RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

DOUGLAS BRYMNER, LL.D., M.S.R.C., ARCHIVISTE

1899

(Annexe du rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1900

[N° 8c—1900.] *Prix : 25 cents.*

Archives Canada
8137

63 VICTORIA DOCUMENT DE LA SESSION No 8c A. 1900

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES CANADIENNES

PAR

DOUGLAS BRYMNER, LL.D., M.S.R.C., ARCHIVISTE

1899

(Annexe du rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTTAWA:
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1900

N° 8c—1900.]

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE v
Liste des livres, etc., offerts en cadeau, avec les noms des donateurs..... xxxviii

NOTE A.—RÉSERVES DU CLERGÉ.

No. 1. MÉMOIRES DE MEMBRES DE L'EGLISE D'ECOSSE EN CANADA..... 1
2. LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST..... 3
3. JAMES STEPHEN, JR., À R. WILMOT HORTON..... 4
4. LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST..... 5
5. LORD DALHOUSIE À M. HUSKISSON..... 6
6. GEORGE RYERSON À R. WILMOT HORTON..... 6
7. RAPPORT DU COMITÉ..... 7
8. ANTHONY HAMILTON À SIR GEORGE MURRAY..... 14
9. OBSERVATIONS DU LORD EVÊQUE DE QUÉBEC..... 21
10. LE SOUS-SECRÉTAIRE AU DR. MEARNS..... 26
11. L'EGLISE D'ECOSSE À LORD BATHURST..... 26
12. ASSEMBLÉE DANS LE HAUT-CANADA AU SUJET DES RÉSERVES..... 28
13. PÉTITION AU SUJET DES RÉSERVES DU CLERGÉ..... 30
14. RÉUNION DU COMITÉ..... 33
15. PÉTITION DE L'EGLISE MÉTHODISTE..... 34
16. PÉTITION DE L'EGLISE ANGLICANE..... 40
17. EGERTON RYERSON AU COMITÉ..... 43

NOTE B.—ÉDUCATION DANS LE HAUT ET LE BAS-CANADA.

No. 1. L'INSTITUTION ROYALE..... 51
2. LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST..... 52
3. MEMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION CATHOLIQUE..... 53
4. MEMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE..... 54
5. SIR JAMES KEMPT À SIR GEORGE MURRAY..... 54
6. RAPPORT DES ÉCOLES DANS LE BAS-CANADA..... 56
7. MÉMOIRE DU CONSEIL LÉGISLATIF DU HAUT-CANADA SUR L'ÉDUCATION..... 58
8. MESSAGE DE SIR JOHN COLBORNE AU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI..... 60
9. MINUTE DU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI..... 61
10. SIR JOHN COLBORNE À M. R. W. HAY..... 64
11. LE CONSEIL EXÉCUTIF DU HAUT-CANADA ET LES ÉCOLES DU DISTRICT..... 65
12. RAPPORT DU DR. STRACHAN..... 67
13. SIR JOHN COLBORNE À LORD GODERICH..... 69

NOTE C.—RAPPORT SUR LES INSTITUTIONS CIVILES ET AUTRES DU HAUT-CANADA..... 70

PAPIERS D'ETAT—BAS-CANADA.

PAGE.

Q. 187-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 596
Q. 187-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 599
Q. 187-3. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 601
Q. 188-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 604
Q. 188-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 608
Q. 189-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 613
Q. 189-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 619
Q. 190-1-2-3. Gouverneur Sir J. Kempt, 1829 ... 624
Q. 191-1-2. Bureaux publics, 1829 ... 633
Q. 192-1-2-3. Divers documents, 1829 ... 644
Q. 193-1. Gouverneur Sir J. Kempt, 1830 ... 646
Q. 193-2. Comptes des recettes et dépenses pour 1830 sous différents chefs ... 648
Q. 193-3. Gouverneur Sir J. Kempt, 1830 ... 652
Q. 194-1-2. Gouverneur Sir J. Kempt, 1830 ... 660
Q. 195-1-2. Gouverneurs Sir J. Kempt et Lord Aylmer, 1830 ... 669
Q. 195-A. Divers, 1830 ... 681
Q. 196-1-2-3. Bureaux publics et divers, 1830 ... 695
Q. 197-1-2. Gouverneur Lord Aylmer, 1831 ... 702
Q. 198-1. Gouverneur Lord Aylmer, 1831 ... 709
Q. 199-2. Gouverneur Lord Aylmer, 1831 ... 712
Q. 196. Bureaux publics, 1831 ... 721
Q. 200-1-2. Divers, 1831 ...

DOCUMENTS D'ETAT—HAUT-CANADA.

Q. 351-1-2. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1829 ... 341
Q. 352. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1829 ... 348
Q. 353-1-2-3. Ministères publics et divers 1829 ... 354
Q. 354. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne 1830 ... 365
Q. 355. Ministères publics et divers, 1830 ... 372
Q. 356. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1831 ... 379
Q. 357-1-2. Lieut.-Gouverneur Sir J. Colborne, 1831 ... 385
Q. 358-1-2-3. Bureaux publics et divers, 1831 ... 391

RAPPORT SUR LES ARCHIVES CANADIENNES.

DOUGLAS BRYMNER, LLD., F.R.S.C., ARCHIVISTE.

L'honorable

SYDNEY A. FISHER,

Ministre de l'Agriculture,

etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les Archives, pour 1899.

La besogne interne de la division se poursuit, comme d'habitude, avec régularité, zèle et scrupuleuse économie. L'on continue de recevoir les documents d'Etat déposés à Londres, qui se rapportent au Haut et au Bas-Canada ; l'on apporte tout le soin possible tant à Londres qu'ici à en faire des copies exactes et à se prémunir contre les erreurs en les copiant. L'on a reçu les volumes qui manquaient à Paris, en plus d'autres volumes qui remplissent les vides qui existaient dans ceux déjà sur les rayons.

La correspondance de Bougainville, que nous avons reçue de M. de Kerallain, de Quimper, France, et dont le mérite lui a été attribué dans le dernier rapport, comme moyen de reconnaissance à laquelle il avait de justes droits, est, dit-il dans une lettre de sa part, la propriété de Mlle de Saint-Sauveur Bougainville, à qui nous offrons nos remerciements. Les lettres que renferme la correspondance n'appuient en quoi que ce soit les accusations d'incapacité, d'insouciance ou de désobéissance aux ordres, portées contre Bougainville lors de l'attaque de Québec par Wolfe ; au contraire, les lettres de MM. de Vaudreuil et de Lévis, après le désastre essuyé par les troupes françaises sur les Plaines d'Abraham et après la mort de Montcalm, contiennent de nombreuses expressions d'estime et de respect, ce qui n'aurait pas eu lieu eut-il été coupable de la mauvaise conduite dont on l'accuse. Sa lettre à madame Hérault, publiée dans le rapport de 1898, raconte ce qu'il a fait durant la campagne et après la mort de Montcalm, et cet exposé est absolument en désaccord avec les accusations.

Comme d'habitude, l'on donne un résumé des événements qui font le sujet de la correspondance ; les faits sont puisés dans les documents mêmes, en les accompagnant de temps à autres d'autres autorités.

Comme le développement des établissements et l'accroissement de la population créaient du découragement dans la représentation du Bas-Canada, il devint nécessaire d'établir une nouvelle division des comtés, différente de celle fixée en 1792, et en 1829 l'on fit la division qui suit :—

—	Population.	—	Population.
1. Gaspé	3,567	21. Verchères	12,595
2. Bonaventure	5,110	22. Chambly	11,778
3. Rimouski	7,885	23. La Prairie	22,269
4. Kamouraska	13,845	24. Acadie	8,912
5. L'Islet	13,876	25. Beauharnois	14,652
6. Bellechasse	13,766	26. Vaudreuil	13,797
7. Dorchester	12,158	27. Ottawa	2,939
8. Beauce	9,596	28. Deux-Montagnes	20,325
9. Mégantic	750	29. Terrebonne	17,800
10. Lotbinière	7,644	30. Lachenaie	12,593
11. Nicolet	12,593	31. L'Assomption	8,950
12. Yamaska	8,997	32. Montréal	35,814
13. Drummond	1,867	33. Berthier	17,819
14. Sherbrooke	4,491	34. Saint-Maurice	17,179
15. Stanstead	8,841	35. Champlain	5,996
16. Missisquoi	7,966	36. Portneuf	14,642
17. Shefford	3,155	37. Québec	30,784
18. Richelieu	17,953	38. Montmorency	3,938
19. Saint-Hyacinthe	13,574	39. Saguenay	8,366
20. Rouville	15,046	40. Orléans	4,078

Par ce partage, la population des Iles de la Madeleine était inclue dans Gaspé ; dans le comté de Richelieu se trouvait la population de la ville de William-Henry ; dans le comté de Saint-Maurice, la population de Trois-Rivières, et dans les comtés de Québec et de Montréal, les populations des villes d'où les comtés prenaient leurs noms. Le nombre de représentants fixé par le "bill" était d'un député pour chaque comté de 1,000 âmes, et de deux députés pour chaque comté de 4,000 âmes, avec cette disposition que les comtés de moins de 1,000 âmes devaient, lorsqu'ils n'atteignaient pas le chiffre voulu, être annexés au comté voisin dont la population était la plus faible. En sus des députés ruraux, les villes de Québec et de Montréal devaient avoir chacune quatre députés, la ville de Trois-Rivières deux, et le bourg de William-Henry un. La représentation augmenta donc considérablement, et il fut convenu que bien que les cantons de l'Est devaient avoir huit représentants à la session prochaine, ce nombre devait être porté à onze à l'élection générale suivante.

En 1792 la proclamation lancée en conséquence de la division de Québec en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, pourvoyait à la division de ces provinces en comtés, etc., dans le but de créer une représentation, et énumérait les comtés dont la description ne se trouvait pas dans la proclamation de 1788. C'étaient (1) Gaspé, (2) Cornwallis, (3) Devon, (4) Hertford, (5) Dorchester, (6) Buckinghamshire, (8) Bedford, (9) Surrey, (10) Kent, (11) Huntingdon, (12) York, (13) Montréal, (14) Effingham, (15) Leinster, (16) Warwick, (17) Saint-Maurice, (18) Hampshire, (19) Québec, (20) Northumberland, (21) Orléans. Autorité était aussi donnée de diviser la province en districts, comtés, cercles ou villes et cantons, mais par la proclamation du 7 mai 1792 la province fut divisée en comtés, cités et villes. On a déjà donné les noms des comtés. Quant aux cités, il y en avait deux, Québec et Montréal, dont

chacune fut appelée cité ou ville, puis venait la ville ou bourg de Trois-Rivières, et la liste se terminait par la ville ou bourg de William-Henry. Les limites sont minutieusement décrites dans les deux documents cités, mais la proclamation de 1792 n'indique pas la population, de sorte que, à cause de cette lacune, l'on ne peut établir de comparaisan entre les populations à ces dates respectives. Conformément au pouvoir dont le gouvernement était revêtu, la législature fut convoquée. Il avait été décidé que les différents comtés devaient élire chacun deux représentants, sauf les comtés de Gaspé, Bedford et Orléans, qui devaient n'en avoir qu'un chacun. Les deux cités de Québec et de Montréal devaient avoir chacune quatre députés, la ville ou bourg de Trois-Rivières deux, et celui de William-Henry un. La proclamation qui convoquait la législature était datée du 14 mai 1892, les brefs devant prendre effet le 24 du même mois, et rapportables le 10 juillet suivant. D'après ce remaniement le nombre des représentants à cette date devait être de 50. 1792

A mesure que les années s'écoulèrent le sentiment de la Chambre d'Assemblée ne se réconcilia pas plus au contrôle qu'en maintes circonstances le Conseil législatif exerça, ou même au contrôle du gouverneur, bien que ce dernier ne fut pas habituellement porté à exercer son autorité dans toute sa plénitude. Le 27 avril 1830, sir James Kempt transmit un "bill" adopté par la législature et qui stipulait que quiconque acceptait une position comportant émoluments, sous la Couronne, ne devait siéger dans l'Assemblée comme représentant. Il avait réservé ce "bill" sur le rapport de M. Ogden, solliciteur général, qui allégua que c'était dans le but de restreindre davantage l'influence de la Couronne, qui déjà n'en avait que trop peu (Q. 194—1, p. 147.) Le Conseil législatif et l'Assemblée n'étaient pas en bons termes; il est inutile de citer des exemples de leurs désaccords, qui étaient fréquents et souvent acrimonieux, et leurs querelles ne contribuaient pas toujours au bien de la province.

Ce mécontentement ne se restreignait pas seulement à l'Assemblée du Bas-Canada, mais s'étendait aussi au Haut-Canada. Sir John Colborne écrivant en février 1829, attribuait le sentiment d'irritation dans le Haut-Canada à la jalousie de la prétendue influence de fonctionnaires officiels haut placés et du contrôle qu'ils exerçaient sur les nombreuses positions de district. La presse licencieuse, ainsi que sir John, qualifiait les gazettes du temps, lançaient des cris au sujet du bill relatif à la naturalisation et des réserves du clergé, et cela avec un effet pernicieux, prétendait-il. Ces deux questions, jointes à la charte du collège du Roi et l'affaire du juge Willis, avaient eu une influence si prononcée sur l'élection que des députés de fort mauvais choix avaient été élus, ce qui aurait pour résultat que peut-être les deniers nécessaires au gouvernement seraient refusés pour forcer la Couronne de céder les recettes provenant de la source établie par le statut 14, George 3, chap. 88. Le gouverneur accusait le rédacteur d'un journal d'York de proposer des adresses demandant des rapports afin de pouvoir faire, une fois les documents déposés, ses propres commentaires à leur égard et entretenir ainsi un esprit de mécontentement dans la province. La poursuite intentée contre Francis Collins, imprimeur et éditeur du *Canadian Freeman*, fit le sujet de représentations de la part de l'Assemblée et d'accusations contre la magistrature. Collins fut poursuivi pour libelles contre le lieutenant-gouverneur et l'administration de la justice et contre le procureur général, et déclaré coupable. L'Assemblée, dans des résolutions soumises au Roi, accusa le juge

Hagerman d'avoir forcé le jury de rapporter un verdict différent de celui qu'on avait l'intention de rendre. La résolution dit :—

M. le juge Hagerman, qui, d'après le dossier, était une des personnes contre lesquelles un libelle avait été commis, a refusé de recevoir le verdict présenté en premier lieu par le jury, savoir: " Coupable de libelle contre le procureur général seul ", et ordonna au jury de rendre un verdict général de coupable, ce à quoi le jury se conforma.

Ce verdict modifié fut obtenu, prétendait-on, dans le but de justifier la sentence qui condamnait Collins à un an d'emprisonnement, à payer une amende de £50, et à donner caution de bonne conduite pendant trois ans. Le procès avait eu lieu avant qui condamnait Collins à un an d'emprisonnement, à payer une amende de £50, et à l'arrivée de Colborne, qui qualifiait Collins de rédacteur d'un journal infâme appelé le *Canadian Freeman*. La virulence des partis était telle, disait-il, que toutes les questions étaient converties en questions politiques, de sorte que Collins passait pour martyr pour avoir défendu la liberté de la presse. Sir Peregrine Maitland, qui avait précédé sir John Colborne comme gouverneur, fut brûlé en effigie, et sir John Colborne croyait que l'inscription que portait l'effigie était de la main de Collins cherchant à prouver sa popularité. Dans l'adresse dont j'ai déjà parlé et qui demandait la remise de la sentence de Collins, on alléguait, dans la première résolution, que, tandis que Francis Collins, Hugh C. Thomson, M.P., et William Lyon McKenzie, M.P., rédacteurs de journaux opposés à l'administration, étaient poursuivis, on permettait à d'autres journaux à la solde du gouvernement de répandre des libelles plus monstrueux et plus dangereux contre l'Assemblée et contre maints hommes publics et autres. La résolution touchant le juge Hagerman l'accusait catégoriquement d'avoir rempli illégalement les fonctions de juge alors qu'il n'en avait pas le droit, étant partie intéressée dans le procès en libelle.

Le gouverneur ayant reçu l'adresse de l'Assemblée au Roi, il l'envoya au ministère des Colonies, qui adopta l'avis des procureurs dans la cause. Les procureurs disaient dans leur rapport que, légalement, il n'y avait pas lieu à s'objecter à la condamnation, mais que dans les faits énoncés, ils ne trouvaient pas de raison suffisante pour expliquer la sévérité de la sentence. Il y avait deux rapports, un signé par J. Scarlett, en date du 22 juin 1829, l'autre signé par J. Scarlett et Edward B. Sugden, en date du 30 juin, mais tous deux s'occordaient dans leurs conclusions sur les deux questions qu'on leur avait soumises. (Q. 353—1, pages 56, 58.) Par toute la teneur des dépêches de sir John Colborne il est évident qu'il n'avait pas confiance en la bonne volonté de l'Assemblée provinciale, et comme il était tenu au courant des actes des députés, il n'est pas improbable qu'il ait dit quelque chose qui put lui être préjudiciable. Le consul à Philadelphie envoya à lord Aberdeen une correspondance transmise à un journal des Etats-Unis de nature à soulever le mécontentement. En juin 1829, le consul à Philadelphie, M. Gilbert Robertson, écrivait à lord Aberdeen:—

Il existe de nombreux turbulents et, à mon avis, plusieurs personnes mal disposées dans la colonie du Haut-Canada, et j'ai découvert récemment qu'il n'est pas inusité pour quelques-uns d'entre eux d'aller présenter leurs hommages à Washington, où ils ont été bien reçus, me dit-on. Le but de ces visites, je ne puis présentement le découvrir, mais elles ont été faites principalement par des rédacteurs de journaux

qui constituent de nos jours une classe d'hommes qui occupent dans ce pays une haute position dans la société (Q. 353—1, page 28).

Les critiques publiées dans la *National Gazette*, de Philadelphie, sur le gouvernement du Haut-Canada, suivent la lettre du consul et sont écrites sur un ton très acerbe. Un lettre de M. W. L. Mackenzie au secrétaire des Colonies, en date du 29 juin 1829 (Q. 353—1, page 259), laisse peu de doute qu'il était l'auteur des critiques. Sir John Colborne était évidemment inquiet des effets subséquents du travail de la "presse licencieuse" et de plusieurs Anglais résidants mal disposés, dont l'œuvre, craignait-il, minerait le bon esprit de la province. De tous les changements constitutionnels proposés, il préférait l'union de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. La chose, croyait-il, serait populaire en Haut-Canada ; elle ferait disparaître les effets du suffrage universel et les fâcheuses conséquences résultant de l'influence des "petits démagogues" d'une société peu nombreuse, ainsi que la jalousie et l'hostilité dont le gouvernement local était l'objet. Un autre effet qu'il espérait aussi voir peut-être se produire, c'était la création d'un orgueil national, suivi de l'attachement du peuple pour ses constitutions (Q. 354, page 64.) M. W. L. Mackenzie semble s'être mis en tête de l'agitation qui était destinée à amener l'impopularité de sir John Colborne, et il se servit de M. Hume, le membre du parlement bien connu, pour porter ses griefs à la connaissance du public anglais en sus de la requête transmise par le Comité constitutionnel formé quelque temps avant. Cette dernière requête, transmise en avril 1828, représentait que le déplacement du juge Willis était un des griefs que la province subissait, et elle était suivie d'une longue liste de griefs, et indiquait les moyens à prendre pour y remédier. Comme on le verra par la correspondance, on avait déjà recommandé d'en faire disparaître quelques-uns, et l'on pouvait s'attendre que ceux-là du moins disparaîtraient. Mais même si la chose eût été connue, cela n'aurait pas réconcilié les chefs de l'Assemblée à sir John Colborne, dont la sévérité le rendait impopulaire. De plus, les "loyalistes" l'accusaient d'insouciance pour le lien entre le Canada et le Royaume-Uni, et que la séparation des deux pays avait fait le sujet de la conversation à sa table, où l'on en avait parlé comme devant certainement arriver. Son refus de relâcher Collins accentua le mécontentement contre lui, qui s'aggrava davantage lorsque le Roi, à la suite, sans doute, de l'avis des procureurs dont on a déjà parlé, ordonna de mettre fin à l'emprisonnement de Collins, de faire remise de son amende, et de le dispenser du cautionnement qu'on lui avait commandé de trouver. Grâce à ces actes d'encouragement le parti de la réforme comprit qu'il était bien établi, et les émigrants des Etats-Unis, qui en avait constitué un élément considérable, ayant été réduits à une faible proportion, le parti se trouva ainsi dégagé des soupçons dont il était naturellement entouré à cause de sa composition, qui justifiait ce que le consul de Philadelphie avait dit de ses membres.

Les chefs de l'Assemblée du Bas-Canada demandaient la haute-main absolue sur les recettes et les dépenses. Au nombre des actes d'affirmation du pouvoir grandissant de l'Assemblée furent l'expulsion de Robert Christie, un de ses membres, et le refus de pourvoir aux salaires des présidents des cours de sessions trimestrielles de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières et de Gaspé, ce qui équivaut à empêcher l'administration de nommer des titulaires à ces charges, attendu que la législature n'ayant pas voté l'argent des salaires en 1830, ceci mit fin à ces positions. Sir James Kempt fit

rapport de l'expulsion de M. Christie à M. Hay, sous-secrétaire pour les Colonies, le 20 février 1829, et dit dans sa dépêche que M. Christie avait demandé un procès public mais qu'on le lui avait refusé et qu'on l'avait expulsé. Une des accusations portées dans cette circonstance par le comité spécial de la Chambre d'Assemblée contre les présidents des cours de sessions trimestrielles, fut que, bien qu'il n'y eut pas de règle déterminée pour le choix des juges de paix, choix qui était parfois fait à la volonté du gouverneur, cependant, les présidents de ces cours, depuis l'existence de cette position, avaient l'habitude de nommer pratiquement ceux qui devaient être leurs propres collègues, et leurs recommandations en matière de nominations et de destitution avaient un effet fatal sur l'indépendance et la dignité de la magistrature ; et à l'endroit de la coutume de ces recommandations et de leur réception, le rapport continue :—

Cela ne peut être qu'accompagné d'un danger extrême lorsqu'il est exercé par un fonctionnaire payé par le gouvernement exécutif, attendu que tout le corps de juges de paix se trouve ainsi placé sous le contrôle d'un subordonné dont la commission et le salaire dépendent de la volonté du gouvernement et qui n'a ni le rang ni l'indépendance voulues qui puissent empêcher ses concitoyens de voir avec malaise s'exercer un pouvoir de cette nature, à la droiture et à l'indépendance duquel le bonheur de la population est si intimement lié.

On accusa les magistrats mêmes de n'avoir pas les qualités requises; et cette absence de qualités. déclarait-on, était un abus criant et une preuve du mépris que nourrissait l'administration à l'endroit de l'opinion publique et du bien du peuple. Le rapport énonçait ce qui était aux yeux du comité les maux qu'entraînait la charge de président de la cour des sessions trimestrielles et le mauvais effet qu'une telle nomination avait sur le reste de la magistrature. Puis le rapport accusait particulièrement Robert Christie d'être la principale cause du fait que les juges de paix se retiraient de la magistrature, parce qu'il ne tenait aucun compte de l'opinion de ses collègues, et qu'à l'encontre de leurs décisions il agissait à sa propre guise. Les présidents sont accusés de plus de faire l'œuvre d'espions auprès des autres magistrats, afin de faire destituer leurs collègues dont les idées n'étaient pas conformes à celles de l'administration.

M. Christie nia les accusations portées contre lui et prétendit que le rapport était basé sur des témoignages *ex parte* irrégulièrement recueillis par le comité siégeant à huis clos. Comme le déclara sir James Kempt, il demanda par requête qu'on entendit sa réplique. D'après ce que dit M. Christie lui-même:—

Cette demande raisonnable lui fut refusée, et vu la façon secrète et contraire aux règles parlementaires dont les délibérations pour l'inculper furent conduites du commencement à la fin, il n'en manqua pas qui taxèrent toute l'affaire de préméditation et qui jugèrent que ces accusateurs, qui avaient cherché des preuves contre lui, réunissant en eux-mêmes les rôles anormaux d'accusateurs et de juges dans leur propre cause, auraient montré beaucoup plus de décence en lui accordant au moins l'apparence d'une enquête patiente et froide que par la décision hâtive et très sévère à laquelle ils arrivèrent, l'accablant de toute la rigueur de leur mécontentement. (Lower-Canada, de Christie, volume 3, page 245.)

L'Assemblée passa une série de résolutions énumérant les fautes dont on accusait M. Christie. Elles l'accusaient de s'attaquer à l'honneur et aux privilèges de l'Assemblée, d'avoir soumis au gouverneur une liste de noms d'hommes ayant les qua-

lités requises pour être juges de paix, en omettant les noms de François Quirouet, John Neilson, François Blanchet et de Jean Bélanger, bien qu'ils fussent alors dans la commission; elles l'accusaient de s'être vanté que c'était son intention d'omettre les noms à cause de la conduite politique de ceux qui les portaient, et d'avoir déclaré qu'aucune neutralité politique ne serait permise; elles l'accusaient aussi de s'être servi de la position confidentielle qu'il occupait dans l'Assemblée pour en espionner les membres. La quinzième résolution déclarait Robert Christie coupable de crime contre l'Etat et l'Assemblée et indigne de la confiance du gouvernement de Sa Majesté, et sur ce il fut expulsé. Son collège électoral le réélut plus d'une fois, mais l'Assemblée refusa de le recevoir et l'expulsa après chaque élection, de sorte qu'il cessa d'être candidat et "se retira spontanément", dit-il lui-même. Ce qui contribua sans doute au sentiment d'irritation contre lui fut qu'on savait qu'il regardait les quatre membres de l'Assemblée dont il avait omis les noms comme des hommes dont les idées politiques étaient dangereuses, et d'après ce qu'il dit lui-même, il ne semblait pas avoir soin de cacher l'opinion qu'il en avait. Dans sa lettre à sir George Murray qui accompagnait la requête de ses électeurs lors de sa première expulsion, M. Christie dit, relativement aux omissions qu'il avait faites, que la conduite qu'il avait tenue était à son avis celle qui convenait. Les hommes, dit-il, dont les noms sont omis,

"Travaillaient (je ne parle pas de leur conduite comme députés) notoirement, ouvertement et activement à discréditer au moyen de fausses représentations par la parole et les journaux, l'administration d'alors du gouvernement de Sa Majesté dans la province, et à provoquer contre lui des jalousies et de la défiance. Jugeant leur conduite inconvenante chez des personnes placées dans la commissions des juges de paix de Sa Majesté, je n'ai pas cru que cette faute était moins répréhensible du fait qu'ils occupaient un fauteuil dans l'Assemblée, non plus que je ne me suis cru dans une obligation quelconque à cause de cela de les remettre sur la liste des personnes dignes de faire partie de la nouvelle commission de juges de paix, ne les jugeant pas tels. (Q. 192—1, pages 144, 145.)

Il est évident que sir James Kempt avait un rôle difficile à jouer, vu l'état des esprits dans l'Assemblée. Il dit ce qu'il pense des difficultés qu'il eût à surmonter dans une lettre confidentielle qu'il écrivait au printemps de 1830 à M. Hay, sous-secrétaire pour les Colonies. Il disait que les corps législatifs se composaient d'éléments tellement inflammables qu'il se croyait comme assis sur un baril de poudre, ne sachant pas quand une explosion pouvait se faire. L'Assemblée, disait-il, avait été très violente en toutes choses, mais il avait espéré que cela avait été enseveli dans l'oubli. La colère de l'Assemblée était aujourd'hui dirigée contre les juges et les conseils; il essayait de s'interposer comme médiateur et de se tenir calme, de façon à ne pas se quereller avec l'une ou l'autre Chambre. Il ne connaissait pas les intentions de sir George Murray quant aux finances, mais si on était décidé d'abandonner aux provinces les recettes de la Couronne, sir John Colborne et lui étaient d'accord que la chose se fit de bonne grâce, comme le disait sir James Kempt, et qu'on se fia à la libéralité de la législature, au lieu de maintenir l'excitation et une éternelle discussion sur la question des finances. (Q. 193—3, pages 377, 378.)

La position politique du Conseil Législatif, qui, alléguait-on, se composait en grande partie de fonctionnaires nommés par la Couronne, avait apparemment attiré l'attention du ministère des Colonies sur l'état de choses qui existait, et sir James Kempt

fut prié de s'assurer s'il serait opportun de modifier la constitution des Conseils Exécutif et Législatif; jusqu'où il serait désirable d'y introduire une grande proportion de personnes qui ne relèveraient pas de la volonté de la Couronne, et si cela était désirable après l'avoir constaté à la suite de renseignements pris, dire si l'on pouvait trouver un nombre suffisant de personnes respectables pour remplir les fonctions. sir James Kempt obtint des rapports qui indiquaient que le Conseil Législatif se composait de 13 membres, dont 12 occupaient des charges sous la Couronne, 16 étaient protestants et 7 catholiques romains. Le Conseil Exécutif se composait de neuf personnes, dont une seule n'avait rien à faire avec le gouvernement, et toutes étaient protestantes, sauf une. Sir James Kempt recommanda l'accroissement graduel du Conseil Législatif, et que les juges (sauf le juge en chef) ne fussent pas nommés. Pour gagner la confiance de l'Assemblée quant au Conseil Législatif, il recommanda de plus qu'un ou deux des membres les plus distingués de l'Assemblée fussent portés au Conseil (Q. 193-1, pages 24, 34), donnant pour raison qu'il était opportun de faire disparaître l'idée que le Conseil Législatif était sous l'influence du gouvernement local et guidé dans ses délibérations par la volonté du gouverneur, ce qui, déclarait-il, était absolument une fausse assertion. (Q. 195 A page 1.) D'autre part, lord Aylmer, qui succéda à sir James Kempt, dit dans une lettre confidentielle à M. Hay, que l'impression dans le public était que le gouverneur subissait continuellement une influence néfaste, étant influencé dans une grande mesure par le Conseil Exécutif, bien que ce ne fut pas le cas; il croyait que le public devait être satisfait sur ce point, et, avec sir James Kempt, était d'avis de nommer M. Papineau au Conseil, vu que la position qu'il y occuperait lui permettrait de prouver au public qu'il ne s'y passait rien que l'exécutif eut intérêt à cacher. (Q. 197-2, page 343.) Cette lettre était une réponse à la missive de M. Hay marquée "privée et confidentielle", et dans laquelle il s'opposait à l'admission de M. Papineau au Conseil à cause de l'hostilité catégorique dont il avait fait preuve, pendant longtemps, envers le gouvernement de la colonie, et qui, pour le moins, ainsi que l'exprimait M. Hay, ferait de sa présence un acte plein d'embarras pour le gouverneur et le Conseil dans l'administration des affaires publiques de la province. (Q. 197-2 page 346.) Pour expliquer sa conduite en recommandant de nommer M. Papineau au Conseil, lord Aylmer dit qu'il était impossible d'aller plus loin que lui dans la condamnation de la conduite et du langage publics de M. Papineau, bien qu'il l'estima dans son caractère privé, de sorte que sa recommandation de le nommer au Conseil exécutif ne pouvait être le résultat d'une disposition favorable envers lui comme homme public, mais il voulait démontrer que l'administration était libre d'attaches de parti. (Q. 198-1, page 172.) Antérieurement à cette lettre il avait, en février 1831, recommandé à lord Goderich de discuter avec sir James Kempt l'opportunité de nommer MM. Papineau et Neilson au Conseil exécutif, qu'il (Aylmer) recommandait aujourd'hui comme bien compétents à cause de leurs talents, de leur savoir et de la connaissance qu'ils avaient des intérêts de la colonie, à remplir les vacances. Voici comme il appréciait la question de leur nomination, appréciation dont on a déjà parlé :—

Il y a une considération qui, plus que toute autre, fait qu'il est oportun, dans mon appréciation de la chose, de choisir ces deux messieurs. Il existe dans ce pays une idée très générale qui veut que la personne placée à la tête du gouvernement soit toujours plus ou moins influencé par le Conseil exécutif, qui, à tort ou à raison—et je ne

prendrai pas sur moi de le dire—n'est pas généralement tenu en grande estime, et il me semble que l'admission dans ce corps et, comme qui dirait, en arrière de la scène, de deux messieurs jouissant, comme MM. Papineau et Neilson, de la confiance du public, contribuerait beaucoup à faire disparaître l'idée dont je viens de parler et qui, je puis le déclarer positivement, en ce qui me concerne, est totalement sans fondement. (Q. 197-1, page 73.)

Qu'il fut nécessaire de prendre des mesures pour rendre claire la position du Conseil Législatif, cela est évident par les résolutions de l'Assemblée, qui étaient hostiles à son existence, mais qui ne furent pas mises en vigueur. Les résolutions dont le comité fit rapport et que la Chambre adopta, déclaraient que l'origine des abus dont le Bas-Canada était victime se trouvait dans l'acte 31, George III, chp. 31, qui sanctionnait la nomination par l'exécutif d'un Conseil Législatif, composé de membres nommés à vie, dans le but d'en faire une branche constituante de la législature de la colonie. L'on alléguait que la mesure était contraire aux principes de la constitution britannique et son exécution fatale pour la tranquillité et la prospérité de la province. Les conséquences fatales provenaient, alléguait-on, de l'impunité dont jouissait l'exécutif du fait qu'il était protégé par le Conseil Législatif dans les plus grands abus de pouvoir. (Q. 197-1, page 165.) Le plus clair de tout cela était que le Conseil Législatif était si complètement sous le contrôle du gouverneur et du Conseil exécutif qu'il acceptait tout simplement et donnait force de loi aux décisions du gouverneur et du conseil comme chose toute naturelle, assertion niée très emphatiquement.

Les membres de l'Assemblée crurent que si leurs travaux avaient de la valeur ils avaient droit d'être rémunérés, et, en conséquence, un "bill" fut adopté par la Chambre pour les autoriser de toucher une indemnité quotidienne pendant le temps qu'ils assisteraient et de se faire rembourser leurs frais de voyage. Le "bill" fut rejeté par le Conseil. Défaite dans la loi directe, l'Assemblée inséra la somme requise dans le budjet, de cette façon les députés devaient toucher l'indemnité à laquelle le bill rejeté était destiné à pourvoir. Pour les idées de nos jours l'indemnité était modique, soit deux dollars par jour pour la subsistance et quatre-vingts cents par lieue pour le trajet, et la totalité de cette dernière somme doit avoir été dépensée pour le transport et la nourriture. D'après Hugh Gray, dont les lettres sur le Canada ont été publiées en 1809, le prix d'une calèche, de Québec à Montréal, était de 25 cents par lieue ; on comptait 24 postes sur le parcours, et il fallait deux jours et une partie du troisième pour atteindre Montréal de Québec. Le Conseil ne fut pas satisfait de l'insertion de ces sommes dans le budjet comme solution de la difficulté, et il passa une série de résolutions maintenant que le crédit était inconstitutionnel et demandant au gouverneur de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour empêcher que les résolutions du Conseil fussent enfreintes.

La coutume d'envoyer des émigrants pauvres au Canada n'était avantageuse ni pour les émigrants ni pour le pays. Sir James Kempt fit rapport au mois d'août 1830 qu'il était débarqué à Québec tout un chargement d'indigents envoyés par les magistrats du comté de Killaloe, et dont le passage avait été payé par une souscription publique; on ne pouvait trouver de travail pour eux à Québec, leur seul espoir étant de se rendre dans les cantons de l'Est, où l'on était à ouvrir des chemins, mais il n'y avait pas de fonds pour les y envoyer. Grâce à la charité des capitaines de deux

bateaux à vapeur, ils furent transportés à Trois-Rivières et à Montréal, d'où ils pourraient atteindre les cantons de l'Est, sans cela ils seraient morts de faim à Québec. Même une fois rendus à Trois-Rivières et à Montréal, ils avaient un long voyage à faire avant d'arriver à destination, et leurs souffrances durant le voyage par la chaleur et la pluie qui régnaient alors, d'après le journal de feu M. Dorwin, de Montréal, peuvent s'imaginer, car personne n'essaya de les raconter. Sir James Kempt écrivit au surintendant des chemins dans les cantons de l'Est lui demandant de les employer, mais la réalisation de ses espérances les plus vives ne semble pas avoir été au delà de la chance pour les émigrants d'obtenir de l'emploi pendant quelques semaines, et cela fini qu'allaient-ils devenir en hiver? Sir James Kempt exposa en termes les plus énergiques la cruauté de vouloir soulager les paroisses d'Angleterre et d'Irlande en envoyant des indigents à une colonie où ils arrivaient absolument sans un sou, parmi des étrangers à la charité desquels ils étaient abandonnés pour en obtenir des secours immédiats. (Série Q., volume 195—1, page 224.) En sus de la misère ordinaire à laquelle on pouvait s'attendre, il y avait les souffrances que déterminait le débarquement précipité des émigrants, qui étaient jetés sans abris sur les quais, état de choses suivi de beaucoup de maladie. (Série Q., volume 198—2, page 375.) Et M. Buchanan, agent d'émigration, se plaignit que les capitaines de vaisseaux continuaient "de débarquer leurs émigrants à toute heure sans tenir compte le moindrement du bien-être du pauvre étranger", et il suggérait qu'on ne permît pas de débarquer d'émigrants avant de nettoyer le bâtiment, et pas après quatre heures de l'après-midi. Les émigrants à bord du vaisseau dont sir James Kempt faisait en particulier rapport, apportèrent leur recommandation des magistrats pour le comité de Québec; ce document disait que les émigrants à bord étaient des gens de bonne conduite et industrieux qui avaient été dressés dans quelque branche de la fabrication des articles de laine, mais qu'ils accepteraient volontiers n'importe quel emploi qu'on leur offrirait. Les documents dont on s'occupe ici ne disent pas où ils s'établirent.

Le relevé indiquant le nombre d'émigrants arrivés dans la province du Bas-Canada est très imparfait. La Chambre des Communes, le 4 mars 1831, voulait avoir un état indiquant le nombre d'émigrants arrivés dans les provinces de l'Amérique Britannique du Nord de 1790 à la date la plus rapprochée, mais tout ce que les autorités bas-canadiennes purent faire après avoir correspondu avec les autres provinces, fut de donner autant que possible les relevés relatifs au Bas-Canada. De 1790 à 1815, on a calculé que 5,000 émigrants sont arrivés à Québec, et que 2,000 arrivèrent dans le Bas-Canada par voie de Gaspé et de New-Carlisle. Sans le rapport de lord Aylmer ces chiffres auraient semblé être de simples conjectures. De 1815 à 1830 il en est arrivé à Québec, d'après le rapport de l'agent d'émigration, 168,615. Le nombre d'émigrants arrivés de 1826 à 1830 et qu'indique le rapport des autorités de la douane ne s'accorde pas avec le chiffre que donne l'agent d'émigration dans son rapport, attendu que ce rapport en accuse un nombre beaucoup plus considérable durant cette période-là que n'en indique le rapport de la douane. La raison que donnèrent les autorités de la douane pour croire que leurs propres chiffres étaient au-dessous de la réalité est "qu'on ne peut admettre comme strictement exact le relevé fourni à la douane par le capitaine de port, attendu que nous avons raison de croire que le nombre d'émigrants débarqués dépassait en maintes circonstances le nombre porté au relevé, les officiers n'ayant pas été requis de faire un appel". Subséquemment, lord Aylmer, alors gou-

verneur, écrivit qu'il avait examiné les livres du capitaine de port de Québec et qu'il était convaincu que le relevé fait par M. Buchanan était aussi près de la vérité que nécessaire pour toutes les fins pratiques qu'on se proposait.

L'arrivée d'un grand nombre d'émigrants indigents mit les autorités provinciales dans l'inquiétude, et lord Aylmer représenta avec instance de ne pas donner, à leur arrivée en Canada, de secours en argent aux personnes capables de gagner leur vie, recommandant que la seule aide donnée par le gouvernement se résumât:

(1) A fournir un abri temporaire par la construction de hangars, afin d'épargner les frais du logement lors du débarquement et dans le but de tenir les émigrants séparés de la masse de la population.

(2) A fournir gratuitement les services d'un médecin aux émigrants pauvres malades à leur arrivée.

(3) A leur fournir ainsi qu'à leur famille les moyens de transport jusqu'au lieu qu'ils pourront choisir ou qui pourra être choisi pour leur domicile dans la province.

(4) A imprimer, publier et distribuer en abondance aux émigrants de petites brochures contenant des renseignements pratiques utiles sur le pays, et à afficher dans des endroits bien en vue des avis imprimés indiquant les moyens de transport et leurs prix pour atteindre les diverses régions de la province.

Au printemps de 1831, lord Aylmer visita les régions de Gaspé et de Bonaventure, croyant que ces régions offraient des avantages pour l'établissement d'un nombreux contingent d'émigrants. Ses observations personnelles l'amenèrent à une conclusion différente; il constata que la principale industrie était la pêche, et il crut qu'il ne fallait pas accroître le nombre de ceux qui exploitaient cette industrie; il constata aussi qu'on ne cultivait de produits agricoles que juste ce qu'il fallait pour la subsistance de la population déjà fixée là. Comme fruit de son travail, il recommanda les cantons de l'Est et l'Ottawa comme lieux les plus propres à la colonisation dans le Bas-Canada. On trouvera au long le rapport de lord Aylmer et celui de M. Buchanan dans la série Q., volume 198-1, pages 211 à 248, et pour plus amples informations on pourra consulter la série Q. 198-2, pages 334 à 405.

Dans le Haut-Canada, sir John Colborne, lieutenant-gouverneur, se prépara à se mettre systématiquement à l'œuvre pour la colonisation de la province et prit des dispositions pour coloniser d'abord le canton d'Ops, pour ensuite l'année suivante créer de plus nombreux établissements. Le choix du village ou chef-lieu du canton ne semble pas avoir été heureux en premier lieu, vu que la terre était basse et marécageuse, mais grâce à la culture le terrain fut subséquemment amélioré. L'idée de sir John était d'attirer dans un canton un nombre considérable de colons dont les efforts réunis feraient, croyait-il, surmonter les difficultés qui accompagnent toujours les premiers temps d'un établissement, et ce qui était de la plus grande importance, on pourrait immédiatement ouvrir des chemins. Il s'objectait aussi fortement à la façon de payer ceux qu'on employait à la colonisation du domaine de la Couronne en accordant un certain lopin de terre à chaque colon établi sur les lots. A ses yeux ce mode était coûteux et accompagné de nombreux désavantages, attendu que, par exemple, la partie ainsi cédée restait inoccupée, offrant les mêmes inconvénients que des réserves et des terres incultes; tandis que tout ce qu'il en coûterait à la Couronne, en colonisant comme il le proposait, serait la somme employée à l'érection de maisons en troncs d'arbres pour loger les colons et à la distribution de vivres à une partie d'entre eux pendant deux mois. En mai 1829 ses espérances étaient des plus brillantes, et

dans sa pensée il voyait tout le canton d'Ops couvert de bons chemins en très peu de temps. Dans une lettre particulière à sir George Murray, en date du mois d'août suivant, il continua de pousser son projet, supposant que les terres vendues à la Compagnie du Canada reviendraient à la Couronne à cause de la non-exécution des conditions. "Si", disait-il, "toute la propriété revient à la Couronne, un million "d'acres divisé en lots de 100 acres chacun et concédés, à certaines conditions, à des "émigrants pauvres, en réservant chaque lot alternatif pour le vendre, le gouverne- "ment placerait cinq mille indigents sur 500,000 acres et gagnerait, en suivant le "système, £125,000 en cinq ans." La chose n'est pas très exacte, mais sir John voulait évidemment dire que chaque famille au chef de laquelle on concéderait 100 acres, se composait de cinq personnes, ce qui ferait 5,000 chefs de famille recevant 100 acres chacun. Il proposait de plus que chaque chef de famille fut placé avec sa famille sur son lot et qu'on lui fournit des vivres et des moyens jusqu'à concurrence de £10 cours courant, pour chaque membre individuel, et dont £5 remboursables en cinq ans, et au parfait paiement de cette somme il devait avoir le droit de recevoir son titre. Les £250,000 requis pour placer et aider les colons seraient remboursés, calculait-il, en cinq années par la vente des lots réservés, et l'on toucherait £125,000 des colons fixés sur les autres lots.

En novembre de la même année (1829) il se plaignit, en tant que la réticence officielle le permettait, qu'il avait été obligé de cesser ses plans de colonisation pour la raison dite par le secrétaire pour les Colonies, qu'il ne pouvait sanctionner une innovation qui pourrait conduire à des dépenses illimitées. En réponse à cela, sir John fit remarquer qu'à Ops il avait établi 60 familles au prix de £400 pour des maisons en tronc d'arbres, pour des vivres et pour la surveillance. Les deux premiers versements feraient plus que couvrir cette dépense, et la totalité des versements faits de ce chef par les colons entre les mains du gouvernement en cinq ans s'élèverait à £1,200, sans parler de la plus-value acquise par les réserves de la Couronne à cause de cette colonisation. Relativement aux colons de Lanark, il dit que, bien qu'on les ait établis sur de mauvaises terres, ils étaient prêts à payer la valeur actuelle de leurs lots pour diminuer leur dette. Les réserves du clergé se vendaient de 17 à 20 shelings l'acre, les acquéreurs étant des cultivateurs fixés dans des cantons bien colonisés, qui achetaient des terres pour leurs fils près de leur propre propriété. Les colons de Lanark étaient, avant d'acheter, sous l'impression que chacun de leurs enfants avait droit à une concession de 100 acres à leur majorité, mais le juge en chef Robinson, à qui la question fut soumise, déclara que les seules familles ayant droit à ce privilège étaient celles des loyalistes de l'Empire-Uni. Les colons admirent eux-mêmes que les conditions auxquelles ils avaient émigré ne contenaient aucune disposition de ce genre.

Dans la même dépêche de sir John Colborne, dont on a déjà parlé (25 novembre), il fait l'exposé du plan adopté par le colonel Talbot pour faire payer les colons établis sur son domaine et parle des misères amenées par un système différent; il ajoute: "La plupart des colons du district de l'Ouest ont essuyé bien des souffrances et des "misères les deux premières années, bien qu'ils aient été aidés de temps à autre par "le colonel Talbot." (Q. 352, page 237.) La confiance de sir John Colborne dans les avantages de son propre système et l'avenir d'Ops, si on lui eût laissé la liberté d'agir, comme on aurait dû le faire selon lui, était sans borne. Par son système, sou-

tenait-il, la somme avancée aux colons en général devait être remboursée en cinq ans, et dans dix ans chaque canton rapporterait £12,500 et contiendrait une population bien organisée. Revenant à Ops, il dit que si 50,000 acres de terre avaient été mises en vente durant l'année précédente, 25,000 auraient été vendues à 5 shelings l'acre à 250 familles pour lesquelles une somme égale au prix d'achat aurait été employée à des améliorations. Ces avances temporaires, prétendait-il, auraient été remboursées en cinq ans et les lots réservés vendus à dix shelings l'acre, probablement en dix ans. Que sir John Colborne ait été trop enthousiaste ou que la faute en ait été de ce que le système qu'il proposait n'ait pas été adopté, dans tous les cas Ops ne fit pas les progrès sur lesquels il comptait, car, d'après l'ouvrage de Smith, *Canada Past, Present and Future*, il n'y avait en culture que 4,379 acres sur 32,024 acres concédées. Seize ans après la dépêche de sir John Colborne les terres de la Couronne ouvertes à la colonisation furent annoncées à huit shelings l'acre, au lieu de dix que prévoyait Colborne. Le prix de huit shelings l'acre semble avoir été le prix général dans toute la province à cette période.

En 1830 M. Richards fut nommé pour visiter les colonies et faire rapport sur l'état des affaires relatives à la colonisation. Il visita le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et fit rapport, mais, en attendant, on ne peut diriger l'attention que sur ce qu'il dit des Canadas tels qu'ils existaient alors. M. Richards fit rapport que dans le Haut-Canada il y avait, en 1830, environ cinq millions d'acres ouvertes à la colonisation sans aller au nord de la ligne de l'intérieur, où l'on pouvait trouver un autre territoire de sept ou huit millions d'acres. Il cite des détails de la colonisation favorite de sir John Colborne quant à Ops, commencée l'année qui avait précédé l'examen de M. Richards. D'après son rapport, chaque colon du canton avait une maison ou masure construite pour lui au prix de 30 shelings, et des vivres étaient fournies à chaque famille, mais la quantité ne devait pas dépasser ce qu'il fallait pendant deux mois. "Le canton d'Ops", dit-il, "se développe d'une façon prospère et cesse d'être une dépense." La terre se vendait à quatre shelings l'acre, clair et net. M. Richards ne semble pas avoir envisagé d'un œil favorable le système de donner les terres gratuitement, bien que ce qu'il dit étant officiel ne pêche pas par un trop franc-parler. Les terres de la province sont, disait-il, considérées comme patrimoine qui sert à récompenser des serviteurs méritants, et si l'on tient compte du grand nombre données dans le cours des années, avec cela quelques-unes sont la propriété de gens qui demeurent en Europe, il n'est pas surprenant qu'il y en ait une quantité aussi considérable qui se trouve aujourd'hui hors du contrôle de l'Etat.

Le rapport sur le Bas-Canada n'est pas aussi clair et aussi explicite que le rapport sur le Haut-Canada, mais ceux qui désirent se renseigner sur l'état des deux provinces en 1830 pourront puiser une bonne partie de ce qui intéresse dans le rapport qu'on trouvera dans la série P.F., volume 66; *voir* aussi le volume 93 de la même série.

Dans la même année (1830), M. Buchanan, consul à New-York, disait dans un rapport, qu'il avait attiré l'attention de plusieurs émigrants anglais débarqués à New-York sur les avantages qu'offrait le Haut-Canada aux colons, mais qu'il avait constaté que l'idée que c'était un pays de neige éternelle semblait, pour se servir de ses propres mots, tellement gelée sur leur imagination qu'il avait eu des difficultés à faire fondre

cette erreur et d'autres encore, erreurs dont un bon nombre avaient eu l'esprit empoisonné par des démagogues avant de partir. En reconnaissance de ses services il obtint une concession de terre, mais il représenta à sir George Murray que sir Peregrine Maitland y mettait des conditions si onéreuses qu'elles rendaient la concession sans valeur, de plus nul de sa famille n'avait reçu une acre de terre, malgré ses services. Par son travail son frère, agent d'émigration à Québec, s'était attiré de grandes louanges dans le Bas-Canada, et il espérait qu'on trouverait son fils également digne de faveurs. L'attention était dans le temps dirigée du côté du Haut-Canada, et bon nombre demandaient des positions dans les bureaux chargés d'obtenir et d'établir des émigrants. On aurait pu supposer que, d'après leurs relations sociales, quelques-uns des postulants auraient pu croire au-dessous d'eux de rechercher des positions inférieures, comme on en comptait un bon nombre dans le département des colons, mais le fait que leur revenu personnel sans les appointements de la situation demandée ne couvrait pas leurs dépenses est sans doute une explications suffisante. Le ministère des Colonies fit, en 1831, des arrangements pour recevoir et distribuer les émigrants qu'on attendait, et des agents furent, à cette fin, établis dans diverses régions, dont les principales destinées à être colonisées étaient, d'après la correspondance, les régions de New-Castle, Home et de l'Ouest, lesquelles étaient à ce point préparées que des surintendants furent placés dans les cantons de ces régions pour établir chaque famille aux conditions fixées par le commissaire des terres de la Couronne. Voici quels étaient les règlements et arrangements préparés par sir John Colborne:

La terre sera payée par versements.

Des agents se trouvent à Montréal et à Prescott et ont instruction de fournir aux émigrants tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin pour leur permettre de se rendre dans les cantons préparés pour les recevoir.

Les émigrants destinés à Seymour et aux autres cantons de la région de Newcastle descendront à Cobourg. Ceux qui sont en route pour les régions de Home et de l'Ouest se rendront à York.

Les agents sont munis de cartes des régions où l'on recommande aux émigrants de s'établir.

Les surintendants recevront instruction d'ériger une maison à l'entrée du canton pour loger les émigrants à leur arrivée.

Le dépôt des vivres sera placé près de cette maison.

Le chemin sera d'abord ouvert à travers le canton.

Les vivres seront vendus au prix coûtant aux émigrants.

Si l'on trouve un emplacement de moulin les quatre premières maisons devront être placées auprès. (Série Q, volume 356, pages 204, 205.)

Ces règlements font voir que sir John Colborne voulait faire systématiquement de l'émigration, et qu'il s'opposait au plan qui suggérait d'avoir une ferme publique pour y faire travailler les émigrants, et les rapports faits par M. Reid qui, d'après sir John Colborne, avait essuyé toutes les difficultés et les privations qui accompagnent au début un établissement et un défrichement dans un canton reculé, démontraient que sir John avait probablement raison, car Reid et son beau-frère, qui avaient traversé les mêmes épreuves, trouvaient leurs propriétés entourées d'une population prospère, composée d'émigrants reçus dans la province dans la dernière des pauvretés. (Série Q, volume 356, page 220.)

L'intérêt que portait le gouvernement impérial à la question de l'émigration conduisit à la nomination, en 1831, d'une commission chargée de recueillir et de distri-

buer des renseignements sur le nombre de journaliers et d'ouvriers qui pourraient trouver du travail, sur le prix des vivres, le taux des gages, et sur les autres choses qui pourraient être utiles. Les renseignements que recueillit cette commission étaient très intéressants, mais il n'est pas possible d'en faire la narration dans un résumé, attendu qu'il y a un si grand nombre de détails dont il est tenu compte en parlant des différentes localités. Pour parler généralement, nombre de colons avaient la certitude que pas moins de trois mille journaliers et quatre cents ouvriers trouveraient de l'emploi dans chaque région. Sir John lui-même disait que les gages se continueraient à un chiffre élevé et qu'il en serait ainsi tant que la propriété serait d'acquisition facile, puis il y avait la transition rapide de personnes qui d'un état de pauvreté passaient à l'indépendance, ce qui créait chaque année un si grand nombre de propriétaires de biens-fonds. Comme preuve de la propsérité des émigrants établis par M. Peter Robinson en 1825, l'agent de Cobourg dit que dans toutes les colonies créées alors, si le gouvernement exigeait le remboursement des deniers employés pour le compte des colons, la plupart pourraient faire un versement sans se gêner. Il acheta à Peterborough, au cours de l'hiver précédent, 11,000 boisseaux de blé à cinq shelings le boisseau, argent comptant, dont une grande partie des émigrants de 1825. Ceux qui s'intéressent à l'histoire des premiers établissements du pays pourront, avec profit, consulter les rapports, qui peuvent facilement se retracer à l'aide du calendrier.

En 1831, les vaisseaux venant à Montréal continuaient de faire leur déclaration à Québec. A la suite de représentations, on accorda une mesure partielle de justice aux marchands et aux armateurs de Montréal, en ce sens qu'une loi provinciale autorisa le surintendant de la douane à Montréal d'y percevoir le revenu provincial, mais ce remède n'était pas très fort, attendu que les droits de la Couronne devaient encore se régler à Québec, au grand préjudice et à la grave incommodité des marchands, des expéditeurs et des consignataires. La commission du commerce de Montréal représenta que la navigation du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, était devenue rapide et sûre grâce à l'emploi de remorqueurs à vapeur, mais la nécessité pour les navires de faire leur déclaration à la douane de Québec imposait un retard d'un et parfois de deux jours nécessité par le déchargement. Le consignataire du vaisseau ne pouvait éviter ce surcroît de retard qu'en versant la somme estimative des droits de la Couronne, droits qui étaient souvent payables par vingt consignataires différents et qui ne pouvaient se percevoir qu'après que les fonctionnaires de Montréal eussent fait leurs rapports trimestriels à Québec. (On avait proposé de garantir le paiement de ces droits au moyen de cautionnement et non en espèces.) Comme conséquence du fait qu'on s'en tînt aux paiements en espèces, il arriva chaque année que des individus importaient leurs marchandises de la province sans rembourser le consignataire général. A cela venaient se joindre l'incommodité et la peine de faire des suppléments de déclaration pour corriger le premier calcul estimatif des droits de la Couronne. D'autres dépenses de même nature se présentaient, et la difficulté de se faire rembourser était telle que les victimes préféraient s'en tenir à la première perte plutôt que de prendre les mesures onéreuss qu'il fallait adopter pour se faire rendre justice. L'on alléguait aussi que si l'on voulait sortir un baril de farine de l'entrepôt de Montréal il fallait produire un certificat déclarant que les droits avaient été acquittés à Québec, de sorte qu'il fallait près d'une semaine pour livrer un baril de farine à la consommation.

La requête déclare que les charges imposées au commerce maritime en destination de Montréal sont exceptionnelles pour ce qui est de cette ville, attendu qu'on ne connaît pas d'autre exemple où un marchand soit tenu d'acquitter les droits sur ses marchandises importées à une distance de 180 milles du port de déchargement, de sorte que les frais et les inconvénients qui en découlent équivalent à une taxe additionnelle. Ce n'étaient pas encore là tous les ennuis, les marchands disaient que les aubergistes de Montréal étaient dans une position plus avantageuse que les marchands et les armateurs, quant à l'acquittement des droits, chose qu'ils n'envisageaient guère avec plaisir. Quant aux navires, les armateurs des vaisseaux construits à Montréal étaient obligés d'aller à Québec pour avoir un certificat d'enregistrement, et s'il fallait remplacer par un autre le capitaine d'un navire appartenant ou consigné à Montréal, il fallait à l'armateur ou à l'agent entreprendre le voyage coûteux de Québec pour donner les cautionnements nécessaires. La requête de 1831 fait voir le changement dans les relations entre le commerce de Québec et de Montréal qui existaient alors, comparées à l'état actuel des deux ports. Le document déclarait que les navires allant à Montréal étaient d'une faible proportion à côté du nombre de ceux qui s'arrêtaient à Québec, mais déjà les requérants prévoyaient que grâce aux améliorations du fleuve, les vaisseaux venus de la mer débarqueraient à Montréal la totalité des marchandises destinées à sa propre région, au Haut-Canada et à la frontière avoisinante des Etats-Unis, ce qui, à la date de la requête, pouvait sans crainte être porté aux trois quarts des importations.

Dès 1790, les marchands de Montréal demandaient, par voie de requête, l'établissement d'une maison de douane indépendante de Québec, mais le fonctionnaire préposé au commerce maritime s'y objecta énergiquement, alléguant que si l'on se rendait à cette demande les marchands, les boutiquiers, les aubergistes, etc., de la campagne profiteraient du trajet entre Québec et Montréal pour faire un commerce illicite "au détriment du revenu et du commerce honnête". Il apportait d'autres raisons pour qu'on ne se rendit pas à la requête, mais elles étaient en grande partie d'une nature personnelle. Les objections de ce fonctionnaire, objections qui furent maintenues, et la requête demandant une maison de douane séparée à Montréal, mais qui fut refusée, se trouvent, quant aux objections, dans la série Q., volume 49, p. 48, et quant à la requête des marchands dans la série Q 57-1, page 1.

En 1799, les marchands de Montréal s'objectèrent fortement à l'établissement d'une douane séparée à Montréal, attendu que les obstacles auxquels le commerce était en butte à cause de l'existance d'une unique douane à Québec étaient disparus dans une certaine mésure. D'après la requête de 1790, il paraît qu'il fallait décharger à Québec les cargaisons en destination de Montréal, "ce qui doit imposer des frais "considérables d'agents, de quaiage et de journaliers, sans parler de la perte "que subiront les cargaisons de boissons par le déchargement..... Ce qui im-"porte davantage, la perte du temps qui peut s'ensuivre, attendu qu'il est bien connu "que le retard de quelques heures à attendre un acquit, a fait que des vaisseaux ont "pris plusieurs semaines à accomplir un trajet de soixante lieues". Il n'est guère nécessaire de remarquer, relativement à la longue durée du trajet dans le fleuve, qu'il n'y avait pas de vapeurs dans le temps et qu'il fallait aux voiliers faire la route, aidés ou retardés par le vent, selon qu'il était favorable ou contraire. La raison que donnèrent les marchands dans leur requête de 1799, de ce qu'ils ne répétaient pas leur

demande de 1790 pour l'établissement d'une douane séparée, fut que, lorsque la requête fut refusée, les instructions données par les commissaires de la douane remédiaient à ce point aux griefs et que le moyen de faire le commerce d'importation et d'exportation était tellement plus facile, qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir. Après avoir indiqué diverses améliorations qui pourraient se faire, les requérants de 1799 terminent en disant " qu'une douane séparée et indépendante peut créer des compli- " cations, des difficultés, des retards et des frais en sus de ce qui existe ou de ce qu'on " peut prévoir, et peuvent rendre les moyens en recours extrêmement longs pour ne " pas dire impraticables ". (Q. 84, page 16.)

Le système répréhensible de payer les officiers au moyen d'honoraires prit fin à la douane de Québec le 5 janvier 1826. Au printemps de 1829, sir James Kempt reçut du trésor une note dont la substance fut communiquée à l'Assemblée ainsi que l'état qui l'accompagnait et qui indiquait la somme devant être affectée aux salaires, qui avaient été jusque-là soldés au moyen d'honoraires. L'Assemblée renvoya la question à un comité spécial qui fit rapport que la saison était trop avancée pour s'occuper convenablement de l'affaire. L'exposé relatif à l'établissement des douanes, transmis par le Trésor, ne contenait pas de détails, de sorte qu'une liste des salaires que le percepteur de la douane avait fournie à l'Assemblée au commencement de la session passa pour la seule liste détaillée entre les mains du gouverneur. La liste indique que les fonctionnaires touchaient des salaires pour un montant de £7,348.10s., la liste comprenait deux douaniers, un à Québec et l'autre à Montréal, à un salaire fixe de £30 par année, plus cinq schellings par jour, lorsqu'ils étaient employés. Outre le personnel de Québec, il y avait à Montréal un expert dont le salaire était de £400, et un douanier et un visiteur à £200; à Gaspé, un sous-percepteur touchait £120. Plus tard dans le cours de l'année (1829) on transmit du Trésor au ministère des Colonies une liste qui accusait des réductions considérables des salaires des principaux fonctionnaires, réductions qui devaient être compensées par des sommes prises à même les droits de la Couronne et égales aux réductions, mais les lords du Trésor crurent " qu'ils " n'avaient pas le pouvoir d'accorder aux fonctionnaires de Québec une commission sur "la perception des droits quels qu'ils fussent, postérieurement au 5 janvier 1826, date " à laquelle commencèrent les salaires fixes ". (Q. 191-2, page 226.) Le bâtiment qui servait à la douane à Québec était loin d'être convenable, et le commissaire, sur le rapport du percepteur et du contrôleur, recommanda aux lords du résor d'acheter une maison, propriété de la'ncien receveur général, M. Caldwell. L'acquisition, toutefois, ne pouvait se faire qu'à l'enchère publique, à cause d'une divergence d'opinion entre le gouverneur et l'Assemblée sur la question de savoir qui devait subir la perte déterminée par le déficit de Caldwell. L'ouvrage de Hawkin intitulé " Picture of Quebec " et publié en 1834 dit que la nouvelle maison de douane a été récemment terminée. " C'est un simple édifice en pierre, solidement bâti suivant les règles de l'art."

La question de la navigation pour arriver au Saint-Laurent et pour en sortir et les mesures pour protéger les navires contre les naufrages et les autres accidents une fois sur le littoral furent sérieusement mises à l'étude dans le Haut et dans le Bas-Canada, mais l'existence de deux législatures qui avaient toutes deux à faire les démarches nécessaires pour arriver à l'exécution des améliorations, amenait naturellement des retards. Pour ce qui était du Saint-Laurent inférieur et du littoral vers

la mer, ce partage de pouvoirs était encore plus grave. Au cours de la session de 1829, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada adopta une série de résolutions au sujet des phares. Relativement aux phares mentionnés dans la première et la seconde résolutions, l'Assemblée avait entière juridiction et résolut d'accorder £12,000 pour construire et établir des feux aux extrémités est et ouest de l'île Anticosti et à la Pointe des Monts, ainsi qu'un phare flottant à la Traverse. La décision quant aux feux de l'île Saint-Paul et du cap Ray n'était pas une affaire aussi simple, attendu qu'il fallait attendre l'approbation du gouvernement impérial et des législatures des provinces maritimes. L'administrateur du gouvernement du Bas-Canada fut prié de transmettre spécialement au gouvernement impérial ainsi qu'aux gouvernements provinciaux intéressés la quatrième résolution, qui se lit comme suit:

Résolu: Que dès que le gouvernement de Sa Majesté pour l'Ile de Terreneuve et que les législatures des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard pourvoiront à la construction de phares sur l'île Saint-Paul et sur le cap Ray et qu'ils accorderont de l'aide dans ce but, il sera opportun d'accorder en proportion une somme au nom de cette province.

La nécessité d'avoir des phares devenait plus évidente à mesure que grandissait la navigation transatlantique, bien qu'il s'écoula encore quelques années avant que la navigation à vapeur fut établie jusqu'au Saint-Laurent. Dans le rapport de 1898 se trouve au long la requête du Chevalier de Kerry et d'autres, dans laquelle ils demandaient un acte constituant en corporation une compagnie de navires à vapeur qui devait avoir une ligne de " steamers " entre Valentia sur la côte sud-ouest d'Irlande et Halifax, se raccordant à des lignes allant de ce dernier port à New-York et à Québec de ce côté-ci, puis retournant à Valentia d'où devaient partir des steamers de raccordement pour se rendre à Bristol et à la Clyde. Le projet manqua dans le temps vu que, d'après le Chevalier de Kerry " des misérables qui avaient réussi à se faufiler " dans notre service nous lancèrent dans l'achat prématuré de bâtiments impropres " et dans des procès ", ce qui amena, ainsi que je l'ai déjà dit, l'abandon du projet. En sus de ces causes qui amenèrent l'abandon du projet, on prétendit de plus que l'hostilité acharnée de Liverpool, poussé par New-York, fut un facteur important dans l'insuccès, attendu que New-York avait été favorable jusqu'à ce qu'on apprit qu'Halifax devait être la tête de ligne de ce côté-ci de l'Atlantique et que la prospérité des colonies devait en être le but principal. Quelle qu'ait pu être la somme de vérité dans cette assertion, il ne semble pas que Liverpool eût besoin d'une pression étrangère pour faire preuve d'hostilité au mouvement, car les intérêts des grandes compagnies de docks les portaient à s'opposer le plus énergiquement à tout projet dont le but était d'amener un commerce maritime existant ou en établir un nouveau dans tout autre port, ce qui aurait fait diminuer la valeur des docks. Il est vrai que les bureaux principaux des voiliers-paquebots étaient à Falmouth, mais le projet du Chevalier de Kerry avait beaucoup plus d'envergure, et, comme idée neuve, le projet d'établir le siège principal à Valence ne devait pas être regardé d'un bon œil par les propriétaires des docks de Liverpool. C'est ce qui explique sans doute une partie au moins de l'opposition qui a pu être probablement aiguillonnée davantage par les correspondants new-yorkais des maisons d'armateurs de Liverpool. Quelle qu'en soit la cause, il reste acquis que le projet manqua et l'établissement d'une ligne régulière à vapeur à travers l'Atlantique prit quelques années à se réaliser, la ligne Cunard à Halifax n'ayant commencé à voyager qu'en 1840.

L'on ne peut donner les calculs élaborés des distances raccourcies et des autres avantages qui devaient accompagner le choix de Valentia comme point de départ pour le courrier d'Angleterre en destination d'Halifax, vu qu'ils sont si élaborés qu'il faudrait plus d'espace qu'il n'est à propos d'en donner pour publier les chiffres du Chevalier de Kerry. On peut dire, toutefois, que la distance épargnée dans la traversée de l'Atlantique, de Valentia à Halifax, mise en regard de celle de Falmouth à Halifax, est portée à 310 milles, mais dans l'un ou l'autre cas l'on n'a pas tenu compte de la distance qui restait à faire après le débarquement, à une date où il n'y avait pas de chemins de fer pour abréger la durée du transport du courrier et des passagers d'Halifax à des lieux situés à l'ouest. L'amirauté n'envisagea pas le projet avec faveur, car dans son accusé de réception par l'entremise de M. Hay, sous-secrétaire pour les colonies, M. Barrow écrivant par ordre des lords de l'Amirauté dit qu'ils n'étaient pas prêts à étendre le service des paquebots à vapeur à au delà des communications avec la Méditerranée. (Série Q, volume 192-1, page 9.)

Comme question d'intérêt dans ce temps de courtes traversées, on a calculé d'après un état de la poste signé par Francis Freeling, la moyenne des traversées durant les années terminées le 5 janvier 1829 et le 5 janvier 1830.

En 1828-9 la moyenne de la traversée à Halifax a été de près de....37 jours
" " " Falmouth " ....22½ jours.

En 1829-30 il y a eu une légère diminution :—

Moyenne de la traversée à Halifax.....36 jours.
" " Falmouth.... ....20 jours.

La somme perçue à titre de frais de port pendant ces deux ans ne semble pas avoir été connue exactement, les frais de port pour l'Amérique Britannique du Nord étant le résultat d'un " calcul estimatif partiel ". Voici quels étaient les chiffres pour les frais de port vers l'Amérique Britannique du Nord, en tenant compte de la réserve en question :—

Pour l'année terminée le 5 janvier 1829.... ....£4,832. 14. 4.
" " " " " 1830.... .... 4,882. 11. 0.

Il y avait ignorance complète quant aux frais de port perçus pour la correspondance destinée aux Etats-Unis ou venant de ce pays-là. On en trouve la raison dans une note qui dit: " On ne peut donner de chiffres quant aux frais de port en destina- " tion des Etats-Unis ou provenant des Etats-Unis; comme le paiement n'en est pas " requis dans ce pays-là, la somme ne peut s'indiquer séparément des recettes générales " de la poste ". (Série Q, volume 196-1, page 179.) Cette façon de tenir les comptes semblerait indiquer qu'il n'y avait pas de signes précurseurs de l'immense accroissement des droits et recettes postaux qui devait se produire dans le cours des dix années suivantes.

L'établissement d'institutions de banque dans le Canada fut combattu par divers éléments. M. Marshall, solliciteur général, remplissant les fonctions de procureur de la Couronne en Bas-Canada, fit rapport qu'on se proposait d'accorder des chartes à pas moins de trois banques dans la province, mais que ce nombre semblait outrepasser la mesure requise. Voici ce qu'il dit: " Comme on se propose de constituer en corpo-

"ration pas moins de trois de ces institutions, à savoir: une à Québec et deux à "Montréal, il me semble qu'il y en a au moins une de plus que la chose est nécessaire "ou opportune". (Série Q, volume 157-1, page 94.) On déposa au Conseil législatif un protêt contre la concession d'une charte à la banque de Québec, en alléguant comme motif principal qu'elle exemptait les sociétaires de toute responsabilité pour les dettes de leur société au delà de la somme de leurs actions. Les autres objections contre la concession de la charte soulevaient des questions de droit, en ce sens qu'on prétendait qu'une charte de ce genre était contraire aux lois générales de la Grande-Bretagne ainsi qu'aux lois spéciales sur ce sujet intéressant le Canada. Au début la banque de Montréal semble avoir rencontré des obstacles dans son établissement; un de ces obstacles provenait de la forme dont nos billets étaient faits, forme à laquelle on s'était apparemment objecté, car M. John Richardson envoya à M. Henry Goulburn, dans une lettre sans date, un billet de dix dollars, non signé, de la banque de Montréal, pour voir si la forme à laquele on s'était objecté était alors satisfaisante. Les billets de chaque série, disait-il, avaient une vignette ou dessin différent, de sorte que les plus illettrés pouvaient voir quelle en était la valeur. Subséquemment, le 8 avril 1819, il demanda si la question du billet était décidée, mais, en tant que les documents le démontrent, il ne reçut pas de réponse.

Vers la même époque il se faisait, dans le Haut-Canada, un mouvement financier de même nature, un acte ayant été passé en 1817 pour constituer en corporation la banque du Haut-Canada, mais pour des raisons techniques une deuxième loi dut être adoptée, la première ayant périmé à cause des retards apportés par le ministère des Colonies, bien que le bill fut approuvé. Grâce à cette approbation il n'était plus nécessaire de soumettre la loi renouvelée au ministère des Colonies. Sir Peregrine Maitland écrivit à M. Goulburn que dans le but de mettre fin à l'affluence de billets de banque des Etats-Unis, une banque constituée en corporation dans le Haut-Canada était devenue une nécessité. "La province", disait-il, "est envahie de papier amé-"ricain, et, à en juger par les accointances des personnes qui étaient sur le point "d'ouvrir une banque à Kingston, on avait tout lieu de supposer que le mal grandi-"rait davantage, mais une banque de la province l'étouffera." Il est évident que sir Peregrine était devenu impatient dans l'attente d'une réponse à sa dépêche, relative à la loi qu'on avait à l'étude et dont le but était d'établir la banque du Haut-Canada, car dans une lettre sans date qui avait été indubitablement écrite avant celle dont je viens de citer un extrait, il insistait sur l'importance de recevoir une réponse qui serait dans le sens favorable, espérait-il.

Pour étudier l'état des affaires financières dans l'Amérique Britannique du Nord à cette époque, ou du moins pour examiner sous quel jour elles étaient envisagées par un homme d'affaires, il serait peut-être utile de consulter les observations de M. C. F. Forbes sur le système qui existait en 1826 (série Q, volume 178-1, page 192) et le prospectus d'une banque anglo-américaine dans l'Amérique Britannique du Nord, ayant des succursales à Montréal, à Halifax, N.-E., à Saint-Jean, N.-B., et à Londres, Angleterre (page 203.) D'après le prospectus, des institutions de banque étaient déjà établies dans les diverses provinces, car une des conditions énoncées dans le prospectus était que les différentes banques qui existaient à Montréal, à Québec, à York, à Kingston, à Halifax et à Saint-Jean devaient se fusionner avec la nouvelle

banque, en apportant avec elles leur capital, de plus ample capital devant s'obtenir, dans le cas de nécessité, par une émission d'actions. Le prospectus stipulait qu'il devait y avoir des conseils distincts de directeurs à Montréal, à Halifax, à Saint-Jean et à Londres, mais apparemment cette dernière ville devait être considérée comme siège principal, attendu qu'il était prévu que les comptes devaient être établis dans ce lieu, ou pour citer les mots du prospectus: "L'état annuel de toute l'institution sera "établi à Londres d'après une compilation des comptes transmis par chaque établis-"sement, avant de déclarer un dividende." M. Boulton, dans une lettre à M. Wilmot Horton, en date du 15 décembre 1825, donne quelques détails sur la banque du Haut-Canada. Il dit dans cette lettre:—

En 1819, la banque du Haut-Canada, seule institution de ce genre dans cette province, fut d'abord constituée par acte du parlement provincial avec un capital par actions de £200,000 ($800,000), mais comme on constata que ce capital était plus fort que ne le requérait l'état de la colonie, une loi subséquente le réduisit de moitié. (Série Q, volume 339-1, p. 140.)

La composition du conseil des directeurs mettait, croyait-il, la banque à l'abri de la spéculation irrégulière ou de "l'influence d'idées particulières, car parmi les di-"recteurs on comptait plusieurs membres du conseil, des fonctionnaires de la Cou-"ronne et d'autres messieurs attachés au gouvernement, ainsi que quelques hommes dans le commerce"—(page 141.)

Relativement aux conséquences qui devaient probablement amener à l'établissement d'un lien entre le gouvernement et les institutions de banque du Canada, tel que le proposait le Trésor, lord Aylmer, le gouverneur, combattit énergiquement une telle proposition, bien qu'à son avis les banques fussent très honorables et que les fonds de l'Etat fussent tout autant à l'abri qu'ils le pourraient être n'importe où hors de la possession réelle du fonctionnaire officiel voulu, tant que la paix règnerait, mais un courant d'hostilité ou même d'incertitude aurait, croyait-il, un effet préjudiciable. Apparemment en réponse à la lettre du Trésor, le président de la banque du Haut-Canada fit un rapport sur sa constitution, ses ressources, etc. (Série Q, volume 356, page 230 et les suivantes.) D'après ce rapport, la banque fut constituée en corporation en 1821 et ouvrit ses portes, à York, le 1er juillet 1822, avec un capital de £100,000, la charte devant continuer en vigueur jusqu'en 1848. Si, cependant, l'on consulte le rapport l'on verra la nature de l'institution sous les divers titres de "constitution", "capital", "règlements" et "ressources", ainsi que les conditions auxquelles l'on proposait de transiger les affaires de l'Etat, de sorte qu'il est inutile de faire un résumé du rapport au delà des détails qu'on a déjà donnés.

La question de changer la tenure des terres en Bas-Canada fut, pendant longtemps, soumise à l'étude et la cause d'une certaine somme d'incertitude de la part du gouvernement britannique. En janvier 1817, le procureur général et le solliciteur général, W. Garrow et S. Shepherd, dirent, dans un rapport, ce qu'ils pensaient de la question de savoir si aux yeux de la loi il y avait objection de changer la tenure des terres en Canada; le dernier paragraphe du rapport est couché en ces termes:—

Il ne nous semble pas y avoir d'objection aux yeux de la loi à ce que Sa Majesté accepte une cession de terres de seigneurie et qu'elle les concède de nouveau en franc et commun socage soit sous l'empire du statut 31 George III, chap. 31, ou de toute loi primitivement en vigueur dans la province avant la conquête. (Q 146, p. 154.)

Au mois d'août de la même année, le procureur général et le solliciteur général, G. Shepherd et R. Gifford, firent rapport que, bien qu'aucun empêchement en droit ne privât Sa Majesté de changer la tenure des terres, cependant ce changement fait sans l'assentiment de la législature provinciale ou sans la création d'un revenu équivalant au "droit de quint", serait une infraction à l'engagement d'appliquer ce revenu aux dépenses civiles et qu'à ce point de vue Sa Majesté se trouvait dans l'empêchement de changer la tenure. C'est en se basant sur cette opinion que lord Bathurst écrivit à sir John C. Sherbrooke qu'il ne serait pas opportun de changer la tenure. En 1822, le juge en chef Monk attira l'attention sur les vices d'un "bill" à l'effet de changer la tenure féodale des terres en tenure de franc et commun socage, changement que comportait une loi qui venait d'être adoptée alors et les observations du juge en chef Monk furent envoyées à lord Dalhousie. Il existait beaucoup de confusion au sujet des titres des terres, car, au mois d'août 1825, lord Bathurst transmit à lord Dalhousie un exemplaire d'un acte adopté au cours de la session précédente du parlement impérial, "pour éteindre les servitudes féodales dans la province du Bas-Ca-"nada", et il attirait l'attention de Sa Seigneurie sur le premier article qui établissait les conditions auxquelles devait se faire le changement des droits féodaux de la Couronne, faisant remarquer la libéralité des conditions, mais c'était précisément cette libéralité qui, dans la crainte de lord Dalhousie, contribuerait peut-être à retenir les seigneurs de demander un changement de tenure, attendu que le seigneur étant forcé par l'acte d'accorder à son vassal un changement semblable à celui qu'il recevrait lui-même, pourrait être obligé d'accepter une basse évaluation équivalente, d'après la décision du secrétaire des Colonies, à ce qu'il devait payer à titre de compensation à la Couronne. Dans la même dépêche du 19 juin 1826, lord Dalhousie disait que, d'après les recommandations du Conseil exécutif, il avait adopté la même échelle de compensation pour les maisons de ville que pour les terres à la campagne, mais il croyait que le chiffre devait être beaucoup plus élevé, attendu que les maisons et les propriétés de ville changeaient beaucoup plus fréquemment de propriétaires que la propriété foncière à la campagne, de sorte que les redevances féodales dans les villes étaient plus considérables qu'à la campagne, chose que lord Bathurst admit, et il fut d'avis que le double du montant serait un prix modique pour les maisons et la propriété de ville en comparaison des propriétés rurales. (Q. 176-2, page 512.) Il est inutile d'entrer dans les détails des contestations entre le Conseil législatif et l'Assemblée législative au sujet de la tenure des terres.

La tentative que l'on fit pour mettre fin à la tenure féodale fut, comme le prouve la correspondance, le fruit de vœux ardents de la voir disparaître et remplacer par la tenure en franc et commun socage. De là le désappointement qu'on éprouva quand l'acte relatif à la tenure des terres se trouva inefficace, ce qui fit demander quels étaient les obstacles et quelle était la manière de les faire disparaître afin qu'on se hâtât de faire la modification. Sir James Kempt répondit que les obstacles n'étaient ni dans l'acte ni dans les instructions, mais bien chez les gens mêmes qui étaient indifférents sinon adverses au changement que l'on proposait. Au lieu de donner un résumé des raisons de la chose, il me semble plus judicieux de faire des extraits de la lettre de sir James Kempt sur le sujet, vu qu'ils donnent une idée nette des objections qu'inspirait le changement.

Les difficultés réelles qui se sont interposées sont tout simplement une indifférence générale, ou plutôt l'absence de dispositions chez les habitants de la province à l'égard de la conversion de tenure qu'on propose et l'intérêt des seigneurs partout où la propriété se concède généralement, lui est positivement adverse.

Cette absence de dispositions de la part des habitants doit principalement s'attribuer à leur attachement à leur ancienne coutume et à ce qu'aussi les charges féodales, dans l'état actuel de la propriété dans la province, pèsent si légèrement sur l'élément agricole de la population qu'elle n'en ressent guère l'incommodité, ou du moins que cette incommodité n'est pas telle qu'elle provoque chez eux le désir de s'y soustraire par un changement de tenure.

Les principales charges directes consistent dans le versement entre les mains du seigneur d'une faible redevance annuelle; dans l'obligation pour le censitaire d'aller faire moudre son grain au moulin seigneurial (droit de mouture) et dans le paiement de droits sur les mutations de propriété, un douzième du prix de vente revenant alors au seigneur.

Comme la propriété se concède toute à un très bas prix, la redevance est trop insignifiante pour que le censitaire en ressente un malaise grave; le "droit de mouture", bien que ce soit pour le seigneur la principale source de profit, est loin de peser comme une taxe sur le tenancier, le prix versé au moulin seigneurial est de fait moindre que celui payé aux moulins particuliers des cantons et des paroisses rurales, où les mutations de propriété n'arrivent que rarement et où l'augmentation de la valeur des terres ne dépend pas autant du capital qu'on peut y consacrer qu'à la colonisation et à l'amélioration générales du pays environnant, même les redevances à titre de mutation ne constituent guère un fardeau perceptible.

Tandis que ces droits seigneuriaux pèsent si légèrement sur le censitaire, leur perte, cependant, priverait le seigneur d'une grande partie de son revenu, et il ne faut donc pas s'étonner de ce que ces propriétaires ne se montrent pas disposés à se mettre dans une situation qui comporte un tel risque.

Le vice de la loi adoptée en 1822 pour la conversion des tenures et qui aurait déjoué complètement le but qu'on se proposait, était que la loi ne donnait qu'aux seigneurs les moyens de s'acquitter des droits de la Couronne, sans donner au tenancier le pouvoir de se libérer de ses obligations vis-à-vis le seigneur.

Le statut 6, George 4, chap. 59, a efficacement remédié à ce vice en obligeant le seigneur qui a pu se libérer vis-à-vis la Couronne, de se soumettre à un arbitrage pour dégager son tenancier, mais comme il est raisonnable de supposer que la sentence des arbitres, dont un doit être choisi par le tenancier, serait, dans une grande mesure, guidée, pour fixer le prix de la conversion, par le prix exigé du seigneur par la Couronne pour le libérer lui-même, prix qui, d'après une proclamation lancée peu après la réception du statut dans ce pays, est fixé au chiffre si bas du vingtième de la valeur de la propriété, le seigneur se trouve dans l'empêchement de faire un arrangement dont la conséquence pourrait le forcer d'abandonner ses droits sans recevoir de compensation adéquate pour la perte immédiate de revenu que ce secrifice déterminerait. * * * * * * * * * * *

Quant à une seigneurie qui n'est pas généralement concédée, le changement de tenure favoriserait certainement beaucoup l'intérêt du seigneur, attendu que, sans autre sacrifice que le prix très modique de la conversion, il obtiendrait une grande étendue de terre libre de toutes charges.

Les extraits sont longs, mais ils expliquent d'une façon plus complète que ne pourrait le faire un simple résumé, la position des affaires en 1830, et ils serviront aussi à faire comprendre le discours prononcé par M. Christopher Dunkin à l'Assemblée législative en mars 1853 au nom des seigneurs, contre le "bill" présenté par le procureur général Drummond, sous le titre de "Acte pour définir les droits seigneuriaux en Bas-Canada et pour faciliter la rédemption." (Série P, volume 445*a*.)

En 1831, M. James Buchanan, consul à New-York, attira l'attention sur l'absence de l'argent monnayé, devant servir d'agent de circulation en Canada, attendu que les colons des régions reculées du pays se trouvaient, à cause de cela, très gênés dans leurs transactions. Il disait que le taux de l'échange était une des causes de la rareté de la monnaie qu'on aurait pu mettre en circulation. Il maintenait aussi que la tentative qu'on avait faite pour introduire le numéraire britannique avait manqué, le plan reposant sur le principe erroné de vouloir introduire une nouvelle monnaie de commerce de même qu'un nouvel agent de circulation. D'autre part le règlement qui permettait aux intendants militaires de se servir de lettres de change donnait au numéraire anglais une valeur artificielle, de sorte que, lorsque les soldats touchaient leur solde, l'argent qu'ils recevaient s'en retournait quasi directement au payeur, sans entrer dans la circulation, attendu que le marchand donnait une prime au soldat pour toute la monnaie anglaise dont il pouvait disposer, parce qu'en payant en argent anglais le marchand pouvait acheter de l'intendance des lettres de change sur Londres et faire ainsi un autre profit pour lui-même. De sorte que l'argent passait quasi directement à l'intendance, qui remettait au trésorier la monnaie pour laquelle il avait vendu les lettres de change, qui étaient prêtes à faire de nouveau le tour. Le remède à cet état de choses était, M. Buchanan croyait-il, de donner un numéraire aux provinces conforme à la monnaie courante, c'est-à-dire cours d'Halifax, la livre étant réputée contenir quatre dollars de cinq shelings chacun, c'est-à-dire que chaque quart de dollar, ou douze derniers sterling, était évalué en cours d'Halifax à quinze derniers, dont quatre faisaient cinq shelings, soit un dollar cours courant, dont quatre faisaient une livre d'Halifax. Généralement parlant, la proposition de M. Buchanan était de donner au numéraire un peu plus de valuer que n'en valait le métal, afin que ce numéraire restât au pays pour y circuler. Ce que M. Buchanan demandait c'était d'avoir un agent de circulation en monnaie d'une dénomination plus faible que le dollar fourni par les banques qui émettaient du papier, papier qui avait cours dans les provinces, attendu que les banques étaient tenues pour parfaitement sûres. Pour employer la phrase de M. Buchanan, il ne s'agissait d'avoir que les "diminutifs" du dollar, le besoin d'espèces en argent se faisait considérablement sentir, tandis que la monnaie de cuivre était absolument nécessaire, vu qu'en nombre de lieux il était impossible de faire changer même une petite pièce d'argent. Quant au dessein à placer sur le numéraire, il suggérait de mettre la tête du Roi sur une face et sur l'autre une devise de colonie. Voici son idée de la somme qu'il fallait pour les quatre provinces, probablement le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick :—

1,000,000 de demi-dollars, soit en cours courant	.....	£	125,000
2,000,000 de shelings " "	.....		100,000
2,000,000 de pièces de 6 deniers "	.....		50,000
3,000,000 de deniers en cuivre "	.....		12,500
6,000,000 de demi-deniers en cuivre "	.....		12,500
		£	300,000 cours courant.

Quant à la valeur des pièces plus élevée que celle que le métal qu'elles contenaient, il disait:—

C'est précisément ce qui les fera rester au pays; que cette circulation au lieu d'être désavantageuse soit hautement salutaire, la chose est démontrée dans la Grande-Bretagne où tout le numéraire en argent est de cette nature. En outre, la différence va à peu près couvrir les frais de la frappe et la perte de l'échange.(Q 200-1, page 94.)

Il est évident que W. Lyon Mackenzie n'était pas un favori de sir John Colborne, car il en parle en termes peu circonspects. Il écrivait le 26 mars 1831, que M. Mackenzie du *Colonial Advocate* accompagnait la délégation qui se rendait à Londres avec la requête relative aux réserves du clergé, et disait que ses mensonges, son activité et sa persévérance à faire le mal pourrait embarrasser le gouvernement local, si sa conduite méprisable n'était pas connue. Quelques jours plus tard il écrivait de nouveau à M. Hay, sous-secrétaire pour les colonies, et disait dans cette lettre qu'il était étonné que des membres honorables de la Chambre des Communes encourageassent Mackenzie en corespondant avec lui. "Il est mécontent et sans principe, il se vante "que les mensonges qu'il répand répondent à son but et que son journal va provoquer "une révolution dans trois ans." L'adoption de l'adresse relative aux griefs et présentée à une assemblée publique à York, fut proposée par M. Mackenzie et appuyée par le Dr Morrison. Cette adresse déclarait que, bien qu'en théorie le Haut-Canada eût une constitution libre, cependant en pratique la chose lui était refusée dans une grande mesure, attendu que la tendance des hommes au pouvoir était de favoriser leurs propres idées et leurs propres intérêts personnels plutôt que le bien général. Les résolutions renferment une longue liste de griefs qui, d'après eux, étaient directement le fruit de cet exercice du pouvoir; c'est ainsi qu'on y cite la négligence des chemins, la distribution extravagante des terres incultes et plusieurs autres abus qui avaient trait à toutes les situations de la vie sociale ou publique, et les conclusions des prémisses avaient une très grande portée. On fit largement circuler ces résolutions et, dans la région de Home on tint des assemblées publiques où ces résolutions furent adoptées, et à chacune de ces assemblées un comité fut nommé sous le nom de "comité de coopération". On trouvera au volume 358-2 de la série Q des comptes rendus de ces assemblées. Un correspondant qui signait "A Freeholder of the County of York", écrivait dans l'*Albion* de New-York, pour contrecarrer ce que disait M. Mackenzie dans ses écrits et dans les résolutions publiques arribuées à sa plume. Pour obtenir des renseignements sur M. Mackenzie, on pourra consulter sa vie publiée par M. Charles Lindsey en 1862 ainsi que l'histoire de la révolte dans le Haut-Canada, par M. Dent.

Dans la note A se trouvent au long un grand nombre de documents relatifs aux réserves du clergé qui faisaient l'objet d'une question brûlante tant dans le Bas que dans le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada on attachait peu d'importance politique à la question en comparaison de la campagne qui se poursuivait avec tant de chaleur dans le Haut-Canada, la contestation dans la province inférieure étant principalement restreinte aux droits respectifs des diverses églises protestantes de partager dans les réserves à l'encontre des r-clamations de l'Eglise d'Angleterre qui maintenant son droit de bénéficier du tout. Le secrétaire de la Société de la Propogation de l'Evangile, écrivant au nom de l'Eglise d'Angleterre, prétendit que, comme question de principe, les réserves étaient pour le bénéfice de l'Eglise d'Angleterre; mais au cours de l'exposé qu'il fit à sir George Murray, il entreprit de démontrer que cette réclamation était faite non seulement comme question de principe, mais à cause du nombre de fidèles de

cette église comparés à ceux des autres églises, prétention qui laissait la décision de l'Eglise d'Ecosse avaient, disait-il, pour adversaires les séparatistes, et les méthodistes dans l'état de choses et qui, par conséquent, n'apportait aucune garantie de permanence. M. Grant, de Montréal, agent pour l'Eglise d'Ecosse, avait aussi donné le chiffre du nombre des fidèles de l'église qu'il représentait, commettant ainsi une erreur semblable, et ses chiffres furent vivement critiqués et taxés d'une grande exagération. Le lord évêque de Québec déclara que cette exagération pouvait pleinement se prouver, mais nul des documents connus fournit une preuve palpable à l'appui de cet allégué d'inexactitude de la part des autres réclamants. Le comité des affaires canadiennes recommanda un moyen pour disposer des réserves du clergé "qui" comme le prétendit le secrétaire de la Société de la Propagation de l'Evangile, "provoque une "interprétation du statut 31 George 3, contraire à ce qu'on a toujours eue jusqu'ici "de l'intention de la législature du temps, qui voulait pourvoir au clergé de l'Eglise "d'Angleterre sans mentionner toute autre catégorie d'institutions religieuses." D'après les prétentions du secrétaire, ce rapport donnait un nouveau caractère et une nouvelle force qui n'existaient pas avant, aux réclamations de ceux qui demandaient une part des réserves. Il y avait des réclamations faites par des églises protestantes qui demandaient une part des réserves pour des fins ecclésiastiques, mais il y en avait d'autres d'une nature différente, et qui demandaient l'application des réserves à d'autres fins, comme l'éducation, la construction de chemins, etc. On prétendait que ces idées discordantes seraient aggravées plutôt qu'apaisées si l'on en donnait une part à l'Eglise d'Ecosse où l'on excluait d'autres dénominations religieuses, ou, en supposant qu'il se fit un partage très libéral entre les églises, la chose serait impopulaire chez ceux qui voulaient que les réserves fussent appliquées à d'autres fins. Cette dernière façon de disposer des réserves serait, prétendait-on, un acte de spoliation. L'on alléguait de plus que dans l'acte d'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, l'Eglise d'Ecosse devait être restreinte à cette partie du Royaume-Uni (l'Ecosse); tandis que l'Eglise d'Angleterre était établie en Angleterre "et dans les territoires y "appartenant", c'est-à-dire les possessions coloniales de la Couronne. D'autres questions de droit étaient soulevées et discutées au cours des représentations du secrétaire à George Murray, y compris la concession de terre, dans le Vermont, faite par Wentworth en 1795 à la Société de la Propagation de l'Evangile pour le bénéfice du clergé de l'Eglise d'Angleterre de ce lieu, et dont un transport au collège de Dartmouth fut rejeté en 1785 par la législation du Vermont, parce que la propriété avait déjà été donnée pour d'autres fins. C'est probablement cette concession qui, croyait-on, donna lieu à la concession des réserves du clergé en 1791. Il est inutile de suivre plus loin les représentations qu'on fit à sir George Murray, vu que ce document et d'autres sur le même sujet se trouvent au long dans ce rapport à la note A.

Dans une dépêche à sir George Murray, en date du 18 janvier 1830, sir James Kempt donne le tableau qui suit:—

Population de la province (Bas-Canada) d'après le dernier recensement et les derniers calculs.....	432,095

Eglise d'Angleterre	14,750
Presbytériens, y compris l'Eglise d'Ecosse et toutes les autres églises qui tombent sous ce titre général	5,547
Méthodistes	2,182
Baptistes	589
Autres dénominations	5,739
	28,807

On doit, cependant, se rappeler que ce document fut remis à sir James Kempt par le lord évêque de Québec, et que l'exactitude des chiffres est mise en doute par quelques-uns et absolument niés par d'autres.

D'après le rapport du commissaire des réserves du clergé il y avait, en Bas-Canada, environ 500,000 acres de ces réserves, mais l'on considérait que, quant à leur valeur, une estimation devait être fictive ou imaginaire; les seuls modes qui lui semblaient possibles pour retirer des profits des réserves se résumaient à vendre ou à affermer, mais les ventes étaient si lentes qu'on jugea prématuré d'essayer de calculer les résultats. Le rapport du commissaire se trouve au long à la note A ainsi que d'autres documents.

Sir John Colborne dans une lettre particulière à M. Haig, sous-secrétaire, disait que si les questions de finances étaient réglées d'une façon satisfaisante dans le Haut-Canada, il n'y avait pas d'autre question que celle des réserves du clergé qui pût créer de l'agitation, et il ajoutait: " C'est un grief qui entraînera toujours du côté des mé- " contents une secte très remuante: les méthodistes américains et les cultivateurs " des cantons défrichés ", et il demandait instamment que les réserves fussent vendues aussi tôt que possible, rappelant à M. Haig que sur onze districts cinq étaient peuplés de gens nés aux Etats-Unis. Que les méthodistes fussent très actifs à combattre les prétentions de l'Eglise d'Angleterre, qui demandait d'être la seule à bénéficier des réserves du clergé, ou, de fait, à s'opposer à l'existence de toute mesure officielle en faveur du clergé, la chose peut se voir dans les documents publiés dans la note. Il n'est pas nécessaire de donner en détail les recettes et les dépenses des réserves. La somme totale déposée entre les mains du receveur général, du mois d'octobre 1820 au mois de décembre 1830, ne s'éleva pas à au delà de £4,074.11 cours courant, et sur cette somme £2,214.5.11 avaient été versés à venir jusqu'au 31 octobre 1820, ce qui, pour la période de 1821 à 1830 inclusivement, portait les versements à £1,859.15.11, soit à une somme annuelle d'à peu près £186; et les dépenses furent de £4,303.3.2½, nécessitées en grande partie par la construction de bâtiments (des presbytères, etc.), et partie pour les frais de déplacement du Dr Strachan lorsqu'il s'employait à défendre les prétentions de l'Eglise d'Angleterre à la jouissance exclusive des réserves. Deux rapports de M. Peter Robinson des ventes faites en 1829 et 1830 portent la somme brute provenant de cette dernière année à £23,396 1s.; les rapports précédents n'accusaient que les sommes versées entre les mains du receveur général. Les conditions du paiement des terres vendues étaient, comme le rapport l'indique, dix pour cent lors de la vente et le reste en neuf années par versements annuels de dix pour cent avec intérêt.

Comme fruit des assemblées des adversaires du système, des requêtes furent dressées et distribuées dans toute la province pour les faire signer et des délégués furent envoyés pour soumettre l'affaire au secrétaire des Colonies. On disait que les méthodistes étaient quasi les seuls adversaires des prétendants aux réserves, et pour contredire ceci un prédicant baptiste écrivit au *Guardian* que toutes les classes étaient également opposées à l'existence de dotations ecclésiastiques. Malgré cette déclaration il ne semble pas avoir été judicieux, en présence de ce qu'on disait, que la délégation se composât de deux membres du corps ecclésiastique auquel on imputait toute l'agitation. L'un d'eux était M. George Ryerson et l'autre un métis indien nommé Peter Jones, ce qui est probablement son nom exact, vu que son père était un arpenteur du pays de Galles, mais son nom indien était Kakewaquonaby. Cette mission avait, disait-on, un double caractère: l'un ecclésiastique et l'autre ayant pour but d'obtenir le contrôle des terres des Sauvages. D'après sir John Colborne, Jones était un excellent homme, mais absolument sous le contrôle de Ryerson. Il avait été baptisé par un ministre anglican à l'église des Mohawks, près de Brantford, mais était devenu Méthodiste trois ans plus tard. Sir John disait que Jones devait, d'après les rumeurs, se faire voir en costume d'indigène à une réunion de plusieurs sociétés religieuses à Londres. La lettre de sir John Colborne déclare positivement que George Ryerson servit dans la milice incorporée durant la guerre (ce qui est confirmé par une requête de sa part) et qu'une fois il demanda à l'évêque de Montréal de l'ordonner. La lettre de Colborne disant que Jones devait être porteur de cadeaux pour la Reine, c'est-à-dire la reine Adélaïde, était exacte, car en juillet 1831 il envoya des présents accompagnés d'un document sur les sociétés indiennes de bienfaisance. La délégation s'adressa tout naturellement à M. Joseph Hume, membre écossais bien connu du parlement, comme du reste on en appelait à lui pour toutes les plaintes venant des colonies, et il prêta immédiatement ses services pour introduire les déléguées auprès des autorités, et, dans une lettre où il demandait audiance à lord Gederich, il dit qu'il ne pouvait s'empêcher d'exprimer son regret et sa surprise de voir que le cabinet anglais se complût à maintenir toute une province dans un état d'irritation et de trouver à redire de ce que les promesses à lui faites de régler toutes les contestations relatives à des organisations religieuses conformément à la recommandation du comité spécial des Communes et de la requête venant du Canada, n'avaient pas été exécutées. Que ce fut le résultat de la mission de MM. Ryerson et Jones ou du travail de M. Hume, la chose n'est pas claire, dans tous les cas lord Gederich, alors secrétaire des Colonies, envoya au Canada instruction de faire adopter une loi abrogeant la mesure qui créait les réserves pour remettre les terres à la Couronne, mais l'acte abrogateur ne pût passer et on en blâma le Conseil législatif. A maintes reprises on essaya de régler les choses en faisant partager à d'autres églises, en outre de l'Eglise d'Angleterre, les bénéfices des réserves, mais ce n'est qu'en 1853 que le parlement impérial adopta une loi autorisant la législature des Canadas, alors unis sous le nom de Province du Canada, d'adopter un acte sécularisant les réserves, dont l'existence légale prit fin par l'adoption et la sanction de l'acte mentionné en dernier lieu, en 1854.

La question de l'éducation intéressait le public dans les deux Canadas et on lira sans doute avec intérêt les documents publiés au long dans la note B. Il est peut-être bon de donner un résumé de la question des écoles telle que la présentent les documents. Conformément aux instructions reçues du ministère des Colonies, en date du

3 septembre 1829, sir James Kempt transmit un état des écoles établies dans le Bas-Canada. L'extrait de la lettre qui accompagne le rapport dit que de tous les séminaires, protestants et catholiques, les deux académies (*grammar schools*) de Québec et de Montréal seules touchent une subvention permanente prise à même les deniers publics. Le rapport donne tous les renseignements nécessaires sur les matières enseignées aux écoles et tous les autres détails qu'il est opportun de connaître. (Série Q, volume 190-2, pages 392, 401.) Lord Dalhousie avait, quelques années avant, attiré l'attention sur l'importance de pourvoir à l'éducation de la population catholique romaine, et il n'est pas improbable que la dépêche de sir George Murray en réponse à laquelle sir James Kempt avait traismis les détails des différentes écoles protestantes et catholiques, devait son origine à la note de lord Dalhousie. Un examen de la table des matières fera voir la procédure de l'Institution Royale, quelques-uns des obstacles que rencontrait l'établissement du collège McGill, et les difficultés qui asségeront ses premières années. Quelques-unes de ces difficultés sont mentionnées au rapport préliminaire de 1897, en commençant à la page xi.

Le travail accompli en Bas-Canada pour promouvoir l'éducation supérieure fut en Haut-Canada l'objet d'une certaine somme de jalousie, de crainte que les avantages qu'offrait le Bas-Canada en matière d'éducation n'attirassent de bons colons de la province supérieure. Sir John Colborne, écrivant à ce sujet, exprimait sans doute les idées des habitants d'York du moins, sinon de la population de la province prise dans son ensemble. Relativement au projet d'établissement d'une université à Montréal pour le bénéfice des familles haut-canadiennes, qui avaient l'habitude d'envoyer leurs jeunes fils aux Etats-Unis ou ailleurs pour terminer leur éducation, il dit :—

Pour ce qui est de l'établissement d'une université à Montréal pour le bénéfice du Haut-Canada, je regretterais de voir former une institution qui priverait cette partie des provinces de l'Amérique du Nord des talents d'un seul individu qui peut être mis à profit ici, ou d'une société qui put engager une classe influente d'émigrants à fixer leur domicile dans cette région. On tiendra compte aussi, j'espère, du lien utile que nous comptons établir entre le Collège du Roi et le collège de cours inférieur. (Série Q, volume 195 A, pages 80, 81.)

Sir John Colborne croyait néanmoins aux avantages de l'éducation et, lorsque le ministère des Colonies lui fit des reproches, il défendit avec chaleur sa ligne de conduite à l'égard de l'académie Royale et du collège qu'il établissait. Dans la tentative qu'il avait faite pour fonder une académie sur le plan qu'il avait adopté, tout en reconnaissant l'insuffisance, au début, des sommes provenant des versements de la Compagnie du Canada, il croyait que les versements futurs de cette compagnie, augmentant progressivement après l'année suivante, seraient employés avec beaucoup de profit à favoriser une institution qui rapporterait à la province des bénéfices essentiels. Il indiquait aussi la source où étaient puisés les fonds destinés à l'établissement du collège, mais dont la nature improductive allait restreindre l'utilité de l'institution à cause de la dette contractée en premier lieu. Une partie considérable de la difficulté à maintenir des écoles provenait, disait-il, de l'éparpillement de la population, de sorte qu'on ne pouvait fixer les écoles nécessaires dans les lieux où on en avait besoin, de même qu'on ne pouvait non plus trouver des personnes compétentes, mais il était déterminé à maintenir les écoles de district, le collège du Haut-Canada et l'université liés entre eux, ce qui serait un grand attrait vis-à-vis des familles honnêtes pour les

engager à venir s'établir dans le Haut-Canada. (Série Q, volume 352, pages 256, 257.)

Au printemps de 1830, le Conseil législatif du Haut-Canada, dans une adresse à sir John Colborne, le félicitait de l'établissement d'un collège pour l'éducation de la jeunesse de la province; et au cours de cette adresse ils déclaraient que les parents n'avaient rien à désirer en comparant les avantages dont jouissaient leurs enfants aux avantages offerts par les premières écoles publiques d'Angleterre. Comme toute l'adresse se trouve au long à la note B, il est inutile d'en faire des extraits.

Dans le but de maintenir ce qu'il appelait le collège de cours inférieur, sir John Colborne présenta un plan dans le but d'assurer un revenu permanent et de mettre en même temps le contrôle du collège entre les mains du gouvernement de Sa Majesté. Deux des conditions que proposait sir John Colborne étaient d'avoir huit bourses de £40 chacune dont devaient jouir les élèves pendant quatre ans pendant leur séjour à l'université et une autre bourse de £25 pour chaque école de district dont devaient aussi jouir pendant quatre ans les élèves choisis dans ces écoles pour le collège des cours inférieurs. On a parlé de l'apparente jalousie de la population du Haut-Canada à l'égard de la soi-disante tentative du Bas-Canada pour attirer les familles de la province supérieure vers la province inférieure par la qualité de l'éducation, mais il n'y a rien pour prouver que cette jalousie s'étendait au delà des habitants d'York, bien que la chose ait pu exister, comme on l'a dit. Dans une autre lettre que celle dont on parle, sir John Colborne disait, en l'approuvant, ce que pensait l'opinion publique au sujet des conditions que contenait la charte du Collège du Roi, conditions qui, disait-il, étaient généralement condamnées, et il ajoutait que si ces conditions étaient abrogées et qu'on donnât plus d'envergure à l'université, on apprécierait les grands avantages à retirer d'une telle institution établie à York, si l'on tenait compte surtout de la perspective d'avoir des élèves du collège du cours inférieur et du nombre de familles honnêtes qui s'étaient récemment établies dans les districts des environs d'York. Que sir John Colborne comprît la nécessité de changer la charte conformément à l'opinion publique, la chose se dégage à l'évidence de son message, en qualité de chancelier du Collège du Roi au conseil du collège. Ce message se trouve au long dans la note B, ainsi que les résolutions qui s'en suivirent. Dans une note relative à la vente des terres incultes, il est dit incidemment que 270,000 acres de terre avaient été cédées à titre de dotation en faveur de l'université du Haut-Canada, et que c'étaient les meilleures terres de la province. Une dépêche de sir John Colborne à lord Goderich relate en détail les efforts accomplis pour favoriser l'éducation dès les premiers temps après le partage en 1792 de l'ancienne province de Québec en deux provinces; cette dépêche avec le procès-verbal du Conseil exécutif et un rapport sur la question de l'éducation pourront se lire avec intérêt à la note B, où ils sont publiés au long. Ces documents sont suivis de divers extraits, au nombre de neuf, qui ne sont pas publiés dans ce rapport, masi qu'on trouvera au long au volume 357-1 de la série Q, en commençant à la page 110 du volume. Le désir qu'il avait de voir l'Eglise anglicane, de toutes les autres religions, exercer le plus d'influence en matière d'éducation se dégage de la teneur de ses lettres, bien qu'aucune de ses lettres ne le dise explicitement. Relativement au projet d'une seconde université pour les "sectaires" comme il les appelait, il croyait, disait-il, que l'établissement d'une telle uni-

versité créerait des dissensions plutôt qu'il les apaiserait. Les presbytériens de l'Eglise d'Ecosse avaient, disait-il, pour adversaires les séparatistes, et les méthodistes épiscopaliens étaient en lutte avec les wesleyens qui s'étaient récemment séparés d'eux, et il ajoutait, " ils sont tous en mauvais termes les uns avec les autres ". Constatant qu'il en était ainsi, il recommanda que remise soit faite de la charte du Collège du Roi et qu'une nouvelle charte soit accordée à des conditions plus libérales, et comme la dotation était magnifique, elle suffirait pour pourvoir aux besoins du collège du cours inférieur et à l'éducation des sectaires qui voudraient profiter de l'institution.

Grâce à de certaines concessions qu'indiquait sir John Colborne, il croyait que tout prétexte de récrimination et de mécontentement disparaîtrait, et il demandait avec instance qu'on appliquât ce qui pourrait rester après avoir fait face aux besoins du collège à l'amélioration des écoles de district et de canton d'après un système bien organisé comme étant le meilleur moyen d'enrayer les progrès des démagogues. La correspondance démontre combien sir John Colborne avait les intérêts de l'éducation à cœur, mais, comme on l'a déjà remarquer, c'était apparemment, et dans une grande mesure, au point de vue de l'Eglise anglicane. (*Voir* série Q, volume 357-2, page 296.) Qu'on ait tenté de faire un usage politique de la question des écoles la chose est évidente par la série de résolutions présentées à la Chambre d'Assemblée et dont une seule fut adoptée à leur première présentation, à savoir, celle qui relatait le fait qu'une concession prise à même les terres incultes de la Couronne avait été accordée pour l'établissement d'une académie gratuite dans chaque district où le besoin s'en ferait sentir et pour l'établissement de séminaires plus complets dans le cours du temps, mais l'Assemblée refusa dans le temps d'adopter d'autres résolutions comportant condamnation. Les résolutions des assemblées générales trimestrielles du district de London, tout en reconnaissant les efforts considérables qu'avait faits sir John Colborne pour la cause de l'éducation et les avantages qu'York et ses environs retiraient du collège de cours inférieur établi là, faisaient remarquer que peu de parents de leur région étaient en état de profiter des avantages que cette institution offrait pour l'éducation des jeunes gens et demandaient pour l'école du district de London, à London, une subvention qui la mît sur un pied d'efficacité comme collège classique et préparatoire à l'Université du Roi, mais ceci ne portait pas les requérants à négliger d'attirer l'attention sur les besoins des écoles de district au sujet desquelles, cependant, disait l'adresse, les requérants ne voulaient pas intervenir. Une série de résolutions fut adoptée à la Chambre d'Assemblée, qui se déclarati satisfaite de voir que la réforme de l'Académie Royale était basée sur le principe libéral que l'Assemblée avait déjà porté à l'attention du gouverneur, c'est-à-dire la mise de côté des privilèges exclusifs conférés à l'Eglise anglicane. Cette idée était couchée en termes encore plus énergiques dans la deuxième résolution que je cite au long:—

Résolu: Que cette Chambre est heureuse de voir que Son Excellence compte encore sur une modification de la charte du Collège du Roi, qui, tel que présentement constitué, est absolument indigne du patronage public et de nature à fomenter des jalousies de secte et à être également préjudiciable à la pureté de la religion et aux libertés du peuple. (Série Q, volume 358-3, p. 590.)

La troisième résolution était dans le même sens. Dans la résolution suivante, les prétentions du clergé de l'Eglise d'nAgleterre au pouvoir dominant étaient énergi-

quement dénoncées et, bien que la chose n'eût pas de portée directe sur la question d'éducation, cependant les idées sur les prétentions de l'Eglise anglicane au monopole des réserves du clergé, si ces idées étaient telles que représentées par la résolution, reflétèrent incontestablement sur l'appréciation qu'on fit de la question de l'éducation et du contrôle des institutions d'enseignement supérieur par l'Eglise anglicane. Voici comment s'exprime la résolution: "Qu'il existe à juste titre dans l'esprit du peuple "de cette province une vive aversion fixe contre l'existence d'une église dominante "liée au gouvernement dans une prétention au monopole des réserves du clergé." La proposition de lord Goderich, qui suggérait de laisser le Collège du Roi "aux membres de l'Eglise épiscopale" et de doter un autre collège pour les besoins des autres dénominations religieuses fut combattue par sir John Colborne quand la proposition lui fut soumise, comme on le verra en consultant un passage antérieur de ce rapport, et sa manière de voir fut confirmée par un document que M. George Ryerson envoya au ministère des Colonies, au nom des méthodistes. M. Ryerson nia que ses amis et lui fussent animés "d'indigne jalousie" vis-à-vis l'Eglise d'Angleterre, et affirma qu'un bon nombre qui étaient adverses au Collège du Roi, tel que constitué, étaient des fidèles de l'Eglise d'Angleterre, alléguant aussi que le peuple du Haut-Canada était si partagé dans ses croyances religieuses qu'aucune dénomination religieuse ne formait une majorité de la population, de sorte que, prétendait-il, il était impolitique et injuste de donner à quelqu'une de ces dénominations des avantages qui la constitueraient virtuellement en religion établie. En d'autres mots, de même que toutes les dénominations religieuses étaient unies dans leur opposition à l'Eglise anglicane, de même elles étaient unanimes à s'opposer à ce que toute autre fût l'objet des faveurs du gouvernement. M. Ryerson n'avait pas plus d'objection, disait-il, à ce que l'Eglise d'Angleterre fut la dénomination favorisée qu'il n'en avait pour toute autre, mais il tenait pour injuste le principe de donner au clergé de l'Eglise anglicane des avantages divers, y compris la charge des collèges, et il réaffirmait que ses amis et lui agissaient par principe et non par jalousie ou esprit de parti. Peter Jones, autrement dit Kahkewaquonaby, fut délégué par sa tribu pour aller à Londres représenter le désir qu'ils avaient d'être reconnus dans leur pauvreté et dire au Roi ce qu'ils avaient dans leur cœur au sujet de leurs terres, mais pour ce qui est des instructions écrites des Chippewas ou des Sauvages de la rivière du Crédit, rien ne fait voir que Peter Jones était autorisé à faire une plainte quelconque au sujet du contrôle des écoles ou de s'associer à M. Ryerson dans les affaires que celui-ci traitait, comme il semble l'avoir fait. (Série Q, volume 358-3, pages 634, 637.)

A la note C se trouve un rapport des établissements civils et autres dans le Haut-Canada, rapport transmis par sir John Colborne. Le rapport est fait avec tant de détails qu'il est inutile d'en faire un résumé. La seule remarque qui semble mériter mention c'est qu'il est dit que la population du Haut-Canada s'élevait en avril 1831, à 234,000 âmes. En 1890-91, d'après les rapports du recensement, soixante ans après, cette population était de 2,114,321.

Relativement aux nombreux sujets dont parle la correspondance, comme, par exemple, les demandes de demi-solde et d'indemnité pour pertes subies durant la guerre de 1812, les efforts accomplis pour améliorer l'état des Sauvages, les documents relatifs au Collège McGill, les difficultés qu'on a éprouvées au sujet de la perception des

frais de port, l'évêque anglican de Québec ayant été appelé à payer £1.13.3, soit près de $8, pour un seul paquet, l'étude de la table de matières pour le Haut et le Bas-Canada élucidera ces questions et autres, dont la narration dans ce rapport prendrait plus d'espace qu'on ne peut facilement accorder.

Le tout respectueusement soumis,

DOUGLAS BRYMNER,
Archiviste.

OTTAWA, 30 décembre 1899.

Noms.	Résidence.	Ouvrages.
Antiquarian Society	Worcester, Mass	Délibérations.
Armitage, Rév. W. J	Halifax, N.-E.	Annuaire de la paroisse de Saint-Paul.
Arpenteurs d'Ontario	Toronto	Délibérations.
Association des Loyalistes de l'Empire-Uni	Toronto	Rapport ; délibérations.
Audette, L. A	Ottawa	Rapports de la cour de l'Echiquier.
Bain, James	Toronto	Brochures
Bates, E. B	Ottawa	Almanachs des adresses ; brochures.
Bibliothèque de l'Etat de New-York	Albany	Bulletin ; rapport.
Bibliothèque publique de Newcastle-on-Tyne	Newcastle-on-Tyne	Rapports.
Bibliothèque de Providence	Providence, R.I.	Bulletins.
Burton, C. M	Détroit, Mich.	Brochures,
Canadian Bank of Commerce	Ottawa	Carte de l'Yukon.
Commissaires des archives	Providence, R.I.	Archives primitives de la ville de Providence.
Connecticut Historical Society	Hartford	Collections.
Duhamel, Sa Grandeur l'Archevêque	Ottawa	Histoire de la colonisation.
Farmer, Silas	Détroit, Mich.	Guide and Historical Souvenir of Detroit.
Filson Club	Louisville, Ky	Publications.
Gemmil, J. A., C.R	Ottawa	Un manuscrit.
Gerin, Léon	"	La science sociale.
Girard, Rév. Père	Ste-Anne de Beaupré	Annales de Sainte-Anne (en français et en anglais).
Harvard, Université d'	Cambridge, Mass	Rapport.
Historical MSS. Commission	Londres, Angleterre.	Publications.
Howe, Syd	Middleton, N.-E.	Brochure.
Illinois State Historical Society, Syndics de l'	Springfield, Ill	5e rapport biennal ; brochure.
Johnson, Geo	Ottawa	Annuaire Statistique.
LeMoine, Sir James	Québec	The Plains of Abraham.
Lynch, W. H	Danville, P.Q.	Brochure.
Manitoba Historical and Scientific Society	Winnipeg	Rapports.
Mavor, Professor	Toronto	Hand book ot Canada and MSS. au sujet des Doukobors.
Minnesota Historical Society	Saint-Paul	Rapport.
North Indiana Historical Society	South Bend, Ind	Publications.
Nova Scotia Historical Society	Halifax	Collections.
Ontario Historical Society	Toronto	Brochures ; rapports et archives.
Porter, Peter A	Chutes-Niagara, N.-Y.	Brochures.
Renick, E. I	Washington, D.C.	Publications.
Rhode Island Historical Society	Providence, R.I.	Publications.
Royal Historical Society	Londres	Délibérations.
Royal Scottish Geographical Society	Edimbourg	Revues.
Saunders, W.	Ottawa	Rapports de la station agronomique.
Shortt, Professeur Adam	Kingston	Early History of Canadian Banking.
Société Canadienne des Ingénieurs Civils	Montréal	Rapports.
Société littéraire et historique	Québec	Délibérations.

Noms.	Résidence.	Ouvrages.
State Historical Society of Wisconsin	Madison	Catalogue de journaux.
Stewart, MacLeod	Ottawa	Brochures.
Syndics de la bibliothèque publique.	Boston	Rapport annuel.
Thorburn, Mde	Ottawa	Bureau de poste d'Yarmouth, N.-E.
Université de Toronto	Toronto	Brochures, revue de publications historiques.
Université du Wisconsin	Madison, Wis.	Bulletins.
Université d'Yale	New-Haven	Catalogue; Rapport.
Walker, B. E.	Toronto	A History of Banking in Canada.
Wentworth Historical Society	Hamilton	Délibérations.
White, Richard. "The Gazette"	Montréal	The People's Almanac.
Williams. Rév. M. C	Saint-Louis, Mo	Early Mackinac, The Fairy Island.
Winter, Charles M.	Ottawa	Brochure.
Women's Canadian Historical Society	"	Rapport; brochures.
Wrong, Professeur G. M.	Toronto	Review of Historical Publications relating to Canada.

NOTE A.

RÉSERVES DU CLERGÉ.

N° 1.—Mémoire de membres de l'Eglise d'Ecosse en Canada.

(Archives, série Q, vol. 157—1, p. 5.)

Le mémoire adressé au Très honorable comte de Bathurst, C.G., principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, etc., etc., etc.

Expose humblement,—Que vos mémorialistes sont presbytériens en complète communion avec l'Eglise établie d'Ecosse, ayant des ministres ordonnés régulièrement dans cette Eglise. Que les différentes congrégations qu'ils composent sont nombreuses et respectables et sont le fruit du progrès naturel du pays, et que les adhésions des émigrants écossais et irlandais qui se joignent à nous annuellement augmentent leur nombre avec une étonnante rapidité. Que vos mémorialistes attachés par principe et par éducation à la doctrine et au culte de leur Eglise nationale, ont fait jusqu'ici des efforts extraordinaires pour construire des églises destinées à l'exercice de leur culte, et par souscription volontaire ont amassé les fonds nécessaires à l'entretien de leurs ministres. Que ce fardeau, bien que son poids se soit fait rigoureusement sentir, étant retombé très inégalement sur les membres, ce qui arrive généralement dans le cas des contributions volontaires, a été supporté jusqu'ici avec courage par vos mémorialistes, qui, sans recevoir aucun appui efficace du gouvernement, ont continué à soutenir leurs Eglises et leur Clergé sur un pied respectable.

Mais bien que vos mémorialistes ont, sans recevoir d'appui ou d'encouragement de qui que ce soit, par leurs efforts zélés et constants, combattu avec succès contre toutes les difficultés et les obstacles auxquels ils étaient d'abord nécessairement exposés dans les premiers jours de cette colonie et de leur faiblesse numérique, jusqu'à ce jour où ils ont la satisfaction de voie leurs églises dans une condition florissante—ils regrettent de constater que le poids continuel de leurs différentes dépenses est plus qu'ils sont en état de supporter et qu'avec les plus grands efforts ils ne peuvent placer leurs ministres dans cet état de confortable indépendance qui est si heureusement assuré à leurs frères en Ecosse, et sans lequel les efforts d'un ministre doivent être affaiblis et son utilité grandement limitée.

Vos mémorialistes de plus demandent la permission de faire voir à Votre Seigneurie que pendant qu'eux et leurs frères presbytériens demeurent dans ces provinces dans une situation défavorable ils ne peuvent espérer d'obtenir communément les avantages inestimables qui sont puisés dans les services de pasteurs capables et respectables; et à moins qu'un gouvernement paternel offre ses secours en leur faveur une grande partie d'entre eux pour plusieurs années à venir doivent être privés de ministres réguliers, et de leur culte établi; car l'on ne peut s'attendre que des gentilshommes de qualifications convenables pour le ministère soient persuadés d'abandonner leur pays natal, et d'accepter les invitations de venir au pays avec la perspective d'un salaire précaire et très limité.

Vos mémorialistes éprouvent le plus profond regret en représentant à Votre Seigneurie qu'en conséquence de la difficulté extrême de pourvoir aux besoins tels que requis pour l'entretien de ministres convenables il y a plusieurs établissements populeux sans ministres plus spécialement dans le Haut-Canada, et une population émi-

nemment distinguée dans son pays natal par son esprit religieux et par sa bonne morale et fervemment attachée à son Eglise nationale, sont souvent privés dans ces colonies des services et des ordonnances de la religion, obligés de se placer sous le ministère de prédicateurs errants et incapables, ou se lient avec des sociétés dont les croyances et les sentiments religieux ont très peu d'affinité avec les leurs.

Pour ne pas insister sur les malheurs, qui à un point de vue moral et religieux sont ainsi encourus vos mémorialistes demandent humblement la permission de suggérer à Votre Seigneurie que cet état du pays à un point de vue politique est rempli de danger. Comme la principale émigration provient d'Ecosse et d'Irlande il arrive qu'une grande majorité de la population protestante dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord est de croyance presbytérienne et pour cette raison ne peut recevoir aucun bénéfice de l'Eglise établie d'Angleterre, en conséquence de quoi ils sont les uns et les autres entièrement dépourvus d'instruction religieuse et des ordonnances ou deviennent attachés par la nécessité aux divers sectaires qui se rendent parmi eux de toutes les parties des Etats-Unis dont l'effet inévitable est de semer le mécontentement politique avec le fanatisme religieux.

Pour prévenir ces maux il semble à vos mémorialistes qu'aucune mesure serait plus effiacce qu'une certaine clause générale imaginée par la sagesse du gouvernement dans le but d'assurer des pasteurs réguliers et respectables au corps presbytérien, et puisque la majeure partie de cette société sont membres de l'Eglise d'Ecosse et qu'ils lui sont attachés par les plus forts liens de principe et de patriotisme vos mémorialistes demandent humblement la permission de suggérer qu'une branche de l'Eglise d'Ecosse établie en Canada avec une mesure convenable pour son soutien unirait efficacement aussi loin qu'ils peuvent juger, ce corps nombreux respectable et toujours croissant des sujets de Sa Majesté—les attacherait à la mère-patrie par les plus forts liens—donnerait une générale et haute satisfaction à ces colonies et ne pourrait manquer de produire des sentiments de la plus vive reconnaissance dans les cœurs de ceux qui seraient l'objet immédiat d'une mesure avantageuse et si digne d'un gouvernement éclaire et paternel qui a toujours manifesté une sollicitude spéciale pour prendre soin du perfectionnement religieux et moral de sa population.

Vos mémorialistes demandent la permission d'informer Votre Seigneurie qu'en vue de l'acquisition de ce but désirable, ils ont maintenant transmis une requête qui doit être soumise à la prochaine assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, demandant d'être incorporés avec l'Eglise-mère et d'être placés sous sa juridiction immédiate et sous son administration et ils ont toute raison de croire que le succès de cette requête dépendra surtout de la décision du gouvernement de Sa Majesté à l'égard du sujet du présent mémoire, et sans une mesure suffisante pour assurer la considération de leurs églises en Canada, l'on ne peut s'attendre à ce que l'Assemblée Générale accordera la liaison voulue ; vos mémorialistes ont pour cette raison communiqué à la Commission de l'Assemblée Générale de l'Eglise d'Ecosse une copie de ce mémoire à Votre Seigneurie et ont sollicité son intervention en leur faveur et ils flattent le doux espoir qu'un tel arrangement peut être fait entre le gouvernement et l'Assemblée Générale à ce qu'ils accomplissent l'importante conclusion qu'ils ont en vue.

Vos mémorialistes sont convaincus qu'ils n'est pas du tout nécessaire pour eux de représenter à Votre Seigneurie que l'Eglise à laquelle ils ont l'honneur d'appartenir a toujours été remarquable par un attachement sincère et constant à l'illustre maison de Hanovre et à notre glorieuse et heureuse constitution. Que comme Eglise nationale elle a été heureuse au suprême degré dans le pays en soutenant et en augmentant avec la véritable religion et les bonnes morales le caractère et les principes intimement alliés de loyauté et de patriotisme; ils présumeraient en conséquence avec une honnête confiance comme partie de cette Eglise de demander pour eux-mêmes et pour leurs frères du Canada, la protection et la continuation d'un gouvernement éclairé et paternel. Ils se fient à la sagesse du gouvernement pour imaginer la manière la plus convenable de les établir eux et leurs frères dans ces provinces sur un pied plus respectable, et de leur accorder une certaine partie de ce soutien et de cette

complaisance dont l'établissement-sœur jouit à si bon droit, et à laquelle ils ne cèdent ni en loyauté et ni en affection pour la personne de Sa Majesté ni par l'attachement fidèle et ardent pour leur pays et pour l'heureuse constitution de leur gouvernement.

QUÉBEC DANS LE BAS-CANADA,
12 novembre 1820.

James Harkness	Fidéi-commissaires.	Archibald Ferguson	Anciens.
Ministre de l'Eglise St. André		James Thompson	
James Ross		James Thorn	
J. Neilson		James Ross	
Thomas White		David Ross	
		John Munro	
		Wm. Meiklejohn	
		Alexr. Badenoch	

MONTRÉAL DANS LE BAS-CANADA,
18 novembre 1820.

Henry Esson, min.	Anciens.	Norman Bethune	Fidéi-commissaires.
James Somerville, min.		John Fisher	
Robert Annan			
Thomas Porteous			
Thomas Blackwood			
J. Leslie			
H. Mackenzie			
James Carswell			
James Birss			
Andrew White			
Philip Ross			
George Garden			

NOTE A—N° 2.—LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.

(Archives, série Q, vol. 157—1, p. 2.)

QUÉBEC, 18 janvier 1821.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre un mémoire de certains membres de l'Eglise presbytérienne en Canada, et je désire soumettre le sujet à la considération de Votre Seigneurie comme un de la plus grande importance communément pour les provinces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, car le sujet contenu dans ce mémoire est également applicable à chacune d'elles.

Le dommage déjà causé par les prédicateurs ambulants des Etats-Unis est très sérieux, ce sont généralement des personnes des plus basses classes, quêtant littéralement leur pain comme des mendiants; ils prêchent n'importe quelle religion, n'importe quels principes, n'importe quelle forme de culte que leur ingénuité invente comme approprié au temps et à l'endroit; ils déplacent l'affection du peuple pour le gouvernement en même temps qu'ils détruisent tout principe de vraie religion ou de moralité.

Le clergé catholique dans cette province est pourvu par le système des dîmes—L'Eglise établie d'Angleterre est soutenue par la Société pour la propagation de l'Evangile, mais l'Eglise presbytérienne Ecossaise n'est pourvue d'aucun moyen—il est bien connu maintenant que la grande proportion des émigrants qui accourent maintenant en foule dans ce pays d'Ecosse et d'Irlande est de l'Eglise presbytérienne. Pour ces raisons je crois que Votre Seigneurie me pensera justifiable de recommander

ce mémoire de la manière la plus ardente, espérant qu'un système plus large y pourvoira, afin de nous lier avec l'Eglise établie d'Ecosse, et pour la rendre capable de nous envoyer des prédicateurs avec des salaires déterminés en attendant que les provinces patriculièrement soient en état de pourvoir à leurs propres nécessités à ce sujet.

Avec ce mémoire je demande l'attention de Votre Seigneurie pour plusieurs demandes particulières sur le même sujet ; ils veulent mettre devant Votre Seigneurie tous les renseignements qui me paraissent nécessaires à cet effet, et qui peuvent en faire valoir l'importance.

J'avais l'intention de m'adresser à Votre Seigneurie de la Nouvelle-Ecosse, avant de quitter cette province, mais sachant que les mêmes difficultés existent en Canada j'ai mis le sujet en réserve jusqu'à ce qu'il soit en mon pouvoir de le soumettre entièrement à Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, milord,
de Votre Seigneurie,
le très obéissant et très humble serviteur,

DALHOUSIE.

Le Très honorable
LE COMTE DE BATHURST, C.G.,
etc., etc., etc.

NOTE A.—N° 3.—JAMES STEPHEN, JR., À WILMOT HORTON.

(Archives, série Q, vol. 169, p. 91.)

LINCOLN'S INN,
9 janvier 1824.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions j'ai examiné une requête des ministres et des anciens au sujet de l'Eglise établie d'Ecosse dans le Haut et le Bas-Canada, et la requête de la corporation pour inspecter, administrer et diriger les réserves du clergé dans la province du Bas-Canada; et l'opinion de l'avocat de Sa Majesté, et du procureur et du solliciteur général, datée du 15 de novembre 1819, conjointement avec les différents documents qui ont été transmis à lord Bathurst, au soutien ou à l'encontre des demandes du clergé de l'Eglise d'Ecosse, et avec réference aux différents documents plus haut mentionnés, j'ai à vous soumettre, pour la considération de lord Bathurst, les remarques suivantes.—L'objet de la requête du clergé de l'Eglisse d'Ecosse en Canada, est d'obtenir un ordre de Sa Majesté, ordonnant qu'une partie de la terre réservée en vertu du statut 31, George 3, c. 31, pour l'entretien du clergé protestant dans les provinces du Haut et du Bas-Canada soit appropriée pour le soutien du clergé de l'Eglise d'Ecosse en Canada.

L'objet de la requête de la corporation pour l'administration des réserves du clergé, qui est exclusivement composée de ministres de l'Eglise d'Angleterre, est pour empêcher qu'aucune partie de ces terres soit octroyée pour aucun autre but que pour le soutien du clergé de leur propre croyance.

En novembre 1819, les officiers en loi de la Couronne firent rapport de leur opinion à lord Bathurst. Premièrement—Que les dispositions du statut 31 George 3, c. 31, pour le soutien d'un clergé protestant doivent être étendues au clergé du l'Eglise d'Ecosse, et pas limitées uniquement au clergé de l'Eglise d'Angleterre. Secondement—que ces dispositions ne doivent pas s'étendre aux ministres dissidents, ou à aucune classe de clergé protestant non établie par la loi. Troisièmement—Que si le gouverneur est régulièrement autorisé, par le statut 31, George 3, c. 31, d'indiquer l'emploi des revenus et des profits de ces terres, il doit être justifié, en matière de loi, en les employant pour le soutien du clergé de l'Eglise d'Ecosse aussi bien que pour celui de l'Eglise d'Angleterre et—Quatrièmement—Que le gouverneur, avec l'avis du Conseil

exécutif, a un pouvoir illimité de doter toute cure particulière de la totalité des terres réservées dans telle cure pour le soutien du clergé protestant, n'étant pas urgent pour Sa Majesté de faire une réserve d'aucune de ces terres pour le clergé de l'Eglise d'Ecosse.

Il ressort donc de cette opinion que le clergé de l'Eglise d'Angleterre ne peut réclamer la totalite de ces terres comme une question de droit; mais que Sa Majesté ou le gouverneur, avec l'avis de son Conseil, pourra exercer une discrétion quant à la proportion qui doit être appropriée pour leur soutien. Il ne semble pas qu'aucun des documents maintenant transmis renferme un exposé qui puisse changer les motifs de cette opinion, ou suggérer un argument qui probablement conduirait les officiers en loi de la Couronne à une conclusion différente.

C'est, je conçois, aussi une question simplement et exclusivement d'une nature politique—dans quelles proportions ces terres doivent être divisées entre le clergé des deux Eglises; ou, doivent-elles être plutôt appropriées exclusivement pour le soutien du clerge de l'Eglise d'Angleterre. Supposant que lord Bathurst est d'opinion qu'il serait urgent de faire une réserve de ces terres pour le clergé écossais, il deviendrait alors nécessaire de considérer comment on pourrait arriver à cela. Sur ce point les officiers en loi de la Couronne n'ont pas encore exprimé leur opinion, et je vous soumets, que, considérant la grandeur et l'importance du sujet, il ne pourrait être trouvé de manière pour s'approprier pour le maintien du clergé Ecossais aucune partie de ces terres réservées, sans au préalable obtenir des officiers en loi de la Couronne une opinion, quant à la manière dans laquelle, et à l'autorité par laquelle une telle appropriation peut être légalement et efficacement effectuée. Sur cette question il serait probablement superflu pour moi d'exprimer ma propre opinion, et avant que la décision de lord Bathurst soit formée relativement à la convenance de faire une telle concession il serait prématuré de demander l'opinion des officiers en loi de la Couronne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,
JAS. STEPHEN, jr.

ROBT. WILMOT HORTON, écr.,
etc., etc., etc.

NOTE A—N° 4.—LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.

(Arehives, série Q, volume 168-1, p. 118.)

QUÉBEC, 10 mars 1824.

MILORD,—Conformément à une adresse de l'Assemblée de cette province je demande la permission de transmettre par les présentes à Votre Seigneurie, dans le but de mettre au pied du trône une pétition de cette société à Sa Majesté représentant les réclamations de l'Eglise d'Ecosse dans cette province, aussi bien que de tous les protestants dissidents des églises établies d'Angleterre et d'Ecosse, en vue d'un fonds pour les ministres de leurs différentes sectes, en sus des terres allouées pour le soutien du clergé protestant de cette province.

J'ai l'honneur d'être, milord,
De Votre Seigneurie, le très obéissant et très humble serviteur,
DALHOUSIE.

Le Très honorable
COMTE DE BATHURST.

NOTE A—N° 5.—LORD DALHOUSIE À M. HUSKISSON.

(Archives, série Q, vol. 132-1, p. 59.)

QUÉBEC, 14 février 1828.

MONSIEUR,—J'ai eu moi-même l'honneur dans le mois de novembre dernier de faire comprendre au clergé de l'Eglise presbytérienne en Canada de s'adresser au gouvernement de Sa Majesté au sujet d'une lettre adressée par le Révérend Dr Strachan du Haut-Canada à M. Wilmot Horton, et comprenant ce qu'il appelle une charte ecclésiastique de cette province. Ces messieurs ayant maintenant sollicité ma recommandation pour la personne qu'ils ont députée comme agent, je demande votre permission de présenter M. Grant comme un gentilhomme des plus respectable et des mieux renseigné du barreau de Montréal.

Permettez-moi en même temps de solliciter pour lui et pour le clergé de l'Eglise d'Ecosse votre bienveillante considération de ses papiers dont je suis parfaitement satisfait et qui sont correctement exposés, et qui contiennent des réclamations également justes et conformes à la plus saine politique pour développer les intérêts des Canadas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et humble serviteur,
DALHOUSIE.

L'hon. M. HUSKISSON,

NOTE A—N° 6.—GEORGE RYERSON À R. WILMOT HORTON.

(Archives, série Q, vol. 350, p. 341.)

MONSIEUR,—Pour le renseignement du Très honorable secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, j'ai l'honneur d'inclure une copie imprimée d'un rapport fait par le comité choisi de la Chambre des Communes de l'Assemblée du Haut-Canada, au sujet des réserves du clergé, et des différentes sectes de chrétiens du Haut-Canada. Je n'ai pas encore reçu l'annexe contenant toute la preuve. L'adresse à Sa Majesté, qui fait l'objet de ce rapport, dont j'ai aussi reçu une copie, a été je crois transmise au gouvernement de Sa Majesté par la voie convenable. Le document que j'ai maintenant l'honneur d'inclure corrobore les exposés faits dans ma dernière communication avec les désirs des sujets de Sa Majesté dans le Haut-Canada relatifs à l'appropriation des réserves du clergé et à la charte de l'Université dans cette colonie.

Les réserves du clergé ont grandement empêché l'établissement et les progrès du Haut-Canada, et il est avéré sans aucune divergence d'opinion que la vente de ces terres amènera certainement la prospérité du pays. C'est le désir général des habitants que le produit soit donné pour les fins de l'éducation et pour les améliorations essentielles. Mais le gouvernement de Sa Majesté sera-t-il en faveur de ceci, qu'elles soient équitablement appropriées sous l'administration de la législature provinciale pour le bénéfice des chrétiens de toute secte dans la colonie.

Je demande qu'il me soit permis d'établir l'évidence devant le comité de l'honorable Chambre des Communes à la présente session pour la considération des affaires relatives au gouvernement civil du Haut et du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre serviteur tout dévoué,
GEO. RYERSON.

R. W. HAY, écuier,
Bureau des Colonies,
Downing Street.

DOC. DE LA SESSION No 8c

NOTE A—N° 7.—RAPPORT DU COMITÉ.

(Archives, série Q, vol. 350-2, p. 343.)

COMITÉ.

Marshall S. Bidwell, écuier, président.

Peter Perry, écuier.	Hugh C. Thomson, écuier.
John Matthews, écuier.	George Hamilton, écuier.

RAPPORT, ETC.

A l'honorable Chambre d'Assemblée:

Le comité choisi auquel ont été soumises la requête de Bulkley Waters et autres, et différentes autres requêtes de même genre, signées par près de 6,000 personnes, et aussi la requête de E. M. Armstrong et autres, soumet le rapport suivant.

La premier objet du comité a été d'obtenir une copie exacte de la lettre et de la charte mentionées dans les requêtes.—On la trouvera dans l'annexe de ce rapport, notée A. Elle est datée du 16 mai 1827, et était adressée par l'honorable et vénérable docteur Strachan, archidiacre d'York, un membre des Conseils Législatif et Exécutif de cette province, au Très honorable R. J. Wilmot Horton, en ce temps le sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies, pour l'information de lord Goderich, alors à la tête du département des Colonies. Elle semble avoir été considérée comme un document pour le renseignement du gouvernement de Sa Majesté, sur lequel d'importantes mesures de sa part à l'égard de cette colonie auraient pu être basées.

Avant de procéder à l'examen des exposés contenus dans la lettre et dans la charte, le comité pria le président de transmettre à l'honorable et vénérable docteur Strachan, une copie de la requête qui lui était soumise, et de lui faire savoir que le comité serait heureux de recevoir de lui toute information au sujet de la question soumise à sa considération. Copies de la lettre du président et de la réponse du docteur Strachan (notée B) sont annexées à ce rapport. Le témoignage reçu dans la suite de ce monsieur sera trouvé dans l'annexe aux minutes de la preuve.

Le comité a examiné tous les membres de la Chambre d'Assemblée dont il a pu obtenir le témoignage; quelques membres de l'honorable Conseil Législatif, résidant depuis longtemps, de haute considération et ayant beaucoup de possessions dans cette province; plusieurs ministres des différentes sectes dans York, et dans les environs, et un petit nombre d'autres individus.

Par l'évidence on percevra que la lettre et la charte ont été destinées à produire à plusieurs égards importants des impressions erronées pour ce qui regarde l'état religieux de cette province et les sentiments de ses habitants. Comme on voit par le témoignage du docteur Strachan qu'ils ont soudainement composé ces choses de mémoire et sans les moyens de renseignement aux sources d'authentique information, il est beaucoup à regretter qu'on n'ait pas fait la moindre allusion à ces circonstances dans la lettre même, et de plus aussi il est considéré que comme il l'a établi au comité, il n'a jamais connu le nombre des membres de l'Eglise d'Angleterre dans cette province. Les assertions dans la lettre que "la population fait du progrès de tout côté, offrant d'aider à la construction d'églises et sollicitant avec le plus grand désir d'établissement d'un ministre régulier", et que "la tendance de la population est vers l'Eglise d'Angleterre, et rien hormis le besoin d'un soutien modéré l'empêche de se répandre en dehors de la province", sont complètement contredites par l'évidence.

Sur ce sujet le comité veut remarquer que l'Eglise d'Angleterre a toujours eu dans cette province des avantages tout particuliers. Elle a toujours été la religion des gens qui ont occupé des positions d'influence, et elle a été soutenue par la même influence, et a toujours occupé une plus haute position qu'aucune autre église dans la faveur du gouvernement exécutif. Ses ministres ont eu le pouvoir exclusif de marier

les personnes de toutes sectes sans exception. Malgré que par un statut provincial les juges de paix, dans leur session générale trimestrielle, ont le pouvoir, s'ils le jugent convenable, d'autoriser les ministres luthériens et calvinites, et les ministres de l'Eglise d'Ecosse, de marier deux personnes dont l'une a été depuis six mois antérieurement à tel mariage un adepte de la congrégation du ministre qui préside à la cérémonie. Ce droit, les ministres de l'Eglise anglicane en jouissent encore exclusivement, nonobstant le fait que la Chambre d'Assemblée a, en différentes sessions consécutives, par une large majorité, passé un bill (lequel n'a cependant pas été approuvé par l'honorable Conseil Législatif) pour accorder cette faculté aux ministres des sectes chrétiennes de cette province en général: les ministres de l'Eglise anglicane ont été aussi libéralement soutenus, et leurs églises ont été en partie ou complètement construites avec les fonds d'une société d'Angleterre. Le seul désavantage mentionné par le docteur Strachan dans son témoignage devant le comité, d'être obligé, par manque d'un évêque résidant dans les colonies, d'avoir recours à l'Angleterre pour l'ordination épiscopale, n'a jamais existé depuis que la province a la forme actuelle de gougernement, car pendant tout ce temps-là un évêque a residé à Québec. Jusqu'à présent le nombre des membres de cette Eglise n'a pas augmenté dans la même proportion que celui des nombreuses autres sectes. Ces faits confirment l'opinion si généralement exprimée par les témoins que la tendance de la population n'est pas vers cette Eglise. L'opinion contraire adoptée par un petit nombre de témoins a pu prendre naissance très naturellement d'un accroissement considérable et récent du nombre des missionnaires de cette Eglise, qui pourtant devrait probablement être attribué à la générosité avec laquelle les salaires pour leur soutien sont fournis par la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers, plutôt qu'à un ardent désir de la population d'avoir des ministres de cette Eglise établis parmi eux.

A propos du secours fourni par cette société (desquels fonds un salaire annuel est payé à chaque ministre de l'Eglise d'Angleterre dans la province, 200 louis sterling pour l'ordre des prêtres, et 100 louis sterling pour l'ordre des diacres), et comme un argument à l'appui, il est dit dans la lettre " Combien ce secours est inefficace pour subvenir aux nécessités croissantes de la colonie a été suffisamment démontré par la tendance de la population qui est vers l'Eglise d'Angleterre, et rien si ce n'est la demande d'un soutien modéré l'a empêche de se répandre dans toutes les provinces."

Il appert des dépositions concordantes des témoins, que les membres de l'Eglise d'Angleterre possèdent, en cette province, en proportion de leur nombre, pour entretenir les membres de leur clergé, des moyens égaux à ceux des membres d'autres croyances. Les autres confessions ont un nombreux personnel ecclésiastique dans la province, aussi, sans avoir besoin de secours de la Grande-Bretagne, les membres de l'Eglise d'Angleterre sont par conséquent en situation pour entretenir sans difficulté le personnel ecclésiastique de leur religion qui leur est nécessaire. S'ils ne sont pas disposés à contribuer à son entretien pour les sommes que fournissent, dans ce but, les membres d'autres confessions, il est permis de conclure qu'il y a peu de penchant vers l'Eglise d'Angleterre, même chez ceux qui y appartiennent de nom.

S'ils veulent faire preuve de bonne volonté, le secours qu'ils reçoivent aujourd'hui d'Angleterre n'est pas d'une nécessité absolue, et il n'y a aucun besoin de le continuer à moins de créer un système de prosélytisme vers cette Eglise parmi les adhérents d'autres sectes.

Le comité a relevé, avec un regret marqué, les insinuations à l'adresse du clergé méthodiste contenues dans la lettre. La province doit une forte dette à ces hommes pieux et infatigables pour leurs travaux déintéressés. Dans la période initiale de son histoire, alors qu'elle était maigrement peuplée, quand les habitants, éparpillés dans un pays sauvage et inculte, manquaient de tous moyens d'instruction religieuse, ces ministres de l'évangile, animés d'un grand zèle et d'une charité toute chrétienne, répandaient, au sacrifice de leur santé, de leurs intérêts et de leurs aises, parmi ces pauvres populations, les consolations et les bénédictions de notre sainte religion. Leur influence, aussi bien que leurs instructions (contrairement à ce qui est affirmé dans la

lettre), loin d'avoir eu une tendance hostile à nos institutions, ont eu pour conséquence, dans des proportions difficiles à apprécier, la conversion de leurs ouailles. En les éloignant de la licence ils les ont décidés à vivre en respectant la morale, qui est la base la plus solide de la vraie loyauté et de tout ordre social.

Il n'y a aucun motif de croire, que, comme corps, les méthodistes ont négligé d'enseigner, par paroles et exemples, que l'attachement au souverain et une obéissance empressée et consciencieuse aux lois du pays sont des devoirs de chrétiens. Il y a plus de 35 ans qu'ils ont commencé leurs travaux dans les colonies. Pendant cette période la province a passé par une guerre, qui a mis la loyauté du peuple à l'épreuve. Si l'influence et les instructions des méthodistes avaient eu la tendance qui leur est attribuée, les effets en seraient aujourd'hui manifestes et, cependant, nul ne doute que les méthodistes ne soient aussi loyaux sujets de Sa Majesté que d'autres. Le nombre des fidèles de cette confession a augmenté dans des proportions telles, que, dans l'opinion de la presque totalité des témoins, il dépasse celui des adhérents à toute autre secte, dans cette province, et cependant, son clergé vit des contributions volontaires de ses adeptes, ce qui prouve, à toute évidence, l'inanité de l'accusation formulée contre les tendances du clergé méthodiste. Ce serait, en effet, grossièrement calomnier les loyales populations de la province, que d'admettre qu'elles consentiraient à écouter, avec complaisance, et à encourager des hommes qui useraient leur influence dans un but aussi méprisable. Le comité ne s'est pas enquis du nombre exact des membres de chaque croyance chrétienne dans cette province. On trouvera les opinions des témoins, à ce sujet, dans les réponses aux questions 9e, 10e et 11e. Les renseignements les plus corrects et les plus complets sont consignés à la carte de l'annexe (marquée C), que le comité doit à la bienveillance du Dr Morrison, et qui semble avoir été dressée avec le plus grand souci de l'exactitude. Le comité a reçu une autre carte du Dr Strachan et on la trouvera à l'annexe marquée D.

Il est certain, qu'outre les méthodistes, il y a dans les provinces plusieurs sectes chrétiennes numériquement plus fortes que l'Eglise d'Angleterre. Outre celles-ci il y a probablement bon nombre d'hommes qui n'appartiennent à aucune confession particulière, ou ne suivent aucune forme spéciale de culte. Le nombre des membres de l'Eglise d'Angleterre représente, conséquemment, une bien faible partie de la population totale de la province. Il serait injuste et impolitique de faire à cette église une situation privilégiée, en lui accordant des droits et privilèges spéciaux, à l'exclusion d'autres sujets de Sa Majesté, également loyaux, consciencieux et méritants. Il se trouve dans une situation lamentable le pays qui possède une église établie dont la majorité de la population s'écarte. Le comité espère donc que jamais cette province ne présentera un tel spectacle. Il est bien connu que dans l'esprit des populations il y a généralement une aversion, fort prononcée, pour tout ce qui est église établie. D'autre part, la conviction si justement et si heureusement ancrée dans l'esprit des populations, que le gouvernement de Sa Majesté n'adoptera jamais une mesure touchant si profondément ses intérêts et ses sentiments, sans avoir au préalable consulté cette population et sans s'être assuré de ses désirs, a pour conséquence de diminuer dans de fortes proportions l'inquiétude qui n'aurait pas manqué de régner dans d'autres circonstances. Cependant, l'idée que le gouvernement de Sa Majesté pourrait avoir l'intention d'incorporer l'Eglise d'Angleterre, ou quelque autre église, au gouvernement, et d'en faire comme une annexe à l'Etat; de lui octroyer des droits et privilèges spéciaux, civils ou financiers, qui seraient refusés aux autres confessions, produirait un mécontement général des plus durables. De plus, la nécessité d'un telle annexion ne se fait nullement sentir. Elle ne peut être nécessaire à la sureté de l'Etat. La loyauté du peuple est grande, sincère, et il paraît douteux que la conversion d'une confession en religion d'Etat puisse l'augmenter ou la rendre plus cordiale. L'instruction religieuse, la chose n'est pas douteuse, donnera de la force et un caractère plus magnanime à la loyauté, comme à toute autre vertu, mais cette grandeur et cette force ne différont guère, suivant que l'enseignement est donné pas un ministre de l'Eglise d'Angleterre ou par un ministre d'une autre confession. Au contraire, l'effet de leur

prédication sera probablement affaibli si les ministres paraissent être des professeurs politiques, des serviteurs de l'Etat plutôt que de l'Evangile. La mesure ne peut être nécessaire à la religion, attendu que les autres confessions n'en bénéficieraient pas, et que l'église, elle-même, n'en tirerait probablement que fort peu ou pas d'avantage. La piété des membres d'une confession, ou la prospérité confessionnelle d'une religion, ne peuvent que fort peu gagner aux services d'hommes que des motifs mondains ont seuls poussés dans la carrière sacrée du ministère religieux. De la déposition, faite devant le comité, par le Dr Strachan, il appert que dans l'Etat de New-York, notre voisin, où la loi donne des droits égaux à toutes les confessions, l'église est dans une situation respectable et florissante. Elles sont souverainement injustes et impolitiques, ces distinctions fantaisistes, entre hommes de même catégorie, établies artificiellement, sur le caractère de leurs croyances religieuses, sans la moindre considération ni pour les mérites du sujet loyal, paisible et respectueux de la loi, ni pour la droiture, ni la moralité de son caractère.

Tout homme a le droit de trouver mauvaises telles doctrines ou formes de culte, de telle confession spéciale, et en fait, fréquemment sa conscience se révolte contre elles. Il peut aussi trouver, dans sa concience, des motifs graves, pour désapprouver, en général, la constitution civile d'une religion et son union avec l'Etat. Quand une église est incorporée dans l'Etat, un citoyen pourra donc se trouver obligé en conscience de combattre une des institutions civiles, une partie du gouvernement lui-même. Il est de son devoir d'en agir ainsi, mais cette action l'expose à la jalousie et au soupçon. Dès lors, outre qu'il souffre de l'exclusion injuste de la participation à certains privilèges, auxquels il a autant droit que ceux qui sont plus riches, quoique guère plus consciencieux, et peut-être nullement plus corrects, dans leurs opinions sur ce sujet, il se fait que graduellement, sa conscience lui est imputée à crime, car on fait des lois pour combattre toute tentative de nuire à l'établissement. Pour diminuer et contrebalancer l'influence de ce citoyen, on l'exclut d'honneurs et de fonctions officiels, on le frappe d'une incapacité civile, et, en dernière analyse, on légifère contre sa liberté de conscience. La religion, dont les lois et la sanction ont une origine beaucoup plus élevée, est abaissée au niveau des lois humaines, dont les prescriptions et les interdictions sont appelées à lui servir de sauvegarde et protection. En même temps, l'harmonie et la charité, qui, en d'autres circonstances, règneraient entre les membres des diverses confessions, disparaissent pour faire place à l'intolérance, l'animosité et l'orgueil de confession.

Il convient que le gouvernement de Sa Majesté soit correctement et complètement renseigné sur les sentiments et les désirs des populations à cet égard. L'Assemblée législative étant le canal constitutionnel pour faire parvenir aux pieds du trône l'expression de tels sentiments et de tels désirs, le comité attire respectueusement l'attention de la Chambre sur le besoin urgent de fair connaître ces sentiments et désirs à Sa Majesté.

La carte fournie au comité par le Dr Strachan, la déposition du rév. M. Egerton Ryerson, celle du Dr Morrison et la carte y annexée, et en général les réponses des témoins aux questions 13e et 14e, permettront à la Chambre de juger de l'exactitude des confessions chrétiennes en cette province, contenues dans la carte ecclésiastique annexée à la lettre du Dr Strachan à M. Horton. L'expression "service d'occasion" expliquée par le Dr Strachan, peut s'appliquer presque *ad libitum*, et si elle est employée par les méthodistes ou autres confessions dans le même sens, les endroits où ils font le service peuvent se multiplier presque à l'infini. Il ne paraît pas raisonnable de concilier cette explication avec la note qui figue à la carte, dans la colonne des noms des missionnaires de l'Eglise d'Angleterre, qui se lit ainsi: "58 localités où il y a services réguliers ou de temps en temps, sans compter de nombreux voyages de missionnaire au travers des établissements nouveaux dans leur voisinage", car à chacun de ces voyages (s'il y a eu service) le service a dû être et a vraisemblablement été inscrit comme service d'occasion.

Dans son enquête, le comité a recueilli des renseignements, qui, à son grand regret, lui donnent lieu de croire que dans le but de créer dans l'esprit des sauvages nouvellement convertis à la foi chrétienne une impression défavorable à leurs maîtres en religion actuels, qui sont cependant les auteurs de leur conversion, on a fait usage du nom de Sa Majesté et on est allé jusqu'à leur annoncer l'intention de les incorporer de force dans l'Eglise d'Angleterre.

Le changement, aussi radical que surprenant, qui dans un très bref espace de temps s'est produit dans le caractère et la condition des sauvages de Mississagua, est bien connu. De l'état de vice et d'ignorance, de misère et de dégradation, à peine au dessus de la brute, où ils croupissaient, on les a amenés à des habitudes d'ordre, de travail, de sobriété, à un désir d'apprendre, à l'observation de la religion chrétienne, au moins en apparence, à une foi en ses vérités humbles et venant du fond du cœur, et enfin à la jouissance des bienfaits de la religion. Les méthodistes sont les principaux auteurs de ce changement. Ils ont déployé le zèle et la charité les plus grands pour atteindre ce but. Ils ont envoyé des missionnaires parmi ces sauvages, ils y ont fondé des écoles, entretenues par des contributions volontaires. Encore aujourd'hui, ils poursuivent leur œuvre dans le même esprit de désintéressement, avec les mêmes encouragements et succès merveilleux. Toute tentative d'intervention dans leur œuvre, ou pour apprendre aux sauvages à quelle confession ils devraient appartenir, semble odieuse et absolument inexcusable. Le comité a cru de son devoir de s'enquérir à fond des détails de ce sujet, principalement à cause de l'esprit d'intolérance que se révélait en cette occasion et qui aurait pu, à un moment donné, quand les événements s'y prêteraient, occasionner parmi nous un semblable empiétement sur la liberté religieuse des différentes confessions qui ne se rattachent pas à l'Eglise d'Angleterre. Il a appelé Peter Jones et John Jones, sauvages de la tribu de Mississagua, auxquels, d'après les renseignements obtenus, on avait fait part de cette intention. Il convient de lire leur déposition, qui est consignée aux annexes, en même temps que l'explication des circonstances, donnée au comité par l'honorable et vénérable Dr Strachan.

Le comité désire attirer l'attention de la Chambre sur la question des sommes perçues sur les baux des réserves du clergé, mises à part par la loi impériale 31 Geo. 3, chap. 31, pour l'entretien exclusif d'un clergé protestant. Quoique les opinions soient bien partagées sur l'opportunité de la création d'une telle réserve ainsi que sur l'interprétation à donner à l'expression "Clergé protestant", il ne pouvait cependant y avoir aucun doute sur un point: que les revenus accumulés de ces biens devaient, d'une manière ou d'une autre, servir à l'entretien d'un clergé protestant", et ne servir qu'à cela seul. L'article 37 de la loi est formel à cet égard, et ordonne que ce revenu soit appliqué à ce but et à aucun autre, de quelque nature qu'il puisse être. Cependant, il appert du témoignage du Dr Strachan, que jamais aucune partie de ce revenu n'a été affectée à cet usage. Il est également convenable de porter l'attention de la Chambre sur le mince total encaissé.

Le comité n'a pas eu communication de la récente loi, par laquelle le parlement impérial autorise la vente d'une partie des biens des réserves du clergé, et ignore par conséquent si elle assigne une destination particulière quelconque aux revenus. Il a appris, qu'en vertu de la dite loi une partie des réserves en question doit être vendue et que le produit de la vente, après déduction des frais, devra être versé au trésor impérial, mais qu'une certaine somme sera affectée à l'amélioration du reliquat de la propriété. Admettant qu'en adressant une requête à qui de droit on obtiendrait l'usage de cet argent, pour en faire bénéficier cette province, la question très intéressante: Quel usage en fera-t-on? se pose. En général, on désire voir employer ces fonds, d'une manière intelligente, à des améliorations publiques et au progrès de l'éducation, en posant, comme principe fondamental, l'exclusion absolue de toute distinction au point de vue de la différence d'opinions religieuses ou confessions. L'Assemblée législative, en votant, à la dernière session, la loi autorisant la vente de ces propriétés et affectant le produit aux besoins de l'éducation, s'est prononcée contre la politique et la pratique

de donner à ces fonds la destination originellement assignée. Avec les fonds provenant de cette source, la province est en mesure d'entreprendre plusieurs travaux d'amélioration intérieurs, qui contribueraient puissamment à son développement et dont quelques-uns, considérés indispensables, n'étaient ajournés forcément que par le manque de moyens. Le désir du gouvernement de Sa Majesté, de favoriser nos intérêts, nous assure son adhésion à tous les souhaits raisonnables que nous exprimerons à ce sujet. C'est pourquoi le comité est d'avis qu'il est urgent de lui adresser une requête pour demander que ce fonds soit placé à la disposition de la législature provinciale pour être affecté aux usages déjà mentionnés. Quant au solde de la réserve du clergé le comité n'ayant pas eu communication du texte de la loi anglaise à laquelle il est fait allusion, est incapable de décider si le droit d'en ordonner la vente est donné à la législature provinciale ou s'il reste entre les mains du parlement anglais. En tous cas, il pense qu'il est désirable que des moyens soient pris pour qu'ils soient vendus, si possible, et que le produit en soit affecté aux buts indiqués, pour l'emploi des fonds provenant de la vente de la partie des biens dont l'aliénation est déja autorisée.

Après examen d'une copie de la charte de l'université du "King's College" transmise à la Chambre par Son Excellence, et communiquée au comité, celui-ci y trouve, entre autres, les dispositions suivantes:

L'évêque du diocèse sera un des visiteurs et, en cette qualité, pourra désapprouver les règlements adoptés pour l'université par son conseil, et, par le fait, ils deviendraient sans force, à moins que le Conseil Privé de Sa Majesté ne se chargea de renverser à son tour cette désapprobation. Le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou l'administrateur provisoire du pays sera chancelier, le président sera un ministre ayant reçu les saints ordres de l'Eglise d'Angleterre; l'hon. et vén. Dr Strachan, archidiacre d'York, sera le premier président, la corporation sera composée du chancelier, du président et de 7 autres personnes, appartenant à l'Eglise d'Angleterre et ayant signé les 39 articles de la constitution de cette Eglise. Le conseil sauf certaines restrictions, fera les règlements pour l'université. Une de ces restrictions est, que pour l'admission ou l'immatriculation à l'université, aucune espèce d'épreuve ou qualification religieuse ne pourra être exigée. Une exception a été formulée, pour les docteurs en théologie, qui sont assujétis aux mêmes déclarations orales et écrites et à prêter les mêmes serments que ceux requis des personnes admises à un degré quelconque de théologie à l'université d'Oxford. Le chancelier, le président et les professeurs de l'université, ainsi que toute personne admise à l'université, au degré de maître des arts ou à un degré quelconque en théologie, en droit ou médicine, qui à partir de la date de son admission contribuera annuellement à l'entretien de l'université pour la somme de 20 livres sterling, sera membre effectif. La dépêche de Son Excellence prouve que Sa Majesté a daigné doter l'université de 225,944 acres de terres appartenant à la Couronne, et lui octroyer sur les revenus de la Couronne, pendant une période de 16 ans, un subside annuel de 1,000 livres sterling, destinées à la construction des édifices. Différentes autres sociétés religieuses d'Angleterre ont contribué à la fondation de l'institution, par des dons en argent, pour l'achat de livres et par la fondation de bourses d'études au profit des sauvages des diverses tribus.

La tendance sectaire de l'établissement, à en juger des extraits cités, sera donc manifeste. Le Dr Strachan, aux démarches et instances duquel la charte dans sa forme actuelle est due, dit formellement dans une brochure publiée à Londres et intitulée "Appel aux amis de la religion et de la littérature, en faveur de l'Université "du Haut-Canada", que l'institution sera essentiellement une université de missions pour l'instruction des missionnaires de l'Eglise d'Angleterre.

Il est évident que la tendance naturelle doit être de mettre entre les mains de cette Eglise le seul séminaire du pays où les jeunes gens peuvent se procurer une éducation libérale. Cependant les alarmes et la jalousie que ce fait produira inévitablement dans la province, et qu'il a déjà produites jusqu'à un certain point, alarmes et jalousie qui empêcheront certains parents et tuteurs d'envoyer leurs enfants à cette institution,

réagiront probablement contre cette tendance, quoique, en même temps, et dans un degré égal, elles nuiront à la somme de bons résultats que l'institution aurait pu donner dans d'autres circonstances. Une université adaptée au caractère et à la situation de la population rendrait des services incalculables à cette province. Pour être véritablement utile, les principes sur lesquels elle est fondée devraient être d'accord avec le sentiment général de la population. Ce ne devrait être une école ni de politique ni de visées sectaires. Elle ne devrait avoir aucune apparence d'esprit de partialité ou d'exclusivisme. Ses portes devraient être ouvertes à tout le monde, et aucune influence quelconque ne devrait être exercée sur celui qui y entre pour l'attacher à une confession ou église quelconque. Elle devrait être une source de lumières et de vie morale et intellectuelle, d'où les sublimes irradiations de la science et de la littérature descendent sur tous avec une force et un éclat égaux. Une institution de cette nature serait un bienfait pour le pays en même temps que sa gloire et son orgueil. Il est donc hautement regrettable que les principes de la charte soient de nature à nuire à son utilité et à circonscrire le bénéfice de tous ses avantages à quelques rares favoris. Personne ne voudra croire que le gouvernement ait pu se proposer, un moment, de circonscrire sa générosité dans de si étroites limites, ou qu'il ait jamais eu l'intention de lui adjuger des termes tels qu'ils excluent de ses bénéfices la majorité de ceux auxquels ils sont destinés, ou de les soumettre à la puissance occulte, mais redoutable, d'un esprit de prosélytisme, dont les efforts systématiquement réglés sont irrésistibles, surtout à un âge où l'homme est mal armé contre de pareils assauts. Il est inadmissible qu'il connût l'état réel du pays et les sentiments de ses populations, qui se traduisent en une insurmontable répulsion pour certaines dispositions insérées dans la charte. Evidemment, il a agi dans l'intention de doter de la manière la plus généreuse une institution grandement nécessaire et fort demandée par le peuple, et il est convaincu qu'il a réussi. Il y a donc tout lieu de croire que toute observation de l'Assemblée Législative sur la question serait accueillie avec faveur. Persuadé de ce fait, le comité recommande fortement la question à l'examen de la Chambre. Quant au droit de l'université d'élire un député à l'Assemblée Législative, le comité fait remarquer qu'il n'existe aucune loi qui donne ou puisse donner (avec esprit de conséquence, en suite de la loi impériale 31 Geo 3, chap. 31, vulgairement appelée notre loi constitutionnelle) le droit de représentation à une université ou à une corporation quelconque. Cette loi divisait la province en districts, comtés, cercles, villes ou cantons pour l'élection de membres de l'Assemblée Législative, qui serait composée et constituée suivant les dispositions de la loi, c'est-à-dire, entre autres, de personnes choisies pour représenter quelques-unes de ces divisions. Les qualifications exigées des électeurs de districts, cercles ou comtés diffèrent de celles exigées des électeurs de ville. L'électeur de district doit posséder, à son usage et bénéfice, des terres ou maisons de location sises dans le district, etc., tenues en franc-alleu, fief, roture, ou en vertu d'un certificat délivré par le gouverneur et le conseil de la province de Québec, d'une valeur minime de 40 shellings sterling, outre et à part toutes rentes et redevances devant être payées de ou relativement à cette propriété. Dans les villes, l'électeur doit posséder pour son propre usage et bénéfice une maison d'habitation et un terrain détenu de la même manière et d'une valeur annuelle d'au moins £5, ou avoir habité, dans la dite ville, ou le dit canton, pendant les 12 mois précédant la publication du bref convoquant les électeurs, et doit avoir, de bonne foi, payé une année de loyer pour la maison d'habitation qu'il a ainsi habitée, au taux minimum de £10.

La loi provinciale 60 Geo. 3, chap. 2 ordonne que, quand une université sera organisée et fonctionnera comme séminaire, dans cette province, et conformément aux règlements et lois régissant les institutions similaires en Angleterre, le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou administrateur provisoire de cette province, pourra légalement, par proclamation, ériger en ville ou canton, sous tel nom qu'il lui plaira, le terrain avoisinant cette université ou sur lequel elle est établie, et une ville ou canton constituée dans cette forme sera représentée par un député—pourvu, toutefois, qu'au-

cune personne ne soit admise à voter, pour ce député de l'université, à moins qu'elle ne possède la qualification exigée par la loi, et ne soit en outre admise à voter dans les assemblées régulières de l'université.

Le droit de représentation ne peut donc exister avant que l'université ne soit organisée, et en fonctionnement comme séminaire, et avant que, conformément aux règlements et lois en vigueur en Angleterre, les édifices de l'université ne soient construits. Ce droit appartient ensuite à la ville ou au canton et nullement à l'université. La ville ou le canton doit être une superficie de terrain sur laquelle l'édifice est construit et en même temps attenant à l'université. Ces expressions excluent: 1° toutes étendues de terrain séparées de l'université par les terres d'autres propriétaires, quoique les lopins séparés puissent appartenir à l'université; 2° toutes étendues de terres n'étant pas la propriété de l'université. Le titre de cette propriété doit être au nom de la corporation, quand elle lui appartient, elle ne peut être le franc alleu d'un individu qui pourrait, par elle, se qualifier pour être électeur de ville, personne excepté la corporation ne peut posséder un franc-alleu dans une maison louée et lot de ville. Cette qualification, pour faire quelqu'un un électeur de ville, ne peut exister dans la ville universitaire. Le droit de voter aux élections, dans une telle ville, doit se réduire à ceux qui, outre qu'ils possèdent le droit de voter aux assemblées régulières de l'université, auront habité cette ville pendant une année entière, et, de bonne foi, payé un loyer d'au moins £10, par an, pour leur maison d'habitation.

Le droit de vote appartiendra par conséquent à un nombre fort restreint d'individus, au nombre desquels pourra se trouver le lieutenant-gouverneur.

En même temps que ce rapport, le comité soumet à la Chambre la rédaction d'une requête à adresser à Sa Majesté et dans laquelle sont traitées les différentes questions mentionnées, et recommande respectueusement son adoption par la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

MARSHALL S. BIDWELL,
Président.

Salle de comité, 15 mars 1828.

NOTE A.—N° 8.—LE RÉV. ANTHONY HAMILTON À SIR GEORGE MURRAY.

(Archives, série Q, vol. 191-2, p. 268.)

42 CASTLE STREET,
LEICESTER SQUARE,
16 janvier 1829.

MONSIEUR,—Naturellement, la publication du rapport du comité du Canada a attiré l'attention du bureau ecclésiastique sur la partie où il est question des réserves du clergé et sur les dépositions qui servent de base aux recommandations contenues dans le rapport.

Le bureau a remarqué, avec grand intérêt, la tendance de l'opinion qui se fait jour dans le rapport, en ce qu'elle conduit à une interprétation de la loi 31 Geo. III contraire à la conviction qui a prévalu jusqu'à ce jour, relativement aux intentions de la législature de l'époque de pourvoir aux besoins du clergé de l'Eglise d'Angleterre, sans faire allusion à une autre classe quelconque d'instituteurs religieux.

Le bureau ose se permettre d'appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur cette question, dont dépendent si complètement les intérêts du clergé de l'Eglise Unie au Canada, tant quant à la signification générale de la loi qu'au sujet d'une partie notable des témoignages annexés au rapport. Pour réfuter le rapport, le bureau est en possession de matériaux nombreux tirés de documents authentiqués par la signature d'un magistrat et compulsés par le clergé du pays, sous la direction de l'évêque diocésain, à la demande du secrétaire d'Etat, et transmis à Sa Seigneurie par le bureau ecclésiastique.

Les prétentions variées, articulées dans les derniers temps, pour justifier une demande de participation au fonds créé par le Parlement pour l'entretien d'un clergé protestant au Canada, ont pris, depuis la publication du rapport, un caractère différent et une force nouvelle qui font un devoir au bureau ecclésiastique de faire connaître son sentiment au gouvernement de Sa Majesté, quoique la question soit encore en suspens et attende une solution. Les réclamations d'un parti sont la négation des prétentions de l'autre. Tandis que les ministres de l'Eglise d'Ecosse établissent leur droit en affirmant que leur église est un établissement reconnu par les lois d'Angleterre, une fraction beaucoup plus nombreuse de réclamants, composée des prédicateurs de toutes les confessions religieuses, faisant profession de christianisme, demande à participer à ce fonds, que dans sa sagesse la législature avait réservé à ceux qui sont inféodés à l'Etat.

Une autre prétention, appuyée par un nombre imposant de propriétaires fonciers et qui a obtenu la sanction d'un branche de la législature locale, recommande que le produit de ces réserves soit affecté à d'autres fins telles qu'un subside général à l'éducation et la construction de bons chemins à travers la colonie. Evidemment, ni les auteurs de la loi, ni le Parlement qui l'a votée, n'ont jamais pensé à ces destinations. Ces vues discordantes, présentées avec toute la véhémence que peut inspirer l'intérêt personnel, prouvent, s'il était besoin de preuves, qu'il est évidemment futile de nourrir l'espoir d'apaiser le sentiment de mécontentement qui règne dans la colonie, et qui est, dit-on, provoqué par les prétentions exclusivistes du clergé épiscopalien. Cet espoir semble cependant avoir influencé votre comité et lui avoir inspiré la tendance qui se révèle dans ses observations. Cet espoir est futile, en effet, car la décision qui admettrait les prétensions des ministres de l'Eglise d'Ecosse, ne ferait qu'accentuer davantage l'injustice par l'exclusion des autres instituteurs religieux. L'admission la plus large des réclamations, elle-même, serait impopulaire auprès de ceux qui préconisent l'idée de détourner complètement les fonds de leur destination, pour les affecter à d'autres besoins, et ces derniers forment peut-être la grande majorité de la population.

Il est inutile d'insister sur les inconvénients manifestes de tout arrangement basé sur l'une ou l'autre des deux dernières propositions. L'une conduirait à une interprétation diamétralement opposée à la signification légale des mots et des formes usuelles du langage, et l'autre affecterait un caractère de spoliation qui n'obtiendrait certainement ni la sanction du gouvernement de Sa Majesté ni celle des Chambres.

Les prétentions des ministres de l'Eglise d'Ecosse sont basées sur le fait qu'ils sont membres d'un clergé protestant d'une église établie par la loi. Examinons si, à ce titre, ils tombent dans la catégorie prévue par la loi.

Il est vrai que l'Eglise d'Ecosse a une existence légale et qu'elle est reconnue, comme église, dans l'Acte d'Union, aussi bien que dans d'autres lois, mais son établissement est limité à cette portion du Royaume-Uni appelée Ecosse, tandis que l'Eglise d'Angleterre est établie en Angleterre et " dans les territoires lui appartenant ", termes par lesquels il est admis que l'on désigne les possessions coloniales de la Couronne.

L'Acte d'Union, 5 Anne, ch. 8, cite et conforme deux lois précédentes, l'une votée par le Parlement d'Ecosse et l'autre par celui d'Angleterre, qui prescrivent; la première: " que tout roi, à son avènement au trône, prêtera et signera un serment, ayant pour but de sauvegarder la religion protestante et le gouvernement de l'église presbytérienne en Ecosse "; la seconde : " qu'à son couronnement il prêtera et signera un serment semblable pour sauvegarder l'établissement de l'Eglise d'Angleterre,—en Angleterre, Irlande, pays de Galles, Berwick *et les territoires y appartenant*."

Les instructions données aux gouverneurs de la province confirment cette interprétation, puisque l'instrument qui leur fait connaître les privilèges d'une église établie, et qui porte la date du 3 janvier 1775, porte que ces privilèges appartiennent exclusivement à l'Eglise d'Angleterre. Encore une fois, la 31e du dernier roi pourvoit

aux besoins d'un " clergé protestant " au Canada. Il est certain que dans la loi le terme " clergé " ne s'applique qu'aux membres d'une Eglise épiscopalienne et, en conséquence, l'expression " clergé protestant " désigne exclusivement le clergé de l'Eglise d'Angleterre. En effet, le terme de " clergé " est exclusivement appliqué, par sir John Blackstone, aux différents ordres de l'Eglise épiscopalienne, et il désigne les ministres par des noms connus dans l'Eglise d'Angleterre mais " absolument inconnus " ou au moins non reconnus par l'Eglise d'Ecosse, comme par exemple: archevêques, évêques, doyens, recteurs, etc.

Encore une fois, la loi de déqualification, votée en la 31e année du règne du dernier roi, par laquelle il est interdit à des personnages ecclésiastiques de siéger à la Chambre des Communes, désigne d'une manière absolument différente les membres du clergé de l'Eglise d'Angleterre et les ministres de l'Eglise d'Ecosse, comme étant deux catégories bien distinctes d'individus. Nous prétendons qu'il n'existe aucun instrument public quelconque dans lequel ces deux espèces d'individualités sont comprises sous une seule dénomination.

On n'entend pas, par ces observations, mettre en question le droit des ministres de l'Eglise d'Ecosse de se faire désigner sous le nom générique de " clergé ", on désire uniquement établir ce que la législature anglaise a toujours entendu désigner quand elle s'est servi de ce mot, sans autre définition distincte.

Les observations présentées par M. Fox, lors de la discussion de cette partie de la loi en 1791, confirment surabondamment l'interprétation que nous donnons ici. L'opinion de M. Fox est que: " la religion catholique romaine devrait être l'église établie de la colonie, ou la religion presbytérienne l'église établie d'Ecosse ", remarque qui indique clairement que ni l'une ni l'autre de ces deux formes de religion n'était visée par le ministre quand il présentait et faisait voter la loi par la Chambre des Communes.

Le bureau ecclésiastique entame, avec le plus grand respect, l'étude de l'opinion des officiers en loi de la Couronne, consignée à l'annexe du rapport. Il aime à croire, cependant, qu'une revision de cette opinion pourrait conduire à une conclusion diamétralement opposée.

Si le mémoire des officiers en loi se bornait à étudier le fond même de la question, à l'interprétation d'une loi du Parlement, le bureau hésiterait davantage à réclamer la revision d'un point déjà antérieurement soumis à des hommes jouissant d'une si haute autorité, dans l'opinion générale, mais comme il a été fait allusion à des arguments acquis, disait-on, aux débats, au moment du vote de la loi, le bureau a pris une peine infinie pour apprendre dans quelles conditions et en quels termes ces observations avaient été faites, puisqu'elles semblent avoir eu une influence énorme sur les opinions dans la question. Les recherches faites dans les archives de l'époque ont permis au bureau de se former une idée des tendances des débats, tant en ce qui regarde les arguments du ministre de la Couronne qu'en ce qui touche les opinions émises par M. Fox, cités plus haut, et elles sont en contradiction si flagrante avec l'allusion faite par les officiers en loi, qu'il est persuadé que ces autorités, malgré leur haute situation, ont été mal renseignées sur ce point, ou n'ont pas eu à leur disposition les rapports les plus dignes de foi des débats parlementaires. Le bureau représente donc, avec pleine confiance, que les expressions qui figurent dans la loi 31 George III, tant en ce qui concerne le clergé protestant qu'en ce qui touche à l'emploi du produit des réserves du clergé, étudiées avec soin, ne peuvent prouver qu'une seule chose, c'est que la législature avait uniquement et exclusivement en vue le clergé de l'Eglise d'Angleterre, et que seul il a droit à participer dans les revenus des réserves du clergé, dans les deux clauses. La seule distinction entre les loyers et les bénéfices, et la dotation permanente des rectorats et des cures se rapporte, dans l'opinion du bureau, à l'enfance de la colonie, ou à un degré plus avancé de défrichement de celle-ci. Dans le premier cas, on autorise l'appropriation de loyers et de bénéfices au clergé en général, dans le second, on autorise la dotation d'un rectorat au moyen d'une portion bien définie de glèbe.

Quant à la prétendue convenance de la mesure, il serait superflu d'insister sur les nombreux inconvénients qui dériveraient infalliblement de la reconnaissance, dans la même province, de deux églises établies concurrentes, ayant leurs formes particulières d'administration ecclésiastique. L'une et l'autre, avec des prétentions rivales, espérerait trouver ses moyens d'existence à la même source, et la question de savoir si tel district sera soumis à l'administration d'un ministre de l'Eglise d'Angleterre ou de l'Eglise d'Ecosse se trouverait ainsi soumise à des calculs arithmétiques sujets à des fluctuations quotidiennes.

L'admission complète des prétentions de l'Eglise d'Ecosse aurait pour conséquence inévitable la reprise de ces querelles religieuses presque complètement apaisées quand la mesure a été discutée.

Il est arrivé, fréquemment, que des individus, affiliés, en Europe, à l'Eglise presbytérienne par suite de leurs relations ou de leur éducation, en s'établissant dans un pays nouveau, où ils trouvaient une église établie, dont les principes ne leur répugnaient pas positivement, se sont empressés de profiter de l'occasion de s'affilier à l'Eglise d'Angleterre, faisant faire ainsi un pas de plus à la cause de l'uniformité des idées religieuses, qui a produit un grand nombre d'avantages d'une importance capitale pour l'établissement de relations amicales, sur tous les sujets d'intérêt commun, et d'une coopération cordiale aux efforts du gouvernement pour l'amélioration de la colonie.

Il n'est peut-être pas sans intérêts de remarquer, comme preuve du respect des droits acquis, même dans un pays étranger, et ayant quelque importance dans la discussion d'une question où on pourrait avoir l'intention de recommander le partage des réserves du clergé et leur aliénation au profit d'autres œuvres, que celle spécifiée dans la loi, qu'à différentes époques, avant l'année 1775, le gouverneur Wentworth, a octroyé à la société P. G. F. 300 acres de terre dans les townships différents de l'Etat du Vermont, pour être affectées, sous la direction de la société, à l'entretien du clergé de l'Eglise d'Angleterre dans la colonie.

Après la séparation des Etats-Unis, le président de l'université de Dartmouth, dans le même Etat (une institution qui n'avait rien de commun avec l'Eglise d'Angleterre), adressait à l'Assemblée du Vermont une pétition par laquelle il demandait que ces terres soient affectées à l'usage de la dite université. En 1785, sa pétition était repoussée, parce que ces terres étaient déjà concédées dans d'autres buts.

En l'an 1816 la société, à la suite d'une requête à cet effet, donnait procuration à l'évêque du Vermont et autres, pour agir en qualité d'agents de la société, dans son appel aux tribunaux, pour obtenir la confirmation de son titre. Après une succession de jugements variés, rendus par les tribunaux inférieurs, appel fut introduit auprès de la cour Suprême des Etats-Unis, qui, finalement rendit un jugement favorable à la société et à ses agents. En conséquence de cette décision, l'Eglise épiscopalienne du Vermont, au bénéfice de laquelle la société a renoncé à ses intérêts dans les dites propriétés, est actuellement en possession réelle des concessions, malgré le fait qu'un grand nombre d'individus avaient illégalement empiété sur celles-ci, entre la date de la donation et la décision finale.

Le bureau ecclésiastique s'est permis d'attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur ce détail, parce qu'il n'est pas déraisonnable de supposer que des concessions de l'espèce, forment précédent bien qu'elles ne fussent pas en concordance parfaite avec les dispositions contenues en 31 Geo. III, en faveur d'un clergé protestant, prouvant, par là, que le gouvernement de l'époque en pourvoyant à l'entretien d'un clergé épiscopal protestant n'avait en vue que le clergé de l'église établie aux colonies.

Il est évident qu'une partie du rapport, qui a trait aux réserves du clergé et la tendance des recommandations y relatives, a été préparée avec la conviction qu'il est permis de s'en rapporter absolument à l'exactitude des déclarations, qui tendent à prouver que les membres de l'Eglise d'Angleterre ne forment qu'une faible minorité des habitants de la colonie. Les preuves recueillies et assemblées par le clergé des Canadas, démontrant la grande inexactitude de ces renseignements, le bureau nourrit,

avec confiance, l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté hésitera à sanctionner cette partie du rapport sans nouvelle enquête préalable.

Le bureau est en possession de pétitions par lesquelles le clergé épiscopalien du Canada s'adresse à Sa Majesté et aux deux Chambres du parlement. Les termes de ces pétitions sont basés sur des faits authentiques par la signature d'un magistrat, et le bureau est chargé, après consultation avec le secrétaire d'Etat, de décider à son gré, s'il convient de laisser suivre leur cours aux dites pétitions.

A une question que lui pose le comité, M. C. F. Grant, représentant des intérêts des presbytériens, répond: "Que le nombre des protestants du Bas-Canada peut être évalué à 60 ou 80,000 personnes. Que les épiscopaliens ne forment qu'une minime fraction des habitants protestants. Qu'il croit que le nombre des presbytériens est plus que triple de celui des épiscopaliens."

Avant que l'attention du gouvernement de Sa Majesté ne soit attirée sur les rapports dressés par le clergé à la requête du bureau ecclésiastique, et authentiqués par la signature d'un magistrat, il convient peut-être de faire remarquer ici que les rapports ont trait uniquement à ces districts du Bas-Canada qui sont à la portée des services d'un ministre épiscopalien, et que deux de ces rapports manquent. Il est évident qu'une telle délimitation est capitale pour permettre de juger en complète connaissance de cause, les dispositions du peuple vis-à-vis de l'église établie, car il serait vain de s'attendre à obtenir une manifestation d'attachement aux cérémonies du culte de l'église établie, dans les endroits où la voix de ses ministres n'a jamais pu se faire entendre.

Cette remarque fera voir combien est incompatible avec le témoignage de M. P. C. Grant l'enquête faite par les soins du bureau ecclésiastique, qui, ainsi qu'il a été remarqué antérieurement, est authentiquée par la signature d'un magistrat.

A la première question posée au clergé du Bas-Canada: "Quel est le chiffre de la population protestante dans le rayon de vos travaux?" La réponse est 35,595.

A la seconde question "Quel est le chiffre total des personnes qui suivent vos instructions dans les différentes localités où vous allez faire le service divin? La réponse est 12,916." De ces réponses il faut conclure que la population qui suit les services divins de l'Eglise d'Angleterre, et qui par conséquent n'est pas hostile à l'église établie est considérablement supérieure à la moitié de la population protestante entière, en tenant compte des absences obligatoires et des jeunes enfants.

Le même témoin, répondant à une question relative à un district occidental du Haut-Canada, dit: que l'on suppose que la moitié de la population protestante totale est presbytérienne. Les deux ministres de l'Eglise d'Angleterre, dans ce district, font rapport comme suit: Le premier s'attribue la population protestante entière avec deux exceptions appartenant à la confession méthodiste; l'autre, sur une population protestante totale de 745, compte dans sa congregation 410 fidèles, dont 70 militaires.

Dans le district de Bathurst, où on assure que la majorité de la population est écossaise et presbytérienne, les rapports de l'unique ministre de l'Eglise d'Angleterre donnent, dans un des cas, des congrégations dépassant notablement le quart de la population protestante totale, avec une liste de sept stations où il va faire le service;—dans un second le chiffre des membres de la congrégation n'est pas indiqué, mais il est rapporté comme considerable—et dans une des stations, parmi les onze, on rapporte qu'il y a plusieurs centaines de fidèles appartenant à l'Eglise d'Angleterre—dans un troisième on rapporte que la population protestante entière, en corps, suit les règles du culte en usage dans l'Eglise d'Angleterre. A Perth, d'après M. Grant, il n'y a que 20 communiants, tandis que le rapport du ministre, le rév. M. Harris, donne une liste de 250, avec des assistances aux services de 2,158.

Dans le district de Midland, le même M. F. C. Grant déclare que l'on suppose qu'il y a environ 30,000 habitants protestants, dont un tiers au moins est presumé attaché à la forme presbytérienne. Dans ce district il y a six ministres de l'Eglise d'Angleterre, en dehors des aumôniers des armées de terre et de mer. Les rapports de Kingston disent qu'il y a 461 membres de l'Eglise d'Ecosse,

y compris les enfants; 1,039 protestants appartenant à d'autres confessions, tandis que la congrégation de l'Eglise d'Angleterre réunit parfois 800 personnes. C'est là une des rares localités du Haut-Canada pour laquelle l'Eglise d'Ecosse a nommé un ministre et dont, par conséquent, on peut supposer la population plus nombreuse que d'autres.

A Belleville, dont la population est de 4 à 5,000, la congrégation de l'Eglise d'Angleterre compte plus de 1,000 membres.

A " Carrying Place ", la congrégation forme la moitié de toute la population protestante. De ces exemples il est permis de conclure que les estimations données dans les dépositions n'ont aucun valeur.

Même dans le district de l'Est, ou les chiffres sont donnés en détail, avec une précision qui ferait croire à l'enquête la plus minutieuse, et dans un cas où, dit-on, aucune sélection n'a été faite, dans le but d'obtenir une meilleure impression par le nombre des presbytériens, on trouve néanmoins des cantons adjacents à ceux choisis, où rien n'indique la préférence que l'on prétend exister.

Par exemple, dans le canton adjacent, Cornwall, la congrégation qui fréquente l'Eglise d'Ecosse est au moins de moitié moins nombreuse que celle qui fréquente l'Eglise d'Angleterre et, en outre, il y a dans le canton deux autres congrégations desservies par M. Mountain, tandis que le ministre écossais n'officie que dans un seul endroit.

M. Ryerson (aujourd'hui prédicant méthodiste et candidat rejeté aux ordres sacrés de l'Eglise d'Angleterre) dans son témoignage devant le comité, cite la ville d'York, en Haut-Canada, comme exemple d'une localité où les autres confessions de protestants l'emportent en nombre et dans une forte proportion sur l'Eglise d'Angleterre. Quoiqu'il y ait plusieurs ministres anglais dans cette localité, les rapports dressés par le Dr Strachan, authentiqués par la signature d'un magistrat, donnent la liste suivante:

Presbytériens	300
Catholiques romains	500
Méthodistes	de 4 à 600
Baptistes	55

Congrégations de l'Eglise, 16 à 1800 avec un seul ministre anglais.

Le district de Newcastle compte d'après le même témoin 2,000 presbytériens.

Le rapport du rév. J. Thompson donne le détail suivant des différents cantons dans son rayon d'action.

Presbytériens écossais	10 familles
Irlandais	14 "
Méthodistes	8 "
Catholiques romains	8 "

mais la presque totalité fréquente l'église et les enfants sont baptisés par lui. La population totale est de *1,300.*

Dans ses observations supplémentaires, soumises au comité, M. Grant déclare qu'à Québec les presbytériens sont plus nombreux que les épiscopaliens, mais les chiffres préparés par l'archidiacre Mountain et authentiqués par la signature d'un magistrat donnent les proportions suivantes:

Membres de l'Eglise d'Angleterre	2,400
" " d'Ecosse	1,400
Méthodistes	600
Indépendants	600

A la Rivière-du-Loup la population est établie comme suit, par M. Grant:

3 familles épiscopaliennes
20 " presbytériennes

Le rev. M. Driscoll porte la population protestante totale à 408 personnes, dont 280 appartiennent à l'Eglise d'Angleterre.

M. Nelson évalue à 50,000 la population protestante totale du Bas-Canada et le nombre des membres de l'Eglise d'Angleterre à ⅛ de ce chiffre. Comme les rapports prouvent que sur une population totale de 35,595 il y a au moins 12,916 individus, qui suivent l'office divin à l'Eglise d'Angleterre, en comptant pour ¼ les enfants et les personnes incapables d'assister aux services divins, le nombre sera bien proche de la moitié de la population totale.

Dans une communication faite dernièrement par le rév. J. Jackson, missionnaire à William-Henry, dans le Bas-Canada, il est dit qu'il n'y a ni dans l'endroit ni dans le voisinage un seul protestant qui ne se conforme aux règles de l'Eglise d'Angleterre. La seule exception était un *Dissenter*, non-conformiste anglais récemment arrivé et dont, disait-on, les sentiments étaient des plus hostiles à l'église établie. A en juger par les apparences, ses sentiments ne sont même plus tels, car il a assisté à la dernière adjudication annuelle des bancs et en a loué un pour lui et sa famile, qui depuis ce moment a suivi le service aussi régulièrement que d'autres.

Il serait fastidieux, de relever toutes les fausses allégations que contiennent les témoignages. Les exemples que l'on vient d'en donner prouvent suffisamment l'incorrection des renseignements. Il y a, toutefois, un point sur lequel le bureau désire donner quelques explications.

On donne une importance considérable à la situation du district de Niagara, où il y a, dit-on, cinq ministres anglais et où le petit nombre d'adeptes de l'Eglise épiscopale prouverait l'inutilité et l'impopularité du ministère de ces ministres. Il convient d'observer que des ces cinq ministres l'un est tellement vieux et usé par de longs services, qu'il a fallu lui donner un coadjuteur, et un second est affligé d'une infirmité qui l'empêche de se faire entendre par la congrégation quand il officie à l'église.

Que quoique la congrégation soit peu nombreuse dans une des églises, le ministre qui en fait le service a d'autres congrégations suffisamment nombreuses et que le manque de fréquentation est dû beaucoup plus au choix peu judicieux de l'emplacement de l'église qu'à l'indifférence pour le culte. La plus grande partie de la congrégation se trouve à une grande distance de l'église.

Le bureau ecclésiastique craint, monsieur, de vous avoir occupé trop longtemps, et conclut donc ses observations en disant que : quoiqu'il se soit permis de donner une opinion qu'il professe avec conviction et qui a été corroborée par les déclarations formelles et répétées d'hommes appartenant à la profession tant en Angleterre que dans les provinces, qu'en ce qui concerne toutes les lois depuis la 1re d'Elizabeth jusqu'à nos jours, les droits exclusifs de l'Eglise d'Angleterre ont été surabondamment établis, et qu'il en est ainsi de toutes les instructions données par Sa Majesté à ses gouverneurs, il abandonne avec confiance cette partie de la cause à la sagesse et la justice du gouvernement de Sa Majesté et une nouvelle étude par les conseillers légaux de la Couronne

Le bureau désire attire votre attention sur le témoignage du rév. M. Crosbie Moyell.

Ce monsieur a été pendant trois ans aumônier de l'évêque de Québec. Ses relations dans le diocèse et les visites qu'il a faites pendant cette période l'ont évidemment mis en possession d'une masse de renseignements relatifs à la situation réligieuse du pays qu'aucun autre individu n'aurait pu se procurer.

Ce témoignage direct, confirmé par les rapports du clergé, auxquels il a été fait allusion précédemment, et par les observations des ministres wesleyens, entendus par le comité, est une preuve des plus convaincantes de la fausseté des déclarations faites par les requérants d'aujourd'hui, dans le but de donner de la consistance à leur prétention tendant à obtenir la participation dans les produits des réserves du clergé. L'importance numérique comparative de l'Eglise épiscopalienne a été portée beaucoup du dessous de la réalité reconnue, principalement dans le Bas-Canada, où, il y a tout lieu de croire, elle forme plus de la moité de la population protestante totale.

La nature du témoignage de M. Moyell est destinée à produire une forte impression au point de vue de l'exactitude et de la vérité de ses renseignements. Aucune apparence d'exagération, aucun désir de donner à l'Eglise d'Angleterre une importance que les faits ne viendraient pas confirmer. D'où il est permis de conclure que, quelle que puisse avoir été la disposition religieuse de la population protestante des Canadas, avant son établissement dans le pays, il n'y a aucune aversion ou hostilité chez lui pour la forme de culte adoptée par l'Eglise d'Angleterre; qu'un nombre considérable d'habitants la trouvant reconnue par le gouvernement du pays et acceptée par une fraction importante des personnes les plus respectables de la colonie, s'y sont ralliés et ont accepté les moyens de servir Dieu qui leur étaient ainsi présentés.

Le bureau est intimement convaincu qu'une telle tendance à l'union, en fait de sentiments religieux, recevra l'encouragement du gouvernement dans la mesure que permettent la loi et l'équité, car il est permis de présumer que la conformité de sentiments religieux, l'unité dans le culte public à la Divinité et une éducation basée sur les principes de la même foi nationale, ne peuvent manquer de resserrer les liens d'union et d'attachement qui relient les colonies à la mère-patrie.

En terminant, le bureau ecclésiastique attire votre attention sur une lettre que monseigneur l'évêque de Québec adressait au secrétaire du bureau, le 22 février 1828, dont copie a été donnée au ministère des Colonies, et par laquelle Sa Seigneurie fait connaître le plan qu'elle se propose de suivre pour rendre justice au clergé épiscopalien. Cette lettre propose que le secrétaire d'Etat soumette la pétition de l'évêque et du clergé au roi et à la Chambre des Communes afin d'obtenir de cette dernière l'approbation de la requête par laquelle l'évêque demande à être entendu par le conseil sur la question générale avant qu'une décision soit prise par le comité au sujet du rapport.

Le bureau ecclésiastique désire beaucoup connaître votre opinion sur ce mode de procédure, parce que, dans le cas où vous y verriez un inconvénient sérieux, il lui semble qu'il ne lui reste plus d'autre moyen que de soumettre la pétition aux Chambres des Lords et des Communes, s'en rapportant à leur sentiment de justice pour faire droit aux prétentions du clergé de l'Eglise d'Angleterre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
ANTHONY HAMILTON.

Sir GEORGE MURRAY,
etc., etc., etc.

NOTE A.—N° 9.—OBSERVATIONS DU LORD EVÊQUE DE QUÉBEC

(Archives, série Q, vol. 193, p. 164.)

Observations sur les réserves du clergé en Bas-Canada soumises à Son Excellence sir James Kempt, en réponse à la communication, par Son Excellence, des questions contenues dans une dépêche du secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies.

N° 1. Une évaluation aussi précise que possible peut fixer à 500,000 acres la superficie des réserves du clergé en Bas-Canada.

Quant à la " valeur ", je ne puis mieux donner ma propre opinion, à ce sujet, qu'en répétant les termes d'un document, dont j'ai eu le plaisir d'obtenir communication, et dans lequel la question est traitée plus en détail.

Ce document qui, dans son ensemble, me paraît digne d'attention, est une lettre adressée au mois de mars 1826, par M. Cochran, ancien secrétaire du prédécesseur de Votre Excellence en cette colonie, à M. Wilmot Horton, alors sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, et dont copie se trouve, je crois, dans les bureaux du secrétaire civil, ici, et dans ceux du ministère des Colonies en Angleterre.

" Les fluctuations importantes et incessantes dans les prix d'évaluation et les prix réels des terres, la nature étrange des transactions qui se font à l'occasion de leur

vente, la singulière condition dans laquelle cette contrée s'est trouvée si longtemps et dont elle émerge actuellement, m'imposent l'opinion que toute évaluation de la valeur des réserves, dans une partie considérable quelconque du pays, faite en ce moment, doit être fantaisiste, imaginaire et erronée, si on la prend comme les prix que devraient produire ces réserves dans une vente réelle, faite par le gouvernement de Sa Majesté."

N° 2. Il paraît n'y avoir que deux moyens de tirer parti de ces terres : la vente ou la location, à moins que le moyen intermédiaire, suggéré dans le rapport, du comité de la Chambre des Communes, relatif aux affaires du Canada, ne soit considéré comme d'un caractère distinct et comme formant un troisième mode d'emploi.

Déjà par le premier moyen on a disposé d'un quart de la réserve entière en vertu de la loi de 1827 votée par le parlement impérial à cet effet. En conséquence, l'agent du gouvernement a été autorisé à conclure de telles ventes, mais les progrès minimes, que les circonstances lui ont permis de faire dans ces opérations, ne permettent pas de s'en servir comme base d'un calcul quelconque, ayant apparence d'exactitude, pour établir la somme probable que pourront rapporter ces ventes.

Cependant, le revenu tiré jusqu'ici de la vente des propriétés de la Couronne, qui sont toutes rendues aliénables et qui correspondent presque sous tous les rapports aux lots de clergé, peut donner des indications qui permettront d'évaluer avec assez d'exactitude le total du fonds que pourra produire la vente des lots du clergé, fonds dont les intérêts seront affectés à l'entretien futur du clergé protestant de la province. Dans tous ces calculs, il faut tenir compte du fait que plus de la moitié des terrains concédés du Bas-Canada ne contiennent aucune réserve, ces réserves étant propres aux terres tenues en franche et commune servitude. Par conséquent, le clergé protestant habitant cette partie du Bas-Canada qui se trouve sous la tenure féodale (et dans celui-ci est compris l'évêque et le clergé des villes et des principaux bourgs formant aujourd'hui la grande majorité du clergé) est supposé tirer sa subsistance des terres qui sont destinées en même temps à pouvoir à l'entretien de ses frères, dans l'étendue de territoire où cette réserve existe, si jamais ces réserves deviennent pleinement profitables au but proposé.

On croit qu'il sera prouvé, par des calculs basés sur des faits, que la loi votée dernièrement par le parlement, n'est guère destinée à atteindre le but de pourvoir graduellement à l'entretien du clergé protestant, et même d'atteindre celui que l'on paraissait lui assigner. Il faut considérer que les réserves entières du clergé, dans la province, ne dépassent pas actuellement 500,000 acres. La loi autorise la vente du quart de la réserve, soit 125,000 acres, et permet de vendre en un an 100,000 acres. En conséquence, toute la partie aliénable des réserves pourrait être vendue en un an et quart, si la loi était susceptible d'exécution complète, mais il n'y a guère possibilité d'opérer autant de ventes, ni de créer au moyen de ces ventes un fonds qui réponde au but proposé.

Impossible de forcer une vente de terres, l'offre est réglée par la demande. Dans cette province la Couronne a déjà placé sur le marché une superficie de terres dépassant de beaucoup la demande, en offrant en vente les réserves de la Couronne, quand déjà des particuliers mettaient en vente, à des prix dérisoires, d'immenses superficies des meilleures terres de la province.

Le résultat a été celui auquel il fallait s'attendre: En douze mois la commissaire des Terres de la Couronne n'a pu vendre, argent comptant, que pour £1,100 de terres de réserves et de terres incultes, le prix moyen de l'acre étant 5s. 6d. Dans ces ventes sont comprises plusieurs réserves louées et cultivées qui se sont vendues à un prix moyen de 7s. 6d. à l'acre. Ces réserves, étant d'une valeur supérieure et peu nombreuses relativement au total des réserves, doivent être mises hors de question, quand il s'agit d'établir le rendement probable du tout. Après cela, les ventes des terres de la Couronne, pour argent comptant, n'auraient produit dans cette période que £500.

Il est evident que si pendant la même période on avait offert en vente la portion aliénable des réserves du clergé, une dépression proportionnelle se serait fait sentir dans le prix des terres. Si l'on tente pareille opération, le résultat est connu d'avance, il ne peut être douteux.

Supposant qu'en faisant ainsi concurrence aux Terres de la Couronne on pourrait opérer des ventes annuelles de biens du clergé, dans les proportions et aux prix indiqués plus haut, de manière à encaisser £1,000 par an, quel fonds répondant au but proposé (l'entretien du clergé et l'amélioration du reliquat des réserves) pourrait-on en retirer? Dix fois la somme que pourrait donner l'accumulation des produits de ces ventes (tant qu'elles dureraient, c'est-à-dire jusqu'à ce que les 125,000 acres ou un quart des réserves seraient vendus) suffirait à peine à remplir pratiquement le second but : l'amélioration du reliquat des réserves.

Si les 125,000 acres pouvaient même être vendus dans les 3 ou 4 années prochaines, il n'est guère probable qu'ils donnent plus de 2s. 6d. par acre, soit £15,000, qui, expédiés en Angleterre, avec 10 pour 100 de perte de change, et la différence de monnaie à déduire en sus, donneraient un capital réel d'environ £12,500, lequel, placé à 3 pour 100, ne produirait pas un revenu suffisant pour l'entretien de deux ministres.

Même cette manière d'envisager les choses est optimiste—en effet, les terres de la Couronne étant vendues aux conditions suivantes, un quart du prix doit être versé comptant et le solde est payable par annuités ; il est impossible de s'attendre à vendre les réserves du clergé dans d'autres conditions. Il faudrait donc 4 ans pour réaliser même l'insignifiant capital mentionné plus haut.

Si la vente est forcée, les deux buts que se proposait la loi seront manqués. On n'obtiendra qu'un prix dérisoire pour les terres. Il n'y aura pas à songer à créer un fonds, tant minime qu'il puisse être, de ces ventes, et moins encore à améliorer le reliquat de la propriété. Les terres ainsi vendues tomberont aux mains de spéculateurs, et la vente s'opérant sans conditions de défrichement, elles seront un obstacle aux progès du pays.

L'autre alternative est la location des terres. Quoique les circonstances aient été telles qu'elles ont donné des résultats peu encourageants pour l'espoir de créer un fonds destiné au clergé, et il est hors de doute qu'un fonds formé dans ces conditions ne pourra d'ici longtemps être à la hauteur des demandes de ministres que formuleront les populations; cependant il faut remarquer qu'un revenu beaucoup plus considérable que celui actuellement tiré des réserves aurait pu être accumulé, sans certaines causes spéciales de retard, qu'il est bon, peut-être, d'indiquer. On verra que ce sont des causes qui ont cessé d'exister, ou que l'on a bon espoir de pouvoir surmonter graduellement.

Avant l'existence de la corporation qui a commencé ses opérations en 1819, le gouvernement de Sa Majesté, en cette province, était dans l'incapacité absolue de pourvoir, en aucune manière pratique, à l'administration de cette propriété, ni même d'en percevoir le revenu. Il s'en est suivi l'inévitable, que toute l'affaire se trouva engagée dans une très mauvaise voie, dont elle commençait à sortir, petit à petit, depuis l'inauguration de l'administration des terres par la corporation, quand de nouveaux obstacles, de fraîches difficultés surgirent.

Dans les conditions où se trouvent ces pays nouveaux, on sait qu'il ne peut y avoir une bien grande demande de location de terres pour une courte période.

C'est pourquoi la corporation, en vertu des prescriptions supposées de la loi 7 et 8, Geo. IV., chap. 62, qui dit que le représentant de Sa Majesté, avec le consentement du Conseil exécutif, peut, conformément aux instructions reçues d'Angleterrre, "vendre, aliéner et transporter en franc-alleu, ou quelque domaine ou intérêt moindre, faisant partie des dites réserves du clergé", priait le gouvernement provincial de lui donner le pouvoir d'accorder une prolongation du délai de 33 ans, avec deux renouvellements d'une durée égale; quand elle a été arrêtée dans ses démarches, en apprenant que le procureur général de Sa Majesté, en cette province, était d'avis que cette loi n'accordait pas les pouvoirs que la corporation prétendait exercer.

La conséquence a été non seulement de décourager ceux qui se présentaient comme locataires, mais même d'ébranler en maintes occasions leur confiance en la bonne foi de la corporation.

Le pouvoir donné à M. Felton de procéder à la vente de la partie des réserves rendue aliénable, par la loi susmentionée, a également eu pour conséquence de nuire matériellement au système d'opérations inauguré par la corporation. Des personnes inexactement renseignées sur la question avaient répandu le bruit que les pouvoirs de la corporation étaient fondus dans ceux de M. Felton, au moment même où la corporation était en négociations avec des individus demandant des lots, tandis que d'autres personnes hésitaient à conclure avec la corporation, en qualité de locataires, parce qu'elles espéraient avoir occasion de devenir propriétaires par achat.

A la suggestion du comité de la Chambre des Communes "qu'il peut être bon "pour le gouvernement de voir si ces terres ne peuvent être définitivement aliénées "à un prix fixe, spécial et modéré (payable en argent ou en grain d'après la demande) "exigible après les 10 ou 15 premières années d'occupation." Je ne ferai qu'une observation, c'est que ce mode d'aliénation me semble non seulement exposé à l'inconvénient qui faisait repousser le système de location proposé par la corporation, c'est-à-dire qu'il ne contient aucune disposition pourvoyant à l'entretien de l'Eglise établie par les réserves, et que, même quand le produit des aliénations deviendrait applicable à ce but, il serait absolument insuffisant, et qu'il ne deviendrait jamais applicable. En effet, toute estimation faite actuellement de la valeur de ces propriétés, soit qu'elle soit prise en payement unique ou en payement d'une rente permanente, resterait probablement en dessous de la valeur de l'avenir, qui ne peut certainement être estimée assez élevée pour que les terres puissent fournir un fonds de secours convenable pour l'entretien du clergé.

N° 3.—Je ne puis hésiter à dire que je considère que ces inconvénients ont été beaucoup aggravés par toutes les discussions qui se sont produites sur ce sujet. Très certainement, les observations qui ont créé en Angleterre l'idée que ces réserves étaient le plus grand obstacle au défrichement et au développement du pays, sont parfaitement erronées. Les immenses superficies de terrain qui se trouvent entre les mains de propriétaires étrangers, qui les laissent en friche, sont un obstacle autrement nuisible au progrès. Je crois, en outre, qu'il sera admis par toute personne impartiale, que le manque total de lois pour la voirie, adaptées à la partie dernièrement défrichée, forme un obstacle encore plus sérieux que l'existence des réserves.

Plusieurs des arguments dont on a fait usage, en traitant ce sujet, semblent admettre comme prouvé, que si ces terres n'avaient pas été réservées, aucun obstacle ne se serait plus trouvé sur le chemin du défricheur, et qu'aucun obstacle de cette nature n'existerait, quand, au contraire, il est évident, que dans des pays nouveaux, l'œuvre du défrichement et de l'amélioration ne peut progresser que par degrés. Il est impossible d'améliorer le pays entier en une fois, et le défricheur doit toujours s'attendre à avoir, à côté de lui, des terres incultes. Le plus grand inconvénient qui puisse être attribué aux réserves est que si les conditions auxquelles elles sont achetables ne sont pas alléchantes, le cercle qui circonscrit le choix du défricheur se trouve réduit d'autant, et que dans cette proportion elles diminuent l'encouragement général au défrichement du pays.

Certaines personnes, parfaitement respectables, nourrissent l'idée que la manière de diviser les terres du clergé, qui a été suivie dans quelques-uns des cantons les plus dernièrement arpentés, c'est-à-dire en bloc, tend à diminuer les objections qui existent, dit-on, contre ces réserves, mais je pense que les personnes les mieux renseignées et les plus expérimentées à ce sujet sont, au contraire, convaincues que la barrière continue que présente cette division, si elle n'est pas améliorée, créé des difficultés au moins égales et peut-être plus insurmontables, et que les inconvénients des réserves, quels qu'ils soient, sont plus également répartis sur toute la population par le système en vigueur actuellement.

Je prendrai la liberté de faire remarquer, sur cette partie de la question, que je ne vois pas la possibilité, dans quelque pays que ce soit, de prendre des mesures pour assurer l'administration régulière et perpétuelle de l'évangélisation sans nuire plus ou moins au bien être temporel des habitants qui bénéficient de cette administration. Il est indéniable que l'on pourrait épargner quelques inconvénients à la population de cette province en disposant autrement des réserves du clergé; mais je ferai respectueusement remarquer qu'il ne faut pas espérer obtenir les plus grands bienfaits moraux sans quelques légers sacrifices, et à moins qu'il ne soit prouvé que les sacrifices exigés sont hors de proportion, ou que le but peut être atteint d'une autre manière, sans aucun inconvénient pour les intérêts légitimes de tiers en cause, l'existence du fardeau imposé au pays peut être admise sans que quelqu'un s'en plaigne.

N° 4.—Malgré ce que je viens de dire dans le chapitre précédent, j'approuverais le plus cordialement possible tout plan proposé pour remplacer les réserves, dans le but de pourvoir sûrement et efficacement aux besoins de la religion protestante, dans le diocèse, tant dans le but de faire disparaître l'irritation créée par le sujet, que pour pourvoir plus simplement et plus facilement aux besoins spirituels du peuple.

Mais à présent je ne vois aucun plan que je puisse espérer faire admettre comme pratique dans les circonstances actuelles. Le seul moyen que je puisse concevoir d'atteindre le but, est de remplacer les réserves par une dotation en argent, combinée et assurée de manière à pourvoir, à perpétuité, à un entretien décent, respectable, mais modéré du clergé (car c'est là tout ce que l'église demande), attendu que les besoins des populations n'augmentent pas, au moins dans des proportions illimitées, mais en établissant certaines conditions essentielles, à la formation de toute nouvelle cure et peut-être en fixant un maximum de membres du clergé dans une certaine circonscription. Cette dotation doit venir du gouvernement de Sa Majesté ou du parlement provincial, la restitution des réserves devant être faite respectivement à la Couronne ou à la province.

N° 5.—Les renseignements que je joins à cette partie des questions sont tirés des rapports de mon clergé répondant à une série de questions posées par un imprimé, dont j'annexe ici un exemplaire non rempli, afin de permettre à Votre Excellence de se rendre compte de la manière dont je me proposais d'avoir la confirmation des réponses.

L'état que je donne ici est l'abrégé des réponses aux questions n°s 9, 12 et 13. Il doit être entendu que je ne présente ce document à Votre Excellence que comme contenant des renseignements très imparfaits et très approximatifs. L'état donnera, tel qu'il est, une idée générale assez exacte des proportions respectives des différents corps de la religion protestante, dans la province, mais outre qu'il ne mentionne pas certaines parties du pays qui ne possèdent actuellement aucune station de membre de notre clergé, la très grande incertitude qui règne au sujet des limites de certaines missions, les différentes interprétations données, par certains ministres, à certaines questions, la variété de données sur lesquelles ils ont basé leurs calculs, et dans beaucoup de cas la difficulté de se renseigner sur les faits concernant d'autres confessions, m'obligent à déclarer que je ne suis pas responsable de l'exactitude des réponses plus que ne comporte ma conviction que mon clergé, en général, a sincèrement et fidèlement fait de son mieux.

Eglise d'Angleterre	14,750
Presbytériens, y compris l'Eglise d'Ecosse et les congrégationels américains, avec d'autres désignés sous ce terme général	5,547
	2,182
Méthodistes	589
Baptistes	

Outre ceux-ci il y a, dit-on, 5,739 individus qui doivent être classés sous le nom générique de protestants qui ne se sont jamais alliés à aucune confession particulière.

Relativement au nombre de méthodistes, il est à remarquer qu'il existe des stations de méthodistes hors du rayon d'action du clergé de l'Eglise d'Angleterre, et j'ai de bons motifs de croire que leur nombre, s'il est pris *comme comprenant des familles*, est beaucoup plus fort. En 1826, il y avait plus de 1,500 méthodistes dans la *connexion*, dans le Bas-Canada, et quoique dans l'acception stricte du mot *ceux-là seuls* sont *méthodistes*, cependant tous ceux-ci étant *communiants*, le nombre des personnes attachées à la communion doit dépasser 2,182 dans une acception un peu plus large des choses et le nombre de ceux qui fréquentent les prêches méthodistes doit être plus grand encore.

Il est juste de remarquer que la somme des réponses à la question n° 1 dépasse d'environ 8,000 le total donné ici comme réponse aux questions n°s 9, 12 et 13, ce qui prouve, à première vue, que quelques ministres ont compris dans la première question des personnes, probablement les enfants, qu'ils n'ont pas comptées dans les autres.

C. J., Québec.

Note A.—N° 10.—Le Sous-Secrétaire au Dr Mearns.

(Archives, série A, volume 174-2 p. 334.)

Rév. Dr. Mearns.

Monsieur,—Je suis chargé par le comte de Bathurst d'accuser réception de votre lettre du 21 mai dernier, par laquelle vous transmettiez à Sa Seigneurie un mémoire relatif au clergé presbytérien dans les provinces britanniques d'Amérique, et contenant des réponses à certaines questions qui vous étaient posées par ce ministère. Je suis chargé par Sa Seigneurie de vous dire que, chaque fois qu'une congrégation aura érigé, dans une de ces provinces, un lieu de prière convenable, et sera disposée à reconnaître la juridiction de l'Eglise d'Ecosse et à contribuer dans la mesure de ses moyens à l'entretien d'un ministre,—sur présentation d'un mémoire au gouverneur et son conseil, le gouverneur ayant reçu de Sa Majesté le pouvoir d'accorder (après s'être assuré de l'exactitude des allégations de la requête), un subside pour l'entretien du ministre de la religion, tel que, joint aux contributions des signataires du mémoire, il suffira à assurer, au dit ministre, une existence convenable ces subsides étant néanmoins nécessairement limités à la somme dont la Couronne a le droit des disposer dans ce but, et par les demandes que d'autres pourraient faire sur ce fonds.

Note A.—N° 11.—L'Eglise d'Ecosse à lord Bathurst.

(Archives, série Q, volume 174-2, p. 326.)

Mémoire d'un comité de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse au Très honorable comte de Bathurst, C.G., principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté, etc., etc.

Les signataires du mémoire demandent l'autorisation de déclarer qu'ils ont été nommés, en qualité de comité de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, pour faire enquête sur la condition du clergé et des fidèles presbytériens dans les provinces britanniques d'Amérique, telle qu'elle est présentée dans une pétition présentée par eux à l'assemblée générale, et quils ont ultérieurement reçu ordre d'appuyer, par tous les moyens à leur disposition, les requêtes adressées au gouvernement pour leur soulagement; et qu'ils otn adressé au Très honorable secrétaire d'Etat pour les Affaires coloniales un mémoire à ce sujet, auquel Sa Seigneurie a daigné répondre qu'elle désirait que le comité lui fournisse des renseignements plus précis sur les points suivants:—

1° Quant à la situation, dans toutes les provinces de l'Amérique du Nord, où se font plus spécialement sentir pour les presbytériens les inconvénients du manque

de culte et d'enseignement religieux—et où les auteurs du mémoire pensent qu'il serait désirable de placer plus de ministres du culte.

2° Quant au nombre des ministres presbytériens réguliers dont les auteurs du mémoire jugent les services nécessaires.

3° Quant au total des appointements qui à leur avis suffiraient pour s'assurer les services de ministres convenables.

4° S'il est probable qu'il s'établisse en Ecosse une société basée sur les principes de la Société, pour la propagation de l'Evangile en Angleterre, afin de procurer des fonds pour atteindre ce but considéré si désirable par l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse.

1. Les auteurs du mémoire ayant maintenant obtenu les moyens de vérifier et de compléter leurs renseignements précédents au sujet de ces points, demandent l'autorisation de déclarer, que tandis que dans la partie orientale de la province du Haut-Canada il n'y a actuellement pas plus de quatre ministres presbytériens, ayant reçu les ordres dans l'Eglise d'Ecosse et qu'ils sont établis à Williamson, Lochiel, Kingston et Cornwall, il n'y a pas un ministre résidant, plus haut que Kingston, ayant reçu les ordres de cette église quoiqu'il y ait un territoire défriché s'étendant à plus de 600 milles au delà de cette localité. A travers le district de Gore, qui compte une population largement éparpillée de 7 à 8,000 personnes, dont le plus grand nombre est presbytérien et attaché à cette forme de culte, on éprouve les plus grands inconvénients. Au moment où les derniers rapports ont été reçus de cette contrée par les auteurs du mémoire, il n'y avait pas un seul ministre presbytérien d'une confession quelconque dans ce district.

Le district de Niagara, lui aussi, comptant une population de 8 à 10,000 personnes, dont les deux tiers ont été élevés presbytériens, est dans presque toutes ses parties dans un état complet d'abandon.

Les défrichements de Grimsby et Clinton, Barton, The Purchase, Belleville, Port-Hope, etc., etc., sont mentionnés comme des stations où les services d'un ministre presbytérien sont fort nécessaires et sérieusement demandés.

BAS-CANADA.

Aux environs de Montréal, le besoin d'un ministre presbytérien se fait sérieusement sentir dans les établissements suivants: Mount-Johnston, La Prairie, La-Chine, New-Glasgow, Rivière-Duchêne, Beauharnois, Sainte-Rose et Sainte-Thérèse, New-Paisley et dans plusieurs autres colonies naissantes composées en partie de presbytériens, quoique en majorité de catholiques romains, dans le voisinage de Québec, en même temps qu'un autre plus bas sur le Saint-Laurent, composé de 60 familles presbytériennes n'ayant lès services d'aucun ministre de leur religion.

NOUVELLE-ECOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK.

Il y a actuellement 8 ministres consacrés par l'Eglise d'Ecosse, plusieurs d'entre eux ne possédant que des revenus très maigres et très incertains, et rendant leurs pénibles et fatigants services sur d'immenses districts.

Les défrichements suivants, composés de 60 à 200 familles chacun, plusieurs d'entre eux dans des situations telles qu'ils ne peuvent fournir que fort peu de choses ou absolument rien à l'entretien d'un ministre du culte, et dans tous (à l'exception de deux ou trois) et comme dans d'autres districts du Haut-Canada, il serait désirable de s'assurer les services d'un ministre parlant le "gaëlic" (gallois):—Porter's Lake (près Halifax), Londonderry, Ramshig, Talmugoul, River-John et Cape-John, Mount-Ephraïm et Mount-Dalhousie; le défrichement en haut d'East-River, Pictou, Morigo-wick et Barnes-River, Manchester et Gay's-Borough. Dans l'Ile du Cap-Brton, 6 districts: Sydney, Détroit de Canso et Rivière-des-Habitants, Northwest-Arm, Braidon-Watch et Merigo-Watch. etc., etc., etc.

Dans l'Ile du Prince-Edouard, près de 20,000 presbytériens sont très insuffisamment desservis. Au Nouveau-Brunswick, les auteurs du mémoire savent que le besoin de ministres se fait sentir dans plusieurs districts, mais leurs informations, quant à la division de la province, sont moins précises.

II. Quant au nombre de ministres du culte presbytérien nécessaires à la desserte de ces provinces, les auteurs du mémoire n'ont aucune hésitation à déclarer, qu'outre les 4 déjà établis au Canada, les services d'au moins 10 autres ministres sont indispensables, tandis que pour le Bas-Canada la moitié de ce nombre ajoutée aux 3 qui y officient actuellement, pourrait suffire.

En la Nouvelle-Ecosse, il paraît qu'il faut une augmentation du personnel, numériquement égale à celle requise en Haut-Canada. Dans l'état actuel des affaires dans ces provinces, les auteurs du mémoire sont d'avis qu'une certaine partie du clergé dont les services sont actuellement requis, ne devrait pas rester stationnaire mais devrait étendre ses services à plusieurs défrichements ou districts voisins.

III. Quant aux apointements annuels qui paraissent suffisants pour s'assurer les services d'un ministre capable, les auteurs du mémoire sont d'avis qu'attendu que dans la plupart des cas une somme modérée peut être fournie par les fidèles, les appointements que les gouvernements britannique et provincial payent déjà à cinq ou six ministres presbytériens de ces provinces, c'est-à-dire de £50 à £100 par an, suffiraient. Dans les villes ou districts populeux, où les services s'étendent à une population de 1,500 habitants et plus, la contribution serait de £100. Dans les autres de £50 à £100, en proportion du chiffre de la population, la somme de travail et de dépenses qui incombent au ministre, en conséquence de la nature et de l'étendue du ou des districts confiés à ses soins.

IV. Quant au quatrième point, les auteurs du mémoire éprouvent quelque hésitation à émettre une opinion. Cependant, si le gouvernement de Sa Majesté se proposait d'accorder un subside, dans le but de fournir aux presbytériens de ces provinces les moyens de se procurer l'instruction religieuse, par le canal d'une institution semblable à la société anglaise à laquelle il est fait allusion, s'il en existait une en Ecosse, les auteurs du mémoire suggéreraient, avec tout le respect possible, l'octroi d'un subside annuel de £2,000, comme celui connu sous le nom de "Royal Bounty", que Sa Majesté accorde annuellement pour la propagation de l'Evangile dans les montagnes et les îles d'Ecosse, et qui est affecté à l'entretien des ministres missionnaires dans ces districts, est administré par un corps de ministres et d'anciens de l'Eglise d'Ecosse, nommé annuellement par l'assemblée générale, à laquelle ce corps est responsable de ses actes. Il semble aux auteurs du mémoire, que si la question de l'octroi d'un subside, comme celui qui fait l'objet de leur humble mais sérieuse sollicitation, était résolue affirmativement, le gouvernement de Sa Majesté, en donnant des instructions pour l'emploi des fonds sous la direction d'un corps composé d'une manière semblable, obtiendrait immédiatement, au sujet de l'emploi fidèle du subside et de la bonne conduite des ministres entretenus au moyen de ce subside, une garantie tout aussi sûre que par toute autre méthode d'appliquer le subside.

Signé au nom et par ordre du comité de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse par

D. MEARNS,
Président.

NOTE A.—N° 12.—ASSEMBLÉE DANS LE HAUT-CANADA AU SUJET DES RÉSERVES.

(Archives, série Q, volume 358-3, p. 561.)

A une réunion des Amis de la Liberté Religieuse, demeurant dans la ville d'York et ses environs, tenue, après avis donné, dans la Première Eglise Presbytérienne, York, vendredi le dixième jour de décembre 1830, dans le but de prendre en considération l'opportunité de s'adresser par pétition au parlement impérial au sujet de l'octroi des

réserves du clergé, de l'éducation générale et de la jouissance de privilèges égaux pour toutes les classes de sujets de Sa Majesté, Robert Baldwin fut nommé président et le révérend William Smith appelé à agir comme secrétaire.

Le Dr Morrison proposa l'adoption de la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est opportun de s'adresser à la Chambre des Communes par pétition pour demander à cet honorable corps de prendre en la plus sérieuse considération la question de promouvoir la religion et l'éducation dans le Haut-Canada; de prier cette honorable Chambre de prendre telles mesures qui peuvent être dans le domaine de ses pouvoirs constitutionnels pour que les ministres de toutes les dénominations de chrétiens ne reçoivent leur support que du peuple au milieu duquel ils exercent leur ministère, et des sociétés de bienfaisance du Canada et de la Grande-Bretagne—que toutes les distinctions politiques à l'endroit des croyances religieuses soient mises de côté—que tous les ministres de la religion soient délogés de tous emplois d'influence politique dans le gouvernement—que l'on accorde au clergé de toutes les dénominations la jouissance de droits et privilèges égaux en tout ce qui les touche comme sujets de l'Empire Britannique, et comme ministres de l'évangile, en particulier le droit de solenniser le mariage, duquel droit plusieurs d'entre eux ont été privés contrairement aux vœux du peuple de cette province tels qu'exprimés par les votes répétés et unanimes de la Chambre d'Assemblée—que la charte du King's College soit modifiée de façon à exclure tous serments ou préférences sectaires—et que le produit de la vente des terres ci-devant réservées pour le support du clergé protestant soient consacré aux fins d'éducation générale et à diverses améliorations intérieures.

La résolution ayant été secondée fut mise voix par le président et adoptée à l'unanimité.

Que la pétition suivante au parlement impérial soit adoptée—*voir* n° 13.

Ordonnée—Que MM. Ryerson et Ketchum constituent un comité chargé de préparer l'esquisse d'une pétition conforme à la résolution ci-dessus.

M. Ryerson, membre du comité chargé de préparer l'esquisse d'une pétition conforme à la résolution adoptée par l'assemblée fit rapport en conséquence.

La pétition fut lue et quand le président la mit aux voix elle fut adoptée à l'unanimité.

Le Dr Morrison proposa alors l'adoption de la résolution suivante:

Résolu—Qu'un comité permanent soit nommé avec mission de recevoir des signatures pour la pétition, de l'expédier à Londres afin qu'elle soit présentée à la Chambre des Communes par Joseph Hume; de nommer une personne capable et experte pour servir d'agent au service des pétitionnaires en Angleterre, et de prendre les autres mesures qui lui paraîtront propices dans le but d'assurer l'accomplissement des fins que la pétition mentionne. Que le dit comité soit autorisé à correspondre avec les comités des autres réunions ou autres associations ayant les mêmes fins en vue par toute la province; et que le dit comité ait pouvoir quand il le jugera opportun de s'adjoindre d'autres membres, n'importe quels cinq d'entre ses membres formant un quorum.

La résolution ayant été secondée, fut mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Ordonnée—Que les personnes suivantes composent le comité, avec pouvoir d'augmenter leur nombre, à savoir:—

Le rév. William Smith, le rév. Egerton Ryerson, le rév. William Jenkins, William Warren Baldwin, Joseph Cawthra, Jesse Ketchum, M.P., M. Thomas Stoyell, Robert Baldwin, M. James Rogers Armstrong, Dr Thomas D. Morrison, M.D., M. Edward Thomson, M. Crales Mackintosh, William L. Mackenzie, M.P., M. Lardner, Bostwick, M. James Lesslie, M. William P. Patrick, M. Collin Drummond, M. Matthew Walton, M. Jacob Latham, M. Malcolm McLellan, Dr John Edward Tims, M.D., M. John Mackintosh, M. Thomas Vaux.

NOTE A.—N° 13.—PÉTITION AU SUJET DES RÉSERVES DU CLERGÉ.

(Archives, série Q, vol. 358-3, p. 546.)

Aux honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois représentant les Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en parlement réunis :—

La pétition des fidèles sujets de Sa Majesté, les soussignés habitants de la province du Haut-Canada dans l'Amérique Britannique du Nord,

Expose humblement :

Que vos pétitionnaires se sont adressés à votre honorable Chambre il y a environ trois ans au sujet de questions irréfragablement liées aux intérêts vitaux de vos pétitionnaires, de leurs enfants et de la province en général, c'est-à-dire l'érection d'une Eglise Episcopale Protestante en une église dominante et l'établissement d'un système partial, inapte et oppressif d'éducation.

Vos pétitionnaires sont reconnaissants pour l'attention accordée à leurs justes et respectueuses protestations, et pour les mesures recommandées par un comité de votre honorable Chambre pour l'éradication de ces maux dont vos pétitionnaires se plaignaient alors et l'établissement dans ce pays d'un système religieux et éducationnel équitable si essentiel à sa tranquillité, à sa prospérité et son bonheur permanents.

Mais vos pétitionnaires regrettent amèrement de s'apercevoir que bien que leur humble pétition ait été gracieusement accueillie, la justesse de leurs protestations reconnue, le redressement de leurs griefs recommandé et que des assurances furent données que les vœux des sujets de Sa Majesté seraient complètement consultés sur tous les sujets inhérents à leurs intérêts locaux—qu'aucune mesure publique effectuée n'a encore été prise pour mettre fin à un système qui, s'il s'étend et est obstinément maintenu, doit, dans ses conséquences extrêmes, être ruineux pour cette province en sa qualité de partie de l'Empire Britannique.

Encouragés par la bienveillante attention que votre honorable Chambre a par le passé exprimée et manifestée pour le bien-être de chaque classe des sujets de Sa Majesté dans cette province, vos pétitionnaires mettent leur cause devant vous, confiants qu'ils sont que lorsque le véritable état de la province sera connu de votre honorable Chambre, les représentations qui sont secrétement faites au gouvernement de Sa Majesté et qui couvrent la lumière des investigations faites dans la colonie ne seront plus écoutées ; et que les monopoles qui exhaussent et enrichissent un petit nombre aux dépens de la province seront abattus à jamais.

Vos pétitionnaires ne peuvent déguiser leur opinion que n'importe quelle sorte de monopole religieux, étant donnée la situation de cette province, est anti-chrétien et funeste à chacun des intérêts de l'humanité. Si une église dominante devait être établie dans cette province, vos pétitionnaires préféreraient autant que ce fût l'Eglise d'Angleterre qu'aucune autre, vu la modération relative avec laquelle cette église a exercé son pouvoir politique dans la Grande-Bretagne dans le cours du dernier siècle; cependant, quelles que soient les raisons qui puissent exister en faveur de l'établissement d'un monopole religieux dans la Grande-Bretagne, vos pétitionnaires sont convaincus que ces bonnes raisons ou toutes autres n'ont pas d'application dans cette province ; et le récent projet d'avoir deux églises " établies " au lieu d'une, avec des immunités et des prérogatives particulières, ne fera, dans l'opinion de vos pétitionnaires, que redoubler le mal au lieu de l'amoindrir.

1° Comme votre honorable chambre le sait bien, deux choses sont nécessaires, dans l'état où est la population, à l' " établissement " de quelque ou quelques formes de religion—premièrement, que telle forme ou telles formes soit professée ou professées par une majorité de la population; et secondement, qu'une majorité de la population soit en faveur de l' " établissement " de telle ou telles formes de religion. On ne peut trouver dans ectte province aucune de ces raisons essentielles.

D'après les termes employés par le " Comité spécial sur le gouvernement civil du Canada", nommé par votre honorable Chambre en 1828, " il est certain que les adhé-

rents de l'Eglise d'Angleterre ne forment qu'une petite majorité dans la province du Haut-Canada", et " ni les adhérents de l'Eglise d'Angleterre ni ceux de l'Eglise d'Ecosse ne forment le corps le plus nombreux dans la province du Haut-Canada ", et rien ne répugne davantage aux sentiments et aux principes d'une très forte majorité de la population de cette province que l' " établissement " d'une ou plusieurs formes de religion, avec des dotations et des privilèges particuliers. Pour établir ces deux points, on peut fournir la preuve la plus abondante ; mais vos pétitionnaires se contenteront de mentionner le fait que le parlement de cette province, dont une grande partie des membres a toujours appartenue à l'Eglise d'Angleterre, a successivement décidé, et presque à l'unanimité des voix, que les membres de l'Eglise d'Angleterre ne formaient qu'une petite minorité de la population, et que l' " établissement " d'une Eglise dans la province, avec des immunités particulières, serait impolitique, injuste et cruel.

Vos pétitionnaires désirent aussi référer votre hnonrable Chambre au rapport du comité spécial pour les pétitions des différentes dénominations, nommé par le parlement provincial, en 1828, dans lequel rapport votre honorable Chambre trouvera une masse de témoignages donnés par diverses personnes religieuses et politiques, et desquels on peut établir clairement qu'une très forte majorité de cette province est décidément et consciencieusement opposée à tout ce qui peut ressembler à une ou deux églises dominantes.

Il est digne de remarque que les avocats de l'érection d'une Eglise dominante se sont toujours opposés à l'expression de toute opinion publique sur ce sujet, et ont pris tout le soin possible d'éviter toute enquête sur leurs prétentions ou mesures, espérant, grâce à des représentations faites privément au gouvernement de Sa Majesté, assurer l'établissement permanent d'un système qui est blamé par la grande masse de la population et hautement nuisible à la paix et à la prospérité de la province.

2° Les réserves en terres du clergé dans cette province ont été portées d'un prix nominal à une valeur réelle et augmentant rapidement grâce au travail, à l'industrie et à l'esprit d'entreprise de la population en général; et le fait d'approprier les produits de ces terres au support d'une ou de plusieurs églises mineures sera ni plus ni moins que transporter le fruit des labeurs de la masse à l'agrandissement non mérité du petit nombre.

3° Les autres dénominations de chrétiens dans cette province ont vis-à-vis des Eglises d'Angleterre et d'Ecosse des relations très différentes de celles qu'elles ont dans la Grande-Bretagne. Dans la Grande-Bretagne les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse comprennent une large majorité de la population du Royaume-Uni et ont été établies par loi avant que plusieurs des dénominations dissidentes fussent connues dans l'empire. Mais dans le Haut-Canada ces églises sont de date beaucoup plus récente que plusieurs autres dénominations qui n'ont reçu aucune assistance ni encouragement du gouvernement local et dont les ministres ont été, dans quelques cas, traités avec grande sévérité et se sont vus tous refuser les droits et privilèges que l'Assemblée provinciale a plusieurs fois reconnus et recherché à obtenir pour eux.

D'après les rapports de la Société pour la propagation de la Science Chrétienne dans les pays étrangers, il n'y avait que cinq ministres de l'Eglise d'Angleterre au Canada durant la dernière guerre avec les Etats-Unis. Et l'honorable et vénérable Dr Strachan a délaré dans un discours imprimé lors de la mort du dernier évêque de Québec, de même que dans un appel aux amis de la religion et de la langue en Angleterre, publié en 1827, que les bienfaits de l' " établissement ecclésiastique d'Angleterre sont peu connus ou sentis dans le Haut-Canada ". Il n'y a en ce moment que onze à douze ministres du culte appartenant à l'Eglise d'Ecosse, et il n'y avait qu'un ministre de cette église d'établi dans la province entière avant l'année 1818. Mais les ministres de plusieurs autres dénominations accompagnèrent le premier flot d'immigrants dans le Haut-Canada, et j'ai ma large part de misères, de privations et de souffrances propres aux ministres et aux missionnaires dans un pays nouveau, eux qui n'ont pas d'autres ressources pour leur support que les contributions volontaires de leurs ouailles disséminées. Et c'est principalement grâce aux travaux infatigables et heureux de

ces hommes que la masse de la population du Haut-Canada a reçu l'instruction religieuse. Ils ne sont donc pas dans la situation des dissidents de l'Eglise d'Angleterre ou de celle d'Ecosse, mais ils sont les ministres d'églises distinctes et indépendantes qui possédaient de nombreuses congrégations dans diverses parties de la province avant que les travaux de ministère de quelque Eglise établie fussent, dans quelque mesure appréciable, connus ou resentis. Par conséquence vos pétitionnaires ne peuvent s'empêcher de voir comme une misère d'ordre particulier que ceux qui ont supporté le fardeau et la chaleur du jour soient traités avec une arrogante négligence, tandis que d'autres qui sont entrés à la onzième heure dans la vigne déjà cultivée dans une bonne mesure sont enrichis par de gros octrois d'argent, sans parler du monopole sur de vastes ressources pour des fins d'éducation.

La distribution partiale de la munificence royale atteint d'autant plus directement les droits et les intérêts et blesse d'autant plus profondément les sentiments des très nombreuses dénominations de chrétiens dans la province, à cause du fait que le plaidoyer présenté au gouvernement de Sa Majesté par le Clergé Episcopal et ses agents est que cela lui permettra d'exterminer toutes les autres dénominations chrétiennes et d'amener à la fin la population entière dans la communion de l'Eglise établie. Dans pareilles circonstances vos pétitionnaires ne peuvent faire autrement que de considérer les octrois faits à l'Eglise Episcopale comme une arme puissante, injustement mise entre les mains d'une classe de personnes pour faire une guerre de prosélytisme contre les opinions consciencieuses et contre les libertés civiles d'autres nombreux, bien méritants et également loyaux sujets de Sa Majesté.

Un système libéral et équitable d'éducation est dans l'opinion de vos pétitionnaires d'une égale importance pour le bien-être de la province, avec une politique juste et sage à l'endroit de la religions. Et ils regrettant d'avoir à dire que la charte du King's College n'a jusqu'ici été modifiée en rien, et que les principes sur lequels il a été établi sont incompatibles avec l'état de l'opinion publique et non en rapport avec la situation où se trouve le peuple.

Vos pétitionnaires son convaincus que rien ne contribuerait tant à la tranquillité du Haut-Canada: la disparition des jalousies ruineuses, au point de départ d'une loyale et généreuse émulation parmi toutes les classes des sujets de Sa Majesté, à la création d'un esprit général d'entreprise, et à l'intensité d'un attachement croissant au gouvernement impérial que l'égalité de privilèges et des imminutés parmi toutes les dénominations chrétiennes et un système d'éducation sous le contrôle de la législature provinciale avec des écoles et des collèges dans lesquels il n'y aurait aucune préférence à cause de provenance ou d'intérêts sectaires et dont les pertes et les honneurs seraient également accessibles à l'industrie méritoire de toute croyance religieuse.

Avec la présente distribution des terres du clergé et d'une forte partie de celles de la Couronne, vos pétitionnaires estiment qu'il y a juste cause de plainte et d'alarme. Dans une lettre adressée par l'honorable et vénérable Dr Strachan au Très honorable R. J. W. Horton, datée à Downing street le 22 mai 1827, l'auteur, après avoir fait toutes les déductions que son ingéniosité bien connue le mettait en mesure de faire, a estimé un septième des terres arables de la province à 3,760,000 acres et le revenu annuel provenant de ces dites terres, pour un siècle à venir, à £376,000, ou un million cinq cent quatre mille dollars. Le bien foncier dont cette somme est reconnue être le revenu probable annuel pour le premier siècle est mis à la disposition d'une corporation d'hommes irresponsables à la législature coloniale, se composant en ce moment de cinquante à soixante personnes. On ne peut nier qu'un pareil monopole entre les mains de quelque corporation d'hommes, quelle que puisse être la libéralité caractéristique de leurs sentiments, est contraire aux intérêts de n'importe quel gouvernement et d'un danger alarmant pour les libertés de n'importe quel peuple.

Or, quand on considère qu'il y a près de trois millions d'acres de terre réservée au clergé dans cette province, qui ont été et sont encore un très sérieux obstacle au progrès du pays; qu'ils constituent un très dangereux monopole entre les mains de quelques individus, que l'expérience a démontré que de telles appropriations ne peu-

vent vraisemblablement être d'un avantage religieux à l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada; que les ministres des autres dénominations ont plus considérablement peiné pour améliorer la condition morale de la province que le clergé de l'Eglise d'Angleterre; que les membres des diverses dénominations de chrétiens sont aussi loyaux que les membres de l'Eglise Episcopale et ont des titres égaux à la gracieuse considération du gouvernement de Sa Majesté; que, par conséquent, des distinctions politiques injustes et inopportunes sont reconnues, lesquelles sont grosses de mécontentements sans fin et qui doivent sans cesse troubler le bonheur de la province, aussi longtemps qu'elles seront sanctionnées par le gouvernement exécutif; que les fonds provenant de la vente des terres du clergé pourraient être détournés d'une fin pire qu'utile et consacrés à l'entreprise de travaux intérieurs variés et importants, et que la charte et les dotations du King's College sont imbues de partialité et d'exclusivisme. Vos pétionnaires ne peuvent que protester contre l'injustice, le caractère impolitique et malfaisant de ce fait d'approprier ainsi une si forte portion territoriale de la province et de faire d'aussi odieuses distinctions à cause d'opinions religieuses.

Etant de cette opinion vos pétionnaires ont raison de croire que sur un grand nombre de membres de l'Eglise d'Angleterre qui participent au parlement, dix-huit desquels, dit le rév. Dr Strachan dans la lettre ci-dessus mentionnée au Très honorable R. J. W. Horton, étaient membres de l'Eglise d'Angleterre, seulement trois ont été trouvés favorables au présent emploi des réserves du clergé. Si ces dix-huit membres de la Chambre d'Assemblée choisis par le peuple peuvent être considérés comme représentant les sentiments des membres de l'Eglise d'Angleterre sur cette question, on trouvera que cinq sur six s'opposent à ce que l'on donne à leur clergé quelque avantage politique de plus qu'aux ministres des autres dénominations chrétiennes.

Qu'il plaise donc à votre honorable Parlement de prendre en votre plus sérieuse attention la question de promouvoir la religion et l'éducation dans le Haut-Canada, de prendre les mesures qui sont dans les limites des pouvoirs constitutionnels de votre honorable Chambre pour que les ministres de toutes les dénominations religieuses ne reçoivent leur support que du peuple parmi lequel ils exercent leur ministère et des contributions volontaires des sociétés de bienfaisance du Canada et de la Grande-Bretagne, pour mettre fin à toutes les distinctions politiques à cause des croyances religieuses, pour faire déloger tous les ministres de la religion de toutes positions et emplois d'influence politique dans le gouvernement provincial, pour accorder au clergé de toutes les dénominations la jouissance de droits et privilèges égaux en tout ce qui les touche comme sujets de l'Empire Britannique et comme ministres de l'évangile, en particulier le droit de solenniser les marriages, duquel droit plusieurs d'entre eux ont été privés contrairement aux vœux du peuple de cette province tels qu'exprimés par les votes répétés et unanimes de la Chambre d'Assemblée, pour modifier la charte du King's College, établi à York, Haut-Canada, de façon à exclure tous serments et préférences sectaires et pour faire consacrer le produit de la vente des terres ci-devant réservées au support du clergé protestant aux fins d'éducation générale et à diverses autres améliorations intérieures.

Et vos pétionnaires, comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

Signée par plus de 10,000 habitants de la province.

NOTE A.—N° 14.—RÉUNION DU COMITÉ, 1ER MARS 1831.

(Archives, série Q, volume 358-3, page 560.)

Résolu,—Qu'il est nécessaire dans l'intérêt des pétitionnaires d'avoir un agent pour accompagner la pétition du peuple de cette province à l'honorable Chambre des Communes.

Résolu,—Que George Ryerson soit employé comme agent pour les pétionnaires et qu'il reçoive instruction de se rendre à Londres avec la pétition qui sera présentée à

l'honorable Chambre des Communes par Joseph Hume, et de donner tous les renseignements en son pouvoir, de nature à promouvoir les intérêts des pétitionnaires.

Résolu,—Que les secrétaires fournissent à M. Ryerson toutes les instructions ou tous les documents nécessaires ou une copie des résolutions ci-dessus.

W. W. BALDWIN,
Président du comité.

T. D. MORRISON,
WILLIAM SMITH, } secrétaires.

NOTE A.—N° 15.—PÉTITION DE L'EGLISE MÉTHODISTE.

(Archives, série Q, volume 357-2, page 219.)

A Sa Très Excellente Majesté le Roi.
Très Gracieux Souverain.

Le mémoire du président et des prédicateurs ambulants de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Canada réunis en conférence.

Expose très humblement:

Que vos pétitionnaires ont lu avec chagrin une copie d'une pétition qu'on dit être de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec, récemment envoyée de cette province pour être présentée à Votre Majesté par le lord évêque de Québec, dans laquelle les motifs, le caractère et la conduite de vos pétitionnaires sont représentés sous un jour faux et préjudiciable, et l'état de l'opinion publique au sujet des prétentions du clergé épiscopal aux réserves de terres du clergé dans cette provinces est, en termes intelligibles et vigoureux, montré très différemment de ce qu'il est en réalité. Vos pétitionnaires regrettent l'occasion qu'ils ont d'occuper Votre Majesté des questions soulevées dans les pétitions du clergé épiscopal.

Ils considèrent que des différences d'opinions qui n'affectent pas les principes essentiels de la foi chrétienne, mais ressortent seulement de considérations inspirées par la prudence, ne devraient pas détruire ni interrompre l'exercice de l'amitié chrétienne et le bon entendement mutuel entre les différentes classes de ministres chrétiens dont le but connu est de communiquer à l'humanité les enseignements et les bienfaits d'un évangile commun. Mais, dans les circonstances, vos pétitionnaires comprennent que rester plus longtemps silencieux soit à l'endroit des déclarations et des insinuations qui se rapportent à eux, soit à la question générale d'une Eglise établie dans le Haut-Canada, serait un oubli du devoir envers Votre Majesté, envers eux-mêmes et envers les intérêts religieux de la province pour l'avancement et le bonheur de laquelle et son maintien tranquille sous l'égide bienfaisante du gouvernement de Sa Majesté, vos pétitionnaires croient aussi de leur devoir et privilège de prier et de travailler. Dans la pétition du clergé épiscopal, dont une copie, telle que publiée dans les journaux provinciaux est ci-jointe et marquée A, vos pétitionnaires sont représentés comme les principaux promoteurs d'une certaine "Pétition priant le parlement impérial d'autoriser de consacrer les produits de la vente des terres ci-devant réservées pour le support d'un clergé protestant, aux fins de l'éducation générale et diverses améliorations internes. L'intention évidente de cette déclaration prise dans son rapport avec d'autres déclarations contenues dans la pétition du clergé épiscopal est de faire entrer dans l'esprit de Votre Majesté que les "Prédicants méthodistes locaux et ambulants" et une portion de la partie non éclairée de la population du Haut-Canada, sont les seules personnes opposées aux prétentions du clergé épiscopal.

La preuve que cette représentation est absolument gratuite est fournie par le fait que les prétentions du clergé épiscopal ont rencontré de la résistance chaque année pendant plusieurs années dans les votes presque unanimes du parlement provincial, pas plus de quatre ou cinq membres duquel ont à quelque époque que ce soit

appartenu à l'Eglise méthodiste, mais une grande majorité duquel appartenait à l'Eglise épiscopale et autres. C'est un fait notoire que la population de cette province est si résolument et si généralement en faveur de la prière contenue dans la pétition au parlement fédéral dont parle le clergé épiscopal que la Chambre des Communes provinciale a adopté des résolutions conformes à la prière contenue dans la pétition quelques jours seulement avant que le lord évêque de Québec quitte la colonie pour l'Angleterre:—résolutions qui sont en accord avec ce qui a été fréquemment adopté sur le même sujet par deux parlements précédents. Vos pétitionnaires croient qu'il n'importe en rien à la question générale de savoir qui ont été les plus actifs promoteurs de la pétition au parlement impérial, vu la fait que les promoteurs de cette pétition ont seulement exercé un droit individuel garanti par notre constitution. Mais que d'autres ait ressenti un vif intérêt à l'endroit des objectifs de la pétition au parlement impérial et que des personnes se soient donné du mouvement pour en pousser la signature, cela est rendu manifeste par la copie ci-jointe d'une lettre marquée B, écrite par un ministre dirigeant de l'Eglise baptiste dont les pérégrinations ont couvert une partie considérable de la province. Plusieurs témoignages de même nature pourraient être ajoutés si vos pétitionnaires les considéraient nécessaires ou d'une importance quelconque. Le clergé épiscopal représente vos pétitionnaires comme "pour la plupart recevant leur ordination aux Etats-Unis et n'ayant ni lien avec le méthodisme en Angleterre ni dépendance sur cette église ou toute autre corps religieux dans le royaume britannique". A en juger par la manière dont le clergé épiscopal s'exprime, il a manifestement l'intention de susciter dans l'esprit de Votre Majesté la croyance ou le soupçon que la dénomination méthodiste dans le Haut-Canada entretien des liens étrangers qui rendent sa fidelité au gouvernement de Votre Majesté pour le moins quelque peu discutable. Votre Majesté pourra juger dans quelle mesure de telles insinuations sont bien fondées ou soutenables, soit en fait, soit en principe, par la preuve authentique et correcte attachée—Rapport ci-annexé—d'un comité spécial du parlement provincial marqué C; un rapport qui a été imprimé par ordre du parlement quelques semaines seulement avant que le lord éveque de Québec s'embarque pour l'Angleterre avec les pétitions contenant les déclarations et les insinuations si mal fondées et si injurieuses pour le caractère et les intérêts de vos pétitionnaires. Les représentations les plus pernicieuses, au grand préjudice de vos pétitionnaires, ont été faites par les chefs du clergé épiscopal du Canada au gouvernement du frère royal de Votre Majesté, leur regretté et révéré souverain, mais on a eu l'espoir que la mise au jour de leurs fausses représentations devant un comité spécial de la Chambre impériale des Communes sur le gouvernement civil du Canada et tout spécialement leur ample et complète réfutation devant un comité spécial du parlement provincial, telle que contenue dans ses journaux de 1828-29, aura l'effet d'empêcher la répétition de ce qui est si gratuit en soi-même et si différent de la loi chrétienne de justice entre tout homme et son voisin. Le clergé épiscopal dit que "le support des diverses sectes dissidentes fut dans un certain temps laissé aux efforts de l'Eglise d'Ecosse", cette dernière réclamant l'"établissement" conjointement avec l'Eglise d'Angleterre. Vos pétitionnaires craignent que cette assertion ne soit appuyée par les faits et ils déclarent solennellement qu'en autant qu'il s'agit d'eux-mêmes elle est contraire aux faits. Il est vrai que quelques-uns qui appuient maintenant le clergé de Kirk se sont autrefois joints à d'autres pour lutter contre les prétentions du clergé épiscopal; mais jamais vos pétitionnaires ou, à leur connaissance, aucune autre "secte dissidente", n'ont donné plus d'appui aux prétentions du clergé d'Ecosse à cette prééminence qu'a celles des membres du clergé épiscopal. Comme les communiants de l'Eglise d'Angleterre ou de celle d'Ecosse ou des deux sont moins nombreux que ceux qui appartiennent à quelques dénominations de chrétiens prises séparément, vos pétitionnaires considèrent et ont toujours considéré les prétentions exclusivistes et du clergé épiscopal et du clergé d'Ecosse à la prééminence également déraisonnables.

Dans la pétition à Sa Majesté dont on attribue la principale initiative à vos pétitionnaires, aucune insinuation fausse ou de mauvaise foi n'a été lancée contre le

clergé épiscopal; au contraire, on en parlait dans les termes les plus respectueux et les plus courtois que le permettait la nature de la question, et vos pétitionnaires ne peuvent expliquer la conduite si différente suivie par le clergé épiscopal que par le fait que cette tactique a sans cesse été un trait principal des représentations et des mesures des avocats d'une Eglise établie au Canada et semble être une conséquence naturelle de leurs extravagantes prétentions. Le clergé épiscopal se déclare convaincu que l'"agitation" de cette question dans la colonie est "impolitique et préjudiciable à la religion".

Mais il vaut la peine de remarquer que l'"agitation" de cette question a été commencée par l'archidiacre d'York, qui fit et répétat les attaques les plus injustifiables contre le méthodisme et les autres dénomiantions chrétiennes, et fit à leur sujet les fausses représentations les plus flagrantes. L'archidiacre d'York fut ensuite suivi par le lord évêque de Québec, qui très fortement "agita" la question dans une lettre pastorale imprimée au clergé du diocèse de Québec, et les prétentions du clergé épiscopal ont été aussi extensivement plaidées dans des discours, brochures, lettres, journaux, communications, etc., imprimés, lancés par des ministres ou des membres individuels de l'Eglise épiscopale que, dans l'opinion de vos pétitionnnaires, une politique plus libérale, plus équitable et plus judicieuse l'a été. Cependant ces discussions ont toujours abouti à un résultat défavorable aux prétentions du clergé épiscopal, en autant que l'opinion publique de la colonie pouvait les contrôler; et l'opinion publique contre une Eglise établie est devenue si décisive, si générale et si forte qu'il n'y a aucun doute que le clergé épiscopal désire fortement en supprimer les expressions sur la question, mais vos pétitionnaires ignorent que le clergé épiscopal ait considéré l'"agitation" de la question préjudiciable à la religion "jusqu'au jour où toute perspective d'obtenir l'appui de quelque partie considérable de la population du Haut-Canada à leurs mesures manqua et qu'une détermination ferme et à peu près unanime se montra chez le peuple de résister par tous les moyens constitutionnels à une politique que l'on croit grosse de maux pour la province".

L'assertion faite par le clergé épiscopal que "les droits legaux et acquis de l'Eglise d'Angleterre ont été attaqués" est une supposition sur le vrai point en litige, car il est soutenu par les plus hauts officiers en loi de la Couronne dans cette province et il a souvent été décidé par de très fortes majorités dans le parlement provincial après discussions approfondies sur le sujet, que les droits légaux et acquis "des églises protestantes aux réserves mises à part pour le support d'un clergé protestant" sont aussi bien fondées que ceux du clergé épiscopal et la prétention que cette réserve n'a pas été discutée "pendant une période de trente années". Le fait que ces réserves du clergé n'ont pendant trente ans produit aucun revenu et ne se trouvaient sous le contrôle d'aucune église ne fait, dans l'opinion de vos pétitionnaires, que montrer la manifeste faiblesse des attitudes prises par le clergé épiscopal. On a fait allusion aux prétendues avantages que l'Eglise épiscopale de l'Etat de New-York a retiré de certaines appropriations publiques pour le support de son clergé. Vos pétitionnaires craignent que cette assertion ne soit fondée sur une autorité douteuse, ainsi qu'il apparaîtra par les remarques suivantes du regretté vénérable prélat du diocèse de l'Etat de New-York, faites dans un sermon prononcé et publié par lui il y a environ six ans dans la ville de New-York, immédiatement après son retour d'Europe: "Nous voulons la richesse, l'honneur ou le caractère d'Eglise établie qu'a l'Eglise d'Angleterre. De l'union de l'Eglise et de l'Etat date le commencement de la corruption du christianisme, et je suis tellement convaincu des effets délétères de cette union que si j'avais à choisir entre les deux, je préférerais plutôt la persécution par l'Etat que ses faveurs, ses froncements que ses sourires, ses repoussades que ses embrassements. C'est *l'éminent privilège de notre église* que, évangilique dans ses doctrines et son culte, et apostolique dans son ministère, elle est, comme était l'Eglise primitive, avant que le premier empereur chrétien la comblat d'honneurs qui lui furent plus préjudiciables que les persécutions sans trève de ses prédécesseurs impériaux. Sur cette terre de liberté religieuse, notre Eglise, en commun avec chaque autre dénomination religieuse,

ne demande rien à l'Etat que ce qu'elle ne craint pas de se voir jamais refuser: *une protection égale et une protection impartiale.*" Il est admis que l'Eglise épiscopale de l'Etat de New-York "grandit et prospère dans une mesure remarquable", et l'on trouve quelques-unes des principales raisons de sa prospérité dans les remarques précédentes du regretté, excellent et savant évêque Hobart.

Les mêmes remarques faites au sujet d'un pays "limitrophe à nos provinces" s'appliquent, dans l'opinion de vos pétitionnaires, à ces provinces elles-mêmes. Vos pétitionnaires ne voudraient pas entreprendre d'exprimer une opinion sur les nombreuses raisons qui ont été et sont données en faveur d'une Eglise établie en Angleterre, mais ils sentent qu'il est de leur devoir de représenter très humblement à Votre Majesté que l'érection ou le maintien d'un monopole religieux dans le Haut-Canada, comprenant une ou plusieurs églises avec des immunités et des avantages particuliers dans la direction de l'éducation, etc., est rempli de conséquences grandement préjudiciables aux intérêts de l'*Etat* et de la religion dans la colonie. D'abord, par ce système une large portion du revenu du pays est donnée sans que l'on recouvre en retour un équivalent proportionné. Ceci est mis en évidence par le fait que des églises, dans la colonie, qui n'ont reçu aucun octroi public pour le support de leur clergé, ont prospéré et pris de l'extension beaucoup plus rapidement que l'Eglise épiscopale, et leurs membres sont moraux, loyaux et bons sujet de Sa Majesté à l'égal des membres de l'Eglise épiscopale. *Secondement.*—C'est une source féconde de malentendus et de discussions entre les différentes branches de la législature coloniale.

Les principales "agitations" qui sont venues interrompre l'harmonie entre les branches populaire et exécutive du gouvernement colonial ont eu leur origine dans la tentative de créer et de maintenir des distinctions politiques à cause des croyances religieuses, la conséquence naturelle d'identifier une ou plusieurs dénominations de chrétiens avec le gouvernement en contra-distinction de tous les autres, bien que ceux-ci fussent également respectables, loyaux et utiles. *Troisièmement.*—Cela soulève de grandes parties de la population contre les mesures du gouvernement et tend à détruire leur foi dans l'équité de l'administration, quand elle opère ainsi d'après un système de favoritisme et de partialité. C'est la conséquence la plus à appréhender dans le Haut-Canada, et aussi la plus alarmante, quand on considère que la classe exclue constitue une très forte majorité de la population. *Quatrièmement.*—Cela donne lieu à d'interminables discussions, litiges et animosités entre les différentes classes de la population. Les classes proscrites, sachant par la constitution même de la nature humaine, l'histoire des temps passés, l'esprit d'observation et l'expérience acquise dans cette province les tendances de tous les corps ecclésiastiques ou politiques quand ils sont laissés sans frein, à accumuler et exercer des pouvoirs arbitraires dans une petite colonie et s'apercevant que la branche exécutive du gouvernement instituée pour asurer une égale protection et un égal encouragement à *toutes* les classes de loyaux sujets est identifiée à une ou plus d'une dénomination de chrétiens en contra-distinction de tous les autres, ces classes comprennent que la seule vraie garantie de la continuation de la jouissance des libertés et des privilèges civils et religieux repose dans la branche représentative du *Gouvernement.* De sorte que pendant que de constantes frictions se produisent entre les branches exécutive et représentative du gouvernement, des dégoûts et des différends troublent la tranquillité et divisent les diverses classes de la population dans leurs affections et leurs intérêts.

Nonobstant la prétention du clergé épiscopal que seuls "certains missionnaires méthodistes" s'opposent à leurs mesures, c'est un fait connu et bien établi par des attestations irréprochables enregistrées dans les journaux du parlement provincial, et admis par toute personne sincère qui connaît quelque chose de l'opinion publique dans la colonie, que la majeure partie du peuple est décisivement opposée à une Eglise établie; que les membres soit de l'Eglise d'Angleterre soit de l'Eglise d'Ecosse ou des deux pris ensemble, ne constituent qu'une infime minorité de la population, et qu'une grande partie même des membres de l'Eglise épiscopale sont opposés à ce que leurs ministres possèdent quelques appropriations ou prérogatives d'ordre public de préfé-

rence aux ministres des autres églises. A ces faits on peut en ajouter un autre qui, bien que moins probant que le précédent, est, dans l'opinion de vos pétitionnaires, d'une importance considérable pour la question générale, c'est que pendant qu'il y a d'autres dénominations chrétiennes, prises séparément, beaucoup plus considérables en nombre que l'Eglise d'Angleterre ou d'Ecosse, elles leur sont encore supérieures sous le rapport de la durée de la période de leurs travaux et de leurs existence dans la colonie. Dans un sermon prononcé par l'archidiacre d'York à l'occasion de la mort de feu l'évêque de Québec, imprimé en 1828, l'auteur admet que, jusqu'à cette date les bienfaits des labeurs du clergé épiscopal étaient "très peu connus ou ressentis" dans le Haut-Canada. Jusqu'en 1818, il n'y avait qu'un ministre de l'Eglise d'Ecosse dans la province. Cependant, tel n'a pas été le cas pour les autres dénominations de chrétiens dont les ministres exerçaient leur ministère et formaient des congrégations dans chaque district habité de la province avant cette époque. La position de ces dénominations vis-à-vis les églises d'Angleterre et d'Ecosse dans cette province diffère donc de ce qu'elle est en Grande-Bretagne, et, dans ces circonstances, considérant leur priorité au point de vue de leur ancienneté et du nombre de leurs membres et le fait que peu de leurs membres ont jamais appartenu soit à l'Eglise d'Angleterre soit à l'Eglise d'Ecosse, vos pétitionnaires sont d'opinion que les prérogatives recherchées par le clergé épiscopal et celui d'Ecosse ont peu de base au point de vue de raison ou de la bonne politique, et que les termes "sectes dissidentes" sont tout aussi applicables aux églises d'Angleterre et d'Ecosse dans la colonie qu'aux dénominations auxquelles le clergé épiscopal les appliquent avec mépris. Vos pétitionnaires représentent très humblement à Votre Majesté qu'une Eglise établie n'est pas plus favorable à la religion qu'aux intérêts politiques de la colonie. C'est une source abondante de jalousie et d'animosité entre les différentes classes et dénominations de chrétiens; cela tend à empêcher, et dans certains cas à détruire cette fréquence et intimité dans les relations sociales entre le pasteur et ses ouailles qu'une dépendance *mutuelle* produit naturellement; cela tend à relâcher l'énergie et la diligence dans l'accomplissement des devoirs privés et publics, avec lequel le fait de compter sur la confiance et l'estime du public inspire évidemment le pasteur; c'est de nature à affaiblir les grâces de la *libéralité chrétienne* que le devoir moral volontaire mais répandu de payer "au travailleur son dû" est bien de nature à promouvoir; cela tend à oblitérer dans l'esprit du peuple ce *sens pratique* de l'*inestimable valeur et utilité* du *système chrétien* de *Divine Vérité* que de fréquents appels au cœur pour le support de ses ordonnances excitent et vivifient comme on le sait; cela ouvre la porte d'entrée du ministère chrétien à plusieurs personnes qui ne sont pas faites pour le saint ministère; cela a métamorphosé le Royaume spirituel du Christ en une machine politique, à faire des ministres du saint autel de Dieu des hommes d'Etat, des législateurs et des partisans politiques, et à substituer à la Sainte Bible un christianisme philosophique qui "a bien la forme de la divinité mais qui en nie le pouvoir".

Tous ces faits n'ont rien des conjectures exagérées, mais ne sont que trop bien appuyés par ce qui se passe dans la colonie elle-même. Une eglise établie dans la colonie peut élever et dans plusieurs cas enrichir le clergé favorisé; elle peut, dans certains cas induire des personnes, pour des considérations d'ordre humain, à fréquenter l'église ou les églises dotées; cela peut jeter une sorte de splendeur imposante sur la hiérarchie qui peut ainsi se payer le compliment et l'endossement de l'intérêt personnel ; mais, dans l'opinion de vos pétitionnaires, tout cela ne sera obtenu qu'aux dépens de ce qui est certainement plus important: l'équité populaire, sinon la permanence du gouvernement, le bonheur et les intérêts réunis du peuple, la pureté et efficacité de la religion chrétienne. Vos pétitionnaires demandent la permission d'ajouter un fait général à l'appui de ces opinions. Dans les Etats-Unis, le clergé épiscopal ne retire rien du gouvernement pour son support; dans ce pays c'est le contraire, et pourtant, aux Etats-Unis, l'Eglise épiscopale "grandit et prospère dans une remarquable mesure", tandis que dans ce pays son existence est languissante et elle ne prospère pas. Plus de cent mille louis ont été reçus et dépensés par le clergé épiscopal du Canada; or

d'après les meilleurs renseignements à la portée de vos pétitionnaires, le nombre des communiants de l'Eglise méthodiste est au nombre de ceux de l'Eglise d'Angleterre et de celle d'Ecosse dans la proportion de 10 à 1; et vos pétitionnaires croient sincèrement que le nombre de communiants ajoutés à l'Eglise méthodiste au cours de la dernière année dépasse le nombre total des communiants appartenant soit à l'Eglise d'Angleterre soit à l'Eglise d'Ecosse dans la province. Par conséquent vos pétitionnaires sont certains qu'étant donné l'état actuel de la population du Canada ni les vrais intérêts de l'Eglise elle-même ni ceux du gouvernement ou du peuple ou de la religion ne prescrivent les dotations recherchées et réclamées par le clergé épiscopal, mais ils croient au contraire que ce sera agir plus en conformité avec ses intérêts et son plus grand avancement que de laisser tous les ministres de la religion jouir des mêmes privilèges et avantages politiques et de consacrer les produits de la vente des terres ci-devant réservées pour le support d'un "clergé protestant" aux fins d'éducation générale et peut-être à d'autres améliorations intérieures. Quand ces reserves de terres qui ont été jusqu'ici une si sérieuse obstruction pour l'avancement général du pays seront consacrées à des fins générales, les catholiques et toutes les autres classes des fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté en bénéficieront également. Obéissant au devoir, vos pétitionnaires ont cru devoir se laver ainsi d'attaques injustifiables, et dans l'exigence du moment, placer devant Votre Majesté une exposition simple des faits qui se rattachant à la question d'une Eglise établie dans la colonie; et l'exactitude de leurs déclarations et représentations étant mise en doute, vos pétitionnaires prient humblement Votre Majesté de leur accorder une occasion de les prouver, ce qu'ils estiment être amplement en mesure de faire.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

Vos pétitionnaires désirent qu'il leur soit permis d'approcher du Trône Royal, et du fond de leurs cœurs très affectueux présenter à Votre Majesté leurs plus sincères et reconnaissants remerciements pour le consentement royal donné à l'Acte des Mariages, qui sanctionne le droit des ministres des différentes dénominations chrétiennes du Haut-Canada de solenniser le mariage, privilège qui a longtemps et énergiquement été demandé par le peuple et ses représentants en parlement, et dont la sanction royale a assuré et convaincu le peuple de cette province que Votre Majsté désire se prêter à leurs désirs raisonnables et promouvoir leurs meilleurs intérêts. Vos pétitionnaires tiennent beaucoup à exprimer leur attachement à la royale personne de Votre Majesté et votre gouvernement; ils sont reconnaissants à la Divine Providence d'avoir voulu que leurs demeures sur cette terre soient dans le domaine de Votre Majesté, parce qu'ils ont une confiances inébranlable dans la sagesse et l'équité des conseillers qui entourent la royale personne de Votre Majesté; ils ont sans cesse inculqué ces sentiments d'amour et de vénération pour le roi, d'obéissance aux lois et d'attachement au gouvernement à toutes leurs congrégations. Vos pétitionnaires consacrent activement leur temps, leur influence et leur existence à l'avancement moral et religieux de cette province et, conséquemment, aux intérêts et à la stabilité du gouvernement de Votre Majesté dans la colonie. Les ministres de l'Eglise méthodiste ont accompagné la première arrivée d'immigrants dans la colonie, et en dépit de tous les obstacles et privations propres à un nouveau pays et sans aucune aide publique venant du gouvernement, ils se sont introduits ici et ils continuent à élargir la sphère de leurs labeurs dans chaque district de la province. En ce moment l'Eglise méthodiste au Canada compte soixante prédicants ambulants, plus de cent cinquante prédicants locaux, et près de treize mille communiants;—et vos pétitionnaires donnent l'instruction religieuse à au moins un quart de la population entière du Haut-Canada. Mais ils ne demandent pour eux aucune part des produits de ces terres ci-devant réservées pour le support d'un "clergé protestant", ni voudraient-ils désirer quelque octroi public qui serait en opposition avec les vœux généraux de ceux au bien-être spirituel desquels ils se proposent de travailler parce qu'ils ne peuvent concevoir que quelque système, doctrine ou forme de

culte puisse être imposé à une province, pas plus qu'à un individu. Vos pétitionnaires ne demandent rien du gouvernement sous forme de support public, que ce qui, dans leur croyance intime, ne leur sera pas enlevé: "protection égale et protection impartiale".

Que Votre Majesté et votre royale épouse jouissent de bonne santé, d'une longue vie et de bonheur, que les plus riches faveurs du christianisme et de la Providence soient déversées sur le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et ses nombreuses et vastes dépendances; qu'une paix ininterrompue et une prospérité sans rivale puissent couronner le règne protecteur de Votre Majesté, et que toutes les délibérations du gouvernement de Votre Majesté puissent aboutir à la satisfaction et à l'avancement des meilleurs intérêts de chaque partie des domaines de Votre Majesté et à l'honneur et à la stabilité perpétuels du trône britannique, telle est la prière fervente et de chaque jour des pétitionnaires de Votre Majesté.

Par ordre de la conférence de l'Eglise méthodiste épiscopale du Canada.

York, Haut-Canada,
8 septembre 1831.

W. CASE, président,
JAS. RICHARDSON, secrétaire.

NOTE A.—N° 16.—PÉTITION DE L'EGLISE ANGLICANE.

(Archives, série Q, volume 357-2, p. 236.)

A Sa Très Gracieuse Majesté le Roi.

La pétition de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec,

Expose humblement,

Que par l'industrie de certains individus s'intitulant "les amis de la liberté religieuse", de grands efforts sont faits dans cette colonie pour obtenir de nombreuses signatures à une pétition priant le parlement impérial d'autoriser "l'emploi des produits de la vente des terres ci-devant réservées pour le support d'un clergé protestant, pour des fins d'éducation générale et diverses améliorations intérieures". Les plus zélés promoteurs de cette pétition sont les prédicants de dénomination méthodiste dans le Haut-Canada, lesquels, pour la plupart obtiennent leur ordination aux Etats-Unis, et n'ont aucun lien ou dépendance avec la Conférence Méthodiste en Angleterre ou tout autre corps religieux dans les domaines britanniques. Vos pétitionnaires ignorent la somme de succès qui peut répondre aux efforts faits portant pour obtenir des signatures, mais jugeant du peu de difficulté qui s'offre en pareilles occasions, quand on recourt aux moyens ordinaires, ils ne doutent pas que ces efforts non enrayés d'une multitude de sous-comités, secondés par les chances et la persévérance de prédicants ambulants locaux, puissent assurer un nombre plus qu'ordinaire de signatures. Vos pétitionnaires ont cru que la paix de la société et les intérêts de la religion seraient davantage pris en considération s'ils s'abstenaient de pousser leurs propres congrégations à une expression de leurs opinions par la même voie populaire ou d'entrer dans cette espèce de tournoi qui serait nécessaire pour combattre avec succès les agents de ce comité qui s'est constitué de lui-même. Pour cette raison tout autant que par déférence pour l'opinion déclarée du gouvernement colonial, ils se sont donc abstenus de pareils procédés au risque de rendre leur conduite victime à la fausse interprétation que la pétition prête au silence des amis de l'Eglise d'Angleterre dans ces provinces. Les terres dont les signataires de la pétition parlent et désirent voir détourner de leurs fins commencent enfin à être productives par suite de l'amélioration dans la condition de la colonie. Jusqu'ici le clergé de l'Eglise d'Angleterre a reçu son support et le reçoit encore dans ces provinces de la bienveillance de la Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers, secondée par la subvention annuelle du parlement.

Cette vénérable société a sans doute pensé d'avance à l'époque où cette réserve, accordée par un pieux et révéré souverain, la soulagerait du fardeau qu'elle supportait et lui permettrait de consacrer sa charité chrétienne à d'autre sujets, et en justice pour elle autant que par la sérieuse conviction que le bonheur et le bien-être spirituel des générations futures le requièrent de nous, nous protestons énergiquement contre l'abolition de la seule réserve qui existe pour assurer à la population de cette précieuse et vaste colonie la juste administration des enseignements de la religion et les bienfaits de l'instruction chrétienne. En nous adressant humblement à Votre Majesté nous ne croyons pas nécessaire d'insister sur les avantages d'une telle réserve ainsi établie pour le support d'un culte public qui assura le séjour parmi le peuple d'un clergé pieux et instruit. Ces avantages sont ressentis et justement appréciés par nos compatriotes des Royaumes-Unis, ils sont aussi en la possiession d'un grand corps que forment nos co-citoyens les catholiques romains dans le Bas-Canada, parmi lesquels un clergé nombreux reçoit un support légalement sanctionné, donné par leur constitution à l'institution constituée des mêmes dîmes qui étaient payées sous leur ancien gouvernement, et nous ne pouvons arriver à croire que pour condescendre à la prière de quelque classe ou nombre de gens de la présente population on sanctionnera maintenant une mesure qui devra priver en tout temps à venir la population du Haut-Canada d'avantages qui, dans leur nature, sont inestimables. Dans l'Etat de New-York qui borde ces provinces, l'Eglise épiscopale protestante jouit en ce moment, grâce au soin pieux de nos anciens monarques, d'une réserve grâce à laquelle elle grandit et prospère dans une mesure remarquable, et puisque dans ce pays-là cette réserve n'excite ni jalousie ni murmure, nous sommes impuissants à comprendre comment on peut considérer comme une attaque à la liberté religieuse que dans une colonie qui a le bonheur d'appartenir à la Couronne britannique, le souverain puisse étendre son souci pour promouvoir les intérêts de la religion jusqu'à pourvoir un clergé protestant de moyens de support qui n'imposent pas le moindre fardeau à qui que ce soit de ses sujets. A part l'aide nécessaire procurée par une réserve pour leurs clergés, les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse ne possèdent et ne réclament aucun autre avantage, dans cette colonie, de plus qu'aucune autre secte dissidente. Tout emploi du gouvernement est ouvert à tous ceux qui prêteront le serment d'allégeance et le serment d'office pour l'exécution fidèle des devoirs qui y sont attachés. On ne peut retirer et on ne retire aucune dîme (la loi le défend); on ne peut non plus forcer un seul habitant de cette colonie à contribuer pour le support de quelque dénomination. On n'abaisse ni secte ni personne dans le but d'exalter l'Eglise d'Angleterre. Mais sentant qu'il est de l'un de ses devoirs les plus sacrées de ne pas négliger l'instruction religieuse de ses sujets, Sa Majesté a créé une réserve pour le support de cette Eglise, laquelle d'après les termes exprès de l'Acte d'Union avec l'Ecosse est établie en Angleterre et en Irlande et dans les territoires appartenant à la Couronne, et pour laquelle une réserve est établie, d'une manière ou d'une autre, dans chaque colonie de la Grande-Bretagne. Il est bien connu de Votre Majesté que l'on ne peut entrer dans le clergé de l'Eglise d'Angleterre ou de l'Eglise d'Ecosse sans avoir ces qualifications qui exigent un cours d'études long et extensif dans une université, ou toute autre préparation pour l'exercice du ministère, qui leur donne droit d'attendre une réserve pour leur support futur, qui les garantira contre les besoin, et les mettra au-dessus de la nécessité de s'occuper de fonctions laïques comme ces prédicants qui visent à abolir le seule réserve publique existant pour le support de la religion dans ces provinces. Le cas est distinctement différent, et il n'y a pas de doute qu'ils savent et comprennent qu'on ne saurait inventer de meilleur plan pour mettre en fin de compte dans leurs mains l'instruction religieuse de toute la population en contraignant les hommes de savoir et d'éducation à déserter une profession dans laquelle ils ne peuvent compter que sur la générosité précaire des individus, une ressource que l'expérience même de protestataires nous montre comme misérablement-insuffisante. S'il faut quelque témoignage pour prouver que sans l'aide d'un fonds public

il doit y avoir insuffisance de ministres dûment qualifiés pour le ministère, il est fourni par le fait que bien que le nombre des ministres de l'Eglise d'Ecosse dans ces provinces soit très limité, et bien que ces congrégations soient ans certains endroits cnsidérables et comprennent plusieurs personnes riches et de haute classe, ils sont dans l'impossibilité de vivre sans l'aide de la petite allocation qu'ils reçoivent du gouvernement. Nous sommes heureux qu'ils reçoivent pareille aide et nous serions bien contents si elle était donnée à tous les ministres de cette Eglise qui ont charge de congrégations dans ces provinces, pourvu que cela pût être fait sans léser la future utilité de l'Eglise d'Angleterre, en affectant cette réserve que la loi a institué pour son support. La dotation religieuse que certains missionnaires méthodistes essaient de détruire par la voie des journaux et des pétitions a été instituée sur la recommandation expresse de notre regretté et bien-aimé souverain George III dans un message au parement; elle a la sanction forte et solide d'un statut britannique; elle est conforme à la constitution de ces provinces; elle forme une partie de la Charte sur la foi de laquelle notre gouvernement lui-même repose et sur laquelle des milliers des plus respectables familles de la Grande-Bretagne ont fait et font de ces provinces leur pays. Comme cette réserve ne peut jamais être plus que proportionnée aux fins pour lesquelles elle a été destinée, vos pétitionnaires sont en mesure de démontrer que pendant une période de trente ans on n'a jamais mis en doute qu'elle ait été établie pour le support de l'Eglise d'Angleterre. Ce n'est qu'en ces derniers jours qu'un individu, dans la législature du Haut-Canada, a cru qu'il pouvait à la face des stipulations du statut 31 George III, ch. 31, prétendre avec succès que les mots " clergé protestant " employés non pas uniquement dans ce statut mais aussi dans 14 George III, ch. 83, avaient la signification d'inclure deux Eglises protestantes contre toutes réclamations fondées sur une interprétation légale, et a prétendu comme de droit que vos pétitionnaires ne pouvaient proférer aucune plainte parce que, bien qu'il fut de leur devoir évident de s'y opposer, comme étant sans fondement, néanmoins les partisans de cette interprétation avaient droit d'être entendus; ils ont insisté devant le parlement impérial sur leur droit à une participation; cela n'a pas encore été décidé et vos pétitionnaires n'appréhendent pas non plus qu'il en soit décidé hâtivement à leur préjudice, parce qu'ils ont humblement demandé d'être entendus dans la défense des droits légaux et acquis de l'Eglise et ils ne conçoivent pas que la chance leur en soit refusée à telle occasion où elle pourra être donnée. Vos pétitionnaires se savent prêts à prouver que c'était l'intention de feu le Roi et du Parlement de la Grande-Bretagne d'établir une réserve pour l'Eglise d'Angleterre dans cette province, qui serait suffisante pour son support, que la réserve qui a été faite n'est pas et ne sera jamais plus que suffisante; qu'il fut entendu et désigné en Angleterre lors du passage du statut 31 George III, ch. 31, que le clergé qui devait être supporté au Canada avec les produits des terres réservées était le clergé de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande et aucun autre, et que les stipulations du statut sur ce point sont si explicites et limpides que dans l'opinion d'un éminent avocat, maintenant un des juges d'Angleterre, on ne pouvait soulever de doute à leur sujet ; qu'à l'époque où l'Acte fut passé et depuis pendant trente ans, il a été compris par le gouvernement d'Angleterre aussi bien que par le gouvernement et la population de ces provinces qu'aucune autre dénomination religieuse n'avait droit de partager dans les produits des réserves; que si d'après l'interprétation des statuts britanniques en question ou d'après tout autre principe légal le clergé de l'Eglise d'Ecosse avait quelque part dans cette réserve, la chose n'était connue ni du clergé de cette Eglise dans la colonie ni de ses congrégations; que les directeurs de cette Eglise en Ecosse l'ont également ignorée pendant près de trente ans et qu'il n'existe aucune preuve que cet acte du parlement n'a été interprété de cette manière durant cette période par qui que ce soit. Vos pétitionnaires se considèrent préparés de plus à démontrer que toute prétention légale de l'Eglise d'Ecosse à être supportée à titré d'Eglise établie hors d'Ecosse, est si directement contraire aux termes exprès de l'Acte d'Union qu'elle est également inconséquente avec les principes reconnus du parlement et qui ont servi de base à l'action

de ce gouvernement depuis cette époque; que l'histoire des colonies britanniques offre d'abondantes preuves que dans la pratique l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande est jusqu'à ce moment considérée comme l'Eglise Nationale dans les possessions étrangères de Votre Majesté, et que le fait est déclaré en toutes lettres dans les "Articles de l'Union" avec l'Ecosse, et il n'y a pas plus base pour conclure que des émigrants d'Ecosse ont droit de trouver leur Eglise reconnue et supportée dans les colonies que celui d'avoir emporté avec eux le droit de jouir de la loi civile et criminelle d'Ecosse, une prétention qui n'a jamais été mise de l'avant et qui, on le sait, serait trouvée incompatible avec la vraie condition du peuple dans toutes les colonies de la Couronne. Vos pétitionnaires sont de plus en mesure de démontrer que l'Eglise d'Angleterre a été virtuellement reconnue dans plus d'un statut adopté par la législature du Haut-Canada comme l'Eglise établie par la loi dans cette province. Avec ces arguments à l'appui de leur cause et ayant confiance qu'une occasion leur sera donnée de les produire. Vos pétitionaires seront contents d'attendre patiemment les décisions du parlement sur les prétentions qui ont été mises de l'avant en faveur de l'Eglise d'Ecosse. L'attaque contre laquelle ils se défendent en ce moment est d'un tout autre caractère et c'en est une qui laisse voir clairement le tort qui peut résulter pour la religion d'une agitation irréfléchie et impolitique dans cette colonie de la question soulevée par les amis de l'Eglise d'Ecosse.

Les motifs pour lesquels le support des diverses sectes dissidentes a été accordé pendant quelque temps aux efforts de l'Eglise d'Ecosse sont aujourd'hui trop manifestes pour qu'on s'y trompe; ces sectes sont enchantées d'être alliées aves les amis de cette Eglise dans l'attaque contre les droits acquis de l'Eglise d'Angleterre, avec l'espoir d'ébranler a fondation sur laquelle ces droits ont jusqu'ici reposé, mais à peine découvrent-elles un penchant apparent à donner une décision favorable à la prétention de l'Eglise d'Ecosse qu'elles se placent sur un terrain parfaitement distinct, se déclarent hostiles à ce que le clergé ait un support public et demandent l'intervention du parlement pour que celui-ci abolisse radicalement une réserve solennellement garantie par la constitution de ces provinces. Vos pétitionnaires suppliant humblement Votre Majesté de ne pas couronner leurs efforts de succès ; avec ce respect sacré pour la vérité qui couvient à la profession, ils déclarent que la Vénérable Eglise à laquelle ils appartiennent et le pur respect dont elle jouit n'ont rien d'incompatible avec la population de ces provinces; au contraire ils affirment qu'elle grandit avec une rapidité plein d'encouragement grâce à la perspective de support que la loi lui assure, qu'elle a une place dans le cœur d'une partie considérable des sujets de Sa Majesté dans cette colonie, qui donne de flatteuses espérances pour son utilité à venir, et qu'il ne faut rien autre chose que la continuation de la précieuse protection de Votre Majesté pour la soutenir contre chaque effort fait pour exciter contre elle des préjugés déraisonnables et nuisibles.

NOTE A.—N° 17.—EGERTON RYERSON AU COMITÉ.

(Archives, série Q, volume 357-2, p. 250.)

YORK, 9 février 1831.

MONSIEUR,—On pourra à première vue trouver les déclarations suivantes minutieuses plus que de nécessité, et monotones; mais comme les circonstances dont parle la requête ont été représentées comme entourées d'un inexplicable mystère, j'ai pensé que je ne pourrais les mettre clairement devant l'honorable comité sans les détailler *sans* (sic) quelque peu de minutie, et je crois même d'avoir été en quelques endroits trop bref pour pouvoir rendre justice à une nombreuse communauté religieuse.

Je demande qu'on me permette un mot d'explication sur la différence entre une conférence *générale* et une conférence *annuelle*—termes qui se présentent fréquemment dans les déclarations ci-jointes. La première se réunit une fois par *quatre* ans

et possède des pouvoirs *législatifs*. L'autre se réunit annuellement et ne possède que des pouvoirs *exécutifs*. La juridiction d'une conférence *annuelle* est circonscrite à un certain territoire indiqué; la juridiction de la conférence générale s'étend à toute l'Eglise. Une conférence annuelle se compose de ministres qui ont été reçus dans la communauté en dedans de ses limites. La conférence *générale* est composée de délégués de toutes les conférences annuelles, élus par elles, un pour chaque groupe de quatorze de ses membres.

Dans le tableau ci-joint des ministres je n'ai fait aucune distinction pour ce qu'on appelle les prédicants locaux. Ils sont au nombre de cent vingt, généralement des résidants fixés dans le pays.

Encouragé par la très gracieuse manière dont j'ai été reçu par l'honorable comité, j'ai été amené à établir toute la cause avec la plus parfaite liberté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

T. A. C. Hagerman, écr., EGERTON RYERSON.
Président du comité, etc., etc., etc.

La pétition touche à différents sujets sur chacun desquels je donnerai avec plaisir toutes les informations que je possède, selon la demande de l'honorable comité.

Les pétitionnaires se sont d'abord plaint de l'influence journalière et croissante d'un clergé étranger.

"Un clergé étranger" signifie, selon moi, un corps de ministres qui sont, ou venus des domaines d'un gouvernement étranger, ou qui sont sous la juridiction étrangère, ou dépendent de ressources étrangères pour leur subsistance, ou sont sous le contrôle d'un intérêt étranger par plus d'une de ces circonstances.

Je ne connais pas dans cette province de clergé qui puisse être considéré comme étranger sous un des rapports ci-dessus, à moins que ce ne soit le clergé catholique romain, lequel, d'après ce que je sais le mieux de la politique de cette Eglise, est immédiatement sous la juridiction ecclésiastique du pape de Rome.

En autant qu'il est question du clergé auquel j'ai le bonheur d'être directement attaché, il n'est pas, à ma croyance, étranger de quelque manière que ce soit dans l'un des sens de ce terme donnés ci-dessus.

Quant au lieu de naissance des ministres de l'Eglise méthodiste, le tableau ci-joint dont le contenu a été puisé à source authentique, montrera qu'il y a présentement cinquante-sept prédicants méthodistes ambulants dans le Haut-Canada; que quarante-huit de ces cinquante-sept ministres sont nés dans les domaines britanniques; que six des neuf qui restent, qui sont nés aux Etats-Unis, ont prêté le serment d'allégéance au gouvernement britannique et que la plupart d'entre eux demeurent dans la province depuis un grand nombre d'années. Dans ce tableau cinq prédicants mis à la retraite ou invalides sont compris, deux desquels sont nés dans les domaines britanniques et trois aux Etats-Unis; mais ils ont prêté le serment d'allégéance au gouvernement britannique et ont vécu de 10 à 15 ans dans cette province.

En autant qu'il s'agit des ministres méthodistes du Canada qui sont sous une juridiction étrangère, je ferai observer que ça n'a jamais été autre chose qu'une juridiction ecclésiastique, laquelle, je crois, n'a jamais aliéné de la façon la plus minime l'affection des ministres ou des adeptes méthodistes au Canada du gouvernement britannique, comme cela est rendu manifeste par la loyauté et la fidélité avec laquelle ils ont aidé à la défense de cette province contre les invasions américaines durant la dernière guerre. Néanmoins cette juridiction ecclésiastique a cessé, dans une forte mesure, d'être exercée en l'année mil huit cent vingt-quatre quand les méthodistes furent constitués en une église distincte et indépendante appelée "L'Eglise méthodiste épiscopale du Canada".

Pour que le comité puisse être en mesure d'apprécier l'exactitude de cette déclaration et de comprendre tout le sujet auquel elle se rapporte, je prendrai maintenant la

liberté de mentionner brièvement les circonstances qui ont donné lieu et ont été rattachées à la cessation de cette juridiction ecclésiastique que la conférence des Etats-Unis exerçait autrefois sur le corps des méthodistes du Haut-Canada.

Les premiers ministres méthodistes ambulants visitèrent la province vers l'an 1790 ou 1791, et vinrent ainsi avec le caractère et la capacité de *missionnaires*. Ils organisèrent des sociétés et bientôt formèrent des recrues régulières. Après un ou deux ans ces missionaires reçurent leur support principal sinon entier de leurs ouailles disséminées par toute la province. Le nombre des prédicants augmenta en proportion de la demande pour leurs services. Quelques-uns d'entre eux furent envoyés dans la province par les conférences des Etats-Unis et d'autres furent formés dans le pays, mais tous furent employés sous l'autorité de la Conférence américaine. Cet état de choses continua jusqu'en l'an mil huit cent vingt, alors que plusieurs missionnaires anglais visitèrent la province et qu'un malheureux malentendu se produisit entre eux et certains prédicants qui avaient longtemps exercé leur ministère dans le pays. Ce malentendu, qui, je crois, prit d'abord son origine dans la jalousie individuelle, donna lieu à de nombreuses épithètes pleines de reproches, par lesquelles les prédicants et les sociétés méthodistes de la province étaient représentés comme Américains dans leurs sentiments et soumis à une influence étrangère incompatible avec la fidèle allégéance au gouvernement britannique.

Aussitôt qu'il fut compris par les sociétés méthodistes du Haut-Canada que ces représentations, bien que gratuites et absolument sans fondement, faisaient une impression sur l'esprit du gouvernement colonial désagréable à l'Exécutif et préjudiciable pour eux, ils cherchèrent à rompre à l'amiable tout lien avec la Conférence américaine. Ils envoyèrent, en conséquence, une pétition à la Conférence générale américaine qui se réunit à Baltimore en mai 1824 pour demander la séparation. Ce corps pour des raisons qui lui parurent satisfaisantes refusa d'acquiescer à la demande des pétitionnaires, laissant néanmoins entendre qu'un acquiescement à la demande des sociétés méthodistes du Haut-Canada pourrait être opportune dans un avenir rapproché.

Désireuse de mettre fin aussi vite que possible à une union qui servait maintenant à exciter les soupçons dans l'esprit du gouvernement, la Conférence méthodiste du Canada commença immédiatement à renouveler ses efforts pour effectuer et presser la séparation d'avec la Conférence américaine. Aussi à leur réunion suivante, à Hallowell, district du Midland, en août 1824, ils rédigèrent, adoptèrent et signèrent un mémoire devant être déposé par le surintendant général devant les différentes Conférences *annuelles* des Etats-Unis, les priant de concourir dans une pétition qui serait envoyée à la Conférence générale devant avoir lieu à Pittsburg, Pe., en 1828, en faveur de l'organisation des sociétés méthodistes du Canada en une Eglise séparée et indépendante.

Comme ce mémoire met en lumière l'un des objets principaux de l'enquête de l'honorable comité, c'est-à-dire les sentiments du clergé méthodiste du Canada envers le gouvernement, qu'il me soit permis d'en mettre devant lui une copie faite sur l'original, qui est à la disposition de l'honorable comité.

Aux évêques et membres de la Conférence annuelle de l'Eglise méthodiste épiscopale dans leurs diverses conférences réunis à Hallowell, H. C., 25 août 1824.

Exposent respectivement:

Que des pétitions à la dernière Conférence générale ont été envoyées par un corps nombreux de ce pays demandant une organisation séparée au Canada; que la Conférence n'a pas jugé à propos d'acquiescer à la demande des pétitionnaires, donnant en même temps ses raisons, et laissant en même temps aux pétitionnaires l'espoir que cet événement aura lieu, en disant que "bien que pareille mesure puisse para)tre opportune dans l'avenir, le temps n'en est pas encore arrivé" et que la Conférence du Canada étant d'opinion que le projet de devenir un corps séparé devrait prendre exécution dans l'avenir, soumet ce plan au sérieux examen de leurs Pères et Frères res-

pectifs dans les différentes Conférences annuelles en vue d'en arriver à une décision favorable à la prochaine Conférence générale et que les raisons qui ont amené la Conférence du Canada en faveur de telle institution sont les suivantes:

1° L'état de la société l'exige—les premiers colons ayant réclamé la protection de Sa Majesté Britannique durant la guerre de la révolution ont été chassés de leurs anciennes possessions et soumis aux plus grandes misères dans des régions éloignées et sauvages. Grâce au temps et aux relations amicales qui si sont établies les aspérités et les préjugés avaient cependant disparu, quand la dernière guerre si regrettable a ravivé leurs sentiments d'autrefois et leur a donné ce qu'ils considèrent une occasion nouvelle et aggravée de dégoût pour leurs voisins envahisseurs. Ce préjugé ainsi soulevé se dissiperait probablement si les ministres de cette Eglise pouvaient devenir des habitants permanents de ce pays, comme cela arriverait si cette Eglise devenait un corps séparé au Canada.

2° Une institution séparée paraît opportune et nécesaire vu la situation d'isolation et d'éloignement de la surintendance générale où se trouvent les sociétés dans ce pays. La frontière nationale est marquée par une vaste nappe d'eau qui s'étend sur toute la longueur de la province soit sous forme de grands lacs ou de rivières rapides, ce qui fait qu'en raison de notre isolement et des difficultés qu'offre le passage, ce n'est qu'environ 30 ans après l'introduction de nos ministres ici que nos évêques ont visité ce pays. Deux autres évêques ont vécu et sont morts sans avoir mis les pieds au Canada, et si deux autres, poussés par l'exécution de leurs travaux, ont eu la bonté de venir, ces visites ont été bien rapides et transitoires. La conséquence est qu'il y a insuffisance dans le nombre des ordinations et un oubli plus caractérisé et plus immédiat de la surintendance générale. Donc si on avait un surintendant qui résiderait dans ce pays pour voir à ces importantes fonctions, ce serait un grand remède apporté aux inconvénients et l'influence serait très salutaire pour la cause religieuse.

3° Une institution séparée apparaît nécessaire et opportune à cause des jalousies suscitées récemment dans le gouvernement de ce pays. A l'arrivée de missionnaires d'Europe il a été fait des efforts pour les établir dans nos villes et nos sociétés en soulevant des objections à notre ministère sous le prétexte que nous venions des Etats-Unis. Ces objections ont été présentées au peuple d'ici et au comité chez lui; mais lorsque cette tactique manqua son but et que la Conférence britannique eut refusé de sanctionner les demandes qui lui avaient été faites pour des motifs politiques, ces objections contre nous furent alors présentées au gouvernement de ce pays. Il était si naturel que des hommes politiques écoutent avec alarmes de telles plaintes, qu'il y eut une certaine émotion créée dans l'esprit de certains hommes haut placés dans l'Exécutif, et quelques événements de date récente ont plutôt augmenté qu'apaisé cette excitation. Il nous paraît donc juste de demander une séparation qui répondant à ce que l'on peut considérer comme le vœu raisonnable du gouvernement, pourrait dissiper les objections et faire disparaître tout doute sur la pureté de nos motifs dans la prédication de l'Evangile dans ce pays.

4° Il nous paraît opportun que nos sociétés d'ici soient formées en un corps séparé, parce que dans le cas d'une guerre entre les deux nations, la difficulté des relations entre ce pays et les Etats-Unis rendrait la tâche des surintendants dans l'exercice de leurs fonctions extrêmement hazardeuse, sinon entièrement impracticable, situés comme nous le sommes.

5° Il nous paraît opportun que les sociétés d'ici forment une Eglise séparée du corps des Etats-Unis, afin d'obtenir des privilèges qui sont importants pour la prospérité de la religion ici. Aujourd'hui on ne nous permet pas d'accomplir le rite du marriage pour nos membres; nous n'avons pas non plus de garantie légale pour nos nombreuses chapelles de la province, et on nous a averti qu'à cause de nos relations actuelles nous ne devions pas espérer une extension de privilèges. Bien que nous ne puissons nous assurer ces privilèges en dévenant un corps séparé, nous pourrons tout de même les demander avec plus de confiance, et nous croyons que nous avons plus raison d'espérer que lorsque des pétitions seront présentées au gouvernement par une Eglise

indépendante appartenant à ce pays nos privilèges seront accordés et nos propriétés garanties.

Telles sont, frères, les raisons qui se sont présentées à notre esprit et qui nous paraissent être valables et pressantes en faveur d'une séparation et pour sauver le corps des méthodistes ici du plus désastreux des événements: les divisions intestines.

Le mémoire est signé par Wm. Case et 29 autres. Il fut déposé devant plusieurs Conférences annuelles des Etats-Unis et reçut l'appui d'une forte majorité d'entre elles.

A la même époque la Conférence méthodiste du Canada à sa session tenue à Hamilton, district de Gore, en 1827, adopta un mémoire semblable pour être envoyé à la Conférence américaine *générale* et choisit cinq délégués pour assister à cette Conférence assemblée à Pittsburg, en mai 1828, avec instruction d'employer leurs meilleurs efforts pour obtenir une réforme favorable à leur pétition.

La Conférence générale après avoir dûment étudié la question vota le préambule et la résolution suivantes transcrites de l'original que j'ai eu l'honneur de produire pour l'information du comité devant lequel je comparus en personne.

"Résolu par les délégués des Conférences annuelles en Conférence générale réunis, que 'Attendu que la juridiction de l'Eglise Méthodiste Episcopale des Etats-Unis a jusqu'ici été étendue aux ministres et membres en communauté avec la dite Eglise dans la province du Haut-Canada, par consentement et entente mutuels de nos frères de cette province, et attendu que cette Conférence générale reçoit l'assurance satisfaisante que nos frères dans la dite province dans des circonstances particulières et pressantes désirent maintenant s'organiser en une Eglise Méthodiste Episcopale séparée en relations amicales avec l'Eglise Méthodiste Episcopale des Etats-Unis, il est par conséquent par les présentes résolu par les délégués des Conférences annuelles en Conférence réunis.

"'Si la Conférence annuelle du Haut-Canada à sa session prochaine ou à toute autre session suivante précédant la prochaine Conférence annuelle définit distinctement sa conduite à ce sujet et élit un surintendant général de l'Eglise Méthodiste Episcopale dans cette province, cette Conférence générale par les présentes autorise n'importe quel surintendant ou surintendants de l'Eglise Méthodiste Episcopale des Etats-Unis, avec l'aide de n'importe quels deux ou plus nombreux doyens, à donner l'ordination à tel surintendant général pour la dite Eglise du Haut-Canada, pourvu toujours que rien dans ceci ne soit contraire ou incompatible aux lois existantes dans la dite province et pourvu que nul surintendant général de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Haut-Canada ou quelqu'un de ses successeurs en office exerce, à quelque époque, une juridiction quelconque dans quelque partie des Etats-Unis ou des territoires qui en font partie, et pourvu aussi que cet article soit expressément ratifié et adopté par la dite Conférence annuelle du Canada avant que telle ordination soit faite.'"

Conformément à l'autorité donnée par la précédente résolution de la Conférence générale des Etats-Unis, la Conférence méthodiste du Canada à sa session tenue à Ernest-Town, district du Midland, en octobre 1828, prit de nouveau en considération la question de la séparation, et après avoir répété le préamble précédent il fut résolu: "Qu'il est opportun et nécessaire que la Conférence haut-canadienne de l'Eglise Méthodiste Episcopale s'organise maintenant en une Eglise Méthodiste Episcopale indépendante du Haut-Canada, avec un surintendant général, devant être connue sous le nom de 'L'Eglise Méthodiste Episcopale du Canada.'"

2° Résolu, que nous adoptons la présente discipline de l'Eglise Méthodiste Episcopale comme la base de notre constitution et discipline, sauf telles modifications qui pourront paraître nécessaires pour nos circonstances locales.

3° Résolu, que le 23e article de notre religion soit mis de côté et remplacé par celui-ci: "Nous croyons qu'il est du devoir de tous les chrétiens d'être soumis aux autorités existantes parce que nous avons reçu par les oracles de Dieu le commandement de porter respect et obéissance au gouvernement civil: Par conséquent nous ne devons pas seulement craindre Dieu mais honorer le roi."

Puis la Conférence se mit à modifier certaines parties de la discipline et à effacer en entier ou en partie certaines sections suivant que l'exigeaient les circonstances locales dans la province. J'ai l'honneur de montrer quelques-unes des modifications au comité en comparant la discipline de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Canada avec celle qui régit l'Eglise Méthodiste des Etats-Unis.

Vu que la troisième section du livre de la discipline de l'Eglise Méthodiste Américaine stipule que des modifications aux règles de l'Eglise ne peuvent être faites que par les délégués de la Conférence annuelle en Conférence générale assemblés, il paraîtra évident au comité que ces modifications n'auraient pas pu être faites à la discipline de l'Eglise méthodiste du Canada si tout lien avec la Conférence américaine n'avait été dissous.

Depuis 1828 aucune espèce de lien ecclésiastique n'a existé entre la Conférence méthodiste du Haut-Canada et celle des Etats-Unis—aucune espèce de responsabilité d'aucun côté, aucune espèce d'union, excepté cette confraternité chrétienne qui existe entre les diverses branches de l'Eglise militante du Christ dans toutes les parties du monde.

Au sujet du support qu'aurait reçu de source étrangère la Conférence méthodiste du Canada, je ferai remarquer que nos prédicants méthodistes ambulants retirent tout leur support des contributions volontaires des sociétés parmi lesquelles ils exercent leur ministère.

Pendant les 2 ou 3 années dernières la "Female Missionary Society" de Philadelphie a donné £100 à la Société des missionnaires méthodistes du Canada. Le comité new-yorkais de la Société des missionnaires méthodistes (un article de la constitution de laquelle est de dispenser ses fonds en n'importe quel pays où ils produiront probablement le plus de bien, abstraction faite des frontières politiques) a fait pendant les deux dernières années un don annuel de £175 pour aider à promouvoir la conversion des aborigènes du Haut-Canada au christianisme. Dans tous les cas ces contributions sont l'offrande gratuite des charitables membres des associations volontaires et n'ont absolument aucun rapport avec l'influence politique et la juridiction ecclésiastique. Elles sont données et reçues en conformité à l'esprit de la divine injonction: "Allez et enseignez à toutes les nations", en conformité avec l'esprit de ces nobles sociétés de la Grande-Bretagne dont la générosité et les efforts ne sont pas circonscrits à un pays ou à un royaume mais bénéficient à presque toutes les nations à la surface du globe.

Toutes les sommes reçues par la Société des missionnaires méthodistes sont notées dans les rapports annuels rendus publics de la société, ainsi que l'emploi que l'on en a fait.

La Conférence méthodiste du Canada a reçu annuellement un certain montant d'une maison de publication générale de New-York, pour des raisons que je demande à expliquer à l'honorable comité.

Cet établissement a été fondé il y a plusieurs années par la Conférence méthodiste générale. Ses recettes, conformément à la charte par laquelle il est incorporé—par la 7e section, 2e partie du livre de discipline—sont également partagées parmi toutes les conférences annuelles en proportion du nombre de leurs membres et servent exclusivement à secourir les prédicants épuisés qui sont dans le besoin et les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts dans le ministère ambulant et à la diffusion générale de l'Evangile. En conséquence de la séparation, une partie de la propriété de cette maison de publication devrait appartenir à la conférence du Canada; mais ses affaires étant dans une état embrouillé, un grand nombre de livres étant éparpillés dans différentes parties des Etats-Unis, plusieurs graves dettes existant contre l'établissement et des sommes qui lui sont dues n'étant pas collectées, il a été considéré sage par les délégués de la Conférence du Canada de retarder le règlement final de ses réclamations jusqu'à la prochaine Conférence générale qui se réunira à Philadelphie en mai 1832. Afin d'être prêts pour le règlement final, la conférence générale a donné ordre de vendre

à 50 pour 100 d'escompte tout ce qui reste d'anciens livres entre les mains des agents et de renvoyer à New-York ceux qui ne pourraient pas être vendus.

D'autres arrangements de même nature ont été faits pour régler toutes les autres affaires de l'établissement. La Conférence générale a résolu en même temps que d'ici à ce qu'il y ait un règlement de toute réclamation que l'Eglise du Canada peut avoir de ce côté-là, les agents de livres donneront à la dite Eglise du Canada une égale proportion de tout dividende annuel qui pourra être payé par la maison de publication aux diverses conférences annexées, respectivement. Le "dividende annuel" réparti à l'Eglise du Canada n'a jamais, à ma connaissance, dépassé $37.10.0, qui ont été cordialement employés aux fins spécifiées dans la discipline. Tel est, je crois, le véritable aspect de l'affaire se rapportant à la maison générale de publication, et la seule dépendance que, selon moi, l'Eglise du Canada a sur le corps méthodiste américain, c'est que la première a une certaine réclamation sur celui-ci pour un certain nombre de livres, etc., réclamation que celui-ci s'est engagé à régler dans un an à partir de mai prochain.

Il y a deux autres faits qui ont été produits pour indiquer une "influence étrangère", que je demande à faire remarquer ; l'un a trait aux élections d'un surintendant général et l'autre aux ordinations qui ont été faites par un évêque de l'Eglise méthodiste du Canada.

Au sujet de la première: en 1828 en décidant la séparation, la Conférence méthodiste élut à l'unanimité pour ce poste une personne que ses talents, ses aptitudes et son affabilité désignaient pour ces fonctions et qui avait la réputation de posséder à un haut degré la confiance et le respect des méthodistes anglais aussi bien que des méthodistes américains, et que l'on pensait, aussi, être Anglais de naissance. Ce monsieur, qui est maintenant principal de l'Université wesleyenne du Connecticut, pour des raisons venant de sa santé et de sa position, déclina le poste auquel l'avait appelé la Conférence méthodiste de la province.

Depuis, l'attention des membres de la Conférence méthodiste s'est portée sur plusieurs personnes tant dans la Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, supposées capables de remplir convenablement le poste de surintendant général, mais, à ma connaissance, sur aucun dans les deux pays qui ne soit un sujet britannique de naissance.

Quant au fait qu'un évêque protestant a ordonné des prédicants au Canada depuis le séparation d'avec la Conférence américaine, un membre de l'honorable comité était présent et se rappelle sans doute tous les détails de l'affaire. Je puis néanmoins faire la remarque qu'à l'époque de la séparation on s'attendait à avoir immédiatement un surintendant général, mais ne pouvant réussir à réaliser cette attente si louable, aucune ordination de prédicants ne fut faite au Canada pendant deux ans, et à la conférence du mois d'août dernier, à Kingston, ils ont été encore laissés libres soit à continuer leurs travaux sans être ordonnés, soit à enfreindre l'ordre établi par notre réglementation présidentielle en faisant la cérémoine d'aprés un autre rite, ou à inviter un évêque de l'Eglise méthodiste américaine à faire les ordinations. La dernière de ses modifications a été trouvée préférable aux deux autres. La demande qu'un evêque de l'Eglise méthodiste américaine préside à ces ordinations ne comporte aucune reconnaissance d'une juridiction ecclésiastique étrangère par la Conférence méthodiste du Canada. Ainsi, l'évêque anglais, sur demande, ordonne le Dr White, évêque de l'Eglise protestante épiscopale des Etats-Unis, sans prétendre posséder ou exercer quelque juridiction sur cette Eglise, et l'évêque Hedding, qui a présidé à l'ordination dont on parle, a déclaré en présence de la congrégation et en présence d'un membre de l'honorable comité, avant de procéder à la cérémonie de l'ordination, qu'il ne possédait aucune juridiction sur l'Eglise du Canada, que cette juridiction avait pris fin en 1828 du consentement mutuel des conférences du Canada et des Etats-Unis, mais qu'il avait consenti à faire ces ordinations: 1° Parce que les personnes présentées pour l'ordination avaient été régulièrement choisies pour le service sacré par la Conférence et qu'il avait été invité à les ordonner ; 2° Parce qu'il se considérait virtuellement autorisé par la Conférence générale à le faire, par la résolution qui lui donnait le pouvoir d'ordonner un

surintendant général si la Conférence du Canada jugeait à propos d'en élire un. Puis, l'évêque Ashbury, un des premiers évêques de l'Eglise méthodiste et Amérique, a ordonné des missionnaires anglais pour les Indes occidentales et la province de la Nouvelle-Ecosse—pays sur lesquels il n'avait aucune juridiction ecclésiastique.

Je puis aussi ajouter que le fait qu'un évêque américain ordonne nos ministres au Canada n'est pas considéré en Angleterre comme nous montrant sous une juridiction étrangère. Le rév. Richard Reeve, un ministre important du corps méthodiste anglais, dans une lettre adressée à Francis Hall, de New York,—lettre qui m'a été montrée par ce monsieur, et écrite à Londres le 29 février 1829,— parlant de la séparation et des difficultés que rencontrait la Conférence méthodiste du Canada en ne pouvant pas obtenir un surintendant doué en tous points pour les circonstances, fait remarquer "que la Conférence méthodiste du Canada doit souffrir et peiner, comme vous dites, pendant quelque temps, et vos évêques doivent la visiter et ordonner ses ministres tant qu'elle ne pourra pas se passer d'eux".

Je ferai remarquer également qu'en ce moment le plus grand sentiment d'amitié existe entre le corps méthodiste du Canada et celui d'Angleterre, qu'il s'échange une nombreuse correspondance amicale entre les ministres des deux corps; que pas moins de 5 pour 100 des prédicants locaux anglais se sont ralliés au corps méthodiste du Canada l'année dernière, aussitôt à leur arrivée dans ce pays, ralliés avec le même grade qu'ils avaient dans le corps anglais; qu'à la dernière conférence, tenue à Kingston, le président et le secrétaire reçurent instruction d'entrer en correspondance avec le président de la Conférence britannique, et je ne doute aucunement que l'union entre les corps du Canada et de la Grande-Bretagne sera prochainement aussi étroite que l'état de choses des deux côtés l'a rendu praticable.

Relativement à la circulation de livres ayant une "tendance républicaine", je n'en connais aucun cas.

Les livres et les publications au dépôt de l'établissement mis sous mes soins sont, je crois, entièrement l'œuvre d'écrivains européens. J'ai plusieurs sortes de bibles qui ont été obtenues de la "British and Foreign Bible Society", j'ai un bon nombre de livres d'école du dimanche qui ont tous été publiés par la "Sunday School Union", de Londres ; j'ai entre cent et deux cents *tracts* qui ont tous été publiés par la "Tract Society, de Londres".

La demande contenue dans la pétition d'empêcher toute réunion de corps religieux qui reconnaissent quelque lien avec une église étrangère et d'empêcher d'exercer leurs fonctions ecclésiastiques toutes personnes qui ne sont pas sujets britanniques n'aura, je crois, aucun effet pour l'Eglise méthodiste ni pour l'exercice du ministère d'aucun des prédicants à son emploi, excepté pour celui de deux jeunes gens. Mais je crois, néanmoins, que les missionnaires anglais exercent leurs fonctions sous la plupart des gouvernements existants et que les sociétés anglaises envoient leurs publications chez à peu près toutes les nations. Je ne sache pas non plus un seul gouvernement qui a, dans les temps modernes, tenté d'adopter le principe contenu dans la demande de D. Bethune et autres, excepté ceux de la Chine et du Japon.

Si l'honorable comité jugeait nécessaire de demander d'autres informations qu'il est en mon pouvoir de donner, je serai en tous temps à son service..

York, 9 février 1831.

EGERTON RYERSON.

NOTE B.

ÉDUCATION DANS LE HAUT ET LE BAS-CANADA

N° 1.—L'Institution Royale.

(Archives, série Q, vol. 190-2, p. 415.)

Mémorandum concernant le Conseil de l'Institution Royale établie par l'Acte provincial 41 Geo. 3, chap. 17.

L'Institution Royale est établie en vertu d'un acte de la législature provinciale passé en l'année 1801, intitulé "Acte pour l'établissement des écoles libres et l'avancement de l'éducation dans cette province".

En vertu des disposition de cet acte (41 Geo. 3, chap. 17), la personne chargée de l'administration du gouvernement de la province reçut le pouvoir de constituer une corporation sous le nom de "l'Institution Royale pour l'avancement de l'Education". A cette corporation fut dévolue l'administration de toutes les écoles et institutions de fondation royale de la province.

Voici la procédure déterminée par l'Acte aux fins de l'établissement des écoles.

La majorité ou un certain nombre des personnes résidant dans aucune paroisse, ou aucun district, doivent présenter une requête à la personne chargée de l'administration gouvernementale, demandant qu'une école y soit établie.

Alors Son Excellence nomme des commissaires qui choisissent un site convenable à la construction d'une maison d'école. Une fois construite cette maison d'cole devient la propriété de l'Institution Royale. Puis l'on nomme un maître d'école et on lui assigne un salaire.

Sous le régime de cet acte, les différents gouverneurs établirent des écoles à diverses époques, mais, jusqu'à l'année 1819, on ne suivait pas de système régulier, et la province encourut de fortes dépenses.

Dans un rapport fait en 1818, l'on portait à 37 le nombre des écoles dans la province, et à 1,048 seulement le nombre des écoliers; le maintien de ces écoles coûtait au public £1,883, 10s. sterling.

Jusqu'à cette époque, l'Institution Royale n'avait jamais été régulièrement établie, mais le 8 octobre 1818, fut émané sous le Grand Sceau de la province, un décret nommant certaines personnes dont les noms s'y trouvaient inscrites syndics des écoles de l'Institution Royale dans la province et en vertu de décrets subséquents portés le 13 décembre 1819, le 20 juillet 1822, le 27 juin 1823 et le 17 novembre 1824, plusieurs autres personnes furent ajoutées aux syndics nommés en premier lieu.

Le lord évêque de Québec fut nommé le principal de l'institution et le Conseil des syndics régulièrement organisé passa, pour la régie des écoles, des règles et règlements qui reçurent la sanction du gouvernement local.

Ces règlements pourvoient en la manière suivante à la surveillance en règle des écoles:—

L'école était soumise à l'inspection immédiate du clergé de la croyance religieuse professée par les résidants de l'endroit, ou si les résidants appartenaient à des croyances religieuses différentes, alors les membres du clergé de chaque église avaient la surveillance des enfants de leurs croyances respectives.

Des visiteurs nommés par la Corporation (dont l'un devait être le membre du clergé en charge de la paroisse ou du canton et d'après la règle ci-haut mentionnée) furent investis du droit de surveillance régulière des écoles. Tous les six mois, ces visiteurs devaient faire à la Corporation un rapport du nombre et des progrès des élèves, de la conduite de l'instituteur, et de l'état général de l'école.

Jusqu'à cette époque, un crédit annuel de £2,000 courants voté par la législature provinciale a été consacré au maintien des écoles de l'Institution Royale.

En 1826, l'Institution Royale représenta que l'on pourrait obtenir un avantage considérable en donnant au Conseil une constitution différente, et l'on proposa d'augmenter le nombre des membres catholiques romains dans le but de diviser le Conseil en deux comités sur un pied d'égalité mais distincts, composés respectivement de protestants et de catholiques romains qui seraient chargés respectivement de la surveillance distincte et exclusive des écoles protestantes et catholiques.

Dans une dépêche en date du 27 mai 1827, lord Dalhousie fit connaître à lord Bathurst, alors secrétaire d'Etat, la mesure projetée.

Pour donner effet à ce projet, il devenait nécessaire d'amener quelques-uns des membres protestants du Conseil à démissionner, et après quelques pourparlers avec l'évêque catholique romain et l'arrangement des détails nécessaires, le procureur général de la province reçut, le 13 août 1828, ordre de préparer le décret nécessaire afin de donner effet au projet en question, en révoquant les commissions en vertu desquelles les syndics d'alors avaient été nommés, et en nommant de nouveau syndics ces mêmes personnes, à l'exception de celles qui avaient consenti de démissioner, au nombre de sept, lesquelles devaient être remplacées par des membres catholiques romains.

Pendant qu'il se préparait à exécuter ces ordres, après avoir examiné l'Acte en vertu duquel l'Institution Royale avait été créée, le procureur général émit l'opinion que l'on ne pouvait légalement porter un tel décret, parce que, d'après les dispositions de l'Acte, les premiers syndics étant nommés, le pouvoir du gouverneur ne pouvait aller au delà de leur renvoi, s'il jugeait à propos de prendre une telle décision, et de la nomination de successeurs à ceux qu'il aurait ainsi renvoyés, ou à aucun d'eux que la mort aurait enlevé ou qui se serait démis de ses fonctions, mais que l'Acte ne lui donnait pas le pouvoir d'en augmenter le nombre, et que, en conséquence, les diverses lettres patentes émanées après le 8 octobre 1818, et qui avaient eu pour but d'augmenter graduellement le nombre des membres de l'Institution Royale, ne pouvaient être considérées comme légales.

A ce point de vue, les seules personnes légalement membres du Conseil comprenaient celles dont les noms étaient inscrits dans le décret du 8 octobre 1818. Il devenait donc impossible de mettre à exécution le projet de former deux comités en la manière projetée.

L'évêque catholique romain n'ayant pas consenti à une autre proposition par laquelle on aurait formé deux comités se composant d'un moindre nombre de personnes, il fallut s'adresser à la législature afin de modifier l'Acte de 1801, de manière à permettre la nomination de quelques syndics additionnels.

Dans ce but, le 13 février 1829, l'on fit parvenir un message au parlement provincial, avec recommandation d'étudier la question, mais la session tirant à sa fin avant que l'on en fût venu à une décision, l'étude du projet fut renvoyée à la session suivante, et l'on vota le crédit ordinaire de £2,000 courants pour les écoles de l'Institution Royale pendant l'année.

Nombre d'écoles sous la régie de l'Institution Royale au 1er juillet 1829, 78.
Nombre d'écoliers, 3,772.

J. K.

NOTE B.—N° 2.—LORD DALHOUSIE À LORD BATHURST.

(Archives, série Q, volume 157-1, p. 193.)

CHÂTEAU ST-LOUIS, QUÉBEC,
10 juin 1821.

MILORD,—Je crois qu'il convient d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur le bill transmis récemment dans ma dépêche n° 30, en date du 26 mars dernier, relative

à l'établissement d'écoles catholiques dans les paroisses et de corps chargés de leur administration.

Les journaux ont parlé récemment de ce sujet d'une manière très impropre et déloyale, et je regrette d'apprendre que les articles les plus violents sont dus à la plume d'un prêtre catholique.

Je n'en ai tenu aucun compte, mais je ne peux fermer ni les yeux ni les oreilles. Je désire vivement connaître les sentiments de Votre Seigneurie à cet égard, car il peut devenir nécessaire de prévenir le trouble qui peut en résulter, si on n'y met obstacle dès le commencement.

Dans cette province, la religion catholique est certainement la meilleure défense que nous puissions y avoir contre nos voisins, et l'on devrait lui accorder tout l'encouragement équitable possible dans le but de promouvoir l'éducation et les sciences. La grande objection que l'on a, c'est d'être soumis à la direction de l'Institution Royale, dont l'évêque protestant est le président. Cette objection est naturelle dans un pays où la religion catholique domine quant au nombre, et est sous la sauvegarde de ministres toujours en éveil contre l'église protestante et qui en sont peut-être jaloux.

Que si Sa Majesté donne son approbation à une institution catholique en tout semblable à l'institution protestante pour les fins de la régie de leurs écoles, l'on me donne à entendre qu'une telle mesure sera reçue avec satisfaction et considérée comme un acte des plus gracieux de la part de la sollicitude paternelle de Sa Majesté.

En soumettant cette question, je ne transmets aucun document officiel, mais plusieurs citoyens très estimés m'ont parlé dans ce sens, et j'ai promis d'en faire mention à Votre Seigneurie.

Je crois qu'il est nécessaire de faire part à Votre Seigneurie d'un autre sujet pour qu'elle me donne ses instructions à cet égard. Je transmets ci-jointe copie d'un mémorandum que l'évêque catholique m'a remis l'été dernier, à son retour d'Europe, me demandant si j'avais reçu de Votre Seigneurie quelque décision en la matière. Je lui ai dit que non. En octobre ou novembre, il s'est enquis de nouveau, et a insisté spécialement sur l'obtention de mon consentement à ce qu'il puisse élever aux fonctions de l'épiscopat quelques membres de son clergé. Je n'ai voulu intervenir en aucune manière. Depuis lors, Mgrs L'Artigue, Provencher et Macdonnell, de l'Etablissement de Glengarry, ont reçu de lui l'investiture et ont pris le titre d'évêques. Il convient que Votre Seigneurie soit informée de ces démarches.

J'ai l'honneur d'être, Milord,
De Votre Seigneurie, le très humble
et très fidèle serviteur,

DALHOUSIE.

Au Très honorable
le Comte de Bathurs, C. G.,
etc., etc., etc.

P.S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, un autre membre du clergé est arrivé à Québec pour être fait évêque à la place de feu messire Burke, évêque catholique de la Nouvelle-Ecosse.—D.

NOTE B.—N° 3.—MÉMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

(Archives, série Q, vol. 168-2, p. 265.)

On a soumis un projet de loi à l'effet d'encourager les écoles destinées à la population catholique, calqué sur un plan semblable à celui que suit l'Institution Royale sous l'empire de l'Acte provincial de 1801, mais qui, par suite de raisons particulières, ne peut profiter qu'à l'instruction de la population protestante. C'est là une question de

la plus haute importance pour la province, et qui revient chaque année devant l'Assemblée législative avec accroissement d'anxiété et d'intérêt. Je suis donc très anxieux de connaître les sentiments du gouvernement de Sa Majesté au sujet du projet de loi que j'ai eu l'honneur de soumettre en juin 1823.

LONDRES, 5 juillet 1824.

NOTE B.—N° 4.—MÉMORANDUM CONCERNANT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

(Archives, série Q, vol. 190-2, p. 423.)

Mémorandum explicatif des dispositions de l'Acte 9 Geo. 4, chap. 46, concernant l'encouragement de l'instruction élémentaire.

A la dernière session de la législature provinciale, l'on a adopté un Acte (9 Geo. 4, chap. 46) intitulé "Acte pour l'encouragement de l'instruction élémentaire", lequel, en ce qui concerne les écoles établies dans les paroisses rurales, doit demeurer en force durant trois ans.

Par cet acte, une allocation de £20 par année est accordée à l'instituteur de chaque école dans les paroisses rurales qui ne tombe pas sous la régie de l'Institution Royale, et qui compte 20 élèves, et, dans tous les cas, là où 20 enfants pauvres reçoivent l'instruction gratuitement dans une école, on ajoute une gratuité de 10s. pour chaque enfant appartenant à cette catégorie, jusqu'au nombre de 50.

Cet acte accorde aussi une somme annuelle de £2,000 pour les fins de la construction ou de l'achat de maisons d'école, le gouvernement se chargeant de la moitié du coût de toute maison destinée à cette fin pourvu que telle moitié ne dépasse pas £50.

En vertu de l'article 4 de a loi, il est ordonné que es résidants de chaque canton, seigneurie ou paroisse élisent annuellement cinq personnes comme syndics, sous la régie desquels se trouvent placées toutes les écoles qu'on y établira à compter de la date de la sanction de cet acte.

Pour mettre les résidants d'aucun endroit en état de recevoir l'allocation accordée pour une maison d'école, il suffit que les syndics produisent un certificat établissant le montant total du coût de la maison d'école; ils doivent aussi produire un certificat de l'exactitude du rapport préparé tous les six mois par chaque instituteur enseignant. Du moment que ces certificats sont produits, le gouvernement paie immédiatement l'allocation déterminée par l'acte.

Il n'est pas nécessaire que les écoles rurales établies avant la sanction de cet acte soient mises sous la régie de syndics, mais elles ont droit aux allocations prévues par l'acte sur production du certificat du propriétaire.

Dans le cours de la présente année, sous l'empire de cet acte, 191 écoles ont reçu des allocations.

J. K.

NOTE B.—N° 5.—SIR JAMES ~~GRANT~~ Kempt À SIR GEORGE MURRAY,

(Archives, série Q, vol. 190-2, p. 392.)

CHÂTEAU ST-LOUIS,
QUÉBEC, 21 décembre 1829.

(Extrait.)

MONSIEUR,—Les institutions protestantes pour les fins d'instruction comprennent deux collèges, l'un à Québec et l'autre à Montréal, ainsi qu'un séminaire récemment établi à Chambly sous les auspices du lord évêque de Québec, et dans lequel, à part le cours classique ordinaire, des jeunes gens suivent un cours de divinité préalablement à leur entrée dans les saints ordres.

Néanmoins, l'institution est d'un caractère privé et ne se maintient que par ce que paient les étudiants qui en suivent les cours.

Il y a aussi quelques académies dans les villes de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières, où l'on donne une instruction classique, bien que le cours d'études n'y soit probablement pas aussi avancé que dans le séminaire de Chambly. Ce sont des institutions privées, et ne se maintiennent, par conséquent, que par les contributions des élèves.

Il y a dans la province, six séminaires ou collèges catholiques romains, y compris les deux maisons qui sont sous la direction et maintenues principalement par les fonds des séminaires de Québec et de Montréal. Ces deux institutions possèdent des biens-fonds considérables qui, néanmoins, par les terms même de la dotation, ne sont pas spécialement appropriés aux fins de l'éducation. Ces biens-fonds, surtout ceux du séminaire de Montréal, sont, comme vous le savez, d'une très grande valeur.

Des quatre autres séminaires catholiques romains, un seul, celui de Nicolet, a été érigé par lettres patentes, et les quatre ont pour principal support les contributions volontaires ou le prix que paient les élèves pour leur instruction.

De tous ces séminaires, tant protestants que catholiques, les deux collèges seuls de Québec et de Montréal reçoivent quelque assistance des fonds publics. Celui de Québec, ainsi qu'on le voit par le rapport, reçoit une allocation de £200 par année et £90 pour loyer d'un édifice, sommes provenant du revenu des biens appartenant autrefois à l'ancien Ordre des Jésuites. Celui de Montréal, £200 par année et £54 pour loyer d'un édifice, sommes prises sur les mêmes revenus.

On trouve dans le rapport le précis du cours d'instruction suivi dans ces deux collèges. En 1811, feu M. McGill, de Montréal, légua une propriété immobilière évaluée à $10,000, et une somme égale en argent, pour les fins de l'établissement d'un collège dans les environs de cette ville, mais ses parents contestèrent la validité du legs. En même temps, d'autres obstacles, expliqués dans ma dépêche n° 108, en date du 5 novembre dernier, ont empêché jusqu'ici la réalisation de ce projet, bien que le collège ait été incorporé par une charte royale en 1821.

Dans la province, à part les crédits votés par la législature pour les écoles élémentaires, les seuls fonds dont on puisse appliquer une partie aux fins de promouvoir l'éducation sont les revenus dérivés des biens appartenant autrefois à l'ancien Ordre des Jésuites, et, comme nous l'avons déjà dit, cette aide n'est donnée qu'aux deux collèges royaux de Québec et de Montréal.

* * * * * *

Votre très obéissant, etc.,

JAMES KEMPT.

P.S.—Il peut être nécessaire de mentionner que c'est en 1816 que l'on a établi les deux collèges de Québec et de Montréal qui reçoivent une allocation provenant de la succession des Jésuites. C'est dans le cours de cette année-là qu'arrivèrent d'Angleterre trois messieurs nommés par le secrétaire d'Etat pour en prendre la direction, ainsi que celle d'un collège dans le Haut-Canada. Une dépêche de lord Bathurst en date du 24 février 1817, contient l'autorité voulue pour leur donner un salaire.

Votre dépêche du 2 juin 1828 contient l'ordre de transférer à cette province le salaire du professeur du collège du Haut-Canada, mais on a récemment réclamé de la succession des biens des Jésuites les arrérages de son salaire pour une période de 18 mois antérieure à cette date. Cette réclamation est légitime, mais la succession ne peut dans le moment la solder.

J. K.

NOTE B.—N° 6.—RAPPORT DES ÉCOLES DANS LE BAS-CANADA.

(Archives, série Q, vol. 190-2, p. 401.)

RAPPORT sur les institutions chargées de l'instruction de la jeunesse dans le Bas-Canada.

INSTITUTIONS PROTESTANTES.

Collège ou école.	Fonds d'où elles reçoivent du support.	Remarques.
1. Collège royal, Québec.	£200 par année, et £90 par année pour loyer d'un édifice, payés à même les revenus dérivés des Biens des Jésuites, en vertu d'une autorisation donnée par lord Bathurst, en date du 24 février 1817.	En vertu des statuts de la fondation, on doit admettre 20 élèves gratis. Il y a aussi dans le moment 11 élèves qui paient pour leur instruction, tous externes. Conditions, élèves au-dessous de 12 ans, £8 p. an. " " de 12 à 13 ans, £10 " " " au-dessus de 13 ans, £12 " On y enseigne les langues française et anglaise, et le cours classique, etc., est le même que celui des collèges du Royaume-Uni.
2. Collège royal, Montréal.	£200 par année et £54 par année pour loyer d'un édifice, payés à même les fonds dérivés des Biens des Jésuites, en vertu d'une autorisation donnée par lord Bathurst, en date du 24 février 1817.	En vertu des statuts de la fondation, on doit admettre 20 élèves gratis. Il y a aussi dans le moment 15 élèves qui paient pour leur instruction, tous externes. Conditions pour les élèves étudiant les plus hautes branches, £10 par année. Conditions pour les élèves étudiant les branches moins avancées, £8 par année. Le cours est le même que celui du collège de Québec ; ce collège possède de nombreux appareils pour les expériences physiques.
3. Séminaire de Chambly.	Contributions des élèves.	C'est un établissement privé établi récemment sous le patronage du lord évêque de Québec. Selon l'âge des élèves, ils ont à payer pour pension et instruction £40, £50 et £75 par année. Les externes ont à payer de £15 à £20 par année. Il y a actuellement 17 pensionnaires et 9 externes. On y donne un cours de divinité aussi bien que les mêmes branches des sciences que l'on enseigne dans les meilleurs établissements de même genre dans le Royaume-Uni. Les étudiants qui paient £75 par année sont des jeunes gens qui se préparent à entrer dans les ordres et d'autres qui terminent leur éducation. On a l'intention de diminuer le tarif des paiements maintenant obligatoires dans cette maison.

INSTITUTIONS CATHOLIQUES.

1. Séminaire de Quebec.	Il n'y a pas de revenus spécifiquement appropriés pour les fins de l'éducation, mais cette institution possède les biens-fonds suivants: La seigneurie de Beaupré—15 lieues de front par 6 lieues de profondeur sur le fleuve St-Laurent, en bas de Québec. Seigneurie de l'Ile-aux-Coudres. Seigneurie de l'Ile-du-Cap-Brûlé.	Le séminaire de Québec compte maintenant 188 élèves. Le tarif est de £17.10 par année pour pension et instruction ; pour l'instruction seulement £1 par année. Les enfants dont les parents ne peuvent payer leur instruction sont instruits gratuitement. Le cours comprend les études classiques ordinaires, la littérature française et anglaise, les mathématiques, etc. Le séminaire de Québec a été érigé par lettres patentes de la couronne française au mois d'avril 1663.

INSTITUTIONS CATHOLIQUES—*Suite.*

Collège ou école.	Fonds d'où elles reçoivent du support.	Remarques.
	Seigneurie Coulonge. " St-Michel. " Saut - au - Matelot (dans la ville de Québec). Seigneurie de l'Ile-Jésus (dans le district de Montréal). On ne connaît pas la valeur précise de ces immeubles, mais d'après un aveu et dénombrement fait il y a plusieurs années, on l'estimait à £1,249 par année, à part de fortes contributions en grain et les lots et ventes sur mutations de propriété, ce qui, dans le fief du Saut-au-Matelot, qui contient environ 180 maisons dans la ville de Québec, s'élève probablement à une somme considérable. Au commencement de la présente année on disait que le séminaire était de beaucoup endetté.	
2. Séminaire de Montréal.	Le séminaire possède les biens-fonds suivants : Seigneurie de l'Ile-de-Montréal. Seigneurie de St-Sulpice. " du Lac-des-Deux-Montagnes. On ne connaît pas la valeur de ces biens-fonds, mais d'après un aveu et dénombrement fait il y a plusieurs années passées, on l'estimait à environ £2,000 par année, à part de fortes contributions en grain et les lots et ventes sur mutations de propriété, ce qui, dans la seigneurie de Montréal, qui embrasse toute la ville, doit s'élever à une somme considérable.	Il compte 260 élèves. Tarif pour pension et instruction, par année, £21; pour l'instruction seule, £1.15. Le curriculum est le même que celui du séminaire de Québec. En vertu de lettres patentes de la couronne de France, en date de mai 1677, les ecclésiastiques de St-Sulpice à Paris reçurent l'autorisation d'établir un séminaire à Montréal, et le droit de tenir l'Ile de Montréal en mainmorte.
3. Séminaire de Nicolet.	Principalement par des contributions de particuliers, et une petite propriété immobilière dans les environs et que l'on dit être d'une faible valeur.	On ne connaît pas le nombre des élèves ni le prix que coûte l'instruction. On dit que les cours sont les mêmes que ceux que l'on suit à Québec et à Montréal. Le séminaire de Nicolet a été érigé par lettres patentes datées le 10 décembre 1821, et en vertu desquelles le séminaire peut acquérir des propriétés jusqu'au montant de £2,560.
4. Séminaire de St-Hyacinthe.	Par le revenu d'une petite propriété appartenant au révérend M. Girouard, par le propriétaire et par les contributions de particuliers. Il reçut de la législature, à la dernière session, une subvention de £500.	On n'a pas de rapport du nombre des élèves ni du prix de l'instruction. Les cours sont, sans doute, semblables à ceux des autres séminaires. On a récemment demandé des lettres patentes pour ce séminaire, mais la demande a été refusée.

INSTITUTIONS CATHOLIQUES—*Fin.*

Collège ou école.	Fonds d'où elles reçoivent du support.	Remarques.
5. Séminaire de Chambly.	Contributions des élèves. A la dernière session la législature lui a accordé une subvention de £250.	C'est un séminaire privé sous la direction du révérend M. Mignault, curé catholique romain de Chambly.
6. Collège de Ste-Anne.	Contributions des élèves.	Un collège privé sur la rive sud du St-Laurent, à environ 60 milles en bas de Québec, établi cet été. Les cours que l'on y donnera seront les mêmes que ceux des séminaires.

ECOLES élémentaires que fréquentent indistinctement les protestants et les catholiques.

Sous la direction de l'Institution Royale.	78	Un crédit annuel de £2,000 par la législature provinciale.	Pour explication concernant l'Institution Royale, *voir* pièce n° 2.
Sous l'empire de l'Acte provincial 9 Geo. 4, chap. 46.	191	Contributions des élèves et fonds appropriés par l'Acte.	Pour explications concernant ces écoles, *voir* pièce n° 3.

Les écoles élémentaires suivantes, établies par différentes sociétés dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, reçurent également des subventions spéciales d'argent de la législature provinciale à la dernière session, vu que les dispositions de l'Acte 9 Geo. 4, chap. 46, ne s'appliquaient, ainsi que cela a été expliqué dans la pièce n° 3, qu'aux écoles dans les paroisses rurales.

	£	s.
Montréal, école anglaise et canadienne	300	0
Montréal, école nationale libre	200	0
Aux syndics de l'école anglaise et canadienne de Québec pour ériger une maison d'école et pour le maintien d'icelle	550	0
Syndics de la chapelle de St-André, Québec, pour ériger une école	400	0
Pour une maison d'école à Trois-Rivières	500	0
Société d'éducation de Québec, pour solder d'anciennes réclamations, pour ériger une école et pour la maintenir durant l'année actuelle	683	10
Ecole Nationale de Québec	100	0.

NOTE B.—N° 7.—MÉMOIRE DU CONSEIL LÉGISLATIF DU HAUT-CANADA, SUR L'ÉDUCATION.

(Archives, série Q, vol. 354, p. 135.)

A Son Excellence sir John Colborne, chevalier commandeur du Très honorable Ordre militaire du Bain, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada et major général commandant les forces de Sa Majesté en icelle, etc., etc., etc.

Plaise à Votre Excellence,

Nous, les respecteux et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif du Haut-Canada, siégeant en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Excellence que nous ne rendrions pas justice aux sentiments qui

nous animent si nous laissions se terminer la présente session sans faire connaître ce que nous pensons touchant un sujet d'un intérêt aussi profond pour les habitants de cette colonie que l'est celui de l'éducation.

Nous avons vu avec beaucoup de satisfaction le résultat heureux des efforts tentés par Votre Excellence dans le but d'établir en cette province une école classique d'un caractère tellement supérieur qu'elle méritera le nom de collège, et nous espérons vivement qu'elle puisse recevoir de tous la protection nécessaire pour en assurer la stabilité, et pour accroître et perpétuer les bienfaits inestimables qu'elle confère dès à présent.

La législature de cette colonie n'a pas, jusqu'ici, perdu de vue l'obligation qui lui incombe de propager l'éducation parmi toutes les classes de la population. De bonne heure on a établi un séminaire classique dans chaque district de la province, avec l'encouragement provenant d'un salaire modéré payé au professeur, à même le revenu public, et les fonds publics ont contribué au maintien d'écoles communales dans la plupart des cantons colonisés. L'on espère que, grâce à l'accroissement des ressources du pays, la législature pourra, à bon droit et très prochainement, mettre sur un pied encore meilleur ces institutions précieuses qui ont déjà accompli beaucoup de bien.

Par un acte de munificence royale justement apprécié, Notre Gracieux Souverain a libéralement doté une université qui offrira bientôt à la jeunesse de cette province l'avantage de l'étude des branches plus élevées des sciences et complétera un système d'éducation qui ne sera pas surpassé sur ce continent, et lui offrira dans son pays natal l'occasion d'arriver aux honneurs littéraires sous la direction de professeurs capables venus de notre mère-patrie.

Pour nous faire bénéficier tout à fait d'une telle institution en lui conservant son caractère distinctif d'une université, Votre Excellence a jugé avec sagesse qu'il était à propos d'établir dans un endroit le plus convenable pour la province en général, une grande école publique ou collège, par lequel on pourrait, moyennant une dépense modérée, développer l'étude des matières classiques et des mathématiques, d'après un programme uniforme d'enseignements en commençant par les éléments, dans le but de préparer les jeunes gens à entrer à l'université, de manière à ce qu'ils puissent profiter le plus possible des avantages qui leur seront alors offerts.

Ce qui, il y a quelques mois, n'était qu'une espérance, se trouve très heureusement réalisé maintenant. Nous avons actuellement, dans le Haut-Canada, le très agréable privilège de posséder des moyens propres à développer l'éducation tels que les parents n'ont rien à envier ou à désirer, si l'on compare les avantages dont ils jouissent sous ce rapport pour leurs enfants, avec ceux que peuvent offrir quelques-unes des plus fortes institutions de la Grande-Bretagne.

Nous avons cinq professeurs qui ont pris leurs degrés dans des universités anglaises, et qui sont à la tête des branches classiques et mathématiques du collège du Haut-Canada, tandis que des maîtres très compétents dirigent l'enseignement de ces matières de perfectionnement, la langue française et le dessin.

Il n'est pas étonnant que ce qui a été ainsi fait pour l'éducation ait si promptement attiré l'attention qu'il y a, dés maintenant, pas moins de quatre-vingt-dix élèves dans ce collège, ce qui démontre d'une manière flatteuse jusqu'à quel point atteindront les bienfaits qui en résulteront par la suite.

Nous n'hésitons aucunement à féliciter Votre Excellence du succès obtenu par les moyens judicieux que vous avez employés dans le but de faire le choix du principal et des professeurs, et c'est avec la plus sincère satisfaction que nous leur souhaitons la bienvenue. Nous ne doutons pas que, dans ce vaste champ ouvert à leurs travaux importants, ils s'efforceront de déposer la semence d'un bien incalculable pour les générations futures, et se procureront à eux-mêmes la reconnaissance de milliers de personnes qui, grâce à leur enseignement et à leur exemple, deviendront des membres vertueux et éclairés de la société.

Nous nous rendons compte de la responsabilité que Votre Excellence a prise, en réalisant ainsi promptement un projet si honorable, et, dans l'humble espérance que notre témoignage pourra, en quelque sorte, en diminuer le poids pour Votre Excellence, nous nous approchons de Votre Excellence pour exprimer la conviction unanime du Conseil législatif, que tous les motifs d'une saine politique concourent à établir l'à-propos de mettre sur une base sûre et permanente une institution qui a eu un début remarquable.

Nous ne prenons pas sur nous de suggérer les ressources, ni de mentionner les détails; Votre Excellence y aura sans doute mûrement songé, et ne manquera pas de soumettre ce qu'il convient sous ce rapport à la sollicitude paternelle du gouvernement de Sa Majesté. Nous nous contenterons de déclarer que, à notre avis, bien loin de nuire à l'université du Collège du Roi, cette institution contribuera de beaucoup à son utilité, et qu'elle était nécessaire pour lui préparer favorablement les voies.

Nous croyons que le zèle déployé par Votre Excellence, pour atteindre ce grand but public, a mérité à Votre Excellence la reconnaissance de la population du Haut-Canada, et nous sommes persuadés que le gouvernement de Sa Majesté, ne manquera pas d'apprécier l'avantage incalculable qui en résultera s'il donne l'appui le plus généraux aux efforts de Votre Excellence pour la cause de l'éducation.

Conseil législatif, le 4e jour de mars 1830.

J. B. ROBINSON,
Orateur.

NOTE B.—N° 8.—MESSAGE DE SIR JOHN COLBORNE AU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI.

(Archives, série Q, vol. 354, p. 291.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
29 mai 1830.

MESSAGE du lieutenant-gouverneur sir John Colborne, chancelier du Collège du Roi, Haut-Canada, au Conseil du collège.

Dans les circonstances actuelles, et vu le mécontentement qui règne dans la province à cause du caractère exclusif de la charte que l'on a accordée au Collège du Roi, le chancelier n'a pas l'intention de proposer au Conseil aucune ordonnance concernant l'à-propos de l'érection de salles ou d'édifices pour la commodité des professeurs dont nous aurons besoin immédiatement, afin de mettre à effet une partie de la charte. Le but principal en ouvrant une université dans cette province, ne consiste pas seulement à fournir un accès facile à l'institution, mais de l'entourer d'un tel intérêt qu'il ne puisse exister de doute sur cette question, à savoir, que les élèves pourront mieux, et sous tous les rapports plus commodément, acquérir les connaissances voulues pour embrasser la carrière professionnelle dans leur propre pays natal que dans aucune autre partie de l'Amérique du Nord.

Comme premier pas dans cette voie, on se propose de choisir deux ou trois professeurs éminents dont les talents et la réputation ne peuvent manquer de convaincre la province des grands avantages qui devront couronner leurs efforts.

Il n'est pas probable que plus de dix élèves, tout d'abord, seront en état de bénéficier de ces cours, et, avant trois ans, il n'y aura pas d'élèves du collège du Haut-Canada prêts à entrer à l'université. Mais je suppose que l'on pourrait commencer aussitôt que posible les cours en rapport avec la formation d'une école de médecine dans York.

Si l'on nomme deux professeurs de science et un professeur de matières classiques, le Conseil est prié d'examiner jusqu'à quel point les fonds de la dotation pourront faire face aux salaires dont il faudrait disposer pour s'assurer d'un choix qui fera honneur à l'université.

L'université conférerait un bénéfice important aux provinces en établissant aussitôt que possible un cours complet de science médicale. Pour arriver à ce but, on a suggéré que les devoirs de l'un des professeurs de sciences devraient comprendre non pas des cours d'anatomie et de physiologie, mais bien d'anatomie pratique; l'autre professeur se chargeant de la chimie, de la matière médicale et de l'histoire naturelle.

Quant au professeur des matières classiques, si c'est un véritable érudit pouvant faire honneur aux lettres britanniques aux yeux des Canadiens et des habitants des Etats-Unis,—s'il est doué d'un caractère vraiment religieux, possédant un bon tempéramment, discrétion et jugement sain, avec les qualités requises pour se distinguer, être en un mot, l'officier représentant l'université pendant quelques années, on pourrait lui confier entièrement la direction des jeunes gens qui se destinent à être les guides des colons disséminés dans cette colonie.

Le Conseil voudra bien étudier, en même temps, la question de l'octroi de deux bourses de quarante ou cinquante louis chacune pour l'encouragement du Collège du Haut-Canada et des écoles de district La durée de ces bourses pourrait probablement être de quatre années, et les candidats qui se présenteront à l'examen pour ces bourses devraient avoir été, pendant trois années, élèves du Collège du Haut-Canada ou d'une école de district.

Le premier choix pourrait se faire avant les vacances d'été de 1883. . . . . .

NOTE B.—N° 9.—MINUTE DU CONSEIL DU COLLÈGE DU ROI.

(Archives, série Q, vol. 354, p. 294.)

SAMEDI, le 29 juin 1830.

Présents:

L'Archidiacre d'York, Hon. Juge en Chef,
Le Procureur Général, Grant Powell, écr.,

Christopher Widmer, écr.

Le Conseil ayant pris en considération, à ses deux dernières réunions, le message de Son Excellence le Chancelier, a délibéré de nouveau ce jour, et il est en conséquence résolu:—

1° Que le Conseil désire vivement concourir avec Son Excellence le Chancelier dans l'adoption des mesures nécessaires pour mettre l'Université du Collège du Roi en état de réaliser le but important de sa fondation avec le moins de retard possible.

2° Que, d'après le mode adopté par le Conseil dans la disposition des terres de la Corporation, les ventes ont déjà produit un fonds qui rapportera un revenu très considérable, et, en suivant le même mode, le fonds augmentera certainement, et, il y a lieu de l'espérer, rapidement; de sorte que, de l'avis du Conseil, il n'y a pas à douter que l'on pourra pourvoir à un salaire adéquat pour deux ou trois professeurs, du moment que l'on aura conclu les arrangements nécessaires en vue de leur commodité.

3° Que le Conseil admet pleinement l'importance qu'il y a de ne rien négliger afin de se procurer des professeurs d'un caractère exemplaire et de la plus haute érudition dans les diverses branches de la littérature et de la science sous la surveillance du vénérable président que Sa Majesté a choisi, de sorte que les débuts de l'université soient sous d'heureux auspices et qu'elle puisse arriver promptement à cette célébrité sur laquelle la province croit devoir compter en raison de la libérale dotation accordée, et des larges vues inscrites dans sa charte.

4° Que, en vue de mieux arriver à ce résultat, il est nécessaire que les salaires soient tels qu'ils puissent servir de stimulants à des professeurs de marque dans les universités d'Angleterre, et que, de l'avis du Conseil, il ne serait pas prudent de computer les salaries nécessaires pour trois professeurs à moins de seize cents louis sterling.

5° Que sans vouloir empiéter sur le fonds spécialement accordé par le gouvernement de Sa Majesté pour défrayer le coût de l'érection d'un édifice convenable, le Conseil croit qu'il peut compter, à la fin de deux années, à compter d'aujourd'hui, sur une augmentation qui suffira à faire face aux dépenses de ces salaires, mais qu'il ne serait pas prudent de prendre des engagements qui créeraient de plus fortes charges à cette époque.

6° Que, quant à l'époque du début et au mode à suivre à cette phase, le Conseil ne croit pas devoir déclarer que le renvoi à trois ans, ou même à aucune date plus éloignée que le temps absolument nécessaire aux préparations, de l'ouverture de l'université ne sera pas de nature à causer un dommage sérieux.

Si l'on tient compte du fait que, depuis plusieurs années, l'on a donné des cours dans une école classique dans chacun des districts de cette province, que quelques-unes de ces écoles ont été dirigées et sont actuellement dirigées par des professeurs qui ont eu d'excellents avantages de s'instruire en Angleterre ou ailleurs, dans les possessions britanniques, et bien qu'il soit probable qu'il y ait eu une telle diversité dans le système et le mode d'enseignement qu'il faudrait un certain temps pour préparer quelques-uns des élèves instruits dans ces écoles à entrer dans une université, avec précisément les connaissances que l'on peut trouver convenable d'exiger, au point de vue de l'uniformité, cependant, si l'on en juge par l'accueil fait à Oxford à plusieurs élèves formés à nos écoles de district et par les progrès qu'ils y ont faits, il est permis de croire qu'il peut y avoir un nombre considérable de jeunes gens qui, avant l'expiration de trois années, devraient, si la chose est possible, obtenir ces avantages qu'une éducation universitaire peut leur offrir, et qui ont acquis des connaissances suffisantes pour leur permettre de profiter de ces avantages.

Le Conseil est également fortement convaincu qu'il ne se passe pas d'année sans que quelque jeune homme, placé dans une telle situation, perde à tout jamais l'avantage de perfectionner ainsi son éducation, et que, en conséquence, plusieurs d'entre eux commencent leurs études professionnelles avec des imperfections dans le répertoire de leurs connaissances, imperfections qu'auraient fait disparaître des cours donnés par d'habiles professeurs.

En conséquence, le Conseil est d'avis que, en raison des circonstances de la province, il ne devrait y avoir de délai que celui que peuvent nécessiter les préparations nécessaires. S'il est nécessaire que deux ou trois ans s'écoulent avant que ces préparations soient faites, on ne peut y remédier, mais alors il n'en devient que plus impératif de se mettre immédiatement à l'œuvre.

7° Que, relativement aux cours destinés à la formation d'une école de médecine, le Conseil considère comme chose désirable d'embrasser dans le programme de l'université tels cours qui mettraient un élève en état de commencer ailleurs les études médicales proprement dites; mais après une longue discussion de cette question et mûre délibération, le Conseil ne trouverait pas judicieux d'appliquer maintenant une forte partie de leur revenu à un essai de mettre à l'université les personnes en état d'exercer la profession médicale, en autant que les jeunes gens se destinant à cette profession peuvent développer leurs connaissances par le cours de chimie et de botanique appliqués à la médecine, dans les diverses branches de la philosophie naturelle, qui forment partie d'une éducation libérale et qui se trouvent liées d'une manière générale aux sciences médicales,—ces connaissances peuvent être développées sans nuire aux autres matières, et, si la dépense n'était pas excessive, les étudians peuvent, en outre, profiter de l'avantage qui leur est offert de suivre un cours d'anatomie et de médecine sous la direction d'hommes habiles, on aura obtenu un résultat précieux, mais le Conseil ne croit pas qu'il soit prudent de laisser se répandre la croyance que, par suite de l'enseignement fourni ici, les étudiants peuvent acquérir toutes les connaissances voulues pour la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Ils doivent avoir recours aux occasions favorables de développer leur expérience que l'on trouve dans les grandes villes, attendu que les circonstances actuelles de la

province n'offrent pas les moyens adéquats de démonstration dans la théorie, ni d'éclaircissement de la pratique par voie d'exemples; et la profession médicale est, en conséquence, celle pour laquelle nous pouvons le moins espérer obvier à la nécessité de se procurer l'instruction en dehors de la province.

8° Que, d'ailleurs, cette profession présente si peu d'avantages comme source de revenu que, la province ayant dans ses propres limites tous les moyens d'acquérir les connaissances voulues, en tant qu'il s'agisse d'instruction seulement, les parents n'ont presque jamais témoigné le désir de faire de leurs fils des médecins ou des chirurgiens.

La pratique de cette profession à la campagne est une vie de travail pénible, bien mal récompensée, et dans nos quelques grandes villes chacune compte un ou deux médecins de talent et d'expérience, ce qui suffit aux besoins. Comme cette profession peut s'exercer par ceux qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger, il y a un nombre suffisant de candidats qui s'offrent d'eux-mêmes, et qui sont d'anciens chirurgiens de l'armée et de la marine, en retraite, ou qui sont des médecins d'expérience venus de pays plus anciens et plus populeux.

Il continuera probablement d'en être ainsi, et, s'il en était autrement, nous avons toujours un certain nombre de nos jeunes gens, instruits parmi nous, et qui, pour plusieurs années, suffiront aux besoins du pays.

Ces considérations portent le Conseil du Collège à croire qu'il n'est pas aussi important pour cette profession que pour d'autres que le bénéfice du Collège du Roi se fasse sentir, et elles sont de nature à détourner le Conseil d'appliquer dans le moment une partie notable de son revenu dans le but spécial de former une école de médecine.

Le Conseil donnera avec plaisir son concours dans tout ce qui peut se faire, à un coût modéré, dans le but de rencontrer, autant que faire se peut, les vues des étudiants en médecine, aussi bien que les autres, mais le Conseil ne trouve pas que le travail à faire pour arriver à ce but soit aussi urgent que la nécessité de promouvoir les intérêts de la littérature et de la science en général.

9° Qu'il semble que l'on ait plutôt besoin de pourvoir à l'enseignement de l'histoire civile, des matières classiques, de la philosophie morale et de la théologie. Il va sans dire qu'il faudra pourvoir dans le moindre délai possible à l'enseignement de la philosophie naturelle de la chimie et des sciences mathématiques. Ceux qui sont destinés à la profession du droit, au ministère de la religion ou à aucun des départements du service public, en un mot, tous ceux qui devront être chargés principalement des intérêts de la société, ont besoin de ces connaissances pour les mettre en état de remplir leurs fonctions avec honneur, et le Conseil est d'avis qu'il faut pourvoir immédiatement à l'enseignement des diverses branches d'après l'ordre déterminé par leur plus ou moins grande nécessité.

10° Que le Conseil est d'avis que l'on devrait confier l'enseignement de l'histoire civile et des matières classiques, y compris l'amplification anglaise, à un professeur; la philosophie morale et la théologie à un autre, et la chimie et la philosophie naturelle à un troisième; qu'un tel programme d'enseignement sous la direction d'éminents professeurs établirait en peu de temps la réputation de l'université et que, après un court laps de temps, on pourrait ajouter une chaire des sciences mathématiques, si l'on ne peut y pourvoir en première instance.

11° Que le Conseil sera très heureux de donner son concours à Son Excellence dans la discussion et l'adoption de toutes les mesures nécessaires aux fins de réaliser les intentions que Sa Gracieuse Majesté a eues en fondant le Collège du Roi. Et de prime abord, le Conseil considère comme chose indispensable que, dans le cas actuel comme dans tous les autres cas semblables, l'on s'occupe sans délai de fournir à l'institution des édifices convenables. Le Conseil suggère respectueusement que, en raison des instructions accompagnant la charte, et conformément aux procédures suivies par d'autres corporations dans des ces identiques, c'est plutôt là une question à résoudre après une discussion libre et générale en Conseil, et qu'elle doit d'abord se présenter sous la forme d'un statut, règle ou ordonnance.

13° Que le Conseil est d'accord avec Son Excellence sur le point de l'à-propos de créer quatre bourses de quarante louis chacune à la fondation de l'université. Ces bourses devraient être accordées, en concours, à tous les jeunes gens instruits dans la province, et le boursier profiter de l'avantage de telle bourse pendant quatre ans.

Dans le plan général qu'il faudra adopter avant que l'université ouvre ses cours, le Conseil est d'avis que l'on doit pourvoir à la tenue du premier concours avant les vacances d'été de l'année mil huit cent trente-trois.

GEORGE MARKLAND.
Registraire C.H.C.

NOTE B.—N° 10.—SIR JOHN COLBORNE À M. R. W. HAY.

(Archives, série Q, vol. 354, p. 302.)

Confidentiel.

YORK, HAUT-CANADA,
4 octobre 1830.

MON CHER MONSIEUR,—En envoyant ma dépêche à sir George Murray, en réponse à sa lettre relative à l'établissement du Collège de Montréal, je désire mentionner que je ne pense pas que les résidants du Haut-Canada approuveraient le choix de cette ville pour la fondation d'une université dans laquelle leurs jeunes gens iraient compléter leur éducation. Beaucoup de personnes objecteraient aux séminaires et autres institutions catholiques romaines qui y sont déjà établies, au caractère de la société, à la distance que sépare cette ville des districts de l'ouest. Des circonstances que je ne connais pas peuvent peut-être rendre difficile le rappel des ordonnances exceptionnelles, du moins celles que je considère comme telles, mais qu'elles soient ou non réellement mesquines et non acceptables, elles ne peuvent que donner à l'institution un caractère exclusif dans ce pays et fournir aux factions de solides objections à la doter d'un revenu splendide à la discrétion du Conseil. Mais j'espère que sir George Murray sera d'avis qu'une université à York contribuera à donner beaucoup d'encouragement à l'institution moindre, et offrira aux professeurs habiles qui la dirigent de valables motifs pour demeurer ici; et que la colonie a besoin de l'appui de tels établissements pour attirer la classe de personnes qui tournent maintenant leurs regards vers le Haut-Canada. Il est certain que la province se développe rapidement, et je suis très satisfait des colons qui sont venus s'y établir dans le cours de cette saison.

J'ai conversé longuement avec M. Richards, touchant le mode d'octroi de terres, et jusqu'à quel point on peut prudemment encourager l'émigration vers cette province.

Nos vues ne s'accordent pas sur tous les points. ni sur le nombre d'acres que nous devrions octroyer aux émigrants.

Le document ci-joint renferme la plupart des points sur lesquels j'ai attiré son attention avant qu'il prépare son rapport.

Je demeure,
Mon cher monsieur,
Bien sincèrement à vous,

J. COLBORNE.

R. W. HAY, écr.,
etc., etc., etc.

DOC. DE LA SESSION No 8c

NOTE B.—N° 11.—LE CONSEIL EXÉCUTIF DU HAUT-CANADA ET LES ÉCOLES DE DISTRICT.

(*Archives, série Q, vol. 357-1, p. 97.*)

CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF,
YORK, vendredi, le 29 avril 1831.

Présents:

L'honorable James Baby, président.
L'honorable et vénérable John Strachan, D.D., archidiacre d'York.
L'honorable Peter Robinson.
L'honorable Joseph Wells.

A Son Excellence sir John Colborne, C.C.B., lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada, et major commandant les troupes de Sa Majesté qui s'y trouvent, etc., etc., etc.

Plaise à Votre Excellence :

L'attention du Conseil exécutif ayant été spécialement attirée sur cette partie des *memoranda* de Votre Excellence en date de mai 1830, recommandant que l'on octroie des terres en dotation aux écoles de district, il a l'honneur de faire rapport:—

Que la première appropriation de terres, faite avec la sanction du gouvernement de Sa Majesté en 1898, dans le but de prélever un fonds destiné à promouvoir l'éducation, comprenait cinq cent quarante-neuf mille deux cent dix-sept acres. Que, subséquemment, en vue de faciliter la colonisation et pour d'autrs fins, le gouvernement a, de temps à autre, accordé à des individus, ou a repris pour les accorder, diverses parties de la réserve primitive et les a remplacées par des terres plus récemment arpentées.

Que, à même la réserve primitive, l'on a transféré au gouvernement, au lieu des réserves de la Couronne, qui ont servi de dotation à l'université du Collège du Roi, deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize acres; et, en vertu d'un ordre récent du gouvernement de Sa Majesté, on a mis de côté un canton comme dotation en faveur du Collège Royal du Haut-Canada. Que, d'ailleurs, de temps à autre, sous la direction du Conseil général de l'éducation, on a vendu quelque partie de la balance, de sorte que l'on ne saurait prudemment computer à plus de deux cent quarante mille acres les terres des écoles dont le gouvernement peut disposer en faveur des écoles de district pour les fins de promouvoir l'éducation. Toutes ces terres se trouvent situées dans les districts de London et de Midland.

Que la réserve primitive n'a pas été un choix judicieux, parce que, en premier lieu, elle a été restreinte à trois districts ; en second lieu, elle s'est composée de cantons intégraux; en troisième lieu, parce que plusieurs de ces cantons ont un sol de peu de valeur, et renferment beaucoup de terres tout à fait impropres à la culture. En dépit des divers changements survenus dans l'appropriation primitive, et les diverses parties que l'on en a détachées, la partie qui reste est encore entachée des mêmes objections. En conséquence, nous recommandons que les lots trouvés mauvais ou de peu de valeur soient échangés pour d'autres terres de la Couronne plus propices, et que l'on mette de côté des parties seulement, et non des cantons entiers, parce qu'il est impossible de disposer des terres à moins qu'elles ne soient à proximité d'établissements, et que la plus grande partie de ce qui reste de terres d'écoles est très éloignée des parties populeuses de la province.

Relativement à la dotation des écoles de district, le Conseil a semblé être en faveur de répartir la réserve des terres d'écoles également entre elles d'après une base, comme ce qui suit, par exemple:—

Qu'aucune partie de telle dotation ne soit vendue à moins de dix schellings l'acre;

Que l'on ne devrait dépenser que l'intérêt;

Que le principal résultant des ventes soit remis au Receveur général de Sa Majesté pour qu'il soit placé en effets publics de manière à obtenir un revenu régulier et certain.

En étudiant davantage la question, cet arrangement se trouve en face de difficultés très sérieuses et même insurmontables, de l'avis du Conseil.

D'abord, il n'y a que trois collèges qui peuvent recevoir leurs dotations dans leurs districts respectifs, vu la situation locale actuelle des terres d'écoles.

Deuxièmement, les terres d'écoles du district de London ont beaucoup plus de valeur que celles des districts de Home et de Midland, et l'on ne peut équitablement prendre à même la réserve dans le district de London toute la dotation pour l'une de ces écoles sans causer de préjudice à toutes les autres écoles.

Troisièmement, il en résulte qu'aucune école de district ne peut, avec propriété, recevoir la totalité de sa dotation dans son propre district.

Quatrièmement, les syndics n'ayant pas la dotation dans leurs districts respectifs, il leur serait excessivement difficile de diriger à distance les ventes de ces terres.

Cinquièmement, dans un tel arrangement, les dépenses d'administration seraient de beaucoup augmentées.

Sixièmement, la qualité des terres varie tellement que, en prenant tout le soin possible de faire une répartition équitable, quelques-unes des dotations auraient plus de valeur et seraient plus tôt réalisées, pendant que d'autres pourraient demeurer plusieurs années sans produire de revenu.

Septièmement, qu'un tel résultat non seulement engendrerait des jalousies, mais retarderait le grand but de l'octroi, savoir, l'amélioration graduelle et uniforme des écoles de district dans toute la province.

Que, après avoir étudié ce sujet important avec le plus grand soin, le Conseil a dû en venir à la conclusion que l'on devrait confier toute la balance des terres des écoles, soit environ deux cent quarante mille acres, à la gouverne du Conseil général chargé de la surintendance de l'éducation dans toute la province, une institution reposant sur une autorité égale à celle d'aucun autre département dans la colonie et qui a été établi avec la connaissance et l'approbation complètes des gouvernements impérial et provincial.

Que chaque conseil de district de syndics, chargé de l'école du district, soit affilié au Conseil général, et soit mis en relation avec ce dernier par l'intermédiaire de son président ou de son secrétaire.

Que le trésorier du Conseil général reçoive instruction d'ouvrir un compte général pour les différents districts, et porte à leur crédit leur quote-part de l'intérêt provenant de l'argent déjà reçu ou qui lui viendra de la vente des dites terres.

Que le capital provenant de telles ventes soit déposé entre les mains du Receveur général tous les six mois, afin d'être placé en effets publics, sous la direction du Gouverneur en Conseil, et que l'on ne dépense que le revenu annuel.

En suivant ce mode, on accumulera graduellement un fonds pour les écoles de district, et bien qu'il ne soit pas considérable tout d'abord, il ne peut manquer d'atteindre un chiffre élevé. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que des institutions publiques de ce genre sont destinées à procurer des avantages aux générations suivantes tout comme à la génération actuelle, et que les avantages que l'on en retire sont rarement considérables au point de départ.

Néanmoins, il semble peu douteux que, grâce à des échanges judicieux et à l'accroissement rapide de la population, le Conseil général pourra avant longtemps aider beaucoup les écoles de district. Ce projet offre plus d'un avantage de grande importance.

En second lieu, l'amélioration des écoles de district suivra une marche égale et uniforme, ce qui sera un résultat précieux.

En troisième lieu, si de nouveaux districts se forment, il n'y aura qu'à ouvrir un nouveau compte dans les livres du trésorier, pour qu'un nouveau district puisse avoir sa part des fonds disponibles.

Une réserve générale de terres produisant graduellement un fonds des écoles, au lieu de dotations partielles, reçoit sa sanction du mode suivi par ceux des Etats voisins qui se sont occupés de prélever un fonds permanent pour les fins de l'éducation, à

part les avantages supérieurs que procurent la simplicité des arrangements, la facilité et le bon marché de l'administration.

Avant de terminer le rapport, le Conseil croit qu'il est à propos de dire un mot relativement à l'assertion fréquemment faite à l'effet que l'on aurait pu, il y a longtemps déjà, rendre la réserve des terres des écoles plus productive et qu'elle devrait maintenant avoir produit un fonds disponible considérable.

Il est établi (dans un rapport du Conseil daté le 1er décembre 1798, peu de temps après que l'on eut créé cette réserve) que, après examen de la question, le prix des terres était si minime, soit neuf deniers par acre, que si toute la réserve avait été vendue on n'aurait pas réalisé une somme suffisante pour supporter décemment deux collèges.

Aussi longtemps que la Couronne (et cela eut lieu jusqu'en 1828) accorda en franc-alleu des millions d'acres pour presque rien, et que plus de la moitié de la population eut droit, pour diverses raisons, à des concessions gratuites, il fut impossible d'obtenir de la vente d'aucunes terres quelque chose qui approcha leur valeur. Voilà pourquoi l'on remit à une époque plus favorable la vente des terres affectées aux écoles. En cela, d'ailleurs, la conduite suivie par le gouvernement n'a pas différé de celle des individus, dont un grand nombre, bien que soigneux de leurs propres intérêts, n'ont, durant la même période et par suite des mêmes causes temporaires, retiré aucun bénéfice des vingt, quarante, cinquante ou mille acres que quelques-uns d'entre eux possédaient. Cette assertion, par suite des raisons données, repose évidemment sur une erreur, et un calcul fondé sur la recette de larges sommes d'argent provenant de ventes que l'on n'aurait jamais pu effectuer, ne peut être mis de l'avant que par ceux qui ne comprennent pas bien la question.

Si le Conseil général de surintendance de l'éducation était constitué en corporation, pour lui permettre de posséder des terres, etc., et si l'appropriation des écoles était libérée des taxes jusqu'à ce que les terres soient réellement vendues, le Conseil verrait ses transactions rendues beaucoup plus faciles.

Le tout très respectueusement soumis.

J. BABY,
Président et chancelier.

NOTE B.—N° 12.—RAPPORT DU DR STRACHAN.

(Archives, série Q, vol. 357-1, p. 105.)

YORK, le 12 octobre 1831,

MONSIEUR,—Pour me rendre au commandement de Votre Excellence, j'ai l'honneur de vous fournir, sur les différents établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse dans cette province, les renseignements que semble demander la dépêche du Très honorable lord Goderich. Grâce aux documents clairs et bien rédigés que m'a fournis le procureur, je suis en état de les donner sous une forme concise. Le premier secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté désire avoir:—

Premièrement. "Un état de toutes les terres dans la province, mises de côté pour "les fins de l'éducation, en distinguant celles que l'on a réservées pour le maintien "d'une université ou collège de celles qui sont appropriées au support des écoles de "district dans les différents districts de la province.

"*Deuxièmement*. Un état montrant quelle proportion des terres réservées en fa- "veur de l'université ou des écoles a été vendue, la date de la vente, le produit de la "vente et la disposition de la somme perçue.

"*Troisièmement*. Un état indiquant combien de ces terres sont louées, le montant "brut de ces loyers, le revenu net perçu, et la disposition de ce revenu.

"*Quatrièmement*. Un état indiquant les dépenses encourues pour l'érection de "tout édifice pour collèges ou écoles, ou pour résidence des maîtres, et à même quel "fonds ces dépenses ont été soldées.

"*Cinquièmement.* Un état des différents établissements d'éducation de la jeunesse "dans la province du Haut-Canada qui se maintiennent en tout ou en partie, grâce "au fonds provenant des terres de l'université ou des écoles, spécifiant l'octroi fait à "chaque institution et la manière dont on en dispose."

Après avoir dûment pesé les divers points mentionnés dans les renseignements qui suivent, je fais très respectueusement le rapport suivant:—

1° La première appropriation de terres faite en vertu de la sanction du gouvernement de Sa Majesté en 1798, dans le but de prélever un fonds destiné à promouvoir l'éducation, comprenait cinq cent quarante-neuf mille deux cent dix-sept acres. Une moitié devait servir à la dotation d'une université que l'on devait fonder à York aussitôt que la province requérerait une telle institution, et l'autre moitié à la dotation d'écoles de district, une dans chaque district.

L'on a pris sur cette réserve primitive deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize acres que l'on a remises au gouvernement pour remplacer une partie des réserves de la Couronne qui a servi de dotation à l'université du Collège du Roi, en vertu de lettres patentes, et en vertu d'un ordre récent venant du principal secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté on a mis de côté un township complet (ou soixante-six mille acres) pour servir de dotation au Collège du Haut-Canada et Collège Royal, laissant, de l'appropriation primitive, deux cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-quatre acres (y compris une petite partie aliénée par le Conseil Général de l'Education, mais dont le revenu reste disponible pour le support des écoles de district.

2° D'après le rapport du procureur (numéro un), on verra que des terres servant de dotation à l'université du Collège du Roi, l'on a vendu sous l'autorité du Président et du Conseil vingt-huit mille deux cent vingt-huit acres pour une somme de trente-un mille quatre cent cinquante-deux louis quinze schellings, ce qui donne une moyenne d'un peu plus de vingt-deux schellings courant l'acre, non pas que cette somme soit toute perçue dès maintenant, car les ventes se font à terme, en dix versements égaux, le premier au moment de l'achat, les neuf autres dans le cours des neufs années suivantes, avec intérêt.

Des soixante-six mille acres constituant la dotation du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, aucune partie n'a été aliénée jusqu'ici, mais elles sont maintenant offertes en vente aux fins de rembourser à l'université du Collège du Roi et le Conseil Général de l'Education certaines avances et de former un fonds permanent destiné à défrayer les dépenses courantes de l'institution.

Les terres qui restent pour le support des écoles de district sont offertes en vente, et un peu plus d e douze mille acres ont été vendues. Après avoir déduit ies frais de vente et les dépenses du Conseil, il est resté £5,012-9-3 que l'on a avancés sous forme de prêt au Collège du Haut-Canada et Collège Royal, à condition de remboursement avec intérêt, et l'on peut en conséquence considérer cette somme comme non appropriée d'une manière définitive.

Troisèmement. On n'a loué aucune partie des terres qui constituent la dotation du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, ni les terres qui restent pour le support des écoles de district. Quant à ce qui concerne l'université du Collège du Roi, la plus grande partie des terres a été louée, et les parties aliénées sont surtout entre les mains des locataires à qui on a donné la préférence. Les terres louées rapportent un revenu annuel d'environ £1,200 cours courant, mais ce montant diminue graduellement à mesure que les locataires achètent.

Quatrièmement. Les édifices érigés pour les fins du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, lesquels sont presque terminés, se composent d'une maison commode, occupée par les classes, de résidences pour les professeurs et d'une grande maison de pension pour les élèves. Ils ont coûté jusqu'ici douze mille trois cent vingt-trois louis seize schellings et quatre deniers, et une fois terminés, le coût s'en élèvera peut-être à quinze mille louis.

Ces sommes ont été avancées par le Conseil Général et le Chancelier, le Président et le Conseil du Collège du Roi. Elles doivent être remboursées avec intérêt à même

le produit des soixante-six mille acres qui constituent la dotation du Collège du Haut-Canada et Collège Royal.

Le Chancelier, le Président et le Conseil de l'université du Collège du Roi ont pu faire ces avances, attendu que l'on n'a pas encore été en état de commencer les cours de l'université ou même l'érection d'aucun édifice.

Cinquièmement. Il y douze onze (*sic*) écoles de district, une pour chacun des districts établis par les lois provinciales, payant au principal £100 cours courant par année, et qui ont droit de recevoir de l'aide à même les revenus des terres des écoles, mais jusqu'ici on n'a accordé d'assistance à aucune d'elles. Il y a, toutefois, une somme de £5,012 9s. 3d. mise à intérêt dont on peut disposer pour le bénéfice de ces écoles, et le Conseil Général de l'Education, composé de membres venant de chaque district de la province, prend des mesures dans le but de tirer parti, par vente ou autrement, des terres mises de côté pour venir en aide à ces écoles et qui comprennent, tel que dit plus haut, 257,944 acres ; et grâce à l'accroissement rapide de la population, le Conseil espère prélever bientôt un fonds qui produira un revenu annuel suffisant pour lui permettre de donner un encouragement efficace à ces institutions.

Il n'est pas hors de propos de faire connaître les causes qui ont jusqu'ici rendu les réserves en faveur des écoles comparativement improductives. Jusqu'à 1828, dans cette province, la Couronne a disposé de millions d'acres en franc-alleu pour presque rien et plus de la moitié de la population a reçu, à divers titres, des terres à titre gratuit; on ne pouvait donc vendre des terres pour aucun prix se rapprochant de leur valeur. Ceci a porté le gouvernement colonial à remettre à une époque plus favorable la vente des terres réservées pour les écoles. En cela, d'ailleurs, la conduite suivie par le gouvernement n'a pas différé de celle des individus, dont un grand nombre, bien que soigneux de leurs propres intérêts, n'ont, durant la même période, et par suite des mêmes causes temparaires, retiré aucun bénéfice des vingt, cinquante ou cent mille acres que quelques-uns d'entre eux possèdent.

Mais l'émigration considérable qui a maintenant commencé et l'augmentation naturelle étonnante de la population ouvre un horizon de meilleures espérances et amènera bientôt de meilleures conditions dans la vente des terres dont on voudra disposer.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,
JOHN STRACHAN, D.D., LL.D.,
Président de l'Université du Collège du Roi.

A Son Excellence la major général
Sir JOHN COLBORNE, G.C.B.

NOTE B.—N° 13.—SIR JOHN COLBORNE À LORD GODERICH.

(Archives, série Q, vol. 357-1, p. 92.)

HAUT-CANADA,
YORK, 25 octobre 1831.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Seigneurie, portant la date du 25 juin et dans laquelle vous demandez des renseignements touchant les différents établissements d'éducation pour la jeunesse de cette province, j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-joints et de faire remarquer que, se rendant aux désirs exprimés dans une adresse présentée au Roi par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée en l'année 1797, demandant "qu'une certaine partie des terres inoccupées de la Couronne fût mise en réserve pour l'établissement et le support d'une bonne école de district dans chaque district—ainsi que d'un collège ou université pour l'instruction de la jeunesse dans les différentes branches de connaissances libérales", le secrétaire d'Etat pour les Colonies a fait connaître l'intention de Sa Majesté de se

rendre aux désirs de la législature en la manière qui serait considérée comme la plus efficace, d'abord, par l'établissement d'écoles libres de district là où il en serait besoin, et, en temps et lieu, par l'établissement d'autres institutions d'un rang plus élevé et d'une plus grand portée pour le développement des connaissances religieuses et morales et l'étude des arts et des sciences. Il a, en même temps, suggéré que l'on consultât le Conseil Exécutif et les officiers en loi à cet égard.

En vertu de ces instructions en 1798, le gouvernement local a recommandé de mettre de côté douze townships pour les fins de l'éducation, soit environ 549,217 acres. Il appert qu'aucune de ces réserves n'a été aliénée jusqu'en l'année 1823, alors que lord Bathurst a autorisé la formation d'un Conseil Général de l'Education, et la disposition. sous la direction du Conseil, d'une partie des réserves pour prélever un fonds destiné à l'établissement d'écoles de district.

En 1827, le gouvernement de Sa Majesté a ordonné que 255,273 acres des terres, mises de côté en premier lieu pour les fin de l'éducation, fussent transférées à la Couronne aux lieu et place des réserves de la Couronne louées que l'on avait accordées à l'université à titre de dotation; et récemment, on a mis de côté 66,000 acres pour le support du Collège du Haut-Canada et Collège Royal, et dans le but de prélever un fonds à même lequel on put rembourser les avances faites pour l'établissement de cette institution par le Conseil de l'Université et par le Conseil de l'Education. Ainsi, sur les 547,217 acres primitivement réservées, il reste maintenant disponible pour les fins de l'éducation 256,934 acres, non comprises environ 12,000 acres vendues par le Conseil Général de l'Education.

Le rapport ci-joint du Conseil Exécutif et la lettre de l'archidiacre Strachan fourniront à Votre Seigneurie de plus amples renseignements sur ces points.

Il y a, dans chaque district, une école de district placée sous la direction de syndics nommés par le lieutenant-gouverneur. On accorde au principal de chacune de ces écoles, en vertu d'une loi provinciale, un salaire de cent livres par année.

La loi accorde également à chaque district, pour le support des écoles élémentaires, une somme de deux cent cinquante louis par année, à être répartie entre les écoles ne comptant pas moins de vingt élèves; pourvu toujours que le salaire de chaque instituteur ne dépasse pas onze louis cinq schellings par année à prendre sur les fonds publics. Ces écoles, toutefois, sont bien peu efficaces.

Les extraits suivants des comptes du Conseil Général de l'Education, marqués n°s 1, 2 et 3, contiennent un état des recettes et des dépenses en rapport avec le fonds provenant des ventes des terres mises de côté pour les fins de l'éducation, et indiquent les déboursés faits pour le soutien des écoles.

Les rapports des terres vendues par le Conseil et les dates des ventes seront fournis ultérieurement. On ne les a pas encore reçus vu le nombre d'agents employés par le Conseil dans les différentes parties de la province.

Les résumés des comptes du Collège du Roi, marqués 1, 2, 3, 4, 5 et 6, montrènt la proportion des terres affectées à l'université qui ont été vendues, les dates des ventes, la somme reçue et la manière dont on en a disposé; aussi les terres louées, le montant brut des loyers, le revenu net et la disposition que l'on en a faite.

Les résumés des comptes du Collège du Haut-Canada et Collège Royal montrent les déboursés faits pour l'érection des édifices du Collège ou écoles, les résidences des professeurs et les fonds qui ont servi à défrayer ces dépenses.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seignerie le très obéissant et

Tres humble serviteur,

J. COLBORNE.

Le Très honorable

LORD VICOMTE GODERICH,

Etc., etc., etc.

NOTE C.

RAPPORT SUR LES INSTITUTIONS CIVILES ET AUTRES DU HAUT-CANADA.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 357-2, p. 282.*)

HAUT-CANADA,
YORK, 12 décembre 1831.

MILORD,—Relativement à la dépêche-circulaire de Votre Seigneurie portant la date du 10 janvier, et demandant d'envoyer annuellement avec le livre bleu certains détails explicatifs, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que tous les rapports et documents nécessaires pour fournir les détails complets de l'administration générale du gouvernement, et les rapports relatifs à la population de la colonie sont rarement reçus avant la fin d'avril, et que, cette année, en raison de diverses circonstances accidentelles, la transmission du livre bleu a subi un retard de plusieurs mois.

Institutions civiles.

Les institutions civiles de la colonie se divisent en trois classes : 1° Le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et les officiers des départements qui remplissent leurs fonctions respectives au siège du gouvernement;—2° les officiers attachés à la législature provinciale;—3° les officiers de districts, percepteurs des douanes et inspecteurs des licences.

Le lieutenant-gouverneur transige les affaires publiques de la province, ayant sous sa direction immédiate le secrétaire civil et le bureau du gouvernement, dans lequel se préparent tous les mandats de paiements, soit pour des fins de district, soit pour des fins générales, et se transige la partie principale des affaires de la province.

Le Conseil exécutif se compose de six membres, dont cinq reçoivent un salaire de £100 par année. En l'absence du lieutenant-gouverneur, le conseiller le plus ancien préside.

Les travaux du Conseil ont augmenté de beaucoup récemment par suite du nombre des demandes et des mémoires en rapport avec la répartition des terres, l'occupation des terres par les colons et les arpentages et locations entachés d'erreur. Comme le juge en chef s'est retiré du Conseil, il en résultera un grave inconvénient à moins qu'il ne soit remplacé par un avocat intelligent pouvant remplir les fonctions de président. On a dernièrement réduit le salaire de l'un des commis dans le bureau du Conseil.

Les devoirs du secrétaire et registraire de la province consistent à préparer et grossoyer tous les documents qui doivent recevoir le grand sceau et la signature du lieutenant-gouverneur, et à les inscrire dans les registres ainsi que tous les actes publics et les patentes des terres.

Les fonctions de l'arpenteur général sont devenues de la plus haute importance. Comme de tous les points de la province arrivent continuellement des demandes de renseignements touchant les arpentages faits dès le commencement et les réclamations à propos des terres, il est nécessaire que l'arpenteur général soit constamment présent à son bureau pour répondre aux demandes des colons, l'officier placé à la tête de ce département devrait bien connaître la province, et être patient, actif et zélé dans l'exécution de ses devoirs. Les députés, ou arpenteurs licenciés qui résident dans

chaque district, ne reçoivent pas de salaire, mais ils peuvent être requis d'arpenter certaines parties alors qu'ils reçoivent une paye déterminée par voie de contrat. A venir jusqu'à ces trois dernières années on a payé ces arpenteurs en leur octroyant une certaine partie du territoire arpenté par eux. Par ce mode, une quantité considérable des meilleures terres de la province se trouvent entre les mains d'arpenteurs. Bien que ce mode de rémunération présente des objections, il n'y avait pas d'autres moyens autrefois de les payer de leur travail.

Les fonctions du commissaire des terres de la Couronne ne sont pas moins importantes que celles de l'arpenteur général; il a à recueillir les renseignements nécessaires et à en faire part aux colons qui veulent acheter des terres inoccupées ou s'établir sur les réserves du clergé.

Sa besogne s'est considérablement accrue dans le cours des deux dernières années par suite de la part active qu'il a prise dans le choix de terres pour les émigrants indigents sous la direction du lieutenant-gouverneur.

Le receveur général est responsable de tous les argents provenant des droits ou des taxes ainsi que du revenu casuel et territorial de la Couronne. Les émoluments ont été considérablement réduits par une loi provinciale récemment adoptée et appelée le "*Poundage Bill*" (loi relative aux commissions).

L'inspecteur général des comptes a la haute direction de tous les percepteurs. Il est responsable de leur régularité dans la reddition de leurs comptes. C'est dans son bureau que se préparent les prévisions budgétaires annuelles et l'état des dépenses et des revenus de la province ; il les transmet au lieutenant-gouverneur, qui les soumet à la Chambre d'Assemblée.

Jusqu'ici le lieutenant-gouverneur a nommé les officiers du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, mais, à diverses reprises, cette dernière a réclamé le droit de nommer ses propres officiers, et à la dernière session, elle a adopté des résolutions à cet effet. Pour prévenir toute discussion nuisible, je désire recommander que l'on fasse tenir au lieutenant-gouverneur des instructions qui puissent le guider dans la décision qu'il devra prendre relativement aux prétentions de l'Assemblée touchant la nomination de ses propres officiers; ou qui lui feront savoir s'il doit maintenir le droit de la Couronne de s'en tenir aux précédents et de nommer le greffier de la Chambre d'Assemblée, le sergent d'armes et le chapelain. Par un vote de la Chambre, on a discontinué à cette session les services du chapelain. Le salaire est payé en conformité de l'Acte permanent.

Chaque district a un shérif et un greffier de la paix, et chaque comté un registrateur. Ces fonctions durent selon son bon plaisir; la législature pourvoit aux salaires de ces officiers, et leurs émoluments sont réglés par un statut.

L'influence et l'autorité des shérifs peuvent rendre de grands services à la province, s'ils ont la compétence voulue pour leurs fonctions. La plupart des shérifs actuels sont actifs et intelligents.

Le greffier de la paix a pour fonctions de transmettre au gouvernement les rôles de cotisation et de la propriété imposable. De son activité et de son intelligence dépend l'exactitude des rapports de la population.

Les régistrateurs de comté ont un bureau établi dans l'endroit le plus commode pour l'enregistrement des actes, des testaments, etc.

Les percepteurs sont nommés en vertu de l'autorité d'une loi provinciale par le lieutenant-gouverneur à tous les ports déclarés ports d'entrée. Leurs comptes et rapports trimestriels ne donnent pas de renseignements touchant le montant des exportations ou des importations.

Revenus et dépenses.

L'année dernière, le revenu de la province sous la régie de la législature provinciale s'est élevé à environ £42,000 courants, et la dépense à £29,803, y compris l'intérêt sur la dette publique.

Le revenu sous la régie de la Couronne, savoir: le revenu casuel et territorial, et celui provenant des droits prélevés en vertu de la loi 14 Geo. III, chap. 88, se sont élevés à £37,060; la dépense à £25,300.

La dette publique de la province a surtout été contractée en prélevant des fonds destinés à la construction du canal Welland, celui de la Baie de Burlington, et à la réparation des chemins. En 1830, elle était de £141,166; mais, à la fin de l'année, l'on a racheté des débentures jusqu'à concurrence d'une somme de £12,800.

Avec la sanction des juges de paix en sessions trimestrielles on dépense, sur les chemins, pour défrayer l'allocation des membres du parlement provincial, pour l'érection de palais de justice et autres édifices publics de district, les taxes prélevées sur cotisation dans les différents districts en vertu de l'autorité des lois provinciales.

Ces taxes sont prélevées sur certaines classes de propriétés d'après un taux qui ne dépasse pas un denier par louis de la valeur cotisée.

On les perçoit tous les ans dans chaque township et elles sont versées dans le trésor du district. Les terres inoccupées sont cotées à 4s l'acre. Les taxes provenant de cette dernière source servent à la construction et à la réparation des chemins.

Institutions militaires.

Depuis quelques années, il y a deux régiments de l'armée anglaise stationnés dans le Haut-Canada. L'un d'eux a ses quartiers à Kingston, où il a la surveillance du quai du Roi et des forts et est chargé de la protection des magasins militaires de la marine. Les quartiers généraux et trois compagnies de l'autre régiment sont établis à York. Les autres compagnies sont stationnées à Niagara, Amherstburg et Penetanguishene. Il y a des forts à York, Kingston et Niagara, mais ils sont dans un état délabré et ne valent rien comme défense.

Les forces de la milice comprennent trois compagnies d'artillerie, dix-neuf troupes de cavalerie et cinquante-neuf bataillons d'infanterie, et se composent de personnes âgées de dix-huit à quarante ans. Cette force compte 30,000 soldats, n'ayant ni uniformes, ni armes. Vu la condition dispersée de la population, et les dispositions des lois actuelles en vertu desquelles on puisse les convoquer, il n'est pas possible de réunir une force pouvant inspirer le respect. La milice est sous les ordres du lieutenant-gouverneur, qui a un adjudant général pour l'aider à maintenir l'organisation actuelle de cette force. Ce sont les deux seuls officiers qui reçoivent un salaire. Les dépenses casuelles encourues par ces corps sont défrayées à même les amendes imposées par l'Acte du Parlement en cas d'absence de la part des miliciens aux jours où ils doivent se réunir.

Institutions judiciaires.

La cour d'Appel se compose du lieutenant-gouverneur, du juge en chef et du Conseil exécutif. On peut en appeler à cette cour de toute décision des cours inférieures pour cause d'erreur.

La cour du Banc du Roi se compose du juge en chef et de deux juges puînés;—la Cour siège durant les quatre termes, de St. Hilaire, de Pâques, de la Trinité et de la Saint-Michel.

Aux assises du printemps et de l'automne, le juge en chef et les deux juges puînés siègent en Cour d'Oyer et Terminer;—il y a trois circuits, le Centre, celui de l'Est et celui de l'Ouest.

Le procureur général dirige toutes les poursuites criminelles au nom de la Couronne. Il est tenu responsable de la rédaction de tous les actes publics qui portent le grand sceau.

On peut demander au solliciteur général de remplir les mêmes fonctions.

Les avocats sont admis à la pratique devant les cours de justice après avoir subi un examen devant la Société des hommes de loi. Ils pratiquent tous en qualité de procureurs.

Les magistrats de district sont nommés par le lieutenant-gouverneur.

L'on établit une commission de la paix lorsque des magistrats deviennent nécessaires dans certains townships spéciaux. Les sessions trimestrielles se tiennent dans les chefs-lieux de comté. Les magistrats sont de plus autorisés par la loi de siéger en cour spéciale sur réquisition pour régler certaines menues causes. Un juge de district préside les cours de district lors des sessions trimestrielles pour l'audition des causes civiles jusqu'au montant de quarante louis Le greffier de la cour tient en dossiers les documents, les pièces et les notes de procédure de la cour.

Cour d'Appel

Il n'y a pas eu plus de trois ou quatre causes en appel dans cette province. En pratique, la cour d'Appel s'est guidée d'après les ordonnances de Québec en autant que les institutions de cette province pouvaient le permettre.

Il semble exister un doute quant à savoir si le juge en chef, maintenant qu'il n'est plus membre du Conseil exécutif, peut siéger à la cour d'Appel. Il serait certainement mieux que le lieutenant-gouverneur ne fût pas appelé à présider cette cour. Dernièrement une cause en appel s'est présentée, et ni le juge en chef, ni le procureur général, ni le solliciteur général ne pouvaient siéger, attendu qu'ils avaient occupé pour les parties en cause dans la cour inférieure. La colonie a un grand besoin d'une cour extraordinaire, une cour d'équité, afin que l'on puisse accorder le redressement de certains griefs dans des causes qui sortent du ressort du droit commun.

Plusieurs cas de brevets émanés par erreur, et que l'on ne peut annuler, semblent demander que l'on établisse une juridiction en équité pour régler de tels cas.

Institutions ecclésiastiques.

Les ministres de l'Eglise d'Angleterre reçoivent leurs salaires à même les fonds placés à la disposition de la Société de la propagation de l'Evangile à l'étranger. Il y a trente-sept missions sous la direction de l'évêque de Québec, assisté de deux archidiacres. En vertu de l'Acte Constitutionnel le lieutenant-gouverneur en Conseil est autorisé de former des paroisses et d'établir des dotations pour le soutien d'un ministre. A part les terres réservées en vertu de l'Acte pour le support d'un clergé protestant, il y a aussi dans les divers townships des lots de glèbe mis à part pour les mêmes fins.

Le clergé catholique romain est sous la direction de l'évêque McDonell, qui a été élu l'année dernière évêque de Régiopolis. Les presbytériens en communion avec l'Eglise d'Ecosse comptent environ vingt ministres en charge d'églises établies dans différentes parties de la province.

Il y a aussi environ dix-huit congrégations de presbytériens non en communication avec l'Eglise d'Ecosse, qui ont récemment manifesté le désir de se réunir à cette dernière; mais les membres de l'Eglise d'Ecosse ne se sont pas considérés autorisés d'accéder à leurs propositions.

Les méthodistes épiscopaliens sous la direction de la Conférence Canadienne comptent environ soixante prédicants, et, dit-on, environ quarante mille communicants.

Education.

Le collège établi dernièrement à York pour l'instruction de la jeunesse de la province dans les classiques grecs et latins, les langues française et anglaise, les mathématiques et le dessin, est sous la direction d'un principal aidé de sept professeurs adjoints. Les élèves externes paient £8 par année pour l'instruction qu'ils y reçoivent, et les pensionnaires peuvent, moyennant £25 par année, être reçus dans une maison de pension attachée à l'établissement. Cette institution est sous la régie du lieutenant-gouverneur et du Conseil de l'éducation.

Il y a aussi, à York, une institution maintenue par le gouvernement de Sa Majesté pour l'instruction des enfants des ouvriers et des travailleurs. On l'appelle "école centrale". Elle est fréquentée par environ 300 garçon et filles.

Sous la direction de syndics nommés par le lieutenant-gouverneur, l'on a établi des écoles secondaires dans le chef-lieu de chaque district. La loi provinciale accorde un salaire de cent louis par année au professeur de chacune de ces écoles.

La loi accorde de plus deux cent cinquante louis par année à chaque district pour le soutien des écoles élémentaires. Cette somme est répartie entre les écoles qui comptent au moins vingt élèves, pourvu que le salaire payé à chaque institution ne dépasse pas onze louis par année. Vu que la population est beaucoup disséminée, et par suite de la modicité du salaire accordé pour un instituteur, ces écoles rendent peu de service.

On n'a pas encore inauguré l'université du Collège du Roi. On continue à vendre, à raison de pas moins de quatre piastres l'acre, les terres qui lui ont été attribuées par le gouvernement de Sa Majesté comme dotation.

On sent un grand besoin dans chaque township où la population est forte d'une école conduite par un bon instituteur.

On pourra probablement bientôt améliorer les écoles de district grâce à la vente des terres mises en réserve pour le support des écoles.

Les méthodistes épiscopaliens ont recueilli par souscription une forte somme destinée à établir un séminaire à Cobourg, dans le district de Newcastle.

Commerce.

La province exporte du blé, de la farine, du lard, de la potasse et du bois. Les importations se composent surtout d'habillement, de quincaillerie, de vaisselle et de toutes sortes de produits de manufacture britannique.

On ne peut avoir de renseignements précis touchant le volume des importations ou exportations. Vu l'importance du développement du commerce de la province, il semble désirable d'établir un bureau à Côteau-du-Lac et quelque autre point convenable sur la rivière Ottawa, là où pourraient se faire les entrées de tous les produits.

En trois ans, les ventes de la plupart des marchands établis sur les bords du St-Laurent et du lac Ontario ont doublé. L'année dernière 300,000 barils contenant du blé, de la farine et du lard ont passé par le St-Laurent; cette année, le nombre est de 316,000.

Les articles importés pour la consommation sont généraement consignés à un marchand expéditeur de Montréal et entrent dans cette province sans subir d'inspection.

Le commerce du bois de l'Ontario augmente rapidement.

Agriculture.

La valeur des terres augmente rapidement. Les districts de l'Ouest peuvent maintenant disposer avec beaucoup de profit du surplus de leurs produits.

Dans les districts de Newcastle et de Midland le progrès est le plus remarquable. L'année dernière on a vendu le blé 6s. 3d. le boisseau. Dans le district de l'Ouest la difficulté de transporter les produits au marché a retardé son développement avant l'ouverture du canal Welland.

A Cobourg, dans le district de Newcastle, on a introduit la culture du chanvre.

Dans le district de l'Ouest on cultive une quantité considérable de tabac que l'on prépare pour le marché de Montréal.

D'après les rapports de personnes chargées d'explorer la région qui s'étend entre le lac Huron et la rivière Ottawa, le sol, depuis l'Ottawa jusqu'au lac Nipissingue, le long d'une zône couvrant cent milles au nord-ouest des terres arpentées, est fertile. Il y a dans cette région plus de quarante fermes établies et destinées à fournir les provisions nécessaires aux personnes employées dans le commerce du bois.

Concessions de terres.

L'année dernière on a fait de nombreuses concessions de terres à des militaires qui ont reçu la permission de s'établir dans la province.

Travaux publics.

On a presque complètement terminé les travaux publics entrepris, savoir: le canal de Kettle Creek Harbour et Lac Erié, le canal de Burlington, voie de communication entre la baie et le lac Ontario, et le canal Welland, plus une nouvelle coupe sur le canal du lac Rideau allant au lac Erié et Oakville Harbour.

La construction des édifices publics à York et dans d'autres chefs-lieux de comté a donné de l'emploi à un grand nombre d'émigrants. A York, on a érigé deux édifices considérables devant servir aux sessions de la législature à l'avenir et pour les bureaux publics. On a aussi construit de nouvelles prisons à Hamilton et à Cobourg.

Population.

D'après les rapports reçus au mois d'avril dernier, la population de la province s'élevait à 234,000, soit une augmentation de 38,632 depuis 1829.

J'ai l'honneur d'être, milord,
De Votre Seigneurie,
Le très obéissant et
Très humble serviteur,

J. COLBORNE.

Le Très honorable
Lord Vicomte Goderich,
Etc., etc., etc.

PAPIERS D'ETAT, BAS-CANADA,

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 187—1.

1828.

2 décembre, Québec. Caldwell à Kempt.

3 décembre. Québec. Rapport du procureur général sur les affaires de Caldwell.

24 décembre, Québec. Message de Kempt à l'Assemblée au sujet des affaires de Caldwell. Ceci et les deux précédents inclus dans Kempt à Murray, 4 février 1829.

1829.

7 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 1). Il existe des doutes sur la validité de la commission de Pyke comme juge puisné; transmet avec d'autres documents l'opinion du procureur général de la province. Avait ordonné l'émission d'une nouvelle commission, quoique Pyke désirât qu'on ne prît pas de décision finale avant que l'opinion du gouvernement de Sa Majesté fût connue. Transmet un autre papier de Pyke. Page 1

Inclus. Représentation de Pyke sur la validité de sa commission comme juge puisné. 3

9 janvier, Québec. Rapport d'un comité de l'Assemblée sur le cas de Caldwell.

26 janvier. Remarques du procureur général sur le rapport de l'Assemblée au sujet des affaires de Caldwell. Tous deux inclus dans Kempt à Murray, 4 février 1829.

28 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 2). Transmet l'adresse de l'Assemblée pour qu'il lui soit immédiatement fourni une copie de la carte marine de la partie du Saint-Laurent qui a été scientifiquement relevée par Bayfield. 49

Incluse. Résolution de l'Assemblée sur le sujet mentionné dans la lettre précédente. 50

4 février, Québec. Kempt à Murray (n° 3). Transmet le compte rendu des revenus de la vente de terres et bois de la Couronne, avec remarques. Explique la raison du montant payé au Haut-Canada comme sa quote-part pour améliorer le chenal du flottage du bois sur l'Ottawa, et y inclus des lettres démontrant comment la dépense a été autorisée en diverses occasions. L'insuffisance des recettes pour payer plus que les salaires. N'a pu payer à Gordon les £100 ordonnés pour le compte de Buchanan; aussitôt le montant reçu, il le remettra. Le peu de services que Buchanan peut rendre aux immigrants. 52

Inclus. Etat du fonds des terres. 60

Etat du fonds des bois de construction. 61

Rapport de John Davidson, inspecteur général, à Yorke. 62

Compte rendu des avances pour l'amélioration du flottage du bois sur l'Ottawa. 65

4 février, Québec. Kempt à Murray (n° 4). Transmet des papiers concernant Caldwell, ex-receveur général. Compte rendu des procédures au sujet du déficit de Caldwell avant son arrivée (de Kempt), pour lequel le trésorier n'admet pas sa responsabilité. A soumis au Conseil et à l'Assemblée un second rapport du Procureur général sur ce sujet. La liste des papiers est transmise. 66

1829.

Inclus. Message à l'Assemblée transmettant le second rapport du procureur général sur les affaires de Caldwell. Page 71

Le rapport du Procureur général. 75

Caldwell à Kempt. Demande que pendant la durée du procès il soit assuré de la possession de Lauzon pour un terme de cinq ou sept ans, au lieu d'être considéré comme locataire à l'année. 78

Rapport d'un comité de l'Assemblée sur les affaires de Caldwell, ex-receveur général. 82

Remarques du procureur général sur le rapport de l'Assemblée. 90

5 février, Québec. Kempt à Murray (n° 5). Transmet les délibérations du Gouverneur en conseil depuis le 2 mai jusqu'au 31 décembre 1828. 95

5 février, Québec. Le même au même (n° 6). D'après l'ordre de Bathurst à Dalhousie, W. B. Felton a demandé une concession de 5,000 acres, "avec la réserve habituelle pour les enfants et les travailleurs." En vertu de cette clause, il a demandé 1,200 acres pour chacun de ses enfants, au nombre de neuf. Ne se sent pas autorisé à donner une aussi grande concession sans autre autorisation. 96

5 février, Québec. Le même au même (n° 7). Transmet l'adresse du Conseil législatif avec l'état qui l'accompagnait. 98

Inclus. Adresse, avec l'exposé des parties de sa conduite publique qui ont donné lieu à la critique. 99

Exposé. 101 à 127

Annexe n° 1. 128 à 214

Annexe n° 2. 214 à 229

(Les procès-verbaux du Conseil législatif qui sont contenus dans les annexes, sont en anglais et en français.)

7 février, Québec. Kempt à Murray (n° 8). Au sujet de l'enquête à propos de la nomination de Daly comme secrétaire provincial, rapporte que Montizambert avait agi comme tel pendant six ans et avait été au service de la Couronne pendant 33 ans. La position paraît mieux convenir à un homme de son âge qu'à un jeune homme, mais Daly, qui l'occupait quand il (Kempt) est arrivé, avait rempli son devoir avec assiduité et zèle, et avait été correct et régulier. 230

8 février, Québec. Le même au même (n° 9). Présente et recommande la requête des membres de l'Eglise d'Ecosse, rue Saint-Gabriel, Montréal, pour un salaire de £100 aux deux ministres desservant leur église. 232

Incluse. La requête. 235

12 février, Québec. Kempt à Murray (n° 10). Soumet les estimations et les plans pour des canaux sur l'Ottawa. 241

Pour les estimations, *voir* Q. 187—2. pp. 249 et plus loin.

Sir James Kempt, gouverneur, 1829.

Q. 187—2.

1827.

26 décembre, Montréal. Du Vernet à Darling.

1828.

10 janvier, Montréal. Du même au même.
Tous deux inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1829.

26 janvier, Québec. Dalhousie à Gale. Inclus dans Kempt à Murray, 26 février 1829.

30 janvier, Québec. Dalhousie à Huskisson. Inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1829.

4 juillet, Québec. Le même au même. Inclus dans Kempt à Murray, 22 février 1829.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1828.
22 décembre, Montréal. Estimation sur le canal de Grenville. Incluse dans Kempt à Murray, 12 février 1829.

31 décembre, Montréal. Réponse de Roux. Inclus dans Kempt à Murray, 23 février 1829.

Pas de date. Estimation du coût probable d'un canal à la Chute à Blondeau.
Rapport supplémentaire sur la Chute à Blondeau.
Estimation des frais probables d'un canal aux rapides de Carillon. Ce document et les deux précédents inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1829.
Le rapport suit.

1829. Mémoire du clergé catholique romain du Bas-Canada.

4 février, Québec. L'Evêque (catholique romain) de Québec à Kempt. Tous deux inclus dans Kempt à Murray, 23 février 1829.

12 février, Québec. Kempt à Murray. Pour lettre, *voir* Q. 187-1. Page 241
Inclus. Estimation de coût de l'achèvement des travaux du canal Grenville. 249
Estimation du coût probable d'un canal à la Chute à Blondeau. 253
Rapport par Du Vernet. 255
Estimation du coût probable d'un canal aux rapides de Carillon. 259
Rapport. 256
Dalhousie à Huskisson. Se rapporte à une précédente correspondance relativement au canal de Grenville, avec laquelle le projet actuel se trouve essentiellement lié. Son inutilité s'il n'y a pas de canaux sur les rapides d'en bas. 260
Du Vernet à Darling. Il a fait faire des plans et fait prendre le niveau de la chute à Blondeau et des rapides de Carillon. Comme l'excavation est presque entièrement dans le roc, les travaux devraient être commencés aussitôt que possible. 262
Autre rapport sur la chute à Blondeau. 264
Du Vernet à Darling relativement aux canaux. 268
Etat des dépenses faites pour le canal de Grenville. 277
Plan du petit chenal sur la chute à Blondeau. 273
Plan des rapides de Carillon. 274

15 février, Québec. Kempt à Murray (n° 11). Il accuse réception de diverses dépêches. 275

19 février, Québec. Le même au même (n° 12). Transmet une lettre de l'évêque de Québec touchant les droits de l'Eglise d'Ecosse à une part des réserves au clergé. Des lettres précédentes étaient demeurées sans réponse. Avait assuré à l'évêque qu'aucune décision précipitée ne serait prise. 278
Inclus. L'Evêque (anglican) de Québec à Murray. Considérations relatives aux droits de l'Eglise d'Ecosse à une part des réserves du clergé. 280

20 février, Québec. Kempt à Hay. Fait rapport de l'expulsion de l'Assemblée de Christie, député de Gaspé; il envoie les documents se rattachant à l'expulsion. 284
Inclus. Le troisième rapport d'un comité spécial de l'Assemblée sur le bill pour la qualification des juges de paix. 286
Le même en français. 301
Témoignage. 315
Pétition s'objectant aux procédés du comité et demandant que le jugement sur le rapport soit suspendu. 404

20 février, Québec. Kempt à Hay (personnelle). Il a commencé le 9 septembre à recevoir son traitement de gouverneur en chef. Conséquemment, il a droit à son salaire complet comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au 7 septembre inclusivement; va tirer pour ce montant. 424

22 février, Québec. Le même à Murray (n° 13). Attire l'attention sur la correspondance relative à la réclamation du juge Bowen pour indemnité pour la perte

de sa charge de traducteur français. Historique de l'affaire; recommandation de Dalhousie, et son espoir que l'Assemblée va consentir à faire droit à Bowen. Page 425

Inclus. Dalhousie à Huskisson. Il fait rapport que d'après son opinion le juge Bowen a droit à son traitement entier comme compensation de l'abolition de la charge de traducteur français. 429

23 février, Québec. Kempt à Murray (n° 14). La nécessité de précautions à prendre en essayant à réduire ou à changer le département des Affaires des Sauvages. Il enverra le résultat de ses communications avec Colborn et avec les officiers qui ont le plus d'expérience. Dans l'intervalle, il admet l'opportunité de diviser le département entre les deux provinces, donnant le contrôle dans chacune à l'officier commandant les troupes. 431

23 février, Québec. Le même au même (n° 15). Mécontentement des catholiques romains relativement à l'arrangement fait avec Roux au sujet des biens du séminaire. Transmet, pour être soumise à Sa Majesté, la pétition du clergé catholique romain à ce sujet. Il a communiqué ceci à Roux, pour avoir ses observations, et maintenant soumet sa réponse. L'information sur la valeur, etc., des propriétés, est déjà en possession du gouvernement, mais il envoie des renseignements supplémentaires. 434

Inclus. Réponse de Roux sur le mémoire du clergé catholique romain. 438

L'Évêque catholique romain de Québec à Kempt. Il lui demande de lui faire tenir le mémoire relatif aux propriétés du séminaire. 441

Mémoire du clergé catholique romain du Bas-Canada relativement aux propriétés du séminaire de Montréal. 443

23 février, Québec. Kempt à Murray (n° 16). Transmet le mémoire de Hertel de Rouville demandant 7,600 acres de terres, dans lequel il énumère ses services et ceux de ses ancêtres; demande l'autorisation de lui octroyer les 800 acres auxquelles son grade lui donne droit, et de lui en donner aussi une plus grande quantité, n'excédant pas 1,200 acres, pour les services rendus par son père. 454

Inclus. Pétition de Hertel de Rouville pour un octroi de terres. 457

24 février, Québec. Kempt à Hay (personnelle). Son opinion défavorable sur le mode de distribution des terres de la Couronne. S'était prononcé contre dans la Nouvelle-Ecosse. Demande qu'une copie de sa lettre à Wilmot Horton sur ce sujet soit soumise à Murray. 461

25 février, Québec. Le même à Murray (secrète et confidentielle). Avait reçu copie de la dépêche secrète adressée à son prédécesseur relativement à la position officiellle de Barrie sur les lacs. 466

26 février, Québec. Le même au même (personnelle et séparée). Les officiers de milice démis par Dalhousie se sont adressés à lui pour obtenir justice. Ne peut pas intervenir dans les actes de son prédécesseur, qui pourrait sans doute expliquer à Sa Majesté ses raisons d'agir. Espère que la manière dont il a agi sera approuvée. 470

26 février, Québec. Le même au même (n° 17). A reçu le duplicata de la dépêche d'octobre qui transmettait les papiers et affidavits des officiers de la milice qui ont été démis par Dalhousie. La dépêche originale manque et aucun papier n'accompagne le duplicata; aussi il est incapable de faire les recherches mentionnées. 472

26 février, Québec. Le même au même (n° 18). A reçu une demande de l'agent de Gale d'une avance de £300 à cause des dépenses de sa mission. Les conditions dans lesquelles il a été engagé par Dalhousie; d'après ses instructions (à Kempt) il ne peut faire aucune autre avance. 474

Incluses. Instructions de Dalhousie à Gale sur sa mission à Londres. 477

26 février, Québec. Yorke au Procureur général. Instructions relatives aux procès pour libelle. Incluses dans Kempt à Murray, 27 février 1829.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
27 février, Québec. Kempt à Murray. Dalhousie a donné des explications relativement aux poursuites pour libelle intentées par le Procureur général. Avait espéré être mis au courant des vues du gouvernement, mais n'a encore reçu aucune communication, et comme il faut en arriver à une décision, il est allé voir le Procureur général, pour avoir le rapport des causes. Transmet copie des instructions qu'il avait données au Procureur général. Page 480

Incluses. Instructions au Procureur général de ne pas poursuivre dans es causes de libelle jusqu'à plus ample informé, et dans toute cause pendante le défendeur devra avoir un délai raisonnable pour fournir caution. 483

28 février, Québec. Kempt à Murray (n° 20). Rapports renvoyés corrigés. La date tardive à laquelle ils ont été reçus l'a empêché de les renvoyer plus tôt. 485

1er mars, Québec. Le même au même (n° 21). Envoie un mémoire des commissaires du canal Lachine demandant une gratification de £500 pour la veuve de Thomas Burnett, l'ingénieur dirigeant. Les conditions faites avec Burnett par la compagnie à fonds social par laquelle l'ouvrage a été entrepris en premier lieu. La manière satisfaisante dont l'ouvrage a été fait. Recommande d'accéder à la demande du mémoire. 487

Inclus. Le mémoire. 491

SIR JAMES KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 187—3.

1829.
5 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 22). Darling ayant obtenu un congé, a laissé un fondé de pouvoirs pour retirer sa paye pendant son absence. Un mandat a été émis pour paiement jusqu'au 24 décembre 1828, mais comme il y a raison de croire que la charge sera abolie, il ne paiera aucun salaire jusqu'à ce que l'intention du gouvernement lui soit connue. Page 497

7 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 23). Avait envoyé une réponse à l'Assemblée au message relatif au revenu provincial. Envoie maintenant la réponse du Conseil, par laquelle on verra que ce corps ne s'accorde pas avec l'Assemblée au sujet du droit de Sa Majesté de s'approprier le revenu prélevé en vertu de 14 George III, chap. 88. 499

Incluse. Réponse du Conseil reconnaissant à la Couronne le droit de s'approprier le revenu prélevé en vertu de l'acte 14 George III, chap. 88. 501

14 mars, Québec. Kempt à Hay (personnelle). Prorogera la législature ce jour même; envoie copie du discours qu'il a l'intention d'adresser au Conseil et à l'Assemblée. Le résultat de la session a été tout aussi favorable que l'on pouvait s'y attendre. A eu une rude besogne à accomplir. 511

Inclus. Le discours du gouverneur qui doit être prononcé le jour de la prorogation.. 513

16 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 24). Le parlement a été prorogé le 14, après une longue et laborieuse session. Envoie discours et listes des actes passés, ceux qu'il a sanctionnés aussi bien que ceux qu'il a réservés. 515

Incluses. Liste des actes. 517

Liste des bills réservés. 529

Pour le discours inclus, *voir* page 513

21 mars. Kempt à Murray (n° 25). Transmet copie d'une adresse de la Chambre d'Assemblée relativement aux phares sur le Saint-Laurent. La Nouvelle-Ecosse ayant fait de grandes dépenses pour des phares, on ne lui demandera pas de contribuer à l'érection de ceux de l'Ile Saint-Paul et du Cap Ray. 532

Incluse. Adresse de la Chambre d'Assemblée relativement aux phares. 535

1829.

24 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 26). Afin d'économiser, il recommande que l'établissement de colons à Lanark soit remodelé ou aboli. Esquisse de l'origine de l'établissement, les avantages offerts aux colons, et les conditions de remboursement. D'autres colonies ont été établis à Perth et à Richmond, mais il est difficile d'obtenir des renseignements au sujet de leur établissement primitif; lors de l'abolition des établissements en 1822, celui de Lanark conservé afin de faire rembourser aux colons les sommes qui leur avaient été avancées. Aucune concession n'a été faite, en sorte que les terres sont virtuellement hypothéquées pour les avances faites, qui ne pourront être retirées que par des moyens compulsoires. Comme il faut s'attendre à peu, il recommande la suppression de l'établissement coûteux de Lanark, et aussi que le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada soit chargé de percevoir les sommes dues par les colons.
Page 537

Inclus. Marshall à Couper. Expose les sommes avancées aux colons et le peu de probabilité de remboursement. 542

Etablissement du département de Colonisation de Lanark. 545

25 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 27). La marche suivie par l'Assemblée relativement aux finances de la province; réductions faites dans le budget; a sanctionné le bill des subsides pourvoyant au montant réduit, duquel il envoie copie. Ne peut pas espérer une reconnais-ance spéciale des droits du Roi à s'approprier le revenu prélevé en vertu de 14 George III, chap. 88, mais a approuvé le bill actuel comme mesure temporaire. Autres raisons pour la sanction du bill. La nécessité d'instructions à propos des fonds pour couvrir les item auxquels la Chambre d'Assemblée était opposée. Cela comprend les salaires, pensions et dépenses casuelles pour l'administration de la justice; envoie l'état des deux premiers. 546

Inclus. Bill des subsides. 560

Résumé du budget. 564

Estimation des dépenses civiles. 565 à 585

L'estimation comprend salaires, pensions, solde de l'état-major, etc.

La correspondance (imprimée) suit. 585

25 mars, Québec. Kempt à Murray. Dépêche reçue; est mortifié qu'on n'ait pas approuvé la conduite qu'il avait trouvé utile d'adopter au sujet de la réunion du Parlement provincial. 586

26 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 28). Transmet le compte rendu des délibérations de la législature; aussi le résumé des crédits votés pendant la dernière session. Il s'écoulera quelque temps avant que les actes puissent être copiés et avant qu'il puisse soumettre les sujets sur lesquels son attention a été appelée par des adresses. 587

Inclus. Exposé des délibérations du Parlement provincial au sujet de questions recommandées à son attention. 589

Etat des crédits votés par le Parlement provincial pour différents services publics. 596

Actes à l'effet de nommer des agents dans le Royaume-Uni. 597

27 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 29). L'Assemblée a passé un bill de milice pour pouvoir aux dépenses, mais contenant une clause à laquelle le Conseil s'est objecté et qui a causé la perte de ce bill. " Le bill était simplement un renouvellement des lois de milice antérieures, sans modification d'aucune sorte, mais la Chambre d'Assemblée a fait rapport des en-têtes d'un nouveau bill, qu'il est question de présenter à la prochaine session." 608

Incluses. Remarques sur les lois de milice. 611

27 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 30). Transmet les délibérations du Conseil exécutif. 614

29 mars, Québec. Le même au même (n° 31). Dépêches reçues (liste donnée). 617

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
31 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 32). A soumis à l'Assemblée la question des salaires des employés des douanes, qui l'a renvoyée à un comité. Rien n'a été fait par la Chambre à cause de l'époque avancée de la session lorsque la dépêche a été reçue. Page 620

Inclus. Résolutions de l'Assemblée de transmettre le rapport du comité sur les salaires des employés des douanes. 624

Rapport. 625

Rapport sur l'établissement des douanes à Québec. 630

Pas de date. Liste des terres et propriétaires, sans date ni titre. 625

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 188—1.

1829.
1er avril, Québec. Kempt à Murray (n° 33). Attire l'attention sur une recommandation de Dalhousie pour une allocation à l'arpenteur général parce qu'il a fait une tournée officielle dans la province. Inclus copie de la dépêche et demande que la balance due soit payée à l'arpenteur général. Page 1

Inclus. Dalhousie à Murray, 6 septembre 1828. La dépêche est dans Q. 182-2, p. 241, et est numérotée 98.

1er avril, Québec. Kempt à Murray (n° 34). Le rapport sur l'avancement des travaux du canal Rideau étant si volumineux, il a obtenu du colonel By un rapport condensé qu'il a transmis. Le total des dépenses jusqu'à cette date a été de £186,370 1s. 8½d. 6

Inclus. By à Durnford. Transmet le rapport de l'avancement des travaux du canal Rideau, avec remarques sur le barrage à Hog's-Back. 8

Résumé des travaux et dépenses pour le canal Rideau. 10

By à Couper, 20 novembre 1828. Rapport de l'avancement des travaux du canal Rideau. 14

Plan de la ligne du canal Rideau. 18

2 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 35). Soumet la correspondance au sujet de l'achat de terrains de R. D. Fraser et du Dr Munro, dans les environs du barrage de Hog's-Back, sur le Rideau. Il attendra avant de donner des ordres pour l'achat jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions. Il est regrettable qu'avant de commencer l'ouvrage on n'ait pas obtenu possession de tout le terrain nécessaire au canal Rideau, parce qu'on aurait par là évité beaucoup de litige. 20

Inclus. Correspondance. *Pièce* 1. Relative à l'achat de terrains de R. D. Fraser pour le canal Rideau, avec plan. 25

Pièce 2. Relative à l'achat de terrains pour le canal Rideau, du Dr Munro, en même temps que de ceux de R. D. Fraser. 33

Pièce 3. Relative aux terrains de la succession Sparks. 50

3 avril, Québec. Kempt à Hay (personnelle). Le bill des subsides adopté par le Conseil législatif avec difficulté par une majorité de deux; envoie un mémoire de l'Orateur de ce qui s'est passé pendant la discussion; aussi copie des protestations par des membres du Conseil qui étaient opposés au bill des subsides, afin que sir George Murray puisse connaître les deux côtés. Sa situation embarrassante due à la manière dont l'Assemblée a voté les subsides, mais comme le bill a passé dans les deux Chambres, il trouvait qu'il ne pouvait refuser sa sanction, pour les raisons mentionnées dans ses dépêches officielles. Les documents envoyés donneront à Murray tous les renseignements qu'il peut désirer. L'Assemblée a adopté une résolution d'après laquelle le vote pour les dépenses du gouvernement civil ne doit pas être pris comme précédent. 56

Inclus. (1) Mémoire relatif au bill des subsides pour 1829. 59

1829.

(2) Extrait des journaux du Conseil législatif contenant des protestations contre l'adoption du bill des subsides. Pages 65 à 71

6 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 36). Relativement à la dépêche du 4 février, il a émis un mandat de £100 en faveur de Gordon, agent pour la province, pour le rembourser de l'avance faite à A. Buchanan. 72

7 avril, Québec. Le même au même (n° 37). Envoie un rapport sur trois condamnés à mort qu'il se propose d'exiler pour la vie. Demande que des ordres soient envoyés aux Bermudes pour les recevoir. 74

Inclus. Rapport. 75

7 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 38). Transmet l'adresse de l'Assemblée sur le cas de J. B. Morand, qui ne peut pas exercer sa profession de notaire parce qu'il est étranger, et demandant une loi l'autorisant à la pratiquer. Il aurait été naturalisé s'il n'eût pas été catholique romain. Une loi spéciale a été proposée à son sujet, mais on a pensé qu'il vaudrait mieux envoyer une adresse demandant une législation générale semblable à celle du Haut-Canada. 76

Inclus. Adresse. 80

10 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 39). Transmet l'acte pour continuer le parlement provincial au cas où surviendrait la mort du monarque régnant. Une copie de l'avis légal du procureur général est aussi transmise. 83

Inclus. Avis légal. 84

10 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 40). Un bill a été passé afin de ratifier pour les fins civiles les subdivisions paroissiales de la province, duquel il transmet des copies certifiées pour être soumises aux deux Chambres du parlement, tel que le prescrit l'acte 31 George III, chap. 31, avant qu'il ne soit sanctionné. Comme la population catholique romaine y est intéressée, il espère que le bill sera bientôt et favorablement pris en considération. Il existe dans le moment 120 paroisses, érigées par l'évêque catholique romain, mais non légalement sanctionnées, et deux érigées par lettres patentes. L'inconvénient causé par cet état de choses a porté l'ex-gouverneur à recommander la question à la législature, et elle a été immédiatement prise en considération par l'Assemblée, qui l'a renvoyée en comité, dont le rapport est inclus, et un bill fondé sur le message de Dalhousie a été passé, et ayant été réservé, il a été transmis pour considération. Avant d'avoir reçu avis qu'il était désavoué, un second était passé montrant l'importance attachée à cette mesure par les deux Chambres. Toute la question est renvoyée au procureur général pour complète reconsidération. Transmet son rapport. Expose les raisons qui militent en faveur du bill et exprime son opinion sur les moyens de mettre cette mesure en pratique, opinion qui lui a fait recommander que les bills soient ratifiés. Cela donnerait la plus grande satisfaction aux sujets catholiques romains et éviterait les mauvais effets de l'absence d'une ratification légale. 88

Inclus. Message de Dalhousie au Conseil législatif et à l'Assemblée relativement à l'établissement des paroisses. 97

Rapport d'un comité de l'Assemblée du Bas-Canada sur la subdivision paroissiale de la province, en anglais. 98

Le même en français. 111

Opinion du procureur général Stuart sur la question. 123

Adresse conjointe du Conseil et de l'Assemblée relativement au bill pour légaliser les subdivisions paroissiales. 135

12 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 41). Un bill a été passé et réservé à la dernière session, à l'effet de diviser la province en 40 comtés afin d'avoir une représentation plus uniforme. Comment la représentation doit être réglée. Les townships auront huit députés à la prochaine session si le bill est approuvé, et dans la suite onze députés. Envoie une carte pour plus d'éclaircissement sur la mesure, et transmet aussi un relevé de la

1829.

population. Amendements faits au bill en conseil et acceptés par l'Assemblée. Les town-ships sont satisfaits de la représentation qui leur est accordée. Espère avoir durant l'été la sanction de Sa Majesté, vu qu'une élection plus tard qu'en octobre serait bien incommode pour les town-ships et que la loi donne 50 jours pour le rapport du bref. Page 138

Inclus. Relevé de la population des nouveaux comtés. 142

Carte montrant les nouvelles divisions. 145

Copie de l'acte à l'effet de subliviser la province. 146

12 avril, Québec. Kempt à Murray (confidentielle). Relativement aux mesures à prendre pour la représentation du Bas-Canada. Les amendements faits par le Conseil et agréés par l'Assemblée. Objections au bill. 186

Inclus. Extrait des journaux du Conseil législatif; la protestation de Sewell, orateur. 193

12 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 42). Est surpris de l'insuffisant espace réservé pour la poudre à canon et les fournitures de l'intendance dans les plans améliorés de la citadelle de Québec. Calcul de la quantité de poudre à canon requise et de l'espace nécessaire à l'intendance. A donné instruction à l'officier commandant des ingénieurs royaux de préparer des plans pour l'espace additionnel. 196

Inclus. Exposé donnant le nombre de barils de poudre nécessaires pour Québec. 199

Relevé des fusils, munitions, etc., 200

Mémoire de l'espace requis pour le dépôt des munitions de guerre et de bouche. 201

13 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 43). Transmet la communication de By disant que le barrage à Hog's-Back, sur le canal Rideau, avait cédé. 203

Inclus. By à Kempt. Fait rapport de la rupture du barrage à Hog's-Back; transmet le rapport officiel à Mann. 204

Rapport officiel de la cause de la rupture du barrage. 205

18 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 44). Transmet copie de la résolution adoptée par l'Assemblée relativement à la perception du revenu. Explique la nature des résolutions. A demandé des explications au percepteur des douanes; les cinq premières résolutions et la huitième sont celles sur lesquelles il attire l'attention, le percepteur y étant appelé à rembourser les commissions retenues sur les perceptions faites depuis 1822. Réponse du percepteur, et remarques sur les déductions depuis 1822, auxquelles s'est opposé le Conseil exécutif, qui fait l'audition des comptes; il nie aussi le droit à une allocation sur le revenu perçu en vertu de l'Acte Impérial depuis 1826, date à laquelle les traitements fixés furent établis. Si quelque partie du montant remboursé par le percepteur doit lui être payé, il faut qu'il ait des ordres officiels à ce sujet. Les allocations provinciales aux employés des douanes ont été discontinuées. 209

Inclus. Résolutions de l'Assemblée avec les explications du contrôleur de la douane. 216

Ordre est donné au trésorier de régler la commission réclamée par le percepteur et contrôleur des douanes à Québec. 231

Mémoire relatif à la commission réclamée et retenue sur les droits perçus à Québec. 234

Rapport d'un comité du Conseil sur le compte de Perceval, percepteur des douanes à Québec. 243

29 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 45). Relativement à la lettre du 18 courant transmettant les résolutions au sujet de la commission réclamée par le percepteur des douanes, il apprend que le percepteur a distribué toute la commission retenue depuis octobre 1822, et janvier 1826, qui avait été antérieurement séquestrée. Donne une explication particulière en sus de celle de la dépêche (n° 44). L'explication contient des détails. 247

Yorke, secrétaire de Kempt, au percepteur. Après les résolutions et l'adresse de l'Assemblée, il ne peut pas permettre la distribution de

1829.

l'argent séquestré avant qu'il n'ait lui-même reçu des instructions. Un rapport détaillé a été fait au secrétaire des colonies. Page 254

Le percepteur des douanes à Kempt. Explique la situation des officiers relativement à la commission pour la perception du revenu. 256

29 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 46). Envoie la transcription des délibérations du Conseil exécutif relativement aux concessions des terres incultes. 260

29 avril, Québec. Le même au même (n° 47). La difficulté de traiter les questions relatives aux établissements de Lanark, Perth et Richmond, les registres ayant été déménagés du bureau du quartier-maître général. Envoie la liste des registres dont il a besoin. 261

Incluse. Liste des livres, plans, etc., remise au lieut.-colonel Cockburn. 263

30 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 48). Envoie un rapport détaillé de l'accident au barrage de Hog's-Back; aussi un rapport de Pooley sur l'état précaire du barrage à Smith's-Falls. Il a chargé Durnford de se consulter avec By pour décider de la meilleure méthode à suivre pour remédier aux dégâts et prévenir les avaries à l'avenir. Le canal Welland a aussi cédé à la grande tranchée. 265

Inclus. By à Couper. Détails additionnels relativement à l'écroulement du barrage à Hog's-Back. 267

Pooley fait rapport à By de l'état dangereux du barrage à Smith's-Falls. 272

1er mai, Québec. Kempt à Murray (n° 49). Relativement à la recommandation d'une pension d'un schelling par jour à Robert Simpson, il ne peut citer le précédent nécessaire au sujet de la pension aux vétérans des grenadiers de Louisbourg, les papiers étant à Halifax. 278

Inclus. Ordre général pour le paiement d'un schelling par jour de pension à Robert Simpson. 280

2 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 50). A reçu la dépêche relativement aux droits de péage, etc., sur les canaux de Lachine. Les canaux dont il s'agit ne sont pas le canal de Lachine, qui est une entreprise provinciale, mais ceux des Cascades, de la Roche-Fendue et de Coteau-du-Lac, qui sont la propriété du gouvernement de Sa Majesté. L'entière administration de ceux-ci est sous le contrôle immédiat de l'ordonnateur en chef. Les réductions faites et qu'il espère seront faites. Depuis 1827, lorsque les péages furent augmentés, plusieurs bateaux ont passé les rapides courant de grands risques. En conséquence, il a ordonné de réduire les péages au taux primitif. Le revenu net pour 1828 a été de £1,300 sterling, mais le produit des canaux a été sujet à de grandes fluctuations. Si la réduction ne répond pas au résultat qu'on en attend et si elle est une perte pour le revenu en lui-même, elle constitue d'autres avantages qui sont énumérés. Vu sa longue expérience, on a permis à Findlay de conserver sa position, mais le projet d'affermer les péages pourra être mis à exécution après que l'on saura par expérience quel montant on peut s'attendre d'en tirer. 281

SIR J. KEMPT, GOUVERNEUR, 1829.

Q. 188—2.

1829.

2 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 50). Dans le volume Q. 188—1, p. 281. La pièce incluse est dans 188—2.

Inclus. Dawson à Dalhousie. Les lords de la Trésorerie appellent l'attention sur le salaire élevé de deux contremaîtres et demandent qu'on leur fasse un exposé spécial de leurs fonctions. Demande son opinion pour savoir si les péages ne pourraient pas être affermés aux enchères. Page 286

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
5 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 51). Transmet copie certifiée du bill à l'effet d'étendre certains privilèges aux méthodistes et permettre aux ministres de tenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures. Recommande la sanction de l'acte. Un acte à peu près semblable a été désavoué, mais il avait une portée beaucoup plus grande que celui-ci. Page 288

Inclus. Rapport du procureur général recommandant que le bill méthodiste soit réservé. 290

5 mai, Quebec. Kempt à Murray (n° 52). Envoie le bill réservé, donnant certains privilèges aux personnes professant la religion juive, qu'il a réservé sur le rapport du procureur général. Transmet son rapport. 292

Inclus. Rapport du procureur général. 294

9 mai, Québec. Kempt à Murray n° 53). La pension de £50 à chacune des filles du colonel De Salaberry payée sur l'argent de la vente de terres de la Couronne. Dans l'impossibilité de payer ces dépenses à même le fonds sur lequel elles sont affectées, sur quels fonds ces pensions et autres seront-elles payées? 297

9 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 54). D'après la demande de Buchanan, du bureau d'émigration, lui a accordé £30 par année pour un bureau. N'attend pas grand avantage de la nomination, mais veut que le plan soit loyalement essayé. 299

10 mai, Québec. Le même au même (n° 55). A reçu la dépêche modifiant l'arrangement pour le paiement à l'ordonnateur en chef des balances entre les mains du receveur général et des shérifs de la province. Aucune décision n'a été prise, ni par l'Assemblée ni par le Conseil, au sujet de l'arrangement proposé dès l'abord. 301

10 mai, Québec. Le même au même (n° 56). A reçu dépêche disant que Hale doit être payé £1,000 par année comme receveur général et recevoir le coût réel de la voûte. Conformément à la dépêche, deux voûtes ont été commandées, celle construite par Hale attenant à sa maison et étant trop petite pour qu'on puisse y appliquer les règlements. 303

11 mai, Québec. Kempt à Murray (57). Relativement au mémoire du clergé catholique romain du Bas-Canada, au sujet de l'entente entre Huskisson et le Séminaire pour la cession de ses propriétés, il envoie note des observations du procureur général, qui avait déjà présenté un rapport très élaboré. Tout en souhaitant que le procureur général n'eut pas été aussi agressif et aussi sévère dans quelques-unes de ses critiques des prétentions du clergé catholique romain, il considère que le document est excellent et capable de l'aider à répondre au mémoire plus amplement et d'une manière plus satisfaisante qu'il n'aurait pu le faire autrement. 306

Incluses. Observations sur un mémoire du clergé catholique romain, relativement à l'arrangement proposé au sujet des terres du Séminaire. 309

(Les remarques sont minutieuses et détaillées.)

15 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 58). Mort de Bédard, juge des Trois-Rivières, et nomination de Vallières de St. Réal, laquelle, il espère sera approuvée. 341

15 mai, Québec. Le même au même (séparée.) Représentation du cas de Willan, nommé greffier de l'Assemblée en 1827, mais vu son manque de connaissance parfaite du français, l'Assemblée veut le démettre. 342

16 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 59). Transmet les documents reçus de Colborne relativement aux changements et réductions dans le département des Sauvages. Liste des documents; descriptions des districts projetés. Propose que McKay soit nommé surintendant du district de Montréal et que Napier soit transféré au bureau du secrétaire militaire, où il se propose de faire déposer les volumineux registres du département des Sauvages. L'utilité de retenir les services de Napier. Reconnaît que le personnel médical du département devrait être réduit, et qu'un petit montant soit alloué pour des secours médicaux aux sauvages. Remar-

ques sur la dépense du département des Sauvages et sur diverses questions relativement aux sauvages. Croit que les moyens les plus efficaces pour améliorer la condition des sauvages seraient: (1) De réunir les sauvages en nombre considérable et de les établir dans des villages avec une certaine étendue de terre pour la culture et leur subsistance: (2) De prendre les mesures pour leur amélioration religieuse, leur éducation et leur instruction dans la culture, que les circonstances exigeront de temps à autre; (3) De leur donner l'aide nécessaire pour construire leurs maisons, leur fournir des provisions et leur procurer des grains de semence et les instruments aratoires dont il ont besoin, en remplaçant, lorsque la chose sera possible, une partie de leurs présents par ces derniers; (4) D'avoir des missionnaires actifs et zélés pour les sauvages de la Baie de Quinté et Gwillimbury, et d'envoyer d'Angleterre des missionnaires de la religion weslyenne, pour contre-balancer l'influence de l'église établie et des principes pernicieux que les missionnaires méthodistes des Etats-Unis sont supposés inculquer dans l'esprit de leurs convertis sauvages. Page 345

Inclus. Colborne à Kempt. Recommandations relativement à la direction des sauvages. 363

Rapport du révérend James Magrath, missionnaire, sur la condition des sauvages de la rivière Credit. 369

Etablissement du département des Sauvages dans le Bas-Canada pour 1829. 377

La même chose pour le Haut-Canada. 378

Liste des pensions pour le Haut-Canada pour 1829. 379

Etab issement projeté dans le Bas-Canada, mai 1829. 380

Même chose dans le Haut-Canada, mai 1829. 381

Récapitulation générale des dépenses du département des sauvages, 16 mai 1829. 382

Mémoire des réductions projetées. 383

Mémoire du coût probable de l'établissement, pour la première année, d'une famille de sauvages de cinq personnes. 386

Autre mémoire. 387

Résumé des sommes requises pour des marchandises afin de payer certaines tribus dans le Haut-Canada. 388

Etat du paiement annuel aux tribus du Bas-Canada. 389

Évêque (anglican) de Québec à Kempt. Suggestions pour améliorer le sort des sauvages. 390

Ecole maintenant en opération sous la surintendance de la *Conference Missionary Society.* 399

16 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 60). Transmet copie de la demande de Hale pour permission de résigner son siège au Conseil exécutif, cela entravant ses devoirs comme receveur général.

Incluse. Hale à Yorke. Lettre demandant permission de résigner son siège au Conseil exécutif. 400

16 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 61). Transmet copie du bill réservé, pour rendre valide des transports de terres et autres immeubles dans le Bas-Canada. L'a soumis au solliciteur général, en l'absence du procureur général, qui s'objectait au bill. Le juge en chef conseille la sanction du bill. Bill soumis au procureur général à son retour. Transmet son rapport, où il s'objecte à ce que le bill soit adopté pour aucune considération. Par suite de cette différence d'opinion, a soumis le rapport du procureur général au juge en chef, qui a présenté un exposé des raisons qui ont déterminé le Conseil législatif à passer le bill. 402

Inclus. Rapport du procureur général s'objectant au bill pour valider les concessions de terres, etc., tenues en franc et commun soccage. Le rapport entre dans des détails minutieux et recommande certaines mesures qui conviendraient mieux. Celles-ci sont (1), une formule 403

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829,

simple et peu dispendieuse de concession de terres tenues en franc et commun soccage qui serait prescrite par la législature, en remplacement des concessions par bail et renouvellement de bail. (2) L'acte nécessaire pour la renonciation au douaire d'une manière sommaire. (3) L'établissement de bureaux pour l'enregistrement des transports et hypothèques sur les terres tenues en franc et commun soccage. La nécessité d'un bill ou de bills comprenant les règlements nécessaires sur ces différents points se fait sentir et serait d'une grande utilité.

Page 406

Résumé, par le juge en chef Sewell, des raisons qui ont déterminé le Conseil à adopter le bill. 419

Le Procureur général à Kempt. Renvoie le résumé des raisons qui ont déterminé le Conseil à adopter le bill, lesquelles ne peuvent pas invalider les objections au bill. 425

17 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 62). Transmet copie d'un mémoire du comité du commerce pour Québec, se plaignant des honoraires à la cour de vice-amirauté, de la réponse du juge et de celle du comité du commerce, avec remarques sur la nomination du juge. Remarques sur la constitution de la cour, etc. 430

Inclus. Mémoire du comité du commerce de Québec. 435

Tableaux indiquant les honoraires dans les causes devant la cour de vice-amirauté. 441

Réponse du juge de la cour de vice-amirauté. 448

Réponse du comité du commerce. 464

Kerr à Yorke. Renvoie les remarques du comité du commerce, n'ayant pas d'autres observations à faire. 484

Mémoire du juge en chef Sewell au sujet de la nomination du juge de la cour de vice-amirauté à Québec, et son droit à des honoraires. 485

Rapport du procès de Wilson *vs* le juge Kerr pour la restitution d'honoraires, donnant les remarques des juges du Banc du Roi. 490

17 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 63). Transmet le projet de Kerr, juge de la cour de vice-amirauté, sur une mesure à l'effet de mettre la cour sur un pied de respectabilité et de faire disparaître les sujets de plaintes. 500

Inclus. Kerr à Kempt. Propose qu'une indemnité soit accordée au juge et au greffier de la cour de vice-amirauté pour honoraires jusqu'à présent prélevés. Il (Kerr) désire se retirer. 502

18 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 64). A reçu une lettre disant qu'une décision au sujet de l'augmentation d'honoraires du procureur général, de l'arpenteur général et du secrétaire de la province doit demeurer en suspens, et que les honoraires soient abolis et que des indemnités soient accordées. Que rapport soit fait des émoluments sur une moyenne de trois ans. En conséquence, envoie le relevé d'après une moyenne de trois ans depuis 1817. Transmet d'autres documents relativement aux honoraires. Une lecture attentive de la lettre du procureur général donnera les raisons pour lesquelles il a recommandé une augmentation d'honoraires, la proportion sur de petits octrois n'étant pas avec une rémunération du travail à faire. Envoie copie du rapport à l'effet de donner un traitement fixe aux officiers des terres, démontrant que le Conseil ne considère pas le changement opportun, mais que la recommandation pour une augmentation graduelle d'honoraires devrait être suivie ; il s'abstient de recommander aucun montant spécial d'indemnité dans le cas d'un changement de système. Il ne peut être accepté immédiatement à cause du manque de fonds. 510

Inclus. Relevé exposant le montant d'honoraires annuels sur les concessions de terres incultes de la Couronne. 517

Tableau des honoraires établis en 1797. 519

Mémoire des honoraires recommandés par le comité du Conseil. 520

Lettre du procureur général Stuart sur la question des honoraires. Page 522

Mémoire du même sur la même question. 532

Rapport du comité de tout le Conseil relativement aux honoraires. 537

18 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 65). Transmet un rapport au Conseil exécutif sur les taxes qui devraient être imposées sur les concessions d'emplacements dans les villages. 539

Inclus. Rapport. 541

19 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 66). Dépêches reçues par les malles de février et de mars. 543

27 mai, Québec. Kempt à Murray (séparée). Présente les rév. MM. Thomas Maguire et Antoine Tabeau, qui sont délégués pour s'entendre avec lui au sujet de deux mémoires. 545

28 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 67) Transmet un mémoire de la veuve de l'ex-chirurgien Richardson, du département des Sauvages. Recommande le cas à sa considération favorable. 547

Inclus. Mémoire. 548

Certificats de service. 550–551

28 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 68). Conformément aux instructions reçues, a soumis au procureur général pour son rapport, la demande de permis de garder des biens-fonds en main morte pour l'établissement d'un séminaire. La charte du collège à Nicolet pourrait servir de précédent pour cette demande. Transmet les documents. 552

Copie de la charte d'incorporation d'un séminaire à Nicolet. 565

Copie de l'opinion du procureur général.

Inclus. Copie du rapport du procureur général sur la requête de Girouard au sujet de la même charte. 575

29 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 69). A renvoyé le mémoire adressé au roi par M. Lartigue. A soumis au procureur général la question de savoir s'il pouvait posséder des biens-fonds en mainmorte, à laquelle le procureur général a répondu que s'il demandait l'autorisation de posséder des biens-fonds en mainmorte pour une corporation qui n'existe pas cela ne peut être accordé, et il ne peut être considéré lui-même comme une corporation pour obtenir cette autorisation. Envoie copie de l'opinion du procureur général. 582

Inclus. Rapport du procureur général sur la pétition du rév. J. J. Lartigue. Les empiétements graduels de M. Lartigue. 585

Sir J. Kempt, gouverneur, 1829.

Q. 189—1.

1829.

1er juin, Québec. Kempt à Hay. Désire voir la question définitivement résolue si le département des Sauvages doit dépendre de l'officier militaire commandant ou du gouvernement civil. Par la lettre de Bathurst du 14 mars 1816, toutes les affaires relatives aux sauvages ont été transférées au commandant militaire, arrangement qui est encore en vigueur.

2 juin, Québec. Le même à Murray (n° 70). Transmet le mémoire de l'évêque catholique romain et de son coadjuteur pour la sanction de Sa Majesté, relativement à la formation d'un nouveau diocèse dans le Bas-Canada ; le district de Montréal devant être le nouveau diocèse et le rév. J. J. Lartigue devant en être l'évêque, avec le pouvoir de garder des biens-fonds en mainmorte, jusqu'au montant de £1,500 de revenus annuels nets. En 1819, feu l'évêque Plessis a fait rapport de son incapacité à remplir les charges de son immense diocèse et a recommandé qu'il soit divisé en Page 1

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

quatre diocèses, Montréal en étant un, avec J. J. Lartigue pour évêque. En 1819, le prince régent a consenti à ne pas désapprouver la résidence de L'Artigue à Montréal, avec telle autorité ecclésiastique subordonnée qui pourrait donner l'aide requise à l'évêque catholique romain de Québec, et c'est alors qu'il a été sacré évêque de Telmesse, titre non reconnu par le gouvernement provincial. Transmet un mémoire de l'évêque de Québec désavouant toute intention d'agir à l'encontre des vues du gouvernement de Sa Majesté. Ne voit pas pour l'instant d'objection sérieuse à l'établissement du diocèse de Montréal, séparé de celui de Québec. Page 3

Inclus. Mémoire de l'évêque catholique romain de Québec et de son coadjuteur J. J. L'Artigue pour l'établissement du district de Montréal séparément de celui de Québec, et pour que J. J. L'Artigue soit reconnu évêque, et que lui et ses successeurs soient autorisés à posséder des biens-fonds en mainmorte au montant net de £1,500 sterling. 8

Kempt en français. 15

Mémoire soumis à lord Dalhousie (en français) défendant l'évêque contre l'accusation de s'opposer aux vues du gouvernement en plaçant L'Artigue en charge des catholiques romains du district de Montréal, donnant copie de la correspondance échangée avec le gouvernement à ce sujet. 23

4 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 71). Envoie pétition pour l'érection en corporation par lettres patentes du séminaire ou collège de Saint-Hyacinthe, avec pouvoir de garder des biens-fonds en mainmorte au montant annuel de £2,000. Ne possédant pas le pouvoir d'ériger des corporations, il a informé l'évêque catholique romain qu'il transmettrait sa pétition. Ayant déjà fait rapport sur une semblable requête de Girouard, il pense qu'il est seulement nécessaire d'en référer à sa lettre du 28 mai. Espère que la question sera réglée sans retard. 47

Incluse. Pétition. 50

4 juin, Québec. Kempt à Murray (secrète et confidentielle). Désirerait lui (à Murray) sauver le trouble de lire les documents volumineux qui accompagnaient ses dépêches publiques, mais l'importance des sujets l'a décidé à envoyer tous les renseignements sur l'érection d'un nouveau siège proposé par l'évêque catholique, ainsi que la requête de plusieurs ecclésiastiques pour obtenir le pouvoir de posséder des biens-fonds en mainmorte, avec l'opinion des jurisconsultes de la Couronne. Les titres de l'évêque de Québec et de M. L'Artigue, proposé pour être évêque de Montréal, où il a déjà exercé des fonctions épiscopales avant l'érection du nouveau siège, ont été sanctionnés. Il regrette qu'en 1819 le rang épiscopal de L'Artigue n'ait pas été défini par Bathurst, le pouvoir de nommer des vicaires généraux ayant été donné par dépêche confidentielle datée du 10 septembre 1821. Mécontentement ressenti par les membres du clergé catholique romain lors de la prise de possession du siège par L'Artigue, et une lettre ferme à l'évêque l'aurait fait rester au poste de vicaire général. N'est pas convaincu de la nécessité d'avoir un diocèse séparé dans le Bas-Canada, et envoie divers documents sur ce sujet. Remarques sur le contenu des documents prises *seriatim*. La lettre est d'une longueur considérable. 54

Inclus. Correspondance de 1819, 1821, 1824, 1825. 66

Mémoire relatif à la requête de M. l'Artigue pour l'érection en diocèse catholique romain du district de Montréal. 74

Observations sur quelques-uns des résultats du nouvel ordre de choses dans les affaires ecclésiastiques du diocèse de Québec, dans le district de Montréal, non signé. 82

8 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 72). A reçu ordre de payer £1,000 à Gale à même les revenus casuels et territoriaux qui ont été entièrement absorbés. Explique l'état des différends fonds, nommément celui des biens

1829.

des Jésuites, la vente des terres de la Couronne, et la vente des limites de bois. Les trois revenus réunis ne suffiraient pas pour payer à Gale la somme commandée, en sorte qu'il est impossible de se conformer à cet ordre. Page 92

8 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 73). Transmet copie du mémoire de Cornewall, inspecteur des douanes à Québec, demandant 500 acres de terre. Ses services ; retiré avec demi-paie, qu'il a vendue, de sorte qu'il n'a pas strictement le droit d'avoir des terres. Demande des instructions. 95

Inclus. Mémoire de Cornewall. 96

10 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 74). Le projet de faire une distribution de présents aux sauvages d'Amherstburg et Pénétanguishine n'a pu être mis à exécution cette année. Proposition de Colborne de les distribuer à l'Ile Saint-Joseph, et à l'avenir aux Iles Malataualian (Manitoulines). Objections fondées sur le surcroît de dépenses. Vu la position favorable de Colborne à l'égard des sauvages, il l'a revêtu d'un pouvoir discrétionnaire pour donner ordre à l'intendance de transporter les présents requis d'Amherstburg à l'Ile Saint-Joseph, si cela devenait indispensable, dans lequel cas il doit faire rapport directement à lui (Murray). Le mauvais résultat d'avoir essayé cette année de distribuer les présents d'Amherstburg ou Pénétanguishine. 98

11 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 75). Raisons de construire un chemin de York à Pénétanguishine, si cet endroit doit devenir la principale station navale et le point central pour distribuer des présents aux tribus sauvages de l'Ouest ou autres. La condition des routes de York à Gwillimbury, qui sont praticables aux charrettes du pays. De là à Pénétanguishine la route est un étroit sentier, où les chevaux passent difficilement. Reconnaît quelle épargne serait l'achèvement du chemin, mais il n'est pas autorisé à dépenser une grosse somme sans autorisation préalable. Est d'autant moins disposé à approuver l'ouvrage, qu'il craint qu'une telle dépense pourrrait donner raison de croire que le gouvernement a l'intention d'entreprendre des communications publiques. Toutefois, il a recommandé à Colborne de commencer la route s'il y a des fonds locaux qui peuvent être utilisés à cet effet. 103

18 juin, Québec. Le même au même (n° 76). Liste des dépêches reçues. 106

22 juin, Montréal. Le même au même (n° 77). Colborne demande que le montant précédemment dépensé en présents pour les sauvages soit employé à bâtir des maisons, et à acheter des instruments aratoires et du bétail pour ceux des sauvages qui sont disposés à s'établir. Il n'a pas le pouvoir de donner l'autorisation demandée, mais il s'accorde avec Colborne sur l'à-propos de la mesure et recommande son adoption immédiate. Tout d'abord, le consentement des tribus doit être obtenu pour le changement d'emploi des dépenses, mais il ne redoute que peu de difficultés pour cela, et lorsque le changement sera mis en vigueur l'envoi des présents devra cesser, les sommes dépensées étant en échange de ceux-ci. S'il en arrivait dans l'intervalle, ils pourraient être placés dans le magasin ordinaire, et la quantité en serait déduite l'année suivante. A part les présents échangés les sauvages des Six-Nations reçoivent des annuités provenant de terres concédées, qui sont placées dans les fonds britanniques, et entre les mains de différentes personnes, pour le montant de £1,400 courant, d'après le rapport ci-inclus. Elles sont payées aux chefs à des époques incertaines, au bénéfice de leurs tribus respectives, et il doute peu qu'il serait facile de les convaincre de l'avantage qu'il y aurait à affecter ces annuités au même but auquel on se propose d'employer d'autres fonds des sauvages. Il est important de ne pas contrecarrer le désir qu'ont les sauvages de s'établir, et tout l'encouragement et les facilités raisonnables devraient leur être donnés dans ce but. 110

Inclus. Etat des sommes payées annuellement en marchandises aux tribus sauvages énumérées. 114

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Etat des sommes payables aux sauvages des Six-Nations. Page 115

1er juillet, Québec. Liste des membres des Conseils Exécutif et Législatif du Bas-Canada. 116

1er juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 78). Envoie compte rendu des progrès faits dans la science topographique et géographique. (1) Une expédition faite entre le Saint-Maurice et le Saguenay. Envoie copie du rapport. (2) Aucune nouvelle division de comtés ou de districts n'a été faite, mais on en propose une nouvelle en vue de la représentation. (3) Il n'a pas été construit de nouveaux canaux ni de nouvelles routes. (4) Aucun emplacement n'a été choisi pour l'établissement de villes ou de villages. (5 et 6) Aucun renseignement reçu sur le cours des rivières ou la hauteur des montagnes. 121

Inclus. Remarques sur le Saguenay et le lac Saint-Jean. 125

4 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 79). Un bill autorisant des subdivisions paroissiales pour les fins civiles, a été désavoué par arrêté en Conseil. Comme il était réservé, l'ordre aurait dû porter que le consentement de Sa Majesté avait été refusé. 133

10 juillet, Montréal. Kempt à Murray (n° 80). Quinze familles venues d'Arran, pour se fixer dans le Haut-Canada, sur l'Ottawa, se sont découragées et ont demandé de s'établir à Inverness, dans le Bas-Canada. Etant satisfaites du terrain qu'elles ont examiné, des concessions de terres leur sont accordées à Inverness. McKillop, leur chef, demande une plus grande étendue de terres, mais comme il n'y a pas d'autorisation pour cela, on lui en donne 200 acres, comme aux autres. Pense cependant, que comme c'est un homme intelligent, avec quelques capitaux et une nombreuse famille, il devrait avoir 300 acres de plus. Ces 15 familles sont les seules qui soient encore arrivées d'Arran. Quand les autres arriveront, il ne s'objectera pas à leur donner des terrains dans Inverness, si elles désirent se joindre aux premières, mais il propose de leur suggérer que quelques-uns de leurs membres devraient aller examiner les terres sur l'Ottawa, pour voir lequel des deux endroits est préférable. Pour donner un essai loyal au plan pour établir les immigrants du Royaume-Uni, il a mis en réserve les townships d'Inverness et de Leeds, situés à 35 milles à peu près de Québec. Les arrangements faits pour chemins, etc. 134

Incluse. Liste des familles. 139

16 juillet, Montréal. Kempt à Murray (n° 81). Colborne à jugé nécessaire d'envoyer de Pénétanguishine à Saint-Joseph, par les fonctionnaires en charge, les présents destinés aux sauvages de l'Ouest. Contrat a été passé à cette fin et pour ramener l'escorte et le surplus des effets. 140

24 juillet, Halifax. Maitland à Couper. Inclus dans Kempt à Murray, 11 août 1829.

1er août, New-York. Vaughan à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 20 août 1829.

10 août, Québec. Kempt à Murray (n° 82). A porté son attention sur l'état des armes, etc., et a donné ordre que des réquisitions soient faites pour les articles nécessaires. Mille fusils ont été envoyés, mais des objections ont été faites pour fournir ce petit nombre d'armes sans indemnité. A donné à entendre qu'il n'a pas l'intention d'armer la milice pour le présent, mais si cela devenait nécessaire les armes seraient payées par les provinces respectives ou bien distribuées par autorisation du gouvernement de Sa Majesté, sans indemnité à l'artillerie. De la fidélité des habitants et de l'efficacité de la milice dépend principalement la question de savoir si nous pourrons garder nos possessions dans l'Amérique Britannique du Nord, en sorte que des armes et des accoutrements devraient toujours être gardés dans les limites des provinces respectives. Il y a 37,355 fusils en réserve dans les différents magasins du Haut et du Bas-Canada, avec des accoutrements qui, quoique vieux, peuvent encore servir, de sorte qu'il n'y a pas de nécessité pressante pour une plus grande quantité. 142

1829.

Inclus. L'Artillerie à certains officiers. Réquisition reçue. Si on a besoin d'armes, etc., pour le service colonial il faudra que le département soit indemnisé. Page 146

Proportion proposée des armes et accoutrements nécessaires pour un armement de 22,000 réguliers et 18,355 miliciens pour les Canadas, avec le nombre en magasin et celui requis pour qu'il soit complet. 147

11 août, Québec. Kempt à Murray (n° 83). Envoie réquisition pour présents aux sauvages. Causes des demandes croissantes. Si on abolit la distribution de présents commués, ceux qui arriveraient ensuite pourraient être transférés au magasin général des sauvages. 148

Incluse. Réquisition. 151 à 153

11 août, Québec. Kempt à Murray (n° 84). Concernant une pension à Paul McPherson, des grenadiers de Louisbourg. 154

Inclus. Maitland à Couper. Après avoir fait les recherches nécessaires, il n'a pu s'assurer s'il existe quelques notes relatives à une pension accordée à un grenadier de Louisbourg, comme le comporte la pièce incluse. 156

Correspondance relative à la pension de Paul McPherson. 157, 158

20 août, Québec. Kempt à Murray (n° 85). Transmet copie d'une correspondance avec Vaughan, ministre à Washington, au sujet de l'extradition d'un citoyen américain et d'un esclave qu'il était accusé d'avoir volé. Soumet la question au Conseil exécutif, qui refuse de livrer cet homme, et dont il transmet le rapport. 159

Inclus. Vaughan à Kempt. Transmet la lettre du secrétaire d'Etat des Etats-Unis au sujet de l'extradition d'un Américain accusé d'avoir volé un esclave mulâtre dans l'Illinois. 161

Autre correspondance à ce sujet. 162 à 169

21 août, Québec. Kempt à Murray (n° 86). Envoie copie certifiée des actes adoptés à la dernière session. Attire l'attention sur un bill pour constituer la Compagnie d'assurances contre le feu de Québec, qu'il a sanctionné, mais découvre que le même bill, adopté en 1826, a été désavoué. Représente l'inconvénient causé par l'habitude d'envoyer un grand nombre de bills pour sanction, souvent le dernier jour de la session. 170

22 août, Québec. Le même au même (n° 87). Liste des dépêches reçues par la malle de juin. 174

23 août, Québec. Le même au même (n° 88). Le 18 mai, a fait un rapport complet sur la question des honoraires. L'excuse d'être obligé de revenir sur cette question, qui est de nouveau soulevée par le procureur général et par le secrétaire de la province. Explique pourquoi il (Kempt) a donné ordre que chaque colon doit avoir son titre séparé, à moins qu'il ne demande d'être compris dans les mêmes lettres patentes que les autres, pour remédier à la difficulté qu'on avait, sous l'ancienne loi, à choisir des personnes dispersées par tout le pays. Comme les honoraires sur les petites concessions de territoires n'étaient pas une rémunération suffisante pour le travail que faisaient les fonctionnaires, il a promis de recommander qu'on y ajoute quelque chose. 177

Inclus. Mémoire du Procureur général pour une augmentation d'honoraires sur les lettres patentes pour les concessions de terres. 184

Le Procureur général à Kempt. Encore au sujet des honoraires sur lettres patentes de terrains. 199

Mémoire de Dominick Daly pour une augmentation d'honoraires sur les lettres patentes de terrains. 208

Mémoire de Montizambert, faisant fonctions de secrétaire de la province, à l'effet de changer l'ancien système de prélever des honoraires pour les concessions de terres. 214

23 août, Québec. Kempt à Hay (personnelle et confidentielle). Explique la position relative aux honoraires, et aussi que 300 lettres patentes émises sont virtuellement lettres mortes, parce que le procureur général ne veut pas

1829.

agir avant que ses honoraires soient augmentés. Attire l'attention sur sa recommandation que le tarif de la Nouvelle-Ecosse pourrait s'appliquer à toutes les provinces; expose qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter son propre revenu au moyen d'honoraires qui, au taux où ils sont maintenant, ne se montent pas à plus de £20, et qui, d'après l'échelle en vigueur à la Nouvelle-Ecosse, séraient de £2,000. Pour aucune raison il recommanderait qu'une augmentation soit faite à son revenu au moyen d'honoraires. Page 219

Inclus. Mémoire personnel au sujet des honoraires. 222

25 août, Québec. Kempt à Murray (séparée.) La malle de juillet est arrivée sans le sac ordinaire des dépêches du bureau colonial. 223

27 août, Québec. Le même au même (n° 89). Bouchette, qui doit aller en Angleterre pour surveiller la gravure d'une grande carte du Bas-Canada, a obtenu un congé de douze mois. Le présente et le recommande à la bienveillante attention de Murray. 224

27 août, Québec. Le même au même (n° 90). A reçu copie d'un mémoire adressé à lui (Murray) de la part du juge en chef Sewell pour une concession de terrains. Sewell lui a franchement représenté son cas, mais il (Murray) serait mieux en état de décider si une concession doit lui être accordée. Si on lui demandait son avis, il ne pourrait dire autrement qu'on ne pourrait rien faire de plus nuisible que de donner de grandes concessions de terre à des particuliers. Mais en justice, il doit dire que le juge en chef Osgoode a obtenu une concession considérable de terres ainsi que le dit Sewell, pour les mêmes motifs que ceux qu'il invoque. Transmet copie du mémoire d'Osgoode. 226

Inclus. Mémoire de William Osgoode, autrefois juge en chef du Bas-Canada. 229

Sir J. Kempt, gouverneur, 1829.

Q. 189–2.

1812.

15 avril, Québec. Autorisation à de Salaberry de lever des hommes pour les Voltigeurs. Incluse dans Kempt à Murray, 6 novembre 1829.

1813.

15 avril, Québec. Noah Freer à sir John Johnson. Incluse dans Kempt à Murray. 7 novembre (n° 111).

1829.

18 avril, Québec. Couper au rév. M. Robitaille, incluse dans Kempt à Murray, 6 novembre 1829.

5 août, Londres. Le commissaire des douanes au percepteur et au contrôleur, Québec. Incluse dans Kempt à Murray, 1er octobre 1829.

14 août, Edwardsburg. Fraser à By.

27 août, Canal Rideau. By à Durnford (extrait).

5 septembre. Durnford à Couper. Extrait. Ce document et les deux précédents sont inclus dans Kempt à Murray, 20 septembre.

12 septembre. Québec. Kempt à Murray (n° 91). Dépêches rapportées comme n'étant pas arrivées par la malle de juillet, ont été reçues depuis. En envoie la liste. 232

12 septembre, Québec. Le même au même (n° 92). A communiqué à madame Claus la décision sur sa demande de pension. Elle a envoyé un mémoire et s'appuie sur des précédents, surtout dans le cas de madame Lamothe. Comparaison des services de Lamothe et ceux de Claus. 235

Inclus. Mémoire de madame Claus. 237

1829.

15 septembre, Québec. Rapport du Conseil sur les terres incultes. Inclus dans Kempt à Murray, 18 octobre 1829.

18 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 93). A donné six mois de congé à Perceval, percepteur des douanes à Québec. A son arrivée à Londres, il lui fera visite si sa santé le permet. Page 240

18 septembre, Québec. Le même à Hay (personnelle). Présente Perceval. 241

19 septembre, Québec. Le même à Murray (n° 94). Inclus la pressante représentation de Durnford, I. R., sur la nécessité d'acheter la tannerie de Kingston attenante au blockhaus n° 5. A autorisé son achat, n'ayant pas le temps d'en demander l'autorisation. Plan inclus. 242

Inclus. Durnford à Couper, 25 juin 1829. Représente la nécessité d'acheter la tannerie de Kingston. 244

Plan du terrain. 245

Correspondance relative à l'achat de la tannerie. 246 à 253

19 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 95). Au sujet du rapport du contrôleur des dépenses de l'armée à propos du paiement des frais de voyage pour le département des Affaires des Sauvages, envoie rapport du bureau des comptes au poste, démontrant que depuis des années on avait la coutume de payer les frais de voyage des employés de ce département, qui auparavant l'étaient à même les dépenses casuelles, mais qui le sont maintenant par mandat. Avant la réduction de 1815 et de 1822, les voyages étaient rares, mais depuis ils sont devenus nécessaires pour visiter les postes éloignés, entraînant des dépenses auxquelles le traitement des employés ne peut suffire, vu surtout qu'ils n'ont pas d'allocation pour leur nourriture. Dalhousie refusait d'accorder une allocation déterminée pour ces voyages, réservant sa décision sur chaque cas à mesure qu'il se présentait. Recommande que ce système soit continué, mais que dans aucun cas l'allocation ne dépasse celle accordée à un subalterne de l'armée. 254

Inclus. Swelling à Couper. La coutume de payer les dépenses des employés du départemant des Affaires des Sauvages existe depuis des années. 257

Darling à sir John Johnson. Relativement à l'allocation pour les frais de voyage du département des Affaires des Sauvages. 258

20 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 96). Réfère à la lettre du 2 avril 1829, concernant l'achat de terrains à Hog's-Back, sur le canal Rideau. Transmet les résumés de lettres de Durnford et de By, insistant sur la nécessité immédiate d'acheter ces terrains. Le verdict d'un jury accorderait probablement plus de dommages-intérêts que le prix auquel les propriétaires offrent les terrains, et si l'offre n'est pas acceptée ils seront peut-être achetés par des spéculateurs sans scrupules, qui pourraient ensuite les faire payer plus cher au gouvernement. Comme l'achèvement des travaux augmentera la valeur des terrains, on l'a persuadé d'autoriser l'achat des lots de M. Fraser et du Dr Munro. La situation des terrains et le prix auquel ils sont offerts. 260

Inclus. Durnford à Couper, 5 septembre. Insiste encore sur l'achat des propriétés mentionnées par By. 263

Résumé d'une lettre de By du 27 août, en contenant une de Fraser. Comme les dommages-intérêts seront probablement plus élevés que le prix demandé pour la propriété de Fraser, insiste pour qu'elle soit achetée. 264

Fraser à By, 14 août. Est prêt à signer le contrat. Sa belle-sœur, madame Fraser, viendra à Bytown pour faire des arrangements au sujet de sa propriété dans Nepean. 265

20 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 97). Ordre a été donné que la mesure pour supprimer l'établissement de colonisation de Lanark soit mise en vigueur.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Sir John Colborne a été autorisé à maintenir en fonctions le maître d'école, si cela est jugé indispensable au bien de la colonie. Page 266

28 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 98). Vu la mort de Louis de Salaberry, de James Irvine et de William Burns, membres du Conseil, recommande Jacques Philippe Saveuse de Beaujeu, Samuel Hott et Denis Benjamin Viger pour leur succédor. Decrit leur caractère. 268

28 septembre, Québec. Le même à Hay (personnelle et confidentielle). Ses raisons pour recommander dans la lettre n° 98 la nomination au Conseil de ces trois messieurs. 271

30 septembre, Québec. Le Percepteur et le Contrôleur des douanes, Québec, à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 1er octobre.

1er octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 99). A reçu dépêches (liste donnée) par la malle d'août. 274

1er octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 100). Transmet copie d'une lettre du percepteur et du contrôleur des douanes, les autorisant à continuer d'employer un commis et un messager, devant être payés à même les fonds applicables aux besoins de la province. L'Assemblée ayant pourvu aux salaires demandés par la Trésorerie, il doute si ceux demandés maintenant pour le commis et le messager seront accordés par la législature. 278

Incluse. La lettre de la Douane, Québec, et l'autorisation de Londres. 281, 282

4 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 101). A reçu la sanction royale de l'Acte pour faire une nouvelle subdivision de la province en comtés. 284

16 octobre, Québec. Couper à Routh. Inclus dans Kempt à Murray, 18 novembre 1829.

18 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 102). Transmet copie d'un rapport du Conseil recommandant qu'on permette à toutes personnes, immigrants ou indigènes, d'acheter des terres à la dernière mise à prix, sans restriction, parce que cela assurerait une meilleure classe de colons,—opinion qu'il partage. 285

Inclus. Rapport du Conseil. 290

19 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 103). Transmet réquisition pour papeterie. 292

20 octobre, Québec. Le même au même (séparée). Représente l'injustice de n'avoir que la moitié du traitement du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, depuis le moment où il a quitté Halifax jusqu'à ce qu'il soit devenu en charge du gouvernement de Québec, au départ de Dalhousie. Demande qu'on lui donne le traitement entier de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. 293

Attaché. Mémoire sur la requête de sir James Kempt. 296

20 octobre, Québec. Kempt à Hay. Espère que Murray ne trouvera sa demande ni inconvenante ni difficile à accorder. 297

22 octobre, Québec. Le même à Murray (séparée). Rapporte la décision de la cour du Banc du Roi relativement à l'ordre des commissaires des douanes au percepteur d'accepter les piastres espagnoles à quatre schellings et quatre deniers sterling, au lieu de quatre chelins et six deniers, que les marchands considèrent être le taux légal. Le jugement maintient comme légal le taux le plus bas. 298

Inclus. Jugement unanime de la cour du Banc du Roi rendu par le juge en chef, sur la valeur de la piastre espagnole telle que reçue en paiement des droits de douanes. 301

23 octobre, Québec. Kempt à Hay (séparée). A payé le messager qui a apporté la dépêche de Murray du 18 août à même les recettes de la vente de bois. 311

26 octobre, Québec. Le même à Murray (n° 104). A reçu les dépêches par la malle de septembre (liste donnée). 312

28 octobre, Québec. Le même au même (n° 105). Communiquera à MM. Girouard et Lartigue la décision prise au sujet de leurs mémoires respectifs. Enverra un relevé des écoles de la province et des fonds publics destinés et dis-

1829.

ponibles pour cet objet. Il est satisfaisant de voir qu'il est parfaitement au fait de l'importance qu'il y a de mettre le clergé catholique romain en mesure de bien comprendre le pied sur lequel ses écoles doivent être placées dans la province. Page 315

29 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 106). Envoie un relevé des communautés religieuses du Bas-Canada : les dames appartenant à ces sociétés étant les seules personnes liées par des vœux monastiques, et leur nombre étant publié annuellement, il est disposé à croire qu'il ne serait pas à propos d'établir un autre mode d'enregistrement. 317

Inclus. Relevé des communautés religieuses du Bas-Canada. 318

2 novembre, Montréal. Napier à Couper. Inclus dans Kempt à Murray, 7 novembre 1829.

4 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 107). Envoie le compte rendu d'un sermon prêché par un jeune prêtre à l'ouverture d'un nouveau collège à Sainte-Anne; ce sermon, tendant à exciter des sentiments malveillants de la part des Canadiens-français envers les personnes de langue anglaise, a causé de l'irritation. L'évêque catholique romain désapprouve fortement le sermon, et dit que tout le clergé en fait autant. Le sujet a peu d'importance, mais on a pu représenter la chose d'une manière exagérée. 322

Inclus. Résumé de la traduction du sermon. 325

L'évêque catholique romain de Québec et son coadjuteur à Kempt (en français). Ils désapprouvent le sermon et expriment leur reconnaissance pour les avantages qu'ils ont reçus du gouvernement britannique. 330

M. Painchaud, supérieur du collège de Sainte-Anne à Kempt (en français). Sa désapprobation du sermon prêché à l'ouverture du collège Sainte-Anne. 333

5 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 108). Transmet une lettre du lord évêque de Québec disant que les lords de la trésorerie ont démandé au conseil de l'Institution Royale le paiement de £218.15.6, dépensés pour la défense d'un appel, et demandant que le cas leur soit soumis, avec l'espoir que le conseil en sera déchargé. Exposé de la cause relative au testament de feu M. McGill. 337

Inclus. L'évêque anglican de Québec à Kempt. Expose le cas de l'Institution Royale relativement au testament de feu M. McGill et les procédures en appel. 341

6 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 109). On lui a demandé des renseignements et son opinion sur la réclamation du révérend Pierre Robitaille comme chapelain de la milice. S'il était aumônier commissionné de l'armée et si la pension qu'il disait recevoir était une gratification ou une demi-solde. Réponse, il n'a pas d'autre commission que celle dont la copie est annexée à la dépêche. Quand la milice a été licenciée, le 25 mars 1815, il a reçu une gratification de 80 jours de solde, mais de même que les autres membres de l'état-major, il a été gardé à solde réduite jusqu'au 24 février 1817. Ne peut trouver trace d'aucun autre paiement, de sorte qu'il présume que par un manque de mémoire M. Robitaille doit confondre ces paiements avec la demi-solde. 345

Inclus. Autorisation à de Salaberry de lever des hommes pour les Voltigeurs, datée 15 avril 1812. 350

Couper au révérend M. Robitaille, 18 avril 1829. Kempt regrette de ne pouvoir induire le gouvernement britannique à consentir à sa demande de demi-solde. 352

7 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 110). Les voûtes à l'épreuve du feu au château sont achevées, et tout le trésor provincial y a été placé après avoir été compté et trouvé exact. Comment les clefs ont été distribuées. 354

7 novembre, Québec. Kempt d Murray (n° 111). Transmet un mémoire de la veuve du capitaine de Montigny demandant une augmentation de pension. 356

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Inclus. Mémoire (en français) et documents l'accompagnant. Pages 357, 360, 361

7 novembre, Montréal. Lartigue a signé: J. J., évêque de Talmesse. Inclus dans Kempt à Murray, 20 novembre 1829.

8 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 112). Soumet la réclamation de Darling pour une indemnité à cause de la suppression de sa charge de surintendant en chef du département des Affaires des Sauvages, et recommande le paiement d'une gratification conforme aux précédents. 362

9 novembre, Québec. Le même au même (séparée). Envoie avec hésitation, pensant qu'il ne doit pas intervenir dans les nominations judiciaires de provinces autres que celle sous son contrôle immédiat, une requête d'Uniacke, demandant d'être nommé juge en chef de la Nouvelle-Ecosse, quand cette charge deviendra vacante. Longs et fidèles services d'Uniacke. 365

Inclus. R. J. Uniacke à Wallace. Trouve qu'il y a plusieurs concurrents pour la charge de juge en chef. Fait un long exposé de ses services. 367

9 novembre, Québec. Kempt à Murray (personnelle) Envoie son opinion au sujet de la nomination qu'il serait à propos de faire à la charge de juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. Si la vacance était survenue sous son administration, il n'aurait pas pu mettre de côté les droits d'Uniacke, mais celui-ci est maintenant âgé de 76 ans, et devrait avoir une rémunération plutôt que la promotion à une charge responsable et pénible. Haliburton a les meilleurs titres, par ses talents, son savoir et son tact. Le caractère élevé d'Archibald, solliciteur général, mais ses droits ne sont pas aussi grands que ceux d'Haliburton. 385

Note par Kempt: "M. le juge Haliburton est celui qui a écrit il y a quelques années une excellente brochure pour démontrer la très grande importance des colonies de l'Amérique Britannique du Nord pour la Grande-Bretagne. M. Haliburton, l'auteur de l'histoire de la Nouvelle-Ecosse (publiée dernièrement), est une autre personne. 389

16 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 113). Transmet mémoire de madame Young pour rémunération des services de son mari, feu l'honorable John Young. 390

Inclus. Mémoire. 393

16 novembre, St-Hyacinthe. Girouard à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 20 novembre 1829.

17 novembre, Québec. Mémorandum sur les cadeaux aux sauvages.

17 novembre, Québec. Routh à Couper. Tous deux inclus dans Kempt à Murray, 18 novembre 1829.

18 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 114). Fait rapport des plaintes des sauvages au sujet de l'époque tardive et irrigulière de l'arrivée de leurs cadeaux. Il désirerait que l'ordonnateur en chef ait un approvisionnement pour un an d'avance, afin d'éviter les risques d'un retard ou la perte d'un vaisseau apportant les cadeaux. 398

Inclus. R. J. Routh à Couper. Relativement aux cadeaux pour les sauvages, donne une liste de la quantité en dépôt. 401

Mémorandum des objets requis pour compléter les cadeaux aux sauvages pour 1830 et 1831. 403

Couper à Routh. Le commandant des forces désire que la Trésorerie soit notifiée de la nécessité d'envoyer les présents des sauvages plus à bonne heure dans la saison. Les inconvénients pour les sauvages qui viennent de très loin, s'il se produisait des irrigularités. 405

20 novembre, Québec. Kempt à Murray (séparée). A informé MM. Lartigue et Girouard des décisions dans leurs cas respectifs. Envoie leurs réponses. 407

Inclus. Lartigue (signé J. J., évêque de Talmesse, en français). A reçu du gouvernement de Sa Majesté la communication officielle que son élévation au siège épiscopal de Montréal a été refusée. Est mortifié

1829.

qu'on ait pu supposer que la demande en a été faite par lui, car c'est l'œuvre de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, qui seuls ont signé cette demande. Est d'autant plus vexé, vu l'intérêt qu'il porte à l'honneur et à la prospérité du gouvernement de Sa Majesté, de voir qu'il n'ait pas daigné donner même une réponse verbale aux représentants de l'Eglise, et il craint que la manière dont on l'a traité ne soit pas de nature à lui concilier les sujets canadiens du Roi, surtout si les rumeurs qui circulent au sujet de la disposition des biens du séminaire sont fondées. Il s'abstient de discuter les mérites des différentes requêtes dernièrement présentées au Roi, mais il fera simplement observer que toucher aux intérêts religieux d'un peuple est toujours une chose délicate et peut quelquefois avoir les conséquences les plus graves. Est convaincu de la nécessité d'avoir un évêque domicilié à Montréal, non seulement pour l'avantage de l'Eglise, mais aussi pour celui du gouvernement; et si les objections à la nomination lui sont personnelles, il donnera de grand cœur son établissement de Saint-Jacques avec ses dépendances à celui qui sera choisi pour premier évêque, et quant à lui il se retirera dans un lieu de repos. A cru de son devoir de déclarer ceci afin de n'avoir pas à se reprocher d'avoir été un obstacle au bien de son pays. Page 408

Girouard à Kempt (en français). Le remercie de sa courtoisie, malgré que ses efforts aient été infructueux. Ne peut s'empêcher de dire combien il en coûte à un homme comme lui, qui a fait tant de sacrifices, de voir ses efforts pour l'éducation du district frustrés par le gouvernement de la mère-patrie. La reconnaissance de ses compatriotes aurait sans doute redoublés s'ils avaient vu les ministres de Sa Majesté porter un plus grand intérêt à la diffusion générale de l'instruction et de la science. 411

23 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 115). A reçu ordre de payer à la veuve du lieutenant-colonel d'Eschambault £70 à même les revenus du Bas-Canada qui sont à la disposition du Roi. Ces fonds sont épuisés, de sorte que la somme ne peut être payée, et ceci a été communiqué à madame d'Eschambault. 413

24 novembre, Québec. Kempt à Murray (n° 116). Dépêches reçues par voie de New-York. Liste donnée. 415

26 novembre, Québec. Le même au même (n° 117). A reçu l'approbation de l'achat de terrains dans les environs d'Hog's-Back 418

26 novembre, Québec. Le même au même (n° 118). Les sept lots nécessaires à l'agrandissement du clos à bois à Québec sont à la disposition de l'Artillerie. 420

27 novembre, Québec. Le même au même (n° 119). Envoie un rapport sur cinq condamnés à mort qu'on se propose de gracier à la condition qu'ils soient déportés pour la vie aux Bermudes. 422

Inclus. Rapport sur les condamnés. 423

30 novembre, Québec. Kempt à Hay (personnelle et confidentielle). Approuve la politique du gouvernement colonial de se rendre aussi indépendant que possible de l'Assemblée, mais il ne voit pas le moyen d'augmenter le revenu et de diminuer les dépenses de manière à amener le résultat désiré. N'est pas surpris de son idée qu'il y a trop d'employés dans la branche judiciaire du service public; lui-même le croyait d'abord, mais il s'est bientôt convaincu qu'il se trompait. Explique qu'il n'y a pas de cotisations de comté, de sorte que toutes les personnes liées à l'administration de la justice sont payées à même les fonds publics, et par conséquent figurent sur la liste civile. Toutes les dépenses de ce genre, prisons, etc., sont comprises dans le budget. Un système différent est suivi dans les autres colonies, ces dépenses étant payées au moyen de cotisations de comté, tandis que dans le Bas-Canada, depuis le juge en chef jusqu'au tourne-clefs, tous sont payés à même les revenus provinciaux. Les difficultés qui existaient l'ont forcé à agir

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829. avec beaucoup de prudence, de sang-froid et de tolérance. Il n'avait personne à qui il pouvait se fier sûrement, parce que tous ceux qu'il aurait pu consulter étaient plus ou moins engagés dans des querelles politiques. On ne peut s'attendre à aucune augmentation du revenu des terres de la Couronne tant que des concessions gratuites de terres seront faites pour des fins militaires et civiles, et tant que de grandes étendues de terres incultes, appartenant à des particuliers, seront sur le marché à des prix raisonnables. Felton et Davidson sont tous deux assidus dans l'accomplissement de leurs devoirs; mais il est regrettable que deux charges aient été créées et qu'un juge en déshérence ait été nommé, et que ces traitements soient tous prélevés sur le même fonds, et il lui est impossible, faute de fonds, de s'occuper des procédures nécessaires pour recueillir les biens en déshérence. Regrette les instructions envoyées par Murray au sujet du bill des subsides, car leur communication à la législature, comme il le demande, ne produira aucun bon résultat. P. S. dit que Murray considère le bill des subsides d'une manière différente de celle des officiers de la Couronne, à Québec, qui partagent l'opinion de Wilmot Horton. Page 424

Sir J. Kempt, gouverneur, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 245, la partie II de 246 à 482, la partie III de 483 à 704.)

Q. 190.—1-2-3.

1828. 28 novembre, Québec. Ryland à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 30 décembre 1829.

1829. 28 janvier, Londres. Dalhousie à Murray. Fait des observations sur des points qui méritent l'attention, ayant en vue le bon gouvernement du Canada dans l'avenir. Les maux causés par des chefs factieux; les remèdes. Page 523

0 février, Londres. Dalhousie à Hay. Ne voit pas quelle réponse il peut envoyer à la note jointe à la lettre de Cockburn sur un sujet déjà tant discuté. Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick peut faire rapport des sentiments de la législature de cette province au sujet d'une route jusqu'au Saint-Laurent. A fait tout ce qu'il a pu auprès de la législature du Bas-Canada au sujet de cette route, mais sans résultat. 534

14 février, Londres. Le même au même. Notes sur l'établissement de collèges au Canada. Ceux sur le modèle d'Oxford ou de Cambridge ne conviennent pas à l'état de la société, ainsi qu'il est démontré par le petit nombre d'élèves au King's College, à Windsor, Nouvelle-Ecosse. "Je suis convaincu que des écoles de grammaire (secondaires) et des collèges d'après le principe et la direction de celui d'Edimbourg seraient tout à fait suffisants pour les besoins de ces provinces dans leur état d'avancement actuel." 535

15 février, Londres. Le même à Murray. Gale, envoyé pour prendre des renseignements exacts et minutieux concernant le Canada, a fait un rapport et lui en a envoyé copie (à Dalhousie) pour être transmise officiellement. Les bonnes qualités de Gale. 538

Incluse. Lettre de Gale transmettant ses observations. 540

Observations sur le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes sur l'état du gouvernement civil du Canada en 1828. 542

Les "observations" couvrent 120 pages et sont si détaillées qu'elles ne peuvent être résumées dans des limites raisonnables.

1829.

20 février, Londres. Dalhousie à Hay. Soumet à Murray un mémoire du juge en chef Sewell au sujet d'une concession de terres; son objection à de telles concessions, mais fait une exception dans ce cas-ci. Page 663

20 février, Londres. Le même au même. Transmet papier qui lui a été envoyé du Canada par le régisseur des biens des Jésuites. A donné son approbation à l'opinion du Conseil sur ce sujet. 664

Rapport d'un comité du Conseil sur une lettre de Pelton, commissaire des terres de la Couronne, relativement aux terres concédées et non concédées des biens des Jésuites. 665

22 février, Londres. Dalhousie à Hay. La présence de Gale n'étant plus nécessaire à Londres, il se prépare à revenir au Canada. Demande que le paiement de ses frais de voyage et de son entretien soit autorisé, tel que convenu par un ordre à Kempt. 670

24 février, Londres. Le même au même. Envoie copie d'une lettre de l'honorable John Richardson et de l'honorable Charles Grant adressée à John Neilson, de Québec, laquelle, dans son (Dalhousie) opinion, démontre la fausseté du témoignage de Neilson à leur sujet. 672

Incluses. Lettre de Richardson et de Grant à Neilson, précédée d'un résumé du témoignage de Neilson. 673

Neilson à Richardson et à Grant. Est peiné que la lettre lui attribue des intentions qu'il n'a jamais eues; accuse réception de la lettre. 686

10 avril, Québec. Stewart à Kempt. Inclus dans Kempt à Murray, 30 décembre 1829.

31 octobre, Québec. Bowen à Yorke.

12 novembre. Bowen à Yorke

3 décembre, Québec. Rapport d'un comité du Conseil. Ce rapport et les deux documents précédents inclus dans Kempt à Murray, 7 décembre 1829.

7 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 120). Transmet lettre du juge Bowen et le rapport du Conseil exécutif sur sa demande d'une nouvelle concession de 5,000 acres de terres. Bowen fait rapport qu'il a rempli les obligations auxquelles les termes de la concession l'obligent en ce qui regarde les premières 5,000 acres. Les documents envoyés par Bowen avec les lettres sont trop volumineux pour être transmis. 1

Inclus. Bowen à Yorke, 31 octobre, Demande 5,000 acres supplémentaires de terres, donnant pour raison un ordre de Bathurst, et aussi qu'il a rempli les conditions d'établissement sur les premières 5,000 acres. 6

Bowen à Yorke, 12 novembre. A rempli les conditions d'établissement sur les premières 5,000 acres, dans leur esprit sinon rigoureusement à la lettre. Ne demande pas de lettres patentes pour ces terrains supplémentaires, mais demande la concession de ces terrains afin que dans le voisinage il puisse les diviser de manière à lui permettre d'obtenir des lettres patentes. 7

Rapport d'un comité du Conseil sur la demande de Bowen relative à une plus grande concession de terres, ce qui ne peut être décidé que par le secrétaire colonial, mais en même temps recommande sa requête à la plus favorable considération. 10

10 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 121). N'a pas fait rapport de l'expulsion de Christie, croyant cela du ressort de l'Assemblée, mais Christie lui a envoyé copie d'une adresse au Roi, de la part de ses commettants, et copie d'une lettre de lui-même à Murray. Envoie aussi un compte rendu des circonstances. Cette mesure a été prise après une enquête de l'Assemblée sur la nomination, etc., des juges de paix. Une nouvelle liste a été préparée, plusieurs des anciens noms en étant omis, et Christie a été assez imprudent de dire qu'il était chargé par le gouvernement de préparer des listes de magistrats, et ses fonctions étant clairement établies, ainsi que sa recommandation d'omettre certains noms, le comité a critiqué sa conduite en termes sévères, et l'Assemblée a passé un vote d'expulsion, reje-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

tant une pétition en sa faveur demandant qu'il soit entendu à la barre de la Chambre. Envoie copie des résolutions et du rapport. Adresses présentées par l'Assemblée sur le danger de nommer un président de sessions trimestrielles. Christie réélu pour Gaspé sans opposition. Page 13

Inclus. Résolution de l'Assemblée contre Christie. 21

Adresse de l'Assemblée sur les abus qui se sont produits au sujet de la présidence des sessions trimestrielles. 29

Résolutions au sujet de la présidence des sessions trimestrielles. 31

Rapport du comité soumis à l'Assemblée. 34

Le même en français. 48

Témoignage. 61

11 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 122). Transmet mémoire des juges des cours du Banc du Roi de Québec et de Montréal, demandant d'être relevés de l'état de dépendance où ils se trouvent, par suite de ce que leurs traitements et allocations relèvent de l'Assemblée. 168

Inclus. Mémoire des juges. 172

Mémoire sur les affaires ressortissant de la cour du Banc du Roi dans le district de Québec. 176

11 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 123). Ayant transmis par lettre de cette date (n° 122) copie du mémoire des juges du Banc du Roi, de Québec et de Montréal, envoie maintenant copie d'un mémoire du juge provincial de Trois-Rivières, demandant à être placé sur le même pied que ceux de Québec et de Montréal. Ayant été nommé par la province, aucun changement ne peut être fait sans un acte de la législature. Il recommande qu'il soit placé sur le même pied que les juges du Banc du Roi. Il reçoit £600 et ceux-ci sont payés £900 par année. 179

Inclus. Mémoire de Vallière de Saint-Réal, juge à Trois-Rivières. 182

12 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 124). Regrette qu'une députation d'Iroquois du Sault-Saint-Louis ait fait voile pour venir soumettre leurs prétentions à une partie de la seigneurie de La Prairie. Avait essayé de les en dissuader, jugement ayant été rendu contre leur réclamation. A demandé que les motivés des jugements de la cour du Banc du Roi et de la cour d'Appel lui soient envoyés, et il les transmettra. 185

15 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 125). A reçu dépêche au sujet des affaires financières de la colonie. Explique sa conduite relativement au bill des subsides. Les fonds à la disposition de la Couronne étant insuffisants, il lui a fallu en appeler à la législature pour combler le déficit, en conformité des instructions qu'il avait reçues à ce sujet, que, quand on en appelait à l'Assemblée pour pourvoir à quelque portion que ce soit des dépenses publiques, celle-ci acquiert virtuellement le contrôle sur le tout. Afin d'empêcher les droits de la Couronne d'être compromis, il a soumis le bill au solliciteur général (le procureur général étant officiellement occupé à Montréal), qui n'a rien vu dans le bill qui pût en empêcher la sanction, opinion que le juge en chef Sewell partage. En toute circonstance, c'eût été une grande imprudence de sa part de refuser la sanction de Sa Majesté, simplement parce que l'Assemblée a décidé d'exercer le contrôle acquis en donnant son aide. Son seul embarras a été causé par une dépêche de Bathurst à Burton, exprimant sa désapprobation d'un bill semblable, mais il a été dissipé par le témoignage rendu par Wilmot Horton devant un comité parlementaire. Il peut ne pas y avoir d'objections légales au bill des subsides, mais il peut donner lieu à contestation quant à l'affectation des fonds. L'effet de la réduction de la somme votée est de restreindre le montant payé pour services ; toutefois, il est tenu en honneur de maintenir les dépenses publiques au montant spécifié. Est heureux d'apprendre qu'il doit y avoir législation dans le parlement impérial pour régler cette question, qui a donné lieu à tant de controverse. 187

1829.

15 décembre, Québec. Kempt à Murray (personnelle et confidentielle). A reçu des instructions relativement aux finances auxquelles il se conformera ; n'espère pas que la législature provinciale se désiste de ses prétentions à affecter et contrôler tout le revenu prélevé dans la province ; ne pense pas que le Conseil adopte le bill envoyé par l'Assemblée. Est bien aise d'apprendre qu'un remède va être appliqué par le parlement impérial. Envoie l'opinion du procureur général au sujet des questions en litige. Page 201

Inclus Mémoire relatif au revenu prélevé en vertu du statut de la Grande-Bretagne, 14 George 3, chap. 88. Le mémorandum, signé J. S. (Jonathan Sewell), entre dans des détails minutieux. 205

15 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 126). Pour amener les sauvages à abandonner leurs habitudes vagabondes, il a été décidé qu'un certain nombres de leurs enfants seraient instruits aux écoles communes du pays. A ordonné à Plenderbath de s'assurer du coût d'une expérience de ce genre et d'en faire rapport, mais par méprise il a placé six enfants sauvages dans une école à Châteauguay, sous un instituteur protestant. Toutes les écoles pour les sauvages du Bas-Canada sont catholiques romaines, la seule langue européenne enseignée est le français ; ces écoles et les collèges des États-Unis sont les seules sources d'éducation pour les sauvages de la province. L'opposition à un changement de système. Le coût de maintenir les six sauvages à Châteauguay. Rapport de leurs progrès se fait périodiquement. 197

18 décembre, Québec. Le même au même (n° 127). Envoie rapport sur certains griefs, adopté par l'Assemblée à la suite du rapport d'un comité. Les résolutions comprennent chaque question qui a été un sujet de plainte depuis 1822 ; il n'épargnera rien pour remédier aux maux qui pourraient exister. Les points sur lesquels son attention a été principalement attirée sont l'état de la magistrature et de la milice. Afin d'obtenir des renseignements pour le guider il a visité presque toutes les parties de la province. Les mesures qu'il prend pour remédier aux griefs dont on se plaint relativement aux magistrats et à la milice. Envoie copie des résolutions de l'Assemblée. 221

Inclus. Documents concernant l'attitude de l'Assemblée à propos des griefs. 225 à 245

Suite dans Q—190-2 226 à 382

18 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 128). Son désir de mettre la milice sur un meilleur pied. A recommandé ce sujet à la considération de la législature, qui a nommé un comité pour s'enquérir. Dans l'état d'excitation causée par les destitutions dans la milice, le rapport contient de fortes critiques à leur sujet et recommande que de nouveaux règlements soient établis relativement à la milice pour la sûreté et l'avantage de la province, remédiant ainsi aux abus. Dans un second rapport, un bill a été recommandé ; le bill a été présenté à l'Assemblée et adopté, mais a été ensuite rejeté par le Conseil. Autres remarques sur les procédés de l'Assemblée et sur l'intention du bill de réinstaller tous les officiers destitués, etc. 383

21 décembre, Québec. Le même au même (n° 129). Envoie la liste des écoles protestantes et des écoles catholiques. Sommaire des renseignements contenus dans les rapports. La difficulté et le retard apporté à l'exécution du testament de feu James McGill pour l'érection d'un collège. Etat des fonds pour l'éducation. Envoie rapport de la manière dont les écoles communes élémentaires sont maintenues. 392

Inclus. Rapport des écoles.

Protestantes. 401

Catholiques romaines. 405

Liste des crédits votés pour les écoles élémentaires à Québec, Montréal et Trois-Rivières. 414

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829. Mémoire au sujet du conseil de l'Institution Royale établi par l'acte provincial 41 George III, chap. 17. Le nombre des écoles sous l'Institution Royale le 1er juillet 1829, était de 78, et le nombre des élèves, 3,772. Page 415

Mémoire pour expliquer les dispositions de l'acte 9 George IV, chap. 46, pour l'encouragement de l'éducation élémentaire. 423

21 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 130). Liste des dépêches reçues. 426

22 décembre, Québec. Le même au même (séparée). Envoie copie d'une lettre du commissaire pour l'administration des biens des Jésuites au sujet de la dette due par Caldwell. Diffère d'opinion avec le Conseil relativement à la manière de disposer des £2,000 annuels que doit payer Caldwell pour la propriété Lauzon, vu que la Trésorerie lui a permis de la garder au prix annuel de £ ,000 afin qu'il puisse liquider sa dette. 427

Inclus. Stewart à Yorke. Dette due par Henry Caldwell à sa mort. Solde que John Caldwell a déclaré avoir entre les mains et dont il est responsable, avec intérêt à 6 pour 100. Demande qu'on adopte quelque mesure pour la liquidation du montant dû par Caldwell. 429

30 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 131). Conformément à la dépêche, envoie l'état et la liste des biens des Jésuites, etc., avec remarques. 431

Inclus. Liste des biens des Jésuites, avec remarques d'introduction. 442

Relevé des recettes brutes depuis le 1er avril 1826 jusqu'au 31 mars 1829. 445

Relevé des dépenses autorisées. 446

Relevé des crédits annuels. 447

Mémorandum relatif aux propriétés dans le Bas-Canada depuis la conquête jusqu'à cette date. 448

30 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 132). Transmet la requête de Stewart, commissaire pour l'administration des biens des Jésuites. Les raisons de sa demande d'augmentation, entre autres celle d'avoir agi comme trésorier de ces biens; comment cela est arrivé. Si cela se continue il faudra révoquer la commission de Stewart. Lui avait donné ordre de remettre tous les soldes au receveur général, qui devait garder ces fonds séparés de tous les autres revenus provinciaux, et ce système est maintenant en vigueur. La manière habile dont Stewart s'aquitte de ses devoirs. Envoie aussi un mémoire de Ryland, qui a été le trésorier des biens des Jésuites pendant 14 ans, ayant été membre de la commission pendant 19 ans; est maintenant blessé de voir qu'un membre du Conseil, plus jeune que lui, est nommé seul commissaire, et pense que ses longs services lui donnent droit de recevoir le traitement entier comme pension. 466

Inclus. Mémoire de J. Stewart. 471

Mémoire de Ryland. 475

30 décembre, Québec. Kempt à Murray (n° 133). Transmet un mémoire de l'Institution Royale, demandant de l'aide pour l'érection et la dotation du collège McGill. Les obstacles qu'on rencontre pour suivre les intentions du testateur sont expliqués dans le mémoire. La nécessité de l'institution d'un collège. Les ressources limitées de l'Institution Royale. 483

1830. *Inclus.* Mémoire au Roi. 487

1er janvier, Québec. Rapport des dépêches envoyées en 1829 par sir James Kempt au bureau colonial. 497

BUREAUX PUBLICS, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 205; la partie II de 206 à 433.)

Q. 191-1-2.

1827.

15 novembre. Questions relatives à la situation légale de l'Eglise d'Angleterre en Canada. Page 310

13 décembre, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Hamilton. Les retards qui doivent nécessairement se produire avant que les réponses envoyées au clergé puissent être reçues, résumées et transmises. Le compte rendu de ses tournées envoyé en novembre démontrera l'état général du diocèse. Envoie copie de lettres au clergé relativement aux questions en litige entre l'Eglise et des sectes protestantes. Quelques membres du clergé du Haut-Canada désirent avoir une convocation pour examiner l'état de l'Eglise; mais, par crainte des désagréments qu'une pareille réunion pourrait produire, il pense que d'autres moyens pourraient être adoptés. Envoie, d'après ses connaissances personnelles, des renseignements sur quelques points dont il s'est enquis. Son chapelain, C. Morgell, fournira tous les renseignements qu'il est en son pouvoir de donner. 354

Sujet d'enquête proposé par le conseil ecclésiastique. 358

Tableau des membres du clergé du diocèse qui ont été admis depuis

1828. 1812, venant d'autres sectes protestantes. 362

24 janvier, Québec. Secrétaire militaire. Ordre aux maîtres de poste. Inclus dans Byham à Hay, 4 septembre 1829.

15 février, Londres. Morgell à Hamilton. Démontre la manière dont l'auteur d'un article du *Morning Chronicle* dénature la position de l'Eglise d'Angleterre en Canada, et décrit la méthode convenable pour faire une comparaison de l'état de l'Eglise d'Angleterre et de l'Eglise d'Ecosse dans les Canadas. 319

Pétition de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec. 331

22 février, Québec. L'évêque (anglican) de Québec à Hamilton. Au sujet des pétitions et représentations faites en faveur de l'Eglise d'Angleterre. 301

19 mai, Québec. Stayner. Circulaire aux maîtres de poste. Inclus dans Byham à Hay, 4 septembre 1829.

17 juillet, Québec. Archidiacre Mountain à Hamilton. Le lord Evêque a été notifié que le temps nécessaire sera donné pour faire telles remontrances qu'il désirera faire; espère par conséquent que la cause sera entendue par conseil. 300

1er août, White à By.

2 août, Canal Rideau. By à Mann.

28 août, Québec. Durnford à Darling.

1er septembre, Québec. Darling à Durnford.

23 septembre, Québec. Durnford à Couper.

23 septembre, Québec. Couper à Durnford.

25 octobre, York. Maitland à Couper.

8 novembre, Québec. Couper à Durnford.

15 novembre, Québec. Durnford à Mann. Ce document, les huit précédents inclus, dans Byham à Hay, 9 janvier 1829.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
20 novembre, Canal Rideau. By à Mann. Rapport de progrès. Inclus dans Byham à Hay, 12 janvier 1829.

26 novembre, Québec. Réquisition pour munitions, etc. Inclus dans Byham à Hay, 30 mars 1829.

12 décembre, New-York. Adresse dans le *Morning Courier*.

13 novembre, New-York. James Buchanan à Aberdeen. Tous deux inclus dans Backouse à Hay, 16 janvier 1829.

28 décembre, Woolwich. Retour des déserteurs. Inclus dans Byham à Hay 5 janvier 1829.

1829.
5 janvier, Artillerie. Byham à Hay. Transmet correspondance relative au projet de congédier les sapeurs et mineurs, et d'accorder à ceux qui travaillaient à l'ouvrage lors de son achèvement, des concessions de terrains sur le canal Rideau. 94

Inclus. Correspondance avec liste des déserteurs. 96 à 106

10 janvier, Downing Street. Stephen à Hay. Ne voit aucune raison de refuser de donner une charte de corporation à l'Eglise Saint-André, Québec, mais le prétendu inconvénient qu'il y aurait dans la possession des biens par des particuliers est la moindre des objections, les raisons les plus fortes de la requête sont, qu'elle serait dans une meilleure position que les sectes protestantes dissidentes au Canada, qui ne se sont pas plaint au sujet de la tenure des terres, le coût de remédier à ceci étant modéré, et la difficulté de perpétuer un fidéicommis est aisément surmontée par des milliers de congrégations dissidentes répandues en Angleterre. Il ne peut considérer les congrégations de l'Eglise d'Ecosse au Canada comme des non-conformistes. La conquête n'a pas été faite par l'Angleterre, mais par la Grande-Bretagne, les deux Eglises sont sur le même pied, et les législatures locales peuvent reconnaître l'une ou l'autre. Si Murray juge à propos d'accéder à la requête, la congrégation doit envoyer un projet de la charte qu'elle désire, parce qu'elle doit être citée dans l'édit. 85

12 janvier, Artillerie. Byham à Hay. Envoie rapport de By relativement au canal Rideau et aux fonds dont il a besoin. L'importance qu'il y a d'informer By aussitôt que possible du montant qui lui sera accordé. L'Artillerie recommande que le montant qu'il demande lui soit accordé. 107

Inclus. Etat des travaux, montrant les sommes dépensées. La ligne de ponts sur l'Ottawa à la chute des Chaudières est terminée. Barrières de péage érigées au pont. Le remblai en travers du grand marais de Dow est étanche. A élevé de 27 pieds perpendiculaires le niveau de la rivière Rideau à Hog's-Back. Espère que l'an prochain il sera élevé à 45 pieds. S'il lui est permis de dépenser £137,215 11. 10½ par année en 1829, 1830 et 1831, le tout sera terminé pour le 12 août 1831. 109

12 janvier, Trésorerie. Stewart à Hay. L'officier de l'intendance au Canada peut recevoir des fonds publics sur autorisation d'un mandat du gouvernement et les débourser sur la même autorisation. 139

12 janvier, Trésorerie. Le même au même. Autorisation a été donnée de rembourser à madame Cressé l'amende de mutation qu'elle a payée. 141

16 janvier, Londres. Hamilton, pour le conseil ecclésiastique, à Murray. Longue et minutieuse argumentation pour démontrer que l'Eglise d'Angleterre a seule le droit de retirer des bénéfices des réserves du clergé, par l'acte 31, George III, accompagné de tableaux statistiques. 268

16 janvier, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Transmet lettre de Buchanan avec copie de journaux contenant les adresses de certaines associations concernant les Canadas. 26

Inclus. Buchanan à Aberdeen. Envoie journaux venant de New-York, avec adresses de sociétés du Canada. Le danger du système actuel au Canada. 27

1829.

Adresse dans le *Morning Courrier* des 12 et 13 décembre 1828, signée par J. Macneven, président de l'Association des *Amis de l'Irlande* à New-York. Page 29

20 janvier, Downing Street. Stephen à Hay. Rapports sur la charte proposée par la Société Littéraire et Historique de Québec, qui ne peut être présentée maintenant à Sa Majesté pour être signée, étant imparfaitement rédigée. 91

30 janvier, Londres. Palmer au même. Extraits envoyés du *Rolls Chapel*. Demande le paiement d'honoraires se montant à £134, 2s. 396

5 février, Londres. Hamilton au même. A écrit à Ryan, spécifiant les qualités requises chez un candidat désirant entrer dans les ordres sacrés de l'Amérique du Nord, mais il craint, vu le peu de ressources de la société, de ne pouvoir s'assurer ces services, parce qu'il y a déjà plusieurs candidats non encore pourvus. 299

12 février. L'évêque de la Nouvelle-Ecosse à Hamilton. Inclus dans Hamilton à Hay. 1er août 1829.

18 février, Whitehall. Philips à Hay. A reçu une liste des condamnés à mort dans le Bas-Canada. Peel se croit justifiable de conseiller la commutation de la peine de mort en un exil pour la vie. Envoie le pardon pour être transmis à Kempt. Des ordres ont été donnés au surintendant de recevoir les condamnés à bord du ponton de l'*Antelope* aux Bermudes. 60

28 février, Trésorerie. Stewart à Hay. Autorisation donnée de payer annuellement £1,000 à Hale comme receveur général, ainsi que le coût de la voûte pour mettre le trésor public en sûreté. Un mandat est préparé pour la nomination de M. Hale comme receveur général. 142

13 mars, Amirauté. Cockburn à Murray. Envoie les lettres qu'il a promis à Coffin qu'il mettrait entre ses mains (à Murray). Coffin à besoin des lettres à Murray afin que justice lui soit rendue. 2

16 mars, Whitehall. Lack à Hay. Au sujet du mémoire de MM. Robin et Cie, concernant l'exemption de droits provinciaux sur les articles pour les pêcheries; les lords du Commerce partagent l'opinion du procureur général à ce sujet. 25

18 mars, Windsor. Arrêté en Conseil désavouant le bill à l'effet de confirmer pour des fins civiles la subdivision paroissiale du Bas-Canada. 23

18 mars, Artillerie. Byham à Hay. Le comité a autorisé des concessions tel que proposé par le colonel By. 113

30 mars, Artillerie. Le même au même. Envoie copie d'un ordre au garde-magasin à Québec pour la distribution d'armes, etc., à la milice coloniale, afin de connaître l'opinion de Murray si le paiement doit ou ne doit pas en être exigé. 114

Inclus. Réquisition. 115

31 mars, Trésorerie. Stewart à Hay. Lettre reçue contenant l'opinion de Murray que les mesures prises sont bien calculées pour la sûreté du trésor public dans le Bas-Canada; l'officier de l'intendance est chargé d'agir en conséquence. 145

15 avril, Trésorerie. Stewart à Hay. Dépêches reçues avec demandes de pensions aux veuves de d'Eschambault et de Claus, tous deux du département des Affaires des Sauvages. Référence est faite à la lettre du 18 juin 1827, des lords de la Trésorerie, disant qu'une pension ne peut être accordée aux veuves de fonctionnaires publics à moins que ceux-ci n'aient rendu des services exceptionnels. Cette dernière considération s'applique à madame d'Eschambault, à qui est accordée une pension annuelle de £70 à commencer du 1er juin 1829. Dans le cas de madame Claus, il n'y a rien pour distinguer les services de son mari de ceux rendus par les autres employés, de sorte que Leurs Seigneuries ne peuvent la recommander pour une pension. 147

5 mai, Trésorerie. Le même au même. Transmet rapport des comptes de l'armée avec lettre de Dalhousie au sujet des frais de voyage du sous-surintendant et

1829.

de l'interprête du département des Affaires des Sauvages, pour avoir instructions de Murray. Page 150

Inclus. Extrait d'un rapport des contrôleurs des comptes de l'armée, attirant l'attention sur une allocation personnelle au sous-surintendant et à l'interprète du département des Affaires des Sauvages, lorsqu'ils sont envoyés en service ailleurs, auquel cas ils reçoivent les frais de logement, de chauffage et une ration personnelle de provisions. Leurs frais de voyages devraient être payés à même leur traitement. Recommande que dans le cas de l'interprête, la question de payer une allocation supplémentaire aux personnes de cette catégorie ou d'un grade inférieur à celui des subalternes, soit prise en considération. 151

8 mai, Gardes à cheval. Fitz-Roy Somerset à Hay. A part de leur concéder des terrains sur le canal Rideau, ne serait-il pas avantageux, pour réprimer la désertion des soldats, de leur offrir lors de leur licenciement, des concessions de terrains dans tels endroits qu'ils choisiraient pour s'établir? 14

11 mai, Trésorerie. Stewart au même. Dans les circonstances, les lords de la Trésorerie approuvent les rations de farine aux colons et à leurs familles sur la grande route entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, à la condition qu'ils entretiennent la route pour le service des malles, les rations devant être distribuées tant qu'ils feront l'ouvrage d'une manière satisfaisante. 153

11 mai, Londres. Barbour à Aberdeen. Inclus dans Backhouse à Hay, 15 mai 1829.

11 mai, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet rapport des commissaires de l'audition des comptes, suggérant un arrangement pour s'assurer du paiement de la part des acheteurs des terrains et des bâtisses du gouvernement. 155

Inclus. Rapport des commissaires de l'audition des comptes sur la méthode actuelle de tenir les comptes des terrains vendus et d'en recevoir le paiement, avec changements suggérés. 156

12 mai, Amirauté. Barrow à Hay. Lorsque la position de Barrie comme commissaire civil a été changée en celle de commodore, la nomination ne devait pas être tenue secrète plus longtemps. Ceci peut-être devrait être communiqué au secrétaire colonial. 3

15 mai, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Transmet note et pièce incluse de Barbour, envoyé extraordinaire des Etats-Unis, demandant copie de la concession de terres faite aux sauvages Catawba, et demande que le ministère des Affaires étrangères soit renseigné. 52

Inclus. Barbour à Aberdeen. Envoie lettre du département exécutif de la Caroline du Sud, et demande que la concession de terres mentionnée lui soit fournie. 53

Miller à Barbour. Demande copie de la concession de terres faite aux sauvages Catawba, dans la Caroline du Sud. 54

15 mai, Londres. Pelly à Hay. Se rendra auprès de lui n'importe quel jour il nommera après lundi, pour s'entretenir de l'étendue et de la population des territoires de la Baie d'Hudson. 237

19 mai, Amirauté. Barrow à Hay. Relativement à sa lettre, tout ce qu'on a reçu de ses arpentages de Bayfield a été gravé et envoyé; lorsqu'on en recevra d'autres on donnera instruction de les publier. 4

5 juin, Londres. Adresse des Communes demandant des copies ou des extraits des communications envoyées par le bureau colonial aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada. 1

8 juin, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie partagent l'opinion de Murray que la concession d'un bail de Lauzon à Caldwell serait sujet à objection, mais qu'il pourrait rester comme locataire annuel à £2,000 par année. 167

8 juin, Londres. Buchanan à———Incluse dans Planta à Murray, 22 juin 1829.

11 juin, Québec. Dunford à Mann. Incluse dans Byham à Hay, 4 septembre 1829.

1829.

15 juin, Artillerie. Byham à Hay. Le rapport sur l'insuffisance du barrage à Hog's-Back avait déjà été reçu. On a prié By de dire pourquoi il n'avait pas fait rapport plus tôt du défaut de l'entrepreneur de remplir son contrat, et aussi de dire quelles mesures avaient été prises pour indemniser le public. Page 116

19 juin, Trésorerie. Stewart au même. Les lords de la Trésorerie avaient reçu une dépêche que la législature du Canada consentait à contribuer dans une proportion raisonnable au coût de la construction de phares sur l'île Saint-Paul et sur le Cap-Ray, à Terreneuve. On a aussi demandé à Leurs Seigneuries de fournir leur contribution de la part de Terreneuve. Ils consentent à contribuer à un projet si avantageux, mais ils ne croient pas que Terreneuve devrait être appelée à payer une portion importante des dépenses. 168

19 juin, Londres. Buchanan à Planta. Demande la continuation de son amitié, et de l'aide en faveur de sa famille. 174

Inclus. Nouvelles observations indiquant la nécessité d'avoir un agent sur le canal. 175

22 juin, Trésorerie. Planta à Murray. Envoie une demande de Buchanan, consul à New-York, de faire nommer ses deux fils agents du canal au Canada sans appointements. Ne connaît pas Buchanan, excepté officiellement, mais n'aime pas à refuser de porter l'affaire à sa connaissance (à Murray). 170

Inclus. Extrait de la lettre de Buchanan, 8 juin 1829, au sujet de ses fils. 171

Pétition de Buchanan pour faire nommer ses deux fils agents du canal sans appointements jusqu'à ce que les péages puissent en fournir. 172

22 juin, Londres. Lemon à Hay. Demande la date de la concession aux sauvages Catawba afin de faciliter ses recherches. 397

24 juin, Whitehall. Peel à Murray. Peut-il lui donner des renseignements pour répondre à la lettre incluse. 61

Incluse. Nathaniel Gould. Transmet des papiers de la Chambre de Commerce de Québec au sujet des abus dans la Cour de Vice-Amirauté. 62

Finlay, président de la Chambre de Commerce de Québec à———. Se plaint d'abus dans la cour de Vice-Amirauté, envoie une liste des copies des documents transmis et demande de porter la question devant le gouvernement aussitôt que possible. 64

25 juin, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet copie d'une lettre de l'ordonnateur en chef Routh sur la fourniture de provisions pour les personnes naufragées sur Anticosti. Il faut présumer qu'on a régulièrement rendu compte de ces provisions aux autorités coloniales. 178

Inclus. Routh à Stewart. Envoie une réquisition de provisions pour les personnes naufragées sur Anticosti. 179

Réquisition. 180

30 juin, Whitehall William Peel à Hay. Des ordres ont été envoyés au surintendant aux Bermudes lorsque des sentences de mort ont été commuées en déportation à perpétuité. 67

1er juillet, Londres. Garry à Murray. Conformément à la loi, il envoie une liste de toutes les personnes employées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans ses territoires en 1828. Page 238

Liste incluse. 239

Département du nord

Gouverneur	1
Facteurs en chef et commerçants en chef	45
Chapelains	2
Commis	60
Serviteurs	509
	617

1829.

Département du sud		
Commis.....	26	
Serviteurs.....	152	
		178
Total.....		795

2 juillet, Trésorerie. Dawson à Hay. La somme de $50 refusée pour les dépenses du capitaine Hope, et dont le remboursement a été ordonné, n'a pas encore été payée à Sargent. Page 181

3 juillet, Trésorerie. Dawson à Hay. La législature du Bas-Canada ayant, par accident, manqué d'adopter une loi pour le paiement de la milice, les lords de la Trésorerie sanctionnent une avance pourvu qu'on prenne soin d'en demander le remboursement le plus tôt possible. 182

3 juillet, Londres. Lemon à Hay. Des recherches soigneuses ont été faites dans les papiers du bureau d'Etat, mais il n'a trouvé aucune inscription d'une concession aux sauvages Catawba. 398

4 juillet, Bureau de la Guerre. Sullivan au même. Pour savoir si la situation occupée par Vassal de Monviel est civile ou militaire, le montant de ses appointements ou émoluments et la date de sa nomination. 235

8 juillet, Amirauté. Melville à Murray. Son intention d'unir les commandements navals sur la côte nord américaine et dans les Antilles sous un chef d'escadre avec quartier général aux Bermudes. Les avantages au point de vue de la santé, etc. La population de la Jamaïque peut croire sa dignité offensée de ce que son île n'est plus le quartier général d'un amiral, mais cela ne devrait pas l'emporter sur les autres considérations. Un capitaine supérieur devrait être là pour faire le service dans ces environs. Les stations navales dans cette étendue sont Halifax, les Bermudes, Antigonish et la Jamaïque, mais les effectifs ont été discontinués depuis la guerre. Il ne sait pas si celui de la Jamaïque peut être discontinué, mais il peut être diminué. On s'efforcera de concentrer tous les magasins navals aux Bermudes. 5

8 juillet, Artillerie. Byham à Hay. Il a reçu instruction d'envoyer l'approbation de l'achat de la propriété de R. D. Fraser et du Dr Munro dans le voisinage de Hog's-Back. Comme les terres devront augmenter en valeur le long du canal, on devra s'assurer de toutes celles dont on pourrait avoir besoin. 119

8 juillet, Artillerie. Le même au même. Rapport abrégé des progrès sur le canal Rideau reçu. Si le canal doit être terminé pour le 12 août 1831, comme l'avait promis le colonel By si on lui allouait £137,000 pour chacune des trois années 1829, 1830 et 1831, il faudra allouer £140,000 pour chacune des deux années 1830-31, £130,666 seulement ayant été accordés en 1829. 117

14 juillet, Londres. Sabine, secrétaire de la Société d'Horticulture à Hay. Description du bouleau noir et de ses emplois. 400

15 juillet, Bureau de la Guerre. Lukin à Hay. Désire savoir si l'adjudant général de la milice du Bas-Canada est un officier capable en temps de paix, ou si la solde est une allocation de pension pour services antérieurs. 236

17 juillet, Artillerie. Byham à Hay. Des ordres ont été envoyés aux officiers de l'artillerie à Québec d'examiner et de faire rapport sur le logement requis pour la poudre et les munitions. 122

18 juillet, Gardes à cheval. Ordre général sur les concessions de terre données aux officiers de l'armée qui s'établissent dans les provinces de l'Amérique du Nord. 16

20 juillet, Trésorerie. FitzRoy Somerset à Hay. Envoie copie d'une lettre adressée à Kempt sur l'encouragement à donner aux officiers de l'armée pour s'établir dans l'Amérique Britannique du Nord. 18

1829.

Inclus. FitzRoy Somerset à Kempt au sujet des officiers de l'armée qui veulent s'établir. En substance semblable à l'ordre général du 18 mai. Page 19

22 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie une liste détaillée des appointements des officiers de douane dans le Bas-Canada. 184

Inclus. Liste des appointements. 185

23 juillet, Affaires étrangères. Douglas à Hay. Barbour demande des copies des traités avec les sauvages qui habitent la Floride. Demande qu'on les envoie au *Foreign Office* pour les expédier à Barbour. 55

Inclus. Barbour à Aberdeen. Demande des copies des traités entre la Grande-Bretagne et les sauvages de la Floride. 56

26 juillet, Londres. Sabine à Hay. Liste des instruments qu'il croit suffisants pour l'équipement de Douglas. 401

— juillet, Londres. Hamilton à Hay. La difficulté de donner une réponse satisfaisante au sujet de Griffin provient de l'hésitation à choisir parmi un monceau de témoignages accumulés contre son emploi ultérieur. 364

1er août, Londres, Hamilton à Hay. A reçu copie d'une pétition du rév. Cornelius Griffin, laquelle étant un original est retournée. Envoie une réponse à Wilmot Horton du 20 juillet 1826, au sujet d'une lettre de Griffin à Canning. La pétition n'admet pas une réponse plus directe, mais une lettre de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse aura pour effet de convaincre le secrétaire d'État que la société n'a pas agi avec trop de dûreté en rappelant Griffin. 365

Inclus. Hamilton à Wilmot Horton. Le Conseil a pleinement examiné le cas de Griffin avant de le rappeler. 367

L'évêque de la Nouvelle-Ecosse à Hamilton. Son dégoût des fausses représentations et de la malignité des accusations portées par Griffin; sa mauvaise conduite et son manque de véracité. Ses accusations réfutées en détail. 368

Autres documents relatifs à Griffin. 391

8 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet un extrait d'une remarque au sujet du département des colons à Lanark. 186

Inclus. Extrait du rapport du contrôleur des comptes de l'armée au sujet de la recommandation qui si l'on continue l'établissement de colons à Lanark, qu'on ne croyait pas opportun de donner une compensation pécuniaire au lieu de provisions. Ne peut recommander la compensation en argent, pour les raisons données. L'affaire soumise à la considération du secrétaire colonial. 187

8 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet un mémoire des commissaires des douanes, que le logement occupé comme douane à Québec ne mérite pas d'être choisi, et recommande qu'une maison appartenant à Caldwell soit achetée pour l'usage des douanes. Le sujet référé à Murray pour avoir son opinion. 189

Inclus. Mémoire. 190

11 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Relativement à la demande de la veuve du chirurgien Richardson, du département des Affaires des Sauvages, les lords de la Trésorerie attirent l'attention sur la lettre du 15 avril dernier, et ne peuvent voir que les raisons sur lesquelles s'appuie cette demande les justifieraient de recommander une allocation. 193

11 août, Trésorerie. Le même au même. Relativement à la lettre du conseil de l'artillerie, qu'il serait nécessaire d'augmenter le crédit pour le canal Rideau à £140,000, les lords de la Trésorerie désirent avoir des copies de tous les documents sur le sujet avant qu'ils puissent juger de l'opportunité de demander au Parlement un nouveau crédit. 194

21 août, Artillerie. Butler à Hay. Relativement à l'insuffisance de barrage à Hog's Back, renvoie à la lettre du 15 juin. Un nouveau rapport a été ordonné au sujet de l'état précaire du barrage à Smith's-Falls. 124

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
25 août, Gardes à cheval. FitzRoy Somerset à Twiss, Le capitaine Isaac G. Ogden ayant vendu sa demi-solde pour s'établir comme colon, envoie la liste de ses services. Un tiers du prix d'achat sera retenu par MM. Greenwood, Cox & Co, jusqu'à ce qu'il ait produit un certificat d'établissement. Page 21

Annexé.—Etat des services du capitaine Ogden. 22

4 septembre, Amirauté. Barrow à Hay. L'Amirauté ne peut prêter les deux chronomètres de poche demandé de la part de Douglas pour s'en servir pour l'exploration de la côte nord-ouest de l'Amérique. Elle en fera faire deux neufs si le département colonial les paie, ou en vendra deux au plus bas prix. 8

4 septembre, Artillerie. Byham à Hay. On devrait faire un rapport sur un item de £300 pour frais de port dans les estimations budgétaires des casernes, parce que la somme est très forte, et si la chose n'est pas contrôlée ce sera un sérieux item. 126

Inclus. Durnford à Mann. Raison pour avoir placé l'item de frais de port dans les estimations, le compte des frais de port ayant été auparavant payé par l'intendance. 128

Ordre du secrétaire militaire de ne pas inscrire les frais de port du département des ingénieurs ou de l'inspecteur de l'artillerie au compte de ce bureau, mais au compte de l'artillerie. 130

Stayner, maître de poste. Circulaire aux maîtres de poste sur la manière dont les frais de port doivent être perçus du département des ingénieurs. 131

16 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie partagent l'opinion de Murray que si la Chambre recommandait d'acheter une maison pour la douane, le coût devrait être divisé proportionnellement entre la Couronne et la province. 197

18 septembre, Londres. Pelly à Murray. Envoie un extrait d'une dépêche du gouverneur Simpson ayant rapport aux transactions à l'ouest des Montagnes-Rocheuses, et une carte de l'Amérique du Nord avec des notes manuscrites des officiers de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. 266

19 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie correspondance et plan pour l'agrandissement de la cour à combustible à Québec par l'appropriation de certains lots spécifiés. 198

Inclus. Routh à Durnford. Insiste sur l'importance d'agrandir la cour à combustible. 199

Byham à Stewart. Le conseil de l'artillerie a reçu la correspondance de Québec relative à la nécessité d'agrandir la cour à combustible et transmet une lettre de Routh sur le sujet. 200

Estimation de la dépense. 202

Plan de la propriété du gouvernement. 204

23 septembre, Londres. Pelly à Wedderburn. Demande que les papiers envoyés pour les faire lire à Murray soient renvoyés, parce qu'il veut y répondre par les navires qui prennent actuellement un chargement pour la Colombie. 265

1er octobre, Amirauté. Barrow à Hay. Des ordres ont été envoyés aux capitaines et aux commandants de donner à Douglas toutes les facilités en leur pouvoir. 9

Demandes d'armes, etc. Incluse dans Byham à Hay, 2 octobre 1829.

2 octobre, Artillerie. Byham à Hay. Transmet copie d'une demande d'armes et d'accoutrements pour un effectif de réserve au Canada. Le conseil de l'artillerie ne sait pas si c'est pour les troupes de Sa Majesté ou pour la milice du pays. Dans ce dernier cas, le gouvernement colonial devra en défrayer les frais. Le conseil de l'artillerie consent toujours à aider aux gouvernements coloniaux, mais il croit qu'au Canada le gouvernement colonial devrait former ses propres dépôts. 132

Inclus. Relevé des armes, etc., nécessaires pour compléter. 134

3 octobre, Londres. Freeling à Hay. Relativement au rapport de Kempt de la non-réception des malles par le paquebot de juillet, il mentionne leur expédition par le *Goldfinch* Toutes les recherches seront faites à Halifax. 403

1829.

Inclus. Gay, agent de la malle à Falmouth, à Freeling. Fait rapport que les malles de juillet ont été reçues par l'agent à Halifax, et il faut présumer que le retard a eu lieu entre Halifax et Québec. Page 405

8 octobre, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Envoie copie d'une note du prince de Lieven, que la Compagnie Russe-Américaine a intention de transporter sa factorerie de Sitka à Kodiak. 57

Inclus. Le prince Lieven à Aberdeen (en français). Faisant rapport du transfert de la factorerie Russe-Américaine de Sitka à Kodiak. 58

8 octobre, Londres. Sabine à Hay. Douglas envoyé à la rivière Columbia devra rendre tous les services possibles au gouvernement; l'arrangement quant à ses rapports, etc. 407

19 octobre, Artillerie. Byham au même. Des demandes ont été faites par des officiers de l'artillerie et du train des équipages d'artillerie de leur permettre de profiter de l'ordre général aux officiers désirant devenir des colons. Si on leur permet de commuer leur demi-solde leur accordera-t-il la même allocation proportionnelle de terre qu'aux autres officiers. 135

19 octobre, Londres. Freeling au même. Le sac de dépêches pour New-York a été envoyé à Liverpool et mis à bord du *New York*, qui a mis à la voile le 17. 409

24 octobre, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Aberdeen a demandé au prince de Lieven des lettres de recommandations en faveur de David Douglas pour favoriser ses recherches scientifiques sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. 59

13 novembre, Doctors' Commons. Opinion d'homme de loi, qu'il n'y a rien dans le bill accordant certains privilèges aux personnes professant la foi juive justifiant son désaveu. 68

13 novembre, Doctors' Commons. Opinion d'homme de loi, que le bill à l'effet de rendre valides des transferts de terres possédées en franc et commun soccage ne devrait pas recevoir la sanction de Sa Majesté. 69

Acte à l'effet de rendre valides des transferts de terres, etc., possédées en franc et commun soccage. 73

17 novembre, Trésorerie. Dawson à Hay. Refère à la minute de la Trésorerie du 10 novembre, dont une copie est envoyée, que Murray pourra donner des instructions à Kempt pour les communiquer à l'Assemblée au sujet des officiers percevant les revenus des douanes. 206

Inclus. Minute de la Trésorerie avec de longs détails sur les appointements, etc., des officiers de douanes. 207

19 novembre, Trésorerie. Dawson à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent les arrangements faits par Kempt au sujet des canaux des Cascades, de la Roche-Fendue et du Coteau-du-Lac. 227

20 novembre, Trésorerie. Le même au même. A déposé devant la Trésorerie les documents relatifs aux réductions dans le département des sauvages avec propositions pour l'amélioration de la condition des sauvages de diverses manières énoncées. Les lords de la Trésorerie approuvent la réduction et les améliorations projetées. En réglant les comptes du Haut-Canada on devrait adhérer à l'habitude de transmettre les comptes au ministère. Le calcul du coût des présents, etc., devra être réduit au prix réel tel que fourni par l'artillerie et non pas au prix exigé à Montréal. Le département des sauvages dans le Haut ou le Bas-Canada devrait être placé sous un gouverneur dans chacune de ces provinces, ainsi que le recommande Murray. Approuve la proposition que l'argent dû à certaines tribus pour la terre cédée à la Couronne devrait être appliqué à la construction de maisons et à l'achat d'instruments d'agriculture pour les tribus qui seront disposées à s'établir. 229

26 novembre, Artillerie. Byham à Hay. Demande un état du nombre de miliciens dans le Haut et le Bas-Canada. 137

2 décembre, Trésorerie. Stewart à Twigs. De recueillir de plus amples renseignements sur les pertes des officiers à l'île Drummond. 234

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
2 décembre, Artillerie. Byham à Hay. Relativement à la demande d'armes, etc., pour l'effectif de la réserve au Canada, la présente demande complétera-t-elle les munitions requises. Page 138

4 décembre, Londres. Pelly à Murray. Envoie un extrait de la dépêche de Simpson qui a rapport au pays à l'ouest des Montagnes Rocheuses dans la Terre de Rupert, et attire l'attention de Murray sur les procédures dans le dernier congrès des Etats-Unis, dont il envoie une copie imprimée. 267

5 décembre, Amirauté. Barrow à Hay. Envoie le rapport du vice-amiral Ogle sur l'état des pêcheries de Terreneuve pour la dernière saison. 10

Inclus. Rapport sur l'état des pêcheries durant la dernière saison. 11

31 décembre, Amirauté. Barrow à Hay. Il a été ordonné à l'amiral de la station de l'Amérique du Nord de concert avec le gouverneur général, de faire une enquête sur la condition des habitants de l'île d'Anticosti. 13

Divers documents, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 247, la partie II de page 248 à 511, et la partie III de page 512 à 753.)

Q.-192-1-2-3.

Diverses dates. Pour les documents relatifs aux Hurons, *voir* 2 novembre 1829.

1828.
30 août, Downing Street. Hay à O'Halloran. Incluse dans O'Halloran à Hay, 26 janvier 1829.

31 août, Saut-Saint-Louis. Mémoire des sauvages du Saut-Saint-Louis pour la restitution de la terre détachée par erreur de la concession de terre au Saut-Saint-Louis, faite par Louis XIV en 1686. Page 600

Pétition des Iroquois du Saut-Saint-Louis. 615

Les signatures commencent à 621

Certificats des témoins 625

Documents, cartes, etc., apportés par les chefs des Iroquois du Saut-Saint-Louis. 626 à 651

1er décembre. James Buchanan à Hay. "Pensées sur l'état présent des Canadas, relativement à leur lien indissoluble à la Couronne d'Angleterre." S'oppose à l'idée d'abolir la tenure seigneuriale et insiste sur l'encouragement à donner aux Canadiens-français d'améliorer leurs terres. Approuve la taxation des terres incultes dans le Haut-Canada, et espère qu'elle s'étendra à la province inférieure. Les seigneurs ne sont pas tous Français, quelques-unes des principales seigneuries appartenant à des sujets britanniques. La convenance de mettre les droits de douanes à la disposition du gouvernement civil, et espère que le gouvernement impérial conservera toujours le droit de taxer le commerce. Argumentation minutieuse sur le sujet. Le manque de reconnaissance des concessionnaires de larges étendues de terres, qui considèrent comme une oppression le fait qu'on leur demande de remplir leur part des conditions de la concession. L'importance des relations du Canada comme partie de l'Empire. Le danger de réserver un septième des terres pour le clergé. Autres considérations, surtout celles de la sécularisation des terres du clergé. 86

1er janvier, New-York. James Buchanan à Hay. A tiré une traite de £21 pour payer un message spécial pour transporter un sac de dépêches à Kempt. Toutes les dépêches pour lui (Kempt) ou pour Colborne peuvent être expédiées beaucoup plus promptement et pour une dépense triviale considérant la distance. 81

1829.

3 janvier, Bath. Armstrong à Hay. Envoie une pétition de son parent Willy, qui, il l'espère, recevra une favorable considération. Page 1

4 janvier, Québec. Fisher à Murray. Soumet un mémoire pour lui-même en sa qualité d'éditeur de la *Gazette* de Québec, dont les profits sont faibles, et on se propose de lui retirer toutes les impressions pour le district de Montréal, et dans ce cas il lui serait presque impossible de continuer à publier la gazette officielle au siège du gouvernement. 223

Inclus. Mémoire de John Charlton Fisher avec un compte de la *Gazette Officielle*; le signataire considère qu'en sa qualité d'éditeur de la gazette il est un officier de la cour du Banc du Roi, et que le paiement de ses appointements devrait sortir des fonds votés pour l'administration de la justice.

5 janvier, Londres, Johnson à Hay. S'excuse du retard de sa visite lorsqu'on désirait le voir, parce qu'il était occupé du cas de son fils qui commence seulement maintenant à se rétablir à la suite d'une opération formidable. Lui demande d'accorder une entrevue. 224

6 janvier, Mount-Acca. O'Ryan à Bathurst. Quelles sont les qualités requises pour obtenir les ordres dans l'Église d'Angleterre comme missionnaire dans une des colonies; peut donner les certificats les plus irréprochables sur son caractère. Ses connaissances éducationnelles. 465

7 janvier, Little-Hampton. Fitzgerald à Murray. Envoie un résumé des raisons de l'établissement de l'escale des paquebots des colonies de l'Amérique du Nord dans l'ouest de l'Irlande plutôt que sur le côté est ou dans le canal. S'étant intéressé à un essai de former une compagnie à fonds social à cette fin, il possède des renseignements détaillés sur les moyens et les projets d'une telle compagnie. Les ducs de Wellington et de York ont approuvé et le projet aurait réussi si ce n'eût été des misérables qui ont obtenu de l'emploi et ont entraîné la compagnie dans des difficultés légales qui ont conduit à l'abandon du projet. Ils se sont depuis assurés de sa praticabilité et de sa nature profitable, et presque chaque membre du cabinet de Liverpool, lui compris, a donné son assentiment. Est principalement redevable à Wellington pour sa favorable attention à ce projet, et qui l'a beaucoup éclairé par sa propre expérience, mais il est probable que le projet sera effectivement contrecarré dans les départements subordonnés. Il est de plus en plus convaincu de l'importance du sujet, augmentée par la vive opposition de Liverpool influencé par New-York, qui traite ce projet comme contraire à ses intérêts nationaux et politiques. Croit le moment favorable de soumettre le projet aux chefs des départements. Les documents ne sont pas aussi bien arrangés qu'ils pourraient l'être, mais il (Murray) connaît déjà bien le sujet. 511

Inclus. Argumentation en faveur de Valentia comme port d'escale des paquebots avec note des améliorations effectuées dans les routes postales depuis Halifax. 248

Distance de Falmouth à Halifax.....	2,775	milles anglais.
De Valentia à Halifax.....	2,465	"
Navigation en moins de Valentia...	310	"

Une proposition de navigation à vapeur entre l'Europe et l'Amérique et les Antilles; avec tableau des distances, nombre de passagers transportés et autres détails. 252

8 janvier, New-York. James Buchanan à Hay. Raisons de son vif intérêt dans les mesures concernant le Canada; envoie les idées qu'il a couchées sur le papier. Il aurait pu adoucir ess expressions, mais le bureau colonial devrait connaître toute la vérité. Il avait suggéré à lord Wallace, alors à la Chambre de Commerce, des arrangements qui étaient satisfaisants. Les agents coloniaux s'intéressent plus aux affaires des colonies qu'ils représentent qu'à celles de l'Empire, surtout dans ses relations avec les Etats étran- 269

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

gers. La convenance d'avoir dans les colonies un commissaire chargé de surveiller les mesures concernant le commerce; cette nomination a tenu son attention en éveil sur les affaires canadiennes et le lien britannique. Par cette nomination l'on pourrait contrecarrer l'incessante vigilance des Etats-Unis. Page 82

13 janvier, Grantham. Heron à Murray. Il y a dans son voisinage un grand nombre de personnes qui désirent émigrer. Demande des renseignements pour les guider. 455

15 janvier, Londres. Picken au même. Envoie une copie des esquisses de McGregor sur l'Amérique Britannique du Nord; s'excuse de les envoyer en cartons, parce qu'on est à préparer une nouvelle édition qui sera plus digne d'être conservée. Ira le voir pour savoir quelles améliorations il suggère. 512

17 janvier, Londres. A C. Buchanan à———. Le retard à mettre son bureau sur un bon pied d'efficacité. Sa lettre (de Buchanan) indiquait qu'on prévoyait des retards. On aurait pu les éviter en lui accordant une commission. Dalhousie et Kempt approuvent tous deux ses recommandations, mais désirent savoir pourquoi aucune commission n'a été apportée. A écrit au secrétaire d'État, lui montrant la nécessité de sa nomination. Demande d'envoyer des hommes pour surmonter la difficulté dans laquelle il se trouve. Espère qu'on fournira des fonds avant que les colons commencent à arriver en grand nombre, ce qui aura lieu en mai. Par souscriptions volontaires il a pu fournir de l'ouvrage à plusieurs centaines de pauvres immigrants qui sont venus l'an dernier et qui autrement seraient morts de faim. Est peiné de dire que la caisse des bois et des terres est en banqueroute; la folie de forcer les ventes de terres sans colons; quelques centaines de familles industrieuses établies comme noyau feraient augmenter le revenu des terres. 58

23 janvier. Davidson à Hay. Envoie un état des recettes et des dépenses du département des bois et forêts du 24 juin 1826 au 31 décembre 1827, avec d'autres documents. Les transactions de près de deux années, après les déductions qui sont notées, accusent un solde de £183 9s. 1d. en faveur du gouvernement, et pour la présente année il y a un excédent de £445 17s. 4d., avec £639 16s. 5d. courant ou £575 16s. 9d. sterling. Autres remarques sur les finances et chiffres tirés des comptes. 196

Inclus, Davidson à Hill, 1er mai 1828. Compte rendu des divers événements survenus depuis la réception de sa commission le 15 novembr) 1826, avec système de permis adopté pour les différents districts; la description du bois à couper dans ces districts et autres renseignements. 201

Relevé de l'argent relatif au département des bois et forêts entre le 24 juin 1826 et le 31 décembre 1827. 211

Relevé du bois coupé sur les terres de la Couronne du Bas-Canada en 1828. 216

24 janvier, Paisley. Burns à———. Accuse réception d'un chèque. Le rév. Gavin Long nommé à Lanark et Dalhousie, mais avant de pouvoir l'ordonner on doit avoir des assurances au sujet de ses appointements. Les gens ont offert environ £70, mais il faut quelque chose d'une nature plus stable. 3

26 janvier, Six Mile Bridge. Halloran à Hay. Conformément aux termes de la lettre incluse, envoie un document à expédier au gouverneur des colonies. 456

Inclus. Hay à O'Halloran. Bien que Murray n'imagine pas que le gouvernement du Bas-Canada puisse lui donner des renseignements au sujet de son fils, il n'a cependant aucune objection à expédier toute lettre qu'il pourrait désirer transmettre. 457

(Le nom soit Halloran ou O'Halloran est donné ici comme dans l'original.)

16 février, Québec. Felton à Hay. Envoie son compte pour 1828, en qualité de commissaire pour la vente et l'administration des terres de la Couronne. Comme

1829.

le système en usage n'a rencontré aucun obstacle, il ne se croit pas autorisé à lui (à Hay) faire des recommandations. Page 230

Inclus. Le compte courant. 231

(Les noms des acheteurs sont donnés.)

21 février, Plymouth. Hamilton à Wilmot Horton. Demande que l'adresse de Darling soit mise dans la lettre incluse. 458

23 février, Québec. Christie à Murray. Envoie une copie de mémoires sur l'administration du gouvernement de Québec par Dalhousie. Désire qu'ils tombent sous les yeux du secrétaire colonial, et en outre comme fonctionnaire il ne fait rien de plus que son devoir en les transmettant. 121

24 février, Londres. Pinsent à Murray. Des craintes étant exprimées que les Canadas se révoltent et se jettent dans les bras de leurs voisins, il suggère d'en faire une partie intégrale de l'Empire Britannique par un acte d'union de représentation en parlement, comme on le fait pour l'Irlande, leur donnant protection contre la concurrence étrangère. A moins de les unir à la mère-patrie toutes les colonies seront perdues les unes après les autres. 514

2 mars, Londres. Panton Corbett à Hay. Envoie un état à la demande d'un de ses commettants qui est un ami du signataire. Demande une réponse. 122

Inclus. Penny à Penton Corbett, 10 septembre 1828. Envoie des observations sur la culture du chanvre au Canada, qu'il demande de présenter aux autorités voulues. Il part pour le Canada le 16. 123

Observations sur la culture du chanvre au Canada et demande que le bâtiment dont on se sert maintenant à Lachine, en rapport avec le canal, puisse être aménagé pour des machines pour la manipulation du chanvre. 124

7 mars, Antrim. Campbell, Mitchell et McGuiggin, pétition demandant d'être employés comme chasseurs dans le Nord-Ouest. 127

16 mars, New-York. James Buchanan à Hay. Sa mortification, après treize années de services sans recevoir la rémunération attachée à l'agence des colonies, d'apprendre par son poste qu'un autre avait été nommé. Il avait expédié plus de 5,000 sujets de Sa Majesté au Haut-Canada, et il espère que sir George Murray a fait la nomination sans connaître ce fait. Peut en appeler aux différents gouverneurs et même à la correspondance dans le bureau colonial. Demande si ses services méritent d'être traités de cette manière. 104

25 mars, Washington. Vaughan au même. La difficulté de se procurer une série des documants de congrès, parce qu'il n'y en a pas d'imprimés pour la vente. On lui en a offert une série qu'il prendra pour son propre compte si on ne la considère pas d'une valeur suffisante. Note à la fin par Murray, qu'il ne considère pas le prix extravagant. 574

5 avril, Québec. A. C. Buchanan au même. Envoie sous enveloppe une lettre pour Horton et des journaux, avec observations sur l'émigration et la colonisation. 61

10 avril, Londres. Mossington à Murray. Demande une concession de terre, ayant été employé sur les lacs durant la récente guerre; lors de la réduction du département des charpentiers de navires, auquel il était attaché, il fut aussi réduit, et sa pension ne suffit pas pour supporter sa grande famille. 483

Inclus. Certificat de ses services par le commissaire Hall. 485

Autorisation de payer à Mossington cinq douzièmes de sa solde entière comme pension. 486

16 avril, Londres. Mackintosh à Murray. Avait reçu de By deux plans du canal Rideau et un courrier à délivrer. Avait parcouru le canal avec By en février, et serait heureux de donner des renseignements sur son état. Où doit-il envoyer les papiers? 487

18 avril, Londres. Gale à ————————. Regrette de n'avoir pu attendre le retour de son correspondant, parce qu'il part pour Liverpool pour s'embarquer. Ne

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

sait pas ce qui a été fait au sujet du remboursement de ses dépenses et de son allocation officielle. A payé toutes ses dépenses de sa poche, outre qu'il a perdu son revenu professionnel Page 314

20 avril, Québec. L'Evêque (anglican) de Québec à Murray. Présente Bethune, dont le cas était sous considération en 1826. Sa réception là-bas justifie, il croit, cette nouvelle demande. La recommandation en faveur de Bethune ne devrait pas porter préjudice aux réclamations antérieures et plus fortes de Mills. 524

24 avril, Québec. L'Evêque (anglican) de Québec à Murray. Recommande le cas de Mills, qui est sur le point d'envoyer des documents relatifs à sa réclamation pour rémunération de ses services. Requête que si les deux se font concurrence, les réclamations de Mills sont plus fortes que celles de Bethune. 526

25 avril, Québec. Le Dr Mills au même. Espère que les réclamations de Bethune ne feront pas supprimer les siennes, qui sont antérieures et supérieures à celles de Bethune. Sera à Londres dans l'été, et alors il espère avoir l'occasion d'exposer son cas. 488

28 avril, Québec. Opinion du procureur général Stuart sur les réclamations des Hurons de Lorette. 706

29 avril, Marine. Smith à Hay. Recommande la demande de Mossington, qui est un bon homme et digne de tout ce qu'on pourra faire pour lui. 573

— avril, Washington. Vaughan à Hay. Nouvelle lettre au sujet des documents du Congrès. 577

4 mai, Surrey Road. Griffin à Murray. Cite les termes du traité avec les Etats-Unis que l'on doit recommander aux législatures des Etats de remettre les biens confisqués et demande quelles mesures devraient être prises de la part des héritiers de feu Fisher, dont la propriété a été confisquée. 316

9 mai, Bath. De Rottenbuy à Hay. Certificat du zèle et de l'habileté déployée par le rév. P. Robitaille comme aumônier de la milice canadienne incorporée du Bas-Canada durant la dernière guerre. 530

13 mai, Londres. Paterson au Secrétaire Colonial. Au sujet d'une concession de terre dans les Florides. 516

24 mai, Saint-Charles. Le rév. P. Robitaille à Murray. Envoie une pétition par deux prêtres qui vont à Londres. 531

25 mai, Portsea. Madame Hare au même. Demande un passage pour elle et sa fille pour aller rejoindre son mari dans le département de l'intendance à Québec. 459

Affidavit qu'elle est la femme de Hare. 460

25 mai, Québec. L'Evêque et coadjuteur catholique romain à Murray. (En français.) Présente deux prêtres qui doivent lui parler du Séminaire. 518

— mai, Saint-Charles. Pétition du rév. P. Robitaille demandant une demi-solde, une pension ou une allocation comme aumônier de la milice incorporée du Bas-Canada. 532

Certificats de de Salaberry (535), Marchand (536), Hertel de Rouville (537), Bourgeois (538), Réné de Laterrière (539), Macdonald (540), Heriot (541), Prévost (542), en faveur du rév. P. Robitaille comme aumônier de la milice incorporée du Bas-Canada. 535 à 542

8 juin, Londres. Brenan à Murray. Il est le membre du clergé conformiste qui a dit dans une pétition qu'il désirait aller au Canada comme missionnaire et auquel on a répondu qu'on ne donnait pas de passage gratuit. Il s'est décidé à aller au Canada et a été persécuté parce qu'il était un conformiste. 5

9 juin, Londres. James Buchanan à———. A amélioré les communications postales entre New-York et le Haut et le Bas-Canada, et sir John Colborne s'est consulté avec lui sur le sujet. Il est prêt à démontrer comment le revenu des postes impériales en bénéficiera, le transport grandement accéléré, et la population accommodée. Se rendra au Bureau colonial où ira voir sir Francis Fleming pour donner des explications en personne. 106

1829.

11 juin, Québec. Extrait d'une lettre de Québec. Incluse dans Gould à Murray, 14 juillet.

11 juin, Lambeth. Pétition de Griffin à Murray. Cite l'acte de Anne que, dans certains cas on a accordé au clergé la liberté d'en appeler à Sa Majesté. Conformément à cet acte il en appelle pour obtenir remède aux persécutions auxquelles il a été exposé. Page 424

Pétition de Griffin au Roi exposant avec grands détails les persécutions qu'il prétend avoir subies. 427

12 juin, Londres, James Buchanan à Murray. S'est offorcé depuis 1816 à tourner le flot de l'émigration vers les provinces, surtout vers le Haut Canada, et a été autorisé à dépenser $10 pour chaque émigrant. Etait convaincu du dommage que causait cette politique et l'a abandonnée, excepté dans des circonstances très graves ; les colons qu'il a établis depuis ce temps sont parmi les plus prospères et les plus loyaux de la province. Est convaincu que l'argent n'est pas le moyen d'amener des émigrants utiles et industrieux au Canada. Appuierait ses opinions si on lui faisait l'honneur de lui accorder une entrevue. L'administration de Colborne deviendrait bientôt ce que son habileté est capable de produire, et il se présente une excellente occasion par la ligne de conduite que la Compagnie du Canada semble disposé à suivre. 108

Inclus. "Etude sur l'ouverture de la navigation du Saint-Laurent", datée du 20 novembre 1828, signés "Chatham". 110

12 juin, Washington. Vaughan à Hay. Envoie les documents du Congrès ; tirera et écrira officiellement à Murray. Si l'achat n'est pas approuvé il débarrassera le département colonial de ces documents et remboursera les dépenses, mais de ne pas deshonorer le traite tirée. 579

13 juin Québec. A. C. Buchanan au même. Envoie des documents imprimés pour démontrer l'étendue des arrangements faits pour aider aux émigrants aux Canadas. 62

Inclus. Documents relatifs à l'immigration. 63 à 75

23 juin, Amirauté. Beaufort à Hay. Demande qu'on lui prête la carte de la rivière Columbia par Douglas. 7

30 juin, Québec. Evêque (anglican) de Québec à Murray. Présente Mills et recommande une considération favorable aux représentations qu'il pourra faire pour son propre compte ainsi que sur l'Institution Royale. 528

1er juillet, Londres. Bethune à Murray. Envoie une pétition avec une lettre de l'évêque de Québec. Suggère qu'on pourrait faire un changement dans la source d'où l'on tire ses (à Bethune) appointements additionnels, savoir, des biens des Jésuites aux revenus non affectés des réserves du clergé. La population catholique romaine se plaint hautement de l'application des fonds provenant des biens des Jésuites à des fins presque complètement protestantes. 53

Inclus. Pétition du rév. John Bethune demandant une augmentation d'appointements. 55

1er juillet, Edimbourg. Le général Murray à sir George Murray. Au sujet des terres accordées dans l'ouest de la Floride à lord Elibank. 490

6 juillet, Lambeth. Griffin au même. A été informé que sa pétition a été présentée au Roi, mais non du résultat. Sir Howard Douglas a écrit que lorsqu'il avait donné son opinion pour son rappel (de Griffin), il ne savait pas s'il était en faute ou non. Cela devrait donner lieu à une enquête, et aussi de lui laisser savoir la décision du Roi. A fait cette demande sur la recommandation du duc de Wellington. 441

14 juillet, Londres. Gould à Murray. Envoie une lettre d'un homme de grand bon sens, etc., de Québec. Ses propres observations ont paru en partie d'après ses notes dans le *Morning Post* et la revue de *Blackwood*, mais son absence avait arrêté la publication parce qu'il était sur le point de discuter particulièrement la politique et la statistique du Canada. Les idées exagérées des membres de la Chambre d'Assemblée sur la formation d'une

1829.

nation canadienne. Le grand changement qui s'est opéré au Canada depuis que Parker y a résidé, lui qui a donné un témoignage devant le comité de la Chambre des Communes. Il semble toqué sur ce sujet. Dans le Haut-Canada un certain nombre de démagogues ivrognes, d'éditeurs de journanx, ont continué le bal. L'importance du sujet l'a induit à lui écrire (à Murray). Page 320

Inclus. Extrait d'une lettre de Québec, 11 juin 1829. Pitié pour les tisserands de Glasgow, dont quelques-uns, il est heureux d'apprendre, sont arrivés au Canada. Son désir que tous les visiteurs soient également francs envers lui (Gould) en exprimant leurs opinions. Ne sait pas ce que le gouvernement veut faire des énergumènes qui cherchent à faire le pays français ou américain. La tentative de sauver Dalhousie aux dépens de l'influence de la Couronne et de la population de langue anglaise qui sera jetée à la mer, pieds et poings liés, à moins qu'on ne fasse un grand effort. La nécessité d'amalgamer les deux races. On ne pourra employer la langue anglaise dans la province que si la puissance impériale intervient. Le calme trompeur créé par le transfert du pouvoir à une branche de la législature. La poursuite de ce pouvoir au plus haut point, et les chefs insistent pour avoir toute les charges et l'influence parceque le pays leur appartient, et ayant obtenu le contrôle des finances, ils s'efforcent maintenant d'accaparer tous les immeubles de la Couronne de manière à tenir à l'écart les colons britanniques. 324

18 juillet, Matlock. Nuttall au Secrétaire colonial. Demande conseil sur la manière dont George Walton doit s'y prendre pour obtenir ce que lui a laissé son frère qui est mort à Montréal. 510

23 juillet, Londres. Cockburn à Hay. La boîte de plans et de papiers est arrivée et on pourra l'envoyer chercher. 129

24 juillet, Dublin. Pétition de James Kearns, exposant ses services et demandant une indemnité pour lui permettre de subvenir aux besoins de sa famille. 470

25 juillet, Québec. A. C. Buchanan à Hay. Suggère de publier un compte rendu de la condamnation du patron du brick *William and James* comme avertissement aux patrons de navires qui transportent des immigrants. 76

Inclus. Rapports des procès des patrons de navires qui transportent des émigrants en violation de la loi. 77

25 juillet, Tunbridge Wells. George Head à Murray. Envoie un exemplaire d'un livre intitulé "Forest Scenes" etc. L'importance d'un établissement pour contribuer à améliorer les lois concernant les indigents. Comment l'on pourrait former cet établissement. 461

29 juillet, Londres. Bastable à Murray. Lui demande de renvoyer la lettre de lord Dalhousie et Donoughmore en sa faveur (à Bastable). Demande d'être informé si on peut lui concéder d'autres terres ou à son fils et à quelles conditions; tiendra-t-on compte de ses pertes de manière à rémunérer sa famille. 8

3 août, New-York. Vaughan à Murray. A acheté de différentes sources une collection des papiers d'Etat des Etats-Unis de 1789 à 1828. A payé le montant pour lequel il tirera sur le bureau colonial. A pris des mesures pour s'assurer de nouveaux documents. 582

Inclus. Etat des dépenses pour l'achat des papiers d'Etat des Etats-Unis. 584

Reçus. 585

6 août, Reyden. Darling à Hay. Envoie une lettre pour Kempt afin de l'expédier avec les premières dépêches du gouvernement. Serait arrêté à son retour de France, mais fut obligé de se hâter de se rendre à Reyden, craignant une maladie qui l'eût retenu. Sera heureux et fier de recevoir des ordres l'appelant de nouveau au service actif. 218

6 août, Lambeth. Griffin à Murray. A été informé que sa pétition avait été présentée au Roi, mais non pas du résultat. Demande qu'on le lui faisse connaître. 443

1829.

8 août, Lambeth. Mémoire de Griffin à Murray. Se plaint que par suite de la non-résidence de l'évêque Stanser dans la Nouvelle-Ecosse, il n'a pu obtenir un certificat afin d'obtenir un avancement ou une cure. Page 444

10 août, Londres. Jarrett et Tadman à Murray. Offrent leurs services pour l'envoi et la protection des émigrants. 466

Inclus. Annonce de la société. 468

11 août, Lambeth. Griffin à Murray. L'évêque Inglis lui a refusé un certificat pour la raison qu'il n'était pas évêque lorsqu'il (Griffin) avait une cure dans la Nouvelle-Ecosse. Ne peut comprendre comment l'évêque Inglis a pu recommander de le (Griffin) priver de ses appointements, parce qu'il a écrit à la Société qu'il n'y avait aucune tache sur son caractère. Demande une copie des papiers dans le bureau colonial qu'il (Murray) dit lui rendre impossible de certifier le fait de sa bonne conduite durant son absence à l'étranger. 447

13 août, Hempstead. Jane Lane à———. Demande des renseignements sur la mort de son oncle le lieutenant Hybart, parce qu'on suppose qu'il a laissé des biens. Page 480

14 août, Londres. Pinsent à Murray. Le frein mis à l'entreprise coloniale en admettant les marchandises américaines en franchise, ce qui les porte à compter sur les étrangers pour les fournitures qu'elle se fournirait sans cela et lui donnerait un emploi profitable. Suggère qu'un droit de cinquante pour cent sur toutes les marchandises étrangères serait une sage politique. Suggère d'autres droits sur les marchandises étrangères et sur le fret qui entre dans le Royaume-Uni comme moyen d'encourager les industries dans la mère-patrie et dans les colonies, fournissant ainsi de l'emploi dans ces dernières et diminuant les taxes des pauvres. L'objection que ces mesures augmentent le prix des articles pour le consommateur est réfutée en affirmant que l'économie dans d'autres sens en réduirait le coût. Comment on pourrait civiliser les indigènes de la terre de Van Dieman. 520

18 août, Lambeth. Griffin à Murray. L'évêque Inglis et la Société pour la Propagation de l'Evangile lui ayant donné des certificats de bonne conduite, il (Griffin) doit se considérer comme un martyr trop bon pour le service de la Société. Renouvelle sa demande du 11, pour des copies des documents qui l'empêchent (Murray) de certifier de son bon caractère ou bien de lui donner un certificat conformément aux lois ecclésiastiques et civiles. 449

24 août, Liverpool. Eyre Evans à Murray. Suggestions sur la manière de traiter le Canada pour le bénéfice de l'Angleterre. L'avancement rapide du Canada. Comment on pourrait s'en servir pour l'émigration. Croit que pour la Nouvelle-Galles du Sud et la terre de Van Dieman la vraie garnison serait des femmes. La bonne politique d'encourager leur émigration pour faire place à d'autres. 219

24 août, Québec. Kerr à Talbot. Demande son influence pour obtenir sa retraite du banc, et si on lui (à Kerr) permet de se retirer avec une pension, demande qu'elle lui soit payée en Angleterre, comme on le fait pour les juges du Haut-Canada. 475

Inclus. Extrait d'une lettre à sir James Kempt relative à la cour de Vice-Amirauté. 477

26 août, Lambeth. Griffin à Murray. N'a reçu aucune réponse à sa demande de copies de documents adressées au département colonial contre lui, documents auxquels il se considère avoir droit. 452

31 août, Lambeth. Griffin à Murray. A reçu une lettre disant qu'on lui fournira les documents ou un certificat. Demande une enquête impartiale; tout ce qu'il demande c'est justice. 453

11 septembre, Clonmell. Borland au Secrétaire des Colonies. Demande la remise de la pétition demandant une concession de terre. 10

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

23 septembre, Londres. Richards à Murray. Envoie une longue lettre sur la question canadienne, avec une esquisse à grands traits du plan d'établissement. Soumettra une copie à Baring, parce que cela pourra obtenir son approbation et son appui. Page 544

Inclus. Esquisse à grands traits du plan d'établissement. (1) "Préparer le pays pour la colonisation en faisant des reconnaissances, en traçant des chemins et en arpentant les districts choisis. (2) Y placer des émigrants en leur donnant le choix des lots et telle aide qu'on jugera nécessaire. (3) Encourager les moulins, les écoles et les églises. (4) Visites occasionnelles par l'agent, pour voir aux chemins et aux ponts, stimuler les efforts, prévenir le mécontentement et faire rapport sur l'état du pays. (5) La nomination soigneuse des fonctionnaires civils. Ainsi le désert devient habité, la subsistance abondante, les nouveaux colons sont les consommateurs, les commerçants s'y portent, et la roue des relations humaines tourne d'elle-même. La seule chose qui manque est le moyen de circulation." 546

Le plan au complet. 548

29 septembre, Bureau des colonies. Mémoire de la bibliothèque sur l'importance des documents du congrès. 580

5 octobre, Londres. Richards à Murray. S'en va passer quelques temps avec Baring. Suggère qu'il pourrait écrire à Baring afin d'obtenir son opinion sur les capacités de son fils (de Richards) et sur le plan de colonisation. 564

8 octobre, Wellpark. Mémoire de Bridget Lawlor demandant des renseignements sur son mari, qui avait émigré vingt-huit ans auparavant et dont elle n'avait plus entendu parler. 481

9 octobre, Montréal. Gale à Murray. En 1827 il était rumeur que des mesures relatives au Canada devaient être prises. Comme cela pouvait créer une impression erronée il fut envoyé à Londres en 1828 pour recueillir des renseignements sur l'état réel des affaires. Compte rendu de ce qu'il a fait à Londres pendant ses seize mois de séjour dans cette ville. Expose ses réclamations pour la rémunération qui lui avait été garantie. 331

15 octobre, New-York. J. C. Buchanan à Hay. A expédié les dépêches et a tiré sur Yorke pour les dépenses selon instructions. Les malles adressées au bureau de poste ont été envoyées par le consul à Maranham, qui part demain pour Liverpool. 119

15 octobre, Londres. Fyson et Breck. Demande de renseignements sur les héritiers de Hector Lithgow, qui est mort à Calcutta en 1785, laissant ses biens à deux fils naturels que l'on suppose vivre à Halifax, Nouvelle-Ecosse. Ils sont morts sans enfants et l'on s'efforce maintenant de savoir qui est le plus proche parent. On dit qu'un homme du nom de Hector Lithgow s'est engagé dans le 78e régiment et avait reçu une concession de terres. Demande si le nom d'Hector Lightgow paraît dans ces concessions. 245

20 octobre, Liverpool. Mémoire des marchands de Liverpool. Avaient expédié des marchandises pour Québec par le *Joseph*, qui a fait naufrage sur les îles aux Oiseaux; une grande partie des marchandises fut sauvée et transportée sur les Iles de la Madeleine, où les gens ont refusé de les remettre à l'agent des Lloyds. Demandent d'instituer une enquête et de punir les coupables du pillage, et de faire remettre les marchandises. 492

Inclus. Dawson, agent des Lloyds, à Cannon, Miller & Co. Fait rapport sur les circonstances du naufrage, etc. 494

Déposition de Robert Mearns, ci-devant patron du *Middlesex*, de Londres. Ses forts soupçons sur les habitants de l'île d'Anticosti. 497

24 octobre, Londres. Gibson à Murray. Répète sa demande du 17 novembre d'être informé si l'on a fait une réserve de terres pour les sauvages au Lac au Riz, en conséquence d'un permis d'occupation. 337

29 octobre, Québec. Liste des personnes à qui un exemplaire d'une brochure (non nommée) a été envoyé. 463

1829.

31 octobre, Londres, Flower à Murray. Envoie deux lettres trouvées parmi les papiers de Percival, à Québec. Il est mort au cours de son voyage de Québec pour aller rejoindre sa famille à Florence. Page 247

2 novembre, Lorette. Mémoire des Hurons de Lorette exposant leurs services, la concession de terre qui leur a été faite, sa perte par l'opération de lois dont ils ne connaissent rien, perte qu'ils n'ont pas senti lorsqu'ils recevaient de nombreux présents et retiraient les produits de leur chasse et de leur pêche. Demandent que la pétition soit prise en favorable considération et qu'on envoie à ce sujet les ordres qu'on jugera convenables. 652, 653

Signatures. 655

10 novembre, Québec. Christie à Murray. Transmet une pétition de ses commettants du comté de Gaspé au sujet de son expulsion de l'Assemblée législative. Compte rendu minutieux des procédures relatives à l'adoption du bill concernant les juges de paix. 130

Inclus. Pétition des francs tenanciers et des habitants du comté de Gaspé. 149

Cochrane au président des sessions de quartier demandant une liste des juges de paix pour le district de Québec. 155

Rapport du comité sur le bill concernant la qualification des juges de paix. 156

Pétition de Christie à l'Assemblée du Bas-Canada, se plaignant des accusations portées contre sa conduite publique et officielle, la preuve étant complètement *ex-parte* et sans qu'il sût que sa conduite était en question. La pétition est longue et détaillée. 168

Résolutions du comité sur le troisième rapport sur les juges de paix approuvées par l'Assemblée. Notes de Christie sur les résolutions. 186

12 novembre, Québec. Mémoire de la veuve de l'hon. John Young exposant les réclamations de son mari comme le père des bills de l'armée, et demande au gouverneur de déposer ces déclarations devant les ministres de Sa Majesté dans le but d'obtenir un montant pour elle et pour sa fille. 587

16 novembre, St-Ambroise. Certificat du zèle des Hurons et de leur attachement à leur religion. Leur peine de ne pouvoir maintenir leur église en état convenable; leur condition nécessiteuse. 656

17 novembre, Québec. Notes par A. Stuart sur l'opinion du procureur général sur les réclamations des sauvages chrétiens établis à Lorette le 28 avril 1829. 658

Plan de Saint-Gabriel et des seigneureries adjacentes. 705

18 novembre, New-York. J. C. Buchanan à Hay. Un sac scellé de dépêches sera envoyé à Québec selon instructions. 120

18 novembre, Dublin. Hayes à Hay. Demande une place dans aucune des vacances qui pourront résulter de la mort de Percival, percepteur des douanes à Québec. 464

18 novembre, Londres. Gibson au même. Présume que la lettre se rapporte à l'établissement indiqué sur la carte. L'école est à présent sous la protection des Etats-Unis, et le village projeté sera situé près de Pénétanguishene. Envoie un rapport de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre sur la civilisation et la conversion des sauvages, etc. 338

Inclus. Rapport. 339

Cartes. 405 à 407

22 novembre, Brighton. Baring à Richards. Croit que de grands avantages découleraient d'un système d'émigration bien réglé, d'abord en soulageant la population surchargée; secondement, comme moyen de renforcer les colonies de l'Amérique du Nord; et, troisièmement, comme mesure de bienfaisance. Ces points sont bien étudiés. 566

25 novembre, North House. Richards à Murray. Craint qu'il puisse penser quil néglige le sujet sur lequel il doit obtenir l'avis de Baring, mais le rapport était inévitable. Il inclut maintenant une lettre de Baring sur le plan qu'il considère praticable avec une bonne administration. 565

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.
30 novembre, Sarum. West à Murray. Projet de mesures pour civiliser et améliorer les sauvages de l'Amérique Britannique du Nord. On n'entend plus mentionner l'objection qu'on ne peut civiliser les sauvages. L'école qu'il a établie dans le territoire de la Baie-d'Hudson a donné tout espoir de succès. Les diverses sociétés peuvent faire quelque chose, mais on ne peut rien faire d'efficace sans l'aide du gouvernement. Page 592

Inclus. Plan pour favoriser la civilisation et améliorer les sauvages de l'Amérique du Nord dans les limites des territoires britanniques. 596

5 décembre, Guernsey. Creighton au Secrétaire Colonial. Demandant des renseignements au sujet de son frère, John Creighton, parti pour Québec il y a douze ans. 195

10 décembre, Footscray Place. Bexley à Murray. Recommande le rév. M. West, dont il a eu occasion de juger les services au début, comme missionnaire à la Rivière-Rouge, et ensuite comme agent des sociétés "Bible and Church missionary" dans les Canadas et la Nouvelle-Ecosse. 12

11 décembre, Québec. George à Murray. Déterminé à faire ses recherches de services à son pays, il avait par inadvertance écrit au duc de Wellington, et il s'excuse maintenant de ne s'être pas adressée au Bureau Colonial. Cependant, cela a attiré l'attention sur le pays. Sa lettre au Duc n'était pas sous forme de plainte, comme l'interprète Kempt, mais pour obtenir d'être entendu. Espère qu'on trouvera que son projet mérite une sérieuse enquête. 408

12 décembre, Londres, Bouchette à Murray. Désire présenter sa carte topographique du Canada n'importe quel jour qui lui conviendra (à Murray). 11

16 décembre, Londres. Amiot au Secrétaire Colonial. Représente le cas de feu Bouché de Niverville, dont la famille a l'intention de réclamer les arrérages de sa demi-solde depuis 1811, mais ils ne veulent faire aucune démarche avant de savoir si les réclamations seraient favorablement considérées. 2

22 décembre, Québec. *Quebec Mercury.* Un article sur les avantages des chemins de fer pour le Canada sous le rapport du transport pour le commerce ou pour la guerre. L'article s'étend sur les avantages qui résulteraient de l'établissement de chemins de fer. 410

23 décembre, Québec. George au *Quebec Mercury.* Reprend l'article sur les chemins de fer du jour précédent, attirant l'attention sur son plan de transporter les navires de 50 à 100 tonneaux d'une rivière à une autre, avec leur pleine cargaison, ce qui se fait maintenant bien qu'on en ait ri lorsqu'il l'a proposé. Propose de faire des chemins à lisses de bois pour les charrettes, les wagons ou voitures sur un plan simple qui faciliterait le transport, dans une proportion de dix fois plus que la méthode ordinaire. Son opinion est basée sur des essais qui ne peuvent être discutés par des hommes qui n'en ont pas fait l'expérience. Prétend que par son projet les arbres encombrants peuvent être convertis en bons chemins. Elabore son argumentation. 416

Un mémoire non signé, apparemment par George, préconisant les chemins à lisses de bois. Il est intitulé "Mémoire sur des sujets dignes de recherches sur la colonisation et l'amélioration des Canadas." 422

Pas de date. Notices de parties de témoignages donnés devant un comité spécial en 1828, sur les réclamations de l'Eglise d'Ecosse sur les réserves du clergé. 13

Recensement religieux du comté de Montréal en 1825. 52

GOUVERNEUR SIR JAMES KEMPT, 1830.

Q. 193-1.

1829.

31 décembre, Canal Rideau. Rapport sur le canal Rideau. Inclus dans Kempt à Murray, 12 février 1830.

1830.

1er janvier, Québec. Rapports des conseils exécutifs et législatifs du Bas-Canada. Page 3

2 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 1). Transmet la pétition de de Lorimier demandant la permission de se retirer avec une demi-solde. Expose ses services et ses souffrances et recommande fortement son cas pour favorable considération. 9

Inclus. Pétition de de Lorimier. 12

Certificats en faveur de Lorimier. 19

Rapport des procédures d'un conseil de médecins pour examiner et faire rapport sur la santé du capitaine de Lorimier. 22

3 janvier Québec. Kempt à Murray (n° 2) La diversité d'opinions et la difficulté d'obtenir des renseignements corrects l'ont empêché de répondre plus tôt sur les conseils législatif et exécutif. En réponse à la question sur la constitution des conseils législatif et exécutif et jusqu'à quel point il serait bon d'ajouter une plus grande proportion de personnes ne tenant pas leur charge durant le bon plaisir de la Couronne, le document n° 1 donnera tous les renseignements demandés. Sommaire des renseignements contenus dans le document. N'est pas prêt dans le moment à recommander des changements importants, mais il croit qu'il serait désirable d'introduire par degrés une plus grande proportion de membres ne tenant pas leur charge durant le bon plaisir de la Couronne, et qu'on ne devrait pas donner de siège aux juges, à l'exception du juge en chef, à l'avenir, dans l'un on l'autre conseil. Est disposé à croire qu'il serait bon de nommer un ou deux des membres les plus distingués de l'Assemblée ou du Conseil exécutif, afin de donner à la branche populaire confiance dans le gouvernement local. Les trois membres que l'on a récemment recommandés pour des sièges dans le Conseil législatif sont des hommes possédant de grands biens, et quoiqu'il soit difficile d'en trouver un grand nombre de semblables, il espère cependant en trouver un nombre suffisant pour remplir les vacances. 27

Inclus. Liste des conseils législatif et exécutif du Bas-Canada. 28

Récapitulation. Les différentes classes de membres. 32

Composition du Conseil exécutif indiquant si la charge est remplie en même temps que d'autres. 34

4 janvier. Québec. Kempt à Murray (n° 3). Envoie maintenant des documents et autres renseignements sur les réclamations des sauvages à une partie de la Prairie de la Madeleine. La partie en contestation consiste en un front sur le Saint-Laurent d'environ 30 à 60 arpents sur la profondeur de la seigneurie, 4 lieues. Le revenu est d'environ £25 par année et le moulin rapporte environ £500 par année. Changements dans la distribution des biens. Sommaire des documents inclus. 37

Inclus. Liste des documents. 52

Esquisse de la seigneurie de Laprairie et des seigneuries voisines. 55

Extrait du rapport des commissaires des biens des Jésuites. 56

Extrait de la concession de LaPrairie datée du 1er avril 1647. 60

Extrait de la concession du Saut-Saint-Louis, 29 mai 1680 et 31 octobre 1680. 62, 65

Extrait des procédures du conseil militaire à Montréal, 22 mars 1762. 67

DOC. DE LA SESSION No 8c

1880.

Procès-verbal de Jean Peladeau, arpenteur juré, 24 mars 1762. Page 79
Jugement de la Cour des Plaids communs à Montréal en 1766, en faveur du seigneur de La Salle, infirmé par la cour Supérieure à Québec en 1768. 82
Minute de l'arpentage par John Collins des limites de La Prairie en 1769. 84
Extrait du discours de lord Dorchester aux sauvages du Saut-Saint-Louis, 28 et 29 août 1794. 87
Extrait du discours de sir John Johnson aux mêmes, le 5 juin 1797. 88
Jugement de la cour du Banc du Roi à Montréal, 17 avril 1797, contre les prétentions de Christie à une partie de la seigneurie de La Prairie. 89
Jugement de la cour du Banc de Roi à Montréal, 17 juin 1799, contre les prétentions des sauvages du Saut-Saint-Louis à une partie de la seigneurie de La Prairie. 91
Ryland, secrétaire, avec la décision de Craig contre les prétentions des sauvages du Saut-Saint-Louis à une partie de La Prairie. 96
Prétendues promesses de Dorchester et de Prevost de remettre aux Iroquois les terres en contestation. 100
Extrait de l'ordonnance de Gillis Hocquart, intendant, datée du 10 janvier 1732, réunissant à La Prairie une partie des terres en contestation. 102
Opinion du procureur général, 22 juin 1808, sur les prétentions des sauvages sur La Prairie. 103

4 janvier, Québec. Kempt à Murray (séparée). Andrew Stuart, de Québec, a porté attention à la question des frontières entre Québec, le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis, et dit qu'il a acquis une parfaite conviction que les prétentions des Etats-Unis ne sont pas fondées. Les raisons de cette opinion sont exposées dans un factum préparé par Stuart, qui le transmet. 107

8 janvier, Bytown. By à Kempt. Incluse dans Kempt à Murray, 12 février 1830.

12 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 4). Le véritable obstacle à la mutation des tenures dans la province ne consiste pas en une insuffisance dans la loi ou dans les instructions, mais dans l'indifférence de la population, l'intérêt des seigneuries y étant formellement contraire. On peut principalement attribuer le manque de dispositions de la part des habitants à leur attachement aux anciennes coutumes et au fait que les charges féodales à présent sont si légères sur les agriculteurs qu'ils s'en aperçoivent à peine comme inconvénient, ou du moins elles ne sont pas assez lourdes pour les induire à demander un changement. La nature des charges et les défauts de l'acte de 1822 étaient destinés à permettre la mutation de tenure. Le statut 6 George IV, ch. 59, y à efficacement porté remède. Autres considérations. 109

12 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 5). La nécessité d'un acte impérial en faveur des étrangers établis dans la province; la question a pris plus d'importance depuis qu'on a passé un bill augmentant la représentation. Les élections de 8 nouveaux membres pour les cantons a eu lieu à l'automne et quelques-uns des élus n'ont pas les qualités voulues en vertu de la présente loi. La convenance de certaines mesures en leur faveur, et il n'est pas probable que ceux qui sont affectés seraient satisfaits avec moins que ce que l'on a accordé aux aubains dans le Haut-Canada. Insiste que l'on adopte une loi semblable pour la province inférieure. Transmet une copie du rapport du procureur général sur le sujet. 120

Inclus. Stuart, procureur général, à Yorke. Rapport sur l'opportunité d'un acte pour le soulagement des aubains, et que l'acte passé dans le Haut-Canada devrait être adopté en substance dans le Bas-Canada, avec les modifications que pourraient exiger les circonstances locales. 123

1830.

13 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 6). Décès du juge Faucher ; a nommé Rolland son successeur. Page 127

13 janvier, Québec. Le même au même (n° 7). Décès de sir John Johnson. Services qu'il a rendus ainsi que son père sir William Johnson ; attachement des sauvages à la famille. S'il avait prévu le décès de sir John Johnson, il aurait recommandé de retirer le lt-col. McKay de la surintendance de Montréal, et de nommer le troisième fils de sir John surintendant à Montréal, avec un traitement égal à celui à York. Les capacités du major Johnson. 129

13 janvier, Québec. Le même au même (n° 8). Envoie un mémoire du comité de commerce de Québec exposant l'alarme des marchands de cet endroit au sujet des prétendues négociations avec les Etats-Unis pour leur permettre de faire le commerce direct avec les Antilles. Ayant confiance dans la permanence des arrangements commerciaux, les marchands du Canada avaient placé de fortes sommes dans le commerce des Antilles et éprouveraient des pertes sérieuses si les mesures dont on parle sont mises à effet. L'importance du sujet y attirera sans doute une sérieuse attention avant qu'on décide d'adopter de telles mesures. 133

Inclus. Le mémoire, daté du 12 janvier. 136

14 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 9). A reçu l'autorisation de payer £1,000 à Gale pour le rembourser de ses dépenses pendant qu'il était retenu en Angleterre. Lui a payé £300 à compte, c'est la première occasion de payer Gale, et regrette que l'état des finances ne lui permette pas de payer une plus forte somme. 147

16 janvier, Québec. Le même au même (n° 10). Est informé que la charge de Buchanan comme agent résidant d'émigration devra cesser au bout de deux ans à compter de la date de sa nomination ; recommande que grâce à ses services le temps soit prolongé d'une année. L'augmentation de l'émigration du Royaume-Uni a été plus forte l'an dernier que pendant aucune année antérieure, et Buchanan ne s'est épargné aucune peine pour rendre service. On attend un nombre égal d'émigrants cette année, de sorte qu'il espère que Buchanan conservera sa charge pendant le temps mentionné. 149

18 janvier, Québec. Le même au même (n° 11). On l'a prié de fournir tous les renseignements sur le sujet des réserves du clergé, et il envoie maintenant tous les renseignements qu'il est en son pouvoir de donner. Il a communiqué la question en ce qui concerne l'étendue et la valeur des terres au lord évêque de Québec et au commissaire des terres de la Couronne, qui est agent pour les réserves du clergé. Ils ont tous deux fourni des observations sur le sujet, et il transmet ces documents avec un relevé indiquant que la valeur annuelle nominale est de £1,190 courant, le montant réel perçu jusqu'au 1er juillet dernier étant de £217.18.11, ce qui est une amélioration, ayant été l'année précédente de £117.15.6, et le 1er juillet 1827 les dépenses ont dépassé de £58.3.6 les recettes. Envoi les documents contenant les états détaillés des baux, etc. Autres remarques sur le sujet. Page 151

Relevé à la fin de la lettre de la population de la province, d'après le dernier recencement et le calcul fait alors, 432,095.

Eglise d'Angleterre	14,750
Presbytériens (comprenant l'Eglise d'Ecosse et tous les autres compris dans le même terme)	5,5?7
Méthodistes	2,182
Baptistes	589
Autres dénominations	5,739
Total des protestants	28,807

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

Inclus. Observations sur les réserves du clergé par le lord évêque de Québec. Page 162

(1.) La valeur des réserves du clergé dans le Bas-Canada. 164

(2.) Moyens le plus efficace et le plus rapide de faire des réserves une source de profits. 166

(3.) Etendue réelle des inconvénients auxquels les colons du voisinage sont exposés à raison des réserves. 176

(4.) La possibilité d'établir un mode équivalent et moins sujet à objections pour l'entretien du clergé protestant. 180

(5.) La proportion numérique dans laquelle se trouvent les adhérents de l'Eglise d'Angleterre et d'Ecosse respectivement les uns à l'égard des autres et à l'égard des autres dénominations de chrétiens dans la province. 182

Circulaire du lord évêque au clergé officiant et aux syndics de son diocèse. 185

Mémoire de W. B. Felton, commissaire des terres de la Couronne, sur le même sujet. 191

Relevé des réserves du clergé dans chaque canton. 205

Relevé des baux des réserves du clergé maintenant en vigueur. 207

Relevé des recettes et des dépenses du clergé depuis trois ans au 1er juin 1829. 208, 209

21 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 12). Fait remarquer que par l'acte George IV, chap. 62, les dispositions de la clause 31, George III, chap. 31, sont encore en vigueur, de sorte que dans le cas d'aucune vente d'un lot de réserve du clergé pour le bénéfice du clergé, il faut mettre en vigueur la disposition qu'un autre lot devra être concédé aux réserves, autrement l'acte est nul. Demande de prendre des mesures pour remédier à cela. 210

Inclus. Rapport d'un comité du Conseil exécutif sur la question mentionnée dans la lettre immédiatement précédente. 213

25 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 13). Envoie copie de son discours prononcé à l'ouverture de la législature. Ne l'a pas inclus dans le message sur la question financière, mais le communiquera dans un message séparé. 216

Inclus. Le discours. 218

26 janvier, Québec. Kempt à Murray (n° 14). A reçu cinq dépêches dont il donne les dates et un extrait. 224

27 janvier, Québec. Le même au même (n° 15). A été informé de l'approbation du travail de refonte du département des Affaires des Sauvages, et a reçu instruction de le remettre en opération à des frais n'excédant pas £20,000 sterling, outre les rations, le combustible et les chandelles. Mettra ces instructions à effet, mais il craint de ne pouvoir le faire dans tout les détails avant le 24 juin. L'économie effectuée dans le département; on peut réduire le coût des présents aux sauvages. Placer le département des Affaires des Sauvages sous le gouvernement civil n'a aucune conséquence lorsque le régime civil et militaire se trouve dans les mêmes mains, mais lorsqu'il est divisé l'administration civile présente des inconvénients. Le département des Affaires des Sauvages était autrefois sous l'administration civile, mais a été transféré en 1816 à l'administration militaire, et il y est resté depuis. Si l'administration se trouve entre les mains des autorités civiles, les appointements sont payés par l'autorité militaire et les présents par l'intendance. Cette condition anormale n'existerait qu'en temps de paix, car en temps de guerre les sauvages seraient sur un pied de guerre, et ils préfèrent cela à l'autorité civile. Insiste que le département continue à rester sous le régime militaire. Page 226

30 janvier, Québec. Kempt à Murray (séparée). Envoie copie de message transmis aux deux Chambres de la législature sur la question financière. Il n'a pas strictement suivi les instructions parce qu'il ne voulait pas renouveler

1830.

la discussion sur les finances, vu qu'apparemment la question sera réglée à l'amiable. Page 232

Inclus. Copie du message. 235

4 février, Québec. Kempt à Hay. A transmis une copie du message envoyé à la législature sur la question financière. Envoie maintenant copie de l'adresse en réponse ; parce qu'il est important que Murray ait de prompts renseignements sur le sujet. 239

Inclus. Adresse remerciant le gouverneur du message que le Roi prendra des mesures immédiates pour arriver à un règlement à l'amiable de la question financière. 240

10 février, Québec. Kempt à Murray (n° 16). Parle de la mort de sir John Johnson et transmet une pétition de quatre sur sept de ses enfants survivants demandant une allocation sur le revenu de leur père. Leur état voisin de la pauvreté ; leur foi en madame Bowes, veuve du major général Bowes qui fut tué à Salamanca ; recommande fortement d'accorder l'allocation. 241

Inclus. Pétition de John Johnson, Marianne Johnson et Archibald Kennedy Johnson en leur nom ou au nom de leur frère sir Adam Gordon Johnson. 244

12 février, Québec. Kempt à Murray (n° 17). Transmet une lettre de By au sujet du canal Rideau qui est satisfaisante ; expédiera le rapport condensé et les rapports annuels sur les canaux de l'Ottawa lorsqu'il les recevra. Est peiné que les canaux de Carillon et de la Chute-à-Blondeau n'aient pas avancé comme il croyait devoir l'espérer ; de fait, au premier endroit, à part le déblaiement et l'arpentage, aucun ouvrage n'a encore été entrepris. A cause du fort excédent de l'estimation pour le canal de Carillon, sur la somme approuvée, il a convoqué un comité d'officiers compétents pour examiner l'endroit et faire un rapport avec un plan correct et une estimation qui seront envoyés. En attendant il a arrêté tous les travaux, à part de petites mesures préliminaires, jusqu'à ce qu'il reçoive de nouvelles instructions. 253

Inclus. By à Kempt. Envoie un état des progrès sur le canal Rideau, 8 janvier 18 0. 256

Rapport sur le canal Rideau. 259

17 février, Québec. Kempt à Murray, (n° 18). Transmet l'état financier pour le Bas-Canada, indiquant les recettes brutes pour 1829, les déductions pour la perception, etc., le montant net payé au trésor provincial, la proportion du revenu net du Bas-Canada, et l'augmentation de revenu pour la dernière année. Le " livre bleu " contient les états détaillés des revenus et des dépenses de la province. 265

Inclus. Revenu du Bas-Canada pour l'année terminé le 5 janvier 1830. 267

Q. 193-2 contient les comptes des recettes et des dépenses pour 1830 sous les différents chefs.

GOUVERNEUR SIR JAMES KEMPT, 1830.

Q. 193—3.

1830.

18 février, Québec. Kempt à Murray (n° 19). Relativement à la dépêche au sujet du pillage du brick *Joseph*, naufragé sur les îles de la Madeleine, l'agent de Lloyd à Pictou y est allé mais n'a pu induire aucun des habitants à rendre les dépouilles, ni obtenir que le magistrat agisse. Malheureusement le brick du gouvernement était absent, et un mois s'étant écoulé il est probablement trop tard pour recouvrer aucune partie de ces biens. Croit que le rapport de l'agent est correct. On a pris des mesures pour empêcher une répétition de cette atteinte à la propriété. Les îles sont

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

habitées par des gens les plus pauvres, inaccoutumées à la contrainte des lois, et le magistrat n'a aucun pouvoir. Un vaisseau de guerre et le navire provincial visiteront les îles durant la saison de navigation pour préserver l'ordre. Page 305

19 février, Québec. Kempt à Murray (n° 20). Les prétentions des sauvages au sujet de Sillery ont été ré-examinées, et un rapport du procureur général est inclus et son opinion est très formelle que les sauvages n'ont aucune réclamation. Dans le but de régler définitivement la question, il avait envoyé une copie avec rapport aux chefs sauvages, et aussi à quelques messieurs qui avaient appuyé leurs prétentions, intimant qu'il recevrait tout exposé qu'ils pourraient présenter pour réfuter l'opinion du procureur général, et qu'ils examinent soigneusement leurs arguments. Ce fut seulement le 18 novembre que les chefs sauvages présentèrent un factum préparé par leur avocat essayant de mettre de côté non seulement la présente opinion mais celle de trois autres procureurs généraux. Les sauvages ont aussi envoyé une déclaration adressée à lui (Murray) demandant de l'expédier aussitôt que possible. La nature peu satisfaisante d'une telle déclaration à moins qu'on fasse une enquête soigneuse avant de l'envoyer. Avait donc donné instruction au procureur général d'examiner et de faire un nouveau rapport sur le sujet; il n'y a pas eu de temps depuis d'examiner l'officier, mais ce sera fait aussitôt que possible. Transmets une pétition des sauvages, dont l'objet est d'exposer leur peine de la perte de Sillery, concédée à leurs pères. 310

Inclus. La cause de la tribu des Hurons de Lorette. 316

20 février, Québec. Kempt à Murray (n° 4). Avait déjà rapporté l'expulsion de Robert Christie de l'Assemblée. Il a été réélu pour Gaspé mais expulsé de nouveau et l'émission d'un autre mandat a été ordonnée. La proposition de s'adresser au gouverneur le priant de destituer Christie de toutes charges sous la Couronne durant bon plaisir a été repoussée. Ses regrets de ces procédures. 319

21 février, Québec. Le même au même (n° 22). Avait fait rapport des procédures de l'Assemblée au sujet de la milice, et qu'un parti puissant prétendait que les ordonnances de la milice n'avaient pas été légalement remises en vigueur à l'expiration des anciennes lois. N'ayant pas été mentionnée, il avait espéré que la question n'aurait pas été agitée. En cela il a été désappointé parce que l'Assemblée avait adopté le 13 de fortes résolutions sur le sujet dénonçant le ci-devant Gouverneur d'avoir fait usage d'un pouvoir arbitraire. Une pétition au Roi, basée sur les résolutions, a été rédigée et par une adresse on lui demande de la transmettre, ce qu'il fait. Pour expliquer l'adresse il envoie des documents donnant toute l'histoire des procédures, qui comprennent une copie de l'opinion du procureur général, aussi copie du jugement de la cour du Banc du Roi en juin 1828, aussi copie des résolutions, adresses et pétitions. En recevant l'adresse il a signalé les décisions judiciaires qu'il était obligé de suivre. Soupçonne qu'un autre acte de milice contiendrait les clauses qui ont causé son rejet. Suggère de demander l'opinion des officiers en loi de la Couronne en Angleterre afin que la question soit réglée. Le département colonial possède toutes les lois passées sur le sujet. 322

Inclus. Opinion du procureur général que les ordonnances au sujet de la milice revivent en conséquence de l'opération des lois provinciales. La nature des ordonnances, etc. 328

Copie du jugement des juges du Banc du Roi, Québec, dans une cause intentée pour décider la validité des ordonnances de la milice. 333

Résolutions contre les ordonnances de la milice. 348

Pétition de l'Assemblée au Roi. 354

Adresse de l'Assemblée à Kempt lui demandant de transmettre son adresse au Roi. 360

Réponse. 362

1830. 63 VICTORIA, A. 1900

Ordre dispensant la milice des revues mensuelles ordonnées par les ordonnances.

2 mars, Québec. Kempt à Hay. Transmet des copies des estimations des dépenses civiles. Page 363

Inclus. Les estimations. 366

2 mars, Québec. Kempt à Hay (privée et confidentielle). La malle de janvier par Halifax n'est pas encore arrivée. Une orageuse session du parlement; il lui semble être assis sur un baril de poudre, ne sachant pas quand l'explosion se produira. Les disputes se font sur de vieilles affaires qu'il croyait oubliées; a essayé d'agir comme médiateur et de garder son sang-froid afin de ne pas venir en collision avec l'une ou l'autre Chambre. Si l'on a intention de renoncer à l'appropriation des revenus de 14 George 3 et les autres revenus de la Couronne, sir John Colborne et lui pensent qu'on devrait le faire de bonne grâce, et ne pas maintenir l'agitation et une discussion éternelle. Envoie des journaux et des découpures de journaux pour montrer l'esprit qui règne. 367 à 376

5 mars, Québec. Le même à Murray (n° 23). Transmet une pétition des gouverneurs du collège McGill demandant de modifier leur charte de manière à pouvoir nommer sans restrictions les professeurs qu'ils jugeront nécessaires, et aussi à augmenter le nombre des gouverneurs. Si l'on accordait la permission d'augmenter le nombre des gouverneurs, l'évêque recommande que le juge en chef et le procureur général du Bas-Canada et l'archidiacre de Québec soient tous nommés *ex officio*. 377

Inclus Pétition des gouverneurs du collège McGill. 380

6 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 24). Des doutes s'étant élevés quant aux honoraires à allouer au procureur général, à l'arpenteur général et au greffier du Conseil sur les concessions de terre, il avait soumis la question au Conseil, dont il envoie une copie du rapport. Le montant total des honoraires sur une concession est de £2.10 s., qu'il a permis d'exiger jusqu'à ce que son approbation (de Murray) ait été reçue. Renvoie à la correspondance antérieure sur le sujet. 382

Inclus. Rapport du Conseil exécutif sur la question des honoraires. 390

6 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 25), Envoie deux rapports du Conseil exécutif au sujet des conditions d'établissement à insérer dans les lettres patentes pour les terres non cultivées de la Couronne. Avait été informé par l'auditeur que depuis 1824 les conditions d'établissement furent omises dans toutes les concessions basées sur des billets de location. Avait référé la question à la considération du Conseil exécutif. Les conditions originairement placées dans les concessions étaient plus applicables à de grandes étendues qu'à celles d'étendues limitées, comme celles qu'on accorde maintenant. L'insuffisance des conditions sur le billet de location, qui prescrivait que quelle que fut l'étendue de terre concédée, seulement une maison devait être construite et quatre acres cultivées dans les trois ans. Avait donc renvoyé les conditions au Conseil pour les modifier. Le premier rapport ne spécifiant par les périodes dans lesquelles les devoirs d'établissement devaient être remplis, le sujet fut de nouveau renvoyé au Conseil. Envoie deux documents pour expliquer plus complètement les conditions. 393

Inclus. Premier rapport d'un comité du Conseil. 395

Second rapport. 400

Conditions d'un billet de location. 403

Conditions d'établissement ci-devant insérées dans les lettres patentes concédant des terres non cultivées de la Couronne dans le Bas Canada. 406

Echelle de familles sur des concessions de 200 à 1,200 acres. 408

409

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
8 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 26). Transmet adresse de l'Assemblée au sujet des biens du Séminaire à Montréal. L'importance et la délicatesse de la question. Page 411

Inclus. Adresse de l'Assemblée contre tout changement de droit de propriété sur les terres possédées à Montréal par le Séminaire. 413

8 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 27). Relativement à l'adresse de l'Assemblée sur les biens du Séminaire envoyée ce jour; envoie une copie des résolutions sur le même sujet, exprimant aussi le désir que les biens des Jésuites soient placés à la disposition de l'Assemblée, pour s'en servir pour les fins de l'éducation. A retardé de les envoyer jusqu'à ce qu'il put faire un rapport sur les biens des Jésuites, mais ne peut envoyer aucun autre renseignement que ceux contenus dans sa dépêche du 30 décembre dernier. 419

Inclus. Résolutions de l'Assemblée sur les sujets des biens du Séminaire et des Jésuites, et que ces derniers soient placés à la disposition de l'Assemblée pour les fins d'éducation. 421

13 mars, Québec. Kempt à Murray (séparée). Envoie copie des résolutions adoptées par l'Assemblée, comme préliminaire avant de commencer la discussion des estimations budgétaires, indiquant l'intention de la Chambre quant à la conduite qu'elle se propose d'adopter dans le cas où les propositions financières du gouvernement ne seraient pas considérées satisfaisantes. 423

Inclus. Copie des résolutions de l'Assemblée relativement aux finances. 425

14 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 28). A expédié une pétition des gouverneurs du collège McGill demandant des modifications à la charte et disant qu'il était recommandé que le juge en chef, et le procureur général du Bas-Canada, ainsi que l'archidiacre de Québec, fussent les nouveaux gouverneurs. N'a aucune raison de croire qu'il y aura aucune différence d'opinion sur cette nomination, mais il a maintenant reçu des représentations fortement libellées de la part de la faculté de médecine qu'il n'était pas à propos que les nouveaux gouverneurs fussent tous des résidants de Québec. Croyant qu'il convenait de prendre ces représentations en considération, il suggère que ce devrait être fait avant de prendre les mesures finales au sujet de la charte jusqu'à ce qu'il puisse recevoir l'opinion des gouverneurs sur le sujet. 429

23 mars, Québec. Le même au même (n° 29). L'Assemblée l'ayant prié de transmettre les résolutions dont il a envoyé une copie dans sa lettre séparée du 13, il envoie maintenant les résolutions d'une manière formelle et officielle. 432

Inclus. Adresse de l'Assemblée à Kempt lui demandant d'envoyer une copie des résolutions adoptées par l'Assemblée. 434

Les résolutions se trouvent à la page 425

24 mars, Québec. Kempt à Murray (n° 30). Transmet le "Livre bleu" rempli pour 1829. 436

27 mars, Québec Le même au même (n° 31). Transmet copie des procédures du gouverneur en Conseil sur les affaires d'Etat du 1er janvier au 31 décembre 1829. 437

31 mars, Québec. Le même au même (n° 32). Ayant prorogé la législature il envoie une copie de son discours. Les actes passés ou réservés seront transmis sans retard. Fera un rapport spécial sur le bill des subsides, que dans les circonstances actuelles il croit bon d'accepter. Regrette cependant que les items auxquels l'Assemblée avait fait des objections l'an dernier ont de nouveau été désavoués, et qu'il n'a été voté aucun crédit pour les traitements du président des sessions de quartier à Québec, Montréal et Trois-Rivières. 438

Inclus. Le discours. 440

GOUVERNEUR SIR JAMES KEMPT, 1830.

(La partie I est paginée de 1 à 212; la partie II de page 213 à 406)

Q. 194—1-2.

1803.
14 mai, Québec. Instructions quant aux fonctions à remplir par l'inspecteur général des domaines du Roi. Incluses dans Kempt à Murray, 4 avril 1830.

1810.
7 juin, Québec. Bail des Forges St-Maurice à Monro et Bell.

1829.
28 février, Québec. Résolutions de la Chambre d'Assemblée au sujet des forges St-Maurice. Seconde copie des résolutions de la même date. Cette copie et les deux précédentes incluses dans Kempt à Murray, 24 juin 1830.

15 décembre, Québec. Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général des bois et forêts.

30 décembre, Québec. Rapport sur les fonctions du commissaire des biens des Jésuites.

1830.
13 janvier, Québec. Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général.

19 janvier, Québec. Rapport sur les fonctions de l'inspecteur général du domaine du Roi et du commis des *Terrars*.

22 janvier, Québec. Rapport sur les fonctions du commissaire des terres de la Couronne. Ce rapport et les quatre précédents documents inclus dans Kempt à Murray, 4 avril 1830.

1er avril, Québec. Kempt à Murray (n° 34). Envoie un bref rapport de progrès sur le canal Rideau jusqu'au 31 décembre 1829. 2

Inclus. Le rapport. 3

2 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 35). La maison appartenant à Caldwell dans la basse-ville, Québec, et qui convient pour la douane, avait été achetée avant d'avoir reçu la permission d'acheter. La législature a accordé £6,000 courant pour acheter ou construire une maison convenable pour la douane. 5

4 avril, Québec. Le même au même (n° 36). Comme il avait instruction de faire une enquête, il ne peut trouver aucune méthode de remodeler le département des concessions de terres de manière à effectuer une réduction importante de dépenses. Donne les raisons de cette conclusion, en faisant un rapport sur chaque division du service. Comment on pourrait effectuer un remodèlement. 7

Inclus. Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général. 21

Rapport sur les fonctions du commissaire des terres de la Couronne. 29

Rapport sur les fonctions de l'arpenteur général des bois et forêts. 38

Rapport sur les fonctions du commissaire des biens des Jésuites. 48

Rapport sur les fonctions de l'inspecteur général du domaine du Roi et du commis des *Terrars*. 52

Instructions quant aux fonctions à remplir par l'inspecteur général du domaine du Roi. 57

5 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 37). Transmet copie d'une pétition du commissaire des terres de la Couronne demandant un honoraire de cinq pour cent sur la valeur des concessions gratuites ou des appointements fixes. Lorsque la charge a été créée, le système d'accorder des concessions gratuites de terres devait, il était compris, être discontinué, mais il a été remis en vigueur dans le cas des officiers à demi-solde et des soldats licenciés et pendant une période limitée, aux personnes qui avaient servi

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

dans la milice incorporée. Ces concessions gratuites diminuent les ventes et diminuent ainsi les appointements du commissaire. Il n'est pas opportun, cependant, de réduire la valeur des concessions gratuites, et suggère que dans les années où les appointements n'atteindront pas £500 le montant pourrait être formé à même le fonds des terres. Page 60

Inclus. Pétition de W. B. Felton, commissaire des terres de la Couronne. 63

6 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 38). Envoie la liste des dépêches reçues. 68

8 avril, Québec. Le même au même (n° 39). Transmet une pétition du chirurgien Mitchell demandant une demi-solde, et recommande la pétition à sa favorable considération. 71

Inclus. Colborne à Kempt. Inclut la pétition du chirurgien Mitchell. 73

Pétition du chirurgien Mitchell demandant une demi-solde comme chirurgien. 74

avril, Québec Kempt à Murray (n° 40). Renvoie à la correspondance antérieure au sujet de la milice et à la satisfaction de faire rapport que le Conseil et l'Assemblée ont adopté une nouvelle loi. Nommera de nouveau autant des anciens officiers que possible. Transmettra des copies de tous les actes adoptés à la session dernière, et en attendant il envoie un mémoire sur les principales dispositions du nouvel acte de milice. L'insuffisance de la loi, qui ne pourvoit pas à l'exercice et à l'armement des forces. Le Conseil a approuvé le bill connaissant ses imperfections, parce que les membres savaient qu'aucun autre bill ne passerait, et il l'a sanctionné, étant convaincu qu'il devrait y avoir une loi quelconque de milice pour mettre fin à l'excitation dans l'Assemblée. Avait envoyé une copie de la réponse à l'adresse de l'Assemblée pour l'envoyer au Roi. Il n'aurait pu employer un langage plus modéré dans la réponse, cependant il a tellement blessé les principaux membres qu'on douta pendant quelques jours que l'ouvrage de la session put continuer. Cela démontrera combien il était nécessaire d'avoir une loi quelconque de milice, parce que cela lui permettra de réorganiser la milice. 77

Inclus. Principales dispositions du nouvel acte de milice passé dans la session de 1829 30. 82

10 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 41). Envoie le nom d'un criminel condamné à mort, mais qui doit être gracié à condition qu'il soit déporté à vie aux Bermudes. Demande l'ordre ordinaire. 87

Inclus. Rapport du nom du prisonnier, son crime et sa sentence. 88

12 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 42). N'a pu régler les qualités requises pour la charge de juge de paix et a renvoyé la question à la législature qui a passé le bill qu'il a sanctionné. Qualités financières requises par le bill. 89

13 avril, Québec. Le même au même (n° 43). Récapitule le contenu des dépêches antérieures au sujet des finances. Son désappointement après le gracieux message que des mesures seraient prises en vue d'un règlement à l'amiable, que la Chambre n'eût pas accordé les sommes demandées dans les estimations budgétaires, et la conduite subséquente de l'Assemblée l'a convaincu que les subsides auraient été refusés et l'ouvrage de la session aurait probablement été arrêté s'il eût suivi strictement les instructions. L'extraordinaire sensibilité de la Chambre lorsqu'on lui adresse au sujet de ses procédures le moindre mot de censure ou même une expression de regret. Son désir de mettre fin aux discussions qui ont régné si longtemps et son soin d'éviter tout langage qui pourrait donner le moindre pretexte de mécontentement. Le procureur général ayant été absent lorsque le bill des subsides fut adopté en 1829 il envoie maintenant son rapport sur le bill de la présente année. Il fait rapport qu'il n'y a aucune objection légale au bill ou quoi que ce soit qui porte atteinte aux droits

1830.

de Sa Majesté. Le procureur général peut avoir raison mais l'insuffisance des subsides et les résolutions adoptées en votant l'aide contrôlent virtuellement les crédits. Dans les circonstances il sanctionne le bill parce qu'il ne nuirait pas à la prérogative du Roi de désavouer le bill si c'était nécessaire. Le danger de produire les plus mauvais effets s'il osait faire quelques remontrances. Les chefs populaires dans l'Assemblée auraient eu des sentiments d'irritation. Le bill des subsides ne passa au Conseil qu'après des débats animés et à la majorité d'une voix. La ligne de conduite du comité sur ce bill qui se sépara sans faire de rapport, mais l'Orateur soumit la procédure à la Chambre et le bill fut passé tel que rapporté. Il est donc évident qu'il faut mettre fin aux discussions, car à moins d'un règlement, le gouvernement local sera mis dans une situation bien embarrassante. Transmet un mémoire indiquant les estimations budgétaires soumises, les subsides demandés et les explications du bill passé. Il contient aussi une liste des appointements des arrérages et d'autres items qui ont été de nouveau déduits et les appointements des présidents des sessions de quartier de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières ont été désavoués pour la première fois. Envoie aussi un état de tous les crédits votés à la dernière session indiquant que tandis que l'on refusait quelques milliers de livres au gouvernement local pour payer des appointements ci-devant payés par la Couronne à même les revenus à la disposition de Sa Majesté plus de £100,000 ont été votés pour des objets qui bien qu'importants sont tout à fait étrangers au gouvernement civil ou à l'administration de la justice. Page 93

Inclus. Opinion de Stuart, procureur général, sur le bill des subsides.

Mémoire sur le bill des subsides pour 1830. 103

Etat des crédits votés par le parlement provincial pour les services de l'année 1830. 105

13 avril, Québec. Kempt à Hay (privée). Envoie copie du protêt inscrit dans les journaux du Conseil législatif contre le bill des subsides, avec quelques notes annexées. 108

Inclus. Protêt signé par John Richardson, C. W. Grant, L. Gugy, E. Bemen, F. C. Pothier, M. Bell. Pour les raisons mentionnées dans les 1er, 2e, 4e, 5e et 6e sections. W. B. Felton approuva le protêt. 111

Remarques sur le protêt par le rédacteur de la *Gazette* de Québec (le journal de Neilson). 112

28 avril Québec. Kempt à Murray (n° 44). Renvoie à la correspondance antérieure au sujet des charges de président des sessions de quartier à Québec, Montréal et Trois-Rivières et le refus de l'Assemblée de voter les traitements, abolissant virtuellement ainsi ces charges. Décrit la nature des fonctions attachées à ces charges qui ont été établies il y a vingt ans, datant à Québec et Montréal de 1810 et à Trois-Rivières de 1811. La conduite de la Législature en discontinuant tout à coup des traitements affectés à ces charges, en ne votant même pas le traitement des trois mois presque terminés est très désagréable pour le gouvernement surtout lorsqu'il y avait devant elle une mesure concernant les qualités requises des magistrats, avec lesquels la charge de président des sessions de quartier est si intimement liée. Par suite de cette action de l'Assemblée le gouvernement est obligé de requérir les services des officiers en question, jusqu'à ce que des arrangements puissent être faits pour émettre une nouvelle commission de la paix, et il reste sans moyens pour les payer. Ils attendent une rémunération du gouvernement local et il demande des instructions. Parle encore de la charge, des dates de nominations, etc. 121

Inclus. Christie à Kempt. Signale la permanence du fonds pour le paiement de ses appointements lors de sa première nomination. Représente la dureté de déclarer vacant son siège comme député de Gaspé pour des raisons politiques. 127

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

Les refus de voter un traitement au président des sessions de quartier est une méthode de réduire la charge. Espère que le gouvernement ne le rejettera pas sans une rémunération convenable, parce que depuis des années il a renoncé à toute autre profession pour se dévouer aux fonctions de sa charge. Page 137

Représentations de Coffin, président des sessions de quartier à Trois-Rivières, sur le refus de l'Assemblée de voter son traitement. 142

29 avril, Québec. Kempt à Murray (n° 45). Envoie une copie d'un bill à l'effet de déclarer vacant les sièges des députés qui acceptent des charges lucratives et qui doivent rendre compte de deniers publics, bill qu'il a réservé. Un bill contenant des dispositions semblables a été réservé par son prédécesseur, et la sanction a été refusée. 145

Inclus. Rapport de Ogden, solliciteur général, sur le bill. 147

30 avril, Québec. Kempt à Murray. Renvoie à la correspondance de Dunford et autres au sujet de la construction des canaux de l'Ottawa et de la Rideau. *Voir* rapports imprimés pp. 106 et 98 de ce volume.

1er mai, Québec. Le même au même (n° 46). Dépêches reçues. 150

3 mai, Québec. Le même au même (n° 47). Compte rendu de la vente de la propriété de Caldwell et par quel moyen on en a obtenu une partie pour les biens des Jésuites. Demande des instructions quant à la disposition de cette somme. Envoie les rapports du procureur général. 156

Inclus. Rapports du procureur général:

(1) Sur la vente de la propriété de Caldwell. 157

(2) Explique comment la somme mentionnée dans le premier rapport a été adjugée être la propriété des biens des Jésuites. 159

(3) Transmettant une liste de toute la propriété de Caldwell. 163

Liste. 165

10 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 48). Transmet un rapport, un plan et une estimation des réparations de l'église et du presbytère au Saut-Saint-Louis, à payer à même le produit des terres de la Couronne. Ce produit est insuffisant pour faire face aux dépenses qu'on a déjà donné instruction de payer à même ces fonds. Le montant dépassant ses prévisions il n'autorisera pas la dépense avant de recevoir de nouvelles instructions, mais la tribu croit qu'une promesse a été faite de faire exécuter les réparations et que le gouvernement devait leur payer une annuité perpétuelle. L'église et le presbytère du Saut-Saint-Louis, ont été bâtis par les Jésuites en 1720, et ils en ont fait les réparations jusqu'en 1762, lorsqu'ils furent dépossédés de la seigneurie qui a été tout entière placée à la disposition des Iroquois à condition que les loyers payassent les réparations de l'église et autres bâtiments. Tout ce qu'on accorde aux sauvages devrait être donné comme un présent, non pas comme un droit, car il n'est pas établi que les Jésuites ont contribué à aider les Iroquois du Saut-Saint-Louis après avoir été privés de l'administration de la seigneurie, au delà de ce que la charité pouvait dicter. 167

Inclus. Correspondance, rapport, plan et estimation au sujet des réparations au Saut-Saint-Louis. 171 à 185

12 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 49). La demande du juge de Trois-Rivières a été favorablement accueille par l'Assemblée. 186

12 mai, Québec. Le même au même (n° 50). Outre les représentations des présidents des sessions de quartier de Québec et de Trois-Rivières, il en envoie maintenant de la part de Gale, président à Montréal; ses particulièrement fortes réclamations. La position embarrassante du gouvernement local qui n'a pas de moyens de faire droit aux justes réclamations. 188

Inclus. Représentations de Gale, président des sessions de quartier à Montréal, sur la perte de sa charge par le refus de l'Assemblée de voter le traitement. 191

1830.
12 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 51). Envoie une copie certifiée de l'acte à l'effet d'étendre certains privilèges aux personnes professant la religion juive, qu'il a réservé. Proposition de Conseil législatif à l'Assemblée de présenter une adresse conjointe sur le sujet tel que décrété par la loi, mais refusée par l'Assemblée parce que le bill ne tombait pas sous le coup des dispositions mentionnées. Envoie copie de l'adresse du Conseil et rapport du procureur général, et comme tous deux sont d'opinion que le bill devrait être déposé devant le parlement avant d'être soumis au Roi, demande que le sujet soit pris en considération et de l'informer du bon plaisir de Sa Majesté. Page 197

Inclus. Adresse du Conseil législatif. 201

Rapport du procureur général sur le bill de 1829 à l'effet d'accorder certains privilèges aux personnes professant la religion juive. 204

Rapport sur le bill de 1830. 207

Message de l'Assemblée au Conseil législatif, refusant d'accepter le bill transmis. 208

12 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 52). Transmet une copie certifiée d'un bill pour faire droit à certaines congrégations religieuses y mentionnées, qu'il a réservé. L'objet est de permettre à ces corps religieux de posséder certaines propriétés au moyen de syndics, avec succession perpétuelle, de se défendre dans des poursuites, etc. Le Conseil législatif est sous l'impression que cette disposition devrait être déposée devant les deux chambres du parlement avant d'être soumise au Roi et avait demandé à l'Assemblée de se joindre à lui pour présenter une adresse. Transmet aussi une copie de l'adresse présentée par le Conseil législatif sur ce sujet avant la clôture de la dernière session. Le procureur général ne considère pas que c'est un bill qui exige l'observance des formalités prescrites par la loi. 210

Inclus. Rapport du procureur géuéral sur l'acte pour faire droit à certaines congrégations religieuses y mentionnées. 213

Résolution de l'Assemblée n'approuvant pas l'adresse du Conseil législatif sur l'acte pour faire droit à certaines congrégations religieuses. 216

Adresse du Conseil législatif pour prendre des mesures prescrites par la loi pour faire sanctionner l'acte pour faire droit à des congrégations religieuses. 218

13 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 53). En sus du montant déjà rapporté la somme de £1,280.3.4 a été recouvrée de la succession de Caldwell. Est dans le doute pour savoir si elle n'appartient pas à la province en équité plutôt qu'aux biens des Jésuites. Il a donc donné instruction au receveur général de ne pas placer à présent cette somme au crédit des biens des Jésuites. 221

Inclus. Rapport du procureur général montrant comment la cour a adjugé deux sommes aux biens des Jésuites. 224

13 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 54). Le Dr Mills a suggéré de satisfaire à ses réclamations à même les biens des Jésuites. Croyant que Mills a fait erreur sur sa suggestion (de Kempt) demande de quelle manière il pouvait faire droit à la demande de Mills. Les revenus provenant des biens des Jésuites n'offrent pas à présent les moyens d'accorder une compensation à Mills et il n'y a aucun autre fonds à même lequel on pourrait satisfaire à sa réclamation. Historique du cas du Dr Mills et allocation que la législature lui a faite. 227

14 mai, Québec. Le même au même (n° 55). Transmet une copie certifiée d'un bill constituant en corporation le ministre et les syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, qu'il a réservé. Comme c'est le premier bill de cette nature dans la province il est important de n'établir aucun précédent qui pourrait être inconvenant, mais comme il serait agréable aux membres de l'Eglise d'Ecosse au Canada de pouvoir posséder des terres comme corps constitué en corporation, il recommande le bill à la favo-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

rable considération, et s'il y a des objections à quelques-unes de ses dispositions il demande des instructions sur l'espèce de bill ayant les mêmes objets en vue, il pourrait sanctionner. Selon les instructions il était allé voir les syndics de l'Eglise Saint-André au sujet de leur demande de constitution en corporation par concession de Sa Majesté et les avait informé qu'un projet de charte devrait être envoyé pour approbation. Les syndics représentèrent les difficultés d'obtenir la jouissance d'immeubles pour le bénéfice des membres de l'Eglise établie d'Ecosse et ont transmis une copie du bill en question comme étant ce qui pourvoirait à l'objet en vue. Envoie copie de la lettre et aussi de la ettre du procureur général relativement à la plainte des syndics qu'ils ne pouvaient obtenir la confirmation de l'élection d'un syndic qui a été élu pour remplacer celui qui était décédé. Les papiers démontreront que le procureur général n'est pas blâmable. Page 232

Inclus. Rapport du procureur général sur le bill à l'effet de constituer en corporation le ministre et les syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, et suggère certaines modifications. 237

Lettre du ministre et des syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, au sujet de leur demande d'un acte de constitution en corporation. 241

Stuart, procureur général, à Kempt, en réponse à la lettre des syndics de l'Eglise Saint-André, Québec, dans laquelle ils l'accusent de retard au sujet d'une demande de la part de l'Eglise. 252

Les syndics de l'Eglise d'Ecosse, de Québec, à Yorke. Exposant pour l'information de sir George Murray leurs raisons pour demander une charte d'incorporation pour l'Eglise Saint-André, à Québec. 263

14 mai, Québec. Kempt à Murray. Envoie une pétition de Plant de Sydney, Cap-Breton. Sa situation comme surintendant et préposé aux expéditions à Sydney à l'époque de la ré-annexion de l'île à la Nouvelle-Ecosse, n'était pas considérée comme nécessairement attachée à l'administration du gouvernement civil là-bas. Ses fonctions remplies avec zèle et habileté. 273

Inclus. Pétition de Plant exposant ses services et demandant une indemnité à cause de la perte de sa situation. 275

17 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 56). Envoie une liste des dépêches reçues, avec les numéros (102 à 116) et résumé du contenu. 280

19 mai, Québec. Le même au même (n° 57). Envoie des documents montrant que les frais de voyage des fonctionnaires du département des Affaires des Sauvages ont été depuis longtemps autorisés, et qu'à cause des réductions opérées dans le département des Affaires des Sauvages, les fonctions parfois exigent la présence des fonctionnaires à des distances considérables, et que les frais de voyage à un taux n'excédant pas l'échelle ordinaire devraient rester à la discrétion du commandant des forces. 283

Inclus. Etats et correspondance relatifs aux frais de voyage des fonctionnaires du département des Affaires des Sauvages. 286 à 298

20 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 58). A reçu une dépêche sur l'établissement, l'éducation et l'instruction religieuse des sauvages du Canada. Avait envoyé certaines suggestions le 16 mai 1829, auxquelles il attendait l'intimation de son opinion (de Murray). Maintenant que le département des Affaires des Sauvages dans le Haut-Canada a été transféré à la discrétion du major général sir John Colborne envoie des propositions pour l'amélioration de la condition des sauvages. Ces conditions sont données au long. 299

Inclus. Tableaux et correspondance au sujet des sauvages. 316 à 331

21 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 59). Envoie un rapport sur deux coupables condamnés à mort mais qu'on se propose de déporter pour sept ans aux Bermudes. 332

Inclus. Le rapport. 333

1830.

22 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 60) Renvoie à la lettre relative à la demande de l'Institution Royale d'être relevée du paiement des frais dans l'appel au Conseil privé dans le cas du legs de McGill pour l'érection d'un collège. Envoie maintenant une copie d'une lettre du lord évêque de Québec sur le sujet de faire une proposition au Conseil privé en leur nom dans l'appel relatif au legs de £10,000 pour l'établissement d'un collège.

Page 334

Inclus. Le Lord Evêque de Québec à Kempt. Demande au nom de l'Institution Royale de donner des instructions au sujet de l'appel dans la cause contre Des Rivières, légataire universel de McGill, parce que l'on croit que vu sa mort, les héritiers ne continueraient pas l'opposition.

338

24 mai, Québec. Kempt à Murray (n° 61). Tel qu'autorisé il avait avancé des fonds à même le coffre militaire pour payer la solde de l'état-major de la milice, étant convaincu que l'Assemblée accorderait un montant suffisant pour le remboursement. En cela il a été désappointé, mais comme toute représentation qu'il pourrait faire ne servirait de rien il s'était abstenu de faire des observations.

341

Inclus. Message à la législature pour le remboursement de la somme avancée du coffre militaire pour le paiement des soldes de l'état-major de la milice.

344

7 juin, Québec. Kempt à Murray. Accuse réception de la circulaire que les gouverneurs dans les colonies britanniques doivent être soumis aux mêmes restrictions quant à la longueur du service que dans les gouvernements des Indes, et doivent se retirer au bout de six ans, à moins qu'il y ait des raisons spéciales, pour garder un gouverneur en service. Il a maintenant servi comme gouverneur depuis dix ans, et comme ses services ont été presque entièrement rendus dans des stations étrangères, il espère qu'on lui permettra de se retirer.

346

8 juin, Québec. Le même au même (n° 62). On s'est assuré qu'il était praticable d'alimenter le canal de Carillon par la rivière du Nord. Par le plan, le rapport et l'estimation il est démontré qu'on effectuera ainsi une économie de £26,854 3. 3¾ sterling. Il restait au 31 décembre 1829 une balance non dépensée de £15,412 6 8, et comme la Trésorerie se propose de demander un crédit de £23,000, il a donné instruction de pousser l'ouvrage avec toute la vigueur possible jusqu'à concurrence de ces deux sommes.

348

Inclus. Durnford à Couper. Envoie le plan, le rapport et l'estimation de DuVernet pour le coût du canal d'alimentation proposé de la rive nord jusqu'au canal de Carillon. Le projet est exécutable et effectuera une économie. Recommande la poursuite de l'ouvrage. Demande de donner instructions à DuVernet s'il doit pousser les travaux et s'il y a une somme d'argent suffisante.

350

"Rapport et estimation du coût probable de construction d'un canal "pour tourner les rapides de Carillon en le reliant avec un canal d'ali- "mentation de la rivière du Nord devant être complété en deux ans de- "puis le commencement."

L'estimation commence à page 352

356

8 juin, Québec. Kempt à Murray. A reçu une lettre introduisant le Dr Miller à qui il portera toute l'attention qu'il pourra.

358

22 juin, Québec. Le même au même (n° 63). A reçu instruction de concéder les terres inoccupées de la Couronne dans les limites des seigneuries en franc et commun soccage, ce qui a été fait, mais des doutes se sont élevés quant aux terres dans les biens des Jésuites et il a soumis la question au Conseil exécutif dont il envoie le rapport. Le Conseil est d'opinion que les terres en question devraient continuer à être traitées à titre de cens, et comme lui-même ne croyait pas opportun de convertir la tenure seigneuriale des biens des Jésuites, du moins pour le présent, il approuve le rap-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

port et des concessions continueront de se faire comme ci-devant dans cette propriété. Page 359

Inclus. Le rapport du Conseil exécutif. 362

24 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 64). Il ne serait pas opportun d'envoyer des colons à la rivière Saguenay ou, comme on l'a suggéré, à cette partie entre Chicoutimi et le lac Saint-Jean, tout ce territoire étant affermé avec les postes du Roi, et les locataires considéreraient ces établissements comme préjudiciables à leur commerce avec les sauvages, et un empiétement sur leurs droits, et cela ne semble pas opportun tandis qu'il y a tant de terres disponibles et parfaitement propres à la culture ailleurs. La location des postes du Roi n'expire qu'en 1842, et le loyer de £1,200 par année augmente le casuel du Roi et le revenu territorial. 364

24 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 65). Le bail des Forges Saint-Maurice expirant le 31 mars 1831, avec le droit de s'inscrire pour un nouveau bail le 1er novembre prochain, il a renouvelé le bail pour un an, parce qu'il désire porter le sujet à sa (à Murray) considération avant de faire aucun nouvel arrangement pour la location des forges et de la terre y attachée, une représentation sur le sujet de cette dernière ayant été faite par l'Assemblée en 1829 avec résolutions que le bail ne devrait pas agir comme un empêchement à la colonisation. L'adresse et les résolutions sont transmises. Description des terres comprises dans le bail. Il y a quelques bonnes terres, mais le sol en général est sablonneux et inférieur. Mesures prises pour obtenir des terres pour la colonisation, et on en a environ 1,200 acres, un tiers dans les limites couvertes par le bail sans inconvénient pour le locataire et l'on peut maintenant disposer de ces terres. Les terres contenant du sable et du bois mou pour le charbon de terre pour l'usage des forges ne peuvent être données pour la colonisation, et une objection à la formation d'établissements dans les fiefs Saint-Maurice ou Saint-Etienne a été présentée avec instance pour la raison que la population était amenée trop près du bois requis pour les forges, occasionnant un grand danger pour le feu. Espère dans le cours de l'été obtenir des renseignements convenables des arpentages actuellement en cours, de sorte qu'on pourra déterminer combien de terres on devrait louer avec les forges. 366

Inclus. Résolutions de l'Assemblée sur le sujet des terres au nord du Saint-Laurent dans le voisinage de Trois-Rivières. 375

Seconde copie de résolutions sur le même sujet. 378

Copie du bail des Forges de Saint-Maurice à Monro et Bell pour vingt et un ans. 380

25 juin, Québec. Kempt à Murray (n° 99) Liste des dépêches reçues. 395

28 juin, Québec. Le même au même (n° 67). Transmet une demande de Roux, supérieur du séminaire, de lettres de denization pour les ecclésiastiques de cette communauté. Comment les brefs pouvaient être préparés et émis. Recommande de faire droit à cette demande. 399

Inclus. Rapport du procureur général sur la demande de M. Roux. 401

Certificat notarié des déclarations des ecclésiastiques qui désirent obtenir des lettres de denization. 493

31 décembre, Londres. Mémoire de Kempt sur des disputes sur lesquelles il attira l'attention. 327

1831.

22 avril, Londres. Rapport du comité spécial au sujet du canal Rideau, avec les témoignages et la correspondance. Rapport imprimé avec plans. Le rapport suit page 3.

Les plans sont :

Plan du canal de Carillon.

Plan d'une partie des rivières Ottawa et Nord.

1831. 63 VICTORIA, A. 1900

Section du plan de partie de la rivière Ottawa.
Sections longitudinales et transversales.
Plan de la ligne du canal Rideau indiquant la section de chaque ouvrage.
Ligne de section du canal Rideau.

GOUVERNEUR SIR J. KEMPT ET LORD AYLMER, 1830.

(La partie I est paginée de 1 à 239, la partie II de 240 à 428).

Q. 195—1-2.

1811.
31 octobre, Québec. Rapport d'Edward Bowen sur les réclamations des sauvages Hurons. Inclus dans Kempt à Murray, 22 août 1830.

1820.
22 décembre, Québec. Dalhousie à Papineau.

28 décembre, Québec. Minutes du Conseil exécutif. Ces minutes et la précédente inclus dans le mémoire de Kempt, 30 décembre 1830.

1821.
3 juillet, Québec. Rapport de Charles Marshall et Vanfelson sur les réclamations des Hurons. Inclus dans Kempt à Murray, 22 août 1830.

1823.
25 janvier, Québec. Minute du Conseil exécutif. Inclus dans le mémoire de Kempt, 30 décembre 1830.

1830.
8 mai, Québec. Bayfield à Yorke.

21 juin, Québec. Dewar à Kempt. Cette lettre et la présente incluses dans Kempt à Murray, 3 juillet 1830.

1er juillet, Québec. Liste des membres des Conseils législatif et exécutif du Bas-Canada.

3 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 68). Avait reçu copie de la déposition de Robert Mearns, exposant ses soupçons sur la conduite de personnes résidant sur Anticosti, et il avait aussi reçu des instructions de faire une enquête sur les antécédents et la conduite de Gamache et Godin, les gardiens des postes sur l'île. Les soupçons paraissent provenir du sort terrible de l'équipage d'un navire qui suppose être le *Granicus* de Québec, naufragé sur Anticosti dans l'hiver de 1828-29, près d'un des postes où on avait gardé un magasin de provisions mais qui malheureusement avait été discontinué deux ans avant la catastrophe, le poste se trouvant sur un côté de l'île peu fréquenté. Godin était venu à Québec pour l'hiver et personne ne demeurait dans la maison. Le mystère du sort de l'équipage ne sera jamais éclairé et aussi pourquoi ils n'ont pas cherché un autre poste à provisions. Quelques cadavres et les restes des autres furent trouvés au printemps de 1829, ce qui porta à croire que les derniers survivants s'étaient nourris de la chair des autres. Mearns soupçonnait que quelques survivants restent encore cachés sur l'île et a fait une déposition dans ce sens. La plus minutieuse enquête n'a rien révélé pour confirmer ses soupçons. De nouvelles mesures prises par l'amiral de la station, par Bayfield et le navire du gouvernement colonial. Son idée d'envoyer des sauvages fouiller l'île abandonnée. Page 3

Inclus. Bayfield à Yorke. Fait rapport qu'un examen minutieux de l'île d'Anticosti n'indique aucune trace que quelqu'un y soit caché, comme le soupçonne Mearns. 11

Un P. S. fait un compte rendu sur la manière de vivre de Gamache. 22 33

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

Rapport du commandant Dewar qu'il a fait une enquête minutieuse sur le naufrage du *Granicus* sur Anticosti et n'a trouvé aucune raison de soupçonner que des personnes étaient cachées dans l'île. Page 35

4 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 69). Selon des instructions, il a réuni les charges de commissaire des terres de la Couronne et d'arpenteur général des bois et forêts, en les plaçant sous la direction de W. B. Felton.

Envoie une lettre de Davidson qui espère que £250 par année ne seront pas considérés une allocation déraisonnable jusqu'à ce qu'il soit de nouveau nommé à une charge et il offre de donner à Felton toute l'aide qu'il pourra. A autorisé Felton à employer Davidson s'il croit avoir besoin de ses services, mais cela ne doit pas être une raison pour le rémunérer. Comme Felton aura besoin de l'aide d'un commis, pense que Davidson serait le plus capable, et recommande en conséquence de l'employer en lui donnant son allocation de retraite, ce qui épargnera les dépenses d'un commis. Il n'est pas nécessaire de parler des autres charges excepté celle d'auditeur des lettres patentes des terres, dont l'abolition n'aurait aucun inconvénient important, mais c'est une charge à laquelle pourvoit la législature provinciale, et comme l'Assemblée a toujours refusé une allocation de retraite, l'abolition de la charge serait imposer une nouvelle dépense au fonds des terres et des bois. C'est une question d'opportunité de savoir si la charge devrait être abolie, tandis que le présent titulaire la remplit, tant que la législature ne fera pas d'objections. Fera bientôt un rapport au sujet de la cour des biens tombés en déshérence et sur les dépenses contingentes du département des terres. N'a pas pressé la cour des biens tombés en déshérence espérant que la législature imposerait une taxe sur les terres incultes, ce qui aurait rendu inutiles les procédures en déshérence. En outre la faiblesse du fonds des terres et des bois empêchait cette tentative, parce qu'il n'y avait aucuns moyens de défrayer les dépenses ordinaires encourues pour l'institution de procédures. En limitant les dépenses d'arpentage, la limite pour la disposition des terres serait aussi fixée avant d'envoyer des colons dans aucune partie du pays, les terres doivent être arpentées de nouveau parce que les premiers arpentages sont si inexacts. 38

Inclus. Davidson à Yorke. Remettra au commissaire des terres de la Couronne tous les papiers relatifs aux bois et aux forêts. La détresse à laquelle sa famille sera réduite. Pour les raisons données, il croit que £250 ne sont pas déraisonnables comme allocation de retraite, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau nommé à une charge. Offre ses services pour aider à Felton dans l'accomplissement de ses fonctions, sans la moindre idée de rémunération pour cela. 45

6 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 70). Transmet une demande accompagnée de documents de la part de John Wilson, du département des Affaires des sauvages, pour une demi-solde. Ses services et ses pertes; recommande que cette demande soit considérée d'un œil favorable. 51

Inclus. Demande de John Wilson pour une demi-solde, exposant ses services et les pertes qu'il a subies à raison de sa loyauté. 53

Documents à l'appui de cette demande. 58

6 juillet, Québec, Kempt à Murray (n° 71). Transmet une pétition de Ryland demandant une concession de terre pour lui et sa famille, avec rapport du Conseil exécutif recommandant fortement cette demande. Le montant total demandé est de 7,200 acres. Ryland a été recommandé pour une concession de canton en 1796, mais ses fonctions publiques l'ont empêché de le coloniser, de sorte qu'elle a été abandonnée et il n'a jamais reçu d'autre concession. Ses réclamations contre le gouvernement britannique à cause de ses services. 68

Inclus. Pétition de Ryland. 70

Documents à l'appui de sa réclamation. 73

1830.
7 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 72). N'a pu constituer une commission d'enquête sur les procédures de la cour de Vice-Amirauté. Ceux qui étaient les plus capables ont déjà exprimé leur opinion, la cour ayant été le sujet de beaucoup de discussion ; ne peut nommer une commission même de trois personnes qui ne soient pas sous certains rapports sujettes à objection. L'opinion que le juge ne peut obtenir un traitement s'il prend des honoraires. M. le juge Kerr insiste pour prendre des honoraires, de sorte qu'aucun mandat n'a été pris pour son traitement.

Page 76

Inclus. Yorke à Kerr. Le gouverneur désire savoir s'il a intention de prendre des honoraires comme juge de la cour de Vice-Amirauté, car dans ce cas il sera obligé de refuser l'émission d'un mandat pour son traitement.

84

Kerr à Yorke. Demande quelles sont les circonstances existantes qui obligent Son Excellence de refuser le mandat pour son traitement. 85

Yorke à Kerr. Explique les circonstances qui obligent Son Excellence de refuser l'émission du mandat pour son traitement. 86

Kerr à Kempt. Quelque agréable que puisse être pour l'Assemblée et pour les marchands qui se sont plaint des honoraires, son renoncement forcé à ces honoraires, cependant cette mesure serait un acte de pouvoir affectant vitalement l'indépendance de la judicature, les droits constitutionnels du Conseil législatif et le gouvernement exécutif lui-même dans tous ses départements. Suit une discussion élaborée de tous ces points et Kerr conclut en exprimant sa détermination à continuer d'accepter des honoraires, car y renoncer sans compensation serait admettre que depuis vingt ans il savait n'avoir aucun droit de les recevoir. 88

Yorke à Kerr. Comme il n'avait reçu aucun honoraire depuis le commencement de l'année, désire savoir si, depuis qu'il a écrit, il en a reçu quelqu'un, car de cela dépend si le mandat pour son traitement sera signé ou non.

102

Kerr à Yorke. Il y a eu des causes devant la cour dans lesquelles des honoraires auraient pu lui être dus, mais il n'a reçu aucun honoraire depuis le 2 juin, date de sa lettre.

103

Yorke à Kerr. Il aurait plu à Son Excellence de signer le mandat pour le traitement de six mois s'il (Kerr) avait simplement dit qu'il n'avait reçu aucun honoraire, mais comme il avait écrit qu'il y avait eu des causes dans lesquelles il aurait pu y avoir des honoraires, Son Excellence a désiré être explicitement informée au sujet de ces honoraires probables.

104

Kerr à Yorke. Avait espéré que ses paroles ne comportaient aucune mauvaise interprétation sur le fait qu'il avait intention de percevoir des honoraires. Fait un résumé de ses lettres antérieures. Des honoraires sont devenus dus dans des poursuites, comme il l'apprend du registraire, et ont été payés. Considère qu'il ne serait pas hors de propos de consulter le Conseil exécutif avant d'en arriver à une décision finale et espère que toute l'affaire sera soumise au ministre des Colonies. 106

7 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 73). Répète sa demande de renvoi des archives des effectifs militaires qu'on a souvent besoin de consulter. 109

7 juillet, Québec. Le même à Hay. Le nom de baptême de Rolland, nommé juge du Banc du Roi, est Jean Roche. A l'avenir enverra le nom de baptême de toutes les personnes recommandées pour une nomination. 111

9 juillet, Québec. Le même à Murray (privée). Ecrit à la demande du juge en chef Sewell pour demander s'il peut aider à faire entrer un jeune homme dans l'Eglise.

112

Inclus. Sewell à Kempt. Ecrit au nom de son fils Henry, de porter son nom à la connaissance du Secrétaire Colonial. 113

10 juillet, Québec. Kempt à Murray (privée et confidentielle). (La lettre est datée de 1820 par erreur.) Insiste pour être relevé de ses fonctions avant la clô-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

ture de la navigation. Est heureux d'apprendre qu'on facilitera de toute manière son retour. Il ne désire aucun congé parce qu'il n'a aucun désir d'empocher un *farthing* du traitement au delà du jour où il remplira ses fonctions. N'a reçu aucune commission en qualité de gouverneur en chef, sa commission provisoire est simplement d'administrer la province.
Page 48

17 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 74). Demande d'envoyer un autre mandamus au lord évêque de Québec pour son siège dans le Conseil exécutif du Haut-Canada en lui donnant la même préséance que dans le Conseil exécutif du Bas-Canada. 115

Inclus. Le lord évêque de Québec à Kempt. Renvoi le mandamus l'appelant au Conseil Exécutif du Haut-Canada, afin qu'il puisse recevoir un nouveau mandamus lui donnant la même préséance que dans le Conseil exécutif du Bas-Canada. 117

18 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 75). Envoie les actes passés durant la session et les journaux du Conseil législatif. Ceux de l'Assemblée sont si volumineux qu'ils ne sont pas encore prêts. Propose qu'au lieu de faire grossoyer chaque acte et de le sceller avec le grand sceau, on considère suffisant d'envoyer les actes imprimés et revêtus du certificat convenable. Attire l'attention sur les actes établissant des bureaux d'enregistrement dans le comté des Cantons de l'Est, chose à laquelle les habitants attachent une importance considérable. 118

Inclus. Liste des actes passés dans la 3e session du 13e parlement provincial du Bas-Canada. 121

18 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 76). Attire l'attention sur cinq bills réservés dans la session de 1829. Trois d'entre eux sont de grande importance et l'on se plaint des retards, bien qu'ils soient probablement inévitables. Donne les titres des bills et insiste sur leur importance. 133

18 juillet, Québec. Le même au même (n° 77). L'offre des Hurons de Lorette de terres vacantes de la Couronne a été acceptée. Ils désirent de petits lots pour jardins, etc., dans le voisinage de Lorette. A pris des mesures pour s'assurer jusqu'à quel point il sera praticable d'obtenir ces terres. 136

Inclus. Réponse (en français) des Hurons de Lorette à l'offre de terres qui leur a été faite. 138

19 juillet, Londres, Aylmer à Hay. Renvoie les dépêches excepté les papiers relatifs au Canada qu'on lui a permis de garder. 330

19 juillet, Londres, Le même au même. Le nombre de personnes pour lesquelles il faut un logement sur la frégate qui doit le transporter à Québec est de six. 331

20 juillet, Québec. Kempt à Murray (n° 78). Transmet un court abrégé du rapport des dépenses sur le canal Rideau jusqu'au 30 juin dernier. 145

Inclus. Abrégé du rapport. 146

20 juillet. Kempt à Murray (n° 79). Pour faire les réparations à l'église des sauvages de Lorette il a demandé une estimation à un respectable homme de métier. L'église est détériorée et devrait être réparée mais il n'y a pas de fonds sur lequel il puisse tirer. Demande l'autorisation de tirer sur l'extraordinaire de l'année. 147

27 juillet, Québec. Le même au même (n° 80). Envoie le triplicata de lettres recommandant le major général Darling pour une gratification pour ses services dans le département des Affaires des Sauvages. 149

3 août, Québec. Le même au même (n° 81). En réponse au désir d'avoir de nouveaux renseignements sur la charte de la Société Littéraire et Historique de Québec, il envoie des renseignements par le juge en chef, qui en est le président, avec un projet de la charte demandée et le premier volume des transactions. 151

Inclus. Le juge en chef à Kempt. 153

Instructions additionnelles à lord Aylmer d'apposer le grand sceau à la charte de la Société Littéraire et Historique de Québec. 155

Projet de charte pour la Société littéraire et historique de Québec.

6 août, Londres, Aylmer à Hay. Envoie une liste modifiée des personnes pour lesquelles on désire un passage sur la frégate, formant un total de 11. Page 156

7 août, Québec. Kempt à Murray (n° 82). Annonce l'arrivée de Richards avec instructions de faire une enquête sur la disposition et l'administration des revenus territoriaux de la Couronne. Lui donnera toute l'aide en son pouvoir. 332

11 août, Québec. Le même au même (séparée). En réponse aux instructions de prendre des mesures pour découvrir si Hopper, le patron du *Roxby*, qui a enlevé un jeune matelot nègre de Sierra-Leone et l'a laissé à Sheerness dans l'indigence, transmet une lettre du percepteur et contrôleur des douanes à Québec, qu'un navire du nom de *Rokeby*, commandé par John Hopper, était inscrit à la douane pour Londres le 8 juin et avait mis à la voile pour Cork, ayant pris son acquit le 14 juillet. Il n'a donc pu prendre aucune mesure dans cette affaire. 170

Inclus. Le percepteur et contrôleur Kempt au sujet de l'arrivée et du départ du *Rokeby*. 172

15 août, Londres. Aylmer à Hay. Deux autres personnes ajoutées aux 11 qui doivent partir par la frégate, d'après sa lettre du 6. 174

17 août, Québec. Stuart à Yorke. Incluse dans Kempt à Murray, 22 août 1830. 333

20 août, Londres. Aylmer à Hay. Renvoie deux livres et une dépêche de Kempt qui lui ont été envoyés pour les lire. 334

21 août, Québec. Kempt à Murray (n° 83). Avait donné instruction de faire une enquête sur la plainte du pillage du brick *Joseph*, commis par les habitants des îles de la Madeleine, et trouvé que les rapports avaient été grandement exagérés, et que la plainte contre Colbeck, le magistrat, n'était pas fondée. Entre dans les détails minutieux des procédures, du résultat de la vente, de la négligence du capitaine et autres intéressés, etc. Craint qu'ils ne puissent recouvrer les effets maintenant après un si long temps écoulé. 175

Inclus. Colbeck à Rayside. Rapport sur le prétendu pillage des effets du brick naufragé *Joseph* par les habitants des îles de la Madeleine, avec affidavit. 183

Colbeck à sir Charles Ogle. Fait rapport du naufrage d'un brick sur les îles aux Oiseaux, et demande de l'aide aussi promptement que possible. 192

Compte des ventes d'effets sauvés du brick *Joseph* en mai 1829. 194

22 août, Québec. Kempt à Murray (n° 84). Transmet un état reçu des Hurons de Lorette sur leurs prétentions à Sillery et un rapport du procureur général sur le sujet. 195

Inclus. Stuart à Yorke. Il n'y a rien dans les pétitions des Hurons ou dans les notes de Neilson pour invalider son opinion antérieure sur la prétention des sauvages à Sillery. 197

Edward Bowen, procureur général intérimaire. Rapport sur la prétention des sauvages à la seigneurie de Saint-Gabriel, retraçant l'histoire des concessions depuis le commencement de la colonisation et exprimant l'opinion que les Hurons n'y ont aucun droit valide. 199

Rapport de Charles Marshal, solliciteur général, et G. Vanfelson, avocat général, que les Hurons n'ont aucun titre à la seigneurie de Saint-Gabriel. 210

23 août, Québec. Kempt à Murray (n° 85). Fait rapport de l'arrivée de 30 familles égales à 153 indigents pour lesquels il n'y a aucun emploi à cause du nombre d'émigrants qui les ont précédés. La seule chance d'emploi se trouve dans les Cantons de l'Est où l'on ouvre quelques chemins, mais ils n'avaient aucuns moyens pour s'y rendre et le gouvernement n'avait pas de fonds qu'il pût affecter à leur soulagement. Grâce à la charité de deux patrons

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

de bateaux à vapeur ils avalent été transportés à Trois-Rivières et à Montréal, d'où ils pourront se rendre dans les Cantons. S'est mis en communication avec les personnes en charge des chemins et espère qu'elles auront de l'ouvrage pour eux pendant quelques semaines. S'oppose à l'envoi d'indigents dans la colonie. Page 223

Inclus. Recommandation par les magistrats du comté de Kildare au comité du bureau de l'émigration de Québec, recommandant l'envoi au Canada de certains individus et de leurs familles. 225

23 août, Québec. Kempt à Murray (n° 86). Accuse réception de dépêches avec liste de ces dépêches. 226

1er septembre, Québec. Le même au même (n° 87). A reçu des dépêches approuvant sa conduite au sujet des honoraires sur les lots de village. Attire l'attention sur les dates de deux arrêtés du conseil qui laissent un peu douteuse l'échelle des honoraires pour le secrétaire de la province et l'arpenteur général. Comme c'est partie de l'enquête de Richards d'examiner les honoraires du département des concessions de terre, il avait eu une longue entrevue sur le sujet avec Richards et a considéré à propos de ne promulguer à présent aucun changement quelconque dans le tableau des honoraires. Promulguera le tarif lorsqu'il en recevra l'approbation. 228

1er septembre. Québec. Kempt à Murray (privée). A reçu une lettre que les fonctionnaires devront garder leurs charges à la mort de feu Roi. Le statut 57 George 3, ch. 45, est tombé en désuétude et est inapplicable et les fonctionnaires publics (sous l'autorité de 6 Anne 7) ne peuvent rester en charge que pendant six mois après le décès du souverain, conclut que des moyens seront pris avant l'expiration de ce temps pour remédier à cet inconvénient. Il pourrait émettre de nouvelles commissions avant le 20 décembre, mais ce jour-là sa propre commission cesse, à moins qu'il reçoive une nouvelle commission avant ce temps. 231

1er septembre. Québec. Le même au même. A reçu l'affligeante nouvelle de la mort de George IV. A proclamé Guillaume IV le lendemain de la réception de la nouvelle de la mort. 233

6 septembre, Québec. Le même au même. Transmet copie de la lettre du juge en chef résignant son siège au Conseil exécutif. 235

Inclus. Le juge en chef Sewell à Kempt. Résigne son siège au Conseil exécutif. 236

23 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 89). Renvoie à la lettre du 29 novembre 1828, au sujet des rations aux colons sur la route postale à Frédéricton. Envoie un rapport sur le chemin après une inspection personnelle par Stayner, sous-maître général des Postes. 238

Mémoire sur la lettre de Kempt. 239

Inclus. Rapport du sous-maître général des Postes sur l'état actuel de la route postale entre Québec et Halifax, avec suggestions sur son amélioration. 240

Etat des stations sur le chemin de Témiscouata avec notes. 253

Etat sur la condition actuelle de la route postale entre Québec et Frédéricton avec notes comprenant le coût probable des améliorations. 260

23 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 90). Transmet la demande du capitaine Mathew Elliot d'une demi-solde. 266

Inclus. Demande de Matthew Elliott d'une demi-solde, exposant ses services. 267

Papiers relatifs à cette demande. (Le nom *Mathew* est donné d'une manière différente dans la lettre et dans la pétition, l'épellation dans chacun des documents étant reproduite. Il écrit lui-même Matthew Elliott mais il ne signa que M. Elliott. 269 à 271

27 septembre, Québec. Kempt à Murray. A été informé que lord Aylmer devait le remplacer. 272

1830.

28 septembre, Québec. Kempt à Murray (n° 91). Fait rapport d'avoir donné instruction au receveur général de placer les £1,280.3.4 reçus de la vente de la propriété Caldwell au crédit des biens des Jésuites. Page 273

29 septembre, Québec. Le même au même (n° 92). En recevant la nouvelle de la mort du Roi, il a dissout le parlement et fait émaner des brefs pour une nouvelle élection. Le nouvel acte effectuant une représentation plus égale dans l'Assemblée est entré en vigueur. L'élection ne cause aucune agitation et celles qui sont commencées se poursuivent sans aucun sentiment désagréable. La plupart des anciens députés seront probablement réélus. 276

30 septembre, Québec. Le même au même (n° 93). A communiqué aux juges de la cour du Banc du Roi la réponse à leur pétition, de sorte que cette question est réglée. Mais le juge en chef de Montréal envoie une demande pour la raison qu'il est obligé de siéger à la cour d'Appel. Par la constitution de cette cour, qui siège à Québec quatre fois par année, dix jours chaque terme, on alloue à chaque juge £100 par année, ce qui est donné principalement pour leurs services dans la cour d'Appel, en sus desquels services le juge en chef de Montréal, pour y assister, doit parcourir une distance de près de deux cents milles. Sa réclamation d'une rémunération additionnelle pour cela n'est que raisonnable; recommande donc qu'on lui paie un supplément de £100 par année. 278

Inclus. Reid à Kempt. Lui rappelle que sa demande d'augmentation de traitement n'a pas été approuvée par les ministres de Sa Majesté. Demande d'augmenter son allocation à cause des dépenses qu'il encourt pour se rendre à Québec.

1er octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 94). Transmet copie du rapport du missionnaire catholique romain du département des Affaires des Sauvages, avec la valeur des terres demandées par les sauvages de Lorette pour jardins et pour des fins agricoles. Croit qu'en dépensant £1,000 on pourrait obtenir une partie des terres, ce qui disposerait des prétentions des sauvages à Sillery. 281

Inclus. Rapport du rév. M. Cooke (en français) sur la valeur des terres dans le village de Lorette, qu'on pourrait obtenir pour les sauvages. 285

2 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 95). Recommande d'accorder à William Cleghorn une concession de 500 acres. 287

4 octobre, York. Colborne à Kempt. Incluse dans Kempt à Murray, 12 octobre 1830. 288

8 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 96). Les inconvénients causés par la publication de ses dépêches. L'une au sujet des Conseils exécutif et législatif a été imprimée dans quelques-uns des journaux de la province si incorrectement qu'elle a porté à croire qu'il avait dit n'avoir pu trouver trois personnes capables d'être appelées au Conseil législatif, déclaration répétée par l'ex-orateur de l'Assemblée, à sa (de Kempt) grande surprise après la conversation entre eux. De si grandes fausses représentations sont destinées à faire beaucoup de mal dans une colonie où a régné une grande excitation politique. A peur de la difficulté de refuser de produire les dépêches, mais suggère que lorsqu'elles seront présentées au parlement, il soit autorisé à les publier dans la gazette officielle, afin d'empêcher des copies incorrectes de circuler dans le public. 290

Inclus. Rapport des procédures à l'élection du quartier ouest. 293

12 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 97). Fait rapport de sa satisfaction d'avoir pu payer à Gale les £1,000 qu'il avait reçu instruction de lui payer. Ce paiement a été fait à même le fonds des terres et des bois, mais il a absorbé tout le revenu provenant de cette source. 295

12 octobre, Québec. Le même a même (n° 98). Envoie un extrait d'une dépêche de sir John Colborne demandant des armes et des accoutrements pour un corps

DOC. DE LA SESSION No 8o

1830.

de milice de 6,000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. A donner des ordres à cet effet aux officiers qu'il appartient. Page 297

Inclus. Sir John Colborne à Kempt. Demande des armes et des accoutrements pour 6,000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers de milice volontaire. 299

19 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 99). En réponse à la demande relative aux dépenses de voyage de McKay jusqu'à Pénétanguishine, où la distribution des présents aux sauvages a été transférée de l'île Drummond, n'est pas prêt à prendre la défense des dépenses sur des principes généraux, mais d'après les services de McKay et son haut caractère, il recommande qu'il (McKay) ne soit pas prié de rembourser les paiements. 300

Inclus. Etat comparatif de l'établissement des sauvages à l'île Drummond et à Penetanguishine. 303

19 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 100). Transmet une réquisition de papeterie. 304

19 octobre, Québec. Le même au même, (n° 101). A reçu du rév. Edward Black, ministre à Montréal de l'Eglise d'Ecosse, une demande de concession de terre. Son zèle et ses capacités ; recommande d'accorder la concession. 305

20 octobre, Québec. Kempt à Murray (n° 102). Le mandat pourvoit à ce que des terres soient données aux soldats de bon caractère sans exiger d'honoraires. Conformément à cela il a accordé le bénéfice à cinq soldats licenciés du 15e régiment, les officiers employés à la préparation du mandat devant être payés des honoraires à même le coffre militaire. Sous ce rapport il suit le précédent établi dans le cas des soldats licenciés établis comme colons après la récente guerre. 307

20 octobre, Québec. Aylmer au même (n° 1). Arrivée le 12 ; ce matin il a prêté le serment d'office en présence du Conseil exécutif. N'avait reçu qu'une commission provisoire pour agir comme administrateur du Bas-Canada, demande de lui envoyer la commission en qualité de gouverneur en chef. 335

12 novembre, Québec. Le même au même (n° 2). Transmet la pétition de Samuel B. Hart de Trois-Rivières, au sujet de sa nomination comme juge de paix. Est prêt à prêter les serments, mais étant connu comme appartenant à la foi juive, le Conseil exécutif et le procureur général ne l'ont pas considéré comme ayant les qualités requises pour la charge. Envoie la correspondance sur le sujet. 337

Inclus. Liste des documents se rattachant à ce cas. 339

Circulaire demandant à la personne à qui elle est adressée, si elle consent à agir comme juge de paix et à prêter les serments prescrits. 340

La même en français. 345

Aux deux dispositions de l'acte est ajoutée l'opinion du procureur général, qu'un Juif n'a pas les qualités requises pour la charge de juge de paix et ne peut, par conséquent, être nommé. 350

Rapport du Conseil exécutif, que Samuel B. Hart étant juif, ne peut être nommé juge de paix. 351

Yorke à Hart. Son Excellence étant avisée par le Conseil exécutif et par le procureur général qu'étant un Juif, il (Hart) ne peut prêter les serments prescrits ; ne peut par conséquent être nommé juge de paix. 353

Hart à Glegg. Demande des copies des rapports du Conseil exécutif et du procureur général pour lui permettre de compléter sa pétition à lord Aylmer et à l'Assemblée législative. 354

Glegg à Hart. Aylmer portera une prompte attention à toute pétition de sa part (de Hart), mais à cause des inconvénients qui résulteraient du don de copies de rapports officiels à des individus, il doit refuser des copies de ces rapports relatifs à ce sujet. 356

1830.

Pétition de Hart à Aylmer demandant de transmettre sa pétition au Roi au sujet du refus de le nommer juge de paix à cause de sa religion. Page 358

Pétition au Roi sur le même sujet. 360

Glegg à Hart. Sa pétition et les documents s'y rattachant seront expédiés tout de suite. 365

17 novembre, Londres, Kempt à Murray. A transféré le gouvernement du Bas-Canada à son successeur le 20 du mois dernier. Avant de partir il avait fait des arrangements pour organiser la milice sous l'autorité de la loi passée à la dernière session; tout ce qui reste à faire est de remplir la liste des officiers des compagnies. Avait agi aussi impartialement que possible en faisant les nominations. Avant de remettre le gouvernement il avait émané de nouvelles commissions de la paix pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, ce qu'il avait fait sans distinction de parti. Espère que les arrangements appaiseront l'excitation qui régnait à propos de ces deux sujets. Attire l'attention sur les cas des présidents des sessions de quartier de Québec, Montréal et Trois-Rivières, qui restent sans rémunération. 311

23 novembre, Québec. Aylmer au même (n° 3). Dépêches (décrites) reçues par les malles de septembre et d'octobre. 366

29 novembre, Québec. Aylmer à Murray (n° 4). Transmet une pétition de la veuve du quartier-maître Agnew demandant une concession de terre. Recommande de lui en accorder 100 acres. Page 368

Incluse. Pétition de la veuve Agnew. 369

4 décembre, Londres, Mémoire par Kempt sur l'état des conseils législatif et exécutif du Bas-Canada dans le but de nommer un plus grand nombre de membres. 316

11 décembre, Londres, Kempt à Goderich. Relativement à l'addition de membres au Conseil exécutif recommande la nomination de Louis Guy et de George Moffatt. La position et le caractère de ces deux gentlemen. Comme le nombre des membres de l'Assemblée législative a été augmenté il croit qu'il serait bon d'augmenter celui du Conseil exécutif. 317

18 décembre, Québec. Aylmer à Murray (n° 5). Demande un exemplaire relié des actes du parlement pour l'usage du procureur général. 371

19 décembre, Québec. Le même au même (n° 6). Le Commissaire des terres de la Couronne désire en disposer soit par titre seigneurial soit en franc et commun soccage, selon que l'acheteur désirera. Ayant des doutes sur son propre pouvoir il a soumis la question au procureur général, dont il envoie le rapport, d'après lequel il paraît que si les actes impériaux ne sont pas obligatoires, ils indiquent que la politique est de convertir le titre seigneurial en celui de franc et commun soccage, et c'est sur ce point qu'il désire des instructions; le règne de la tenure seigneuriale, à laquelle les Canadiens-français sont très attachés; leur refuser ce droit serait les exclure de l'achat des terres de la Couronne. La rareté de la demande d'un changement de tenure à franc et commun soccage en est une preuve. Demande l'autorisation de vendre les terres de la Couronne en donnant à l'acheteur le choix de l'une ou l'autre tenure. 372

Inclus. Rapport du procureur général sur la tenure sous laquelle les acheteurs peuvent posséder les terres de la Couronne qu'ils pourraient acquérir. 375

27 déce bre, Québec. Aylmer à Murray (n° 7). A soumis aux officiers en loi de la Couronne et aux juges la question "quel effet aura le décès de feu Sa Majesté sur "les commissions des fonctionnaires publics dans cette province après "l'expiration de six mois à compter de cet événement, et si le renouvel-"lement de ces commissions sera d'une nécessité indispensable avant "l'expiration de cette période de six mois." La majorité des réponses étant dans l'affirmative, de nouvelles commissions ont été émises. D'informer les officiers en loi de la Couronne en Angleterre des raisons pour

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

lesquelles les rapports sont envoyés. Demande des informations au sujet du droit du secrétaire provincial et du procureur général d'exiger des honoraires sur ces commissions. Page 377

Inclus. Liste des rapports et autres papiers relatifs à l'effet du décès de George IV sur la commission des fonctionnaires publics dans le Bas-Canada. 380

Le rapport et autres papiers. 381 à 429

28 décembre, Québec. Aylmer à Murray (n° 8). Donné instruction de payer le produit des réserves du clergé au commissaire général, qui les remettra au Trésor. 427

30 décembre, Londres. Mémoire (privé). Kempt envoie les papiers relatifs à la nomination projetée de Papineau au Conseil exécutif. Les papiers ont été communiqués à Aylmer, qui lui a demandé (à Kempt) d'obtenir un *mandamus* pour Papineau pour prendre son siège au Conseil exécutif. Dans un rapport au ci-devant secrétaire d'Etat il recommandait la nomination d'un ou deux des membres de la Chambre d'assemblée à des sièges dans le Conseil exécutif, et si cela avait été approuvé, il avait intention de recommander Papineau. 319

Inclus. Dalhousie à Papineau. Propose que l'Orateur de l'Assemblée soit *ipso facto* membre du Conseil exécutif. Avant de faire des démarches il désire savoir s'il y a quelque objection constitutionnelle à cela. 321

Minutes du Conseil au sujet de l'octroi de sièges dans le Conseil à des membres *ex-officio*. Pages 323, 325

31 décembre, Londres. Mémoire par Kempt sur des dépêches sur lesquelles il attire l'attention. 327

DIVERS, 1830.

(Ce volume est numéroté 72 dans le bureau des archives publiques' Londres).

Q. 195—A.

1830.

3 janvier, Québec. Kempt à Hay (privée et confidentielle). Répète l'opinion qu'on devrait nommer au Conseil législatif une plus grande proportion de membres, qui ne remplissent pas de charges dont ils peuvent être renvoyés par la Couronne, afin de faire disparaître, autant que possible, le soupçon que les membres sont sous le contrôle du gouvernement local, ce que son expérience lui a démontré être une fausse représentation. Aussi longtemps qu'une majorité des membres occuperont des charges durant le bon plaisir de la Couronne, aussi longtemps leur imputera-t-on des motifs inconvenants, s'ils ne sont pas d'accord sur les mesures populaires. Accusation portée par les chefs de l'Assemblée que le Conseil a, en plusieurs occasions, refusé à tort son assentiment à des actes importants passés dans la Chambre inférieure. Explique la différence de la pratique dans les Assemblées britannique et du Bas-Canada, dans la première desquelles tous les actes sont présentés par le ministère ou avec son consentement, dans la seconde le gouvernement n'a aucune influence quelconque, de sorte que l'Assemblée passe des actes populaires qui diffèrent des statuts britanniques, des instructions au gouverneur, ou des droits de la Couronne. Dans ces cas le Conseil intervient en refusant son assentiment. Dans le cas de bills venant du Conseil, la même chose arrive dans l'Assemblée, et des bills de grande importance publique sont perdus faute de cordialité. Le grave embarras qu'il a dans la conduite du gouvernement, il s'abstient soigneusement d'être d'aucun parti ou d'avoir des partisans dans l'une ou l'autre Chambre. S'est efforcé d'agir avec justice et impartialité et de n'accorder son patronage qu'à des hommes de mérite reconnu. Dans le P. S. cite le cas d'un bill rejeté plusieurs fois dans le

1830.

Conseil et finalement rejeté dans l'Assemblée grâce au discours d'un Canadien-français distingué, démontrant que l'action du Conseil était justifiée. Page 1

22 janvier, Halifax. Charles Morris à sir Howard Douglas. Incluse dans Douglas à Hay, 18 mars 1830.

22 janvier, Québec. Kempt à Hay (privée). Envoie par New-York une dépêche disant qu'il avait ouvert la session il y a une heure environ et envoie des copies du discours qu'il a prononcé. Enverra une dépêche publique par la première malle d'Halifax avec copie d'un message qu'il a préparé sur la question financière. Les difficultés qui s'élèvent lorsque les dépêches publiques et les instructions sont rendues publiques ou sont soumises au parlement. 8

Inclus. Discours à l'ouverture de la législature. 10

25 janvier, Québec. Kempt à Hay. A reçu un sac avec la malle de décembre. Son désappointement de n'avoir reçu aucune réponse à sa dépêche du 28 septembre dernier, ou à sa communication confidentielle de la même date. 18

25 janvier, Washington. Vaughan au même. La déclaration définitive des Etats-Unis sur la question des frontières a dû être reçue; a hâte de voir la déclaration britannique; de rappeler à Backhouse de lui en envoyer une copie. La critique des journaux des négociations de McLane ne s'adresse pas à lui (Vaughan) telle qu'interprétée dans les Etats-Unis, mais à l'intimité entre Ouseley et McLane. La véritable politique de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis est de vivre en très bons termes d'amitié, mais les sacrifices dans ce but doivent être mutuels. En jetant un coup d'œil en arrière depuis la séparation il est mortifiant de voir que la Grande-Bretagne a été quelque peu surpassée en finesse. Le traité de Gand aurait dû régler la frontière. Dans la convention subséquente où trouve-t-on l'équivalent pour la renonciation à la navigation du Mississipi et l'ouverture aux Etats-Unis du commerce avec les possessions des Antilles? Lorsqu'on aurait pu dicter les conditions de paix en 1814, la division des îles au large de leurs côtes a été laissée à l'arbitrage, et l'on court le risque que le territoire soit limité dans le Nouveau-Brunswick. Quel équivalent peut être offert pour ouvrir le commerce des Antilles retranché par leur propre obstination en 1829, sinon un libéral tarif commercial? Les procédures du Congrès indiquent une détermination à continuer leurs droits prohibitifs. Il faut se rappeler que le peuple des Etats-Unis est régulièrement négociateur et opiniâtre, et que le principe commercial doit toujours entrer en ligne de compte dans les négociations avec eux. Pourquoi il a parlé si longuement sur ce sujet. Discute des affaires privées. 297

1er février. Mémoire par G. M. (sir George Murray?) à Hay. Qu'il est bon de reviser le système de concession de terres dans les provinces de l'Amérique du Nord d'après certains principes. Ces principes sont détaillés. 228

2 février. Westmoreland au même. Lui demande d'envoyer la lettre à Fane et d'envoyer un mot pour dire quand part le paquebot pour la Nouvelle-Ecosse. 313

4 février, Québec. Kempt au même. Avait transmis copie du message qu'il avait envoyé au Conseil législatif et à l'Assemblée au sujet des finances. Envoie copie de l'adresse de l'Assemblée en réponse. 16

Inclus. Résolution de l'Assemblée remerciant Sa Majesté des assurances qu'il serait fait un arrangement à l'amiable des questions financières qui ont soulevé tant de discussions. 17

5 février, Londres. Sir Howard à Douglas Hay. A été interrogé par la commission sur les communications internes dans le Nouveau-Brunswick et sur l'importance du canal de la Baie Verte. Renvoyant à sa dépêche sur ce sujet, présume qu'il n'y aura aucune objection à ce qu'il remette au Conseil des

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

copies des documents, mais comme ils formeront partie de la correspondance officielle, demande une sanction d'agir ainsi. Page 97

11 février, Saint-Jean, Terreneuve. Cochrane à Hay. Attire l'attention sur les écrits de Franklin sur la question des frontières entre le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis. Remarques sur le règlement de la frontière par le traité de 1873. 89

Inclus. Extrait de lettre de Franklin à Livingstone sur la frontière à déterminer par le traité de de 1783. 92

16 février, Reydon. Darling à———. Renouvelle sa demande au sujet du département Affaires des Sauvages en conséquence de la mort de sir John Johnson et de la retraite probable à bonne heure de Givens. Si le secrétaire d'Etat n'est pas disposé à l'employer dans le département Affaires des Sauvages, espère qu'il accueillera favorablement son désir relativement à un autre emploi. 175

19 février, Londres, Gouley à———. Demande de donner des renseignements à John Gullan, qui désire émigrer au Canada. Il désire beaucoup y aller et possède de £500 à £600. 193

22 février, Londres. Sir Howard Douglas à Hay. Quand les estimations coloniales de Murray seront-elles présentées à la Chambre. Espère avoir quelques observations prêtes sur l'article de Parnell sur la réforme financière. Sa politique est une politique de suicide. 98

22 février, York. Campbell au même. Est informé qu'on a intention de soumettre au parlement l'opportunité d'abandonner à la législature provinciale le plein contrôle du revenu provenant de 14 George 3, ch. 88. Ne sait pas si le revenu territorial doit être abandonné, mais il sait que cette demande sera faite bientôt et qu'on insistera. Quel que soit le résultat éventuel le premier effet sera le retranchement immédiat de tous les appointements et pensions, plaçant ainsi les serviteurs de la Couronne à la merci de personnes n'ayant pas les qualités requises et mal disposées. Ce n'est pas là l'intention du gouvernement, mais ce sera le cas à moins qu'on ne prenne des précautions. Pourquoi il a soulevé cette question. Le mécontentement de l'Assemblée du rejet par le Conseil du bill à l'effet de disposer des réserves du clergé pour les fins de l'éducation en général et des améliorations publiques ; et aussi du récent établissement dispendieux d'une académie à York et de la rumeur que des officiers retraités à demi-solde doivent être nommés au Conseil. 169

26 février, Paris. Hall à Hay. Envoie une lettre à expédier à lady Sarah Maitland. 200.

27 février, Dalhousie au même. Présente et recommande Forsythe, de Montréal. (Cette lettre est datée de 1829 dans l'original.) 178

2 mars, Québec. Kempt au même (privée et confidentielle).. La malle de janvier par Halifax n'est pas encore arrivée. A reçu par New-York des lettres de Londres, datées du 16 de ce mois-là. N'a jamais eu une tâche aussi difficile à remplir que dans cette campagne parlementaire ; il lui semble être assis sur un baril de poudre. Les débats dans l'Assemblée ont été très violents sur d'anciennes affaires qu'il croyait être oubliées. La tempête est maintenant déchaînée contre les juges et les deux conseils ; essaie d'agir comme médiateur, de garder son sang-froid et d'éviter de venir en conflit avec l'une ou l'autre branche. N'a rien entendu dire des propositions financières de Murray. Si l'on a intention de renoncer aux revenus de la Couronne, il croit ainsi que Colborne qu'on devrait le faire de bonne grâce, plutôt que de maintenir l'agitation et une discussion éternelle sur la question financière. Envoie des journaux qui rapportent les débats et des articles pour montrer l'esprit qui règne sur quelques sujets. 19

Inclus. Lettres et articles d'un journal de Montréal sur le refus d'accorder un acte constituant en corporation le Collège de Saint-Hyacinthe et des remarques sur les juges. 22

1830.

6 mars, Londres, John S. Morris à sir Howard Douglas. Incluse dans Douglas à Hay, 18 mars 1830.

6 mars, Bureau des Colonies. William à Hay. A écrit à la Chambre des Communes une lettre qu'il a envoyée à Stephen pour la lui (à Hay) montrer, mais Stephen était à Kensington, où la lettre lui a été adressée, et elle n'est pas encore revenue. Page 310

9 mars, Québec. Kempt au même. Envoie un journal de Québec qui rapporte les débats dans l'Assemblée sur la milice et autres sujets. 29

15 mars, York. Colborne au même. Démontre au long que les principales affaires de la province se font par le bureau du gouvernement que l'on appelle improprement celui du secrétaire particulier. Comment les affaires devront être réparties si l'on abolit ce bureau. Remarques sur les autres bureaux. L'incapacité de Small dans le bureau du Conseil exécutif; à cause de ses services antérieurs, des conseillers désirent qu'il conserve sa charge, mais ils ne peuvent recommander que son fils James prenne sa place. Le parlement a été prorogé le 7; la session s'est passée paisiblement. Présume que les revenus provenant des douanes de Québec seront placés sous le contrôle de la législature; recommande que le statut 14, George 3, soit abrogé, quelque embarras qu'éprouve le gouvernement à faire adopter ses estimations budgétaires. Demande de penser au Collège du Haut-Canada; 90 élèves admis ce trimestre. Tant qu'il possédera la meilleure école de l'Amérique du Nord, aucun des garçons ne sera envoyé de la province aux Etats-Unis pour leur éducation. Demande seulement de l'aide pour l'institution pendant sept ans, et proposera qu'elle soit dotée d'une des écoles de cantons. 71

16 mars, Affaires étrangères. Backhouse au même. Demande la pétition du Nouveau-Brunswick au sujet des relations avec les Antilles pour lord Aberdeen. 160

17 mars. Notes et remarques sur les fonctionnaires dans les différentes provinces. 62

(Ces notes ne sont pas signées).

17 mars, Stoke. Brindley à Hay. Demande quels avantages seraient accordées aux familles se rendant dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Elles sont indécises entre le Haut-Canada et l'Ohio. Deux familles auront environ £20 chacune après avoir payé leurs passages. 161

18 mars, Londres, Sir Howard Douglas à Hay. Envoie une lettre au sujet de son départ pour la Hollande pour affaires concernant l'arbitrage des frontières. Remet aussi entre ses mains une lettre qui pourra servir d'introduction à Morris, fils de l'arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse. Il (Douglas) ne peut recommander la pétition avant que le lieutenant-gouverneur ait fait connaître son opinion au secrétaire d'Etat. 99

Inclus. Charles Morris à Douglas en faveur de son fils qu'il (Morris) désire lui succéder comme arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse. 100

John S. Morris expose ses capacités pour succéder à son père. 103

22 mars, Londres. Bosanquet, Pitt et Cie, à Hay. Le canal Welland est maintenant ouvert pour le passage des navires par la rivière Niagara. Sont autorisés à émettre 1697 actions non-souscrites et offrent d'en fournir tel nombre qu'il faudra. 163

27 mars, Québec. Kempt au même. Envoie la *Gazette* avec le discours à la clôture de la session et la liste des bills passés. Le bill des subsides qu'il a sanctionné est semblable à celui de l'an passé. Les appointements auxquels on avait fait objection l'an passé ont été déduits des estimations, et ceux des présidents des sessions de quartiers ont été déduits pour la première fois. 30

Inclus. Liste des actes passés et discours de prorogation. 31

Discours en français. 43

Mémoire des déductions faites des estimations des dépenses civiles. 46

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
5 avril, Québec. Kempt à Hay (privée). A reçu sa lettre privée et fera tout en son pouvoir pour le succès de la Société Zoologique. On ne trouve dans le Bas-Canada aucun canard de l'espèce décrite. A écrit au Haut-Canada pour savoir si l'on y trouve ce canard sauvage. Espère obtenir et envoyer un couple de castors cet été. Page 48

7 avril, Trésorerie. Dawson au même. Demande les plus fortes lettres de recommandation et en aussi grand nombre que possible en faveur de James B. Ferguson, qui doit partir pour le Canada le 16. 177

9 avril, Québec. Kempt au même. On a essayé en vain de nommer Hyde Villiers agent conjoint avec sir James McIntosh. Le Conseil inséra le nom, mais il fut retranché dans l'Assemblée et le bill fut rejeté. L'esprit hostile qui caractérise l'Assemblée à l'égard du Conseil. 50

9 avril, Londres. Richardson à———. A résolu d'aller au Canada aux conditions offertes. Désire avoir une entière et libre conversation quant aux fonctions, etc. 224

10 avril, Londres. Grant à Hay. Lui demande de lire la lettre incluse et de lui dire comment répondre. L'incluse sera retournée. 194

13 avril, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Le point auquel sir Thomas Cochrane fait allusion dans la lettre de Franklin a été employé avant que Cochrane y ait attiré l'attention. 106

20 avril, Washington. Vaughan au même. Les traversées rapides des paquebots de la malle. Le reste de la lettre traite de sujets personnels. 302

24 avril, Torquay. Dashwood au même. Envoie une lettre à expédier à sir Howard Douglas actuellement à La Haye. 179

26 avril, Bytown. By à Kempt. Incluse dans Kempt à Hay, 6 avril 1830.

26 avril, Malte. Frere à———. Envoie pour l'affranchir une lettre qu'il a laissée ouverte parce qu'elle a rapport à des affaires coloniales, et le gouvernement peut être importuné en faveur d'émigrants de paroisse. On désire les garder ensemble afin qu'ils puissent s'occuper de la culture du chanvre. 187

6 mai, Québec. Kempt à Hay. Envoie une lettre de By pour montrer qu'on a espoir d'obtenir le canard sauvage qu'on désire. 52

By à Kempt. A parlé aux sauvages, qui vont essayer d'obtenir les spécimens du canard sauvage désiré. On rencontre cette espèce sur la Rideau, mais elle est rare. 53

7 mai, Marine. Martin à Hay. On n'a besoin d'aucune communication officielle sur le sujet suggéré par sir Howard Douglas à part celle faite à lui-même. Si Murray signifie ses désirs un ordre privé sera envoyé au maître de chantier d'Halifax pour l'accomplissement du service mentionné. Si sir Howard Douglas parle du maître de chantier d'après sa connaissance personnelle ou d'après un rapport satisfaisant de ses capacités il sera la personne qu'il faudra employer, mais il n'aurait pas dû le choisir pour un service de cette nature. Personnellement il connaît peu de chose du maître de chantier (Douglas), mais il exprime des doutes sur le sujet parce qu'il n'a pas pratiqué l'arpentage depuis seize ans. Si on lui demandait une recommandation, il proposerait l'une des deux personnes maintenant en Angleterre. 205

11 mai, Marine. Le même au même. Le colonel Graydon ne connaît pas le maître de service à Halifax. On pourrait informer sir Howard Douglas que s'il croit pouvoir se fier complètement à M. Douglas pour régler une question aussi délicate, on lui enverra tout de suite des ordres de se rendre sur les lieux pour commencer une série d'observations, mais qu'au bureau de la marine on n'a jamais entendu dire que Douglas ait fait des arpentages ou des observations astronomiques ou qu'il possédât des instruments convenables. Si sir Howard Douglas est satisfait, on devrait se fier à son choix. Il avait été prudent vis-à-vis du colonel Graydon et a deman-

1830.

dé les renseignements de manière à faire croire que l'arpentage se rapportait à l'île de Sable. Page 207

Inclus. Graydon à Martin. A été depuis quatre ans au Nouveau-Brunswick, de sorte qu'il ne connaît rien de Douglas, le maître de service à Halifax. Les mesures nécessaires pour faire les arpentages. 209

12 mai, Marine. Martin à Hay. Envoie la lettre de Graydon qu'il vient de recevoir. 212

Inclus. Graydon à Martin. A appris que Douglas n'était pas un homme de science. 213

14 mai, Québec. Kempt à Hay (privée). Relativement à la lettre de lord Roseberry au sujet de son frère, regrette de ne voir aucune perspective de vacance dans aucune des plus hautes charges légales dans le Bas-Canada, que M. Primrose pourrait convenablement être appelé à remplir. Il est maintenant inspecteur général des douanes du Roi et commis des Terres, dont les fonctions sont remplies d'une manière satisfaisante. Les appointements sont faibles mais les émoluments augmenteront à mesure qu'augmentera la valeur du domaine du Roi, puisqu'ils proviennent d'honoraires. 54

14 mai, La Haye. Sir Howard Douglas au même. A rempli sa commission au sujet des fleurs. Remarques. 111

14 mai, La Haye. Le même au même. Les précautions à prendre pour déposer devant la Chambre les comptes des colonies qui ont des législatures, afin qu'il soit compris que c'est fait pour donner des renseignements et non pour revision. A lu et relu le rapport sur les colonies qui concorde avec ce qu'il a écrit et dit depuis longtemps sur les progrès étonnants des colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Insiste que la politique ne soit pas renversée à l'instance des Etats-Unis. 108

16 mai, La Haye. Le même au même. Ecrira dans quelques jours sur des faits intéressants qui se sont produits. Croit que les rapports de collisions dans les territoires contestés ne sont pas fondés. Les mauvais effets de l'indifférence déployée par les Anglais au sujet de règlement de la frontière comparée à la proéminence que lui a donnée les Etats-Unis. Suggère qu'une interpellation soit faite en Chambre pour démontrer l'importance attachée à ce sujet. 112

18 mai, York. Colborne au même. L'excédent mentionné ne peut être affecté à quoi que ce soit sans la sanction de la législature. Comment on a demandé les approvisionnements et comment les balances se sont produites. Les droits à Québec sous le contrôle de la Couronne étant suffisants pour défrayer toutes les dépenses du gouvernement civil de 1829, aucune aide n'était requise de la législature et la balance provenant des anciennes estimations est nécessairement placée à sa disposition. A sollicité la permission de construire un bâtiment pour les bureaux publics. Si on l'accorde la dépense de £240 pour loyer disparaîtrait, et cet arrangement offrira un grand avantage pour le public. A transmis une liste modifiée de recommandations au Conseil, qu'il demande d'approuver le plus tôt possible. 75

18 mai, La Haye. Sir Howard Douglas à Hay. Son plan (de Hay) est le meilleur moyen à suivre. La personne choisie devrait être envoyée tout de suite, chargée d'être discrète et devrait se faire passer pour un voyageur qui demanderait à le (Douglas) voir comme une connaissance. 119

19 mai, Lansdowne House. Lansdowne au même. Remerciements pour la peine qu'il s'est donnée à propos des émigrants Wiltshire. 204

21 mai, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Sir George (Murray) et lui (Hay) auront appris avec regret les nouvelles de la Nouvelle-Ecosse. Avait prévu les collisions entre les deux Chambres dans chaque colonie lorsqu'il a lu le rapport du comité de la Chambre des Communes trouvant à redire à la constitution et à la composition des conseils. Enverra des

1830.

observations sur l'histoire des troubles dans le Massachusetts montrant ce qui est arrivé et ce qui arrivera si l'on rend les conseils indépendants du gouvernement. Ce n'est que par la présente constitution que l'on pourra trouver un substitut suffisant pour la Chambre des pairs, et si on le forme d'aucune autre manière à présent le système monarchique sera mis en danger. Il y a beaucoup de ressentiment personnel dans ce qui s'est passé. L'orateur de l'Assemblée est un candidat à la charge de juge en chef. Le procureur général et le juge Haliburton ne croient pas qu'il ait fait preuve de délicatesse en présentant ses prétentions. Les juges désirent une augmentation de traitement, ce qui a été refusé; le Conseil est faible; sa constitution ne devrait pas être modifiée, mais on peut graduellement en changer la composition en substituant jusqu'à un certain point des personnes influentes pour quelques-uns des fonctionnaires publics dont se composent maintenant les conseils. Page 120

21 mai, La Haye. Sir Howard Douglas à Hay. Fait rapport que le Roi lui a demandé des renseignements sur le Nouveau-Brunswick. Comment la presse pourrait l'aider. Répète ses suggestions que des interpellations devraient être faites au Parlement au sujet de la frontière. Le roi trouve que c'est un cas difficile à traiter. 122

25 mai, La Haye. Le même au même. Le retard dans l'arrivée de la malle le force de dicter des lettres. Ecrira ses observations sur le point réglé. Peu après avoir écrit pour savoir les progrès des affaires il (Hay) aurait reçu une importante communication. Espère que sa conduite sera approuvée par Murray, Bagot l'approuve, et aussi, il croit, le Foreign Office. Sir Charles Bagot est mieux, mais il craint que sa maladie ne soit fatigante. Cela fait qu'il sera nécessaire d'agir en un instant. L'impression favorable produite par sa réserve. La maladie de Bagot le prive de plusieurs chances agréables et profitables. Il améliorera ses accointances chez soi. Il a été très remarqué et fêté. 115

28 mai, La Haye. Le même au même. Renvoie le mémoire de Stewart et la brochure avec des observations; demande d'en envoyer un exemplaire à Kempt. 118

28 mai, Saint-Jean, Terreneuve. Pearl au même. Lui demande d'expédier des lettres au prince de Mockowa. 222

4 juin, Downing Street. Bathurst au même. Maitland avait intention de partir des Bermudes pour Halifax en mai. Demande la carte de la Grèce pour peu de temps. 164

7 juin, Marine. Martin au même. Lui rendra visite avec le lieutenant Kendall à moins que Barrow ne lui enseigne une personne plus compétente et ayant plus de capacités. 214

12 juin, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Avait fini ses conférences avec le lieutenant Kendall. A envoyé des racines de dahlia et des plantes. 126

15 juin, Saint-Jean, Terreneuve. Cochrane à Hay. Désire savoir s'il est nécessaire de demander un congé s'il désirait aller à Halifax. Est heureux d'avoir la permission de réparer les ponts, etc.; désirerait avoir un fonds pour les améliorations, parce qu'il n'a jamais vu un endroit où une somme modérée peut accomplir autant. Comme il n'y a aucune assemblée pour faire des tripotages à même les dépenses publiques, son argent est doublement productif. Ne dit pas que l'île deviendra une colonie agricole dans le sens le plus étendu du mot, cependant on peut faire beaucoup sous ce rapport; aussitôt qu'un sentier est ouvert il y a des demandes de concessions près de lui. Dans l'Ile du Prince-Edouard, dont le commerce d'une année n'égale pas celui de Terre-Neuve pendant une quinzaine, ils peuvent affecter de £3,000 à £4,000 par année pour les chemins, tandis qu'ici il n'y a pas une route sur laquelle une charrette peut se rendre à quatre milles de la ville. Le capitaine Pearl s'est établi comme agriculteur; d'autres, à ce qu'il comprend, ont intention de suivre son exemple. Quelques personnes possé-

dant un peu de capital pourraient être avantageusement établies ici tous les ans, parce que l'importation des choses nécessaires à la vie que le sol pourrait fournir est considérable, et elles pourraient être cultivées avec profit pourvu qu'elles eussent un accès facile au marché. Page 94

16 juin, Marine. Martin à Hay. Croit que sir Howard Douglas a bien jugé les capacités du lieutenant Kendall. 215

17 juin, Londres. Grant au même. A reçu une lettre scellée pour Maitland. Doit-on la donner aux émigrants ou que doit-on en faire. 196

18 juin, Affaires étrangères. Douglas au même. Demande une lettre d'introduction à Colborne en faveur de James Thomson. 180

20 juin, Guernsey. Blanc au même. Il y a une semaine, il a inclus une lettre à sir Howard Douglas, ayant été assuré qu'elle serait expédiée. Il envoie maintenant une autre lettre. 165

20 juin, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Voit que Murray a nommé un commissaire pour réduire les appointements à une échelle convenable. Présume que c'est pour déterminer le taux des appointements à la place des honoraires. Envoie une liste de dépêches dans laquelle il attire l'attention sur ce sujet. Si on ne s'occupe pas de cela dans le rapport il sera probablement accusé de dormir. 127

21 juin, Londres. Agar Ellis au même. Renvoie les brochures sur l'immigration au Canada. Les agents irlandais de lord Childer ont changé leurs plans d'envoyer les locataires, de sorte qu'il n'est pas probable qu'on demandera aucune concession de terres au gouvernement. 184

22 juin, Frédéricton. Hurd au même. Le remercie de son indemnité de £400, dont il attribue le paiement à sa bonté (à Hay). Des affaires privées pressantes l'ont fait attendre des papiers. Se prépare à partir pour le Canada et offre ses services. 201

23 juin, Londres. Agar Ellis au même. Le remercie de son offre de renvoyer les brochures, mais il n'est pas probable qu'il (Ellis) en ait encore besoin, et l'on pourrait en avoir besoin pour des émigrants futurs. Les deux lettres sont embrouillées, à moins qu'on en ait omis une de Hay qui les expliquerait. 185

27 juin, Cheshunt. Moody au même. Lorsque Mayer le lui a demandé, il n'a pu donner une réponse satisfaisante au sujet des conseils terriens américains. Il envoie maintenant des papiers qu'il avait obtenu de Washington. Catalogues des papiers. 216

28 juin, Londres. Grant au même. Demande des papiers indiquant les conditions auxquelles on permet aux émigrants de débarquer dans l'Amérique du Nord. Il a des lettres de demandes tous les jours. 197

29 juin, Québec. Kempt au même. Est heureux d'apprendre que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas intention de renoncer à l'affectation des droits prélevés sous l'autorité de 14 George III, mais la proposition que l'Assemblée devra pourvoir aux traitements permanents du gouverneur, de certains des juges et des membres du Conseil exécutif est hautement sujette à objection, car ce sont les dernières personnes qu'on devrait en aucune manière laisser compter sur l'Assemblée. Les rumeurs de son désir de résigner sa charge sont bien fondées, parce qu'il a été occupé à l'étranger depuis 27 ans, et il ne devrait y avoir aucune difficulté à lui trouver un successeur. 56

29 juin, Londres. Murray à Hay. N'avait aucuns documents au sujet du canal Rideau, excepté quelques mémoires préparés pour son propre usage, lorsque Stanley a donné un avis de motion sur le sujet. Page 221

29 juin, Downing Street. Hay à Grant. Prendra tous ses émigrants. Envoie un document montrant la division du travail (dans le bureau). 195

30 juin, Londres. Grant à Hay. Envoie la lettre reçue ce matin. Elle a rapport à un cas qui tomberait naturellement sous le contrôle du bureau colonial. 198

1830.

30 juin, Trésorerie. Planta à Hay. Ne connaît rien du signataire de la lettre, excepté qu'il a été présenté par lord Castlereagh. Demande si l'on peut acquiescer à sa demande d'envoyer sa lettre à Terre-Neuve. Page 223

3 juillet, Gardes à cheval. Taylor au même. Que doit-il dire au signataire de la lettre incluse. Il est le frère de l'aide de camp du feu duc d'York, et a été employé comme commissaire dans l'Amérique du Nord. 295

20 juillet, Londres. Bainbridge au même. A été prié par son collègue Bliss de s'adresser à Murray au sujet d'une proposition de traité récemment faite par les Etats-Unis. Lorsqu'il lui conviendra de les recevoir, il sera heureux de se présenter avec Bliss. 166

23 juillet. Rose à———. Demande les conditions des concessions de terres de la Couronne au Canada pour un cultivateur irlandais qui désire s'y établir. 226

24 juillet, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Envoie une copie d'une dépêche de Vaughan dont quelques détails pourront intéresser son département. 167

14 août, York. Colborne à———. Remettra d'écrire sur la question de la division du Conseil en législatif et exécutif, parce qu'il désire discuter le sujet plus complètement qu'il ne le peut dans le moment. Croit qu'après l'élection à la suite du triste événement (la mort du roi) les relations entre les deux Chambres seront reprises dans un esprit plus conciliant. 84

16 août, Dorking. Rosslyn à———. Demande une lettre de recommandation auprès de By pour Alexandre Kinninmount, frère d'un commettant de son fils maintenant employé sur le canal Rideau. 227

18 août, Québec. Richards à Hay. Fait rapport de sa visite à Peterborough, à la Baie de Quinté et à Kingston, mais non au Rideau. Le canal Welland est ouvert; on espère que le canal Rideau sera ouvert l'an prochain. La concession des terres inoccupées est le grand obstacle à la colonisation du Canada; lorsqu'on aura disposé de 5 ou 6,000,000 d'acres, les colons devront se rendre dans les régions éloignées du nord, encore inexplorées. Le nombre d'émigrants arrivés a été de 23,000, mais ils n'ont eu aucun effet sur le prix des gages. L'aide donnée par le gouverneur à ses recherches. Le colonisation de la province inférieure est semblables dans ses circonstances à celle de la province supérieure, et la cour de deshérence doit procéder contre les propriétaires absents si l'on doit continuer à fournir des terres aux émigrants. 231

11 septembre, Halifax. Lady Sarah Maitland au même. Lui demande d'expédier les lettres ci-jointes. 218

17 septembre, York. Colborne au même. Lui demande d'expédier les documents inclus. 78

17 septembre, Frédéricton. Richards au même. Etait arrivé ici par voie du lac Témiscouata. La nature difficile du pays au portage; si les voyageurs augmentent, il faudra trouver une autre route. Lorsqu'il a quitté Québec 24,000 émigrants étaient arrivés; les gages étaient élevés et les émigrants dispersés dans toutes les directions. Buchanan les envoie à Inverness, un des cantons; il a déjà 79 familles et espère dépasser 100 avant la fin d'octobre. La sagesse déployée par Kempt dans cette opération. Progrès de la colonisation. Trouve dans le Nouveau-Brunswick le plus vaste champ pour l'émigration, il y a environ 10,000,000 d'acres prêtes pour l'occupation, aucunes d'elles n'ayant été concédées à des spéculateurs ou vendues pour des honoraires. Le bon ordre introduit par le commissaire des terres de la Couronne. 234

19 septembre, Washington. Vaughan à Hay. Maladie qui l'a retenu à la maison. Remarques sur des incidents de l'histoire courante de l'Europe. Pense que lord Aylmer, le nouveau gouverneur du Canada, est un très aimable personnage. 306

3 octobre, Yacht "Herald". Maxwell au même. Arrivée au golfe Saint-Laurent après une longue traversée. Aylmer et ses gens sont bien et de bonne humeur. 220

1830.

3 octobre, Melville Castle. Lord Melville à Hay. Retarder la malle de l'Amérique du Nord jusqu'à samedi. Page 219

10 octobre, Brighton. Taylor au même. Envoie un mémoire de Willis, avocat, pour être soumis à Murray. 296

12 octobre, La Haye. Sir Howard Douglas au même. A une bonne raison d'écrire très peu d'ici, mais ne peut s'empêcher d'envoyer ce qui accompagne sa lettre. Lui a fait une caisse de racines de fleurs. 129

14 octobre, Halifax. Maitland au même. A reçu permission de soumettre à l'Assemblée le revenu casuel et territorial du Roi dans le cas où la demande serait renouvelée. Si elle le fait elle portera la chose plus loin, attendu que le désir est d'avoir la disposition de tous les revenus. Le langage des dépêches rendues publiques dans le Bas-Canada mène à à la conclusion qu'il va falloir renoncer en tout ou en partie au revenu levé sous l'autorité des statuts anglais. La 14e George 3 implique la question la plus difficile; cependant, il semble dur que le gouvernement soit jeté dans l'embarras à ce propos, vu que quand le Bas-Canada a été pris la population payait volontiers des taxes imposées par édit royal beaucoup plus lourdes que les taxes actuelles et dont il était disposé sans que les gens s'imaginassent avoir le moindre droit de s'en mêler. Maintenant que le peuple a été délivré et que ses généreux conquérants ont remanié sa constitution, il prétend que Sa Majesté ne peut, sans violer ce qui est raisonnable, rien faire autre chose que lui laisser dépenser jusqu'au dernier shelling le revenu qu'elle lève dans la colonie, et par conséquent n'avoir de gouvernement civil dans le Bas-Canada que s'il le veut bien. Le gouvernement n'est déjà pas en trop bonne posture pour maintenir le strict droit légal de s'approprier les impôts, et ses difficultés grandiront s'il renonce à la 14e George III et ne prend pas certaines mesures pour la liste civile ordinaire. Murray ne s'est-il jamais demandé s'il n'y aurait pas moyen de prendre le parti de payer la liste civile des colonies à même les droits perçus sur les importations. Il pourrait être trouvé un plan de ce genre qui ne laisserait aucune raison de se plaindre. 86

19 octobre, La Haye. Sir Howard Douglas au même. Envoie ses propres impressions. Espère qu'il a lu ce qu'il a envoyé à sir George et que ce dernier a lu ce qui lui a été envoyé (à lui, Hay). S'est abstenu d'écrire à Backhouse. On peut confidentiellement montrer à Hardinge ce qu'il (Douglas) a écrit. 153

19 octobre, La Haye. Journal de LaHaye (en français). 130

21 octobre, Londres, Goulburn à Hay. Envoie "précis" de l'affaire Caldwell à être étudiée avec Murray Si leur opinion diffère de la sienne il l'adoptera, vu que la question est surtout une question de politique coloniale. 199

21 octobre, La Haye. Sir Howard Douglass au même. Si Black a fait rapport de la tentative de l'Etat du Maine de faire un recensement dans la colonie de la Madawaska il faudrait qu'une copie en fût envoyée. 155

22 octobre. Colborne au même. On n'évitera pas d'inconvénient en garantissant des traitements aux juges et laissant le paiement des départements dépendre d'un vote annuel. Le parti populaire ne laissera pas non plus perdre de vue le principe d'après lequel les législatures provinciales revendiquent le droit de répartir les sommes provenant des impôts levés sous l'autorité de la 14e George III comme celles de la 18e George III. S'il y avait moyen de régler prudemment cette affaire, aucune autre question que celle des réserves du clergé ne créerait vraisemblablement d'excitation. Recommande que la plus grande partie de ces réserves soit vendue aussitôt que possible. La future paix de la colonie dépend des mesures prises pour faire disparaître cette pierre d'achoppement. S'est établie, cette saison, une respectable classe d'émigrants britanniques qui ont apporté considérablement de biens en numéraire et en

1830.

billets de banque. Grande quantité de blé et de farine expédiée par la voie du Saint-Laurent. Les marchands s'enrichissent. Les élections sont finies; peu des anciens députés sont élus. Quant à la fondation d'une université à Montréal, il regretterait de voir surgir une institution quelconque qui enlevât à la province un seul individu dont elle pourrait tirer parti. Il faudrait tenir compte des utiles relations à être nouées entre le King's College et le Minor College. Nécessité d'écarter les épreuves exigées des professeurs, et si deux ou trois bons répétiteurs ouvraient l'université sans organisation coûteuse, cela offrirait des avantages que la province accepterait avec reconnaissance. Il s'est produit un changement favorable dans le sentiment de la colonie. Pour civiliser les sauvages, il faut d'abord leur construire des maisons et leur fournir des vivres pendant qu'ils défrichent la terre. Il y aurait moyen de compenser cette dépense en réduisant les cadeaux. Economie effectuée en ne permettant pas qu'il soit délivré de cadeaux après une certaine date. S'aperçoit qu'il a parlé trop durement au sujet des missionnaires envoyés par la Société de la Propagation de l'Evangile, mais la classe envoyée est la preuve qu'on ne connaît pas l'état de la province. Appelle l'attention sur l'excitation qui a régné pendant les élections de la dernière législature et par elle explique l'état de choses qu'indiquent les journaux de l'Assemblée. Page 79

3 novembre, Londres. R. H. Cox à Hay. Recommande pour un emploi Josias Elliott, qu'il avait connu dans de meilleurs jours. 173

8 novembre, Londres. Doyle au même. Envoie copie de la charte projetée de la "General Mining Company", et aussi la charte du canal de la Shubenacadie; demande une prompte décision sur les points indiqués, afin de pouvoir faire imprimer et envoyer la charte à temps pour cette session. 181

12 novembre, Tower. Fox au même. Inclut lettre d'Archibald, qui sera sans doute procureur général, s'il est au pouvoir de Maitland de le nommer. Lui a envoyé la lettre à lui vu qu'il ne connaît pas Murray. 189

Inclus. Archibald à Fox. Est revenu il y a quelques jours de la campagne électorale faite dans le comté de Halifax, où il a réussi à introduire ses amis, qui sont élus partout. Décès du procureur général. N'ira voir Maitland qu'après les funérailles, à propos de la succession. Demande que son nom soit mentionné au secrétaire des colonies, vu que toute nomination doit être ratifiée en Angleterre. 190

13 novembre, Québec. Aylmer à Hay. Ne peut se procurer de canards "canvas backed" en Canada pour la Société Zoologique. On lui dit qu'ils sont communs aux Etats-Unis. Ne peut lui envoyer de renseignements intéressants sur le pays, mais est frappé de ses ressources presque illimitées. 70

22 novembre, Londres. Bainbridge au même. Demande trois exemplaires de la correspondance avec le ministre des Etats-Unis, récemment publiée. 168

3 décembre, Londres. Villiers au même. La non-remise d'une longue lettre à lui (Hay) adressée au sujet du droit britannique de pêche sur la côte française. 311

3 décembre, Londres. Le même au même. Sa note l'a grandement soulagé, car il croyait que sa lettre s'était égarée, et il ne lui aurait guère été possible de la refaire sur ses notes. 312

4 décembre, Londres. Kempt au même. Ainsi qu'il en est prié par Goderich, il se présentera au Bureau des Colonies lundi. 58

5 décembre, North House. Richards au même. Espère qu'ainsi qu'il en est prié il ira au Bureau des Colonies mercredi matin. 237

8 décembre, Richards à Hay. A l'égard des Antilles, les négociations avec les Etats-Unis sont aussi avantageuses pour ce pays qu'elles pouvaient être faites. L'intérêt de la Grande-Bretagne à l'égard des manufactures pour les colonies. L'état de celles de l'Amérique du Nord est un état de progrès rapide. En 1829 seul, 5,000 bâtiments et 31,000 hommes ont rempli les formalités voulues à leurs douanes pour mettre à la voile, sans compter Terre-Neuve et le Cap-Breton, où le nombre des pêcheurs est

1830.

énorme. Les Etats-Unis n'ont senti leur grande importance que lorsque Cambreling la leur a révélée; depuis ils ont montré beaucoup d'activité à l'égard des Antilles, et en temps qu'ils pourront mettre obstacle à la navigation naissante des provinces ils y gagneront. Le profit dont elles seraient aux Etats-Unis; à défaut de pouvoir les obtenir ils les affaibliront. Liste d'importations des Etats-Unis; qui ne seront pas affranchies du droit tant que McLane tiendra. Le planteur des Antilles devrait avoir le pain à aussi bon marché qu'il peut être eu, et s'il n'y a pas moyen de l'obtenir en Canada dans ces conditions il faudrait l'aller chercher ailleurs. Le Canada est à défricher des terres dans le but d'approvisionner ainsi le planteur, mais sur d'autres productions les colonies ont droit à un privilège sinon à un monopole par des droits comme ceux que les Etats-Unis ont imposés. Le Massachusetts n'avait pour capital que ses produits de pêches et de forêts, et cependant c'est aujourd'hui l'Etat le plus riche de l'Union. L'à-propos d'enchaîner les colonies à la Grande-Bretagne par l'affection. Elles se plaignent déjà qu'on ne s'occupe d'elles que lorsqu'elles peuvent peser dans la balance contre les Etats-Unis. Si l'on ouvrait toute grande la porte du commerce des Antilles les Etats-Unis accaparerait le tout en six mois, et beaucoup de gens passeraient des colonies aux Etats-Unis; il y a moyen de faire trois voyages de New-York contre deux de Halifax, et quatre de Washington contre deux de Halifax. Autres détails dans un post-scriptum. Page 239

10 décembre, Trésorerie. Spring Rice à Hay. Demande, au sujet des propositions pour les canaux du Canada et de leur avancement, des renseignements à être ajouter aux informations de la Trésorerie et soumis au parlement. 238

13 décembre, York. Robinson au même. Envoie remarques sur la question de la renonciation projetée aux impôts levés sous l'autorité de la 14e George 3, chap. 88. 247

Inclus. Remarques descendant dans les moindres détails. 249

16 décembre, North House. Richards à Hay. Envoie des nouvelles observations sur le commerce entre les provinces de l'Amérique du Nord et les Antilles. 246

24 décembre. La Haye. Sir Howard Douglas au même. Voit qu'il a été notifié au Nouveau-Brunswick que la liste civile est retirée du budget parlementaire et sera payé sur le fonds des bois de construction. La balance de ce fonds n'étant que de $583,767 ils seraient échoués avant dix ans. La mauvaise politique d'économiser quelques louis au risque de rompre le lien colonial. Incertitude du fonds et effet que l'ouverture du commerce des Antilles peut avoir dessus. Si le droits sur les bois de la Baltique est abaissé c'est la ruine des colonies de l'Amérique du Nord, et le premier effet sera de mettre le gouvernement à la merci de l'Assemblée. Ce serait lâcher les colonies au moment où la Grande-Bretagne en a le plus besoin, et l'excédent de population serait forcé de s'en aller ailleurs. Jusqu'à ce qu'il puisse être fait un arrangement avec la législature, la subvention du Parlement ne saurait être refusée sans danger. Si elle l'est il lui faut demander d'être relevé d'un poste dans lequel il voit le mécontentement, la désaffection et la ruine. 156

29 décembre, Oxford. Charles Douglas à Hay. Tudhope n'est pas la personne à la prière de laquelle sa demande a été envoyée Lesmahago n'est pas une parroisse bien pleine de manufactures, mais le penchant pour l'émigration est très fort dans cette partie du pays. 182

Pas de date. "Observations sur la proposition de faire payer aux colonies nord-américaines la partie de leurs listes civiles présentement payées par la mère-patrie"—observations entièrement opposées à cette politique, qui, y est-il dit, aurait un funeste effet. 59

Buchanan à Hay. Envoie un intéressant rapport, sur la page 10 duquel il attire l'attention. 159

Miss Edgeworth au même. Le remerciant d'avoir expédié des lettres au Canada. Demande que ses lettres soient affranchies directement,

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

attendu que si on les envoie dans le sac du gouverneur elles vont à York et acquittent le port jusqu'à leur destination. Le dernier paquet ainsi envoyé a dû payer 9s. 11d. à partir de York. Page 183

Pas de date. Forster à Murray. Demande une entrevue pour exposer des circonstances relatives aux affaires de feu le lieutenant-colonel Hugh Lumley. 186

Westmoreland à Hay. Désire envoyer des effets d'uniforme à son fils. Comment devraient-ils être empaquetés ? 314

Bureaux publics et divers, 1830.

(La 1re partie est paginée de 1 à 245, la 2e de 246 à 501, et la 3e de 502 à 691.)

Q. 196—1-2-3.

1829.

10 juin. Québec. Kempt au doyen de Carlisle. Incluse dans Mills à Hay, 16 février 1830.

30 juin, Québec. Le lord évêque de Québec à Mills. Incluse dans Mills à———, 23 janvier 1830.

30 juin, Québec. Rapport de l'assemblée de la députation chargée de présenter une adresse au révérend Dr Mills, avec copie de l'adresse et de la réponse. Page 344

17 août, Québec. Yorke à Bouchette. Incluse dans Bouchette à Murray, 2 janvier 1830.

16 octobre, Québec.

20 octobre, Québec. Routh à Stewart.

17 novembre, Québec. Le même à Couper. Incluse, avec la précédente, dans Stewart à Hay, 11 janvier 1830.

17 novembre, Québec. Stayner. Notes des raisons pour recommander de fournir des vivres aux colons sur la route postale du Nouveau-Brunswick. Incluses dans Stewart à Hay, 29 mars 1830.

18 novembre, Québec. Kempt à Stewart. Incluse dans Stewart à Hay, 11 janvier 1830.

27 novembre, Québec. Stayner à Couper.

29 novembre, Québec. Routh à Couper.

1er décembre, Québec. Elliott à Couper.

8 décembre, Québeé. Couper à l'ordonnateur en chef.

12 décembre, Québec. Routh à Stewart. Incluse, avec les quatre précédentes, dans Stewart à Hay, 29 mars 1830.

31 décembre, Canal Rideau. By à Mann. Incluse dans Byham à Hay, 8 mars 1830.

1830.

2 janvier, Londres. Bouchette à Murray. A été, croit-il, assuré de l'appui public pour la carte géographique qu'il préparait, de telle sorte qu'il pût faire des arrangements. Cette espérance, toutefois, ne s'est pas réalisée. Sent que le succès final de l'œuvre dépend de la générosité avec laquelle elle sera encouragée. 200

Inclus. Yorke à Bouchette. Kempt l'autorise à aller à Londres surveiller la publication de sa carte. Quand il enverra un certificat de cette publication, avec la facture du nombre de cartes pour la province,

il sera émis un mandat pour le paiement des 500 guinées votées à titre de souscription. Page 203

5 janvier, Londres. Chefs sauvages au secrétaire des colonies. Ils sont venus à la sollicitation de leur tribu, qui est trop pauvre pour les défrayer de leurs dépenses, de sorte qu'ils sont forcés de recourir au gouvernement pour leur subsistance et leur retour. 672

7 janvier, Lloyd's. Thompson (président) à Murray. Transmet déposition (précédemment copiée dans vol. 192) de Mearns, patron du *Middlesex*, au sujet d'hommes vus sur l'Ile d'Anticosti et que l'on soupçonne de se cacher là dans le but de piller les navires naufragés. 470

7 janvier, Affaires étrangères. Tiarks à Hay. Les sauvages du Saut-Saint-Louis ont dit qu'il était une personne de leur connaissance ; relate les circonstances dans lesquelles il a connu le prêtre Marcoux, quand il faisait des observations astronomiques. Il avait fait pour lui ce qu'il avait pu et ferait pour eux ce qu'il pourrait avec l'approbation du gouvernment. Il ne connaît rien de leurs droits que ce qui ressort de leurs papiers. 471

Inclus. Marcoux à Tiarks (en français). Présente chefs sauvages du Saut-Saint-Louis. 473

11 janvier, Londres. Chefs sauvages au Secrétaire des Colonies. Demandent une entrevue pour présenter pétition de leur tribu. 673

11 janvier, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet lettres de Kempt et de Ruth, avec ce qu'elles contiennent, au sujet de cadeaux pour les sauvages, et demande l'opinion de Murray là-dessus. 59

Inclus. Kempt à Stewart. Comme on se plaignait que l'irrégularité dans l'arrivée des cadeaux destinés aux sauvages exposait ces derniers à des inconvénients, il avait enjoint à l'ordonnateur en chef de faire un calcul estimatif de la quantité nécessaire de ces objets pour en avoir pour un an d'avance en magasin, chose qu'il recommande instamment. Transmet nouveau rapport et mémoire à l'ordonnateur en chef. Ne doute pas que les lords de la Trésorerie partageront son avis sur l'opportunité d'avoir un approvisionnement d'avance. 60

Routh à Couper. Envoie, au sujet des cadeaux destinés aux sauvages, un mémoire qui devrait accompagner la demande officielle, afin qu'il ne soit envoyé que ce qui y est mentionné, vu qu'il y a des articles en magasin en quantité suffisante pour un certain nombre d'années (liste donnée, avec mention des années en regard de chaque article). 63

Mémoire montrant les articles qui compléteront la liste des cadeaux aux sauvages pour les années 1830 et 1831. 65

Couper à Routh. Ecrire à la Trésorerie pour attirer l'attention sur le retard éprouvé dans la réception des cadeaux destinés aux sauvages et l'inconvénient qui en résulte vu que les sauvages se réunissent à des époques fixes sur différents points de distribution. Suggérer aussi à la Trésorerie l'opportunité de garder une part des effets dans le pays. 67

Routh à Stewart. Soumet à la considération de la Trésorerie une lettre demandant que les cadeaux destinés aux sauvages soient expédiés plus tôt. 69

13 janvier, Londres. Thaddeus Osgood à Murray. Demande que la pétition incluse soit envoyée au Roi et qu'il lui soit accordé une entrevue à l'arrivée de West. 367

Inclus. Pétition au Roi demandant de l'aide pour élever un bâtiment où emmagasiner des bibles, des livres d'école élémentaire et des vêtements pour les sauvages et les émigrants ; demande une entrevue dans le but d'expliquer ses projets pour améliorer la condition des sauvages, des émigrants et des matelots. 368

13 janvier, Comptoir de la Baie-d'Hudson. Pelly à Hay. Simpson est présentement en Ecosse et ne reviendra pas avant la fin du mois. Avis sera immédiatement donné de son retour. Il (Pelly) ira chez Murray à n'importe quelle heure qu'il pourra désirer le voir. 142

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

14 janvier, Londres. Bouchette à Hay. Envoie, au sujet de la culture du chanvre en Canada, un mémoire offrant légère modification d'un précédent projet. Page 205

Inclus. " Bref examen des causes probables qui ont fait échouer les efforts faits jusqu'ici pour introduire la culture du chanvre dans le Bas-Canada, et observations sur les meilleurs moyens à prendre pour encourager cette culture dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord en général." 208

Aperçu des dépenses moyennes d'un établissement de sous-agent. 221

16 janvier, Londres. Thaddeus Osgood à Murray. Envoie volume expliquant le travail qu'il a fait pour l'*Educational Society of Canada*, dont il a quitté l'emploi pour prendre l'agence de la *Bible, Tract and Sunday School Union*. Offre ses services au gouvernement pour diriger les émigrants et leur trouver du travail. 371

17 janvier, Londres. Bouchette à Hay. Regrette qu'il n'y ait pas de fonds sur lequel faire une émission, même temporaire. Sa rude tâche de plusieurs années passée à recueillir des renseignements pour un livre qui a de l'importance non seulement pour la colonie mais pour l'empire, semblerait démontrer qu'il ne serait que juste qu'il publiât, quoique peut-être sur une moindre échelle de frais, l'ouvrage topographique projeté par l'Acte de la législature coloniale. 222

20 janvier, Londres. Tiarks au même. A communiqué aux sauvages ce que Murray voulait qu'ils sussent. Ils voient l'à-propos de faire aussi peu de dépenses que possible, et ils désirent retourner chez eux sans retard inutile, attendu qu'ils ne sont que médiocrement pourvus. Les chefs sont flattés de leur réception et ont parfaitement confiance que Murray fera ce qu'il pourra pour leurs tribus. Si Murray ne peut rien faire sans en référer au gouvernement provincial, ils veulent un document qui montre qu'ils se sont acquittés de leur commission; les mesures prises pour leur voyage à partir de Londres leur sont agréables, mais ils font observer qu'il faut pourvoir au voyage de New-York au Canada, pour lequel il pourrait leur être avancé trente piastres d'Espagne à New-York. Les sauvages se montrent reconnaissants de la réception qui leur a été faite. Les Iroquois demandent une cloche pour leur église. Ils craignent que les actions du procureur général ne puissent mener à l'annulation de leur titre à la seigneurie longtemps reconnue comme leur appartenant. Ne connaît rien de ce titre, mais voit que Marcoux partage les idées des sauvages. 476

22 janvier, Whitehall. Phillips au même. Relativement aux forçats dont Kempt a envoyé une liste, il a été enjoint au surintendant, aux Bermudes, de les recevoir à bord de l'*Antelope*. 23

22 janvier, Artillerie. Byham au même. Le comité d'artillerie a été informé que les fonctionnaires du département à Québec avaient payé £1,000 sterling pour un terrain acheté du Dr Munro. L'information envoyée précédemment était que l'on devait payer £1,000 du cours d'Halifax. Demande quel est le bon plaisir de Murray à cet égard. 38

23 janvier, Londres. Mills à ———. Relativement à une conversation tenue en août, transmet lettre du lord évêque de Québec concernant la division du diocèse. Apprendra avec plaisir s'il a été trouvé quelque moyen de lever la difficulté à l'égard des fonds, non par intérêt personnel mais parce qu'il est convaincu de l'importance de la mesure. Envoie des attestations, non par vanité mais parce qu'il désire que ses titres à l'avancement dans l'église canadienne soit connus au ministère des colonies. Ne peut rien ajouter à l'attestation des mérites de l'archidiacre Mountain, qui sont suffisamment reconnus. 309

Inclus. Le lord Evêque de Québec à Mills. Lui donne instruction et autorisation d'exécuter l'arrangement pour la division du diocèse. 311

1830.

29 janvier, Paris. Stewart à Hay. Sa représentation concernant Rousseau est confirmée, mais ne peut donner une copie du rapport, vu qu'il a été envoyé par l'intermédiaire du duc de Laval. Page 449

Inclus. Le Mauny à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris (en français). A reçu lettre concernant documents parmi les archives à Paris relatifs au Canada, et envoie extrait de la réponse de l'archiviste de Versailles. 450

Extrait d'une lettre du chef des archives de la marine à Versailles. 452

30 janvier, Londres. Tiarks à Hay. Les sauvages partent pour New-York par le *Corinthian*. Il leur a avancé £10. Montants qu'ils vont recevoir à New-York et au Canada. 480

30 janvier, Trésorerie. Dawson à Hay. La convenance de payer certains employés de la douane sur le même fonds que les autres appointements ont été payés. Ce n'était pas l'intention de la Trésorerie qu'une augmentation d'appointements causée par un accroissement de commerce fût à la charge de la Couronne, et elle partage l'avis du commissaire des douanes sur le principe d'après lequel les appointements des douaniers coloniaux devraient être payés par la colonie. 70

Inclus. Rapport du commissaire des douanes sur les appointements des douaniers coloniaux. 73

3 février, Portsmouth. Munro au Sous-Secrétaire pour les Colonies. Demande à quelle détermination on en est venu au sujet de sa demande d'indemnité de pertes subies à l'île Drummond. 319

6 février, Downing Street. Stansbury au même. Demande renseignements sur concession faite en Floride au capitaine Alexander Poittier. 453

6 février, département médical de l'armée. McGrigor à Hay. Soumet demande du chirurgien Munro pour perte de propriété quand l'île Drummond a été transférée aux Etats-Unis. 174

10 février, Londres. Bouchette ——. Voit avec plaisir que la culture du chanvre va être encouragée. La bonne qualité du chanvre bas-canadien peut être prouvée par des pièces relatives à des échantillons envoyés à la Société des Arts et des Sciences. La qualité agricole supérieure du Haut-Canada sur le Bas-Canada à beaucoup d'égards ne s'étend pas à la culture du chanvre, le sol et le climat du Bas-Canada étant, sous ce rapport, regardés comme supérieurs à ceux du Haut-Canada. L'adoption de ce projet ne peut être assurée que par des mesures propres à dissiper l'ignorance dans la préparation de l'article pour le marché. Inquiétude que lui cause le profond silence de Murray au sujet de l'offre de lui soumettre la carte géographique. Ses fidèles services; le regret qu'il éprouverait si sans le vouloir il avait déplu. Comme colon dans la mère-patrie, il sent combien puissante est la protection du ministre des Colonies; raisons pour et contre la poursuite de la publication pour le succès de laquelle il ne peut compter que sur le généreux encouragement du gouvernement de Sa Majesté. Demande que ses sentiments soient exprimés à Murray. 224

10 février, Londres. Bouchette à Hay. Edward Ellice avancerait les 500 guinées votées par la législature provinciale si Murray voulait donner une simple note portant que le montant lui serait garanti et sera payé quand paraîtra l'ouvrage. 229

10 février, Londres. Mills au même. A dans un mémoire fait un exposé des raisons sur lesquelles il base sa réclamation, la partie répétée étant faite conformément à ses désirs (de Hay) pour tout mettre à la fois sous les yeux du secrétaire des Colonies. Souffre de ce que sa réclamation passe après celles d'autres personnes. Espère que sa juste créance sera non seulement reconnue mais payée. 321

Inclus. Mémoire exposant au long les raisons sur lesquelles est basé son droit à une réclamation à titre de secrétaire de la Société Royale (*Royal Institution*) pour l'avancement des sciences. 324

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

15 février, Londres. Gould à Murray. Envoie deux journaux de Montréal dans lesquels est débattue la question des Antilles et des Etats-Unis. Dans le journal du 14 janvier est un spirituel article de Neilson prenant des positions qu'on ne pouvait guère attendre de lui. Ayant reconnu la valeur du lien avec la mère-patrie, il pourrait reconnaître qu'elle avait droit au respect. Page 281

16 février, Londres. Mills à Hay. Appelle l'attention sur une pétition de la Société Royale (*Royal Institution*) pour l'avancement des sciences relativement à la construction d'un collège aux termes du testament de McGill. Elle a obtenu possession de la propriété Burnside, mais les exécuteurs testamentaires refusent de payer le legs jusqu'à ce qu'il soit bâti un collège. A-t-il été fait quelque demande de prorogation de la charte du collège McGill. 338

Inclus. Kempt au doyen de Carlisle. Témoignage en faveur du révérend Dr Mills, aumônier des troupes, etc. 341

24 février, Trésorerie. Stewart à Hay. L'explication donnée par Kempt relativement aux frais de voyages d'employés du département des Affaires indiennes est jusqu'à un certain point satisfaisante, mais bien qu'ayant droit aux frais de transport ils n'ont pas droit à l'indemnité personnelle. Le fait est que certains des employés n'ont pas même droit aux frais de route, ayant été gardés dans le but qu'ils accomplissent leurs fonctions sans surcroît de dépense. Inviter Kempt à faire un nouveau rapport. 80

Comptoir de la Baie-d'Hudson. Pelly à Murray. Simpson va quitter Londres le 4 mars pour aller dans les territoires de la Baie d'Hudson. Si sir George désirait le voir il pourrait fixer n'importe quel jour de la semaine prochaine. Simpson—qui s'est marié et est sorti de la ville—ne devrait pas revenir avant samedi. 143

26 février, Whitehall. Phillips à Hay. Les détenus dont il a été envoyé une liste par Kempt ont été reçus aux Bermudes, mais deux d'entre eux ne sont pas accompagnés des documents voulus, lesquels Murray est prié de faire envoyer. 24

2 mars, Trésorerie. Stewart au même. Les lords de la Trésorerie conviennent qu'il devrait être tenu en magasin, en Canada, une quantité de cadeaux (destinés aux sauvages) suffisante pour un an d'avance. 82

2 mars, Londres. Bouchette au même. A cause de sa position critique demande avec instance le paiement de ses six mois d'appointements comme arpenteur général et demande que cela soit soumis à Murray, à cause du long retard apporté à la publication. 230

3 mars, Dublin. Morgan au Secrétaire des Colonies. A reçu règlements relatifs à concessions de terres. Il est prêt à renoncer à sa position dans l'administration des postes, y compris son droit à la pension, pour une concession de terre en Canada. 342

5 mars, Londres. Ayton à Murray. A reçu de l'intendant du duc de Hamilton des papiers concernant des colons d'Arran qui sont allés à Inverness, dans le Bas-Canada. Les a laissés à sir Michael Stewart et John Richardson, vu qu'il va à Edimbourg. 185

5 mars, Londres. Bouchette à Hay. Sa reconnaissance; le prie d'appuyer la demande de la pétition qu'il a adressée à Murray. 232

Inclus. Mémoire de Bouchette, exposant ses embarras financiers résultant du retard apporté à la publication de son ouvrage topographique et demandant qu'il lui soit avancé, par la Trésorerie impériale, six mois d'appointements à être remboursés par la province. 233

Liste de souscripteurs à l'ouvrage de Bouchette sur les Canadas. 236

6 mars, Londres. Gould à Murray. Envoie des journaux de Montréal contenant des articles sur le commerce des Antilles et des Etats-Unis; la demande des Etats-Unis *re* navigation du Saint-Laurent et sur l'article dans Blackwood, prétendant que par traité la navigation libre du Mississipi est garantie aux sujets britanniques du Canada. 282

1830.

6 mars, Londres. Thaddeus Osgood à Murray. Encouragement qu'il a reçu de la communication concernant sa pétition. Espère de voir les différentes sociétés unies. Page 374

Inclus. Document concernant la société pour l'avancement de l'éducation et de l'industrie parmi les sauvages et les colons pauvres en Canada, portant demande d'aide. 376

8 mars, Artillerie. Byham à Hay. Lui rappelle l'approbation, par Murray, de l'offre projetée de récompenses en concessions de terres aux sapeurs et mineurs du canal Rideau qui se sont conduits en bons et fidèles soldats. Envoie lettre de l'officier commandant le génie royal en Canada sur les résultats de la mesure. 39

Inclus. By à Mann. Rapporte les bons résultats de la récompense promise aux sapeurs et mineurs du canal Rideau, dont la conduite a été bonne. 40

11 mars, Six Mile Bridge. James O'Halloran au Secrétaire des Colonies. Demande que son appel soit transmis au Bas-Canada, afin qu'il soit fait des annonces pour son fils. 382

12 mars, Douane. E. Stewart à Hay. Présente Ferrier, le nouveau receveur des douanes à Québec. 175

17 mars, Trésorerie. Stewart au même. Sur la recommandation de Murray, le solliciteur de la Trésorerie a été autorisé à porter en compte à cette dernière les frais faits par la Royal Institution en défense d'un appel au Conseil privé. 83

18 mars, Marine. Le Bureau de la Marine au même. Anne Dermot et ses sept enfants peuvent avoir un passage pour Québec à bord du *Cicero* et peuvent embarquer à Deptford le 21. 35

18 mars, Londres. Le major Johnson à Murray. A appris la mort de son père, sir John Johnson, et demande quelque acte de la munificence de Sa Majesté pour sa famille, qui dépendait entièrement de son père. Demande à succéder à feu son père dans l'emploi de ce dernier. 300

Inclus. Pétition (sans date) de feu sir John Johnson, exposant ses services et ses pertes, et demandant que son fils, le major Johnson, lui succède dans son emploi. 303

20 mars, Londres. Ferrier à Hay. Remercîments pour la lettre à sir James Kempt. Demande que le rapport n° 569, 28 juillet 1828, sur le Canada, lui soit envoyé, ou qu'on lui dise où il pourrait se le procurer. 274

20 mars, Listowell. Fitzmaurice à Murray. Décès de lieutenant Ulysse Fitzmaurice annoncé en Canada. Comme une propriété dépendait de sa vie, demande les informations nécessaires et s'il était à la demi-solde. 275

22 mars, Londres. Thaddeus Osgood au même. Demande une réponse; une marque quelconque de bienveillance serait utile, quand il a été injustement traité par la voie des journaux. Espère que le but, etc., sera atteint. 383

Inclus. Appel, témoignages, etc., attestant la bonne réputation d'Osgood. 384 à 408

25 mars, Québec. Copie de la protestation, au Conseil législatif, contre le budget. 247

26 mars, Trésorerie. Stewart à Hay. Comme les cadeaux destinés aux sauvages n'ont pas encore été envoyés, les lords de la Trésorerie ont enjoint au comité d'artillerie de n'expédier que la moitié de la quantité voulue pour 1830 et 1831, à être employée pour le service de la présente année. 84

29 mars, Trésorerie. Le même au même. Envoie correspondance concernant rations de farine à colons sur le chemin entre Halifax et Québec, pour le tenir ouvert aux malles: Si les rations continuent, faut-il les porter au débit de l'intendance ou de l'administration des postes? L'officier qui commande les troupes en Canada devra faire rapport à combien de colons il va être alloué des rations, attendu que la distribution devait en être strictement restreinte au nombre qui serait nécessaire pour loger les courriers. 85

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

Inclus. Routh à Stewart. Doute de l'à-propos d'essayer à tenir les routes ouvertes au moyen de rations à des pensionnaires, différant d'avis en cela avec le sous-directeur général des Postes. Toutefois, il pense que la chose peut être laissée à l'épreuve de l'expérience. Page 87

Note à Stayner, sous-directeur général des Postes, sur les raisons de recommander l'établissement de certaines familles sur la route postale du Nouveau-Brunswick. 91

Routh donne les revenus des postes et réitère son objection à la distribution ultérieure de rations à des colons sur la route postale d'Halifax. 97

Couper au commissaire général. Envoie remarques du sous-directeur général des Postes sur sa lettre du 23 novembre au sujet de la distribution de farine aux colons du Grand-Portage. 101

Stayner à Couper. Réponse détaillée à Routh, laquelle n'aurait pas été nécessaire si le commandant en chef avait eu la décision. 103

Elliott à Couper. Rapporte la mauvaise position des pensionnés sur le chemin de partage. Partage l'avis de Stayner quant au service qu'ils rendent en tenant une route en état, et recommande que les rations soient données en farine. 109

29 mars, Londres. Certificat—signé par Thomas Barrow et Louis Bennet—de l'honnêteté, etc., d'Honoré Blanc, qui s'est embarqué, avec sa femme, pour Québec, où il compte d'exercer son métier de coiffeur. 197

30 mars, Londres. Le baron de Cette à Murray (en français). Envoie papiers à Gale et à Gilespie, Moffatt & Co. pour qu'ils soient expédiés avec les depêches du gouvernement, étant trop importants pour aller avec la malle ordinaire, vu qu'ils ont trait à des réclamations présentées par des sujets du roi de Bavière. 246

5 avril, Affaires étrangères. Backhouse à Hay. Transmet un projet de loi envoyé par Vaughan, présenté au Congrès, à Washington, pour l'établissement permanent à l'ouest du Mississipi, des sauvages des Etats-Unis. 16

Inclus. Extrait de la dépêche de Vaughan concernant l'action du Congrès à Washington au sujet des sauvages. 17

Exemplaire du projet de loi à l'effet de déplacer les sauvages et de les établir d'une manière permanente à l'ouest du Mississipi. 18

6 avril, Londres. Adresse de la Chambre des Communes demandant un rapport officiel des conditions auxquelles il est concédé des terres dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, la Nouvelle-Galles du Sud et la Terre de Van Diemen. 1

20 avril, Londres. Lumley à Hay. Demande des renseignements au sujet des biens de John Campbell, constructeur de bâtiments, Québec, qui est mort intestat en 1812. 308

21 avril, Londres. Stephens au même. Recherches voulues concernant des terres achetées par lord Dunmore en Virginie. 454

24 avril, Enniskillen. W. Dane à Murray. Lui rappelle qu'il est un des soldats qui ont été congédiés sans pension après dix-huit ans de service, et qu'il a reçu une lettre pour le gouverneur du Canada, vu qu'il avait l'intention d'aller là, mais n'a pu le faire. Demande que son fils, David Dane, qui va à Québec, soit muni d'une letttre qui lui obtienne de l'emploi dans les travaux du Roi ou ailleurs. 270

26 avril, Bramham. Radcliffe au Secrétaire des Colonies. Fait remarquer que des familles pourvues d'argent émigrent aux Etats-Unis, et demande que cette émigration soit dirigée sur le Canada. 447

27 avril, Québec. Pétition de Robert Christie, privé de ses fonctions de président des sessions de quartier et de magistrat de police de Québec. 254

27 avril, Glin, Pétition des représentants de Denis Sullivan, demandant de l'aide pour obtenir les biens laissés par lui à Baltimore, Etats-Unis. 455

30 avril, Enfield. Forbes à Murray. Attire l'attention sur le désaveu de son traitement de lieutenant-gouverneur de Gaspé par l'Assemblée du Bas-Canada, et

1830.

l'assurance, par lord Bathurst, que ce traitement serait payé à même les fonds particuliers de la Couronne, s'il était désavoué par la législature. Page 276

30 avril, Londres. Gould, Dowie & Co. à Murray. Transmet mémoire du Conseil de Commerce de Québec concernant la distinction entre la farine, la fleur de farine, le riz et le maïs quand ils sont entreposés dans l'Amérique Britannique du Nord, pour que l'Acte soit modifié de manière à ce que les Antilles anglaises puissent être approvisionnées par l'intermédiaire des colonies nord-américaines. 283

Inclus. Le mémoire. 285

7 mai, Whitehall. Philipps à Hay. Permission a été donnée à Stephen d'examiner les documents concernant des terres achetées par lord Dunmore, en Virginie, en 1773 et 1775. (Stephens ailleurs.) 25

9 mai, Beigate. Grece au même. Est un fils de feu J. W. Grece, qui, par pétition, a demandé d'être indemnisé d'empiétements sur son terrain par la construction d'un canal dans le Bas-Canada. Désire envoyer trois frères au Canada et demande passage pour tous les trois ou l'un d'entre eux. 289

11 mai, Solva. Mary Sunfield au Secrétaire des Colonies. Concernant les héritiers de John Bevan qui s'est établi dans le Rhode-Island il y a environ 50 ou 60 ans. 458

14 mai, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie extrait de rapport du contrôleur des comptes de l'armée, relativement aux frais de voyage de McKay à Penetanguishene, pour que Murray donne les instructions qu'il jugera nécessaires, et aussi afin qu'il dise si tous les fonctionnaires qui étaient à l'Ile Drummond sont nécessaires à Penetanguishene. 114

Extrait de rapport du contrôleur des comptes de l'armée recommandant qu'il soit enjoint à McKay de rembourser les frais de voyage portés en compte pour son voyage à Penetanguishene. 115

18 mai, Montréal. Plenderleath à Murray. Expose ses raisons d'encourager l'émigration protestante afin de contrecarrer les efforts que font les catholques romains pour coloniser le Bas-Canada avec leurs coreligionnaires. 417

Extrait des Mémoires de sieur de C——. 425

20 mai, Glin. Autre pétition concernant les biens laissés par Denis Sullivan. 460

Inclus. Fondement de la réclamation du frère et des sœurs de Denis Sullivan. 462

21 mai, Londres. Thomas Clark à Murray. Remarques sur le projet de loi à l'effet de réglementer les tribunaux dans les provinces, faisant voir l'inefficacité de ses dispositions. 259

1er juin, Londres. Pétition de marchands et autres au même. Le service postal actuel entre Falmouth et Halifax, etc., ne suffit pas du tout aux relations commerciales, et, à cause de l'incertitude de ce service le nombre des passagers et des lettres a grandement diminué, les traversées des navires privés étant beaucoup plus rapides. L'incertitude et les retards de la navigation à voiles ont déterminé les pétitionnaires à suggérer l'opportunité d'y substituer la navigation à vapeur. Valeur politique et commerciale de la navigation à vapeur et des perfectionnements apportés aux machines, etc. 674

3 juin, Edimbourg. Pétition du révérend Dr Mills demandant une concession de terre. 349

3 juin, Edimbourg. Mills à Hay. Note personnelle concernant sa créance, avec laquelle sa demande de terre n'a rien à faire. 351

3 juin, Londres. Le même au même. Renouvelle sa demande de paiement de sa créance, vu qu'on lui dit que la somme de £2,000 a été mise entre les mains du receveur général par son prédécesseur et qu'elle est entièrement disponible. Il a attendu onze ans pour être rémunéré de ses laborieux services, devant lesquels d'autres ont toujours passé. Prochaine solvabilité

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

des biens des Jésuites et fonds des Terres et Bois. On pourrait payer sa créance par versements. Page 353

3 juin, Londres. Teynhan à———. Appelle l'attention sur la situation particulière des colonies, pour laquelle il faut qu'il soit pris des mesures énergiques, sans quoi elles se sépareront de l'empire. Les colonies une fois hostiles, adieu la suprématie maritime de la Grande-Bretagne. Maux causés par des querelles politiques de parti. Objets de l'ambition des Etats-Unis de posséder la province du Texas, Cuba, les Canadas, etc. Aucuns de leurs hommes politiques n'ont calculé le résultat du succès de ces mesures. Description du Texas. Mal causé par la misérable politique de temporisation de Liverpool. Propose une alliance avec le Mexique, dont l'indépendance, si elle était reconnue par l'Espagne, lui assurerait Cuba et Porto-Rico et le mettrait en état de prendre le Portugal. L'ambassadeur d'Angleterre à Washington est une vieille femme. 481

5 juin, Whitéhall. Phillipps à Hay. Ordre sera envoyé de recevoir aux Bermudes le détenu mentionné dans la lettre de Kempt. L'ordre de commutation devrait porter ces mots : "à l'endroit qu'il plaira à Sa Majesté d'indiquer" et non "à la Bermude", qui est le seul endroit pour emploi temporaire. 26

5 juin, Londres. Allen à Murray. Demande une entrevue pour faire des communications au sujet du Canada. Si c'était après une heure il emmènerait W. Forster avec lui. 186

7 juin, Londres. Adresse de la Chambre des Communes demandant des extraits des réponses des gouverneurs du Haut et du Bas-Canada relativement à l'état des Conseils exécutif et législatif. 2

8 juin, Douane. Whitmore à Hay. Il va être pris des mesures pour avoir des nouvelles de l'arrivée du *Roxby* de Québec et donnera avis. 176

24 juin, Amirauté. Croker au même. Le commodore Barrie qui part de Liverpool pour Montréal sur le brick *Niagara*, offre de porter des dépêches à Québec. 7

24 juin, Londres. Wellesley à Murray. Demande qu'il soit permis à Stephens d'examiner, au Conseil privé, des documents ayant trait aux droits des colons, attendu qu'il espère trouver des précédents permettant d'acquérir des sauvages sans l'approbation de la Couronne. 610

28 juin, Artillerie. Byham à Hay. Envoie estimation du coût de magasins à Québec, laquelle est approuvée sur le rapport du général et du commissaire général. Les travaux de construction seront probablement commencés l'année prochaine. 41

28 juin, Londres. Freeling au même. Envoie compte de passages pour les années finissant le 5 janvier 1829 et le 5 janvier 1830 ; compte de frais de port pour les mêmes périodes. 177

Inclus. Compte, en forme de tableau, des passages. 178

Compte de frais de port entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Britannique du Nord. 179

30 juin. Londres. Adresse de la Chambre des Communes :—Copie de l'adresse de l'Assemblée du Bas-Canada au sujet de terres tenues ou réclamées par le Séminaire dans le Bas-Canada. 3

12 juillet, Londres. Adresse de la Chambre des Lords :—Copie ou extraits de communications entre le ministère des Colonies et les gouverneurs du Haut et du Bas-Canada sur le gouvernement civil du Canada et l'état des Conseils exécutif et législatif entre janvier 1828 et janvier 1830. 4

14 juillet, Londres. Ordre de la Chambre des Lords que l'ordre du 9 juillet soit radié. 5

14 juillet, Sherbrooke. Pétition de Madame Tierney exposant les services de son mari et son renvoi, et demandant justice. 487

16 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Appelle l'attention sur l'ordre nommant Malo missionnaire à Ristigouche à la place de Fanshawe. Ne devrait-il pas être fait rapport de ces vacances avant nomination, afin de fournir occasion de retranchement ? 117

1830.

17 juillet, Highwood Hill. Wilberforce à Murray. Trouve le nom de William Allan parmi ceux qui soutiennent les institutions de charité aux Etats-Unis. Page 611

18 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. La demande d'une pension de la part de George Smith ne peut être accordée, les raisons n'étant pas suffisantes. 118

20 juillet, Trésorerie. Le même au même. Au sujet de lettre concernant paiement de frais de voyage à McKay, à laquelle il n'a pas été répondu. Il a depuis été fait un semblable paiement à McKay. 119

20 juillet, Londres, Allen à Murray. Appelle l'attention sur la pétition de gens de couleur libres des Etats-Unis, qui, si on leur permettait de s'établir sur des terres de la Couronne, renforceraient la frontière de ce côté-là. 187

Inclus. "Cas des gens de couleur libres de l'Ohio, dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui ont émigré et émigrent aux possessions britanniques en Canada." Le document fait connaître les lois dont ils se plaignent et dit qu'un certain nombre d'entre eux ont émigré au Canada et que d'autres se préparent à émigrer. Il expose de plus que si on les traite avec bienveillance et attention, et si on les met sur le même pied que les autres sujets, ils feront de loyaux et fidèles citoyens et renforceront la colonie. 188

21 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Il ne peut être accédé à la demande de Mitchell de la demi-solde d'un chirurgien au lieu d'un aide-chirurgien, mais dans les circonstances les lords de la Tré-orerie permettent que la pension de retraite soit portée de quatre schellings à six schellings par jour. 120

23 juillet, Sherbrooke, Madame Tierney (sans signature) à———. Demandant qu'avant de présenter la pétition il lise la brochure incluse, qui l'expliquera. 494

Inclus. Brochure. Affaire Bartholomew Tierney, avec correspondance, etc. 502

25 juillet, Bath. Syder à Murray. Le bruit courant que le gouvernement penche à encourager la culture du chanvre au Canada, envoie ses idées sur le sujet. A son retour de la Nouvelle-Ecosse dans l'administration de Pitt lui avait représenté les immenses étendues de terre disponible pour cultiver cette plante à peu de frais, mais la guerre de longue durée, la perte des Etats-Unis, etc., avaient empêché l'attention de se porter sur ce sujet. Mesures à prendre pour encourager la culture du chanvre. 463

31 juillet, Amirauté. Croker à Hay. Le vaisseau de guerre *Undaunted* a été choisi par l'amirauté pour transporter Aylmer et sa suite à Québec. 8

6 août, Lochaber. McLean à Murray. Avait, l'automne dernier, demandé une concession de terre en récompense de ses services dans la dernière guerre. N'ayant pas eu de réponse, envoie copie de lettre. Le délai pour présenter ces demandes ayant expiré le 1er, ne peut qu'espérer que son cas sera regardé comme spécial, et que le lot 20 dans le 5e rang fera partie de la concession, vu qu'il a déjà fait des travaux dessus. 357

Inclus. McLean à Murray. Explique la nature de son titre, et dit que la concession ayant été faite dans une lointaine partie du Canada il n'a pas pu remplir les conditions et le terrain a été reconcédé, depuis quoi il n'a pas eu de nouvelle concession. Demande qu'il lui soit accordé le même privilège qu'aux autres classes d'officiers et que le délai pour la demande soit prorogé jusqu'au 1er août de l'année prochaine. 358

7 août, Amirauté. Barrow à Hay. Relativement à la proposition d'établir une ligne de steamers pour Halifax, les lords de l'Amirauté ne sont pas prêts à prolonger le service de paquebots à vapeur au delà de la communication avec la Méditerranée. 9

7 août, Temple. Rapport des jurisconsultes de la Couronne sur la question de savoir si les ordonnances des gouverneurs de Québec, des 27e et 29e George III, sont en vigueur ou non; la question est si compliquée par législation subséquente qu'ils recommandent de porter un appel au Conseil privé.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.

7 août, Greenock. John Denniston, John McNab et James Caird à Murray. Ils étaient créanciers d'Isaac Wilson, de Québec, contre qui des jugements furent obtenus, et le montant perçu par le shérif de Gaspé était le plein montant de la dette. De Gaspé ayant fait banqueroute, a perdu sa place et s'est sauvé sans laisser de fonds. On leur a conseillé de demander indemnisation au gouvernement, le shérif étant un fonctionnaire de la Couronne, et, comme tel, dépositaire de ses fonds. Page 272

9 août, Amirauté. Croker à Hay. A reçu la liste corrigée des gens de la suite d'Aylmer. Comme l'Amirauté a besoin de l'*Undaunted* pour un autre service, le *Herald* a été rendu propre à recevoir Aylmer. 10

10 août, Spithead. Maxwell au même. A reçu ordre de transporter Aylmer et sa suite à Québec; faut-il ramener Kempt ? 362

11 août, Québec. Kempt à Bouchette. Incluse dans Bouchette à Hay, 4 octobre 1829.

12 août, Edimbourg. Brydie à Murray. Sherbrooke l'a recommandé pour la demi-solde à cause de ses services dans le département des Affaires indiennes pendant la guerre. Quels certificats lui faut-il pour faire sa demande ? 199

14 août, Ryde. Stephen à Baillie. En réponse à une question soulevée par Denniston et autres, de Greenock, s'efforce de démontrer que le gouvernement n'est pas responsable de la faute du shérif du Bas-Canada. 31

14 août, Charlesbourg. Henry Taylor à Kempt. Pour assurer aux provinces nord-américaines le marché des Antilles pour les provisions, propose qu'il soit rendu une loi à l'effet de mettre fin à tout commerce étranger direct ou indirect avec les îles. Propose un plan d'atteindre le Pacifique par une route d'eau à travers le Canada. 597

16 août, Portsmouth. Le Receveur et Contrôleur des douanes à Murray. Une boîte contenant, dit-on, des dépêches et à lui adressée a été expédiée par la malle-poste. Si elle n'est pas délivrée en temps voulu, ou si elle contenait des articles combustibles ou prohibés, il faudrait qu'avis fut envoyé au conseil des douanes. 180

Inclus. Reçu de la boîte. 181

18 août, Amirauté. Croker à Hay. Après qu'Aylmer sera débarqué, le *Herald* recevra ordre de prendre à son bord Kempt avec sa famille et les gens de sa suite. 11

24 août, Bandon. Hingston à Murray. Demande les noms du gouverneur général du Canada et du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. 298

25 août, Londres. Garry à Murray. Conformément à la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, envoie liste de toutes les personnes employées par la compagnie dans ses territoires pendant 1829. 144 145

Inclus. Liste—

Gouverneur	1
Agents et traiteurs en chefs	42
Commis	87
Serviteurs	702
Total	832

26 août, Amirauté. Croker à Twiss. Les lords de l'Amirauté ont signé un *warrant* pour préparer un brevet nommant Aylmer vice-amiral des provinces. 6

26 août, Londres. Syder à Murray. Encore au sujet de la culture du chanvre, sur laquelle il pourrait, dans une entrevue de cinq minutes, communiquer de précieux renseignements au nouveau gouverneur. 467

30 août, New-Richmond. Crawford au même. Avait projeté de se rendre en Angleterre avec la pétition incluse du comté de Gaspé, mais avant qu'il pût se mettre en route l'Assemblée s'était réunie et avait une deuxième fois expulsé Christie, le représentant, qui fut promptement réélu. Les francs-tenanciers allaient préparer une nouvelle remontrance au gouvernement quand la mort du Roi amena une dissolution et fit disparaître la nécessité immé-

1830.

diate d'une pareille démarche. Il semble qu'on veuille faire un exemple du comté de Gaspé pour avoir contrecarré les vues de l'Assemblée, puisque celle-ci, à sa dernière session, ne lui a rien voté pour ses travaux publics, quand tous les autres comtés ont reçu leur quote-part. Croit mieux de transmettre la pétition pour qu'au moins elle reste, au ministère des Colonies, comme un souvenir de ce que les habitants d'origine et de descendance britanniques pensent de la manière dont ils sont traités par une Assemblée franco-canadienne quand les principes de la constitution et leurs droits se heurtent aux préjugés de ce corps. Page 682

Inclus. Pétition des francs-tenanciers et habitants du comté de Gaspé concernant l'expulsion de Robert Christie de la Chambre d'Assemblée. 685

1er septembre, Lewisham. Mann à Twiss. Est un fils de feu Gother Mann, qui est mort intestat. Demande des renseignements sur ses biens fonciers en Canada et selon quelle règle les héritiers prennent rang. 363

8 septembre, Artillerie. Butler à Hay. Le comité d'artillerie a pris en considération les rapports de By, qui dirige les travaux du canal Rideau. Ils font voir des irrégularités dans les acquisitions. Comment les acquisitions seraient faites si c'était sous le contrôle du comité d'artillerie, mais dans une entreprise coloniale l'acquisition devrait au moins recevoir l'approbation du commandant des troupes. Comme le canal est exécuté par le comité d'artillerie, il faut, d'abord, que les terres soient placées sous son contrôle. Demande à quel département il faut que les transports soient faits. Autres observations sur l'acquisition faite de McLean, les baux, etc. 43

8 septembre, Artillerie. Butler à Hay. Outre les renseignements contenus dans lettre de ce jour au sujet de l'acquisition de terrains, rapporte que le commandant des troupes n'a pas été consulté mais seulement informé par la suite, de sorte que les ordres ont été perdus de vue, ce que les colonels Durnford et By auront à expliquer. Le comité d'artillerie désire avoir communication des ordres à être envoyés par Murray et présume que le commandant des troupes enjoindra de faire rapport sur le sujet à Murray et de prendre les mesures nécessaires pour faire faire les transports voulus. Correspondance transmise de Durnford. 49

12 septembre, Downing Street. Goulburn au même (personnelle). S'il y a, au Canada, des revenus de la Couronne qui soient disponibles, il pourrait en être appliqué une partie au cas du capitaine Wilson, du département des Affaires indiennes, réformé en 1816, attendu que la demi-solde ne peut pas lui être accordée, et que, cependant, il devrait obtenir justice. 121

15 septembre, Trésorerie. Stewart au même. Demande copie de la lettre de Kempt en date du 12 février 1829, sur la communication du canal, et aussi de la réponse du ministère des Colonies. 123

20 septembre, Trésorerie. Le même au même. La pétition de quatre des enfants de sir John Johnson reçue. Quoique sir John puisse avoir perdu beaucoup de biens il a reçu une subvention de £50,000 et des terres en Canada, et a occupé durant des années une charge lucrative. Ni les revenus de la Grande-Bretagne ni ceux du Canada ne peuvent à juste titre être grevés de dépenses pour soutenir des enfants insuffisamment pourvus. 124

2 octobre, Reigate. Pétition de Henry Grece renouvelant la demande d'indemnité faite par feu J. W. Grece à raison d'empiétements sur sa terre par la construction du canal de Grenville. 290

4 octobre, Londres. Bouchette à Hay. Envoie lettre de Kempt prolongeant son congé et regrettant, bien que satisfait de la gestion de son département, qu'il (Bouchette) ne puisse être ici pour fournir des renseignements aux commissaires nommés pour s'enquérir de choses se rapportant aux concessions de terres, bien qu'il connaisse les capacités et les aptitudes de son fils. Recevra tous ordres concernant concession de terres et donnera tous les renseigments qu'il pourra. Ainsi le service ne pourra plus souffrir de son absence. Sa carte géographique est si avancée qu'elle exige

1830.

sa présence et surveillance ainsi que des efforts de sa part pour pourvoir aux frais. Demande à Murray d'accorder une prolongation de congé. Page 239

Inclus. Kempt à Bouchette. N'a pas d'objection à ce qu'il demande une prolongation de son congé au secrétaire d'Etat. Regrette son absence. 243

6 octobre, Québec. Wilcocke à Murray. Relativement à l'apparente approbation de la formation d'une aristocratie héréditaire dans le Bas-Canada, envoie des lettres qu'il a publiées sur le sujet. 613

Inclus. Lettres publiées dans le *Mercury*, de Québec. 616, 626, 636, 649

Lettres dans la *Gazette*, de Québec. 665, 668

9 octobre, Brighton. Sir Herbert Taylor à Hay. Transmet pétition de Grece pour être soumise à Murray. 605

14 octobre, Trésorerie. Stewart au même. A non officiellement envoyé des rapports du contrôleur des comptes de l'armée concernant indemnité de chauffage, avec les règlements sur le sujet, et ne peut pas se les faire remettre. Comme on en a grandement besoin, demande qu'on les cherche. 125

14 octobre, Trois-Rivières. Mémoire de Coffin sur sa destitution de la charge de président des sessions trimestrielles, Trois-Rivières. 264

16 octobre, Note sur la lettre de Taylor en date du 14 août. 604

26 octobre, Douvres. W. S. Plenderleath à Murray. Soumet pétition à l'effet d'obtenir justice dans le Bas-Canada. 429

Inclus. Pétition de W. S. Plenderleath et de son épouse, veuve de feu Simon McTavish, pour obtenir justice dans une cause en appel à Montréal—cause dans laquelle la cour a longtemps tardé à rendre jugement parce que deux des juges sont intéressés dans l'affaire. 430

3 novembre, Reigate. Grece à Murray. Le remerciant de la réponse faite à sa pétition. Il serait ruineux pour lui d'aller au Canada pour obtenir une évaluation; il en a déjà été obtenu une; si on la trouve exagérée elle pourrait être soumise au conseil d'Agriculture ou à n'importe quel autre arbitrage impartial. 294

4 novembre, Trésorerie. Dawson à Hay. Les lords de la Trésorerie donnent leur assentiment à l'arrangement approuvé par Murray, à savoir, que les indemnités aux fonctionnaires du département des Affaires indiennes devraient être laissées à la discrétion du commandant des troupes. 126

8 novembre, Marine. Le Bureau de la Marine à Hay. Envoie copie de lettre du commodore Barrie au sujet de la nomination d'officiers compétents à l'accompagner pour parts à être permanemment déterminées pour l'effectif de la marine dans différents ports du Canada. 36

Inclus. Barrie à Smith, secrétaire. Concernant le sujet mentionné dans la lettre immédiatement précédente. 37

18 novembre, Trésorerie. Dawson à Hay. Transmet copies d'un rapport et des pièces l'accompagnant de la part des commissaires de la vérification des comptes relativement au cautionnement à être exigé de Hale, receveur général du Bas-Canada. Murray prié d'envoyer à Kempt l'autorisation nécessaire pour prendre des mesures à l'effet d'obtenir le cautionnement. 128

Inclus. Les Commissaires de la vérification des comptes à la Trésorerie. En réponse à une demande, avaient reçu un certificat du cautionnement fourni par Hale, mais comme le certificat est d'une date antérieure à celle du "Writ of Privy Seal" ils signalent cela à l'attention afin qu'on puisse s'enquérir si un plus ample ou autre cautionnement devrait être demandé. 129

Réponse de Hale portant qu'il occupait la charge de receveur général par commission en date du 25 novembre 1823 quand il reçut le "writ" daté 4 juin 1829. Il avait, avant cela, fourni un cautionnement suffisant. Ne croit pas qu'une garantie collatérale au montant demandé puisse être obtenue, dans le pays, mais il possède des biens d'une plus grande va-

leur. Espère que l'arrangement existant sera jugé suffisant, vu surtout que ses balances sont limitées à £10,000. Page 131

Certificat du cautionnement fourni par Hale le 8 août 1825. 132

19 novembre, Londres. Greenwood Cox & Co. à Gordon. Sont prêts à payer les émoluments sur la commission d'Aylmer.

22 novembre, St. Jame's. Arrêté du conseil portant que le *bill* réservé intitulé: "Acte à l'effet "de rendre valides certains transports de terrains et autres biens im- "meubles tenus en franc et commun soccage dans la province du Bas- "Canada" ne sera pas sanctionné. 296

Une note dit: Cet arrêté a été révoqué par un arrêté du 11 mai 1831. 12

Inclus. Raisons de ne pas sanctionner le *bill*. 14

23 novembre, Londres, Bouchette à Murray. Illustration de son ouvrage sur les Canadas. 245

24 novembre, Artillerie. Byham à Hay. Au sujet de concessions de terre aux sapeurs et mineurs méritants employés sur le canal Rideau, on pourra se passer de deux compagnies le 30 juin 1831. Demande qu'il soit envoyé, au sujet des concessions, les nouveaux ordres qui pourront être nécessaires. 52

24 novembre, Trésorerie. Stewart au même. Ordre donné d'envoyer de la papeterie demandée par Kempt. 134

1er décembre, Londres. Henry Taylor à Hay. Réitère sa proposition que le parlement vote une loi à l'effet d'interdire aux navires étrangers tout commerce direct ou indirect avec les Antilles. 606

2 décembre, Trésorerie. Stewart au même. En réponse à des demandes de renseignements concernant l'acquisition de terrains pour le canal Rideau, les lords de la Trésorerie disent qu'il y a eu quelque irrégularité de la part du colonel By, mais qu'en somme il a agi correctement. Les terrains, le canal et les travaux devraient être remis au comité d'artillerie, qui, à l'avenir, en aura le contrôle. 135

2 décembre, Chelsea. Pardey à McGregor. En conséquence de la demande du major Plenderleath, il a rédigé, au sujet des affaires indiennes, des observations qu'il lui soumet (à McGregor), attendu qu'étant chef du service de santé il est son supérieur, et désire savoir si le document—dans le cas où il serait approuvé—devrait être envoyé comme communication départementale ou à titre de correspondance personnelle. 433

Inclus. Observations pour l'avancement des tribus sauvages dans le district de Montréal; leur peu de progrès et comment leur sort pourrait être amélioré. 435

4 décembre, Artillerie. Byham à Hay. Envoie dessin et rapport de l'avancement des travaux du canal Rideau. 54

4 décembre, St. Jame's. Sir Herbert Taylor au même. Transmet pétition de Coffin. 608

6 décembre, Enfield. Pétition de Forbes à Goderich. Le désaveu de son traitement de lieutenant-gouverneur de Gaspé; demande qu'en l'état ce traitement lui soit payé à même les fonds privés de la Couronne. 278

7 décembre, Crossmolinæ. John O'Hara au Secrétaire des Colonies. Demande des renseignements au sujet des biens laissés par Martin Kelly, qui a émigré en 1770. 409

9 décembre, Artillerie. Byham à Hay. Demande le renvoi de documents relatifs à l'acquisition de terrains pour le canal Rideau. 55

10 décembre, Castleton. Nichol à Goderich. Demande s'il y aurait moyen de trouver de l'emploi comme instituteur ou commis au Canada. Il a déjà fait l'école. 366

10 décembre, Artillerie. Byham à Hay. Renvoi plan de la ligne du canal Rideau, avec l'achèvement jusqu'à Merrick's-Mill marqué sur le plan. 56

10 décembre, Londres. Thaddeus Osgood à Goderich. Demande une entrevue pour expliquer son dessein de secourir et instruire les classes pauvres et laborieuses en Canada. 411

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
17 décembre, département médical de l'armée. McGregor à ——. Envoie document de la part du Dr Pardy (Pardey ailleurs), dont la proposition, si elle était adoptée, effectuerait une grande économie. Page 182

18 décembre, Pétition de Magrath et sa sœur, demandant des renseignements au sujet de l'argent laissé par leur oncle, Thomas Magrath, qui s'est établi dans New-Washington. 364

19 décembre, Crossmolinæ. O'Hara à Goderich. Encore au sujet de Martin Kelly, qui a émigré en 1770. 412

27 décembre, Grange Mouth. Thompson à Goderich. Propose de modifier les droits sur le blé colonial et les bois de la Baltique pour encourager les colonies anglaises dans l'Amérique du Nord. 609

27 décembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet rapport du secrétaire-archiviste de la Trésorerie au sujet du cautionnement de Hale. Il l'exécutera en double expédition, dont l'une devra être envoyée pour être déposée au bureau du secrétaire-archiviste. 137

Inclus. H. W. Vincent à———. Sur la question du cautionnement de Hale à l'égard de sa charge de receveur général. 138

28 décembre, Londres. Thaddeus Osgood à Hay. Le remercie de l'attention portée à sa communication. Comme il n'y a pas à espérer de subvention pour les émigrants; il lui a été conseillé de produire son plan pour secourir les pauvres du Canada. 413

Inclus. Plan pour secourir tous ceux qui sont dans l'indigence. 414

29 décembre, Artillerie. Byham à Hay. Aux hommes du "Royal Staff Corps", qui achèveront le canal et serviront bien durant trois ans il sera accordé un congé de libération et une portion de terre au bout de ce temps. Ceci est communiqué pour l'information de Goderich, qui est invité à donner les instructions nécessaires. 57

Pas de date. Lemon à Mayer. N'a pas encore fini ses recherches parmi les papiers d'Etat relatifs aux terres en Virginie, mais a trouvé suffisamment pour montrer que le gouvernement anglais, loin d'en sanctionner la concession par les sauvages, l'a désavouée et réprouvée. 183

Le même au même. Ne peut trouver de trace de la seconde concession qui passe pour avoir été faite par les sauvages le 18 octobre 1775 Ce doit être une erreur en ce qui concerne lord Dunmore, vu qu'à cette date il avait été chassé du pays. 184

Mémoire de frais de Gales. 297

GOUVERNEUR LORD AYLMER, 1831.

(La 1re partie est paginée de 1 à 182 et la 2e l'est de 183 à 350.)

Q. 197-1-2.

1831.
1er janvier, Québec. Aylmer à Goderich (distinct). Envoie liste des dépêches au bureau des colonies pour l'année 1830. Page 1

Inclus. Liste. 2

8 janvier, Québec. Aylmer à Goderich (no 1). Transmet par malle de New-York, pétition de gentlemen qui font le commerce du bois de construction. Prie Sa Seigneurie de protéger les intérêts des pétitionnaires. 18

Inclus. Price à Aylmer. Prie Sa Seigneurie de demander instamment au ministère de ne pas changer soudainement les droits sur le bois, s'il a décidé de les modifier, attendu que cela répandrait la ruine au loin, mais de différer le changement de cinq ou au moins trois ans, pour donner aux marchands de bois le temps de réaliser une partie de leurs biens. 30

11 janvier, Québec. Aylmer à Goderich (no 2). Transmet communication de marchands de bois portant qu'ils ont nommé Bliss leur agent commercial et demandent qu'il soit accrédité comme tel au ministère des Colonies. 22

1831.

Inclus. Communication des marchands de bois. Page 23

13 janvier, Québec. Aylmer à Goderich (n° 3). Envoie demande officielle de cadeaux pour les sauvages. 24

Inclus. Demande.

17 janvier, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Sa satisfaction de pouvoir entretenir une correspondance confidentielle avec Sa Seigneurerie, et quant au conseil d'entamer des relations amicales avec les principaux personnages populaires, naturellement il s'y était pris d'avance avec quelque espérance de succès. A essayé de faire croire à son entière impartialité, mais doit attendre patiemment le résultat de ses efforts. A cru d'abord que l'opposition au gouvernement dans l'Assemblée provenait du désir de rompre le lien, mais en examinant les choses de près il acquiert de plus en plus la conviction que les Canadiens de toutes conditions sont très fortement attachés à la mère-patrie, et que l'idée d'une rupture exercerait une force particulière sur ceux d'origine française, vu qu'ils redoutent la prédominence d'une population britannique et sont hostiles à toute relation avec les Etats-Unis. Soutient la politique de concilier la bonne volonté des Canadiens en satisfaisant leurs préférences pour les lois et les institutions d'origine française, chose d'autant plus nécessaire que ce que l'on appelle le parti anglais proclame constamment que le dessein arrêté de l'Angleterre est de les supprimer. Un bon exemple de l'attachement des Franco-Canadiens pour leurs propres lois est le fait que pas un seul d'entre eux n'a profité de la permission de faire passer ses terres de la tenure seigneuriale à celle du franc et commun soccage.

18 janvier, Québec. Aylmer à Hay (personnelle). A cause de ses imparfaites lumières, ne peut encore recommander personne pour l'accroissement du Conseil législatif, mais est parfaitement d'accord sur la politique de développement de cette branche de la législature. Jusqu'à ce que le parlement provincial s'assemble—ce qui sera dans quelques jours—il sera impossible de se faire une idée exacte de son caractère. Il y a environ six semaines quelques-uns des chefs ont songé à présenter de violentes mesures à l'Assemblée, mais cette idée a été abandonnée. Pour la même raison qu'il s'est abstenu de recommander qui que ce soit pour le Conseil, il s'abstient de prendre part aux affaires de la colonie; mais il s'occupe activement de recueillir et classer les renseignements nécessaires. 33

19 janvier, Québec. Le même au même. Lui demande de changer de 9, 10 et 11 à 1, 2 et 3 le numérotage de trois lettres datées 8, 11 et 13 janvier. 34

20 janvier, Québec. Le même à Goderich (n° 4). A reçu une depêche avec pétition de Coffin demandant une pension ou autre indemnité. Il n'y a rien dans le cas de Coffin qui lui donne le droit d'être mis sur un autre pied que les autres présidents des sessions trimestrielles. 35

21 janvier, Québec. Le même au même (n° 5). Envoie situation des Conseils exécutif et législatif le 1er courant. 36

Inclus. Situation indiquant les noms, dates et modes de nomination et si le membre occupe une charge et laquelle. 37

1er février, Québec. Aylmer à Goderich (n° 6). La législature a commencé ses séances le 27 du mois dernier; envoie copie de son discours et l'adresse de l'Assemblée. A cause de maladie, le discours a été prononcé dans sa chambre à coucher, pendant qu'il était au lit. 44

Inclus. Discours. 45

Adresse de l'Assemblée en réponse. 50

Réponse. 54

7 février, Québec. Aylmer à Goderich (n° 7). Entre dans de menus détails au sujet des circonstances qui ont accompagné l'ouverture de la législature dans sa chambre à coucher à cause de l'état de sa santé, vu qu'il pourra être jugé nécessaire de prendre des mesures pour le cas où pareille chose se représenterait. 55

Inclus. Certificat de médecin. 61

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Message d'Aylmer au Conseil législatif, l'informant de sa grave indisposition et demandant ajournement jusqu'au lendemain. Page 62
Le même à l'Assemblée. 63
Autres documents. 64 à 72

7 février, Québec. Alymer à Goderich (n° 8). Annonce qu'il y a deux vacances dans le Conseil exécutif et suggère que Kempt soit approché sur l'opportunité de nommer Papineau et Neilson aux sièges vacants. Opportunité de nommer ces deux hommes pour dissiper l'idée que le gouverneur est toujours plus ou moins influencé par le Conseil exécutif, ce qui n'est pas le cas quant à lui. 73

7 février, Québec. Le même au même (n° 9). Sa commission de gouverneur général et de commandant en chef lue, et a prêté les serments. 75

8 février, Québec. Le même au même (n° 10). A reçu dépêche du 22 novembre, portant qu'il (Goderich) a été nommé secrétaire d'Etat pour les colonies. 76

18 février, Québec. Aylmer à Goderich (n° 11). Envoie liste des dépêches reçues par les malles de novembre et de décembre 1830. 77

Inclus. Liste. 78

22 février, Québec. Aylmer à Goderich (n° 12). Transmet liste des dépêches reçues par la malle de janvier 1831. 84

1er mars, Québec. Aylmer à Hay. Envoie Livre bleu pour 1830. Demande qu'à l'avenir les feuilles soient envoyées détachées.

3 mars, Québec. Le même à Goderich (n° 13). En conséquence d'une lettre de Murray avec pétition de Plenderleath, il a consulté le juge en chef Sewell sur les difficultés qui s'opposent à l'audition de l'appel de Plenderleath. Difficulté de former un quorum, à moins que le nombre du Conseil exécutif ne soit augmenté. Ne perdra pas la cause de vue. 88

Inclus. Le juge en chef Sewell envoie liste du Conseil exécutif avec note des membres qui peuvent siéger comme cour d'appel, lesquels ne sont que quatre—ce qui ne constitue pas un quorum. Le remède serait que lord Aylmer siégeât ou que le nombre des membres du Conseil exécutif fût augmenté. 90

3 mars, Québec. Aylmer à Goderich (n° 14). Parle d'allocation pour garder Buchanan comme agent d'immigration pour une autre année à compter de 1830, à la demande de Kempt. Demande qu'il soit gardé pour une autre année sous l'impression qu'il va y avoir une affluence considérable d'émigrants du Royaume-Uni. Recommande une allocation de £40 par année pour un commis. 92

3 mars, Québec. Le même au même (n° 15). Envoie copie de lettre concernant le projet de budget et les prévisions budgétaires elles-mêmes. Les articles auxquels il a été fait objection l'année dernière ont été omis, mais il ne sait pas ce que l'Assemblée va faire de la loi de finances, si tant est qu'elle vote des subsides. 94

Inclus. Aylmer au Conseil et à l'Assemblée. Transmet un aperçu des besoins du gouvernement civil et une liste des articles omis avec une remarque sur chaque. 96

Prévisions budgétaires pour 1831. 100

4 mars, Chambly. Pétition (en français) demandant indemnité pour les héritiers de John McCutcheon. Incluse dans Aylmer à Goderich, 26 mars 1831.

4 mars, Québec. Aylmer à Goderich (n° 16). A envoyé originaux de différentes dépêches et envoie des communications échangées entre lui et l'Assemblée. L'Assemblée n'a pas répondu aux généreuses intentions de Sa Majesté dans le même esprit. L'affirmation du droit de la Couronne de disposer de certaines branches du revenu a provoqué un singulier sentiment de mécontentement. Raison d'affirmer le droit de la Couronne de disposer de certaines branches du revenu et le titre complet de la Couronne aux biens des Jésuites montrent que l'Assemblée ne pouvait pas se plaindre d'un manque de franchise. On dit que Neilson va proposer certaines résolutions dont il ne peut pas connaître la portée. 106

1831. 63 VICTORIA, A. 1900

Inclus. Liste de pièces incluses dans dépêche. Page 111

Message portant que les impôts présentetment levés en vertu de différents Actes du Parlement britanniques on mis à la disposition de la législature du Bas-Canada, qui est invitée à pourvoir au gouvernement civil. Le montant ainsi mis à la disposition de la législature est £38,125, et l'aperçu des besoins du gouvernement civil £19,500, mais comme il y a une subvention permanente de £5,000 il ne reste que £14,500 à voter. L'intention est que la durée de la liste civile soit pour la vie du Roi. Fournira de plus amples explications et informations, s'il le désire. 113

Liste civile projetée, avec état des revenus moyens. 116

Message exposant en détail les différentes branches du revenu qu'il est jugé opportun de soustraire à l'effet de l'arrangement projeté, de façon à supprimer tous motifs de discussion ultérieure. 118

Adresse de l'Assemblée demandant copie des dépêches ou instructions concernant les affaires financières de la province. 120

Réponse du gouverneur, qu'il ne peut pas soumettre les dépêches ou instructions à l'Assemblée. 121

Adresse demandant un état du montant annuel brut des revenus casuels et territoriauq sous divrs chefs. 123

Réponse, que l'état sera soumis à l'Assemblée. 124

Adresse demandant un état du montant brut annuel des recettes et dépenses du fonds des terres et bois depuis l'année 1818. 125

Réponse, que le gouverneur ne se croit pas en droit de donner, sans plus amples instructions, le renseignement demandé. 126

Adresse demandant un état du montant brut des rentes provenant des biens des Jésuites et des dépenses faites pour ces biens. 127

Réponse renvoyant à la réponse immédiatement précédente. 128

Adresse demandant si le juge de la vice-amirauté à Québec a fait choix du traitement à lui voté ou des émoluments. 129

Réponse qu'il ne peut être donné de renseignement sur le sujet, mais quand le juge a demandé un mandat pour son traitement on le lui a refusé attendu qu'il a soit touché des émoluments soit soutenu qu'il y avait droit. 130

Adresse demandant articles détaillés du projet de liste civile sous différents chefs. 131

Réponse, qu'il ne peut fournir le renseignement demandé, vu qu'il n'est pas en sa possession. 132

Adresse demandant un aperçu de l'emploi que l'on entend faire des revenus provenant de différentes sources. 133

Réponse, qu'il ne peut se hasarder à répondre catégoriquement, mais peut dire généralement que l'intention est d'appliquer les revenus à des objets étroitement liés aux intérêts publics de la province. 134

Adresse demandant des renseignements sur tout projet de loi présenté par quelque fonctionnaire que ce soit du gouvernement au parlement du Royaume-Uni au sujet des affaires financières de la province. 135

Réponse, qu'il n'a de renseignements officiels sur aucun projet de loi présenté à la dernière session du parlement au sujet de mesures financières, mais est informé par le secrétaire des Colonies qu'il sera présenté un bill pour relever la Trésorerie de l'obligation d'affecter les impôts en question, et en laisser l'appropriation à la législature coloniale. 136

Liste civile telle qu'énoncée dans la dépêche de Goderich en date du 24 décembre 1830, et dans le message du gouverneur en date du 23 février 1831, comparée avec remarques explicatives. 138

5 mars, Québec. Aylmer à Goderich (n° 17). Transmet résolutions à être proposées par Neilson le 8, lesquelles sont beaucoup plus modérées qu'il n'avait lieu d'espérer. L'excitation, qui n'est qu'à la surface, croit-il, se calmera peu à peu ; il règne présentement une tranquillité qu'il ne tient qu'au gouvernement exécutif de conserver. Les plaintes exprimées dans les

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

résolutions reposent sur de bonnes raisons ; celles-ci supprimées le gouvernement serait bien vu du peuple. Page 140

Inclus. Résolutions à être présentées par Neilson le 8 mars 1831, à la Chambre formée en comité, sur la situation de la province. 142

6 mars, Québec — Aylmer à Hay (personnelle). Demande avec instance qu'il soit statué sans retard sur les bills réservés par Kempt en 1829 et 1830. La longueur du temps qui s'écoule entre la transmission et le renvoi des *bills* constitue l'un des plus criants griefs du pays. Certains des bills sont de la plus grande importance pour les intérêts du peuple du Canada, et l'extrait inclus montrera combien la décision des divisions paroissiales est attendue avec impatience. Le bill pour l'arrangement financier a causé de l'irritation, mais cela se borne à un petit nombre de gens, et si les griefs sont redressés tout ira bien. 128

Inclus. Extrait d'une lettre de Coffin exprimant la joie qu'il ressent de ce que le bill pourvoyant à l'érection légale de la subdivision des paroisses soit devenu loi. Avantage qu'en retireront les Franco-Canadiens. 150

7 mars, Québec. — Aylmer à Goderich (n° 18). Demande que pouvoir soit donné au gouverneur de la province de concéder 100 acres de terre dans les cas urgents, attendu que cela épargnera de la peine et permettra au gouvernement local de faire face à des réclamations imprévues. 151

12 mars, Québec. — Le même au même (n° 19). Recommande la pétition d'un comité du commerce de Montréal demandant que Montréal soit constitué port d'entrée. Renvoie à la pétition pour les arguments à l'appui de la demande. 152

Inclus. La pétition signée par George Auldjo, P. McGill, John Fleming, Andrew Shaw, Thomas Mitchell Smith, Thomas B. Anderson, B. Hart, William G. Aird, et George Davies. 154

15 mars, Québec. — Aylmer à Goderich (n° 20). Envoie le premier rapport du comité des finances de l'Assemblée; les propositions soumises ont été repoussées, l'Assemblée refusant toute provision permanente ultérieure pour les dépenses du gouvernement, de sorte que la question financière est au même point qu'avant que les propositions fussent faites. Compte néanmoins sur un budget, non comme indication—si le bill passe—d'un désir de répondre aux vues du gouvernement de Sa Majesté, mais par la crainte des obstacles qui s'opposeraient aux entreprises publiques. Les résolutions de Neilson ont été unanimement adoptées, avec deux en plus, qui, mises à effet, vont jusqu'à un changement de constitution par l'abolition du Conseil législatif. Ne connaît pas les intentions de l'Assemblée au sujet de ces résolutions, mais il est probable qu'elles seront énoncées dans une adresse. Ne croit pas que l'état de choses dans la province soit si défavorable qu'il le semble, vu que la masse du peuple est fidèle, et les récents actes de l'Assemblée procèdent d'idées individuelles qu'on peut le mieux avancer en entretenant l'excitation. 161

Inclus. Résolution de l'Assemblée adoptant le rapport du comité spécial. 164

Résolution contre la création d'un Conseil législatif, qui a été fatal à la tranquillité et prospérité de la province. 165

Les mêmes en français. 166

Premier rapport du comité, dont le dernier paragraphe se lit ainsi : " Qu'il est inopportun de faire quelque provision ultérieure permanente " que ce soit pour les dépenses du gouvernement." 167

Ordres de renvoi au comité. 179

15 mars, Québec. — Autres documents : témoignages, procès-verbaux, rapports, etc. 183
(Plusieurs des documents ont été envoyés dans la dépêche n° 16.)

1831.
17 mars, Québec. Aylmer à Goderich (n° 21). Dalhousie et Kempt ont fait un rapport défavorable sur la demande d'une concession de terre faite par McLean. Il n'est rien survenu de nouveau pour lui donner raison de la recommander. Lui a permis de tenir des terres en attendant la décision du ministère des Colonies, avec l'alternative de les acheter si sa demande est repoussée, ou, dans le cas contraire, de les garder comme partie de sa concession. Page 211

26 mars, Québec. Aylmer à Goderich (n° 23). Transmet pétition de McCutcheon demandant d'être indemnisé de dégâts causés par des troupes anglaises pendant la dernière guerre américaine. 252

Pétition (en français) demandant que les héritiers de feu John McCutcheon soient indemnisés de dommages éprouvés pendant la dernière guerre dans la paroisse de Chambly. La pétition est signée par John Yule et autres. 253

Affidavit à l'appui de la pétition. 256

Certificat de la conduite honorable tenue par John McCutcheon durant sa vie. 257

Day, commissaire général, à McCutcheon, auquel il donne le titre de sous-commissaire à l'Ile-aux-Noix. 258

Commissions et autres documents relatifs à la demande. 260 à 264

28 mars, Québec. Aylmer à Goderich (n° 22). Transmet pétition de l'Assemblée demandant la destitution de Stuart, procureur général. Enverra les documents relatifs à l'affaire, quand ils seront prêts. Il a été envoyé une pétition lui demandant de suspendre Stuart jusqu'à ce qu'il ait été reçu une décision, demande à laquelle il s'est rendu. A enjoint à Odgen, solliciteur général, de venir à Québec faire les fonctions du procureur général durant la suspension de ce dernier, et à Quesnel de remplir celle d'Ogden. N'a pas agi à la légère, sachant bien le tort que sa suspension va causer au procureur général. Raison du parti qu'il a pris. Maux qui seraient résultés d'un refus de se rendre au désir de l'Assemblée de suspendre le procureur général, auquel il n'impute pas de faute. L'occasion à lui fournie de demander un congé, ce qu'il a refusé de faire. Autres remarques sur le parti qu'il pourra être opportun de prendre en conséquence de la pétition de l'Assemblée demandant la destitution du procureur général.

Inclus. Liste de documents. 213

Pétition au Roi et à Aylmer concernant la destitution du procureur général, avec correspondance. 221

5 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 24). Parlement provincial prorogé le 31; envoie copie de son discours. Le budget a passé; pense que l'Assemblée l'a adopté sur de meilleurs motifs que ceux qu'il lui avait attribués. Un projet de loi à l'effet d'accorder une indemnité quotidienne et leurs frais de voyage aux membres voté par l'Assemblée mais rejeté par le Conseil, a été présenté de nouveau et introduit dans la loi de finance. 223

Inclus.—Discours de prorogation. 265

Résolution du Conseil législatif contre la dépense de deniers publics sans autorité légale. 267

Pétition de l'Assemblée au Roi demandant le redressement de griefs qui a été promis en 1828 mais différé. Une commission d'enquête de la Chambre des Communes a recommandé de faire disparaître des griefs. 269

Mémoire à Aylmer le priant de transmettre la pétition au Roi. 271

Réponse d'Aylmer portant qu'il transmettra la pétition. 278

6 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 25). Avait rapporté que deux résolutions ont été ajoutées aux résolutions de Neilson, mais elles n'ont été adoptées que par une très faible majorité, et aujourd'hui on les abandonne virtuellement en les omettant de la pétition de griefs dans laquelle sont énoncées les résolutions de Neilson et qu'il transmet présentement. Plusieurs 280

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

des plaintes sont bien fondées et les remèdes à la portée du gouvernement. Remarques sur les plaintes. Page 284

7 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 26). Recommande que le nombre des conseillers législatifs soit augmenté, mesure qui produirait de bons effets pourvu que le choix des nouveaux membres fût fait avec soin. Le nombre des conseillers pourrait être porté à 35, et il soumettrait les noms de gentlemen possédant les qualités voulues. Progrès dans l'estime du Conseil législatif causé par la retraite des juges, qui pourront être traités avec plus de respect maintenant qu'ils ne prennent plus part aux affaires politiques. 292

7 avril, Québec. Le même au même (n° 27). Envoie pétition de l'Assemblée demandant l'abrogation du *Tenure Act* et copie de résolutions du Conseil législatif montrant la différence d'opinion dans les deux branches de la législature. C'est une raison de plus d'établir dans le Bas-Canada une commission pour la revision des lois en vigueur dans la province. 295

Inclus. Pétition de l'Assemblée demandant l'abrogation de l'Acte pourvoyant à l'extinction des droits féodaux et seigneuriaux sur les terres et à la transformation graduelle des tenures en celle de franc et commun socage. Cette loi a répandu la confusion et l'alarme dans toutes les parties de la province. 297

Résolutions du Conseil législatif en opposition à l'abrogation de la loi. 299

7 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 28). Transmet copies authentiques des résolutions du Conseil législatif sur lesquelles il appelle l'attention. 302

Inclus. Résolutions du Conseil législatif affirmant la nécessité de l'existence d'un pareil conseil. Opportunité d'une provision permanente pour le gouvernement civil, d'un agent à Londres, de la nomination des juges durant bonne conduite—leur traitement devant être permanent, avec pension de retraite égale à la moitié de ce traitement après 15 ans de service; aussi qu'ils devraient avoir voix consultative dans le Conseil, lequel devrait être constitué en *Court of impeachment.* 303

9 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 29). Envoie copie d'adresse à l'Assemblée et sa réponse, laquelle renvoie l'affaire au gouvernement de Sa Majesté, l'objet étant d'obtenir la colonisation de terres faisant partie des biens du ci-devant ordre des Jésuites. Cela affecterait les droits de Bell, dont le bail des forges du Saint-Maurice a été prolongé d'un an. 306

Inclus. Résolution concernant la colonisation de terres des Jésuites sur la rive nord du Saint-Laurent, dans les environs de Trois-Rivières; le plus grand obstacle à la colonisation de ces terres est la grande étendue de pays comprise dans le bail des forges du Saint-Maurice. 310

Réponse d'Aylmer. A reçu les résolutions, qu'il transmettra au gouvernement de Sa Majesté pour qu'il les prenne en considération. 311

11 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 30). Envoie sept bills réservés sur lesquels il demande qu'il soit communiqué une décision aussitôt que possible. Appelle l'attention sur les bills à l'effet de constituer Québec et Montréal en corporations. S'ils paraissent empiéter sur la prérogative royale, suggère que leurs termes soient résumés dans des chartes royales, pourvu qu'ils soient irréprochables d'ailleurs. 312

18 avril, Québec. Le même au même (n° 31). Envoie mémoire de Stuart, procureur général, l'accusant (Aylmer) de l'avoir injustement suspendu. Explication montrant qu'il n'a pas été commis d'injustice. 314

18 avril, Québec. Le même au même (n° 32). Est à recueillir, au sujet des banques dans le Bas-Canada, des renseignements qui seront transmis aussitôt que reçus. 318

1831.
18 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 33). Maux causés par la décision du Roi des Pays-Bas sur la question des frontières. Comment il pourrait y être porté remède. Page 319

20 avril, Québec. Le même au même (n° 34). Rapporte les délibérations de l'Assemblée sur la question du traitement du lieutenant-gouverneur. 328

20 avril, Québec. Le même au même (n° 35). Transmet copie de la pétition de Christie, l'un des présidents des sessions trimestrielles, auquel l'Assemblée a retenu son traitement. 331

Inclus. Christie à Glegg. Sollicite un mandat pour son traitement et soumet son explication de l'Acte de l'Assemblée abolissant sa charge, 332

20 avril, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Ne partage pas l'avis de Hay qu'il est inopportun de nommer Papineau au Conseil législatif. Mal causé par l'opinion qu'il (Aylmer) est influencé par les membres du Conseil—impression qu'il est impatient d'effacer en y substituant la conviction qu'il est au-dessus des partis politiques et que l'influence supposée n'existe pas. Ne voit pas de meilleur moyen d'arriver à cela que de nommer un homme comme Papineau au Conseil exécutif. Remarques sur l'assertion de Hay que le Conseil exécutif est le conseiller du gouverneur et lui aide à diriger les affaires publiques. Les restrictions à cette fonction, sans quoi un gouverneur se trouverait dans de grandes difficultés. Ayant adopté une ligne de conduite indépendante de la politique, il a besoin de l'appui du gouvernement de Sa Majesté; s'il a cet appui, il peut répondre de tranquilliser la colonie sans sacrifier de principe. Est absolument satisfait de l'état de l'esprit public. 341

Inclus. Hay à Aylmer. Raisons de combattre la proposition de nommer Papineau au Conseil exécutif. 346

26 avril, Québec. Aylmer à Goderich (n° 36). Transmet rapport du Conseil exécutif: que l'abolition du droit sur le sel des îles Lucayes pourrait mener à un surcroît de difficultés disproportionné au bénéfice qui en résulterait. 348

Inclus. Rapport d'un comité du Conseil sur l'abolition projetée du droit sur le sel des îles Lucayes, à laquelle il s'oppose pour les raisons énoncées. 349

GOUVERNEUR LORD AYLMER, 1831.

Q. 198—1.

1828.
— février, Québec. Pétition du Dr Mills.

4 juillet, Québec. Cochrane à Huskisson.

— juillet. Pétition du Dr Mills.

1829.
15 décembre, Québec. Davidson à Kempt.

1830.
19 juin, Québec. Yorke à Davidson.

21 juin, Québec. Davidson à Yorke.

24 juin, Yorke à Davidson.
9 août, Québec. Davidson à Yorke.

1831.
22 mars, Québec. Burrage à Glegg.

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
29 mars, Bowen à Aylmer. Incluse, avec les neuf précédentes, dans Aylmer à Goderich, 9 mai 1831.

2 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 37). Envoie liste des dépêches reçues par les malles de février et mars. Page 1

Inclus. Liste de dépêches. 2

6 mai, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Montre le mauvais effet à craindre de l'établissement de relations entre le gouvernement et les banques en cas de guerre, alors que le besoin de numéraire se ferait sentir d'une manière pressante et qu'il serait difficile de convertir le papier-monnaie en espèces. Ne sait pas si les banques du Canada ont des relations avec celles des Etats-Unis, qui, l'informe-t-on, ne sont pour la plupart guère mieux que des spéculations de jeu. A preuve envoie copie d'un périodique de New-York, appelé le *Counterfeit Detector*, qui donne une liste de 117 banques en faillite et de 962 billets contrefaits en circulation. 4

7 mai, Québec. Le même au même (n° 38). Envoie 1er, 2e et 3e rapports au sujet de griefs. 7

(Ces rapports sont dans l'annexe du Journal pour 1831; le titre seul suit ici à la page 8.)

7 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 39). En réponse à demande de renseignements, envoie des états et autres documents de la part des deux banques établies par charte dans le Bas-Canada. N'a pas fait de remarques, vu que la Trésorerie, apprend-il, a demandé l'opinion de Routh, commissaire général, qui est parfaitement compétent à jeter de la lumière sur le sujet. 9

9 mai, Québec. Le même au même (n° 40). Transmet pétition du juge Bowen demandant indemnisation de la suppression de son emploi de traducteur français. Ne sait pas jusqu'où s'étendent les obligations du gouvernement envers Bowen, mais si l'affaire vient devant l'Assemblée ne lui voit pas la moindre chance de succès, et les revenus à la disposition de la Couronne sont grevés de lourdes charges. 11

Inclus. Bowen à Aylmer. Demande d'indemnité à raison de l'abolition de l'emploi de traducteur qu'il occupait. 13

Cochrane à Huskisson. Kempt pense qu'il faudrait payer à Bowen les appointements de traducteur français sa vie durant, à compter de la date à laquelle l'emploi a été supprimé en 1825. 17

9 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 41). Transmet pétition de Davidson, ex-arpenteur général des forêts du Bas-Canada, demandant indemnité à raison de l'abolition de sa charge. Depuis que les fonctions de cette charge sont passées au commissaire des terres de la Couronne, les services gratuits de Davidson ont été précieux et ont donné satisfaction à Felton et à lui-même (Aylmer). 18

Inclus. Pétition de Davidson. 20

Davidson à Kempt. Explique la nature de la charge, les circonstances qui ont amené sa création, les devoirs qui s'y rattachent et le revenu qu'il y a lieu d'en attendre. 23

Yorke à Davidson. Kempt à reçu du secrétaire d'Etat une dépêche portant que la charge d'arpenteur général des forêts va être fusionnée avec celle de commissaire des terres de la Couronne et sera sous le contrôle de ce dernier, de sorte que l'on n'aura plus besoin de lui (de Davidson). 30

Davidson à Yorke. Conformément à sa lettre, transportera à Felton toutes les affaires de son bureau. Désolation de sa famille. Offre de continuer ses services gratuitement en attendant qu'il trouve un autre emploi. 32

Yorke à Davidson. Envoie extrait d'une dépêche du secrétaire des Colonies au sujet d'une indemnité à Davidson. Kempt va transmettre ses représentations et recommander son affaire. 35

1831.

Davidson à Yorke. Apparemment l'abolition de son emploi a résulté de l'opinion erronée que l'on s'est faite en comparant le revenu que les deux provinces tirent de la vente du bois de construction sans tenir compte de la difficulté relative, la plus grande quantité de pin rouge d'un accès immédiat se trouvant dans les limites du Haut-Canada. Il y a de l'occupation en abondance pour deux employés dans le département des terres et forêts, et il espère que cela portera le secrétaire des Colonies à le rétablir dans son emploi. Page 37

9 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 42). Envoie états des ventes de réserves du clergé dans le Bas-Canada, du 1er juillet 1829 au 31 décembre 1830—ventes dont les produits sont versés à la caisse du commissaire général pour être envoyés à la Trésorerie jusqu'à nouvel ordre. 41

Inclus. Ventes du 1er juillet au 31 décembre 1829. 42

Ventes du 1er janvier au 30 juin 1830. 43

Ventes du 1er juillet au 31 décembre 1830. 44

9 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 43). Envoie documents relatifs au compte d'arrérages dont le Dr Mills demande le paiement à titre de secrétaire de la *Royal Institution*. Le revenu des biens des Jésuites à même lequel ses appointements devaient être payés est insuffisant, et en même temps que la créance augmente tous les ans le revenu est loin d'être ample. A dû, faute de fonds, s'abstenir d'autoriser la construction d'un moulin sur la propriété. 45

Inclus. Documents rslatifs à la créance du Dr Mills. 47 à 56

12 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 44). Envoie statistique de la douane montrant le nombre d'émigrants qui sont arrivés à Québec de 1826 à 1830, inclusivement. Le receveur et le contrôleur ne peuvent fournir de statistique du nombre arrivé avant 1826. Un rapport de Buchanan donne une statistique commençant en 1790, mais il ne peut pas affirmer que cette statistique soit digne de foi, attendu qu'il ne paraît pas avoir été tenu de registre authentique avant 1826. Il serait difficile, sinon impossible, de préciser le nombre de ceux qui s'établissent en Canada attendu que beaucoup vont aux Etats-Unis, d'où quelques-uns reviennent; mais tenant compte de cela, on peut considérer comme une approximation raisonnable que le nombre de ceux qui s'établissent définitivement dans le pays ne reste pas beaucoup au-dessous des arrivages. 57

Inclus. On pense que l'arrivage des émigrants à Québec est placé à un chiffre trop bas, vu que les capitaines de navires n'en rendent pas scrupuleusement compte. 59

Rapport de Buchanan du nombre d'émigrants arrivés par mer, de 1790 à mai 1831. 60

Tableau. 64

Extrait d'un essai sur l'émigration par A. C. Buchanan, publié à Londres en 1828. 65

12 mai, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Viger nommé agent spécial de l'Assemblée pour aller à Londres soutenir les accusations contre le procureur général. L'Assemblée n'ayant pas présenté d'adresse sur le sujet, il n'a pas fait de rapport officiel. 69

13 mai, Québec. Le même au même (n° 45). A eu instruction de recevoir du juge Rolland, et de transmettre, pour Gordon, du ministère des Colonies, £59.15.6 d'émoluments pour sa commission (de Rolland). Il a déjà payé des émoluments pour la commission et son renouvellement, aux fonctionnaires qu'il appartient du gouvernement local. S'il faut recouvrer de Rolland les émoluments de Gordon, faut-il rembourser les autres ou exiger doubles émoluments sur les commissions futures? A quelques exceptions près, la commission du gouverneur, lieutenant-gouverneur ou administrateur de la province a été tenue pour suffisante durant les trente-cinq dernières années et peut-être depuis la conquête. 70

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

13 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 46). Le bill réservé décrétant l'établissement de subdivisions paroissiales ne peut pas entrer en vigueur vu qu'il s'est écoulé près de deux ans depuis son adoption. A cause de cela il a été adopté un bill semblable sur lequel il attire l'attention. Page 73

13 mai, Québec. Le même au même (n° 47). Envoie compte des recettes et dépenses de l'administration des biens des Jésuites, ce compte est en deux parties, dont l'une est un rapport du commissaire des biens et l'autre un rapport de l'inspecteur général. Par le premier la balance en faveur du gouvernement était de £2,835.3.0, mais le second l'a réduite à £711.8.9, et cette dernière donne une bonne idée des biens. Comment il se fait que l'agence coûte si cher. 75

Inclus. Compte de la dépense et du revenu des biens des Jésuites. 77

18 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 48). Transmet pétition de Girouard demandant lettres patentes lui permettant de posséder des biens pour le soutien d'un collège à Saint-Hyacinthe. Dalhousie et Kempt ont discuté si à fond le sujet de cette requête qu'il se contente de faire observer que la concession ferait grand plaisir aux habitants franco-canadiens. 78

Inclus. Pétition du révérend Antoine Girouard demandant des lettres patentes pour la construction d'un collège à Saint-Hyacinthe. 80

La même en français. 83

18 mai, Québec. Aylmer à Goderich (n° 49). Dans sa dépêche du 12 de ce mois il ne voulait pas garantir l'exactitude des chiffres de Buchanan quant au nombre d'émigrants arrivés, mais a depuis examiné les registres et voit que la statistique est assez fidèle pour toutes fins pratiques. La formule statistique adoptée depuis l'ouverture de la navigation assurera une plus grande exactitude à l'avenir. 86

3 juin, Montréal. Le même au même (n° 50). Envoie liste des dépêches reçues par la malle d'avril. 88

Inclus. Liste. 89

21 juin, Montréal. Aylmer à Goderich (n° 51). Transmet pétition de Rouville sans observations. 92

Note de lord Howick concernant le retard auquel cette dépêche était exposée. La pétition de Rouville demandant une nouvelle seigneurie pour y établir des cultivateurs, attendu que ceux-ci n'iraient pas dans les townships où la tenure du franc et commun socage a été établie. Tourne en ridicule l'idée que ces gens avaient peur de secouer les chaînes du régime seigneurial. 93

Inclus. Pétition de Hertel de Rouville demandant une nouvelle seigneurie pour y établir de jeunes cultivateurs qui ne veulent pas aller dans des townships dont la tenure leur répugne. 97

25 juin, Montréal. Aylmer à Goderich (n° 52). Le rapport de Buchanan montre qu'au 18 juin le nombre des émigrants arrivés était de 2[illegible],134. S'il faut encourager l'immigration des indigents on devrait y aller avec beaucoup de prudence; ne pas donner de secours en argent aux personnes qui peuvent travailler, mais seulement un abri temporaire, les soins de médecin et les frais de voyage jusqu'au lieu de résidence choisi. Faire davantage pourrait produire des établissements plus dispendieux pour le gouvernement qu'utiles à l'émigrant. L'émigrant pauvre, s'il jouit d'une bonne santé, ne peut jamais manquer de trouver du travail. Demande que les fonds nécessaires soient mis à la disposition du gouvernement local. 99

25 juin, Montréal. Le même au même (n° 53). Envoie liste des dépêches reçues par la malle de mai. 102

Inclus. Liste. 103

6 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 54). Envoie liste semestrielle des membres des Conseils législatif et exécutif. 105

Inclus. Liste. 106

1831.

8 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 55). Transmet pétition de l'évêque catholique romain de Québec et du coadjuteur, demandant un deuxième archevêché catholique romain dans le Bas-Canada, avec siège à Montréal, et dont le premier titulaire sera Lartigue. Renvoie aux observations de Dalhousie et de Kempt, désirant éviter de discuter une si délicate question, sur laquelle il croit que le clergé catholique romain lui-même est beaucoup divisé.

Inclus. Pétition de l'évêque et du coadjuteur. Page 112

La même en français. 114

8 juillet, Québec. Aylmer à Goderich. Envoie lettre de l'évêque catholique romain et de son coadjuteur. 120

Inclus. L'évêque catholique romain de Québec et son coadjuteur à Goderich. Font allusion à précédente correspondance concernant la création d'un nouveau diocèse devant avoir son siège à Montréal. Viger, présentement à Londres, a été autorisé à conférer sur le sujet. 126

L'évêque catholique romain de Québec à Goderich. Appuie la pétition de Girouard demandant des lettres patentes pour son collège de Saint-Hyacinthe. 127

11 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 56). A différé d'écrire au sujet du collège McGill projeté jusqu'à ce qu'il pût visiter les lieux. L'emplacement, dans un faubourg de Montréal, est convenable. Le montant légué—£10,000 du cours légal, ou £9,000 sterling—est encore en litige. Si la cause est décidée en faveur des légataires, il faudra encore la somme de £1,750 pour les appointements et doute qu'il soit possible d'amener la législature coloniale à combler ce déficit, de sorte que ce qui manquera il faudra se le procurer en Angleterre. 129

Inclus. Constitution projetée du collège McGill, avec observations préliminaires. 130

11 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 57). Transmet copies certifiées des délibérations du gouverneur en conseil. 132

13 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 58). Transmet copie d'une pétition de denization envoyée par Kempt à l'égard de Français du séminaire de Saint-Sulpice, et à laquelle il n'a pas encore été répondu. 139

13 juillet, Québec. Le même au même (n° 59). A nommé Tierney receveur des douanes à Coteau-du-Lac. 140

14 juillet, Québec. Le même au même (n° 60). Un pouvoir discrétionnaire étant laissé quant à la disposition des terres de la Couronne, ces dernières sont mises en vente aux mêmes conditions qu'autrefois. Le régime des cens et rentes ne domine pas dans le Bas-Canada, car on ne peut pas appeler rente l'intérêt sur les parties impayées du prix d'achat. Le système suivi en Bas-Canada pour la vente des terres de la Couronne a bien fonctionné, et l'acquéreur ne peut obtenir de lettres patentes qu'après avoir payé le prix, et, par conséquent, ne peut ni léguer ni vendre avant. Craint le mal que causerait une stricte application du règlement accompagnant la dépêche, la plupart des acquéreurs étant des gens de peu de moyens ou sans argent, qui comptent sur leur travail pour payer la terre. 141

15 juillet, Québec. Le même au même (n° 61). Transmet pétition de Cochran qui demande à garder son siège au Conseil exécutif bien qu'il ait été informé que le *mandamus* ne sera pas renouvelé, vu qu'il est commissaire de la cour d'exhérédation. Par suite de la difficulté d'obtenir un quorum au Conseil exécutif, il a été forcé de suspendre la mise à exécution des instructions contenues dans la depêche du 8 février 1831. Explique l'embarras dans lequel il se trouve relativement au choix de gentlemen compétents à siéger. 142

Inclus. Pétition de A. W. Cochran. 145

15 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 62). A la prière du supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, demande, pour cinq ou six clergymen catholiques 148

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
romains, la permission de venir de France en qualité de professeurs au séminaire. Fidélité et bonne conduite de semblables personnes qui ont déjà été admises. La bonne opinion qu'il a du caractère de Quiblier, supérieur du séminaire, lui-même un Français. Page 155

15 juillet, Québec. Aylmer à Goderich (n° 63). Envoie liste des Actes passés à la dernière session et copie du Journal du Conseil législatif. 157

Inclus. Liste des Actes passés à la dernière session. 158

19 août, Québec. Aylmer à Goderich (n° 64). A son retour, après une absence de cinq semaines, il a reçu les dépêches dont il envoie la liste. 166

Inclus. Liste des dépêches reçues du ministère des Colonies. 167

25 août, Québec. Aylmer à Goderich (n° 65). Relativement à sa demande d'être autorisé à concéder 100 acres de terre, laquelle a été refusée, explique qu'il voulait seulement encourager l'établissement d'une nouvelle ligne de chemins à travers un pays sauvage et inhabité. 170

26 août, Québec. Le même au même (personnelle). Le remercie de la permission de correspondre sans réserve sur tous les sujets. Craignait que l'esprit de Sa Seigneurie ne fût exposé à des impressions défavorables à sa ligne de conduite officielle (d'Aylmer). Se réjouit de voir qu'il se trompait. Raisons de recommander la nomination de Papineau au Conseil. N'aime pas ses principes politiques, mais c'est un homme estimable en son particulier, et il voulait lui prouver ainsi qu'à ceux qui partagent ses sentiments politiques que l'administration de la province est indépendante des partis et accessible à la critique. Le gouvernement est sans influence dans l'Assemblée et ne peut s'appuyer que sur l'opinion publique, s'il sait la mettre de son côté. Mauvais effet que cela aurait sur les Franco-Canadiens si on anglicisait leurs lois. Fait allusion à précédente recommandation que Neilson soit nommé au Conseil exécutif. 172

29 août, Québec. Aylmer à Goderich (n° 66). Appelle l'attention sur règlement concernant émoluments *re* lettres patentes. Les émoluments sont généralement susceptibles d'objections, mais dans le précédent cas ils le sont particulièrement en ce qu'ils exposent le concessionnaire à beaucoup de retard et que, de son côté, le fonctionnaire public y trouve peu de contentement. Donne comme preuve l'inconvénient causé par l'inscription de différentes propriétés dans une seule lettre patente qui ne peut être délivrée que lorsque les émoluments ont été payés pour toutes jusqu'à la dernière. Du côté du fonctionnaire public l'émolument est insuffisant dans le cas de petites concessions, de sorte que le seul remède serait un accroissement de l'émolument au delà de la valeur de la propriété. Propose de remédier à cela en prenant la moyenne des émoluments et payant en conséquence, et, par les ventes moyennes, déterminant le montant de l'émolument par acre qu'il faudrait ajouter au prix de la terre lors de la vente, de façon à ce que cela devînt une charge par acre. 177

29 août, Québec. Le même au même (n° 67). Transmet liste des dépêches reçues par la malle de juillet. 182

Inclus. Liste de dépêches. 183

31 août, Québec. Aylmer à Goderich (n° 68). Relativement à l'ordre de payer £250 par année à Davidson, comme sous-commissaire des terres de la Couronne, à compter du 30 juin 1830, Davidson a déjà touché ses appointements de commissaire des bois et forêts pour 1830; demande des instructions. Ce n'est pas qu'il désire rien retenir à Davidson, dont il estime les services à un haut prix. 184

31 août, Québec. Le même au même (n° 69). Observations sur les règlements affectant l'importation de marchandises étrangères soit par terre soit par eau. 186

Inclus. Compte de droits perçus sur articles mentionnés. 189

14 septembre, Frédéricton. Campbell à Aylmer.

1831.

14 septembre, Frédéricton. McLauchlan à Campbell. Avec documents du Maine, de différentes dates et envoyés par McLauchlan, dont ils suivent la lettre. Page 198

1er octobre, Sorel. Aylmer à Campbell.

1er octobre, Sorel. Le même à Maitland. Incluse, avec les trois précédentes dans Aylmer à Goderich, 5 octobre 1831.

3 octobre, Québec. Le même à Goderich. Envoie extrait d'une adresse qui lui a été présentée à Trois-Rivières en juillet dernier. 191

5 octobre, Sorel. Le même au même (personnelle). A reçu la lettre concernant l'affaire de Stewart (Stuart), procureur général. Ne prétend pas suivre sa manière de raisonner, attendu qu'il (Aylmer) a agi indépendamment de la question de culpabilité ou d'innocence; l'a suspendu à la demande de l'Assemblée jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu. S'il avait statué sur le bon droit de la cause le gouvernement de Sa Majesté aurait eu le même embarras, attendu que ni l'une ni l'autre partie n'aurait été satisfaite de son jugement. Considérations sur le tort que Stuart dit avoir souffert. 192

5 octobre, Sorel. Le même au même (n° 70). Sir Archibald Campbell a sans doute fait connaître les empiétements du Maine sur le territoire présentement en contestation. A ordonné à Maitland d'envoyer tous les renforts possibles. Surveillera attentivement la frontière du Nouveau-Brunswick. 196

Inclus. Campbell à Aylmer. Rapporte les empiétements de l'Etat du Maine. 198

McLauchlan à Campbell. Envoie exemplaires des autorités données aux Américains envoyés à Madawaska par l'Etat du Maine. 200

Résolution de l'Etat du Maine concernant les gens établis sur le territoire en contestation avec le Nouveau-Brunswick. 201

Avis et *warrant* de l'Etat du Maine en faveur de Walter Powers. 204 et 205

Aylmer à Campbell. Devra s'attendre à de nouvelles communications à l'égard des empiétements du Maine sur le territoire en contestation. L'utilité de sa présence (de Campbell) dans ce territoire. Sait que sa troupe est trop faible et a écrit à Maitland d'envoyer des renforts. Etant donné la faiblesse de l'armée en Canada, n'est pas capable d'envoyer des secours immédiats, mais ne doute pas que la législature, qui doit s'assembler le 15 novembre, le mettra en lieu de prêter main-forte au Nouveau-Brunswick et de garder la frontière du Bas-Canada. Il ne tolérera pas de tentative hostile sur une grande échelle et le gouvernement de Sa Majesté pourra renforcer l'armée avant e retour de la saison propre aux opérations actives. Ne doute pas qu'il (Campbell) a correspondu avec le ministre à Washington et que le Maine a agi comme Etat distinct et non pas comme partie constituante des Etats-Unis. 206

Le même à Maitland. L'autorise à envoyer du renfort au Nouveau-Brunswick. 209

12 octobre, Sorel. Le même à Goderich (n° 71) Regrette que sa lettre n'ait pas été trouvée satisfaisante, mais elle n'était pas destinée à exprimer tout ce qu'il jugeait nécessaire de communiquer au sujet de l'émigration, vu qu'il était sur le point de se livrer à des investigations. Le danger de jeter une masse de gens comme colons sur la côte de Gaspé, où la pêche est la principale ressource et où le sol produit à peine de quoi vivre pour les habitants. Recommande les townships de l'est, où l'on pourrait placer 50,000 colons, pourvu qu'on y allât avec circonspection. Ne doute pas qu'il pourrait être établi 100,000 personnes sur le côté bas-canadien de la rivière Ottawa, qu'il a visitée jusqu'à Bytown, mais les ressources de ce territoire ne sont pas encore parfaitement connues. Il y a une vaste étendue de terre arable dans le Bas-Canada entre l'Ottawa et le Saint-Maurice, mais pour le moment il faudrait restreindre la colonisation aux

1831.

townships et à la ligne de l'Ottawa dans le Bas-Canada. Nécessité que les émigrants arrivent de bonne heure. Déjà il en est arrivé 46,000 à Québec, et vers la fin de la navigation le chiffre sera de 50,000. Explique les privations inévitables des colons qui arrivent à Québec en trop grand nombre à la fois. La maladie sur les steamers a emporté nombre de gens qui auraient encombré les quais et les rues de Québec. Les indications sont qu'il n'y a pas de misère parmi les émigrants de cette année; il en est parmi eux qui ont refusé le double des gages qu'ils avaient l'habitude de recevoir. Recommande que pour la saison prochaine le nombre des émigrants soit limité à 50,000. Envoie le rapport de Buchanan, qu'il avait gardé par-devers lui jusqu'à ce qu'il eut étudié la chose sur les lieux, en cas qu'il pût différer d'avis avec lui, mais voit qu'au fond ils s'accordent ensemble. Remarques sur le rapport de Buchanan. La plupart des émigrants sont venus comme colons ayant des parents dans le pays. Devoirs des agents locaux. Page 211

Inclus. Rapport de Buchanan, agent d'émigration. 225

Extraits de rapports de Buchanan au parlement du Bas-Canada, 12 février 1829. 242

24 octobre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 72). Transmet liste des dépêches reçues par la malle anglaise d'août. 249

Inclus. Liste de dépêches. 250

25 octobre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 73). L'affrètement du *Kingfisher* pour cinq ans est maintenant expiré et doit être renouvelé, si cela est jugé opportun. On a besoin de ce navire. 252

Inclus. Bordereau de correspondance au sujet du brick *Kingfisher*. 254

27 octobre Québec. Aylmer à Goderich (n° 74). Avait donné congé à Buchanan, mais ce gentleman ayant reçu une lettre directe l'avertissant de ne pas s'absenter sans la permission du secrétaire des Colonies son congé a été révoqué. 255

31 octobre, Québec. Aylmer à Hay. Envoie dimension de la cloche voulue pour le presbytère des sauvages à Caughnawaga. 257

GOUVERNEUR LORD AYLMER, 1831.

Q. 198.—2.

1829.

17 novembre, Québec. Routh à Couper.

1831.

31 octobre, Québec. Routh à Glegg. Incluse, avec la précédente, dans Aylmer à Goderich, 3 novembre 1831.

3 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 75). Transmet lettre du commissaire général concernant l'approvisionnement de cadeaux pour les sauvages pour 1831 et 1832, aussi copie de lettre du commissaire en date du 17 novembre 1829. Page 258

Inclus. Routh à Glegg. En explication de l'aperçu des besoins en fait de cadeaux pour les sauvages, renvoie à sa lettre de 1829 qui explique la cause du surplus. Il est résulté de la confusion du fait que tous les approvisionnements demandés n'ont pas été envoyés. Le grand inconvénient pour le service vient de ce que les cadeaux arrivent trop tard, ce qui fait perdre la meilleure moitié de la saison. 259

Liste de cadeaux pour les sauvages qu'il faut pour les années 1830 et 1831. 261

Routh à Couper. Envoie mémoire des articles qu'il faut pour compléter les demandes pour le département des Sauvages pour 1830 et 1831. 263

1831.

3 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 76). Fait allusion à la demande de Kempt pour le transport de deux convicts aux Bermudes, et, conformément à lettre de Hay, demande de les faire envoyer aux endroits que Sa Majesté indiquera. Page 265

7 novembre, Québec. Le même au même (n° 77). Envoie la liste des dépêches reçues par la malle de septembre. 267

Inclus. Liste. 268

7 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 78). A enjoint à Fulton de se conformer à Sa Seigneurie (Goderich) en disposant des terres de la Couronne. 270

7 novembre, Québec. Le même au même (n° 79). A reçu dépêche et mettra ses instructions à effet, et il a confiance que Sa Seigneurie ne sera pas désappointé dans le résultat, en ce qui concerne le séminaire. A eu des relations confidentielles avec Quiblier, le supérieur, qui a exprimé un sincère désir d'amener à une amicale conclusion la question de la propriété du séminaire. 271

9 novembre, Québec. Le même à Hay. Présente M. McGill. 273

11 novembre, Québec. Le même à Goderich (n° 80). Il n'a pas été éprouvé d'inconvénient du nombre de personnes indigentes arrivant ici, etc. Les souscriptions pour soulager la misère sont les seules dépenses faites. Exception faite d'un droit de tonnage, il n'est pas probable que la législature provinciale mette d'obstacles à l'émigration si elle est laissée à elle-même, mais ne peut dire quelle serait la conséquence si l'idée se répandait que l'émigration a pour but de débarrasser le Royaume-Uni des personnes indigentes et vicieuses qui sont un fardeau pour les paroisses et à charge à la société. 274

11 novembre, Québec. Le même au même (n° 81). Avis a été donné à M. le juge Kerr que ses fonctions de membre du Conseil exécutif cesseront le 20 de ce mois, Philippe Panet devant être son successeur. 277

16 novembre, Québec. Le même au même (n° 82). Envoie copie des procès-verbaux du Conseil exécutif du 1er janvier au premier octobre, avec une communication de Ryland expliquant pourquoi la date sur la marge d'en haut n'a pas été insérée.

Sous pli. Ryland à Aylmer. A fait la transcription des procès-verbaux du Conseil exécutif avant d'avoir reçu la dépêche au sujet des dates. La difficulté de préparer le rapport des délibérations, lequel contient des minutes des différentes dates, et les réunions sont tenues irrégulièrement. 279

18 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (personnelle). Envoie un extrait de *La Minerve* indiquant l'intérêt qui est porté à l'émigration. L'influence de *La Minerve.* 281

Sous pli. Extrait de *La Minerve* montrant aux Canadiens-français le danger qu'il y a pour eux dans le système d'émigration. 282

19 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 83). La législature du Bas-Canada s'est réunie le 15. Envoie des copies du discours, de l'adresse et des réponses. Christie réélu pour Gaspé, expulsé de nouveau. A envoyé les dépêches de Sa Seigneurie ainsi qu'un message. 284

Sous pli. Discours du Trône. 286

Adresse du Conseil législatif. 291

Adresse de l'Assemblée. 293

Réponses au Conseil et à l'Assemblée. 296-297

Message d'Aylmer à l'Assemblée transmettant la dépêche du secrétaire des Colonies relativement aux plaintes de l'Assemblée. 298

29 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 84). A reçu les dépêches par la malle d'octobre et il en envoie la liste. 299

Sous pli. Liste des dépêches. 300

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

30 novembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 85). Transmet les résolutions de l'Assemblée sur la dépêche du 7 juillet dernier qui lui ont été communiquées par une adresse de la Chambre et sa réponse. Page 301

Sous pli. Résolutions adoptées par la Chambre d'Assemblée. 302

Réponse d'Aylmer. 305

1er décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 86). Relativement à la demande du juge Rolland de lui payer £59.15.6 pour honoraires lors de sa nomination en qualité de juge puîné, envoie la pétition. Comme Rolland dit qu'il a agi avec son (d'Aylmer) approbation, cette approbation n'était que relativement à la manière de procéder en s'adressant par pétition à Sa Seigneurie. 306

Sous pli. Pétition du juge Rolland. 308

Extrait de la commission de lord Aylmer. 313

Rolland à Craig, avait résolu d'envoyer au secrétaire des Colonies une pétition au sujet des honoraires qui lui ont été demandés pour sa commission en sa qualité de juge puîné. 314

3 décembre. Québec. Aylmer à Goderich (n° 87). On ne peut trouver de trace d'Alexander Murcheson, autrefois soldat des miliciens canadiens. 314

Réponses d'Alexander McQueen et Alexander Fraser qu'ils ne connaissent rien de Murcheson, au sujet duquel information est prise. Dans un *post-scriptum*, Fraser ajoute qu'il y avait vu Alexander Matheson, qui s'était enrôlé parmi les miliciens. 317-318

14 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 88). Envoie l'état de la population du Bas-Canada, d'après le recensement. La grande variété des renseignements que l'on peut trouver dans les relevés du recensement n'a pas encore été réunie ensemble, quand cela aura été fait il lui en donnera communication. 320

Sous pli. Etat de la population. 321

15 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 89). Récapitule le contenu de lettres précédentes. Envoie maintenant la copie du message à l'Assemblée à l'effet de pourvoir aux appointements, allocations fixes et dépenses incidentes du juge, message qui a été renvoyé à un comité. N'appréhende aucune difficulté dans l'Assemblée, mais croit que le bill contiendra une clause pour constituer le Conseil législatif comme cour pour juger des mises en accusation, etc.

Envoie copie des résolutions sur lesquelles a été basé un bill pour constituer une cour d'appel et pour changer le système des cours ambulantes. Il se manifeste dans l'Assemblée de la part des membres importants un grand désir d'exclure de cette cour le juge en chef. Si cela se fait, il est probable qu'il y aura ensuite une clause pour exclure tous les juges, y compris le juge en chef du Conseil législatif. Si un bill de cette nature est présenté il sait ce qu'il devra faire, mais croit qu'il sera rejeté par le Conseil législatif. 324

Sous pli. Message à l'Assemblée recommandant une mesure afin d'assurer l'indépendance des juges de la Couronne et de l'Assemblée. 327

Résolutions du comité au sujet des cours de justice. 329

Les mêmes résolutions en français. 331

17 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 90). Transmet le rapport de Buchanan, agent des émigrants et des colons, mentionnant le nombre de personnes qui pourront être employées aux travaux publics. Relativement au montant qui devra être avancé pour permettre aux hommes de se rendre de Québec à l'endroit où ils devront travailler, ceux qui auront droit de réclamer cette avance devront avoir un certificat les autorisant à en faire la demande, autrement le système prêtera à la fraude et à l'imposture. 334

Sous pli. Liste des documents inclus. 336

Rapport de Buchanan et divers documents concernant le nombre de travailleurs qu'il faudra, le taux des gages, etc. 337 à 346

1831.
17 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 91). Envoie le rapport de l'émigration pour 1831. Est convaincu que les chiffres indiqués par les relevés qu'il a donné instruction de préparer sont inférieurs aux chiffres des arrivages, les capitaines des navires désirant éluder les dispositions de l'acte régissant les voyageurs en faisant rapport d'un nombre inférieur à celui des voyageurs réellement à bord. Comment cela pourrait être évité. Page 734

Sous pli. Rapport de Buchanan, précédé d'une liste des documents inclus. 349 à 405

19 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 92). Envoie les noms des onze messieurs recommandés pour le Conseil législatif. Sur ce nombre 8 sont d'origine française, 4 sont membres de l'Assemblée et tous, sauf un, sont indépendants du gouvernement local. Peter McGill étant absent n'a pas été consulté s'il accepterait la charge. 406

Sous pli. Liste du Conseil législatif si les noms envoyés sont approuvés. 408

Noms des messieurs recommandés, et remarques relatives à leur position, familles, etc. 410

20 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 93). Avait fait rapport qu'il avait nommé Philippe Panet comme membre du Conseil exécutif à la place du juge Kerr. Recommande maintenant le coadjuteur de l'évêque catholique romain de Québec de préférence à l'évêque, par suite du vieil âge et des infirmités de ce dernier. 412

21 décembre, Québec. Aylmer à Goderich (n° 94). Transmet la pétition de Buchanan, agent d'immigration, priant qu'il soit remboursé des dépenses qu'il a faites dans l'exécution de ses fonctions. Recommande le cas. 414

Sous pli. Pétition d'Alexander Carlisle Buchanan. 416

Documents à l'appui de la réclamation de Buchanan. 422 à 432

Bureaux publics, 1831.

Q.—199.

1830.
17 août, Artillerie. Butler à Stewart. Contenue dans la lettre de Byham à Hay du 27 janvier.

19 août, Québec. Felton au secrétaire de la Trésorerie. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 30 juillet 1831.

1831.
3 janvier Artillerie. Kempt à Goderich. Les £45,000 votés pour les constructions militaires à Kingston ne devraient pas être appropriés à aucune autre fin. Page 39

4 janvier. Artillerie. Byham à Hay. Demande de lui envoyer la lettre du 29 du mois dernier afin de corriger une erreur commise par un commis. 41

13 janvier, Artillerie. Le même au même. Lui renvoie la lettre du 29, à laquelle il a été fait la correction nécessaire. 42

14 janvier, Liverpool. Le percepteur et contrôleur des Douanes au secrétaire des Colonies. Lui a expédié à son adresse une boîte que l'on dit contenir des dépêches officielles. 251

Sous pli. Reçu des Pickfords. 252

16 janvier, Londres. Kempt à Goderich (personnelle). Renvoie la copie de la dépêche à Aylmer au sujet du bill réservé pour rendre valides les transports de terrains tenus en franc alleu avec passages marqués que l'on devrait omettre. Le préjugé qui existe dans l'esprit de membres importants de l'Assemblée contre le juge en chef et les officiers en loi de la Couronne, en sorte qu'il serait prudent de ne point mentionner leur opinion au sujet du bill. Il est déjà pourvu à l'établissement de bureaux d'enre-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

gistrement. Raisons conclusives données pour lesquelles le bill ne peut être permis, mais il regrette qu'il ne puisse être permis. Page 43

Sous pli. Extrait de la dépêche de Kempt au sujet de l'établissement de bureaux d'enregistrement dans les townships de l'Est. 45

18 janvier, Londres. Bryce à Couper. Envoie mémoire relatif à la communication par eau au Canada et travaux de défense dans les colonies. 53

Sous pli. Mémoire des travaux de défense en voie d'exécution à Corfou, Québec et autres endroits. 54

Ellicombe à Byham. Mentionne les montants qu'il faudra voter pour les canaux Rideau et Grenville. 56

Détails et rapports au sujet de ces canaux. 57 à 61

24 janvier, Artillerie. Byham à Hay. La somme de £256,782 devrait être votée pour le canal Rideau, et celle de £40,000 pour le canal de Grenville et les autres canaux de l'Ottawa. 46

Sous pli. Butler à Stewart. Romarques par le conseil de l'artillerie sur l'excédent de la dépense au canal Rideau. 47

31 janvier, Londres. Kempt à Goderich (confidentielle). Envoie mémoire concernant l'état et la condition de la milice du Bas-Canada. L'excitation provoquée par la remise en vigueur des anciennes ordonnances de milice. Rien de fait durant la dernière session pour passer une nouvelle loi; la difficulté de faire passer par la législature même la loi défectueuse qui existe. Bien que numériquement forte la milice n'a pas de valeur; ne se rassemble qu'une journée, n'a ni armes ni accoutrements. Au cas d'invasion la proportion que le gouvernement pourrait appeler sous les armes serait immédiatement versée dans les régiments pour le service actif, et comme les habitants du Bas-Canada aiment les exercices militaires et ont beaucoup d'aptitudes pour l'usage des armes, dans peu de mois la milice prendrait une force respectable, mais les services sont limités à six mois. Au cas d'invasion on espère que la législature prolongerait ce temps. Ne peut donner aucune information positive quant à la milice du Haut-Canada, car le lieutenant-gouverneur de cette province n'est point sous le contrôle du gouverneur en chef et ne lui fait point de rapport, cependant Colborne a demandé des armes et des accoutrements pour 6,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie afin qu'il (Kempt) quitte Québec; ce nombre était prêt à s'exercer si on fournissait les armes, etc. 62

Sous pli. Mémoire concernant la milice du Bas-Canada. 66

12 février. Trésorerie. Stewart à Hay. Relativement au montant demandé pour frais de voyage de McKay à Penetanguishene, la Trésorerie, dans les circonstances ne l'obligera pas de rembourser le montant. 114

14 février, Artillerie. Butler au même. Les concessions projetées de terres aux soldats du corps d'état-major Royal employés sur le canal Grenville pendant trois ans n'ont aucun rapport avec les pensions. 73

8 mars, Londres. Chambre des Communes. Adresse pour correspondance concernant les droits sur le bois. 1

10 mars, Downing Street. Stephen à Hay. Relativement à la demande d'Aylmer d'avoir l'autorisation de concéder des terres de la Couronne en fief et seigneuries, considère qu'elle ne peut être accordée. La prédilection des Canadiens-français pour cette forme de tenure est justifiable. Comment l'on pourrait faire disparaître les objections et la tenure en socage. 33

14 mars, Artillerie, Byham au même. Réponse n'a pas été donnée aux demandes faites par les officiers d'artillerie au surintendant des colons dans le Haut-Canada pour renseignements quant aux prix qu'il donnerait pour les effets des colons. Demande que le secrétaire des colonies donne instruction au surintendant de répondre aux demandes de renseignements. 74

15 mars, Affaires étrangères. Backhouse au même. Envoie copie de la dépêche de Vaughan contenant le rapport du secrétaire de la guerre à Washington, lequel accompagnait le message du président au congrès. 10

1831.

Sous pli. Vaughan à Aberdeen. Contient copie du rapport du secrétaire de la Guerre des Etats-Unis, lequel admet qu'il y a nombre de désertions dans l'armée. Il traite spécialement des négociations pour traiter avec les sauvages, deux tribus ont déjà consenti à passer des traités; le changement produit par la religion chrétienne parmi les Choctaws. Malaise sur les frontières de l'ouest. Page 11

17 mars, Londres. Relevé de toutes les importations des Indes et de la Chine aux provinces de l'Amérique Britannique, le thé excepté. 253

22 mars, Artillerie. Kempt à Hay. Bouchette a occupé dans le Bas-Canada la charge mentionnée dans sa pétition. Ne peut rien dire de la valeur de la carte, car il ne l'a pas vue terminée. Si l'on doit avancer les £500, comment le montant pourrait être remboursé. 75

23 mars, Artillerie. Le même au même. L'inconvénient que causera l'opinion exprimée par Goderich qu'on ne devrait accorder des terres aux soldats au Canada qu'en échange de la pension. Les avantages que les soldats du corps d'état-major royal s'établissent au Canada. Aucun soldat ne s'y établirait aux conditions proposées par Goderich. 77

23 mars, Affaires étrangères. Backhouse au même. Envoie un extrait du rapport du secrétaire de la Trésorerie au sujet des dépenses de l'effectif militaire des Etats-Unis. 13

Sous pli. Dépenses de 1829. 14

Dépenses de 1830. 21

23 mars, Londres. Grant à Hay. Une personne seule émigrant au Canada obtiendrait-elle une concession de terres et à quelles conditions? 9

26 mars, Trésorerie. Stewart au même. La Trésorerie approuve la méthode adoptée par Aylmer pour faire la remise des réserves du clergé et demande qu'il soit fait de temps à autres un rapport des montants, de façon à ce que l'on puisse placer des sommes correspondantes ainsi que pourvu par l'Acte 7 et 8 George 4, chapitre 62. 115

28 mars, Amirauté. Barrow au même. Les lords de l'Amirauté se sont occupés de la question de la navigation à vapeur, mais ils ne sont pas prêts à recommander comme mesure du gouvernement la traversée de l'Atlantique au moyen de la vapeur, à moins qu'il ne soit passé un contrat avec quelque compagnie à vapeur voulant faire cette entreprise. 4

— mars, Whitehall. Noyes à Mayer. Remarque qu'il a été réservé, en 1763, 15 milles pour les sauvages Catawba, mais ne peut découvrir un arrêté du conseil pour mettre à exécution les stipulations. 8

6 avril, Affaires étrangères. Shee à Hay. Le remercie de la réponse à sa lettre. 28

13 avril, Trésorerie. Stewart au même. La réquisition pour présents aux Sauvages a été transmise à l'Artillerie avec des instructions d'expédier les articles nécessaires. 116

14 avril, Trésorerie. Le même au même. Les lords de la Trésorerie autorisent de faire une avance de £500 à Bouchette, ce montant devant être remboursé à même ses appointements. 117

14 avril, Artillerie. Couper à Baillie. A montré à Kempt les lettres de Tierney, qu'il renvoie maintenant. Il avait plus de zèle que de discrétion peut-être, mais Kempt croit qu'il est désirable qu'on lui donne une place quand il se présentera une occasion. 79

15 avril, Londres. Chambre des Lords. Adresse demandant une lettre du gouverneur du Canada à l'Assemblée au sujet de l'administration de la justice. 2

25 avril Bureau de la Guerre. Sullivan à Hay. Demande la date de la nomination de Glegg. 179

. . . . . .

26 avril, Londres. Kempt à Goderich (personnelle). Attire de nouveau l'attention sur la demande de Girouard de posséder des terres en mainmorte pour l'établissement d'un séminaire à Saint-Hyacinthe. A envoyé les rapports

1831.

du procureur général contenant les objections légales à la demande de Girouard d'après le plan proposé. Ces objections ont été approuvées par Murray et Girouard a reçu l'information que sa demande ne pouvait être accordée. Le désappointement causé par le refus. L'évêque L'Artigue a demandé la reconsidération de la question. Il (Kempt) croit que l'on devrait adopter quelque plan pour faire disparaître les objections légales, de façon à ce que le clergé catholique romain comprenne d'après quelle base l'on pourra reconnaître dans la province leurs établissements pour l'instruction de la jeunesse. On pourrait en arriver à quelque entente en correspondant avec les personnes intéressées. Il serait à propos, si quelque charte est accordée, de pourvoir à ce que le gouverneur ou quelque autre autorité laïque soit nommé visiteur afin que toute la direction n'en soit pas confiée aux ecclésiastiques; il est convaincu qu'un arrangement est désirable. Le gouverneur d'après l'opinion du procureur général n'a aucune autorité pour créer des corporations. Dans ce cas il serait bon de confier au gouverneur l'autorité nécessaire. A envoyé la pétition de L'Artigue, demandant que l'on fasse du district de Montréal un diocèse indépendant de celui de Québec, qu'il (L'Artigue) soit reconnu comme évêque de Montréal et autorisé à posséder en mainmorte à perpétuité des biens fonciers d'une valeur de £1,500 sterling. Page 80

9 mai, Artillerie. Kempt à Goderick. Recommande que l'on considère favorablement le cas du général Darling. 85

Sous pli. Darling à Kempt. Demandant d'être indemnisé et corrigeant un faux état du montant de solde qu'il a reçu. 87

11 mai, Londres. Kempt à Goderich. Envoie lettre d'Aylmer. Les irrégularités des malles par voie d'Halifax. 89

23 mai, Artillerie. Le même au même. Transmet la pétition du Dr Pardy pour rémunération de son aide comme médecin aux tribus sauvages du Bas-Canada. Forte preuve en sa faveur. Recommande considération favorable. 90

27 mai, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet la lettre du conseil de l'Artillerie expliquant la réquisition pour des présents aux sauvages. 118

Sous pli. Byham à Stewart. Le conseil de l'Artillerie désire savoir si les articles destinés aux présents pour les sauvages qui étaient de trop d'après le rapport de 1829 doivent être envoyés. Listes comparatives fournies. 119

1er juin, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie ne croient pas que Darling ait droit à aucune rémunération par suite de l'abolition de sa charge à cause du court espace de temps qu'il l'a occupée et son congé de trois mois durant lequel il a reçu ses appointements en entier. 121

2 juin, Marine. Smith au même. En réponse à la demande de renseignements au sujet d'un passage pour une pauvre femme et sa famille de l'Irlande à l'Amérique du Nord, le *Prince Regent* tera voile de Plymouth à Cork et se rendra de là à Halifax et au Nouveau-Brunswick. 38

7 juin, Trésorerie. Stewart au même. Les lords de la Trésorerie découvrent que depuis 1818 il a été avancé de l'extraordinaire de la Guerre la somme de £149,419 pour les dépenses civiles du Canada et qu'aucune partie de ce montant n'a été remboursée. L'avance pour les fins civiles de l'argent voté pour la dépense de l'armée présente des objections, et si l'on peut en estimer le montant, le parlement devrait voter le paiement du déficit, ou si quelque événement imprévu venait l'empêcher, l'on devrait y attirer expressément l'attention du parlement. D'après le système actuel les lords de la Trésorerie perdent le contrôle d'une dépense, contrôle qu'ils devraient garder pour l'avantage du service public. Y a-t-il quelque perspective du remboursement de ces avances? 122

Sous pli. Etat des sommes avancées au Canada, du 7 août 1818 au 1er juillet 1830. 125

15 juin. Freeling à Hay. A donné ordre de rembourser les frais de port sur un paquet adressé au lord évêque de Québec. 254

1831.

17 juin, Gardes à cheval. Fitzroy Somerset à Hay. Les arrangements faits par le commandant en chef pour compléter les compagnies du service des régiments qui resteront dans l'Amérique Britannique du Nord. Les numéros des régiments en question sont donnés. 5

28 juin, Bureau de la guerre. Sulivan au même. Demande si la charge de député ou d'agent résidant du département des Sauvages est la même que celle de secrétaire, la chose ayant été ainsi représentée par MM. Codd, agent de Napier; si les situations ne sont point une et la même il désire connaître les appointements et émoluments du secrétaire et la date de la nomination de Napier. 180

20 juin, Artillerie. Instructions aux officiers respectifs à Québec.

29 juin, Artillerie. Byham à Stewart. Toutes deux contenues dans la lettre de Spring Rice à Howick, du 12 septembre 1831.

5 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Demandant l'opinion de Goderich sur la demande d'une pension par Mme Rolette, veuve du lieutenant Rolette. 129

Sous pli. Aylmer au secrétaire de l'amirauté. Transmet la pétition de Mme Rolette pour une pension. 131

Pétition de Mme Rolette. 132

Etat de partie des services rendus par Rolette. 133

11 juillet, Londres. Chambre des lords. Adresse pour communications entre les gouverneurs du Haut ou du Bas-Canada et la législature concernant l'affectation des revenus de la Couronne. 3

13 juillet. Londres Coates à Hay. D'après les dispositions de l'acte la Société des missions de l'Eglise n'a pu envoyer le révérend Edouard Jones à titre de missionnaire. La société suggère une modification à l'acte. 255

14 juillet, Bureau de la Guerre. Sulivan au même. Comme le secrétaire de la guerre considère que la charge de député ou d'agent résidant dans le département des Sauvages est une charge d'état-major dont le titulaire a le droit de recevoir sa demi-solde, demande si la charge occupée par Napier, en qualité de secrétaire, est autant que l'autre en emploi militaire. 181

16 juillet, Trésorerie. Stewart au même. Les lettres (de Hay) ont été portées par Plante; les a trouvées et renvoyées aux Douanes. 136

25 juillet, Londres. Vigors au même. La société zoologique remercie pour l'offre de Goderich d'envoyer des spécimens des oiseaux apportés par l'expédition à la terre arctique, et envoie la liste de ceux qu'il serait désirable d'avoir. 258

30 juillet, Trésorerie. Stewart au même. Demande l'opinion de Goderich sur la manière d'agir suivie par Felton relativement aux terres de la Couronne non concédées. 138

Sous pli. Felton au secrétaire de la Trésorerie. Rapporte que ses opérations au sujet des terres de la Couronne arpentées et qui ne sont point concédées sont suspendues par suite de la décision du Conseil exécutif. 139

6 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie note des sommes provenant des ventes des réserves du clergé payées à la caisse militaire par le Haut et le Bas-Canada. 141

9 août, Trésorerie. Le même au même. Les lords de la Trésorerie désirent que la pratique de pourvoir à même la caisse militaire à une partie de la dépense civile du Bas-Canada cesse, et si on ne peut obtenir le montant du revenu à la disposition de la Couronne ou du revenu des colonies, on devra obtenir la sanction du Parlement. 142

9 août, Québec. Routh à Stewart. Contenu dans la lettre de Stewart à Howick du 31 décembre 1831.

17 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Envoie minute de la Trésorerie au sujet de sommes provenant de la vente des réserves du clergé dans le Bas-Canada. Page 143

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Sous pli. Minute de la Trésorerie sur le placement d'argent versé dans la caisse militaire et provenant des ventes des réserves du clergé. 144

19 août, Canal Rideau. By aux officiers respectifs. Contenue dans la lettre de Butler à Hay du 17 octobre 1831.

29 août, Québec. Routh à Glegg. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick du 31 décembre 1831.

31 août, Québec. Les officiers respectifs au même. Contenue dans la lettre de Butler à Hay du 17 octobre 1831.

1er septembre, Québec. Gore à Routh. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick, du 19 décembre 1831.

3 septembre, Québec. Routh à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick du 31 décembre 1831.

5 septembre, Québec. Le même au même. Contenue dans la lettre de Stewart à Howick du 19 décembre 1831.

5 septembre, Québec. Glegg aux officiers respectifs.

7 septembre, Québec. Les officiers respectifs au secrétaire de Colborne. Toutes deux contenues dans la lettre de Butler à Hay du 17 octobre 1831.

9 septembre, Trésorerie. Stewart à Howick. Envoie des remarques sur le mémoire de Stephen. Le rétablissement des honoraires est une chose impraticable, en sorte qu'il est inutile de perdre du temps à arguer la question. 146

Sous pli. Walford discute l'opinion de Stephen au sujet des honoraires qui doivent être payés aux fonctionnaires. 147

12 septembre, Londres. Kempt à Goderich. Envoie lettre de l'évêque catholique romain de Québec, et il serait fier d'avoir une conversation à ce sujet quand cela lui conviendra. 91

Sous pli. L'évêque catholique romain de Québec à Kempt. Renouvelle sa demande que le district de Montréal soit érigé en diocèse distinct de celui de Québec et que L'Artigue soit reconnu comme évêque. 92

12 septembre, Spring Rice à Howick. Transmet lettre du secrétaire de l'Artillerie au sujet des instructions à l'effet que les terres, le canal et les constructions du Rideau soient placés sous le contrôle de l'Artillerie, et demande qu'il soit donné instruction aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada ainsi qu'à toute autre autorité régulière de fournir aux officiers de l'Artillerie l'aide nécessaire. Demande si Goderich ne pense point que dans une construction de cette importance pour la colonie, on ne devrait point s'attendre à une aide de la part de la province jusqu'à ce que les taux de péage soient plus rémunérateurs. 149

Sous pli. Byham à Stewart. Transmet copie des instructions de l'Artillerie ordonnant de placer les terres, le canal et les constructions sous le contrôle du département de l'Artillerie. 151

Instructions aux officiers respectifs à Québec. 153

17 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les dividendes provenant de la vente des réserves du clergé ne doivent pas être placés en effets, mais conservés pour faire face aux traités du Canada. Les effets qui seront achetés avec les produits des ventes seront placés conjointement aux noms de Hay et de Stewart, et Sargent devra être autorisé à recevoir les dividendes. 157

17 septembre, Londres. Kempt au même. Envoie mémoire privé au sujet de la loi de la milice dans le Bas-Canada. 95

Sous pli. Mémoire privé sur la loi de la milice du Bas-Canada. 96

20 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent la recommandation de Goderich que les frais sur les fonds du Bas-Canada doivent pour le présent être supportés par la caisse militaire, mais pas pour plus d'une année alors qu'on discutera de nouveau la question. 158

28 septembre, Londres. Ordre de délivrer douze volumes de la correspondance diplomatique Américaine au *British Museum.* 260

1831.

7 octobre, Trésorerie. Spring Rice à Hay. Rapporte l'achat d'effets à compte des réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada. Page 159

11 octobre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie sont informés que l'appelant dans la cause des £10,000 légués par McGill a reçu de ses avocats l'avis de ne pas poursuivre l'appel. Leurs Seigneuries veulent bien ordonner à leur avocat de proposer le renvoi de l'appel pourvu que l'institution royale en paie les frais. 160

17 octobre, Artillerie. Butler au même. Transmet correspondance concernant les obstructions à la navigation du canal Rideau, un barrage ayant été fait sur la rivière afin d'exécuter les réparations au moulin Merrick. Demande que Goderich donne instruction au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada de prendre les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour faire disparaître ces obstacles. 98

Sous pli. By aux officiers respectifs. L'ouverture du canal Rideau le 21 août à laquelle on s'attendait n'a pu avoir lieu parce que Merrick a construit sur la rivière un barrage afin de réparer son moulin. La nécessité d'empêcher ces interruptions. 99

Les officiers respectifs à Glegg. Font rapport du barrage construit sur le Rideau par Merrick. 100

Glegg aux officiers respectifs. Lettre soumise au commandant des forces. Communication à ce sujet devrait être donnée à Colborne. 101

Les officiers respectifs au secrétaire de Colborne. Envoie copie de la lettre de By et demande que le cas soit soumis au procureur général du Haut-Canada avec prière de faire rapport. 102

19 octobre, Glasgow. Finlay à Goderich. Lui présente le Dr Burns, qui désire avoir avec lui une conversation au sujet des intérêts religieux des colonies. 261

27 octobre, Londres. Rees à Hay. Heureuse arrivée des oies de l'Amérique du Nord à la Société zoologique. Sort des chiens Mogadore. 262

2 novembre, St. James. Arrêté du conseil. Que L. J. Papineau et John Neilson soient nommés membres du Conseil exécutif du Bas-Canada. 7

18 novembre, Londres. Gould à Goderich. Demande une entrevue sur des questions se rapportant aux affaires commerciales des Canadas. 263

19 novembre, Québec. Nichol à Bryce. Contenue dans la lettre de Byham au secrétaire de Colborne du 30 décembre 1831.

21 novembre, Londres. Burns à Goderich. A transmis la lettre de Finlay croyant qu'il n'avait pas droit de compter sur une entrevue. Envoie aussi une courte circulaire rendant compte des plans et opérations de la Société des missions. Trois autres membres du clergé ont été envoyés depuis la préparation du mémoire. Mentionne l'objet pour lequel il désire avoir une entrevue. 264

Sous pli. Circulaire de la *Glasgow North American Colonial Society.* 266

Etat des comptes. 279

24 novembre, Londres. Freeling à Howick. Suggère la manière d'envoyer sûrement les dépêches si l'on désire les envoyer autrement que par paquebot. 280

26 novembre, Londres. Gould à Goderich. Envoie le rapport de Bayfield sur l'approfondissement du chenal du lac Saint-Pierre, dans le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. 281

10 décembre, Whitehall. Lamb à Hay. Demande que Goderich fasse faire des recherches au sujet de Jonn Delany, qui a abandonné sa femme et a émigré au Canada. 9

Sous pli. Le lieutenant-gouverneur Ross à Philips. Transmet lettre de la femme de Delany, un soldat en retraite, qui l'a abandonnée. 30

Madame Delany à Ross, demandant des renseignements au sujet de son mari. 31

Neave à Madame Delany. Suppose que Delany a reçu au Canada l'argent en échange de sa pension, en sorte qu'elle n'en peut obtenir une partie. 32

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
10 décembre, Trésorerie. Spring Rice à Hay. Les lords de la Trésorerie désirent avoir l'opinion de Goderich sur la demande faite par Bouchette de la demi-solde en qualité de lieutenant de la marine provinciale sur les lacs. Puge 162

Sous pli. Pétition de Joseph Bouchette. 163

19 décembre, Trésorerie. Stewart à Howick. Transmet sous pli copie de lettres et documents venant de Routh relativement au renouvellement de l'arrangement pour brick colonial *Kingfisher*, et désire savoir si le renouvellement est nécessaire au service public. 167

Sous pli. Routh à Stewart. Transmet copie de lettre du maréchal général des logis adjoint donnant l'autorisation du commandant des forces de renouveler le contrat passé avec le brick colonial *Kingfisher* pour deux années. 168

Gore à Routh. Lui donne instruction de renouveler le contrat avec le *Kingfisher*. 169

20 décembre, Londres. Hamilton à Howick. Regrets de la Société pour la propagation de l'Evangile à la nouvelle de la décision de Goderich de diminuer le crédit. 282

22 décembre, Extrait du rapport fait par l'inspecteur général des fortifications. Contenu dans la lettre de Byham au secrétaire de Colborne du 30 décembre 1831.

23 décembre, Whitmore à Howick. Envoie relevé du rhum, sucre, etc., importés au Canada et autres provinces maritimes dans le cours des sept dernières années, donnant l'état distinct pour chaque colonie. 283

Sous pli. Relevé. 284

28 décembre, Comptoir de la Baie-d'Hudson. Pelly à Goderich. Conformément à la charte, il envoie les relevés de toutes les personnes employées en 1830 et 1831. 182

183

1830. Division du Nord.

Gouverneur	1	
Facteurs principaux	15	
Commerçants principaux	18	
1 aumônier, 1 aide	2	
Médecin	1	
Commis	51	
Serviteurs	591	
		679

206

1830. Division du Sud.

Facteurs principaux	7	
Commerçants principaux	11	
Commis	27	
Serviteurs	190	
		235
		914

215

1831. Division du Nord.

Gouverneur	1	
Facteurs principaux	17	
Commerçants principaux	18	
1 aumônier, 1 aide	2	
Médecin	1	
Commis	56	
Serviteurs	703	
		798

1831. Division du Sud. 242

Facteurs principaux	7
Commerçants principaux	10
Commis	27
Serviteurs	213
	— 257
Total	1055

30 décembre, Artillerie. Byham au secrétaire de Colborne. L'à-propos d'acquérir des terres dans Québec vu le danger pour la défense dans le développement de la ville en face et dans le voisinage des constructions. Les terres marquées sur le plan envoyé ont été évaluées pour être acquises si le prix en est approuvé. Envoie des extraits d'un rapport de l'inspecteur général des fortifications sur l'à-propos d'obtenir possession des lots en question, ce qui est approuvé par le directeur général et le conseil, lesquels ont recommandé qu'autorisation soit donnée d'acheter. L'à-propos d'acheter immédiatement, à raison de l'augmentation dans la valeur des terres.

Page 103

Sous pli. Plan des terres que l'on projette d'acheter. 107

Extrait du rapport de l'inspecteur général. 108

Nichol à Bryce. Comme l'achat de tous les lots recommandés par Durnford peut être trop dispendieux dans l'opinion du conseil de l'Artillerie, il recommande d'acheter à présent les lots B et C. 110

31 décembre, Trésorerie. Stewart à Howick. Envoie lettre de Routh, concernant les écluses de l'Etat sur le Saint-Laurent et suggère d'en transférer la propriété à la colonie. 170

Sous pli. Routh à Stewart. L'insuffisance des écluses de l'Etat sur le Saint-Laurent par suite de l'accroissement du commerce, on devra soit les élargir soit en construire d'autres, mais en les élargissant on ferait cesser tout trafic. La même difficulté existe sur le canal Erié, ce qui pourra détourner le commerce en grande quantité sur le canal Welland, comme cela a été projeté. Ne s'attend point à ce que le canal Rideau soit ouvert cette année, les portes d'écluses ne peuvant résister à la pression de l'eau; serait-il même ouvert que le canal de Grenville ne peut probablement être terminé avant une autre année ou deux. Forbes a obtenu, croit-il, des estimations du coût d'agrandissement des canaux aux Cascades et à Coteau-du-Lac, ou pour la construction de nouveaux canaux de plus grandes dimensions dans les mêmes positions. Les estimations ont été transmises à l'Artillerie, mais sans les avoir communiquées à son département, et ce défaut l'embarrasse pour exprimer l'opinion qu'il désire donner. La législature de la province d'en haut rendra les canaux navigables pour des bateaux Durham de Prescott à Cornwall. La province d'en bas a voté des fonds dans le même but jusqu'à Montréal. Le canal Lachine a été élargi et doit être maintenant agrandi. Si la Trésorerie désapprouve la dépense pour les écluses de l'Etat, l'Assemblée de la province d'en bas devra y faire face ou interrompre cette partie de la prospérité de la province provenant des relations commerciales entre les deux provinces. C'est une question de politique de réfléchir s'il est à propos de céder ces écluses à la province moyennant une considération équivalente à ce revenu croissant, ou de les garder au Trésor. Se propose de visiter ces écluses aussitôt qu'il aura les moyens d'estimer la dépensé. La somme dépensée sur le canal Lachine rapporte un intérêt raisonnable. 171

Routh à Stewart. Envoie copie de la lettre au sujet des canaux qu'il a adressée au commandant des forces, lequel fera rapport à ce sujet. 175

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. Routh à Glegg. Attire l'attention sur l'état des canaux du Saint-Laurent et le coût de construction d'un autre canal aux Cascades et à Coteau-du-Lac, pour lesquels il devra cependant avoir l'estimation d'hommes du métier. Page 176

Pas de date. Signé J. K. (Kempt). Mémoire privé concernant le bill soumis au Parlement pour modifier le statut 14 George 3. 112

Prospectus de la Compagnie de terres de l'Amérique Britannique. 285

DIVERS, 1831.

La 1re partie est paginée de 1 à 220, la 2e partie de 221 à 407.

Q. 200-1-2.

1830. 25 octobre, Downing Street. Murray à Kempt. Contenue dans la lettre de Darling au secrétaire des Colonies du 2 mai 1831.

1831. 1er janvier, Kirkpatrick. Singer à Goderich. Espère que l'Eglise d'Angleterre consentira volontairement à ce qu'une juste proportion des réserves du clergé soit donnée à l'Eglise d'Ecosse, et que l'on cesse de faire de l'opposition de façon à faire régner l'harmonie entre les deux églises. 314

7 janvier, Clonmell. Mary Barrow. Pétition concernant la propriété de son oncle défunt Thomas Hanington. 2

9 janvier, Reigate. Pétition d'Henry Grece de l'indemniser pour une grande partie de terrain pris dans la construction du canal Grenville. La perte évaluée pour laquelle indemnité est demandée s'élève à £7,640. 153

11 janvier, Brighton. Taylor à Hay. Envoie pétition à laquelle Goderich répondra quand il le jugera à propos. 336

14 janvier, Londres. Kennedy à Howick. Envoie lettres reçues d'un correspondant inconnu du Canada. Comme la question peut attirer l'attention du bureau des colonies il demande quelle réponse il enverra. 174

15 janvier, Montréal. Lancaster au Roi. Contenue dans la lettre de Taylor à Hay du 2 mars 1831.

15 janvier, Londres. Howick à Hay. Est chagrin d'apprendre qu'il est malade. Lui envoie papier et a écrit à Kennedy à cet effet. 175

16 janvier, Trois-Rivières. Hunt au secrétaire des Colonies. Recommande que le Roi se serve de soufre et de sel pour la goutte et l'asthme. 166

20 janvier, New-York. Pattison à Goderich. Est un marchand de Glasgow. Remarques sur les traités commerciaux avec les Etats-Unis. 221

Sous pli. Extrait d'une lettre de McLane à Van Buren. S'attend à un changement des droits dans le commerce des colonies. 226

24 janvier, Sherbrooke. Mme Tierney à Goderich. Demande des renseignements sur le sort de la pétition adressée par elle au Roi. La condition pitoyable dans laquelle elle se trouve ainsi que sa famille. Son mari a perdu sa propriété et sa raison; cependant il a recouvré sa raison, et s'il trouvait de l'emploi il pourrait encore être utile à sa famille; demande de secours. 337

30 janvier, New-York. James Buchanan à Hay. A transmis lettres pour le bureau des colonies ou en venant sans rémunération. Apprend d'Aylmer que Mears est nommé agent pour recevoir et transmettre les dépêches. S'il doit y avoir une charge payante, son fils y a droit, sinon les lettres seront reçues et transmises comme jusqu'ici. 85

2 février, Edimbourg. Pétition de James Mallock d'un passage à destination de Québec pour lui-même, sa femme et quatre enfants. Il y possède une petite propriété foncière, du chef de sa femme. 197

1831.

4 février, Québec. Airey à Darling. Contenue dans la lettre de Darling au secrétaire des Colonies du 2 mai 1831.

12 février, York. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Soumet pour plus ample considération la question de la division du diocèse de Québec en deux parties, savoir, le diocèse de Québec et celui d'York, l'archidiacre de Québec devant être évêque de ce diocèse et lui-même l'évêque d'York. Ses observations le confirment dans la résolution de s'efforcer d'accomplir cet objet sans retard inutile. Les ressources qu'offrirait le nouveau diocèse. Page 237

21 février, Sunderland. Froud à Howick. Raisons pour lesquelles au lieu d'augmenter le droit sur le bois canadien l'on devrait le réduire sinon l'enlever entièrement. 147

22 février, Londres. Bouchette à Goderich. Remercie Sa Seigneurie au sujet de la note gracieuse qu'elle lui a envoyée pour la carte qu'il prépare. Son désir d'avoir les frontières exactes, connaissant l'importance attachée aux limites tracées dans ces cartes. 21

23 février, New-York. James Buchanan à Hay. A transmis les dépêches à Colborne et à Aylmer. Explique pour quelle raison il a changé la méthode prescrite d'envoyer les lettres. 86

23 février, New-York. Le même au même (personnelle). Les relations intimes qu'il s'est faites au Canada. Propose un plan pour fournir l'argent et le cuivre au Haut et au Bas-Canada. 88

Sous pli. Principaux points d'un plan de monnayage pour les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. 89

24 février, Londres. Rintoul à Hay. Soumet par écrit la substance de ses remarques qui devront être communiquées à Goderich, les chefs généraux lui ayant été suggérés par les secrétaires de la Société de Glasgow se rattachant à l'Eglise d'Ecosse afin de promouvoir les intérêts religieux des colons écossais dans l'Amérique du Nord. 302

Sous pli. Chefs généraux de conférence (1) L'importance d'une fondation limitée des églises presbytériennes au Canada. (2) L'importance de doter le professorat ou les professorats de théologie pour l'éducation d'un clergé presbytérien. (3) Le ministre de l'église presbytérienne à York—cette église se rattachant à l'Eglise d'Ecosse—pourrait être nommé aumônier écossais résidant pour la garnison. (4) M. Rintoul, nommé à l'église, sollicite une introduction ou recommandation de la part du bureau des Colonies. Envoie une brochure mentionnée dans la conférence.

28 février, Québec. Certificat de Routh. Contenu dans la lettre de Darling au secrétaire des Colonies du 2 mai 1831. 303

28 février, Edimbourg. Malloch à Goderich. Insiste pour qu'on lui accorde la demande contenue dans sa pétition. 198

Sous pli. Deuxième pétition de Malloch. 199

2 mars, Windsor. Taylor à Hay. Envoie lettre de Joseph Lancaster pour la soumettre à la considération de lord Goderich avec prière qu'il y réponde. 341

Sous pli. Lancaster au Roi. Demande un lot de 109 acres sur les biens des Jésuites au village de La Prairie afin d'y construire un séminaire et un asile. Tout don en argent sera utile et montrera dans la province l'intérêt que le Roi porte à son peuple.

4 mars, Shanagolden. Pétition de Mary Spillane qu'une lettre puisse être transmise franc de port à son frère Thomas. 342

7 mars, Londres. Bouchette à Hay. Lui demande de présenter sa pétition à Hay et de lui donner son appui. 316

Sous pli. Pétition demandant une avance de £500 sur la garantie de la charge qu'il occupe. 23

15 mars, Londres. Stainbank à Goderich. Lui envoie des renseignements détaillés au sujet de l'effet que produirait un changement des droits sur le bois, ainsi qu'on le projette. 24

317

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

Sous pli. Comparaison des prix des madriers de différents pays. Page 322

15 mars, New-York. James Buchanan à Hay. Lui transmet un sac de dépêches pour Goderich. Les précautions qu'il a prises pour sa sûreté. A reçu les remerciements d'Aylmer et de Colborne pour la diligence qu'il y a mise. 95

18 mars, Trois-Rivières. David Chisholme au sous-secrétaire des Colonies. Réunit des matériaux pour un ouvrage sur le Bas-Canada et ne peut trouver la proclamation d'Amherst après la capitulation de 1760. Sa teneur se rapportait à l'établissement de cours de justice. Lui en demande une copie. La seule personne qu'il connaisse à Londres est John Galt, l'auteur. Sa pauvreté seule l'empêche de se rendre à Londres pour y chercher les matériaux. 98

22 mars, Dover. Plenderleath à Goderich. Demande s'il a été reçu une réponse d'Aylmer au sujet des retards dans les cours canadiennes dans la cause Plenderleath. 227

24 mars, New-York. James Buchanan à Hay (personnelle). A transmis ses observations sur un système de monnayage pour les provinces. Depuis lors il a été fait un rapport sur le même sujet au Congrès des Etats-Unis, et il lui en envoie une copie. 96

28 mars, Clonmell. Catherine Slattery au secrétaire des Colonies. Demande qu'une lettre y contenue soit envoyée à son adresse. 325

2 avril, Londres. Creighton à Hay. Offre de porter les dépêches à Aylmer ou à Colborne. 101

4 avril, Cossmolina. O'Hora au secrétaire des Colonies. Envoie détails concernant Martin Kelly, dont il se prétend l'héritier. 219

4 avril, Québec. Mémoire concernant les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, dont Viger pourra se servir dans ses rapports avec les hommes publics d'Angleterre pour les intérêts généraux du gouvernement britannique et de la nation. 360

5 avril, Londres. Burton à Goderich. Son regret qu'il n'ait pas été pourvu au lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. Si la législature n'accorde aucun traitement, à moins que le lieutenant-gouverneur ne réside au pays, demande qu'on lui donne pour la vie les deux tiers de ses appointements. 4

7 avril, Chelsea. Pétition de Mills. Enonce qu'il possède une petite propriété dans la Seigneurie de Sillery dont il désire changer la tenure en socage. Les obstacles qu'y met le Conseil, dont il envoie le rapport. Demande qu'instructions soient données de permettre l'échange des terres qu'il possède dans les seigneuries des biens des Jésuites. 201

Sous pli. Rapport du Conseil. La continuation de la tenure féodale, croit-on, sera à l'avantage de la Couronne pour les raisons mentionnées. 203

7 avril, Chelsea. Mills à Hay. Envoie à Goderich pétition pour changement de tenure. Par suite du mauvais état de sa santé, il est maintenant désirable que l'on règle ses réclamations à titre de secrétaire de l'Institution Royale. Produit des états pour démontrer qu'on peut maintenant le payer à même les produits des biens des Jésuites. 205

8 avril, Newbury. Page au même. Envoie à Wilmot Horton une lettre décachetée de façon à ce qu'il (Hay) puisse la lire, car c'est par son entremise qu'il pourra avoir la faveur demandée.

13 avril, Londres. Mme Webb à——. Elle est la veuve de Webb, autrefois chanoine mineur de Saint-Paul, Londres, et de la chapelle de Saint-George, Windsor. Afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, elle s'est rendue à Londres pour y prendre des pensionnaires. Le premier a été Bouchette, qu'elle a été obligée de faire arrêter parce qu'il ne lui payait point sa pension. 369

Sous pli. Note de Bouchette demandant à Mme Webb de lui préparer son addition. 371

1831.

16 avril, Londres. Bainbridge à Hay. Envoie pétition et ira voir Goderich. Page 5

Sous pli. Pétition ainsi que liste des terres que sa raison sociale a acceptées pour dette et qu'il demande de concéder de nouveau. 6

Acte passé le 22 mars 1823, pour pourvoir de nouveau aux besoins du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada. 12

19 avril, Londres. Bouchette à Hay. Son étonnement des accusations portées contre lui par Mme Webb; explique les événements qui se sont passés pendant qu'il pensionnait chez elle, son arrestation, etc. 28

19 avril, Londres. Webber et Bland au même. Explique la conduite de Bouchette et le manque de courtoisie de Mme Webb et de ses avocats à son égard. 372

19 avril, Londres. Tiarks au même. Envoie lettre qu'il lui demande de lire, bien qu'elle renferme des choses sans aucun rapport avec ce dont il s'agit. 376

Sous pli. Marcoux à Tiarks (en français). Son désappointement que le voyage des Sauvages n'ait amené aucun résultat. La déclaration de Kempt qu'il n'a point les fonds nécessaires pour faire les réparations à l'église et au presbytère à Caughnawaga. 347

20 avril, Londres. Cane à Goderich. La milice canadienne est-elle un corps permanent? Qui y fait les nominations. 102

23 avril, Londres. Bouchette à Hay. Sa gratitude à Goderich pour l'extrême bienveillance de Sa Seigneurie. 34

28 avril, Reigate. Henry Grece à Goderich. Conformément aux ordres de Sa Seigneurie il a engagé Charles Palsgrave à demander au gouvernement colonial de régler sa réclamation et il lui a donné une procuration à cette fin. Demande autorisation officielle pour le gouverneur de reconnaître Palsgrave. 155

2 mai, Londres. Darling au secrétaire des Colonies. Fait remarquer que la raison alléguée pour lui refuser rétribution lors de l'abolition du département des Sauvages est inexacte, parce qu'il n'a pas reçu neuf mois d'appointements pendant qu'il était en congé immédiatement avant l'abolition de la charge. Il n'a reçu que quatre mois d'appointements et demande qu'on le paie pour les autres cinq mois. Bien qu'il n'ait été que peu de temps officier du département, il a administré les affaires de ce département durant neuf années pendant qu'il était secrétaire militaire. Durant son congé nominal, il était réellement occupé par le gouvernement de Sa Majesté lui donnant d'importantes informations au sujet des affaires indiennes. 138

Sous pli. Airey à Darling. Envoie lettre du secrétaire des Colonies en réponse à la recommandation de Kempt de lui payer une gratification (à Darling) lors de l'abolition de la charge qu'il occupait dans le département des Sauvages. 141

Murray à Kempt. Ayant tiré neuf mois d'appointements complets pendant qu'il était en congé, immédiatement avant l'abolition de sa charge, Darling ne peut recevoir aucune gratification. 142

Certificat de Routh que Darling n'a reçu de solde que jusqu'au 24 décembre 1828, et pas plus longtemps. 143

3 mai, Ballylangford Hennessy à Goderich. S'informe des biens de de Cantillon, mort dans un établissement britannique en Amérique, ne laissant aucun enfant. Etant (Hennessy) son plus prochain parent demande qu'on lui envoie tout renseignement reçu. 169

5 mai, Londres. Burton à Goderich. Envoie Acte du Bas-Canada passé en 1825 relativement à la présence simultanée du lieutenant-gouverneur et du gouverneur dans la province. Lui et Dalhousie ont été en bons termes jusqu'après le retour de Sa Seigneurie en Angleterre. Espère que personne ne cherche à soulever de préjugés contre lui pour ce motif, si oui, il désire connaître les accusations. La valeur de son administration durant l'absence de Dalhousie. La faveur qu'il sollicite, il lui est aussi naturel de la demander que pour Sa Seigneurie de l'accorder. 10

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

9 mai, Chelsea. Pétition de W. Pardey, M.D. Mentionnant ses services en qualité de médecin dans les villages des sauvages et demandant qu'on le rémunère. Page 232

13 mai, Londres. Pétition de Mills qu'on lui paie £720 sterling à même les biens des Jésuites en sa qualité de secrétaire de l'Institut Royal. 208

13 mai, Dover. Plenderleath à Hay. Envoie à Goderich pétition concernant le délai apporté à sa cause dans les cours canadiennes. 229

Sous pli. Pétition. 230

14 mai, Londres. Burton à Goderich. Le remercie de la permission qui lui est donnée de retourner dans le Bas-Canada. 15

16 mai, Edimbourg. Lee au même. Transmet pétition au nom des ministres et congrégations en communion avec l'Eglise d'Ecosse dans les colonies britanniques. Espère que la pétition sera accordée avant la clôture de l'Assemblée générale. 185

Sous pli. La pétition. 186

18 mai, Londres. Thompson à Hay. Son expérience comme arpenteur. Il désire se rendre au Canada, pourvu que le gouvernement l'encourage. 352

19 mai, Londres. Skey, M.D. à——. Certificat des services du Dr Pardey comme médecin dans les villages du district de Montréal. 234

19 mai, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Transmet pétition du révérend Dr Mills. Mentionne les fonctions qui lui incombaient en qualité de secrétaire de l'Institut Royal, et recommande fortement qu'on accorde sa pétition. 238

27 mai, Québec. Hale au même. Envoie pétition demandant de prendre sa retraite et que son fils le remplace comme receveur général en donnant une garantie moins considérable, la somme que le receveur général gardera étant réduite à £10,000. 173

27 mai, Québec. Pétition de John Hale au comte Grey lui demandant de se démettre de sa charge de receveur général pour être remplacé par son fils. La somme qui doit rester à la disposition du receveur général étant limitée à £10,000 la garantie devrait être réduite. 400

28 mai, Londres. Pétition de Fay demandant rémunération pour pertes subies en n'obtenant point satisfaction dans les réclamations qu'il avait contre la cour de Vice-Amirauté. Transmet sous pli des documents concernant ses réclamations qu'il avait établies devant la Chambre d'Assemblée de Québec. 150

28 mai, Londres. Wilkes à Goderich. Envoie copie d'une circulaire publiée par son coadjuteur et lui-même au nom de la *Canada Education and Home Missionary Society*, demandant une contribution pour ses fins. 375

Sous pli. Circulaire intitulée " Appel aux chrétiens britanniques au nom de leurs compatriotes du Canada ", et témoignages. 377 à 397

— mai, Crossmolina. O'Hara au secrétaire des Colonies. Nouvelle lettre au sujet des biens laissés par Martin Kelly; n'a pas eu de réponse à sa dernière lettre. S'il ne reçoit pas de réponse à la présente lettre il se verra dans la pénible obligation de se rendre à Londres pour voir Sa Seigneurie. (O'Hara ailleurs.) 220

1er juin, Rome. Thavenet à Bramstone (en français). Demande s'il rendrait les mêmes services que le Dr Poynter; il a été informé qu'il y serait disposé, mais que le Dr Poynter ayant été par deux fois humilié à raison de deux individus pour lesquels il avait répondu, il (Bramstone) ne s'intéressera qu'à ceux qui auront des lettres de prêtrise ou certificats de leurs évêques et supérieurs. Le remercie de sa bonté, mais Poynter n'a jamais eu de difficultés pour les prêtres de Saint-Sulpice. Il a deux fois sollicité pour des prêtres la permission de se rendre au Canada, une fois en 1823 et la deuxième fois en 1825. Les trois qui sont allés au Canada occupent tous des places éminentes, en sorte que Poynter n'a aucune raison de se repentir à leur sujet, et aucun ne lui sera présenté (à Bramstone) à moins qu'il n'ait des documents réguliers. Espère d'abord une permis-

sion générale pour tous les membres de Saint-Sulpice qui se sont réfugiés pour venir à Montréal, et puis une permission individuelle. Après la résolution de juillet il avait désiré retourner au Canada avec ceux de ses collègues qui désiraient y trouver refuge, mais Monseigneur Panet lui a dit que ses frères Sulpiciens de France ne pouvaient être reçus sans permission. Ne désirant pas exposer à un refus ceux qu'il désirait amener avec lui il s'est rendu à Rome afin de supplier le Pape d'obtenir que les Sulpiciens de son diocèse ne s'opposassent point à la réception de leurs confrères. Le pape en a fait ainsi, mais lui (Thavenet) est resté à Rome afin de régler tous les différends entre le séminaire et Panet. Page 104

Sous pli. Kempt à Quiblier. Le félicite sur sa nomination de vice-supérieur du séminaire, mais il regrette le mauvais état de la santé de M. Roux.

2 juin, Québec. Pétition du juge Kerr. Mentionnant ses services et demandant 5,000 acres de terre qu'on lui permettra de choisir dans les réserves de la Couronne. 105

6 juin, Londres. Hood à Goderich. Donne l'historique de l'ordre sous pli, en date de 1824, et du cas de la famille de James Smyth, qui s'est établi à Philadelphie et y est mort. Il a réussi en qualité de distillateur, et sa famille viendrait au Canada apportant ses capitaux si on lui donnait des terres. Les affaires que les membres de cette famille entreprendraient équivaudraient à la valeur de ces terres. 176

Sous pli. Ordre en date du 9 août 1824 d'accorder des terres dans le Haut-Canada à James Smyth. 170

7 juin, Québec. Kerr à Goderich. Ne se serait pas adressé à lui directement, mais Aylmer n'a pas voulu transmettre sa demande alléguant la lettre de Glegg, mais son cas est exceptionnel et ne devrait pas tomber sous le coup des instructions. Comme il croit qu'on le connaît bien dans le bureau des Colonies il soumet sa pétition. 171

Sous pli. Glegg à Kerr. D'après des instructions de Goderich, aucunes demandes de terre ne doivent être transmises. 178

Extrait de ces instructions. 180

15 juin, Londres. Woolley au sous-secrétaire des Colonies. Demande avis relativement à une étendue de terre dans le Bas-Canada qui a été concédée à son père en qualité de loyaliste. 181

20 juin, Edimbourg. Lee à Goderich. Transmet la pétition qui lui a été envoyée en sa qualité de greffier de l'Assemblée générale. Regrette que l'état contienne si peu, et qu'il ne peut y suppléer. A envoyé des demandes de renseignements à tous les townships du Haut et du Bas-Canada. Aucuns relevés n'ont été envoyés de Toronto, mais une pétition relative aux réclamations des membres en communion avec l'Eglise d'Ecosse a été par la suite signée par plus de 230 personnes, qui sont des chefs de familles. La nature imparfaite des informations envoyées. Quelques-uns ont communiqué directement avec le bureau des Colonies. Espère qu'il lui sera fait un rapport officiel de ce qui sera fait, quoi que ce soit. 399

Sous pli. Pétition des habitants du township de Toronto, qu'ils ont demandé un ministre de l'Eglise d'Ecosse, et de l'aide. 192

21 juin, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Hay. Le remercie de lui avoir obtenu le remboursement de £1.13.3 de frais de port. 194

5 juillet, Londres. Le même à Goderich. Envoie un plan pour la distribution des réserves du clergé pour l'entretien d'un clergé protestant. Le plan n'a trait qu'au Haut-Canada, mais peut former la base d'un arrangement semblable dans le Bas-Canada. 241

Sous pli. Projet pour la distribution des réserves du clergé. (1) Que chaque township soit divisé en deux paroisses. (2) Que dans chaque paroisse 200 acres soient attachées à chaque cure. (3) Qu'à même les terres ainsi réparties pas moins de la moitié soit donnée à chaque paroisse. (4) Qu'après le règlement de cette dotation une nouvelle réserve soit 242

1831.

faite pour le support d'un évêque et de deux archidiacres. (5) Qu'après avoir fait ces réserves, le résidu des réserves sera vendu et les produits placés en fonds britanniques, dont l'intérêt sera appliqué pour servir le reste des salaires des évêques, archidiacres et clergé de la paroisse. (6) Qu'après que le revenu des réserves aura pourvu à l'entretien des évêques, archidiacres et du clergé, le surplus sera réparti de façon à augmenter leur nombre. Des observations et explications accompagnent chaque clause. Page 246

11 juillet, Dublin. Thorne au secrétaire des Colonies. Ecrit pour avoir des renseignements concernant des terres (5,000 acres) sur le Saint-Laurent accordées à son oncle. 326

13 juillet, Québec. Pétition de A. W. Cochran demandant d'être continué dans sa charge de conseiller exécutif, la raison donnée pour lui en refuser le renouvellement étant inexacte, car il n'occupe pas d'emploi judiciaire comme on le prétend. 107

20 juillet, Boston. Jared Sparks à Hay. A commandé des exemplaires de son ouvrage la " Correspondance diplomatique de la révolution américaine " pour les envoyer au bureau des colonies. A demandé à Meyer de faire envoyer les exemplaires à leur destination. Est reconnaissant pour les nombreuses civilités qu'on lui a faites dans les bureaux publics à Londres et l'aide qu'on lui a donnée dans ses recherches historiques. Se servira des matériaux qu'il a réunis avec discrétion et en respectant la vérité. 327

20 juillet, Boston. Jared Sparks à Meyer. A envoyé pour le département des Colonies dans une boîte des exemplaires de la " Correspondance diplomatique ". Un exemplaire est pour la bibliothèque des colonies, les autres pour différents départements et particuliers. Le remercie de sa bienveillante attention. 329

21 juillet, Edimbourg. Dobbie à Goderich. S'informe d'Alexander Murchison, autrefois soldat des miliciens canadiens, le père de son domestique. 144

Sous pli. Détails au sujet d'Alexander Murchison, autrefois soldat des miliciens canadiens. 145

Lukin à Mary Murchison. La demande de renseignements concernant son père devrait être faite à Goderich. 146

21 juillet, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Envoie état du clergé de l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada. Il y a 50 églises et 8 cures. Enverra plus tard leurs frais probables et d'autres renseignements. 253

Sous pli. Etat du clergé et des congrégations de l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada, donnant les noms des membres du clergé, les noms des endroits où ils sont fixés, le nombre des congrégations desservies, et le nombre de ceux qui font le service des différentes congrégations. Un sommaire par l'évêque indique qu'il y a 42 ministres de l'Eglise d'Angleterre qui desservent 138 congrégations et pourvoient aux besoins spirituels de 25,127 âmes, auditeurs ou adhérents. Le nombre total des adhérents dispersés dans la province est à peu près d'autant. 254

23 juillet, Londres. Stanley à Howick. A donné à Audubon des lettres pour des personnes à l'emploi officiel du gouvernement des Etats-Unis et territoires voisins pour l'aider dans ses explorations. Demande d'autres recommandations de lui (Howick) ou de Goderich. 330

25 juillet, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Envoie calcul des dépenses faites par la population du Haut-Canada pour le soutien de l'Eglise dans cette province. 257

Sous pli. Calcul des dépenses. 258

Liste des églises et presbytères dans le Haut Canada. 259

Rapport du Conseil exécutif du Haut-Canada, en date du 21 novembre 1825, sur la construction et la dotation des rectorats et presbytères. 261

1831.

27 juillet, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Envoie deux documents concernant l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada. Page 267

7 août, Londres. Le même au même. S'objecte à deux collèges dans le Haut-Canada. Propose que la charte du collège de King soit cédée, et qu'on délivre une nouvelle charte ne contenant aucune disposition en faveur de quelque dénomination religieuse, mais le président devra appartenir à l'Eglise d'Angleterre et les gouverneurs se composeront de certains fonctionnaires. Son objection à deux institutions rivales dans le présent état d'enfance du Haut-Canada et le nombre des étudiants doit être à présent limité. On s'attendra à ce qu'il soit pris des dispositions pour l'établissement d'un séminaire de théologie et professorat de l'Eglise d'Angleterre, mais aucune disposition semblable pour toute autre dénomination. 268

9 août, Paris. Latouche *dit* Garrigues. Pétition (en français) demandant de se rendre au séminaire de Montréal pour y être employé à l'éducation de la jeunesse, ou à tout autre travail que lui confiera le supérieur. 116

Certificat de l'archevêque catholique romain de Paris quant à la conduite irréprochable de Latouche *dit* Garrigues, son zèle, etc. 117

Suivent pétitions de Pellisier et Billaudel avec certificats dans chaque cas. 118 à 122

20 août, Edimbourg. Lee à Goderich. Transmet pétition des habitants du township de London formés en congrégation en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, lesquels ne peuvent contribuer présentement plus de £30 pour la solde du ministre. La Société de Glasgow serait disposée à accorder £50 par année, si le gouvernement voulait lui donner la même somme, mais il n'est pas vraisemblable que l'on pourrait obtenir une personne compétente pour moins de £130 à $150 par année. N'a reçu aucun état du nombre ou de la condition des solliciteurs. A envoyé des demandes de renseignements. 196

20 août, Paris. Napier à Hay. Propose un arrangement à bord des steamers pour la réception des lettres, arrangement d'après lequel on pourrait en prendre soin commodément. 217

23 août, Londres. L'évêque (anglican) de Québec à Goderich. Demande qu'autorisation soit donnée de payer au révérend A. F. Atkinson de Montréal et au révérend D. Robertson de Matilda, £50 chacun par année, et £30 par année au révérend V. P. Mayerhoffer, promis par Aylmer et Colborne, mais que ces derniers ont refusé de payer jusqu'à ce qu'ils en aient reçu l'autorisation de Sa Seigneurie. Montants payés aux ministres respectifs. Demande aussi £75 par année pour M. Elliot de York. 282

23 août, Londres. Le même au même. Raisons pour la division du diocèse de Québec en deux sièges. 285

Sous pli. Extrait de lettres de l'évêque de Québec à l'archevêque de Canterbury, du 12 mai 1829, sur le même sujet. 288

24 août, Edimbourg. Pétition de Mills demandant le paiement de son salaire en qualité de secrétaire de l'Institut Royal, sa pétition de mai ayant été refusée. 214

27 août, Londres. Whiting à——. Avait accompagné Mme Carvalho à l'heure désignée. Son temps est précieux, et il ne peut comprendre pourquoi on ne peut répondre à la question de régularité du mariage de sa fille avec Beaubien. 398

— août, Londres. Elenor Carvalho au secrétaire des Colonies. Lui demande de signer les certificats pour permettre à Henry Beaubien de vendre ses terres à Montréal. 114

1er septembre, Londres. King à Hay. S'informe de terres dans la Caroline du Sud. 182

13 septembre, Londres. Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Demande que James Fraser, un banqueroutier frauduleux soit ramené du Canada en Ecosse. 306

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
21 septembre, Corofin. Charles Macnamara au secrétaire des Colonies. Son frère Thomas, munitionnaire du *Psyche*, a pris sa retraite à demi-solde et a obtenu une concession de terres de 800 acres. Il est mort en 1825—et s'il n'a pas laissé d'enfants, il (Charles), comme son plus proche parent, demande les terres. Page 216

28 septembre, Londres. Aspinwall à Meyer. Demande qu'on lui délivre les livres laissés par Jared Sparks. 1

4 octobre, Québec. Buchanan à Hay. Remercie Goderich pour offre d'aide du Haut-Canada, dont il n'a pas besoin et refuse en vertu du permis accordé de ce faire. Quant à aller en Angleterre il n'a pas pensé d'y aller pendant que la navigation est ouverte, mais a cru qu'il pourrait obtenir congé pour l'hiver et être ainsi capable de donner plus de renseignements qu'il ne le pourrait par correspondance. L'état de sa santé et l'approbation d'Aylmer le portent à espérer qu'il n'est pas trop osé en faisant la demande. 16

9 octobre, Downing Street. Hay à Mme Tierney. Il n'est pas au pouvoir de Goderich de lui donner aucune aide. 345

10 octobre, Québec. Christie à Goderich. Envoie des copies des résolutions adoptées par ses commettants de Gaspé, se plaignant de griefs causés par l'Assemblée en excluant Gaspé de la nomination, 123

Rapports d'assemblées dans différentes villes, etc., dans les limites du comté de Gaspé, approuvant les résolutions adoptées à l'assemblée du comté. 124 à 1.9

Résolutions adoptées à l'assemblée du comité au sujet de l'expulsion de l'Assemblée de la personne élue pour représenter les francs-tenanciers de Gaspé à la Chambre. 130

13 octobre, Londres. Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Conformément à la lettre de Hay, envoie mandat signé par le juge régulier pour l'arrestation de James Fraser. 308

15 octobre, Londres. Taylor à Goderich. Suggère de fonder des établissements au nord des présents établissements dans le Bas-Canada. L'arpenteur général l'informe qu'il y a une étendue explorée et en partie colonisée à près de 100 milles au nord de Québec. La vaste étendue de pays de Québec, S.O., à la frontière ouest pourrait fournir des établissements à une grande émigration. 354

23 octobre. Lymington. Burer au secrétaire des Colonies. Demande que la lettre à Ogden soit transmise en même temps que les premières dépêches du gouvernement au Canada. 19

24 octobre, Londres. Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Lui demande de ne point transmettre au Gouverneur du Bas-Canada le mandat pour l'arrestation de James Fraser tant que les créanciers n'auront point décidé s'ils doivent encourir la dépense de le faire venir en Ecosse pour y subir son procès. 309

28 octobre, Londres. Le même au même. Les créanciers de Fraser ont décidé de demander un nouveau mandat avec l'approbation du lord avocat, ce qui, croient-ils, donnera plus de force à leur cause dans la cour des colonies. 310

12 novembre. Londres. Galt à Howick. Demande une entrevue, car dans la formation d'une compagnie de terres dans les colonies, il pourra être fait une proposition au sujet des réserves de la Couronne du Bas-Canada. 157

18 novembre, Londres. Le même à Goderich. S'est procuré les moyens de former une compagnie de terres dans les colonies et désire connaître les conditions auxquelles le gouvernement vendrait les réserves de la Couronne et du clergé, ou les unes ou les autres dans le Bas-Canada. Mentionne les conditions d'après lesquelles le marché pourrait se faire. Envoie prospectus. 158

Sous pli. Prospectus. 161

1831.

18 novembre, Londres. Galt à Goderich. En faisant une proposition qui peut conduire à une affaire, il n'a été mû par aucune espérance relativement à la répartition des produits, car il était occupé à former la Compagnie du Canada. Remercie Sa Seigneurie d'avoir pris la peine d'examiner la réclamation. Bien qu'il doive se soumettre à la décision, il ne peut y acquiescer avant de connaître les motifs sur lesquels elle a été basée. Page 164

21 novembre, Londres. Bouchette au même. Envoie copie de lettre de sir Herbert Taylor et extrait de lettre à lui, transmettant le deuxième volume de son ouvrage. Attire l'attention sur les gracieuses expressions du roi. Espère que Sa Seigneurie le recommandera pour lui faire obtenir la marque honorifique de l'approbation du roi. 35

Sous pli. Taylor à Bouchette. Les remerciements de la Reine pour le volume de paysages. La demande de le faire chevalier doit venir par le bureau des Colonies. 37

Pétition de Bouchette. Mentionne ses services, et la recommandation unanime de l'Assemblée et prie de lui accorder un township dans le Bas-Canada. 39

Adresse de l'Assemblée, alléguant les services de Bouchette et recommandant qu'il lui soit accordé une concession de terre pour l'indemniser. 47

Sommaire des principaux services rendus par Joseph Bouchette depuis 1790 dans les départements de la marine, militaire et civil. 48

Annexes A à I. 59 à 67

24 novembre, Londres. Richardson et Connell au secrétaire des Colonies. Envoient un autre mandat pour l'arrestation de Fraser et prient Sa Seigneurie de vouloir bien enjoindre au gouverneur du Bas-Canada de le mettre à exécution. Les créanciers paieront la dépense de l'amener en Ecosse pour y subir son procès. 311

29 novembre, Clones. Collins au secrétaire des Colonies Comment un ministre de l'Eglise établie peut-il demander d'être nommé à une charge en Amérique, et quels seraient les émoluments ? 137

29 novembre, Montréal. Pétition de Willan. Qu'il s'est démis de la charge de greffier en loi de l'Assemblée à la demande de Kempt, sur l'assurance qu'il aurait un autre emploi. Comme cet emploi ne lui a pas été donné, il demande une indemnité. 402

5 décembre, Londres. Williams à Hay. A reçu 1,200 acres et a obtenu les lettres patentes. Il découvre maintenant qu'une grande partie se trouve sur une montagne, ne pouvant être cultivée, et il demande la permission d'abandonner la concession et d'obtenir un nombre équivalent d'acres dans quelque autre township. 406

12 décembre, Londres. Bouchette à Howick. Demande que la lettre de Viger soit annexée à sa pétition pour terres. 68

Sous pli. D. B. Viger à Bouchette. Atteste son application et son activité. Les avantages pour le pays de ses travaux en qualité d'arpenteur général. L'estime dans laquelle il est tenu dans le Bas-Canada comme l'indique l'action de la Chambre d'Assemblée. 69

12 décembre, Londres. Bouchette à Goderich. Le remercie de sa lettre, dans laquelle tout en refusant d'accéder à ses désirs il lui montre sa grande bienveillance. Espère qu'on envisagera sous un jour favorable une autre demande. 71

16 décembre, St.-Eustache. Pétition de Avery Story. Mentionne ses services durant la guerre de 1812 et demande une concession de terre dans le Bas-Canada. 331

Sous pli. Certificat des services de Story par Fortune, autrefois lieutenant-colonel du 1er régiment de la milice de Prescott. 334

19 décembre, Québec. Sewell à Hay. Expose ses longs services comme raison à l'appui de la demande de son fils d'un emploi dans la douane que l'on projette d'établir à Montréal, ou dans la douane de Québec. 335

19 décembre, York. Strachan à Goderich. Envoie, en qualité de président, un mémoire sur le collège de King, York. Ne peut comprendre comment les change-

DOC. DE LA SESSION No 8c
1831.

ments projetés dans la charte du collège de King sont empêchés et qu'aucune communication directe n'ait été faite au président et au conseil à ce sujet, car se sont les personnes les plus en état de donner des renseignements. Ceux qui ont empêché les changements ont une grande responsabilité, et s'ils songent aux effets ruineux que cela aura sur la jeunesse cela leur sera une cause de regrets éternels. Est prêt à accepter toute modification de la charte, en réservant la dotation, qui est suffisamment modérée. Les différences dans les avantages de l'éducation entre le Haut-Canada et New-York. Page 271

Sous pli. Mémoire concernant l'université du collège King, Haut-Canada. 273

20 décembre, Londres. Bouchette à Howick. Envoie pétition, laquelle, espère-t-il, pourra être présentée à Goderich aussitôt que possible. 73

Sous pli. Pétition de Bouchette. Son regret qu'on ait refusé sa demande d'une concession de terres parce que cela était contraire aux règlements. L'embarras causé par la nature coûteuse de l'ouvrage qu'il a publié. L'augmentation de l'émigration, ce qui lui permettra de se rendre utile comme commissaire. 72

Le duc de Kent à Bathurst. A vu Bouchette, qui a la plus grande gratitude à son (Bathurst) égard. Sollicite de confier l'ordre de la chevalerie à Bouchette pour reconnaître ses services. 79

Autres documents à ce sujet. 81

20 décembre, Québec. Thomas à Goderich. Envoie lettre pour être soumise au Roi. Désire vivement devenir garde-magasin adjoint, ses services lui en donnant qualité. 356

Sous pli. Thomas au Roi. Réfère à sa demande pour son fils et demande d'être nommé garde-magasin adjoint en remplacement de Gore. Ses services. 358

31 décembre, Cahernsta. Pétition de Rutledge demandant une concession de terres au lieu d'arrérages au montant de £440 dus à sa mère défunte. 312

Pas de date. Pétition de Mary Homer demandant du secours, elle est la femme d'un soldat qui l'a désertée. 167

Pétition de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec qui représente les efforts que fait un comité prenant le titre des " Amis de la liberté religieuse ", pour assurer la vente des réserves du clergé pour améliorer les fins d'éducation et autres. Les plus actifs promoteurs sont des méthodistes ordonnés pour la plupart aux Etats-Unis et qui n'ont pas de rapports avec la Conférence méthodiste d'Angleterre, et ne dépendent au point de vue ecclésiastique d'aucune dénomination religieuse des possessions britanniques. Les pétitionnaires n'ont aucun doute que, comme c'est ordinairement le cas pour les pétitions de ce genre, on peut obtenir, grâce aux efforts de prédicateurs et autres parcourant le pays, un nombre de noms plus grand que d'ordinaire. Le clergé s'est abstenu de faire une agitation en sens inverse pour s'opposer à l'action de ce comité constitué de lui-même. Nécessité des réserves du clergé afin de subvenir aux besoins d'un clergé instruit. Défense élaborée des réserves. 291

DOCUMENTS D'ÉTAT, HAUT-CANADA.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR SIR J. COLBORNE, 1829.

Q. 351—1—2.

(Partie I, de la page 1 à la page 268; partie II, de la page 269 à la page 418.)

1827. 24 septembre, Macaulay à——. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 28 février 1829.

1829. 12 janvier, York. Colborne à Murray (n° 2). Annonce la mort de Ridout, arpenteur général. Chewett a été nommé à ce poste jusqu'à ce qu'on connaisse la volonté du Roi. Il recommande sa nomination et que James Grant Chewett le remplace dans la fonction qu'il occupe actuellement. Page 2

Contenu. Requête de Chewett. Il relate ses services et demande que Colborne le recommande pour qu'il succède à Ridout. 4

31 janvier, Québec. L'évêque anglican de Québec à Colborne. Cette lettre se trouve dans celle de Colborne à Hay, 2 avril 1829.

31 janvier. York. Colborne à Murray (n° 1). Transmet le journal de la législature pour la session du 15 janvier au 25 mars 1828. 1

13 février, York. Le même au même (n° 3). Transmet copie de son discours à l'ouverture de la législature et copies des adresses en réponse. 12

Contenu. Copie du discours. 13

Adresse du Conseil législatif. 17

Réponse. 21

Adresse de l'Assemblée. 22

Réponse. 28

13 février, York. Colborne à l'évêque de Québec. Cette lettre se trouve dans celle de Colborne à Hay, 2 août 1829.

16 février, York. Colborne à Murray (n° 4). Il a attendu pour écrire qu'il pût se faire une idée de l'état des partis dans l'Assemblée. Une bonne partie du mécontentement a pris naissance dans la jalousie de ceux qui occupent les principales positions officielles à York. Ceci, joint à la discussion sur le "bill" relatif à la naturalisation et sur la question des réserves du clergé, a donné à la presse licencieuse l'occasion de lancer un cri qui retentit aujourd'hui dans toutes les parties de la province. La question de la charte du collège et l'affaire du juge Willis ont exercé une influence si prononcée sur la dernière élection générale que bon nombre de députés inacceptables ont été élus. Il n'a pas de doute que l'Assemblée va refuser d'accorder de l'aide à même les fonds de la province si les revenus de la Couronne se trouvent insuffisants. Il s'étend sur la question des droits prélevés sous l'empire de l'acte 14 George III, chap. 88; droits qui n'ont pas été suffisants pour faire face aux dépenses de l'administration civile. A la dernière session la somme n'a été votée que fort tard, et encore par la seule considération de l'embarras que créérait l'absence de cette somme. Heureusement que les revenus de la Couronne suffiront pour l'année courante et pour soutenir à l'avenir l'administration civile. Il a reçu les adresses de l'Assemblée demandant des états détaillés de la vente des terres de la Couronne, etc., des recettes imprévues et territoriales, de l'arrangement conclu avec la Compagnie du Canada et de la sub-

vention accordée à l'université. Copies des adresses sont terminées. Il a refusé de donner des renseignements dans plusieurs affaires. La plupart de ces demandes ont été proposées par le rédacteur d'un journal d'York afin d'entretenir un esprit de mécontentement. L'opportunité de changer les conditions de la charte du collège du Roi, et advenant le changement l'académie (*Grammar School*) devrait être incorporée avec le collège Royal. La nécessité d'avoir de bonnes écoles. L'absurdité d'avoir une université sans de bonnes écoles préparatoires. Quels que soient ceux qu'on pourra nommer au conseil, son influence provoquera toujours de la jalousie. Les membres du conseil doivent nécessairement demeurer à York, et peuvent rarement accepter la charge sans occuper d'autres postes. Le juge en chef doit y être maintenu, bien qu'à certains moments il lui faille se lancer trop loin dans des affaires publiques. Composé comme l'est le Conseil législatif, le public a raison de se plaindre de l'influence que l'exécutif exerce sur le Conseil législatif. La composition du Conseil. Page 29

Contenu. Adresse de l'Assemblée demandant copie de la commission de Robinson en qualité de commissaire des terres de la Couronne, et des renseignements sur le mode dont on dispose de ces terres. 36

Réponse disant qu'on donnera communication des instructions de Robinson. Quant à l'autre question on demandera la permission du Roi. 38

Adresse demandant copie de la commission du receveur général, avec d'autres documents se rapportant à cette charge. 38

Réponse disant que copie des documents demandés seront, en tant qu'ils sont compatibles avec le service public, déposés devant la Chambre. 40

Adresse demandant un état de compte complet des deniers reçus de la Compagnie du Canada et de leur emploi. 41

Autres adresses demandant des documents, etc. 42

19 février, York. Colborne à Murray (n° 5). L'insuffisance de la milice. Il propose de modifier la loi de façon que les hommes de 18 à 40 puissent être appelés quatre fois par année, les autres ne devant pas être appelés en temps de paix. 51

Contenu. Message à l'Assemblée recommandant de faire subir aux règlements de la milice certains changements. 53

25 février, York. Macaulay à Colborne. Cette lettre se trouve dans celle de Colborne à

28 février, York. Murray (n° 6). Transmet ce que dit Macaulay en réponse aux observations du juge Willis. 55

Contenu. Réponse aux remarques du juge Willis, y compris un exposé de ses services militaires (à Macaulay), de ses connaissances en matière du droit, etc. 56

Autres documents relatifs à la question, datés de 1827. 63, 64

5 mars, York. Colborne à ———. Transmet un compte rendu de ce qui s'est fait dans l'affaire de Collins, accusé de libelle et condamné à l'emprisonnement et à une amende. L'incident où le gouverneur a été brûlé en effigie à Hamilton; l'affaire a été amenée devant la législature, ce qu'il regrette, vu que la chose importe peu. 65

Article de fond de l'*Albion* de New-York sur l'affaire de Collins. 69

Requête de Collins demandant que sa peine soit remise. 71

Rapport du conseil exécutif sur l'affaire de Collins. 73

Rapport du juge Sherwood sur cette affaire. 77

Mudge à Collins. Le lieutenant-gouverneur ne peut acquiescer à sa requête. 79

Résolution de la législature sur la réponse de Colborne à la requête en faveur de Collins. 80

Requête de la législature demandant la remise de la peine de Collins. 82

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

Réponse de Colborne, qui regrette de ne pouvoir acquiescer à la requête demandant remise de la peine de Collins. Page 83

Offre de récompense pour la découverte de la personne qui a affiché des placards séditieux à Hamilton 83

31 mars, York. Colborne à Hay. Transmettra aussitôt que possible des renseignements relatifs aux terres de la Couronne et à l'université. A adopté une manière de voir différente de celle de l'archidiacre sur les affaires de la province, et ne permettra pas la construction de l'université avant qu'on ait obtenu la charte. Ce serait folie d'avoir une université avant qu'il y eut un séminaire préparatoire. Le bien que pourrait accomplir l'établissement d'une école à York. Il désire faire tout ce qui est possible pour le rév. Dr Strachan, mais il craint que son attitude politique n'ait détruit son influence religieuse, et une bonne partie de l'animosité des mécontents à son égard retombe sur l'Eglise établie. Il va se hâter d'envoyer les résolutions des deux Chambres au sujet de la charte de l'université; toutes deux sont d'avis qu'elle devrait être revisée, et il pense qu'on est justifiable de la modifier. La confiance qu'il repose sur une bonne école gratifiée de bourses, etc., afin d'attirer les jeunes gens de toutes les parties de la province. L'unanimité d'opinion du conseil exécutif, du conseil du collége et du conseil de l'instruction publique sur le bien que pourrait accomplir une telle institution. Le sentiment anti-britannique répandu par l'influence de quatre ou cinq journaux. Les prédicants méthodistes, qui viennent tous des Etats-Unis, sont accusés de miner la loyauté du peuple, mais leur hostilité est dirigée contre l'Eglise établie, et en cherchant à fortifier leur influence ils sont devenus un corps politique et il importe beaucoup de nommer deux ou trois missionnaires épiscopaux dans chaque district, car la nonchalance de l'Eglise est lamentable. Bon nombre conviendraient pour une paroisse rurale paisible en Angleterre, mais en face d'une population répandue sur un aussi grand territoire ils ne peuvent lutter contre les méthodistes. La population, malgré les efforts mis en jeu pour la corrompre, est paisible et satisfaite. Le mal fait par le rapport du comité de la Chambre des Communes et par le témoignage de Stephen, qui est cité par tous les journaux malfaisants et ses idées absurdes ont fait du mal. Comment les écoles devraient être organisées. 85

Contenu. Colborne à Phillipps. Comment le collège doit être organisé. 92

2 avril, York. Colborne à Hay (privée). A transmis à Murray une carte du Haut-Canada qui indique les terres de la Couronne (ce que chaque district contient est marqué). Les réserves de la Couronne et du clergé constituent le reste. Les dernières instructions relatives à l'aliénation des terres ne prêtent pas généralement à la critique, mais on peut y apporter des modifications. Il recommande de faire certains changements de nature à attirer les colons. Le désavantage qu'il y a de concéder des cantons en bloc. 94

Contenu. L'évêque anglican de Québec à ——. La nécessité qu'il y a à ses yeux de surveiller les réserves au nom de l'Eglise. On a suggéré d'envoyer un agent à Londres pour mettre entre les mains du gouvernement tous les faits véritables de l'affaire, mais il pense que ceci est prématuré. 104

Colborne à l'évêque de Québec. Strachan s'est alarmé de certaines choses qu'il (Colborne) a faites, mais bien qu'il désire faire tout ce qu'il peut pour Strachan, il ne peut taire le fait que ses actes politiques ont détruit son influence religieuse, porté préjudice aux intérêts de l'Eglise épiscopale et, craint-il, de la religion aussi. Il est heureux qu'on ne l'ait pas laissé aller à Londres. Croit qu'il est absolument nécessaire de construire un collège pour l'éducation des garçons avant de commencer le collège du Roi; il n'existe pas d'école passable dans la province. Croit

1829. 63 VICTORIA, A. 1900

que l'évêque à raison, à savoir, que les ministres n'en sont pas encore venus à une décision au sujet des réserves du clergé. Page 106

3 avril, York. Colborne à Murray (n° 7). Transmet des adresses et d'autres documents relatifs à l'affaire de Francis Collins, convaincu de libelle et dont on demande l'élargissement. Comme il y a des accusations contre les juges et le procureur général, il leur a donné instruction de donner des explications pour qu'on les transmette au gouvernement. Il les transmet maintenant. Exposé de l'affaire de Collins. Les requêtes demandant son élargissement n'ont pas été accordées. Il transmet aussi les messages envoyés à l'Assemblée.

Contenu. Adresse de l'Assemblée demandant que son adresse soit présentée au Roi. 108

Adresse de l'Assemblée demandant que les résolutions et les documents ainsi que l'élargissement de Francis Collins soient reçus avec faveur. 110

Résolutions de l'Assemblée contenant les raisons des accusations portées contre les juges et le procureur général au sujet du procès de Collins, et demandant qu'on se départe de la loi en faveur de Collins. 112

Discours du juge au jury en faisant le résumé de la preuve dans le procès de Collins. 113

Réponse du juge aux exceptions soulevées dans la cause de Collins. 121

Copie de l'acte d'accusation contre Collins, avril 1828. 129

Acte d'accusation, octobre 1828. 138

Allocution du juge Sherwood au jury. 141

Requête de l'Assemblée demandant l'élargissement de Collins. 152

Refus du gouverneur d'y acquiescer. 162

Observations sur le procès de Collins et sur la manière d'agir de l'Assemblée à ce sujet. 164

Remarques du juge Hagerman sur l'affaire de Collins. 165

Opinion sur les questions soulevées après le verdict. 183

Remarques sur les résolutions adoptées par l'Assemblée et sur le caractère de quelques-uns des membres qui ont appuyé les résolutions. 195

Remarques de J. B. Robinson sur l'acte d'accusation contre Collins aux assises du printemps de 1827. 200

Exposé du procureur général à l'encontre des témoignages rendus devant le comité spécial dans la cause de Collins. 209

4 avril, York. Colborne à Murray (n° 8). Transmet une adresse de l'Assemblée au sujet des cours de justice, l'exemption du juge en chef des fonctions du conseil exécutif; l'indépendance des juges; les actes du gouvernement local qui ont amené la retraite de Willis et la nécessité de nommer des juges pris dans le barreau en Angleterre jusqu'à ce que la société de la province se développe davantage. 220

Contenu. Adresses sur les sujets que mentionne la lettre qui précède 228

Observations des juges Sherwood et Hagerman sur l'adresse. 230

6 avril, York. Colborne à Murray (n° 9). Transmet adresse de l'Assemblée au sujet des recettes prélevées sous l'empire du statut 14 George III, chap. 88. Il a rappelé à l'Assemblée qu'aussi longtemps que le statut restera en vigueur le gouvernement n'a pas d'autre alternative que d'en exécuter les dispositions. Les recettes suffiront pour faire face aux dépenses de l'année courante, et, à l'avenir, l'on n'en appellera pas aux fonds de la province pour maintenir l'établissement civil, sauf la somme de £2,250, accordée en 1816 pour aider à l'administration de la justice et maintenir l'administration civile. Ce sera bien heureux pour la province si la liste civile peut toujours se solder sans avoir recours à la législature provinciale constituée comme elle l'est. Il recommande de ne remettre aucune partie des recettes imprévues ou territoriales entre les mains de la légis- 240

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

lature. Le paiement de la pension des officiers blessés de la milice, etc., fait jusqu'ici à même les recettes, devrait être versé au budget qui est défrayé à même des sommes provenant de l'arrangement conclu avec la Compagnie du Canada. Page 247

Contenu. Adresse de l'Assemblée, accompagnée de résolutions, etc. 251

Résolutions déclarant que le fait que les recettes sont entre les mains de l'Exécutif, indépendamment du Parlement, est incompatible avec la liberté publique. 252

Acte adopté le 7 avril 1817, accordant à Sa Majesté une somme d'argent pour les fins y mentionnées. 263

Estimation budgétaire envoyée par Colborne des sommes votées par le parlement impérial pour aider à faire face aux dépenses de l'administration civile du Haut-Canada avant 1827, et état des sommes payées ou reçues sous l'empire de l'acte 14 George III, ch. 88, pour 1828. 268

Etats qu'on vient de mentionner. Q. 351—2 p. 264

Etat des fonds que touche l'Exécutif sous l'empire de l'acte 14 George III, ch. 88. 289

7 avril, York. Colborne à Murray (n° 10). Transmet une adresse collective du Conseil et de l'Assemblée au sujet des pertes subies dans la guerre de 1812. 287

Contenu. Adresse concernant les pertes. 288

8 avril, York. Colborne à Murray. Transmet copie de son discours à la clôture de la législature le 30 mars. 291

Contenu. Le discours. 292

10 avril, York. Colborne à Murray (n° 12). La question d'une université ayant été soumise à la législature, il en transmet maintenant le résultat. Les deux Chambres s'accordent à dire qu'il ne doit pas y avoir de serment du test ; si le chancelier, le président et les membres du conseil du collège doivent être nommés par le Roi, ceci n'offre pas de danger pour l'Eglise établie. Si les conditions de la charte sont libérales et que le collège du Roi soit bien dirigé, la plupart des bons jeunes gens y viendront au lieu d'aller aux Etats-Unis compléter leur éducation. Les considérations dont on doit tenir compte dans l'examen de l'opportunité d'annuler ou de modifier la charte. Tout le monde croit à l'avantage d'établir une bonne école. Il a encouragé l'idée et il espère que le gouvernement prêtera aide à l'école qu'il se propose d'ouvrir à York avant l'hiver prochain. La communication à l'adresse du Conseil exécutif fera voir le chiffre probable de la somme qu'on peut appliquer au séminaire sans gêner la dotation en faveur de l'université. Les fonds en disponibilité, provenant de la Compagnie du Canada, permettront au gouvernement d'accorder £1,000 par année au soutien de l'école. Les bons effets qu'en ressentent les principes des jeunes gens. Il ne peut trop recommander le séminaire, qu'il se propose d'appeler " Collège du Haut-Canada". Il espère que la vente des cantons produira des fonds suffisants pour permettre de créer dix bourses de £60 chacune et valables pendant cinq ans. 296

Contenu. Note sur le séminaire qu'on propose d'établir. 300

Délibérations d'une assemblée du conseil de l'instruction publique. 303

Adresse à Colborne, le remerciant de l'intérêt qu'il porte à l'éducation, y compris des résolutions. 304

Réponse à l'adresse. 305

Adresse de l'Assemblée sur la question de l'éducation, faisant remarquer que le système tend à favoriser une Eglise chrétienne à l'exclusion d'autres. 306

Résolutions au sujet d'une université. 309

Adresse du Conseil législatif sur l'éducation, dans laquelle il s'objecte au serment du test. 315

1829. 63 VICTORIA, A. 1900

Résolutions.

11 avril, York. Colborne à Murray (n° 13). Transmet copie d'une lettre du commissaire des terres de la Couronne. Un état des terres réservées pour le clergé (2,071,375 acres) a été envoyé la semaine dernière. Les lots examinés s'élèvent à 106,150 acres. La perte énorme qu'on aurait subie eut-on accepté l'offre de la Compagnie du Canada. L'avantage d'en vendre peu à peu certaines parties ; l'inconvénient qu'offrent aux colons les réserves du clergé ; si on en affermait la terre pour un demi-denier l'acre pendant 21 ans, les colons pourraient en faire l'acquisition au bout de cette période. Comment on pourrait créer une dotation en faveur du clergé. Si les presbytériens doivent avoir une part des réserves, les récriminations des autres dissidents seront aussi vives que l'ont été les leur. Il suggère que la totalité des réserves du clergé soit mise à la disposition de la Couronne dans le but de créer un fonds pour un clergé protestant épiscopal ou pour le soutien de toute autre église protestante. Appréciation de la nature, etc., des différentes dénominations religieuses. Page 316

Contenu. Peter Robinson à Colborne. A exécuté l'ordre de mettre en vente une partie des réserves du clergé. Il a en conséquence reçu des offres de tous les districts, et ces offres s'élèvent aujourd'hui à pas moins de 200,000 acres. Pour se rendre compte de la valeur de la terre, il a fallu en faire l'examen, ce qui a été cause de retard, mais le rapport a été fait à Maitland le 22 novembre dernier, ce rapport indiquant ce qui a été fait jusqu'à cette période. Le rapport, y compris la description de la situation, la qualité du sol, etc., a été approuvé par le gouverneur et le conseil, et il a été autorisé à consentir à des ventes, dix pour cent devant être versés chaque année. Il donne la liste des ventes qu'il a faites. 317

3 mai, York. Colborne à Hay (privée). On pourrait diminuer en quelques années les dépenses du département des sauvages, si l'on adoptait pour les autres tribus le système suivi par les Mississaugas de la Crédit. Le rapport de McGrath fait voir le changement extraordinaire qui s'est opéré à ce poste. La difficulté de réduire les salaires. Comment on pourrait distribuer les fonctionnaires et définir leurs fonctions. Comment on doit distribuer les présents et à quels endroits. Peter Jones qui se préparait à aller à New-York pour surveiller l'impression de la bible en langue mississaugane va être rappelé, et on va lui dire que la bible sera imprimée à York par l'imprimeur officiel sous sa surveillance. Murray en autorisera les frais, espère-t-il. Les livres dont se servent les méthodistes américains peuvent créer un préjugé ; il espère qu'on jugera nécessaire d'envoyer des missionnaires anglais ; on pourrait engager les méthodistes wesleyens de tâcher de convertir tous les sauvages et d'envoyer des prédicants. La Société de la Nouvelle-Angleterre ainsi que la *Church Society* pourraient aussi prêter leur concours, suppose-t-il. Il croit qu'on devrait établir de bonnes missions pour la civilisation des sauvages, comme la chose se fait aux Etats-Unis. 322

7 mai, York. Le même à Murray (n° 14). Il a transmis à Kempt une dépêche, dont copie est incluse, au sujet du département des Sauvages, et dans laquelle il expose un plan d'après lequel ce service pourrait se diriger avec économie et à l'avantage des tribus. 326

Contenu. Colborne à Kempt. Renseignements relatifs aux sauvages, conformes, en somme, à ceux que renferme la lettre à Hay du 3 mai. 334

Rapport sur l'état des sauvages de la rivière Crédit par le rév. James McGrath. 335

Organisation actuelle du département des Sauvages pour 1829. 340

Organisation qu'on propose. 347

15 mai, York. Colborne à Murray (n° 15). Transmet le " livre bleu " pour 1828. 348

349

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

16 mai, York. Colborne à Murray (n° 16). Transmet exemplaires des bills adoptés avec les titres des bills réservés. Page 350

Contenu. Liste des bills adoptés, avec remarques; et observations sur les bills réservés. 352

19 mai, York. Colborne à Murray (n° 17). Transmet une requête de Mme Ridout, qui demande une pension. 371

Contenu. La requête. 372

20 mai, York. Colborne à Murray (n° 18). Transmet une requête des presbytériens de Kingston, qui se déclarent incapables d'acquitter une dette contractée pour la construction de leur église et demandent de l'aide. 374

Contenu La requête. 375

21 mai, York. Colborne à Murray (n° 19). A transmis copie de la communication qu'il a adressé aux officiers leur enjoignant de transporter à l'Artillerie les terrains appartenant aux ouvrages de défense. On peut accroître le revenu en louant les parties de ces terrains dont on n'a pas immédiatement besoin, et on pourrait donner au commissaire instruction de les louer. 379

Contenu. Instructions aux officiers concernant les terres destinées aux ouvrages de défense. 380

22 mai, York. Colborne à Murray (n° 20). Il transmet une communication des directeurs de la Compagnie du Canada, qui laisse entendre qu'il y aura peut-être du retard à faire le versement semi-annuel dû le 20 juin. 382

Contenu. Ellis à Perry. Comme les directeurs de la Compagnie du Canada sont en négociations avec le ministre des Colonies au sujet de tous les engagements qu'ils ont contractés, on a jugé opportun de suspendre le paiement du versement dû le 20 juin. On a, en conséquence, donné ordre aux commissaires de ne pas tirer. Il espère arriver à un règlement avant le mois de juin. 383

23 mai, York. Colborne à —— (privée). Buchanan a reçu instruction de faire connaître aux émigrants les règlements de la vente des terres. La majeure partie des difficultés disparaîtrait si l'on amenait dans un canton un grand nombre de colons. Le système de concéder des terres à des individus pour former des cantons n'a pas réussi. Donner 200 acres de terre chacun à Talbot et McNab pour chaque personne qu'ils établissent est un mode de rémunération coûteuse, les terres restent inoccupées et produisent les mêmes inconvénients que les réserves et les terres incultes. Grâce à son plan (à Colborne) on se servirait des fonctionnaires de l'Etat, et les seules dépenses consisteraient dans la construction de maisons en troncs d'arbres pour en faire des abris temporaires et dans l'achat de provisions de bouche pour un certain nombre d'émigrants pendant deux mois. L'année prochaine le gouvernement se trouvera pleinement remboursé de ces dépenses vu qu'il y a, dans Ops, 9,000 acres de terre qui se vendront 15s. l'acre lorsqu'on aura fait les chemins. Si on peut y établir, ainsi que dans les cantons avoisinants le lac à l'Esturgeon, une population dense, le système se continuera l'année suivante, et l'on devrait autoriser le commissaire des terres de la Couronne à ouvrir des chemins lorsqu'il avisera que les terres de la Couronne en bénéficieront. Si la Compagnie du Canada ne réalise pas les avantages qu'elle espérait d'avoir ceci provient de la beauté de son établissement, car elle n'a aucune raison de se plaindre de son marché. 385

Contenu. Instructions au commissaire des terres de la Couronne. Règlements qui doivent régir la vente des terres du cantons d'Ops, que Colborne a réservées pour recevoir les colons. 388

25 mai, York. Colborne à Murray (n° 21). Il transmet copie d'une lettre de By sur l'avantage d'établir un chenal pour le bois aux chutes des Chaudières. Un négociant de Montréal a offert d'en entreprendre la construction aux conditions énoncées dans sa requête. Il ne s'imagine pas que le gouver-

1829.

nement permette que le chenal du bois devienne propriété particulière. Page 391

Contenu. By à Colborne. A été autorisé par Dalhousie à employer £2,000 en 1826 et en 1827 à faire un canal pour le bois. On pourrait construire dans le chenal des jetées et des portes au prix de £10,300.9.10 sterling, de sorte qu'on pourrait épargner les frais de la remise du bois en radeau et éviter des retards. Il n'hésite pas à dire que les marchands de bois paieront volontiers un demi-denier additionnel pour ce service. S'il (Colborne) approuve l'ouvrage, il offre de surveiller la construction. 392

Estimation des dépenses des améliorations qu'on propose de faire dans le chenal du bois. 394

Offre d'Isaac Valentine de construire un canal dans le chenal du bois de l'Ottawa, en considération de la concession du devant du lot 39. 396

Les plans des chutes, etc., suivent.

30 mai, York. Colborne à Murray (n° 22). Transmet abrégé du "livre bleu" de 1829. 397

Contenu. Administration du Haut-Canada pour 1828. 398

Recettes et dépenses nettes. 412

Taxes et droits. 414

Tables d'honoraires. 415

Au sujet des écoles. 415

Tableau des produits, animaux, etc. 416

Population. 417

Terres. 417

Lieutenant-Gouverneur sir J. Colborne, 1829.

Q—352.

Barrie à Colborne. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 22 septembre 1829.

20 avril, Kingston. Ordre général de la milice. Ce document se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray du 14 décembre.

16 mai, York. Colborne à Murray (n° 23). Transmet exemplaires des actes adoptés à la dernière session. Page 1

1er juillet, York. Liste des actes. 2

10 juillet, York. Colborne à Murray (n° 24). Les directeurs de la Compagnie du Canada ont donné ordre de payer le versement dû le 30 juin. Il croit comprendre que Peter Robinson a transmis un compte rendu de ce qu'il a fait. On ne peut s'attendre à ce que la vente des terres de la Couronne augmente beaucoup d'ici à sept ou huit ans. Etat des fonds disponibles pour faire face aux dépenses. Etat des pensions et des salaires. 4

Contenu. Méthode qu'on propose pour tenir les comptes publics. 9

Note au receveur général. 12

14 août, York. Givins à Colborne. Cette requête se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 19 septembre. Suit la requête. Requête de John O'Grady. Cette requête se trouve dans la lettre de Colborne à Murray, 24 septembre 1829.

14 août, York. Colborne à Murray (n° 25). Transmet une liste des membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif.

17 août, York. *Contenu.* Liste des membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif. 14

18 août, York. Colborne à Muray (n° 26). Observations sur la proposition de la Compagnie du Canada qui offre de renoncer à son marché; il s'objecte à la proposition à cause des embarras que cela créerait au gouvernement; les dommages qu'a subis la compagnie doivent uniquement s'attribuer à ses propres actes. La situation de la compagnie et proposition d'un plan pour coloniser les terres. Page 19

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

19 août, York. Colborne à Murray (privée). L'excellent marché qu'a fait la Compagnie du Canada; si elle ne peut remplir son contrat on devrait l'annuler; si la propriété revenait à la Couronne, somme qu'elle réaliserait en cinq ans. La première position des directeurs devrait être rejetée, vu que, sans cela, deux ou trois riches propriétaires entreraient en possession du plus beau domaine de la province à raison de 1s. 7d. l'acre. Comment on pourrait vendre la terre avec profit; fait des calculs pour indiquer la façon dont on retirerait un profit de la colonisation par la plus-value qu'acquerraient les autres terres Il demande l'envoi d'un *mandamus* pour le fauteuil du juge en chef Robinson au Conseil exécutif et pour les autres personnes recommandées, avec pouvoir discrétionnaire quant à ces dernières. Hagerman croit qu'il a été maltraité. Il regrette que Campbell n'ait pas gardé sa position pendant une autre année. Boulton, procureur général, est très impopulaire, et sa conduite professionnelle n'est pas exempte de blâme. Sa promotion serait donc un embarras pour le gouvernement local. Il indique le canton de Horton sur l'Ottawa comme lieu de destination des émigrants d'Arran envoyés par le duc de Hamilton. On devra les envoyer à Bytown. Il espérait qu'ils seraient tellement satisfaits qu'ils engageraient d'autres de leurs compatriotes à venir les rejoindre. Il regrette toutefois qu'apprenant que le Haut-Canada n'était pas salubre, ils allaient s'établir à Québec. Il pense que quelques négociants de Québec, spéculateurs en terres, désirent mettre la main sur tous les colons industrieux, et dit que Buchanan a fait preuve de beaucoup d'activité. On devrait lui dire que les colons en destination du Haut-Canada doivent y être expédiés. Les réserves du clergé pourraient être enlevées des mains de la corporation religieuse. La plupart des dissidents, particulièrement ceux venus des Etats-Unis, s'objectent à l'existence d'une dotation en faveur d'une église nationale. Il ne serait pas sage d'admettre le droit des "séparatistes" volontaires à cause du nombre. Agitation causée par la lettre et la carte du Dr Strachan. Demande de l'aide pour les écoles des sauvages. Comment on peut mettre fin aux désertions en Canada. Penetanguishene va devenir un poste fortifié, mais avant que les fortifications commencent on devrait faire un bon chemin. La réduction de prix que de bons chemins amèneraient dans le transport du matériel de guerre. Là où les fortifications devraient être faites. Il est impossible de dire le prix de revient des fortifications pour défendre les chantiers de Kingston. Les meilleures fortifications seraient de bons chemins et des colons anglais. 28

Contenu Liste des personnes qu'on propose de créer membres du Conseil législatif du Haut-Canada. 36

25 août, York. Macaulay à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, du 23 septembre 1829.

27 août, York. Colborne à Murray. Il a fait remarquer que les propriétaires de la Compagnie du Canada n'ont pas de titres à faire valoir auprès du gouvernement, ils ont travaillé ferme pour créer un village à Guelph et y ont attiré 250 personnes, mais pas un seul colon venu de l'autre côté de l'Atlantique Les améliorations sont sur une trop petite échelle pour déterminer rapidement un profit. 37

27 août, York. Le même au même (n° 27). Relativement à la dépêche de Maitland au sujet du refus d'Hamilton d'accepter la proposition des commissaires de la marine, il transmet une lettre d'Hamilton disant qu'il désire savoir ce qu'on a décidé à l'égard de l'achat de sa propriété. 38

Contenu. Hamilton à Mudge. Il désire savoir ce qu'on a décidé au sujet de la réserve de Kingston, car il est gênant de ne pas savoir s'il doit mettre sa propriété à profit ou s'il doit en toucher le prix. 39

27 août, York. Colborne à Hay. Transmet un état du prix moyen du blé, etc., sur les principaux marchés du Canada pendant les six mois terminés au 30 juin dernier. 40

Page

1829. 63 VICTORIA, A. 1900

Contenu. Etat.

31 août, York. Colborne à Murray. Il transmet un rapport de l'administration des forêts de la Compagnie du Canada sur le domaine de Huron, qui confirme ce qu'il a dit du marché avantageux fait par la compagnie. Advenant la dissolution de la compagnie, ne pourrait pas réaliser des fonds en donnant la terre en garantie, L'absurdité de croire que des indigents peuvent cultiver la terre sans aide. L'impression créée par les débats au parlement impérial, disant que le Canada peut être abondonné. Il est donc heureux d'entendre parler de fortifications ou de tous ouvrages qui peuvent rétablir la confiance. 41

Contenu. Rapport de l'administration des forêts du territoire situé dans la région de London. (Rapport publié au long dans le rapport de 1898. Le rapport décrit les limites, la formation géologique, le sol, etc.) 42

31 août, York. Colborne à Murray (n° 28). L'arrivée tardive du "livre bleu." Il demande qu'on lui envoie deux livres de blancs, vu qu'on ne pourrait les faire imprimer à York pour moins de £150. 45

4 septembre, York. Le même au même (n° 29). La bonne réputation et la compétence des personnes dont on recommande la nomination au poste de conseillers législatifs. 71

Contenu. Liste des personnes nommées. 72

12 septembre, York. Colborne à Murray (n° 30). Il transmet des états de dépenses des services officiels en Canada; tous les salaires des commis s'y trouvent. La somme de travail à remplir par la division de l'arpenteur général diminue; il n'a donc pas rempli les vacances. Les commis des autres départements sont occupés tout le temps, et durant la session il faut employer des surnuméraires. Les frais de port de l'Etat constituent un gros item. 73

Etats des dépenses. 74

14 septembre, York. Covert à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, du 22 septembre 1829. 77 à 94

14 septembre, York. Colborne à Murray (n° 31). Il transmet les journaux du Conseil et de l'Assemblée. 95

18 septembre, York. Le même au même (n° 32). Transmet une lettre de Hagerman. Lorsqu'il a abandonné sa pratique pour remplir les fonctions de juge, il avait peu de doute d'être confirmé dans ce poste advenant la démission de Willis. 96

Contenu. Requête au sujet de sa nomination comme solliciteur général et de celle de J. B. Macaulay comme juge à la place de Willis. 97

19 septembre, York. Colborne à Murray (n° 33). Il transmet une requête de Givins et il recommande qu'on lui permette de se retirer en conservant sa solde actuelle. Il demande l'autorisation de faire dans le département des sauvages les changements qu'on pourra juger nécessaires. 105

Contenu. Givins à Colborne, demande la permission de prendre sa retraite en conservant sa solde complète. 106

Requête de Givins. 107

Bathurst approuve la conduite de Givins. 109

21 septembre, York. Colborne à Murray (n° 34). Relativement à l'autorisation d'accorder des concessions de terres aux soldats licenciés, il remarque qu'on a compris depuis un certain temps que les soldats licenciés avaient droit à des concessions. Il croit qu'on n'enrayera les désertions que lorsqu'on fera savoir à tous les régiments à leur arrivée que les soldats méritants pourront obtenir des terres et leur congé lorsque leurs corps retourneront en Angleterre. 111

22 septembre, York. Colborne à Murray (n° 35). Qualité particulière du sol du Haut-Canada pour la culture du chanvre. Bon nombre le cultiveraient s'il existait un marché. Covert se propose de le cultiver sur une grande

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

échelle; on devrait en établir un dépôt à Cobourg, et on devrait nommer des agents pour acheter le chanvre qu'on leur apporterait. Page 113

Contenu. Covert à Mudge. 14 septembre. Ce qu'il propose au sujet de la culture du chanvre. 115

Barrie à Colborne. 25 avril. Exposé sur le chanvre cultivé en Canada. Ordre de la commission de la marine au sujet du chanvre qu'on doit acheter. 119

Rapport sur des échantillons de chanvre canadien. 121

23 septembre, York. Colborne à Murray (n° 36). Transmet la requête du juge Macaulay, qui demande la permission de se retirer du Conseil législatif. Si cette démission est acceptée, il indique le lieutenant-colonel Wells pour lui succéder. 122

Contenu. Macaulay à Mudge. Il demande la permission de se démettre de ses fonctions de membre du Conseil exécutif. 125

23 septembre, York. Colborne à Murray (privée). Il est porté à croire que l'évêque Macdonell devrait être admis au Conseil législatif. Il a recommandé que le lieutenant-colonel Wells succède à Macaulay au Conseil exécutif. 125

24 septembre, York. Colborne à Macaulay (n° 37). Transmet une requête d'O'Grady qui a amené 500 émigrants de Rio-Janeiro; il demande une concession de terre en considération de la chose. 130

Contenu. Requête d'O'Grady demandant une concession de terre et faisant l'énumération de ses services. 131

25 septembre, York. Colborne à Murray (n° 38). Il ne croit pas qu'on doive accorder au colonel Talbot la concession additionnelle d'un grand domaine dans le district de l'ouest pour l'ajouter à la colonie Talbot. Il a réussi à établir les cantons du district de London malgré de nombreuses difficultés, mais les terres que Talbot désire ajouter à la colonie Talbot s'établiront quand même grâce à leur situation et à leur fertilité. 136

26 septembre, York. Colborne à Murray. Transmet les réponses qu'on se propose de faire aux questions proposées par le collège royal des médecins. 138

28 septembre, York. Le même au même (n° 39.) Transmet une requête du major Kerby de la milice constituée, qui, sur l'ordre de son commandant, avait saisi des chevaux propriété d'Ousterhout passé à l'ennemi durant la guerre de 1812, et qui fut arrêté dans l'Etat de New-York et qui subit une perte de £224 dont il demande aujourd'hui le remboursement. 139

Contenu. La requête en question. 141

Compte-rendu du procès et autres documents. 146 à 202

30 septembre, York. Colborne à Murray (n° 40). Il a donné un sursis à Benjamin Ward, condamné à mort, les juges ayant des doutes à ce sujet. 203

Contenu. Compte rendu de l'affaire. 205

1er octobre, York. Colborne à Murray (n° 41). Il représente les qualités qu'a Elmsley pour siéger au Conseil législatif. 217

Contenu. Retour de Elmsley recommandé pour un siège au Conseil législatif. 218

Une lettre particulière à Murray de la même date recommande et presse la nomination d'Emsley au Conseil exécutif et au Conseil législatif. 219

19 octobre, York. Colborne à Murray (42). Retards apportés dans la transaction des affaires au Conseil exécutif; il recommande qu'on en augmente peu à peu le nombre de membres et qu'on nomme Elmsley. 225

20 octobre, York. Le même au même (n° 43). Les sauvages des Six-Nations de la Grande-Rivière représentent qu'ils ne peuvent se faire rendre compte d'une façon satisfaisante des dividendes touchés par Claus. Ils demandent qu'instruction soit donnée aux MM. Coutts de ne pas accepter les traites de Claus relativement à des dividendes. La conduite de Claus fait présentement l'objet d'une enquête. Il fera rapport du résultat. 226

1829.

24 octobre, York. Colborne à Hay. Il transmet un document qui fait voir que les colons de Lanark qui ont émigré en 1820 et 1821 n'ont pas droit aux concessions de terre qu'ils demandent dans leur requête. Page 220

Contenu. Procès-verbal du Conseil exécutif sur la requête des colons de Lanark. 221

6 novembre, York. Dunn à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Hay, du 4 décembre 1829.

10 novembre, York. Colborne à Murray (n° 44). A traversé les cantons des districts de London et de l'Ouest. Les précieux services de Talbot dans la colonisation de ces cantons. Comme il a rempli son contrat, il a maintenant droit à 60,000 acres et a été autorisé de faire des règlements pour 24 cantons dont une liste se trouve en marge. Il recommande qu'on n'en mette pas d'autres sous sa direction et qu'on ne délègue une partie quelconque de son autorité à des aides. Comment le colon pourra rester débiteur du gouvernement jusqu'à ce qu'il désire s'acquitter. 228

11 novembre, York. Le même au même (n° 45). Il transmet une requête de Chewett. La satisfaction qu'il a donnée dans l'exercice de ses fonctions en qualité d'arpenteur général intérimaire. 232

Contenu. Requête de Chewett faisant l'exposé de ses services et trouvant à redire de ce qu'on le remplace dans sa charge. 233

25 novembre, York. Colborne à——— (privée). Il a arrêté la tentative qu'on a faite à Ops pour hausser la valeur des terres. Tout ce que va coûter l'établissement de 60 familles ne dépassera pas £400; les deux premiers versements couvriront davantage cette dépense, et la totalité des versements s'élèvera à £1,200, outre la valeur que cette colonisation a donnée aux réserves du clergé. Le système mérite donc considération. Les colons de Lanark sont disposés de payer la valeur des terres. Les réserves du clergé se vendent de 17s. à 20s. l'acre. L'imprudence de faire des règlements qui permettent aux versements de se faire attendre longtemps. Le danger d'accorder des lettres patentes pour des terres avant que les concessionnaires soient devenus colons. Les règlements de Talbot pour éviter ce danger. Sa visite dans les districts de London et de l'Ouest l'a convaincu qu'on peut faire pour les établissements des règlements qui permettraient d'obtenir un revenu plus considérable que par une modification partielle des règlements existants. L'inconvenance de rendre publiques les lettres qui ont été écrites dans le but de renseigner les ministres. La difficulté de maintenir les écoles; on a besoin d'une école de cours supérieur. Observations sur le plan d'une université. 235

Contenu. Colborne à Talbot. La satisfaction qu'ont donnée les efforts de Talbot, mais avant d'écrire de nouveau au secrétaire pour les Colonies, il (Colborne) désire avoir un état du nombre d'acres vacants, du nombre de colons, etc., depuis le dernier rapport; il désire aussi savoir si la date du paiement des honoraires est fixée ou s'ils ne sont exigibles que lorsque demande est faire de la patente. La nature répréhensible de ce système. 242

3 décembre, York. Peter Robinson à Colborne. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Hay, du 4 décembre 1829.

3 décembre, York. Colborne à Murray (n° 46). En réponse à la demande qu'on a faite pour savoir ce qu'on doit faire du revenu des terres de la Couronne, il dit que son intention était de porter au compte du fonds casuel et territorial du Roi les rentes de ces terres. Les morceaux de terre réservés pour des fins militaires n'ont jamais été sous le contrôle de l'Artillerie. Les embarras qu'amènerait leur transport. 244

4 décembre, York. Le même à Hay. Il a communiqué le contenu de la dépêche à Peter Robinson et au receveur général. Il transmet les explications pour renseigner Murray. 246

Contenu. Dunn à Mudge. Il n'a pas cru nécessaire d'ajouter les dates au compte de recettes et de dépenses de Peter Robinson, le but étant tout

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

simplement de lui faire voir comment on pouvait compter sur ce fonds. Il envoie maintenant les comptes en y joignant les dates. Page 247
Les états de compte en question. 249
Peter Robinson à Colborne. Il explique les items de son compte. 252
Liste des mandats émis. 254
4 décembre, York. Colborne à Murray (privée et confidentielle). Le seul ordre du Haut-Canada lié par des vœux religieux est une société de religieuses située à Glengarry et à Sandwich, et dont la plupart ont fait leur noviciat à Montréal. Les sujets catholiques romains de Sa Majesté, sous l'empire de l'acte 31 George III, jouissent de tous les privilèges que confère l'acte impérial récent. Il croit donc inopportun de présenter le sujet à la législature. 255
— décembre, York. Le même au même (n° 47). Il a reçu la dépêche qui désapprouve certaines mesures qu'il a prises pour reformer l'académie royale (*Royal Grammar School*) d'York; il connaissait l'état du fonds provenant des versements de la Compagnie du Canada, mais il espérait qu'on pouvait appliquer d'une façon plus profitable à favoriser cette institution le reliquat disponible. Toutes les dépenses nécessitées par l'établissement du collège ont été défrayées par le fonds des écoles, et l'on craint que son utilité soit trop restreinte. L'avantage d'établir dans une position centrale des écoles où les enfants peuvent recevoir une éducation libérale à des prix modiques. Les obstacles que rencontre l'établissement des écoles vu que la population est dispersée, mais elles engageraient beaucoup de bonnes familles à venir s'établir dans la colonie. La perte que subirait le gouvernement si l'on ne corrigeait pas l'erreur commise dans le calcul des obligations du Canada. Il prend la défense du système de colonisation qu'il a adopté à Ops, et il indique ses résultats pécuniaires. 256
9 décembre, York. Le même au même (n° 48). Il transmet le journal de l'Assemblée pour la réunion du 8 janvier au 20 mars 1829. 260
9 décembre, York. Le même au même (privée). Dans une communication privée il peut entrer dans des détails qu'on ne pourrait transmettre par un autre moyen. Il croit que la qualité des écoles et le système d'aliénation des terres reflèteront sur la propriété et la tranquillité de la province. Le premier changement à faire relativement aux colonies c'est de nommer un nombre suffisant de bons magistrats. Les frais de l'éducation dans les écoles communes de la région devraient être laissées à la législation provinciale, mais l'institution supérieure ne devrait pas être négligée. L'effet salutaire de ces écoles à divers points de vue. La catégorie de colons qui arrivent est meilleure. Comment on devrait vendre les terres de la Couronne; par son plan la somme avancée pour l'exécution des travaux serait remboursée en cinq ans. Cite l'exemple d'Ops pour faire voir comment le plan fonctionnerait, et il prétend qu'on ne devrait pas donner de terre à moins qu'on exigeât la résidence et que les fonctionnaires qui ont droit à des concessions pourraient être chargés des cantons où ils sont placés. Il propose d'augmenter peu à peu le nombre des membres du Conseil législatif et du Conseil exécutif. Il n'est guère possible de faire de la milice un corps efficace; comment on pourrait l'organiser; autres suggestions. 261
11 décembre, York. Colborne à Hay. Il transmet le calcul estimatif du nombre d'acres à la disposition du gouvernement à Ops, pour faire voir la somme que produira généralement chaque canton. Dans certaines circonstances, on pourrait employer tous les premiers versements à faire des chemins. 267
Contenu. Le calcul estimatif. 268
12 décembre, York. Colborne à Murray (n° 49). Transmet copie de la requête de Michael Mason, déclaré coupable d'un crime capital. Il croit que s'il était déporté les vols de chevaux deviendraient moins fréquents. 269

Contenu. Michael Mason. Requête demandant que la sentence de mort soit commuée à la déportation aux Bermudes. Page 270
14 décembre. York. Liste des détenus qu'on propose de déporter aux Bermudes. 271
Colborne à Murray (n° 50). Il renvoie à une lettre antérieure au sujet de la milice et transmet un état préparé en réponse à un ordre dans le but d'organiser un corps efficace. Il propose que, comme on pourrait trouver dans chaque corps une ou deux compagnies qui se réuniraient volontairement pour faire du service, on leur donne des carabines et des équipements militaires, et il n'a pas de doute que, si ceci se faisait, elles se vêtiraient. 272
Contenu. Etat des troupes miliciennes du Haut-Canada ne comprenant que les hommes de 18 à 40 ans. 274
22 décembre, York. Ordre général de la milice. 277
Colborne à Murray (n° 51). Transmet la requête de Samuel Jarvis, représentant de William Jarvis, accompagnée d'un rapport du Conseil exécutif recommandant de lui verser la somme de £225. 280
Contenu. Requête à Colborne. 281
Requête à Maitland. 300
Rapport du Conseil exécutif sur la requête de Jarvis. 304
Copie imprimée de la correspondance en réponse à une adresse de la Chambre des Communes en date du 5 juin 1829. 318 à 364
— décembre, York. Prospectus du collège du Haut-Canada. 126

MINISTÈRES PUBLICS ET DIVERS, 1829.

(La partie I est paginée de 1 à 280, la partie II de 281 à 266, la partie III de 367 à 507.)

Q—353-1-2-3.

1814.
14 mars, Assemblée. Adresse de l'Assemblée législative du Haut-Canada sur l'état de la province durant la guerre. Page 161
1815.
13 mars, York. Adresse du Conseil législatif du Haut-Canada sur le rétablissement de la paix et demande de secours pour les habitants de la province qui ont essuyé des pertes durant la guerre. 165
Contenu. Ordres généraux du 10 mars 1815 permettant à la milice de réintégrer ses foyers, de rendre toutes les armes, etc., et de recevoir son congé formel. La législature a accordé six mois de solde à tout le corps. 167
Ordre général du 18 août 1815, faisant part de la haute idée qu'à le Prince régent des services de la milice. 169
Avis de réunion de la commission des réclamations, 18 août 1815, devant laquelle les réclamants devront se présenter. 171
Avis (20 novembre 1815) de la nomination des commissaires chargés d'entendre les réclamations de ceux qui ont essuyé des pertes par suite de la guerre. 172
Avis (21 décembre 1815) des noms des commissaires nommés, y compris les règles d'après lesquelles les réclamations devront être présentées. 173 à 175
Adresse (13 avril 1821) de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet des pertes subies dans la province durant la guerre. 176
1825. 31 octobre, Ludlow. Autres documents au sujet des pertes. 177 à 213
Certificat de marriage de Josua Ratcliff et de Mary Edwards, 15 décembre 1776. 267

DOC. DE LA SESSION No 8c

1825. 2 novembre Ludlow, — Certificats de baptême de John (18 février 1780) et de Thomas (26 juillet 1795), fils de Joshua et de Mary Radcliff. Page 268

1828. 15 août, York. — Autres documents relatifs aux titres à la succession Radcliff. 269 à 277

Réunion du comité de la constitution. W. W. Baldwin nommé président et Robert Baldwin et Thomas D. Morrison nommés secrétaires. 98

1829. — Requête. 99

3 janvier, York. — W. W. Baldwin au duc de Wellington. A terminé copie de la requête demandant le redressement de griefs. On ignorait à l'époque de la réunion que le Roi avait remis les affaires de l'empire entre les mains de Sa Grâce. Les coloniaux reposent une entière confiance en la sympathie de Sa Grâce, qui a reconnu l'indépendance des législatures coloniales. La population attend avec inquiétude la désapprobation de Sa Majesté du déplacement illégal de Willis. 84

Contenu. Rapport des résolutions adoptées à une " réunion constitutionnelle ". 88

3 janvier, Londres. — Mactaggart à Hayes (Hay). Il demande qu'on n'oublie pas un document qu'il a envoyé au sujet de l'étendue des arpentages faits dans le Haut-Canada. Il a en main des cartes, etc., qui peuvent aider à élucider la frontière mystérieuse entre le Canada et les Etats-Unis. 253

3 janvier, York. — J. B. Robinson à Hay. Il transmet à Wilmot Horton un paquet de dépêches sous le pli adressé à Hay. Wilmot Horton a demandé une expression d'opinion catégorique sur le rapport de la Compagnie du Canada. C'est une demande imprudente, comme le démontrera le volume du document. Le remercie pour la bonté dont Murray et lui (Hay) ont fait preuve à son égard à l'occasion de sa nomination temporaire au poste de juge en chef. 265

5 janvier, Bath. — Willis au même. Demande copie de la correspondance au sujet de l'établissement d'une cour d'équité dans le Haut-Canada. 453

7 janvier, Killarney. — Mahony, ancien capitaine au 3e régiment de la brigade irlandaise, demande s'il existe, en Canada, une banque où il puisse déposer son argent avec intérêt. 254

10 janvier, Bureau de poste général. — Freeling à Hay. A soumis au directeur général des postes une lettre sur le transport des lettres au Haut-Canada. Si toutes les lettres expédiées de la façon irrégulière dont parle sir John Colborne étaient exclusivement envoyées par le bureau de poste il ne serait peut-être pas difficile de s'arranger avec le gouvernement des Etats-Unis pour expédier un sac scellé par les Etats-Unis. Comme la législature laisse les lettres s'expédier de toute façon, le sac scellé serait trop mince pour en justifier l'établissement, et comme des sacs de lettres s'expédient régulièrement par chaque navire en partance, l'hôtel des postes donne en réalité le service demandé. La question de la nomination d'un sous-directeur général des postes dans le Haut-Canada intéresse plus le gouvernement que le directeur général des postes. On a transmis au sous-directeur général des postes de l'Amérique-britannique du Nord la correspondance au sujet de l'établissement des postes dans le Haut-Canada, en y joignant les documents. 77

13 février, Worcester. — Willis à Murray. Il a appris que sa retraite du banc du Roi, du Haut-Canada, n'était pas inexcusable ou nulle. A-t-on l'intention de le nommer de nouveau à une position de juge dans le Haut-Canada ou dans toute autre colonie et de le dédommager pour les pertes qu'il a subies ? 454

14 février, — Campbell à Harrison. Il transmet une liste des conseillers législatifs du Haut-Canada. 128

15 février, Worcester. — Willis à Murray. N'ayant pas reçu de réponse à sa lettre, il va rester quelques jours de plus dans l'espoir qu'il lui fera la faveur de lui faire connaître sa décision. 455

17 février, Hertford Street. — Cockburn à Hay. A-t-on fait quelque autre chose au sujet du chemin entre Petewadie (*sic*) et Miramichi. 129

1829.

18 février, Ste-Catherine — Hamilton Merritt à———. Il transmet le rapport de l'année dernière sur le canal Welland, que l'on est à préparer pour y admettre la navigation vers le 1er mai ou au mois de juin au plus tard. Page 255

22 février, Twaford Park — Bolton à Murray. Il écrit au nom de Willis pour faire réinstaller ce dernier. 111

23 février, Southsea. — Mme Hatfall à Murray. Elle expose que son mari l'a désertée, qu'elle a essayé de pourvoir à sa subsistance en ouvrant une école; l'insuccès de celle-ci. Son mari est à Murray, dans le Haut-Canada. Si elle s'y rendait pourrait-elle faire valoir ses droits devant les tribunaux du Haut-Canada ? 246

23 février, Londres. — Willis au même. Il est porteur d'une lettre de sir R. Bolton et profite de l'occasion pour demander audience. Il est persuadé qu'il (Murray) n'a aucune idée de sa misère complète et de l'impossibilité où il se trouve de faire revenir sa femme et sa famille d'York, où il les a laissées attendu qu'il s'attendait d'y retourner en qualité de magistrat; il ne peut s'imaginer qu'on a apporté ce long retard dans le but d'aggraver l'amertume de sa situation. 456

27 février, Londres. — Le même au même. Sa visite au ministère des Colonies avait pour but d'apprendre si l'on jugeait opportun qu'il retournat au Haut-Canada, et si l'on pouvait lui donner une autre position et laquelle. Bien que le Conseil ait jugé sa retraite légale, on pouvait tout au plus ne l'accuser que d'erreur de jugement. Il a perdu une bonne clientèle au barreau, et pour s'établir convenablement à York il a épuisé sa petite fortune. Sa famille est encore à York, et il n'a pas les moyens de la ramener en Angleterre. Lord Eldon lui a permis de communiquer la lettre dans laquelle il approuve la conduite de Willis. Il désire savoir s'il présentait au conseil du Trésor une requête demandant d'être remboursé de ses dépoenses légales, si cette requête aurait son appui (à Murray). Raisons à l'appui de la demande. 458

mars, — Le juge en chef Campbell à Hay (privée). Transmet une note au sujet de l'indemnité de sa retraite ; il se déclarerait parfaitement satisfait de £1,250 ou telle somme que sir George Murray et lui (Hay) jugeraient à propos de lui accorder, ayant la confiance de se trouver entre des mains honorables. Liste des personnes dont on recommande la nomination en qualité de juges pour le Haut-Canada. 130

3 mars, Londres. — Le même à———. De nouveau au sujet de sa retraite et de son indemnité. 132

Contenu. Maitland à Huskisson. Il présente le juge en chef Campbell. 136

18 mars, Trésorerie. — Dawson à Hay. Les lords du Trésor ne se croient pas justifiables de donner de l'aide pour terminer l'église presbytérienne de Kingston. 65

31 mars, York. — Peter Robinson. Diagrammes indiquant la façon dont les cantons sont divisés dans le Haut-Canada. 367 à 373

31 mars, York. — Le même à Hay. Transmet un état des ventes des réserves du clergé jusqu'à cette date. 374

Contenu. Etats. 376 à 379

Formule de convention pour la vente et l'achat des réserves du clergé. 380

3 avril, Londres. — Murray à ———La question de la nomination d'un sous-directeur général des postes pour le Haut-Canada, a-t-elle été décidée ? 256

4 avril, Ste-Catherine — Hamilton Merritt à Murray. Lui rappelle que la question d'accorder la demi-solde aux dragons provinciaux devait être soumise au duc de Wellington. 257

9 avril, Londres. — Ward à Hay. Il désire avoir la preuve officielle de la mort de Thomas Ridout et des détails à ce sujet dans le but de servir les intérêts de ses parents. 423

10 avril, Amirauté. — Barrow au même. Les lords de l'Amirauté désirent attirer l'attention de Murray sur la question d'un barrage qu'on se propose de cons-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

truire à travers la Grande-Rivière, ce à quoi le commodore Barrie s'objecte. 1

Contenu. Barrie à Croker. Attire l'attention sur le projet d'un barrage à travers la Grande-Rivière et renvoie à des lettres antérieures à ce sujet. 2

Colborne à Barrie. Transmet une communication de Merritt au sujet du barrage à travers la Grande-Rivière. 4

Merritt à Dunn. Transmet un plan du relevé de la Grande-Rivière au sujet du barrage projeté. 5

Barrie à Colborne. S'il comprend bien le plan envoyé par Merritt, il lui faut protester contre l'obstacle que créera le barrage. 7

11 avril, Amirauté. Barrow à Hay. Que réserve soit faite du lopin de terre situé à la tête de la baie de Penetanguishene et de l'emplacement de moulin jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une décision au sujet du terrain dont le service de la marine a besoin. 10

13 avril, Londres, Peter McGill à Murray. Le remercie pour l'audience. Compte rendu sur l'établissement métallurgique de Marmora, établissement qui doit être d'un grand avantage. Demande qu'on accepte la livraison du lest de fer. 223

Contenu. Extrait d'un journal qui donne la description de l'établissement métallurgique de Marmora et le prospectus des ouvrages mis en vente. 225

16 avril, Cavan. Rd F. Fox à——Demande des renseignements sur les mesures à prendre pour aider la famille de James Armstrong à aller rejoindre celui-ci et obtenir une concession de terre. 215

23 avril, Trésorerie. Stewart à Hay. Campbell, juge en chef du Haut-Canada, pourra prendre sa retraite et toucher £1,200 par année. 66

23 avril. Trésorerie. Le même au même. Transmet, pour que Murray l'examine, un état des sommes prises à même la caisse militaire pour le service de la colonisation à Lanark, Haut Canada. 67

27 avril, Londres. Campbell au même. Il a été informé qu'on lui a accordé £1,200 à titre de retraite, et il en exprime ses remercîments. 137

27 avril, Clough. Willis à Murray. Il a écrit le 27 février, en y joignant une lettre de lord Eldon. Il en transmet maintenant une copie. Dans l'espoir de recevoir une réponse définitive à sa demande d'une position de magistrat, il a retardé de présenter une nouvelle requête, malgré l'état dans lequel il se trouve depuis dix mois, au sujet de sa famille. Il a appris, du Haut-Canada, la grave indisposition de sa femme, résultat de l'inquiétude amenée par les circonstances. Il demande donc, à titre d'humanité, s'il peut s'attendre à être nommé juge. 460

Contenu. Eldon à Willis. Croit que l'opinion de Willis était parfaitement honnête. Il craint que trop souvent il ne s'est lui-même formé une opinion erronée en sa qualité de magistrat. Ne connaît pas de juge qui, si l'erreur venait déjouer son espoir, put se conformer à une telle épreuve. 462

28 avril, Londres. N. Gould à Murray. Transmet un deuxième extrait de journal sur l'établissement métallurgique de Marmora. 230

Contenu. Relevé des industries dans le Haut-Canada, extrait du *Morning Post.* 231

3 mai, Clough. Willis à Murray. La maladie de sa femme le porte encore à lui demander s'il a l'intention de le recommander (Willis) à une position de juge. Sa femme a été prise de maladie à une réception donnée par sir John et lady Colborne et les messieurs qu'on lui a fait un crime de connaître, M. Baldwin et le Dr Rolph y assistaient aussi. 464

4 mai, York. Strachan à Murray. L'informe qu'il a envoyé une lettre pour le conseil ecclésiastique au sujet du collège du Roi. La mention que l'on fait du collège dans le rapport du comité spécial lui impose le devoir de se lever pour le défendre et d'apporter contre toute modification de la

1829. 63 VICTORIA, A. 1900

charte les faits qui lui paraîtront concluants. Bien que se faisant l'interprète de ce que pense le conseil du collège, croit-il, tout de même il est seul responsable de la communication adressée au conseil, et il désire attirer l'attention sur cette communication, attendu qu'on a propagé avec soin des impressions préjudiciables au collège du Roi et suggéré des modifications qui changeraient complètement son caractère religieux. L'archevêque de Canterbury a refusé de donner son assentiment à une charte aussi libre dans ses dispositions que l'était celle qu'on proposa en premier lieu. C'est à ses yeux la charte la plus libérale qu'on pût admettre, et le secrétaire d'Etat, lorsqu'elle fut accordée, déclara qu'il était allé jusqu'à la dernière limite des concessions. Au Nouveau-Brunswick une charte semblable a été reçue, quasi avec acclamation, par la population et la législature. On trouvera dans sa lettre la raison pourquoi cette réception n'a pas eu lieu dans le Haut-Canada. Comme le parlement impérial peut seul changer la charte, il espère qu'on en fera un essai raisonnable ; si après dix ans de fonctionnement elle ne devient pas l'institution la plus populaire dans la province, il sera un des premiers pour demander des modifications. Toute la législature se serait réjouit d'une charte aussi libérale lorsqu'en 1820 elle concéda à l'université le privilège d'être représentée dans l'Assemblée et d'être constituée comme les universités anglaises. Il demande donc instamment d'obtenir quelques années afin de faire de la charte un essai raisonnable, et dans le but de faire disparaître le découragement dont les délibérations ont été frappées, et il demande qu'il (Murray) exprime au gouvernement de la province son désir de voir immédiatement s'ériger les édifices nécessaires à l'université, afin que l'œuvre de l'éducation commence avec le moins de retard possible. Le lieutenant-gouverneur (Colborne) est un ami sincère de l'église.

5 mai, Londres. Campbell à Murray. Transmet des remarques flatteuses à l'adresse du colonel Covert, que Wilmot Horton doit présenter. 395

6 mai, Londres. Wellesley à Hay. Il présente le colonel Covert, qui est d'une des plus vieilles familles et qui a émigré avec le duc de Richmond. 139

8 mai, Perth. Requête du caporal James Garvin à lord Hill, redisant ses services et demandant à Sa Seigneurie d'employer son influence à lui faire obtenir une concession de terre. 443

11 mai, Londres. Requête de Covert faisant voir les difficultés que rencontre au début la culture du chanvre et du lin. La position favorable de la vallée de Newcastle pour cette culture, l'absence d'outillage pour sérancer le chanvre est le grand obstacle à son développement; s'il se construisait un bon moulin à chanvre à Cobourg, bon nombre de personnes favoriseraient l'entreprise. Il (Covert) possède le seul emplacement de moulin dans le voisinage, et il est prêt à construire un moulin si le gouvernement veut bâtir un entrepôt pour l'emmagasinage du chanvre. Grâce à son influence et à son expérience, il pourrait montrer aux cultivateurs comment faire cette culture. Il entreprendrait la tâche en considération de toute rémunération que le gouvernement jugerait à propos de donner, et il se contenterait de la position de percepteur et d'inspecteur de chanvre. 242

Note relative à la requête. 141

Copie d'une lettre du juge en chef Campbell. 146

12 mai, Londres. Covert à Hay. En sus de ses propositions antérieures il a l'intention d'établir une manufacture de toiles et d'articles de chanvre. Il se rendra demain au rendez-vous pris avec lui (Hay). 147

14 mai, Londres. Whitlow à Hay. Il demande une deuxième audience au sujet de Walpole Willis, que sa position actuelle met en butte à de grands embarras. Il espère qu'on fera quelque chose pour le secourir. Son frère, le rév. W. Willis, est venu de Bath pour lui, mais il lui faut retourner dimanche pour les offices. 150

444

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

15 mai. Accusé de réception de deux sacs de dépêches par le juge en chef Campbell. Page 149

18 mai, Londres. La Société des Missions Wesleyennes à Murray. Elle demande la sanction royale pour le bill autorisant dans le Haut-Canada la tenue des registres de mariages par les missionnaires wesleyens. 80

26 mai, Whitehall Lack à Hay. C'est en réponse à la demande de Covert au sujet de la culture du chanvre dans le Haut-Canada. Il renvoie à la lettre adressée à Burlingham, le 9 décembre, sur le même sujet. 26

1er juin, Londres. Covert à Murray. Se désiste de toute réclamation à titre de rémunération pour la construction d'un moulin et de bureaux pour la fabrication du chanvre. Il serait opportun de faire de la nouvelle partie de Cobourg un dépôt pour y recevoir le chanvre. 152

1er juin, Londres. Talbot à Hay. Il lui a fallu aller à Hampton Court. Il espère que la lettre ci-incluse suffira, et il se présentera demain à 2 heures. 419

Contenu. Talbot à Hay. Il demande deux aides, dont le salaire sera de £150 chacun, pour la colonisation des terres des districts de London et de l'Ouest, et un salaire de £200 pour lui-même pour couvrir des dépenses inévitables. 420

2 juin, Clough. Willis à Murray. Comme on lui fait comprendre qu'il ne doit pas considérer qu'il (Murray) s'est engagé à lui donner une position de juge, il lui faut en conséquence reprendre la pratique de sa profession, mais il ne peut le faire vu certains événements se rattachant au ministère des Colonies. Il demande qu'on écarte les conséquences préjudiciables. 467

10 juin, Clough. Le même au même. Le remercie de sa communication. Lui donne l'assurance qu'il ne supposerait jamais qu'il eût agi autrement que ne le dictaient ses fonctions officielles. Les rapports nuisibles sont les imputations qui s'attachent toujours à la personne qui a le malheur d'être dégradée par le gouvernement de Sa Majesté. Il s'afflige de voir qu'après l'exposé circonstancié de sa conduite, après l'adresse récente de l'Assemblée et après le témoignage de lord Eldon, il (Murray) le juge incapable de remplir une autre position dans la magistrature. Il n'a pas été entendu sur les mérites mais bien sur la légalité de sa démission; il avait espéré qu'on aurait tenu compte de l'intégrité de ses motifs. Il fait des instances pour qu'on le nomme juge dans une autre colonie, et il cite le cas du juge Thorpe promu du Haut-Canada à une position de juge plus élevée, dans une autre colonie. Il ne peut croire qu'on l'abandonnera à une ruine totale pour avoir fait ce qu'il croyait être son devoir. 469

15 juin, Article de la *National Gazette* sur le gouvernement colonial du Haut-Canada. Inclus dans la lettre de Douglas à Hay, 17 juillet 1829.

16 juin, Sligo. Madden au secrétaire des Colonies. Ayant appris la mort d'une personne du nom de Madden décédée dans le Haut-Canada, il désire de plus amples renseignements pour permettre à son frère, si la supposition est exacte, de prouver sa prétention. 258

16 juin, Hayes. John Smith, fils, à Hay. Transmet une requête au sujet du territoire inexploré du Haut-Canada, accompagnée de témoignages, avec prière de déposer le tout devant Murray. 399

Contenu. Requête de John Smith, fils, au sujet des terres incultes de la Couronne et dont la valeur a été surfaite, au préjudice de la province. 400

18 juin, Clough. Willis à Murray. Il revient sur la nécessité de sa position et dit que même un emploi temporaire mais immédiat le sortirait de ses difficultés actuelles. 465

19 juin, Londres. Willan au même. Dit que son frère s'est démis de sa position de greffier de l'Assemblée de Québec, position qu'il tenait de Dalhousie, parce que l'orateur a voulu faire la nomination. Son frère demande maintenant d'être fait procureur général du Haut-Canada; ses qualités. 446

1829.

22 juin New Street. Opinion du procureur Scarlett, qui dit que le jury dans la cause de Francis Collins était justifiable d'avoir rendu un verdict de coupable, et les instructions du juge n'offrent pas matière à objection. Page 56
Deuxième opinion, signée par Scarlett et Sugden, procureur, dans le même sens. 58

23 juin, Bureau de la Guerre. Sulivan à Hay. Il désire savoir le salaire et les émoluments du lieutenant Jarvis, en demi-solde, du 104e d'infanterie, aujourd'hui juge d'une cour inférieure dans le district d'Ottawa. 74

24 juin, Londres. John Smith, fils à Murray. Le 18 courant (le 16) il a transmis un travail sur les terres incultes de la Couronne dans le Haut-Canada, au cours duquel il faisait voir les ressources restreintes de cette province en terres propres à la colonisation et l'effet préjudiciable d'une idée contraire, et offrait en même temps ses services si l'on décidait de faire faire une exploration. Il a joint à ce document divers certificats. Il désire retourner à l'époque la plus favorable aux arpentages. 405

27 juin, Hayes. Le même à Hay. Conformément aux instructions il a transmis un double de sa requête. Il n'a pas de double du certificat. 407

29 juin, Trésorerie. Stewart au même. Les lords du Trésor approuvent la proposition de Kempt de discontinuer la colonisation à Lanark et de nommer une personne pour percevoir les dettes dues par les colons à la Couronne. 68

29 juin, York. W. L. MacKenzie au secrétaire des Colonies. Comme preuve que des hommes de position et d'influence n'ignoraient pas en 1829 les causes de mécontentement dans le Haut-Canada, il transmet un exposé des affaires dans cette province, exposé dont il demande un accusé de réception.
(Pour l'exposé, *voir* 15 juin, page 30.) 259

30 juin. Kingston. Requête de George Smith. Il énumère ses services dans la marine et s'en rapporte à la justice de son pays.
Contenu. Certificat et emplois. 408

7 juillet, Bureau de la guerre. Sulivan à Hay. Il désire connaître le revenu du capitaine Jonas Taylor, officier en demi-solde de la milice canadienne, et quels appointements, s'il en existe, il touche pour d'autres charges. 511

9 juillet, Lincoln's Inn. Metcalfe à Twiss. Il demande les noms de trois personnes à Kingston, Canada, pour recevoir la déclaration de Mme la colonelle Roberts au sujet de la cession d'une propriété de droit seigneurial. 75

9 juillet, Londres. Powell (ex-juge en chef) à Hay. Il offre de prendre n'importe quelle charge en Canada. Il relate les circonstances qui ont accompagné sa démission comme juge en chef et orateur du Conseil; il ne s'est pas démis de ses fonctions de membre des deux conseils, mais il n'a pas été convoqué depuis sa démission comme orateur; il demande qu'on lui continue son traitement comme membre des deux conseils. 260

11 juillet, Londres. Bastable à Murray. Il transmet un lettre de lord Donoughmore; il ne l'a pas envoyée plutôt en partie à cause de retard en Irlande et en partie parce qu'il désirait voir si l'on arrêterait un plan d'émigration au Canada. 263

17 juillet, Affaires étrangères. Douglas à Hay. Il transmet copie d'un document qui contient une critique du gouvernement colonial du Haut-Canada. 112
Contenu. Gilbert Robertson à Aberdeen. Il transmet une gazette qui publie une critique du gouvernement du Haut Canada, critique dont les détails, il a raison de croire, sont fournis par un habitant du Haut-Canada et publiés dans un journal prêt à publier tout ce qui peut préjudicier au gouvernement de la Grande-Bretagne ou à ses colonies. La province renferme un bon nombre de personnes mal disposées dont quelques-unes sont à Washington, et celles-là sont principalement des rédacteurs de journaux. Ce serait une sage précaution que de surveiller ces personnes. 27
Communication signée A.B. à la *National Gazette*, de Philadelphie. 28
Commentaires de la rédaction. 30
51

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

18 juillet, Gardes à cheval. Fitzroy Somerset à Hay. Transmet une requête de James Garvin, ancien caporal de l'artillerie royale, demandant une concession de terre dans le Haut-Canada pour son fils John Garvin. Page 17

20 juillet, Edwardsburg. Requête de Richard D. Fraser, qui énumère ses services et ceux des officiers de son régiment durant la guerre de 1812, et demande la demi-solde pour lui-même et pour eux. 216

20 juillet. Londres. Kelly à Hay. Il annonce le décès de Mme Alicia Compbell, et demande que le receveur général reçoive instruction de payer la somme due à titre de pension à son décès. 251

Contenu. Certificat de décès. 252

22 juillet, Londres. Séguier à Twiss (en français). Il a déjà demandé des renseignements au sujet de certains documents que requiert la famille de Louis Lombard Dechazeau, mort à Détroit. Il renouvelle aujourd'hui sa demande. 416

29 juillet, Artillerie. Byham à Hay. Il transmet une lettre à Colborne représentant l'accroissement considérable que subirait le revenu de la Couronne si l'on affermait les terres réservées pour des fins militaires mais dont on n'a pas immédiatement besoin. Ordre a été donné aux officiers d'artillerie à Kingston de faire rapport. 60

30 juillet, Bureau de la Guerre. Sulivan au même. Il désire connaître la date de la nomination du capitaine McMillan au poste de registrateur du comté de Carleton et le montant de ses émoluments. 76

3 août, Whitehall. Sidmouth à Richmond. Il transmet une lettre qui assure la réalisation de son but. Bastable est plus en état que la plupart des gens à donner suite au projet d'émigration. 113

Contenu. Arden à Sidmouth ; il recommande Bastable. 114

Dalhousie à Bastable. La difficulté qu'il y a d'obtenir une position en Canada ; le gouverneur en a très peu à sa disposition, et il a essayé de distribuer ces positions avec impartialité en donnant de l'avancement aux fonctionnaires qui avaient fidèlement rempli leur devoir. 117

Requête de A. Bastable, autrefois de Kingston. 119

5 août, Londres. W. A. Clarke, autrefois de Terreneuve, à Hay. Lui envoie une lettre à lui remise par erreur. 214

6 août, Trésorerie. Stewart au même. La commission ne peut acquiescer à la requête de l'église presbytérienne de Kingston, demandant de l'aide pour acquitter une dette contractée par la construction de bancs pour les troupes dans l'église. 69

7 août, Trésorerie. Le même au même. Les lords du Trésor ne peuvent admettre que Mme Ridout ait quelque droit à une pension. 71

11 août, Bath. Willis à Murray. Il demande s'il doit chérir l'espoir de recevoir une charge dans les colonies. S'il garde encore la même idée qu'il exprimait dans sa lettre du 5 juin, la chose serait ruineuse pour l'avenir de sa profession (à lui Willis) ; il demande qu'on lui donne des raisons catégoriques, et lui rappelle l'opinion favorable qu'il (Murray) a eue dans une circonstance antérieure. Il inclut une lettre de Stephen. 473

24 août, Artillerie, Butler à Hay. Le comité de l'artillerie est souvent obligé d'acheter des terres pour des fins militaires dans le Haut-Canada. Les rentes provenant des terres affermées peuvent être appliquées au remboursement des sommes employées à l'achat de terres. 61

25 août. Clough. Willis à Murray. Comme le retour de sa famille du Canada doit être réglé avant que l'hiver rende le voyage impossible, il désire savoir catégoriquement s'il doit retourner au Canada en quelque qualité officielle. La nouvelle qu'il lui faudrait pratiquer au barreau canadien lui est préjudiciable. Il appuie aussi sa requête des lettres du gouverneur et du lieutenant-gouverneur, avec l'espoir que sa famille ne quittera pas le Canada. Les frais d'un voyage, particulièrement pour des femmes, sont trop considérables, et il croit que si l'affaire était équitablement représentée aux autorités les plus élevées, lady Mary Willis serait traitée

1829. avec le respect dû à son rang, à sa famille et aux circonstances actuelles où elle se trouve. Page 478

28 août, Clough. Willis à Murray. Il regrette qu'après les lettres de lord Eldon et de lord Goderich, le témoignage de Stephen et la déclaration de Horton disant que le traitement devait dater du 14 juillet 1827, qu'on lui refuse absolument le traitement. Il désire savoir sur quoi il (Murray) se base pour dire qu'il (Willis) n'a pas fait preuve de discrétion calme et de jugement sain, et s'il (Murray) a cette opinion en sa qualité individuelle ou en sa qualité de secrétaire des Colonies. Il désire aussi savoir si l'adresse à ce sujet de l'Assemblée du Haut-Canada a été présentée à Sa Majesté. 475

31 août, Bureau des taxes. Sayer à Hay. Il a été informé que le juge en chef Powell est retourné en Amérique du Nord. Murray communiquera avec lui au sujet de ses taxes. Transmet copie d'une lettre que la commission a envoyée à Powell. 83

31 août, Clough. Willis à Murray. Il éprouve beaucoup de plaisir de voir qu'on a enlevé à la correspondance le caractère privé et qu'on a maintenant rendu cette correspondance officielle. Il établit un état chronologique des circonstances qui ont accompagné son départ pour le Cadada et de ce qui arriva subséquemment. Cette lettre est en substance une défense de sa conduite lorsqu'il remplissait les fonctions de juge dans le Haut-Canada, et il maintient la justesse du jugement pour lequel il a été démis. Même s'il y avait eu erreur dans ce jugement, cela, prétend-il, ne justifiait pas son renvoi. 481

( ) août, Bureau des taxes. Sayer à Twiss. Il demande l'adresse du juge en chef Powell au sujet d'arrérages de taxes. 82

12 septembre, Clough. Willis à Murray. Il attire l'attention sur sa lettre officielle du 31 du mois dernier. A en juger par le mode dont les affaires sont conduites l'adresse de l'Assemblée a pu n'être pas déposée devant le Roi. Que J. B. Macaulay qui cessa d'être juge à la suite de la nomination de Willis ait été réintégré dans ses fonctions n'est pas le fait le moins remarquable dans cette affaire extraordinaire. 498

14 septembre, Clough. Carey au même. Comment la cavalerie peut rompre un carré. 154

14 septembre, Clough. Willis au même. Il a reçu une lettre lui disant qu'il n'y a pas de profit à discuter davantage la question soulevée dans sa lettre (de Willis) du 31 août. Il demande de nouveau une enquête et qu'on l'informe si l'adresse de l'Assemblée du 4 mars a été déposé devant le Roi. 500

21 septembre, Gardes à cheval. Fitzroy Somerset à Hay. Il transmet une requête de Francis Boucher, de Kingston, Haut-Canada. 18

Contenu. Requête demandant une pension. 19

Certificats. 21 à 23

22 septembre, Clough. Willis à Murray. Il demande officiellement si on a l'intention de lui donner les renseignements demandés. Son affaire ressemble fortement à celle du juge Grant, de Bombay, et à celle du capitaine Dickenson, et il (Willis) est convaincu que s'il peut obtenir une enquête équitable on arrivera à de semblables résultats. Il demande une réponse officielle le plus tôt possible. 502

26 septembre, Bath. Le rév. W. D. Willis au même. La malheureuse condition dans laquelle se trouve son frère maintenant que sa femme a été séduite par un officier du nom de Bernard du 68e régiment. L'adversaire le plus acharné serait satisfait de son sort, car sa ruine est complète et ce dernier coup a augmenté sa douleur. Un jour viendra où on devra le rémunérer si toute justice n'est pas disparue. S'il est nécessaire pour la discipline des fonctionnaires coloniaux que son frère soit puni, le but a été atteint dans toute sa plénitude. Il demande une position pour son frère, à titre de réparation en proportion de ses misères aggravées. 448

DOC. DE LA SESSION No 8c

1829.

28 septembre, gh. Hamilton à Murray. Il rapporte la nouvelle de l'enlèvement de lady Willis, épouse du juge Willis, chose que le juge croit bon de communiquer. Page 249

25 octobre, Antrim. Requête de Patrick McCathrie en réponse à une annonce relative aux héritiers de Richard Madden décédé à Perth, Haut-Canada. 261

31 octobre, Kingston. Barrie au comité de la Marine. Comme on doit évacuer l'île Drummond et transporter à Penetanguishene les troupes, le matériel de guerre, etc., qui se trouve à l'île, il va prendre des arrangements pour mettre le matériel, etc., à l'abri, et loger les troupes. 11

7 novembre, Clough. Willis à Murray. Demande copie des témoignages entendus par l'Assemblée du Haut-Canada sur sa condite en qualité de juge. 504

30 novembre, Clough. Le même au même. Il demande que copie des témoignages entendus par l'Assemblée du Haut-Canada dans son affaire soit envoyée à l'Ile-de-Man, où il se rend. Il fait des observations sur le retard apporté dans la réception des délibérations du parlement provincial. 505

2 décembre, Amirauté. Barrow à Hay. On a envoyé à Barrie instruction de faire le meilleur arrangement pour du comptant à l'endroit de la réserve de terre près de Kingston, destinée à des scieries. 13

2 décembre, Artillerie. Byham au même. Le terrain demandé par la congrégation catholique romaine de Niagara pour en faire un cimetière n'a pas été transféré à la commission de l'artillerie, et en conséquence la commission ne peut mettre la requête à l'étude. Les officiers de l'artillerie rapportent que la réserve en question qu'on demande a été divisée en rues et lots à bâtir; on devra prendre les moyens pour empêcher que pareille chose se renouvelle à l'avenir. 63

5 décembre, Trésorerie. Stewart au même. Vu les circonstances particulières, les lords du trésor consentent à ce que Mme Claus touche une pension de £70 par année à même les revenus du Canada soumis au contrôle de Sa Majesté et pourvu que Murray l'approuve. 72

5 décembre, Londres, Coutts & Co au même. Conformément aux instructions reçues ils ne feront pas honneur aux lettres de change tirées par Claus de la part de sir John Johnson pour les Six-Nations, et ce jusqu'à nouvel ordre. 155

5 décembre, York. Peter Robinson au même. Transmet un état des ventes des réserves du clergé du 1er avril au 30 juin. L'état envoyé au 31 mars comprendra les opérations de la moitié de l'année. 389

Contenu. Etat des ventes des réserves du clergé. 390

5 décembre, York. Peter Robinson à Hay. Il indique une erreur à l'article des dépenses imprévues. La somme de £270 lui a été versée dans le but de payer la construction d'un moulin à Peterborough, à être prise à même le produit de la vente. Le moulin a été vendu pour £2,500, après avoir coûté £2,000. Les £200 avancés en mars 1828 et les £300 en octobre suivant lui étaient absolument nécessaires pour faire face aux dépenses imprévues du bureau, de sorte qu'il n'a rien retenu des fonds versés entre ses mains tel qu'autorisé à le faire, mais les a versés entre les mains du receveur général. Les comptes feront voir que les dépenses imprévues ont servi à l'arpentage des bois et à la vente des réserves du clergé, celles imputables aux terres de la Couronne ne formant qu'une partie des £500 imputés aux dépenses imprévues. 386

Contenu. Etat des sommes versées et des mandats tirés par Peter Robinson, commissaire des terres de la Couronne. 388

7 décembre, Windsor. Décret du conseil nommant Joseph Wells membre du Conseil du Haut-Canada. 24

7 décembre, Windsor. Décret du conseil nommant John Umsley membre du Conseil du Haut-Canada. 25

7 décembre, York. J. B. Robinson à Hay. A envoyé à son correspondant un courrier plus volumineux que d'habitude. Il écrira bientôt à Wilmot Horton. 278

1829.

15 décembre, Ile de Man. Willis à Murray. Il accuse réception d'une lettre et demande certains documents relatifs à son affaire. Page 506

22 décembre. Amirauté. Barrow à Hay. Il transmet copie d'une lettre du comité de la Marine au sujet de la culture du chanvre en Canada. 14

Contenu. Le comité de la Marine à Croker. Avant de se prononcer sur la culture du chanvre en Canada, il est nécessaire d'avoir la preuve de sa qualité. 15

Diverses dates. Liste de documents relatifs aux réclamations à titre de pertes subies durant la guerre de 1812. 158

Pas de date. Requête de Thomas Bird demandant de l'aide pour lui permettre de se rendre avec sa famille à Fort-George, en Haut-Canada. 125

Requête de Galt au sujet des réclamations à titre des pertes subies en Haut-Canada durant la guerre de 1812, et il propose de régler ces réclamations à même le produit de la vente des réserves. 244

York. Peter Robinson à Hay. Il transmet des états relatifs aux réserves du clergé. 279

(Les états se trouvent dans la série Q. 353-2 et embrassent tout le volume.)

Bath. Willis à———. Il demande le poste de juge en chef du Nouveau-Brunswick ou de l'île de France, postes qui sont maintenant vacants. Le fait qu'on lui a dit qu'une demande de sa part serait, après quelques mois, l'objet d'une attention respectueuse, l'encourage. Il affirme qu'il n'y a rien eu dans sa conduite pour l'exclure d'un emploi. 472

Requête de l'évêque Weld, coadjuteur de l'évêque Macdonell du Haut-Canada, relatant les services de Macdonell dans le Haut-Canada depuis 1804, services qui lui ont valu d'être nommé évêque avec un traitement annuel. D'après les renseignements reçus de l'évêque Macdonell, la population catholique romaine est certainement de 36,000 âmes dans le Haut-Canada et dépasse probablement 50,000. Il expose les raisons qui, à son avis, justifient de conclure que l'évêque catholique romain du Haut-Canada devrait avoir, indépendamment de ses ouailles, un revenu égal à celui des autres évêques catholiques romains dans des colonies moins considérables. 424

Contenu. Document à l'appui de la requête A et B. Le second contient un relevé de la population catholique romaine dans les différents districts du Haut-Canada. 433, 435

Note C. 440

Weld à Wilmot Horton. Nécessité d'avoir un plus grand nombre de prêtres catholiques romains pour administrer les bienfaits de la religion. Au mois de mars l'évêque Macdonell a demandé au moins 20 prêtres à cause de l'accroissement considérable des catholiques romains, mais il constata en mai que le double de ce nombre ne suffirait pas, ayant trouvé dans différentes parties de la province des centaines de catholiques là où il ne s'attendait pas d'en trouver un. Ce besoin peut sembler plus urgent lorsqu'on remarque que des ministres méthodistes viennent des Etats-Unis au Canada. L'insuffisance des fonds accordés au clergé et à l'évêque catholiques romains. Le Dr Buckley à Trinidad et le Dr Seater à l'île de France touchent chacun £1,000 par année, bien que leurs dépenses ne peuvent pas être aussi considérables que celles de l'évêque Macdonell. Avis de la nomination de Macdonell comme évêque diocésain à été donné au gouverneur et au lieutenant-gouverneur. 433 à 442

Le lieutenant-gouverneur sir J. Colborne, 1830.

(Pour les lettres privées de Colborne à Hay *voir* vol. Q. 195 A.)

Q. 354.

1829.

30 juin, Ste-Catherine — Rapport d'Alfred Barrett, ingénieur en chef. Ce rapport se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 10 mars 1830.

30 septembre. York. — Note du juge Macaulay sur l'affaire de Benjamin Ward. Ce document se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 20 mai 1830.

1830.

11 janvier, York. — Colborne à Murray (n° 1). Relativement au désaveu du projet de loi à l'effet de permettre à William W. Baldwin de donner vigueur au testament de Quetton St. George, il transmet les observations de Baldwin, qui portent à croire que ses comptes en qualité de curateur ont été soumis à un rigoureux examen. Baldwin fait voir l'embarras que déterminera l'absence d'autorité légale, ce à quoi on obviera, espère-t-il, en permettant au lieutenant-gouverneur de coopérer avec les autres branches de la législature pour la promulgation à nouveau du projet de loi en y ajoutant toutes autres garanties qu'on jugera convenables. Page 1

Contenu. Explications de Baldwin et d'autres documents se rapportant au sujet. 3 à 49

18 janvier, York. — Colborne à Murray (n° 2). La législature ouverte; transmet copie de son discours. 50

Contenu. Le discours. 51

Adresse du Conseil. 54

Adresse de l'Assemblée législative. 57

20 janvier, York. — Colborne à Hay (privée). Il transmet l'adresse de l'Assemblée pour démontrer les raisons de sa prétention à contrôler les droits perçus sous l'empire de la loi 14 George III. Ces raisons sont semblables à celles qui existent dans la province inférieure, et si la juridiction de la Couronne a cessé d'exister dans le Bas-Canada l'on devra accorder la même concession au Haut-Canada. Il ne croit pas qu'il y ait des désordres d'ici à quelques années ou quelque grande agitation produite par les efforts d'une presse licencieuse, mais la nature des débats dans l'Assemblée ainsi que les autres éléments turbulents vont peu à peu miner la tranquillité de la province. La publication de la correspondance de Maitland a donné aux factions un avantage auquel elles ne s'attendaient pas. Il doute que la composition de l'Assemblée change essentiellement. Quant au changement constitutionnel qu'on propose, il préférerait l'union de toutes les provinces; ce moyen ferait disparaître les effets du suffrage universel et la pernicieuse conséquence de l'influence des petits démagogues. La chose créérait peut-être un sentiment d'orgueil national qui provoquerait dans la population un attachement à ses institutions. 63

25 janvier, York. — Colborne à Murray (n° 3). Il transmet une requête des ministres presbytériens du Haut-Canada separés de l'Eglise d'Ecosse, demandant à partager les avantages dont jouissent ceux qui sont autorisés à le faire. 65

Contenu. La requête. 66

26 janvier, York. — Colborne à Murray (n° 4). Sur demande des habitants du district de Gore, il transmet une requête au sujet d'un traité de commerce avec les Etats-Unis. 69

Contenu. Résolutions adverses à ce qu'on admette les Etats-Unis à faire commerce avec les Antilles, et à ce qu'on prélève un droit de douze cents et demi le boisseau sur le sel fait à Onondaga, ce qui fait que

1830.

la population du Haut-Canada est appelée à contribuer à la construction du canal de l'Ouest qui ne leur rapporte aucun bénéfice. Page 70

4 février, York. Colborne à Murray (n° 5). Il a reçu instruction d'abolir la charge de secrétaire particulier et de diminuer le personnel de plusieurs ministères. Ces réductions ont été apparemment faites sans avis préalable. Il fait sur ce point des observations qu'il soumet à l'examen de Murray. La position de secrétaire particulier, absurdement ainsi appelée, est celle par laquelle se font toutes les affaires de la province et ses fonctions sont toutes d'une nature publique; détails de ces fonctions. Les fonctions du secrétaire et du registrateur. 75

Contenu. Cameron à Mudge. Il énumère en détail les fonctions du secrétaire et du registrateur. 79

Etat, signé par Baby, inspecteur général, des dépenses de 1828 et des dépenses estimatives pour 1829 et 1830. 84

8 février, York. Chewett, arpenteur général intérimaire, à Colborne. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 19 mars 1830.

13 février, York. Colborne à Murray (n° 6). Il transmet une liste des membres de l'exécutif ainsi qu'une liste des conseillers législatifs. 85

Contenu. Les listes. 86, 87

16 février, York. Colborne à Hay. Il transmet un état qui indique le prix du blé et d'autres grains à York, du mois de juillet au mois de décembre. 88

27 février, Tableau des droits sur le blé, la farine, etc.

6 mars, York, Rapport des directeurs du canal Welland.

6 mars, York. Adresse de l'Assemblée. Ce document ainsi que les deux qui précèdent se trouvent dans la dépêche de Colborne à Murray, 10 mars 1830.

10 mars, York. Colborne à Murray (n° 7). Il transmet des documents relatifs aux progrès des travaux du canal Welland. Les directeurs demandent le neuvième du coût estimatif du canal, conformément à la dépêche de Bathurst du 30 septembre 1826. La législature a accordé £25,000 en plus, afin que la navigation puisse passer dans le canal au mois de mai prochain. Yates, de New-York, s'en va à Londres dans le but de prélever une somme suffisante pour assurer le parachèvement des travaux. Il le présente et le recommande. 89

Contenu. Rapport des directeurs du canal Welland, John H. Dunn, président, rapport qui indique les progrès accomplis dans la construction, ses besoins, etc., et demande le neuvième du prix de revient. 91

Rapport d'Alfred Barrett, ingénieur en chef, au sujet de la démolition du barrage dans la Grande-Rivière. 95

Adresse de l'Assemblée appuyant le versement d'un neuvième entre les mains de la Compagnie du canal Welland, tel que promis dans la dépêche de Bathurst. 98

Autres documents. 100 à 108

12 mars York. Rapport du Conseil exécutif. Ce rapport se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 19 mars 1830.

15 mars, York. Colborne à Murray (n° 8). La session du parlement provincial s'est terminé le 6 courant. Il transmet copie de son discours. 109

Contenu. Le discours lors de la clôture de la session. 110

19 mars, York. Colborne à Murray (n° 9). Il transmet copie d'un rapport du Conseil exécutif sur les retranchements qu'on a eu ordre de faire dans les départements, ainsi qu'un état de l'arpenteur général intérimaire sur les réductions qu'on propose d'opérer dans son département. 113

Contenu. Rapport du Conseil exécutif sur les différents départements. 114

Rapport de l'arpenteur général intérimaire disant qu'on ne peut opérer la réduction ordonnée sans porter préjudice au service. 129

18 mars. York. Colborne à Murray (n° 10). Si les terres du voisinage d'York et sur la frontière de Niagara étaient affermées, elles rapporteraient probable-

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830

ment en quelques années un revenu d'environ £1,200 par année. Le produit ne contribuerait que faiblement à faire face aux dépenses de l'artillerie pour les ouvrages de défense. Le produit de l'affermage des terres de la Couronne devrait être porté au crédit du revenu territorial, qui est incertain et insuffisant pour les dépenses annuelles. Page 131

18 mars, York. Colborne à Murray (n° 11). Vu l'importance de l'école, il propose que le collège préparatoire touche sous diverses formes de l'aide de l'Etat, et que les écoles reçoivent aussi de l'aide. Actuellement il n'y a pas au collège préparatoire d'élèves qui soient prêts à entrer au collège du Roi avant trois ans, mais deux professeurs pourraient commencer immédiatement à donner des cours. 133

Contenu. Adresse du Conseil législatif sur le collège. 135

19 mars York. Colborne à Murray (n° 12). L'on a mis fin aux dépenses de la Compagnie du Canada, qui a apporté des avantages au pays, et aujourd'hui les agents sont tout simplement autorisés à vendre les terres. Dans la zone de Huron les ventes se sont élevées à 114,598 acres, et en décembre dernier on a vendu 23,156 acres. Le nombre d'acres des réserves du clergé vendues avant le 31 décembre 1829 s'est élevé à 18,014, rapportant £13,229, soit une moyenne de 14s. 8¼d., prix qui dépasse à ce point celui auquel se sont vendues les terres incultes, qu'il est évident que, d'après l'arrangement primitif, la majeure partie des réserves devaient être affermées et non vendues. Les règlements actuels sont plus favorables à la compagnie que lorsque la charte fut accordée. L'avantage dont bénéficie la compagnie grâce à l'encouragement que donne le gouvernement aux émigrants qui s'établissent. Les émigrants placés à Otonabi, Asphodel, Smith, Douro, Emilie et Eunisinore, aux frais de l'Etat, ont amélioré les terres de la compagnie dans le district de New-Castle d'au moins cent pour cent et la compagnie n'a rien dépensé, de sorte que l'insuccès est dû au trop grand nombre d'établissements et non à la négligence du gouvernement, et de sorte que des capitalistes prennent la zone de Huron et les réserves du clergé au prix acquitté par la compagnie et donnent 5 pour 100 pour les sommes avancées. 140

22 mars, York. Colborne à Murray (n° 13.) Il transmet une requête du major Secord et la recommande. 143

Contenu. Requête du major David Secord énumérant ses services et ses pertes; le retard apporté dans son affaire l'a réduit à l'indigence, de sorte qu'il se voit maintenant forcé de demander une compensation pour ses pertes, ce qu'il n'aurait pas fait sans cela. 144

23 mars, York. Colborne à Murray (n° 14.) Il transmet une adresse de l'Assemblée sur les intérêts commerciaux de la province et sur la crainte de voir les Etats-Unis avoir un commerce direct avec les Antilles et la navigation libre du Saint-Laurent. 147

Contenu. L'adresse. 149

24 mars, York. Colborne à Murray (n° 15). Il transmet une adresse du Conseil législatif sur des affaires de commerce et sur l'abolition des restrictions imposées au commerce entre les Etats-Unis et les Antilles et à leur admission à la navigation libre du Saint-Laurent. 152

Contenu. L'adresse du Conseil législatif. 154

25 mars, York. Colborne à Murray (n° 16). Il transmet une adresse de l'Assemblée demandant que le droit sur les spiritueux venant des Etats-Unis soit réduit à trois deniers par gallon. 160

Contenu. Adresse de l'Assemblée demandant que le droit sur les spiritueux venant des Etats-Unis soit réduit afin de mettre un terme au commerce illicite. 162

26 mars, York. Colborne à Murray (n° 17). Il transmet copie d'une adresse de l'assemblée au sujet d'une adresse au Roi, qu'il a transmise le 4 avril 1829. 163

1830.

Contenu. Adresse à Colborne le priant d'attirer l'attention du secrétaire des Colonies sur l'adresse au Roi, adoptée à la dernière session au sujet de la magistrature. Page 164

27 mars, York. Colborne à Murray (n° 18). Il transmet une adresse de l'Assemblée demandant le journal du parlement impérial et des rapports sur l'émigration et les affaires canadiennes. 166

Contenu. Adresse de l'Assemblée à Colborne demandant le journal, etc. 167

8 avril, York. Colborne à Murray (n° 19). Transmet copie de bills adoptés à la dernière session. 168

12 avril, York. Le même au même (n° 20). Transmet une requête d'Ironside, surintendant des sauvages à Amherstburg, demandant la permission de prendre sa retraite. Ses services zélés dans le passé, mais son âge et ses infirmités le rendent aujourd'hui impropre à la charge. Il recommande George Ironside, fils, comme son successeur à la position. 169

Contenu. Requête de George Ironside. 170

13 avril, York. Colborne à Murray (n° 21). Il transmet une communication de l'inspecteur général des comptes qui demande les actes du parlement impérial se rapportant au commerce de l'Amérique Britannique du Nord. Les embarras provenant du fait qu'on ne les a pas reçus. 172

Contenu. Baby à Mudge sur le sujet en question. 173

14 avril, Sandwich. Requête des magistrats, etc., du district de l'Ouest. Cette requête se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 5 juin 1830.

15 avril. York. Colborne à Murray (n° 22). Il transmet la requête de Chewett demandant la permission de prendre sa retraite à la suite de ses longs services. 175

Conteuu. Requête de Chewett. 176

16 avril, York. Colborne à Murray (n° 23). En réponse à la dépêche du 20 décembre dernier, il transmet des renseignements sur les réserves de la Couronne sur la frontière de Niagara. Il recommande que toutes les réserves soient peu à peu affermées pour dix ou vingt ans. 178

Contenu. Extrait d'une lettre de Haldimand, en date du 23 mars 1784, avec un plan de la ligne de garnison. 180

Philpotts à Mudge. Il transmet un extrait d'une lettre de Vavasour, accompagné d'une autorisation de Maitland de prendre une partie de la réserve militaire à Fort-George. 182

Vavasour à Durnford, extrait. 183

22 avril, York. Colborne à Murray (n° 24). Il transmet un rapport du Conseil exécutif sur l'opportunité de mettre les archives publiques en lieu sûr. On propose d'ériger un édifice contenant des bureaux pour les différents départements; la manière dont on fera face à cette dépense. 185

Contenu. Rapport du Conseil exécutif sur l'opportunité de réunir les départements dans un seul édifice et de mettre les archives publiques en lieu sûr. 186

3 mai, York. Colborne à Murray (n° 25). Il a cru opportun de faire quelques changements dans les nominations qu'on propose de faire au Conseil législatif, et il transmet une liste de ceux qui sont maintenant recommandés. 191

Contenu. La liste. 192

5 mai, York. Colborne à Murray (n° 26). Il transmet l'explication du receveur général au sujet d'une somme portée deux fois dans ses comptes pour 1826 et 1827. 193

Contenu. John H. Dunn, receveur général, à Mudge. Il explique pourquoi cette somme est inscrite deux fois. 194

6 mai, York. Colborne à Murray (n° 27). L'arpenteur général a examiné avec soin les archives de son bureau au sujet de l'étendue des réserves de la Couronne. Le roi n'a pas fait de réserves pour des fins militaires, mais le gouvernement local a réservé certaines lisières. Observations au sujet des réserves à Niagara et ailleurs. Il rappelle qu'il a suggéré qu'on

1830.

pourrait tirer profit des réserves à York et à Niagara et qu'on devrait en transférer le produit au revenu territorial. L'année dernière 5,000 acres ont été mises de côté dans le canton près de Pénétanguishene. Page 195

Contenu. Liste des personnes qui ont reçu des concessions de terre réservée à Niagara en 1784. 198

Ordre, en date du 11 septembre 1783, de réserver des terres à ou dans les environs de Cataraqui pour l'établissement des loyalistes. 199

10 mai, York. Colborne à Murray (n° 28). Il transmet une requête des paroissiens de l'église St. James demandant de l'aide pour la construction d'une nouvelle église. Il recommande que, comme c'est à deux milles du fort et que les soldats ne peuvent pas toujours y assister, il vaudrait mieux construire une chapelle pour l'usage des soldats. 201

Contenu. Requête demandant de l'aide pour la construction d'une nouvelle église dans laquelle on ménagerait une place pour les soldats. 202

13 mai, Raleigh. McCrae à Mudge. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 5 juin 1830.

18 mai, York. Colborne à Murray (n° 29). Transmet copie des actes adoptés à la dernière session. 206

20 mai, Kingston. Certificat du major Corbett. Ce certificat se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 18 août 1830.

20 mai, York. Colborne à Murray (n° 30). Il a reçu la dépêche contenant la grâce conditionnelle de Benjamin Ward: Comme les juges avaient fait rapport que le crime n'était pas un meurtre mais un homicide, il avait recommandé la commutation en déportement pour la vie, mais non aux Bermudes dans le cas actuel. Il renvoie la grâce conditionnelle et met sous le même pli un extrait des notes du juge Macaulay, ainsi que des observations du procureur général. 208

Contenu. Notes du juge Macaulay dans la cause de Benjamin Ward.

Rapport du procureur général, qui fait remarquer la différence entre la signature du souverain et la dépêche dans l'affaire de Benjamin Ward. Il indique la peine excessive que doit subir Ward, bien que les juges crussent qu'en réalité ce n'était qu'un homicide. 211

5 juin, York. Colborne à Murray (n° 31). Il transmet une requête des habitants du district de l'Ouest demandant une réduction du droit sur le tabac canadien. 214

Contenu. McCrae à Mudge. Il transmet une requête des habitants du district de l'Ouest demandant une réduction du droit sur le tabac canadien. 216

Requête des principaux habitants du district de l'Ouest demandant une réduction du droit sur le tabac canadien. 218

7 juin, York. Colborne à Murray. L'évêque de Québec désire fixer sa résidence à York durant une partie de l'année. Il recommande qu'on accorde £180 pour le loyer. L'avantage que la province retirera de sa présence. 223

16 juin Kingston. Requête d'Edward Walker. Cette requête se trouve dans la dépêche de Colborne à Murray, 18 août 1830.

23 juin, York. Colborne à Murray (n° 32). Il transmet le "livre bleu" pour 1829. 224

1er juillet, York. Le même au même (n° 33). Des fédéicommissaires pour les sauvages de la Grande-Rivière ont été nommés à la place de Claus. Les fédéicommissaires vont tirer par lettre de change pour les dividendes maintenant échus. 225

18 août, York. Le même au même (n° 34.) Transmet la requête d'Edward Walker, de Kingston, qui a servi durant la dernière guerre. 227

Contenu. Requête d'Edward Walker énumérant ses services et ses blessures et demandant une pension. 228

Certificat du major Corbett attestant les services de Walker. 229

1830.
19 août, York. Colborne à Hay. Il transmet une lettre et des documents relatifs à la succession de feu le capitaine Kregg. Page 230

26 août, York. Le même au même. Il a reçu une lettre accompagnée d'une requête de George Crookshank, qui a eu la bonne fortune de garder pendant 27 ans les champs qu'il habite actuellement; le lot qui fait l'objet de sa requête pourrait aujourd'hui se vendre pour £2,000. Crookshank a reçu 2,000 acres dans la province et un lot de ville à York. 231

Contenu. Déclaration de Chewett, arpenteur général intérimaire, qui dit que Crookshank a reçu 2,000 acres et un lot de ville à York. 232

28 août, York. Colborne à Murray (n° 35). Il soumet à sa décision la réclamation du comte de Puisaye, en faveur duquel une concession de 5,000 acres a été autorisée en 1798 et dont il a reçu 850 acres; mais comme il quitta en 1801, il n'a pas reçu les autres 4,150 acres, qu'on ne peut donner aujourd'hui à son représentant sans consulter le gouvernement de Sa Majesté. 233

Contenu. Liste de documents relatifs à la réclamation des représentants de feu le comte de Puisaye. 235

Documents relatifs à la réclamation. 236 à 259

30 août, York. Colborne à Murray (n° 36). Il transmet copie du journal de l'Assemblée, du 8 janvier au 6 mars 1830. 260

septembre, York. Le même au même (n° 37). Il transmet une requête des ministres de l'*United Presbytery* du Haut-Canada demandant une part des sommes accordées aux ministres de l'Eglise d'Ecosse dans la province. Il recommande que dans tout arrangement futur on tienne compte de leur réclamation. 261

Contenu. La requête. 263

6 septembre, York. Colborne à Murray (n° 38.) Il transmet copie du journal du Conseil législatif, du 8 janvier au 6 mars 1830. 266

17 septembre, York. Le même à Hay (privée). Il transmet une liste des personnes dont la nomination comme membres du Conseil est recommandée; les noms sont dans l'ordre dans lequel on désire voir faire les nominations. Le nombre est considérable, mais on jugera peut-être opportun d'augmenter le personnel du Conseil afin de donner à ses délibérations une influence utile dans la province. 267

Contenu. Liste des personnes dont la nomination comme membres du Conseil est recommandée. 268

17 septembre, York. Colborne à Hay. Il transmet un document du juge en chef, provoqué par la nouvelle qu'il ne doit pas garder son fauteuil au Conseil. Il occupe ce fauteuil *ex-officio*; le juge en chef est président, et la majeure partie des affaires se rattache à des questions de loi qui occupent une partie considérable de son temps; Robinson ne peut désirer continuer dans l'exercice de ces fonctions. mais le public souffrira beaucoup du changement. 270

Contenu. Le juge en chef Robinson. Observations au sujet d'un débat à la Chambre des Communes relativement au Conseil législatif, débat qui est différemment rapporté dans les journaux. 271

Extrait de la correspondance relative aux conseils exécutifs et législatifs du Haut et du Bas-Canada. 280

29 septembre, York. Colborne à Murray (n° 39). Il transmet un état des concessions de terre faites aux syndics pour l'entretien et l'établissement du collège du Roi. 285

Contenu. Procès-verbal du conseil du collège du Roi indiquant l'étendue de la concession de terre faite pour son entretien. 286

30 septembre, York. Colborne à Murray (n° 40). Les objections qu'offre l'institution à Montréal pour l'enseignement de la jeunesse des deux provinces canadiennes. La propriété du collège du Roi appartient à une corporation. Les dispositions exclusives de sa charte sont généralement condamnées; mais si elles étaient abrogées et que l'université fût conduite sur un pied

correspondant à l'état du pays il en résulterait de grands avantages si on établissait l'institution à York ou dans un lieu central, particulièrement pour les élèves du collège préparatoire. L'aide que ce collège devrait recevoir. Page 289

Contenu. Message de Colborne en sa qualité de chancelier, au conseil du collège du Roi. 291

Résolutions du conseil recommandant de s'unir à Colborne dans les mesures nécessaires à prendre pour permettre au collège du Roi de répondre aux précieuses fins de son institution. 294

4 octobre, York. Colborne à Hay. Objections qu'ont les Hauts-Canadiens à une université à Montréal, où devront se rendre les jeunes gens pour terminer leurs études. Il est peut-être difficile d'abroger les ordonnances exorbitantes relatives au collège du Haut-Canada ; s'il en est ainsi, elles frappent l'institution d'exclusivisme et donnent raison aux factions de s'objecter à son revenu. Il a beaucoup conféré avec Richards du système des concessions de terre et de la question de savoir jusqu'a quel point on pouvait prudemment encourager l'émigration, mais ils ne sont pas tombés d'accord. Il transmet un document qui contient la plupart des questions sur lesquelles il désire attirer l'attention. 302

Contenu. Document sur l'état actuel du Haut-Canada relativement aux terres et sur l'état de l'éducation. Comment on pourrait encourager l'émigration. 304

12 octobre, York. Colborne à Murray (n° 41). Il transmet une requête de James Roach. 311

13 octobre, York. Colborne à Murray (n° 42). Il a reçu la dépêche disant qu'Ironside ne peut se retirer avec une pension. Les embarras que cette décision va causer au département des Sauvages. Le changement qu'à subi le service. 312

14 octobre, York. Colborne à Murray (n° 43). Il écrit un rapport sur la question de l'amélioration de l'état des sauvages, et sur la condition des différentes tribus. Il pense que l'Eglise épiscopale devrait établir deux ou trois missions pour la conversion des sauvages. Il espère que le choix des missionnaires ne se fera pas par la Société de la Propagation de l'Evangile, vu qu'elle a été très malheureuse et qu'elle fait preuve d'une incurie qui semble inexcusable. 315

19 octobre, York. Le même au même (n° 44). Il envoie copie en double du journal de l'Assemblée de la première session du dixième parlement. 319

25 novembre. York. Le même au même (n°45). Il transmet une requête de la veuve de feu le colonel Claus. La famille, croit-il, est dans une grande pauvreté. 320

Contenu. Requête de Mme Claus. 321

27 décembre, York. Colborne à Murray (n° 46). Relativement à la demande de Small, greffier du Conseil exécutif, il ne peut recommander ni l'un ni l'autre des arrangements qu'il propose. Il pense que Beikie devra succéder au poste lorsqu'une vacance se fera. 323

Contenu. Procès-verbal du Conseil exécutif déclarant que Small n'est pas disposé à agir avec Beikie comme greffier conjoint. Quant à la succession future, Beikie a droit d'être favorablement traité. 324

Requête de Beikie. 326

Bathurst à Maitland. Il dit que Beikie pourra remplir les fonctions d'adjoint de Small. 328

MINISTÈRES PUBLICS ET DIVERS, 1830.

Q.—355.

1829.
7 avril, York. Strachan à la Commission ecclésiastique.

13 avril, York. Strachan à Hamilton. Ces deux documents se trouvent dans la dépêche d'Hamilton à Murray, 22 septembre 1830.

25 septembre, Downing Street. ——— à Smith, Kingston. Il lui faut envoyer un certificat attestant que les blessures qu'il a reçues ont été infligées au service, afin que Murray puisse être en état de juger jusqu'à quel point il convient de recommander son affaire au Trésor.

10 novembre, Kingston. Délibérations d'une commission de médecins sur le cas de W. M. Jarvis, de l'ancien régiment de la milice constituée du Haut-Canada. Page 96

(Les dernières signatures se trouvent à la page 172, ayant été mises à la mauvaise place.) 173

1830.
2 janvier, Hallowell. Richard au secrétaire des Colonies. Il s'est adressé au ministère de la Guerre, mais on lui a dit d'envoyer sa demande au secrétaire des Colonies. Il demande du secours dans son indigence. Il transmet copie d'ordre 184

Contenu. Requête accompagnée de certificats de magistrats et d'autres.

Copie d'ordre. 191

7 janvier, Whitehall. William Peel à Twiss. Le secrétaire Peel a déposé devant le Roi les documents relatifs à la cause de Benjamin Ward, convaincu de meurtre, et le Roi a commuée la sentence en emprisonnement à vie. 195

8 janvier, Londres. Galt à Hay. Clark s'absente de lundi à jeudi et l'on ne croit pas que Murray fixe l'audience avant ce jour-là. 6

8 janvier, Londres. Clark et Galt au même. Ils présentent un document sur les réclamations canadiennes résultant de la guerre, et ils exposent la position de la province relativement aux fonds requis pour les régler. 149

Un autre paragraphe dit que les réclamations des citoyens des Etats-Unis absolument identiques à celles des habitants du Haut-Canada, ont été réglées par le gouvernement général sans l'aide des différents états. 139

Contenu. Mémoires de Clark et de Galt faisant l'historique des réclamations à cause de la guerre, la somme actuellement due, et demandant que la décision soit l'objet d'un nouvel examen dans le but d'arriver à la prompte liquidation de ce qui reste. 141

Goderich à Galt. Il a cru que la colonie serait responsable de la dette de la guerre en sus de la somme que la mère-patrie s'était engagée de payer. Il considère que le pays a fait sa part, mais il appartient au gouvernement de Sa Majesté de décider. 143

12 janvier, Londres. Greenwood, Cox et Cie à Gordon. Ils désirent savoir si une partie quelconque du salaire de Hurd, en qualité d'arpenteur général du Haut-Canada, est payable à Londres, quel montant et par qui ? 148

19 janvier, Castleton. Willis à Murray. Quant peut-il espérer recevoir les copies des délibérations du parlement provincial. 138

26 janvier, New-York. Buchanan à l'Orateur de l'Assemblée du Haut-Canada. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Buchanan à Murray, 15 mars 1830. 228

29 janvier, Londres. Galt à Hay. Comme Clark n'est retenu à Londres que pour attendre la réponse de Murray au sujet des réclamations canadiennes, il demande qu'on lui donne cette réponse. 150

1er février. Londres. Clark au même. Il attire l'attention sur le rapport du juge en chef Robinson, qui recommande de réduire à trois deniers par gallon le droit

1830.

sur le whiskey, ce qui augmenterait le revenu, vu qu'actuellement il ne se paie pas de droit, le whiskey passant en contrebande. Page 107

Contenu. Projet de loi pour la réduction du droit sur l'importation du whisky des Etats-Unis 108

2 février. Newmarket, U. C. H. A. C. Pilkington à Hay. Il s'est fixé dans un établissement reculé. Une terre inculte ne le dédommage pas d'avoir vendu. Il demande de publier le journal de sa mission dans l'intérieur de l'Afrique. Il demande un emploi. 182

2 février, Castleton. Willis à Murray. Il réitère sa demande, restée sans réponse, pour obtenir des copies des délibérations de la législature provinciale du Haut-Canada. 229

2 février, Whitehall. Phillips à Hay. La peine de Michael Mason pour vol de cheval a été commuée; il sera envoyé aux Bermudes. 7

8 février, Londres. Clark au même. Il regrette la décision de Murray relativement à l'aide en faveur de ceux qui, dans le Haut-Canada, ont des réclamations pour les pertes infligées par la guerre avec les Etats-Unis, d'autant plus qu'il a été témoin des sacrifices de la plupart des réclamants. En sa qualité de membre du Conseil législatif il sait que le Haut-Canada a contribué le plus qu'il a pu aux frais de la guerre, et quand celle-ci a été terminée il a emprunté de l'argent pour payer des pensions aux estropiés, aux veuves et aux orphelins. Il regrette qu'on n'ait pas approuvé les propositions de Bathurst; la législature du Haut-Canada a adopté un "bill" pour donner effet à ces propositions, mais le bill n'a pas été sanctionné; ce "bill" fut adopté par des membres qui avaient été témoins des pertes et des misères, mais aujourd'hui la Chambre est constituée différemment et il doute qu'elle passe un "bill" pour encore venir en aide à ceux qui souffrent. Il demande donc que Murray remette la chose à l'étude. On a dit que le Haut-Canada était plus riche à la fin de la guerre qu'au commencement. La chose peut se faire, mais les requérants n'ont pas fait d'argent, vu qu'ils étaient dans la milice et dans d'autres services. Quelques marchands et quelques tièdes ou mécontents se sont tenus à l'écart, ils ont sauvé leurs biens et fait de l'argent, ce qui provoqua des réflexions peu flatteuses pour les loyaux. 151

9 février, Londres. Coutts et Cie à Murray. Ils demandent des instructions au sujet d'une lettre de change de £386 tirée par John Claus, fidéicommissaire pour les sauvages des Six-Nations. 109

10 février, Downing Street. Stephen à Hay. Relativement à la réclamation de Kirby pour le remboursement de chevaux qu'il a été obligé de payer à Ousterhout sous l'empire d'un jugement des tribunaux de l'Etat de New-York, il prétend que la législature du Haut-Canada n'ayant pas adopté de loi d'indemnité le jugement était valable, mais que Kirby a droit d'être remboursé de la somme, des frais et des intérêts. 14

18 février, York. P. Robinson au même. Il transmet un état des ventes des réserves du clergé du 1er juillet au 31 décembre 1829, ce qui, joint à l'état précédent, donne le total des ventes du 1er janvier au 31 décembre 1829. 196

Contenu. Etat du 1er juillet au 31 décembre 1829. 199

23 février, Castleton. Willis à Murray. Il a raison de croire que les documents dont il demande copie se trouvent dans le journal et l'annexe du journal de l'Assemblée du Haut-Canada pour 1829. 230

24 février, Kingston. George Smith à Hay. Il transmet le certificat de Baillie, charpentier à bord du *Duke of Kent* lorsqu'il a été blessé; Baillie était la seule personne à bord du bâtiment lorsqu'il reçut sa blessure. 208

Contenu. Le certificat. 209, 210

1er mars, York. W. L. Mackenzie à Hume. Cette lettre se trouve dans celle de Hume à Murray, 20 avril 1830.

3 mars, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords du Trésor s'accordent avec Murray et sanctionnent l'acquisition des terres appelées "Kingston Tanners" contiguës aux ouvrages qu'on se propose d'ériger à Kingston. 28

1830.

9 mars, Trésorerie. Dawson à Hay. Il demande une lettre de présentation à Colborne pour l'auteur de la lettre incluse.

10 mars, Woolwich. Elmsley au même. Sa nomination au Conseil exécutif et au Conseil législatif a-t-elle été confirmée? Page 29

11 mars, Trésorerie. Stewart au même. Il transmet un extrait du rapport de l'auditeur au sujet du second versement de £100 pour la réparation des chemins de Tolman et de Perth, afin qu'on puisse demander au gouverneur pourquoi la somme a été versée deux fois, la première somme ayant été perdue après avoir été remise à l'agent pour les personnes auxquelles elle revenait. 133

Contenu. Extrait du rapport de l'auditeur à ce sujet. 30

11 mars, Londonderry. Elizabeth Downie à Murray. Elle demande que des mesures soient prises pour lui procurer la propriété de feu son frère qui s'était établi sur la rivière Ottawa, attendu qu'elle est sa seule parente. 31

Contenu. Certificat attestant que Elizabeth Downie est la sœur légitime d'Adrew Downie, décédé. 129

11 mars, Amirauté. Barrow à Hay. A-t-on donné instruction de réserver aux environs de Penetanguishene la terre nécessaire à la Couronne et l'emplacement d'un moulin pour le comité de la Marine? 131

12 mars, Kingston. Byng à Murray. Il transmet des documents concernant la requête de George Smith, autrefois de la marine provinciale du Canada. 1

15 mars, New-York. James Buchanan à Murray. L'Assemblée du Haut-Canada ayant adopté une adresse dans laquelle son nom a été irrégulièrement introduit, il lui envoie copie d'une lettre à l'adresse de l'Orateur, lettre qui est restée sans réponse. Il est heureux de constater que les journaux de la province se déclarent en sa faveur, vu qu'il a huit membres de sa famille en Canada et qu'il a acheté des terres dans le Haut-Canada. 95

Contenu. Copie de la lettre de Buchanan à l'Orateur. 97

Article en faveur de Buchanan. 99

Extrait d'une lettre de Baldwin à Buchanan. 101

16 mars, Elmsley à Hay. Il partira le 30 et ira chercher les dépêches de Colborne le 29. 102

16 mars, Downing Street. Stephen au même. Il relate les dispositions de l'acte désavoué, autorisant Baldwin à être curateur pour la veuve et l'enfant de St. George, aubain; il regrette que l'acte ait été désavoué et il suggère de le remettre en vigueur en y ajoutant certaines modifications. 134

17 mars, Temple. Scarlett à Murray. Il n'y a rien dans la loi du Haut-Canada qui empêche de reconnaître le Dr McDonnell comme évêque de Regiopolis, afin que la commission de sa nomination au Conseil puisse l'énoncer. 19

Contenu. Formule de commission. 10

Formule de commission à Dalhousie. 12

28 mars, Ste-Catherine. Merrill à Murray. Il appuie les requêtes de la Compagnie du canal Welland, l'une demandant le versement du neuvième de l'octroi du gouvernement, l'autre la remise de certains droits sur le blé et les grains communs venant des Etats-Unis. Les difficultés dans lesquelles s'est trouvée la construction du canal, vu que la somme promise n'a pas été versée. 13

1er avril, York. Requête de Crookshank demandant la concession d'un morceau de terre près d'York dont le général Hunter alors lieutenant-gouverneur lui a promis la possession à la condition qu'il (Crookshanks) améliorât la terre. Les frais qu'il a faits pour l'améliorer et les promesses subséquentes qu'on lui a faites. 177

2 avril, Londres. Galt à Hay. Il trouve des documents pour Murray. La législature, en sus des dispositions qu'elle a prises pour pourvoir à l'emprunt en question, a accordé £13,000 pour améliorer les chemins et fait des nouvelles avances pour terminer le canal Welland. 110

155

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
7 avril, York. Crookshanks à Shaw. Il transmet un certificat pour sa demi-solde. Il envoie aussi une requête à Murray, copie d'un plan d'un petit morceau de terre et copie d'une lettre de sir Gordon Drummond qu'il lui demande de présenter à Murray afin qu'il puisse avoir un ordre pour le morceau de terre mentionné aux documents ou sinon qu'il en obtiene l'affermage. Comment l'affaire a été négligée. Page 114
116

Contenu. Un plan.

Sir Gordon Drummond à Robinson, ordonnateur en chef. Il attire l'attention sur la compétence de Crookshanks et le recommande à une promotion immédiate. 116

7 avril, Londres. Connell à Murray. Le prie de porter attention à l'exposé de faits et demande une souscription pour une congrégation de l'Eglise d'Ecosse en Canada dans le but d'ériger un édifice pour le culte religeux. 118

Contenu. Requête de Connell relatant les faits de l'affaire et demandant de l'aide pour construire une église hors les établissements de Martintown et des terres des sauvages. 120

Certificat attestant l'exactitude des faits et le mérite du but. 123, 124

9 avril, Chandos House. Neunadiney à ———. Il demande si l'on pourrait obtenir des renseignements sur la propriété de Charles Kregg, qui mourut dans le Haut-Canada. On a envoyé une procuration au lieutenant Louis Rendt, mais il n'a pas écrit. 181

17 avril, Bureau de la Guerre. Sulivan à Hay. La nomination de McMillan au poste de registrateur du comté de Carleton sans traitement mais avec £18 d'honoraires, l'empêche-t-il de toucher une demi-solde? 37

20 avril, Hastings. Hume à Murray. Lui transmet une lettre qu'il le prie de lire et qui fera voir l'état général des esprits à cause de la mauvaise administration du Conseil législatif. 163

Contenu. Mackenzie à Hume. Il admet les avantages du commerce sous le gouvernement britannique, et il considère qu'une autre faveur fera qu'il sera impossible d'ébranler l'obligeance envers la Grande-Bretagne, c'est-à-dire si ce pays cesse de se mêler de l'économie domestique de la province ou de troubler la tranquillité en imposant aux Canadiens un Conseil législatif. Il parle de sa composition et critique ses votes contre les mesures de l'Assemblée. 164

22 avril, Londres. Galt à Murray. La législature du Haut-Canada a consenti de faire un emprunt pour liquider les réclamations de la guerre; il présume que le gouvernement de Sa Majesté va négocier l'emprunt et il offre ses services. Son expérience dans le passé. 156

Annexé. Le Sous-Secrétaire à Galt. Comme Murray n'a pas vu l'acte du Haut-Canada, il ne peut se prononcer sur l'emploi de qui que ce soit pour négocier l'emprunt. 158

23 avril, Norfolk. Frith à Twiss. Il a envoyé une lettre pour la faire transmettre au Haut-Canada tel que l'autorisait l'ordre de Bathurst. Le but de sa lettre était de prier Baldwin de disposer de sa terre le mieux possible. Cette propriété a maintenant acquis de la valeur et il a besoin de l'argent à cause des pertes écrasantes qu'il a subies. Il n'a jamais pu obtenir de Gore de donner effet au décrêt du conseil. Comment le gouvernement a réussi à acheter les terres qu'il avait acquises des exécuteurs de Cochrane. 135

26 avril, Bureau de la Guerre. Sulivan à Hay. Il désire connaître le traitement, les émoluments et la date de la nomination du lieutenant Neil McLean, en demi-solde, du 84e d'infanterie. 38

3 mai, Londres. Requête de J. G. Hopkirk demandant une lettre de présentation au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en faveur de Laurie. 168

15 mai, New-York. Buchanan à Murray. Le remercie de sa lettre à Talbot au sujet d'une concession de terre et de sa recommendation à Maitland. Le règlement qui l'obligeait (Buchanan) à y résider était un obstacle, et en sus les contributions à verser étaient plus considérables que la valeur de la terre.

Il a envoyé des milliers d'émigrés en Canada, mais il n'a jamais reçu une acre de terre à titre de concession. Il a économisé les $10 qu'on l'avait autorisé de dépenser pour chaque émigrant. La prospérité et la loyauté des émigrants qu'il a choisis. Il lui fait peine de voir le nombre de bons jennes gens qui s'en vont aux Etats-Unis; l'idée que le Canada est une terre de neige éternelle est profondément gravée dans leur imagination. Ils sont étonnés d'entendre tant parler du Canada "ici" (New-York), et de voir un aussi grand nombre venir à son bureau demander des renseignements. Ils ont été induits en erreur par des démagogues qui leur font croire que le gouvernement est l'auteur de leurs misères, et ils sont surpris de recevoir, sur une terre étrangère, des égards de la part d'un serviteur du gouvernement. Grâce à ces attentions bon nombre sont allés au Canada à leurs propres frais, et il les protège contre toute imposture. Son bureau est tous les jours occupé à leur donner des conseils pour trouver des emplois, etc., et c'est ce à quoi son fils, James C. Buchanan, s'est occupé depuis douze ans. Il demande qu'on reconnaisse ces services; il a huit enfants en Canada. Il apprend qu'on ouvre là-bas des agences en rapport avec l'émigration et les terres publiques, et son fils est très compétent pour remplir une de ces positions. Page 103

Contenu. Feuille de route indiquant le chemin de New-York à York.

16 mai, Castleton. Willis au Secrétaire des Colonies. Malgré les fortes dépenses qu'à nécessitées son affaire, il n'a jamais rien reçu. Il désire savoir s'il va toucher quelque renumération et à qui il lui faut s'adresser. 106

20 mai, Bureau de la Guerre. Sulivan à Hay. A-t-on communiqué la date de la nomination de McMillan comme registrateur du comté de Carleton? Cette nomination appartient-elle au gouvernement de la colonie? 231

24 mai, Bureau de la Guerre. Harding à Murray. Il demande des lettres de Colborne et d'autres gouverneurs coloniaux au sujet de l'emploi d'officiers en demi-solde. 39

27 mai, Bureau de la Guerre. Sulivan à Hay. En réponse à l'opinion de Murray qui dit que la position de registrateur de McMillan ne l'empêche pas de toucher sa demi-solde parce que non seulement la position est du domaine du gouvernement de la colonie mais qu'elle ne comporte pas de traitement, les émoluments ne se composant que des contributions des individus, l'opinion de l'ancien secrétaire de la Guerre, partagée par Harding, est que si une charge civile est une position à profit sous l'empire de la Couronne, il n'importe pas que le revenu provienne d'un salaire ou d'honoraires. D'après l'arrangement actuel, quant aux colonies qui n'ont pas de législature, le surplus des fonds coloniaux appartient au public comme faisant partie des voies et moyens pour l'emploi de l'empire, conséquemment toute position comportant profit dans une telle colonie ne peut être occupée par quiconque touche la demi-solde. 41

27 mai, Londres. Shaw à Murray. Transmet une requête de Crookshank (ailleurs, Crookshanks) demandant une concession de terre ou, si on la lui refuse, l'affermage de cette terre. 211

31 mai, Londres. J. B. Yates au même. Les difficultés qu'il y a d'accepter les £27,000 en paiement de la neuvième partie du prix de revient du canal Welland ou les £50,000 qu'on offre de prêter sur hypothèque. L'hostilité au projet. Ce pourquoi le prêt de £50,000 a été accepté. Ce pourquoi la compagnie est embarassée. 256

18 juin, York. S. P. Jarvis au même. Il a reçu de Colborne copie de la dépêche transmise par lui (Murray) en réponse à la requête demandant le paiement d'honoraires sur plusieurs centaines de patentes de terre. Comme l'objet de la requête a été refusé, il soutient que ce qui a motivé ce refus c'est la prétention erronée qu'une somme versée entre les mains de la succession de son père devait couvrir la présente réclamation. 184

24 juin, York. P. Robinson à Hay. Il transmet un état indiquant la quantité de bois abattu sur les terres incultes de la Couronne du 1er janvier au 31 décem-

1830.

bre 1828, et du 1er janvier au 31 décembre 1829. Il explique les causes de l'écart entre les recettes de 1829 et celles de 1828. Page 198

Contenu. Etats de 1828 et de 1829. 203

1er juillet, Cheltenham. Yates à Hay. Il demande s'il serait de nouveau convenable d'attirer l'attention du secrétaire des Colonies ou du chancelier de l'Echiquier sur ce qui fait l'objet de la requête de la Compagnie du canal Welland. 264

12 juillet, Londres. Clark à Murray. Il demande pardon de revenir si tôt sur les réclamations des victimes de la guerre de 1812. Il indique la somme de bien accomplie par les secours partiels et les bons effets que produirait le règlement. 159

16 juillet, Whitehall. Lack à Hay. Les lords du commerce approuvent ce qu'on dit des avantages d'une réduction de droit sur les spiritueux importés des Etats-Unis, mais comme il est contraire à la politique de réduire le droit sur les spiritueux de fabrication étrangère au-dessous du droit sur les spiritueux fabriqués aux Antilles, on devrait faire sur ceux-ci une réduction égale à celle opérée sur les premiers. 3

20 juillet, Jersey. Hambley à Peel. Il indique des lieux propices dans le Haut-Canada pour les colons qui voudraient aller au lac Simcoe, au lac Huron et à Pénétanguishene. Il a acquis des connaissances sur ces localités alors qu'il était employé au poste maritime du lac Huron, et il offre ses services au cas où on enverrait une personne de son rang. 169

22 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Les propriétaires de la Compagnie du canal Welland ayant donné des garanties pour le remboursement du prêt et le paiement de l'intérêt, le Trésor croit qu'il n'est pas déraisonnable de les dégager de l'obligation de transporter gratuitement le matériel de guerre et les troupes lorsqu'il était question d'accorder une subvention en argent. 34

26 juillet, Whitéhall. Phillips au même. Il transmet une lettre de Hambley pour être remise à Murray.

28 juillet, Whitehall. Le même au même. Il transmet la grâce de Benjamin Ward, comme nouvelle commutation de sa peine. 9

31 juillet, Jersey. Hambley à Murray. Il s'adresse à lui au sujet des colonies du lac Simcoe, etc., constatant que sa lettre à Peel en date du 20 lui a été envoyée. 171

7 août, Londres. Sandwith à Hay. Relativement à une requête demandant une concession de terre, il s'adresse maintenant à lui officiellement. Il croit que Murray a jugé ses réclamations si dignes d'attention qu'il a mis son nom sur la liste des personnes qui seront employées à mesure que se présenteront des vacances, mais l'éloignement de cette réalisation joint aux embarras graves de sa position lui fait demander une concession de terre dans le Haut-Canada. 212

24 août, York. Small à Murray. Il renouvelle sa demande relativement à la nomination de son fils au poste qu'il occupe aujourd'hui en qualité de greffier du Conseil exécutif ou qu'on lui donne la position de greffier conjoint. Il transmet une lettre du marquis de Buckingham. 214

Contenu. Le marquis de Buckingham à Colborne. 216

Requête de Small. 217

26 août, Londres. Coutts et Cie à Murray. Ils demandent des instructions au sujet d'une lettre de change de £772, et qui est, croient-ils, pour les dividendes dus aux sauvages des Six Nations. 127

1er septembre. Castleton. Willis au secrétaire des colonies. Lord Milton a l'espoir qu'il n'y a pas d'hostilité à son égard au ministère des Colonies. Pour empêcher l'existence de ce sentiment il (Willis) s'est abstenu d'entrer dans des explications des choses erronées qu'on a dites, sauf qu'il a fait voir qu'il n'a reçu aucune des sommes qu'on prétend lui avoir payées. Il entre dans les détails des dépenses, dont aucune n'a été faite par lui. Il a lieu d'espérer une rémunération et une nomination dans la magistrature. Les diverses personnes et les départements officiels qui témoignent de sa conduite honorable. Si le ministère des colonies ne doit rien faire

pour lui il demande que la requête et les documents ci-inclus soient remis entre les mains de Sa Majesté. Page 232

Contenu. Requête au Roi relatant les faits relatifs à sa nomination, à son renvoi d'office et la cause, et demandant une compensation, un emploi et du secours. 237

14 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords du Trésor s'accordent à dire avec Murray qu'un don de £1,000 pourra être fait pour ériger une nouvelle église St. James, Toronto, pour les militaires lorsque la province aura mis une somme égale à la disposition de Sa Majesté. 36

15 septembre, Castleton. Willis à Murray. Il désire savoir ce qu'on a l'intention de faire de sa lettre et sa requête au Roi. Si le ministère des Colonies compte ne rien faire et que ce n'est pas là le canal voulu pour transmettre sa requête au Roi, il demande qu'on lui indique le bon moyen. 242

15 septembre, Artillerie. Byham et Hay. Il demande des renseignements sur les instructions que Murray a pu donner au sujet des terres de la réserve militaire dans le Haut-Canada. 25

22 septembre, Londres. Hamilton à Murray. Il envoie copie des observations de l'archidiacre Strachan sur le projet d'un collège dans le Haut-Canada. Il explique la cause du retard apporté dans l'envoi du document. 44

Contenu. Résolutions de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet de la charte du collège du Roi. 45

Adresse du Conseil sur le même sujet. 50

Résolutions. 51

Strachan à Hamilton. Au sujet du collège du Roi, et il demande qu'on ne fasse pas de changements jusqu'à ce que la charte actuelle ait subi une épreuve raisonnable. 52

Strachan à la Commission ecclésiastique au sujet du collège du Roi. 54

24 septembre, Castleton. Willis à Murray. Il demande de nouveau ce qu'on a l'intention de faire au sujet de sa lettre et de sa requête. 243

27 septembre, Castleton. Le même au même. Il désire avoir l'explication de l'expression "Sa Majesté n'a rien ordonné". Cela veut-il dire que sa requête a été remise ou rejetée? A-t-on montré au Roi la lettre qui accompagnait la requête? A-t-on formulé contre lui de nouvelles accusations qu'on ne lui a pas fait connaître officiellement? Il demande qu'on l'en informe et qu'on lui donne l'occasion de s'expliquer. 244

Contenu. Requête dans laquelle il se plaint de ce qu'on ne lui a pas donné son traitement comme juge de cour d'équité et de ce qu'il a été illégalement renvoyé du banc du Roi, etc. 246

Extraits de certificats en sa faveur. 249

30 septembre, Requête de James Roach. Il demande du secours parce qu'il a fait du recrutement pour une lieutenance, ce pourquoi on ne lui a pas rendu justice. Ses services et ses blessures. Son âge et son état sembleraient indiquer qu'un supplément à sa demi-solde ne peut durer longtemps. 202, 204 à 206

1er octobre, Dublin. Cradock à Murray. Il croit comprendre qu'il à droit à une terre dans le Haut-Canada. Quels certificats faut-il et comment doit-il faire sa demande? 128

11 octobre, Castleton. Willis au même. Il désire savoir ce qu'on a l'intention de faire de sa lettre du 26 septembre et de la requête qu'elle contenait. 250

12 octobre, Amirauté. Barrow à Hay. Relativement à la culture du chanvre, les officiers à Kingston ont reçu instruction de demander par des annonces des soumissions, mais il n'y pas eu de soumissions de faites pour la fourniture de cet article. 2

14 octobre, Clonmell. Rice au Secrétaire des Colonies. Il a écrit plusieurs fois à son fils à Bytown, mais les lettres n'ont pas été remises. Il demande que la lettre maintenant incluse soit transmise. 207

17 octobre, Alnwick. D. W. Smith à Singleton. Il transmet la requête de Small pour qu'elle soit présentée à Murray. 218

DOC. DE LA SESSION No 8c

1830.
25 octobre, Castleton. Willis à Murray. Il désire savoir quand il pourra espérer recevoir une communication du ministre des Colonies relativement aux documents qui ont été soumis à Sa Majesté. Page 251

26 octobre, Londres. Hardinge à Murray. Il transmet une lettre de l'archidiacre Singleton, accompagnée d'une requête du greffier du conseil exécutif qui demande la permission de se retirer en faveur de son fils, ou que son fils lui soit adjoint dans la commission. Il recommande que l'affaire soit favorablement mise à l'étude. 43

31 octobre, Henley. Mayne à Murray. Il transmet la requête de Small, greffier du Conseil exécutif, vieux serviteur fidèle du gouvernement. 175

Contenu. Requête de Small. Il demande la permission de se retirer en faveur de son fils, ou que le nom de son fils soit ajouté à la commission comme greffier conjoint du Conseil. 176

5 novembre, Castleton. Willis à Murray. Il réitère sa demande du 25 septembre au sujet de la décision de Sa Majesté. 252

6 novembre, Londres. Devonshire au même. Il a reçu des documents de sir Robert Bateson au sujet d'un groupe de tisserands qui désirent s'établir au Haut-Canada. Il recommande leur affaire. 132

22 novembre, Castleton. Willis à Murray. Il envoie copie d'une lettre de sir Herbert Taylor au sujet de lettres du ministère des Colonies. 253

Contenu. Taylor à Willis. Il devrait s'adresser au ministère des Colonies, auquel la requête a été renvoyée. 254

6 décembre, Artillerie. Bayham à Hay. Le danger qu'il y a de permettre aux autorités locales de disposer des réserves militaires. Les précautions à prendre en vendant ou en affermant ces terres. 26

22 décembre, Bytown. Requête de Valentine Stanbuck, qui fait l'exposé des dépenses qu'il a faites pour amener avec leur suite le roi et la reine des îles Sandwich en Angleterre dans le but d'obtenir des avantages de commerce pour le pays. Les dépenses ne lui ont jamais été remboursées, et il est venu aujourd'hui s'établir au Canada et demande une concession de terre. 220

26 décembre, Douglas. Stewart à Murray. Il transmet une lettre du Canada et le remercie de l'intérêt obligeant et éclairé qu'il a montré aux presbytériens de là-bas. Il demande que la lettre soit portée à la connaissance de son successeur. 223

Contenu. A. F. à———. Il le met en garde contre les propositions du Dr Strachan et indique le danger qu'offre le mode de traiter avec le clergé sous l'influence du Dr Strachan et de Maitland. L'hostilité de la population envers les propositions du Dr Strachan. 225

27 décembre, Castleton. Willis à Goderich. Il se réjouira s'il (Goderich) trouve l'occasion de donner suite à ses bonnes intentions. 255

Pas de date. Backhouse à Hay. Il transmet une lettre adressée par erreur au ministère des Colonies. 5

Lieutenant-Gouverneur Sir J. Colborne, 1831.

Q—356.

1831.
17 janvier, York. Colborne à Murray (n° 1). La législature est ouverte; il transmet copie de son discours. Page 1

Contenu. Copie de son discours. 2

Adresse du Conseil législatif. 5

Adresse de l'Assemblée législative. 8

20 janvier, York. Colborne à Hay. Relativement à la dépêche au sujet de Hooper, il transmet des lettres du shérif et de membres du clergé qui habitent près des chutes Niagara.

Contenu. Leonard, shérif, à Mudge. Ne peut rien savoir de la personne dont on s'enquiert. 12

Leeming, missionnaire, à Mudge. Il ne peut recueillir de renseignements sur Hooper. Page 13

21 janvier, York. Colborne à Murray (n° 2). Il transmet une requête des habitants de London demandant de l'aide pour terminer la construction d'une église.

Contenu. La requête. 14

Pétitions des magistrats et du grand jury dans le même sens. 15

22 janvier, York. Colborne à Murray (n° 3). Les fidéicommissaires des Six-Nations ont tiré une lettre de change pour leurs dividendes échus sur leurs valeurs. 18

5 février, York. Le même à Goderich (n° 4). Les produits américains peuvent-ils légalement se transporter par le canal Welland et se décharger à Port-Dalhousie? Les procureurs officiels croient qu'aucune marchandise étrangère ne peut passer, à moins qu'elle ne soit destinée à un port libre. Il demande que le Port-Dalhousie ainsi que le port à l'entrée mérédionale soient déclarés ports de mouillage libres. 22

Contenu. W. H. Merritt. Un navire américain venant d'Oswego, est passé par le canal en destination de Cleveland, sur le lac Erié. Il désire connaître la loi relativement aux produits étrangers qui passent par le canal. 23

Dunn à Mudge. Les plans de la Compagnie du canal Welland pour faciliter le commerce par le canal. 24

Opinion de Boulton, procureur général, au sujet du transport des produits étrangers par le canal. 26

11 février, York Colborne à Goderich (n° 5). Il transmet copies des journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. 28

5 mars, York. Le même à Hay. On demande de nouveau de diviser le diocèse de Québec. L'avantage que retirerait l'Eglise d'Angleterre si l'évêque pouvait consacrer son temps au Haut-Canada. Comment on se propose de pourvoir au traitement. 31

Contenu. Etat des ventes des réserves du clergé en 1829 et 1830. 33

17 mars, York. Colborne à Goderich (n° 6). La clôture de la législature à eu lieu le 16; transmet copie de son discours. 35

Contenu. Le discours. 36

18 mars, York. Colborne à Goderich (n° 7). Il transmet l'adresse du Conseil législatif au sujet des réserves du clergé. 37

Contenu. Adresse du Conseil législatif. Le Conseil regrette de voir les efforts qu'on fait pour inculquer l'idée que c'est porter atteinte à la liberté que de pourvoir au soutien de la religion chrétienne, et s'étend au long sur la convenance qu'il y a d'y pourvoir. 39

21 mars, York. Colborne à Goderich (n° 8). Il a soumis la question du revenu à l'Assemblée, qui a objection d'accorder la somme que son message propose pour la partie du traitement du lieutenant-gouverneur qui a toujours été soldée à même les recettes imprévues, et pour les pensions de toutes sortes. Elle a décidé que les dépenses imprévues doivent faire l'objet d'un crédit annuel. Elle a voté les crédits pour les traitements de fonctionnaires qui sont indiqués. Il a sanctionné le bill pour cette dernière raison, afin d'obtenir l'indépendance des fonctionnaires. Il transmet copies de ses communications et du bill. 40

Contenu. Message à l'Assemblée. Le Roi a abandonné toute prétention aux droits prélevés sous l'empire de l'acte 14 George 3, chap. 88. Il espère que la chose sera l'objet d'un acte réciproque et qu'on pourvoira aux traitements des divers fonctionnaires indiqués. Le revenu qui est cédé ne peut guère être calculé à moins de £11,500 sterling. 47

Estimation des dépenses du gouvernement civil. 49

Copie de l'acte. 51

21 mars York. Colborne à Goderich (privée et confidentielle). Le travail qu'on a fait pour présenter la question de la liste civile de manière à amener la province à la recevoir avec faveur. L'arrangement des conditions est laissée 53

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. à l'Assemblée. Il savait que l'Assemblée ne pourvoirait pas aux pensions, étant d'avis que celles des juges sont trop élevées et dans certains cas inutiles. Nul autre item pour le soutien du gouvernement civil ne sera probablement rejeté, sauf le traitement de l'arpenteur général. Il transmet copie de l'adresse de l'Assemblée lors de la présentation du bill relatif à la liste civile. Page 58

Contenu. Adresse de l'Assemblée à l'occasion de la présentation du bill relatif à la liste civile. 61

23 mars, York. Colborne à Goderich (n° 9). Il transmet l'adresse collective de condoléance du Conseil législatif et de l'Assemblée. 63

Contenu. Adresse au Roi à l'occasion de la mort de feu le Roi. 64

24 mars, York. Colborne à Goderich (n° 10). Il transmet l'adresse collective du Conseil législatif et de l'Assemblée relativement à la protection requise pour permettre au commerce de bois de l'Amérique Britannique du Nord de se continuer. 67

Contenu. L'adresse. 69

24 mars, York. Colborne à Goderich (n° 11). Il transmet un document au sujet de la conduite de Donald Cameron, de Thorah, qui se rend en Angleterre pour soumettre son affaire à Sa Seigneurie. 72

Contenu. Exposé détaillé de la conduite de Donald Cameron au sujet des colons qu'il a amenés et les fréquentes prolongations de délais qu'on lui a accordées pour remplir les conditions des concessions de terre. 73

24 mars, Brockville. Requête des ministres presbytériens de l'*United Presbytery* du Haut-Canada, demandant la permission de se choisir un professeur de théologie au collège du Roi, qui devra siéger au conseil et être sur le même pied que les autres professeurs. 132

25 mars, York. Colborne à Hay. Considérations relatives au crédit des traitements destinés au gouvernement civil; les difficultés qu'éprouvent les députés à cause de l'impopularité que la mesure peut comporter. Les méthodistes représentés par Ryerson et Jones ont l'intention de demander par requête que les terres des sauvages soient mises sous le contrôle des missionnaires méthodistes. Si ces terres étaient mises à la portée d'une secte quelconque ou des voisins des sauvages, les revenus mis en réserve pour les différentes tribus disparaîtraient bientôt. Jones agit entièrement sous la direction de la Conférence méthodiste. 85

Contenu. Requête demandant qu'on abolisse la jouissance, par l'Eglise d'Angleterre, des réserves du clergé, qu'on fasse disparaître toutes les distinctions politiques pour cause de croyance religieuse; que les ministres de la religion ne puissent plus siéger dans les corps politiques; qu'on accorde au clergé de toutes les dénominations chrétiennes la jouissance de droits et de privilèges égaux, et, comme ministres de l'Evangile, particulièrement le droit de solenniser le mariage; qu'on modifie la charte du collège du Roi de manière à exclure toute distinction de secte, et qu'on applique les réserves du clergé à l'éducation en général et aux améliorations d'ordre intérieur. 91

Extrait d'une lettre d'Anderson, surintendant des sauvages à Matchedash, qui dit que George Ryerson et Peter Jones ont vivement prié les sauvages de signer des requêtes demandant de placer les moyens de civilisation en leur faveur entre les mains des méthodistes, mais que les sauvages ont refusé. 103

26 mars, York. Colborne à Hay. Les arrangements qu'on devrait faire pour établir les émigrants, ce qui permettrait d'employer la somme accordée dans ce but à pourvoir à plusieurs familles pauvres. Les terres de la Compagnie du Canada continuent de se vendre avec avantage, de sorte que les propriétaires devraient pouvoir faire les versements annuels. Il parle de l'affaire de Cameron, qui a dit que des terres étaient colonisées alors qu'on les a trouvées vacantes. Il croit savoir que Mackenzie, rédacteur du *Colonial Advocate*, doit se joindre aux personnes qui vont en Angle-

1831.

terre porter la requête relative à la réserve du clergé. Il pourrait fort embarrasser le gouvernement local si sa nature méprisable n'était pas bien connue. Page 104

28 mars, York. Colborne à Hay. Relativement à la subvention de la Compagnie du Canada en faveur de la construction du collège du Roi, £1,0 0 par année ont été régulièrement versés entre les mains du collège jusqu'au mois de décembre dernier. 107

30 mars York. Le même à Goderich (n° 12). Il envoie un exemp aire du rapport du Dr Harris, directeur du collège, rapport transmis par le Conseil de l'éducation. L'état du collège ; la nécessité du nombre de maîtres employés. Il demande d'accorder une concession de 60,000 acres à titre de dotation. L'opportunité de modifier la charte. 108

Élévation du collège du Haut-Canada avec les logements des maîtres 113*a*

Plan du collège. 113*b*

Harris à Colborne. Ne peut guère dire davantage sur la nécessité d'un aussi grand nombre d'instituteurs qu'en transmettant le plan. Comme les maîtres sont constamment employés, on ne pourrait se dispenser d'aucun. 114

Plan qui indique l'emploi des maîtres chaque jour de la semaine, avec le travail à quatre vendredis. 119

Rapport du Conseil de l'éducation. 117

Rapport du directeur du collège. 122

31 mars, York. Colborne à Hay. Il a demandé que le nom de Collège du Haut-Canada reste à l'école d'York. Le titre de collège augmente de beaucoup son importance. La question des réserves du clergé est la difficulté du moment. Les presbytériens qui ont poussé le premier cri regrettent aujourd'hui que la question ait été si vivement reprise par les méthodistes qui, avec les Ryerson à leur tête, sont les ennemis les plus formidables de l'Eglise établie. Il s'étonne de voir qu'un membre respectable de la Chambre des Communes corresponde avec le démagogue auquel il a fait allusion dans sa lettre du 26 mars. Il est mécontent et sans principe; il se vante que les mensonges qu'il répand servent ses fins et que son journal va provoquer une révolution dans trois ans. 133

31 mars, York. Le même à Goderich (n° 13). Relativement aux arrangements destinés à transférer le contrôle du département des Sauvages au lieutenant-gouverneur, il fait remarquer que bien que les présents pour chaque sauvage du Haut-Canada coûtent 18s. 9¾d., la somme allouée, telle que calculée à Québec, n'est que de 15s. Si la chose n'est pas rectifiée il s'en suivra une grande confusion. Il demande que lorsque les listes des présents seront approuvées, l'on crédite les comptes du département des Sauvages de la somme exacte. 135

Contenu. Colborne à Aylmer. Il entre dans les détails des présents ; ce que coûte le travail de civilisation et la perspective d'obtenir des progrès rapides chez les sauvages. Comment pouvait se faire la commande des présents. 137

Estimation des dépenses annuelles totales. 141

Etat indiquant les prix des effets destinés aux sauvages du Haut-Canada. 142

Liste des prix des articles pour les sauvages. 143

31 mars York. Colborne à Hay.. Il a fait comprendre aux sauvages que du Roi seul ils doivent attendre la protection, et que leurs affaires temporelles seront administrées par des fonctionnaires nommés par lui. Les méthodistes épiscopaliens ont apparemment le désir d'obtenir le contrôle des terres des sauvages et de mettre la main sur les moyens dont on se sert pour les civiliser. Dans le cas où une demande serait faite par les Ryerson au secrétaire des Colonies, il envoie copie d'une réponse à une requête de

1831.

George Ryerson. Les surintendants ont reçu instructions de ne pas gêner les écoles établies par les missionnaires méthodistes. Page 144

Contenu. Le secrétaire du Gouverneur à George Rymon et à F. Metcalfe. Il désire faire disparaître une fausse idée provoquée par quelques méthodistes au sujet de l'organisation des écoles sauvages. Il parle au long du sujet. Il envoie un extrait d'un rapport qui fait voir combien minces ont été les bénéfices du travail de Currie. Comment les sauvages profitent des occasions qui s'offrent à eux. 145

5 avril, York. Colborne à Godrich (n° 14). Il transmet les requêtes de la région de Bathurst au Roi et au Parlement, demandant de ne pas apporter de changement dans les droits sur le bois, ce qui pourrait être préjudiciable au commerce du pays. Les signataires sont principalement intéressés dans le commerce de bois. 156

Contenu. Requêtes des habitants de la région de Bathurst, demandant de ne pas modifier l'échelle des droits sur le bois et le madrier. 158-164

6 avril, York. Colborne à Goderich (n° 15). Il transmet une adresse de l'Assemblée qui demande que les droits sur le bois abattu sur les terres incultes de la Couronne ne soient pas exigés vu l'état de stagnation du commerce de bois. Il représente que les droits s'élèvent à £4,000 par année et que si l'on faisait remise des droits sur le bois des terres de la Couronne la vente du bois abattu sur les propriétés particulières serait moins profitable. 165

Contenu. L'adresse. 166

9 avril, York. Colborne à Goderich (n° 16). Il transmet une requête sur les inconvénients provenant de l'absence du monnayage du cuivre. Si le gouvernement n'introduit pas la chose jusqu'à concurrence de £50,000 par année, l'on adoptera un agent de circulation ainsi que le mentionne Leslie. 168

Contenu. Requête de Leslie et fils. Vu l'absence d'une petite monnaie ils ont importé les jetons pour la commodité de leurs propres affaires, mais l'espoir de voir le gouvernement autoriser cette monnaie les a empêché d'augmenter le nombre de ces jetons, ce qui aurait pu se faire avec profits. Ils demandent si une pièce de cuivre sera bientôt monnayée et qu'on tienne bon compte des efforts qu'ont faits les requérants pour remédier à cet inconvénient. 170

11 avril, York. Colborne à Hay. Dans sa lettre du 30 mars il a dit que l'académie royale s'était ouverte en janvier 1829 au lieu de 1830, que le traitement du vice-président était fixé à £450 au lieu de £400, et que l'instituteur de l'école préparatoire était méthodiste. Il constate qu'il a quitté ce corps et qu'il est entré dans l'Eglise établie. 173

12 avril, York. Le même à Goderich (n° 17). Il transmet les bills adoptés à la dernière session et un bill réservé, accompagné des objections du procureur général. 741

Contenu. Le Gouverneur général à Mudge. L'inconvénient résultant de l'absence d'un mode facile d'arriver au partage des terres tenues en commun, mais les dispositions du bill actuel sont si imparfaites qu'il ne peut en recommander la sanction. Les motifs de ses objections. 175

17 avril, York. Colborne à Goderich (n° 18). Il transmet une requête des colons de Lanark demandant leur libération de la dette due au gouvernement, attendu que les terres sur lesquelles ils s'établirent d'abord étaient de mauvaise qualité et qu'ils ont été obligés de les quitter. Il croit comprendre que la terre était d'une très mauvaise qualité, et que les colons ont certainement eu à surmonter de grandes difficultés que peu de colons ont eu à vaincre dans d'autres cantons. 180

Contenu. La requête. 181

26 avril, York. Colborne à Goderich (n° 19). Le droit sur le tabac donné en présents aux sauvages s'est élevé à £2.627.10. Il suggère que le droit soit enlevé et que l'on n'envoie plus de tabac à l'avenir, mais que l'intendant général soit autorisé à l'acheter dans le Haut-Canada. 188

1831.

Contenu. Foote à Routh. Colborne a demandé où l'on avait acheté le tabac pour les sauvages et combien il avait coûté. Page 190

Compte indiquant le prix du tabac. 191

Etat indiquant le droit sur le tabac. 192

27 avril, York. Colborne à Goderich (n° 20). Il transmet une requête des habitants de Niagara au sujet de la somme accordée aux victimes de la dernière guerre. Il n'est pas probable que la législature puisse d'ici à deux ou trois ans pourvoir au paiement de la part que la province a été chargée d'acquitter. 193

Contenu. Requête des habitants du Haut-Canada demandant le dédommagement si longtemps retardé des pertes que leur a infligé la dernière guerre. 194

16 mai, York. Colborne à Goderich (n° 21). Il a reçu un rapport sur le système relatif à la vente des terres de la Couronne et aux meilleurs moyens à prendre pour aider les émigrants pauvres. Les terres incultes de la Couronne ont été généralement ouvertes et arpentées tel que l'a recommandé Richards, mais son plan pour l'emploi des émigrants pauvres est trop spéculatif. Bon nombre peuvent obtenir de l'emploi dans les canaux ou sur les fermes des vieux colons, mais si un groupe nombreux arrive le gouvernement devra leur trouver du travail, etc., comme le but du gouvernement est d'améliorer la province rapidement et de soustraire les colons à la misère à laquelle ils sont exposés pendant qu'ils défrichent leurs terres sans avoir le moyen de pourvoir à leurs familles, il propose qu'on avance à chaque chef de famille £3 par acre de défrichement durant la première année ; qu'on lui vende des provisions de bouche au prix coûtant, et qu'on l'emploie à faire un chemin près de son emplacement. On pourrait ainsi ouvrir une longue suite de cantons, vendre environ 30,000 acres, et réserver le reste, attendu qu'il augmentera de valeur. Le gouvernement provincial n'a pas à sa disposition le moyen d'établir les émigrants comme le propose Richards. Il a pris des mesures préparatoires pour recevoir des émigrants. On ne devrait pas perdre de temps à acheter les terres des Chippawas du lac Huron. 200

Contenu. Règlements pour recevoir et établir les émigrants. 204

Instructions aux surintendants d'émigration et les préparatifs qu'il leur faut faire. 205

3 juin, York. Colborne à Hay (privée). Il présente Crooks, qui peut donner des renseignements exacts sur la colonie. 206

6 juin, York. Le même à Goderich (n° 22). Il transmet les requêtes de deux officiers qui ont été nommés pour surveiller l'établissement des émigrants. Comme ils ont abandonné leurs fermes pour ces fonctions il recommande qu'on leur accorde leur demi-solde. 207

Contenu. Rubidge à Mudge. Ayant été choisi comme agent officiel d'émigration à Peterborough, il demande qu'on lui continue sa demi-solde, sans cela il devra essuyer de grandes pertes. 208

O'Brien à Mudge. Requête semblable. 209

7 juin, York. Colborne à Goderich (n° 23). Il transmet copies des actes adoptés à la dernière session. 211

25 juin, York. Le même à Hay. Il présente Reid, qui peut donner des renseignements sur la perspective qu'ont les émigrants. Son beau-frère, l'honorable Alex. Stewart et lui voient aujourd'hui leur propriété entourée d'une population prospère. 220

25 juin, York. Le même à Goderich (n° 25). Il transmet une requête des ministres presbytériens du Haut-Canada en communion avec l'Eglise d'Ecosse, au sujet des réserves du clergé. 212

Contenu. Adresse par laquelle ils s'objectent à ce que disent l'évêque et le clergé du diocèse de Québec et demandent qu'on s'occupe de leurs réclamations. Le document est assez long. 213

1831.
27 juin, York. Colborne à Goderich (n° 26). Il a ordonné au commissaire des terres de la Couronne de faire remise de la somme perçue sur les réserves du clergé. Il transmet une communication de sa part ; il a versé dans le coffre militaire £8,000, première somme remise conformément à l'acte impérial. Page 221

Contenu. Robinson à Mudge. Il a versé dans le coffre militaire £8,000 à compte des réserves du clergé. 223

Reçu de $32,000 de Foote, sous-intendant militaire général. 225

28 juin, York. Colborne à Goderich (n° 27). Il a donné à Robinson des instructions sur la façon dont il devra placer les fonds publics. A l'avenir, il devra faire remise semi-annuellement de toutes les sommes provenant des réserves du clergé. 226

30 juin, York. Colborne à Goderich (n° 28). Il transmet un rapport du président de la banque du Haut-Canada au sujet des institutions de banque dans le Haut-Canada. 228

Contenu. Rapport relatif aux fonds militaires en la garde des intendants et le bénéfice que le gouvernement réaliserait probablement si ces fonds étaient transférés aux institutions de banque. Le rapport divisé en différents chapitres. 230

Lieutenant-Gouverneur sir John Colborne, 1831.

(La partie 1 est paginée de 1 à 149, et la partie 2 de 150 à 350.)

Q—357-1-2.

1826.
4 septembre, Downing Street. Bathurst à Maitland. Cette dépêche se trouve dans celle de Colborne à Goderich, 20 juillet 1831.

1831.
29 juin, Queenston. George T. Ryerse au *Guardian*. Ce document se trouve dans la dépêche de Colborne à Goderich, 5 décembre 1831.

12 juillet, York. Rapport du Conseil exécutif sur la plainte de Cameron. Ce rapport se trouve dans la dépêche de Colborne à Goderich, 18 novembre 1831.

20 juillet, York. Colborne à Goderich (n° 29). Il annonce la mort de Small, de son vivant greffier du Conseil exécutif. Il transmet copie d'une lettre de son fils annonçant l'événement et demandant que la position de la veuve soit prise en considération favorable. Il recommande John Beikie comme successeur de Small. Page 1

Contenu. James E. Small à Colborne. Lui annonce la mort de son père et recommande à sa considération favorable la position de la veuve. 2

Bathurst à Maitland. Beikie pourra être nommé adjoint de Small, avec l'entente qu'il lui succédera dans la charge. 3

21 juillet, York. Colborne à Goderich (n° 30). Il a sanctionné l'arrangement fait pour transporter la réserve du moulin à Kingston en franc-alleu à la Commission de la Marine. 5

(Le n° 31 est tout simplement un résumé du contenu d'une lettre en date du 22 juillet.) 7

23 juillet, York. Colborne à Goderich (confidentielle). Comme la population est répandue dans chaque comté il n'est guère possible de former une milice efficace, et la plupart de ceux qui seraient appelés au service travaillent à la culture du sol et ne peuvent se réunir sans s'infliger de grosses pertes. On ne peut s'attendre à ce que les statuts sous l'empire desquels ils sont appelés soient revisés, de sorte que les choses devront s'améliorer sous l'empire de la loi actuelle ; il n'a pas exigé la présence des personnes agées de plus de 40 ans et s'est prêté à la commodité des corps appelés. Les milices de 18 à 40 ans s'élevaient au mois de juin à 24,000 hommes, dont 4,000 pourraient facilement être dressés et mis en état de

1831.

service. Dans le cas d'une émeute on se trouverait dans de grands embarras si on n'avait pas le moyen de réunir rapidement une troupe pour appuyer l'autorité civile; il cite comme preuve ce qui est arrivé au fort Erié. Il a suggéré aux colonels des corps de milice l'opportunité de former, dans chaque bataillon, une compagnie d'hommes qu'on pourrait exercer et réunir à bref avis. L'à-propos d'avoir des armes et des équipements qui offrent des attraits. Page 8

Contenu. Enquête sur la milice par questions et réponses. 11

Etat des troupes de milice dans le Haut-Canada. 17

Second rapport. Etat de la cavalerie. 18

Ordre général de former deux bataillons de chaque régiment. 20

Ordre général. La présence des bataillons de réserve n'est pas exigée. 22

Circulaire aux officiers commandant les corps. 23

Etat des armes et des équipements distribués durant l'année. 24

Etat des armes et des équipements mis en réquisition à Kingston. 25

Distribution du matériel d'artillerie de 1816 à 1824. 27

Etat des armes et des équipements reçus à Kingston. 29

Kerby à Mudge. Il transmet le compte rendu fait par Helmer de l'émeute arrivée au fort Erié. 30

Déposition de Helmer. 31

26 juillet, York. Colborne à Goderich (n° 32). Il ne peut envoyer un état du nombre d'émigrants arrivés depuis 1790 à cause de l'étendue de la ligne par où sont entrés les émigrants, mais il a ordonné de faire un relevé de l'accroissement annuel du nombre des colons dans chaque district. 33

16 août, York. Le même au même (n° 33). Il transmet copie de la requête de MacKenzie demandant une concession de terre et copie du procès-verbal du Conseil donnant les raisons pour lesquelles on a refusé la demande de McRay transmise par Mackenzie. 35

Contenu. Mackenzie à McMahon, il transmet copie d'une requête demandant une concession de terre. La requête a été envoyée au sous-secrétaire d'Etat pour les colonies. 36

Requête de John McRay demandant une concession de terre. 37

Procès-verbal du Conseil qui déclare qu'on ne peut accorder de terre à McRay parce qu'il n'a pas produit de preuves à l'appui de ce qu'il dit. De plus, le Conseil n'est pas autorisé à faire des concessions aux officiers des régiments de milice. 38

McMahon à Mackenzie. On a reçu la requête de McRay et on l'a transmise au lieutenant-gouverneur. 40

25 août, York. Colborne à Goderich (n° 34). Il transmet les observations du Conseil exécutif et des magistrats d'York sur les adresses et les requêtes de certains habitants de cantons dans le district de Home. Les requêtes ont été dressées et mises en circulation par un éditeur d'York, et des copies en seront transmises au gouvernement de Sa Majesté. 41

Contenu. Adresse du Conseil exécutif à Colborne, énonçant le résultat de l'examen des requêtes. 43

Observations sur les mesures suggérées à Sa Majesté dans les diverses requêtes soi-disantes des habitants du district de Home. 47

Fitzgibbon à McMahon. Il explique les délibérations au sujet de la place du marché à York. 56

Rapport de l'assemblée publique à York. 59

Liste des documents transmis au lieutenant-gouverneur conformément à la dépêche publiée dans la *Gazette Officielle.* 74

Mackenzie à Colborne. Il envoie des documents et s'oppose à l'emploi d'argent pour la place du marché à York. 75

Procès-verbal du Conseil, etc., demandant que les observations des magistrats soient transmises avec celles du Conseil. 78

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

27 août, York. Colborne à Goderich (n° 35). McMillan a été chargé de percevoir les sommes dues par les colons de Lanark. La correspondance échangée avec Marshall et le compte rendu de McMillan donneront les renseignements requis. Page 79

5 septembre, York. Le même au même (n° 36). Il transmet des détails sur le mode suivi pour placer les immigrants pauvres et sur les lieux recommandés, les renvois aux plans étant indiqués. 80

Contenu. Bethune à Billings. Il s'oppose à ce que les prisonniers dont la peine a été commuée et qui sont établis dans le district soient payés en argent qu'ils dépenseraient immédiatement, laissant leurs familles dans la misère. On devrait les payer en vivres. 86

Carte du Haut-Canada indiquant les terres arpentées et non arpentées. 87*a*

16 septembre, York. Colborne à Hay. Il a ordonné au receveur général de remettre une lettre de change en faveur de Baillie pour le traitement et les émoluments de Hurd, arpenteur général. Il recommande que la demande de Chewitt soit favorablement mise à l'étude. 88

Contenu. Hurd a obtenu des avances de Baillie en lui passant ses émoluments en Canada. 89

Chewitt à McMahon. Il demande la permission de toucher la somme à laquelle il a droit depuis la nomination de Hurd. 90

17 septembre, York. Le juge en chef Robinson au secrétaire civil. Cette lettre se trouve dans la dépêche de Colborne à Goderich, 18 novembre 1831.

25 octobre, York. Colborne à Goderich (n° 37). Il dit les mesures qui ont été prises pour l'établissement d'écoles régionales; les ventes de terres qui ont été faites à cette fin et dans le but de doter une université. Il transmet un rapport, une lettre et des extraits qui donneront des renseignements à ce sujet. 92

Contenu. Liste de documents. 96

Rapport du comité exécutif sur les écoles et les terres des écoles. 97

Rapport de Strachan, archidiacre d'York, sur l'état des écoles et des terres des écoles, tel que requis par Goderich, secrétaire des Colonies. 105

Résumé général des ventes de terres et extraits des comptes du trésorier et d'autres comptes. 110*a* à 110*i*

Observations de l'économe du collège de King sur les rentes provenant des terres affermées de l'université. 111

Rapport de l'établissement pour l'éducation de la jeunesse dans le Haut-Canada, soutenu par des fonds provenant des terres de l'université ou des terres des écoles. 114

27 octobre, York. Colborne à Hay. Les documents envoyés donnent des renseignements complets au sujet des terres des écoles. Quant à la question de réunir l'université et l'académie, la chose aurait pu se faire au début, mais aujourd'hui il faudrait faire preuve de beaucoup de prudence. Il est toutefois persuadé que les deux institutions devraient tirer leurs fonds de la même dotation jusqu'à ce qu'on ait établi un revenu fixe pour l'académie. Il suggère de fonder deux bourses pour les meilleurs élèves de l'académie et deux pour les écoles régionales, les premières de £40 et les secondes de £30. L'habitude qu'on a de retirer les élèves à un âge trop jeune rend la chose opportune. Le reliquat des £10,000 pourrait établir une bonne école dans le canton ou le bourg où les besoins s'en fait immédiatement sentir. Plusieurs élèves du sixième cours de l'académie seront en état d'entrer à l'université l'année prochaine. Ne serait-ce pas une cause d'encouragement si l'on établissait des bourses pour les garçons sortis d'une école quelconque dans la province? Si la charte de l'académie est modifiée, les pouvoirs du président de l'université et du directeur du collège du Haut-Canada devraient être déterminés de façon qu'il n'y ait pas conflit entre eux. L'on suppose que 30,000 émigrants sont arrivés l'ouverture de la navigation. Il sera bientôt en état depuis

1831. d'envoyer des renseignements. Comment on pourrait convenablement établir les pensionnaires de l'Etat. Page 115

8 novembre, Cornwall. Tableau du nombre de journaliers, etc., qui pourront probablement trouver de l'emploi dans la région de l'est en 1831. 192

Tableau des prix ordinaires du marché dans la région de l'est, pour 1831. 193

Réponses quant aux journaliers, aux prix, etc., dans les diverses régions. 194 à 217

15 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 38). Il renvoie à sa lettre dans laquelle il parle de l'état dangereux des édifices dans lesquels se trouvent les documents importants et les archives de la province, et transmet des plans et élévations de bureaux publics pour lesquels il demande l'autorisation de dépenser £6,700 pour la construction et £300 pour préparer le terrain, le reste des £9,000 devant se prendre à même les droits perçus sous l'empire de l'acte 14 George III. Le déplacement des cartes, des documents et des archives est indispensable. La réunion du bureau des terres sera une disposition commode pour la province. 120

Contenu. Estimation du prix de revient des édifices publics par Ewart et Parke. 122

18 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 39). N'a que récemment obtenu des renseignements au sujet de la requête de Cameron. Le rapport du Conseil exécutif transmis le 24 mars dernier rend toutes autres observations inutiles. 123

(Pour le rapport, *voir* Q 356, p. 73.)

Contenu. Autre rapport du Conseil exécutif sur la plainte de Cameron, en date du 12 juillet. 124

Le juge en chef Robinson au secrétaire civil. Relativement à la plainte de Donald Cameron. 127

19 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 40). Il transmet le journal de l'Assemblée pour la dernière session. 129

24 novembre, York. Le même au même (n° 41). Il a reçu la dépêche qui désire savoir combien de journaliers et d'ouvriers pourraient probablement trouver de l'emploi l'année prochaine; le prix des vivres et le taux des salaires. Des colons intelligents croient que 3,000 journaliers et 400 ouvriers pourraient probablement trouver de l'emploi l'année prochaine dans chaque district, mais vu les difficultés qu'il y aurait pour distribuer les émigrants et pour d'autres causes, il est persuadé que si un grand nombre arrivaient à la fois ils ne pourraient compter trouver de l'emploi. Perspective de l'émigration et l'expérience de ceux qui sont déjà arrivés et qu'on a dû secourir afin d'empêcher que l'épreuve des paroisses de secours ne devienne un insuccès. La transformation rapide des journaliers en propriétaires. Comment sont employés une partie des émigrants de cette année et le mode de les établir. 130

Contenu. Conseils de Rubidge sur la manière de pourvoir aux besoins des émigrants et de les établir. 1 5

Rapport de Béthune sur la question de l'émigration. 44

Rapport détaillé de Ruttan. 150

Rapport de Reade. 164

Rapport de Dunlop. 170

Liste des établissements dans le district de Newcastle depuis le 23 mai jusqu'au 9 novembre. 174

Extrait d'un rapport sur la colonie d'Ora dans la région de Home. 175

25 novembre, York. Colborne à Goderich (n° 42). Les nouveaux règlements qui régissent les concessions de terre ne donnant pas lieu à de graves objections il a donné ordre de les mettre en vigueur. Comment on devrait permettre aux colons indigents d'acquérir des terres. 176

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.
25 novembre, York. Colborne à Hay. Il a transmis des rapports et des tableaux sur les moyens qu'a la province de donner de l'emploi aux émigrants. Ces rapports méritent l'attention des commissaires. Bon nombre des émigrants ont apporté de l'argent qu'ils ont déposé en banque ou placé sur des terres. On devrait faire tous les efforts pour que le Canada soit une colonie réellement britannique au lieu de le laisser tomber entre les mains d'étrangers Le nombre de colons venant des Etats-Unis et dont l'influence n'est pas neutralisée par des sujets venus d'Angleterre sera très incommode. L'aide donnée aux colons indigents a fait grand bien au pays. 178

1er décembre, York. Le même à Goderich (n° 43). Il a ouvert la législature provinciale le 17 novembre; il envoie son discours et les adresses en réponse. 181

Contenu. Le discours. 182

Adresse du Conseil législatif. 185

Adresse de l'Assemblée législative. 188

5 décembre, York. Colborne à Goderich (n° 44). Il transmet l'adresse de l'Eglise méthodiste épiscopale au sujet des terres réservées pour le soutien du clergé protestant. 218

Contenu. L'adresse dans laquelle cette Eglise expose son affaire au long. 219

Requête de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec au sujet des réserves du clergé. 236

George Ryerse, prédicant baptiste, contredit le passage de la requête de l'évêque et du clergé du diocèse de Québec, qui déclare qu'il n'y a que les méthodistes qui s'opposent aux réserves du clergé. 245

Rapport du comité spécial sur la requête de Donald Bethune et autres de limiter l'exercice des fonctions de prédicant, etc., aux sujets britanniques. Il a interrogé des témoins qui ont déclaré que l'influence exercée par les corps religieux étrangers est moindre qu'on le suppose et que toute plainte à cet égard, si des motifs existent, disparaîtra bientôt. 247

Egerton Ryerson au président. Long et minutieux exposé de la position de l'Eglise méthodiste. 250

Tableau des ministres méthodistes voyageurs dans le Haut-Canada. 270

Liste des ministres baptistes dans le Haut-Canada. 273

James Harris au président. 275

Liste des ministres presbytériens. 276

7 décembre, York. Colborne à Hay. L'établissement d'une seconde université créerait des contestations plutôt qu'il les aplanirait. Le clergé de l'Eglise d'Ecosse a ses adversaires chez les séparatistes, et les méthodistes épiscopaux ont à compter avec les wesleyens. Les uns et les autres se regardent d'un mauvais œil. Il recommande qu'abandon soit fait de la charte du collège du Roi et qu'une nouvelle soit accordée aux conditions les plus libérales. La dotation du collège du Roi est suffisante pour pourvoir aux besoins du collège préparatoire et pour l'instruction des sectaires. Les épiscopaliens vont naturellement tenir ferme et seront les personnes influentes dans l'université Si la charte est libérale et que des sectaires soient nommés au conseil, tout prétexte de protestation aura disparu. Le reliquat servira à améliorer les écoles régionales et de canton. Un système bien organisé protégé par le gouvernement va considérablement enrayer la marche des démagogues qui sont à faire l'épreuve des assemblées de canton. L'assemblée provinciale ne réprimera pas l'émigration mais on ne peut compter sur un secours pécuniaire. 277

10 décembre, York. Le même à Goderich (n° 45). Il est persuadé que la législature n'adoptera pas de mesures pour réprimer l'émigration, quelque soit l'embarras que provoque l'affluence, mais il ne sera pas donné d'aide en argent aux indigents. La plupart des résidants étant des propriétaires,

1831.

ils verront arriver avec plaisir tous les émigrants qui peuvent travailler. Le secours qu'on procurerait si l'on trouvait du travail pour les émigrants pendant un certain temps. Page 279

12 décembre, York. Colborne à Goderich (n° 46). Circulaire reçue. Il transmet des renseignements (1) sur l'administration civile qui fait un rapport des différents fonctionnaires. (2) Les recettes et les dépenses. (3) L'administration militaire. (4) L'administration judiciaire. (5) La cour d'appel. (6) L'administration ecclésiastique. (7) L'éducation. (8) Le commerce. (9) L'agriculture. (10) Les concessions de terre. (11) Les travaux publics. (12) La population. 282

12 décembre, York. Le même à Hay (privée). Les colons désirent à ce point de voir l'émigration se continuer qu'ils prendront les mauvais et les bons. Les efforts qu'il a faits pour former des sociétés pour diriger les émigrants à des emplois. Il a suggéré de prélever une somme pour placer les émigrants indigents. La Compagnie du Canada prospère, il voudrait bien qu'elle eût acheté les réserves du clergé. Il fait voir l'à-propos d'accorder une charte au collège du Roi aux conditions les plus libérales. Un second collège pour les sectaires créerait des querelles et des jalousies sans fin. Il réitère ses recommandations au sujet des écoles. Il espère que Mackenzie sera expulsé de l'Assemblée pour s'être rendu coupable d'un libelle à son égard. 295

13 décembre, York. Le même à Goderich (n° 47). Il explique la cause des dépenses faites pour les réparations de l'hôtel du gouvernement. Pendant quelques années la somme de £200 a été insérée au budget pour réparer l'hôtel du gouvernement, mais depuis 1826 rien n'a été voté. 297

14 décembre, York. Colborne à Goderich (n° 48). Il a reçu la dépêche accompagnée de la requête de l'évêque de Québec qui demande que les salaires des ministres soient payés à même le revenu provenant des affermages des réserves du clergé. Il transmet un rapport du secrétaire de la corporation du clergé indiquant le futur revenu probable avec les observations du receveur général. Il transmet une lettre de l'évêque demandant que M. Elliott touche £75 par année ; on a mis fin au traitement de £250 par année du Dr Strachan, attendu que les lots de ville produisent maintenant un revenu. 99

Contenu. Markland à McMahon. Le revenu futur des baux—en vigueur des réserves du clergé sera de £2,000 par année. Des sommes considérables sont échues pour des baux, et on en réalisera probablement une partie. Les sommes reçues sont versées entre les mains du receveur général, de sorte qu'il ne peut rendre compte des dépenses outre de celles qui nécessite la perception. 301

Etat de la somme reçue des affermages des réserves du clergé. 302

Etat de l'emploi des deniers provenant des réserves du clergé. 305

L'évêque anglican de Québec à Colborne. Il le remercie de lui avoir communiquer la lettre de Goderich au sujet des salaires pour les ministres. Le prie de bien vouloir recommander le paiement de £75 au rév. M. Elliott. 312

15 décembre, York. Colborne à Hay (n° 49). Il fait l'exposé de la position des sauvages du Haut-Canada relativement aux terres. Comme certaines familles sont capables d'administrer leur propre propriété on pourrait leur donner des lots par contrat, mais le gouvernement devrait tout de même continuer ses fonctions de tuteur à leur égard. La requête de la tribu d'Aisance qui demande de l'argent au lieu de recevoir des effets. Les prédicants méthodistes épiscopaux ont toujours été protégés par les surintendants des Affaires des Sauvages. 313

17 décembre, York. Le même à Goderich (n° 50). Il explique la nature de la réclamation de Hiram Spofford et il transmet le rapport du Conseil exécutif sur cette réclamation ainsi que sur l'expulsion de Weekes de son lot à cause d'une erreur dans les arpentages, Murphy ayant pris possession du lot sur lequel

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. Spofford a prêté de l'argent, la terre tenue en garantie étant maintenant transportée à Weekes. Page 316

Contenu. Requête de Spofford au sujet du lot détenu par Murphy. 319

Spofford transmet un document relatif au lot 18 de la 5e concession d'Yonge, sur lequel il a une hypothèque qui rend nul un acte de la législature qui accorde la propriété à Weekes. 320

Le Conseil exécutif est d'avis que la réclamation devrait être soumise au gouvernement de Sa Majesté. 323

Requête de Spofford demandant à Son Excellence de ne pas sanctionner le bill "accordant à Weekes la propriété du lot 18 de la 5e concession d'Yonge", attendu qu'il a prêté de l'argent à Murphy sur hypothèque. 324

Rapport du Conseil exécutif sur la requête. Le bill ayant été adopté par la législature, on devrait s'adresser à ce corps. 328

Rapport du Conseil exécutif sur la réclamation de Weekes au sujet du lot 18 de la 5e concession d'Yonge. 329

Chewitt à Mudge. Il transmet les notes et les plans de Wilmot relativement à la réclamation de Weekes. 332

Rapport par Willmot du nouvel arpentage de la concession 5 d'Yonge, dont l'erreur du numérotage a amené l'expulsion de Weekes de sa propre propriété. 333

Rapport de Reuben Sherwood disant que la maladie l'a obligé d'employer un autre arpenteur. Comment l'erreur est arrivée à la concession 5 d'Yonge. 335

Bureaux publics et divers, 1831.

Q—358--1-2-3.

1828. (La partie 1 est paginée de la page 1 à la page 283, la partie 2 de 284 à 523, la partie 3 de 524 à 688.)

20 octobre, York. Dunn au lieutenant-gouverneur.

3 novembre, York. Maitland à Harrison.

1829.

19 mai, Trésorerie. Copie de la minute de la Trésorerie. Ce document et les deux précédents sont contenus dans la lettre de Stewart à Hay du 3 septembre 1831.

13 novembre, Thorah. *Sous pli.* Pétition de Donald Cameron en date du 12 mars 1831.

1830.

10 mars, Trésorerie. Stewart à Colborne.

21 octobre, York. Rapport de l'inspecteur général.

23 octobre, York. Colborne à Stewart. Ce document et les deux précédents sont contenus dans la lettre de Stewart à Hay, du 11 mars 1831.

8 novembre, Kingston. Barrie à ———. Contenu dans la lettre du conseil de la marine à Howick, du 5 janvier 1831.

17 novembre, York. Mudge à Cameron. Contenue dans la lettre de Cameron à Goderich, du 14 décembre 1831.

10 décembre, York. Délibérations d'une assemblée publique tenue à York au sujet des réserves du clergé et du collège du Roi. 561

Instructions pour la gouverne de ceux auxquels sont confiées les copies de pétitions. 566

1831.

3 janvier, Hallowell. Richards au Secrétaire des Colonies. Comme la réponse faite par Murray à la pétition est qu'il n'y a pas de fonds pour lui permettre d'ac-

1831.

céder à la demande, il demande que la pétition soit soumise au Roi.
Page 504

Sous pli. Pétition de Richards exposant ses services durant et depuis la guerre de la révolution, et demandant qu'on lui accorde tel secours que l'on considérera à propos. 505

Certificat en faveur d'Owen Richards. 508

Autres documents. 509 à 115

5 janvier, Marine. Le Conseil de la Marine à Howick. Le commodore Barrie a acheté le bail du lot réservé auquel il est fait mention dans la lettre du 2 janvier 1829, et désire maintenant que la terre soit transférée aux commissaires de la Marine. Demande qu'il (Howick) soumette la question à Goderich. 7

Sous pli. Barrie à ——. A écrit à Colborne demandant de lui accorder en franc-alleu la terre dont il a acheté le bail afin d'en transférer la propriété au Conseil de la Marine. 8

10 janvier, Londres, Clark à Goderich. Il ne sera probablement pas en état de retourner au Canada avant avril ou mai prochain, auquel cas son absence dépassera deux années, ce qui lui fera perdre son siège au Conseil, s'il est absent pendant ce temps sans permission. Demande congé d'absence jusqu'à janvier 1832. 111

10 janvier, Londres. Le même à ——. Demande que la lettre de Goderich de la même date soit remise. Si sa demande est accordée il peut transmettre la communication à Colborne par voie de New-York. 112

12 janvier, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet copies d'une lettre de Galt et de la pétition qu'il se propose de présenter au Parlement et demande l'opinion de Goderich à ce sujet. 17

Sous pli. Galt à Ellice. Comme la Trésorerie n'a pas cru qu'il avait droit à une rémunération pour avoir vendu les réserves de la Couronne, il envoie copie de la pétition qu'il se propose de présenter à la Chambre des Communes. 18

Pétition de Galt à la Chambre des Communes exposant la nature de sa réclamation pour avoir disposé des réserves de la Couronne et demandant un comité pour s'enquérir de son cas? 19

Horton à Galt. Bathurst ne sait point comment lui écrire une lettre officielle. S'il est le promoteur et l'organisateur du projet de la Compagnie du Canada, c'est cette compagnie qui doit lui exprimer ses remerciements pour ses services. 21

Mémoire d'une entrevue avec Horton au sujet de la Compagnie du Canada. 22

12 janvier, Trésorerie. Stewart à Baillie. Pour quelles raisons le colonel Thomas Talbot reçoit-il £200 par année? Est-ce pour la vie?

13 janvier, Uigg. Le révérend W. Fraser à Goderich. A été pendant quelques années missionnaire dans les montagnes de l'Ecosse. Les sentiments de compassion à l'égard d'un grand nombre de ses compatriotes du Haut-Canada éloignés de prédicateurs, ou de prédicateurs qui, dans beaucoup de cas, ne peuvent comprendre leur langage, les laissant ainsi dans l'obscurité mentale et la mort spirituelle. Pourrait-on accorder des privilèges à un ministre de l'Eglise dissidente, ou donner gratis 100 ou 200 acres de terres à bois. Dans ce cas il serait heureux de l'apprendre. 286

16 janvier, Newmarket. Pilkington à Goderich. La pauvreté l'oblige à attirer l'attention sur lui-même. Espère un emploi dans les colonies, son nom ayant été noté par Bathurst et Sa Seigneurie. Expose ses services et ses malheurs. A attendu en vain de l'emploi, jusqu'à ce qu'enfin il a été obligé de vendre sa demi-solde à sa ruine, puis il s'est rendu au Canada où le peu d'argent qu'il avait a été épuisé, et sa santé affaiblie l'empêche d'entreprendre les durs travaux qui sont nécessaires. 478

17 janvier, Londres. Murray à Hay. Lui demande de remettre lettres à Goderich, comme le désirent leurs auteurs. 314

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

18 janvier, Castletown. Willis à Goderich. Ses moyens l'empêchent d'être présent au procès contre celui qui a détruit sa paix domestique. Apparemment les procédures officielles qui ont été la cause de son absence du Canada ont quelque rapport à cela, car le secrétaire des Colonies et d'autres doivent être entendus comme témoins. Sa souffrance à la perspective que l'insuccès de sa poursuite peut résulter de son absence lors du procès. Page 687

22 janvier, York. Peter Robinson à Hay. Envoie relevés semestriels des ventes des réserves du clergé dans le Haut-Canada pendant 1830. 524

Sous pli. Relevé des ventes, donnant les noms des acheteurs et les localités qu'ils habitent. du 1er janvier au 30 juin 1830. 526

Relevé du 1er juillet au 31 décembre 1830. 532

28 janvier, Downing Street. Wood à Hay. Lord Grey désire avoir son opinion sur le mandat ci-joint. Sa Seigneurie comprend que Robinson a un emploi dans le Haut-Canada, emploi qui est presque semblable à celui qu'on destine à Hurd. Deux charges semblables dans le Nouveau-Brunswick ont été réunies et données à Baillie. 24

1er février, Bureau de l'auditeur. Les Auditeurs à la Trésorerie. Contenu dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.

4 février, Londres. Les mêmes à la même. Contenu dans la lettre de Stewart à Hay, du 11 mars 1831.

4 février, Lochiel. Pétition du révérend John McLaurin pour une allocation de £100 par année comme ministre à Lochiel, conformément à la promesse de Bathurst. 315

16 février, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet copie de lettre de Clark relativement aux déclarations de ceux qui ont souffert dans le Haut-Canada de la récente guerre avec les Etats-Unis. 25

Sous pli. Clark à Stewart. Le remercie de l'intérêt qu'il a porté à ceux qui ont souffert de la récente guerre. Doute que la Trésorerie ait pu examiner tous les documents transmis, et rend compte de la législation du Haut-Canada pour faire face aux réclamations. Lui demande de parcourir de nouveau les documents afin qu'il puisse de nouveau présenter les réclamations à la Trésorerie. 26

22 février, Tarbert Kerry Pétition d'Adam Miller demandant de faire envoyer à son fils qui a émigré une lettre, car lui et sa famille ne peuvent en payer les frais de port. Page 323

23 février, York. Résolutions sur le premier rapport fait par le comité de l'Assemblée sur les terres des écoles. La première résolution était un exposé que Sa Majesté avait mentionné en 1797 qu'elle avait l'intention de réserver les terres incultes de la Couronne pour l'établissement et le maintien d'écoles classiques pour tous. 100

Un mémoire non signé dit que cette résolution a été la seule adoptée, et il est allégué que les autres n'allaient pas assez loin ni ne mentionnaient les principaux griefs, les droits de toutes les écoles classiques d'arrondissement étant sacrifiés à ceux de l'école classique royale maintenant appelée Collège du Haut-Canada. La dépense faite pour les bâtiments, etc., est décrite. 102

24 février, Londres. Galt à Hay. Transmet pétition du capitaine Kerr. La grande respectabilité de sa famille. 290

Sous pli. Pétition de Kerr qu'il reçoive sa concession de terre dans un des plus anciens townships. 291

1er mars, Résolutions d'un comité de pétitionnaires. Que George Ryerson soit employé comme agent des pétitionnaires et aille porter la pétition à Londres. 560

6 mars, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie désirent connaître quelles fonctions qui n'appartiennent déjà à la charge de commissaire des terres de la Couronne l'on exigera de Hurd, et si la nomination de Robinson à cette dernière charge n'exige point que l'on donne de nouvelles instructions à Hurd. 30

1831.

6 mars, Sligo. Le shérif Powell à Goderich. Demande six autres mois de congé, sa maladie l'ayant empêché de voir à ses affaires. Page 481

Mudge à Powell. Le lieutenant-gouverneur n'a pas le pouvoir d'accorder plus de six mois de congé. Il n'a pas d'objection à ce que son (de Powell) fils agisse à titre de député de son père pendant son absence. 482

10 mars, Londres. Donald Cameron désire avoir une entrevue avec Goderich pour lui soumettre des documents. 113

11 mars, Trésorerie. Stewart à Hay. Contient documents concernant les comptes d'avances faites aux payeurs de la milice durant la guerre avec les Etats-Unis, lesquels seront soumis à Goderich, de façon à ce qu'il puisse envoyer à Colborne d'autres instructions sur le sujet. 31

Sous pli. Les Auditeurs à la Trésorerie donnent un état très détaillé des comptes en question. 32

Colborne à Stewart. Envoie copie de la lettre de l'inspecteur général des comptes du gouvernement civil. 37

Rapport par l'inspecteur général de l'état des comptes de la milice et des mesures qui ont été prises pour obtenir les états. 38

Stewart à Colborne. Les comptes des payeurs de la milice n'ont pas été réglés depuis si longtemps qu'il est désirable que l'on procède à les ajuster. 41

12 mars, Londres. Pétition de Donald Cameron exposant que pendant dix ans il a amené des immigrants dans l'Amérique du Nord. Accuse le juge en chef Robinson et son frère d'avoir chassé par leurs mesures arbitraires la meilleure classe de colons. Donne détails des griefs. 120

Sous pli. Pétition de Thorah et Eldon. 124

Divers documents sur le même sujet. 126 à 136

12 mars, York. Procès-verbaux de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet des réserves du clergé et de la charte du collège du Roi. 594 à 601

Autres documents. 602 à 629

23 mars, Londres. Cameron à Goderich. Envoie ses documents mais avait désiré avoir une entrevue pour obtenir justice non pour lui-même individuellement mais pour les établissements sous sa surveillance. 114

25 mars, Artillerie. Kempt à Goderich. Désire avoir une entrevue au sujet des constructions qu'on est à la veille de commencer à Kingston, et dont-il a envoyé les plans il y a quelque temps. Page 10

26 mars, Londres. Roxburgh au même. Expose ses services en levant des hommes pour la guerre de 1812 et autrement, pour lesquels il aurait dû recevoir 3,000, quand il n'a reçu que 800 acres, le même nombre que les officiers à demi-solde qui n'ont pas dépensé un sou pour le pays ni tirer un coup de fusil pour sa défense. Demande 800 acres de plus que ce qu'il a déjà reçu. 512

Notes au sujet de la demande qui précède; que le nom de Roxburgh n'est pas mentionné; que les mérites d'officiers particuliers ne peuvent être examinés lorsqu'il s'agit d'accorder des terres; que l'échelle des concessions de terre a été fixée par sir Gordon Drummond, et qu'il est extraordinaire qu'on n'ait pas insisté auprès de Drummond pour cette réclamation quand l'échelle a été publiée. 514

28 mars, Londres. Ferguson à Goderich. Transmet lettre du capitaine Roxburgh, lequel désire s'établir dans le Haut-Canada. Recommande que l'on considère son cas d'une façon favorable. 288

2 avril, Trésorerie. Ellice à Hay. Désire connaître à même quel fonds seront payés les appointements (il n'est pas dit à qui), et si ce doit être en deniers sterling ou courant. 42

4 avril, Trésorerie. Stewart à Hay. Comme les fonctions que devrait remplir l'arpenteur général du Haut-Canada ne font point partie de celles qui incombent à

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. la charge de commissaire des terres de la Couronne il a été donné instruction d'émaner un mandat pour la nomination de Hurd. Page 43

5 avril, Trésorerie. Minute de la Trésorerie. Contenu dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.

5 avril, Inverness. Sutherland à ——— A été informé par Murray qu'en qualité de pasteur à ses compatriotes (de Sutherland) il lui serait accordé la même somme que celle que lui garantirait sa congrégation. Lui accordera-t-on un passage ? 652

12 avril, Londres. Roxburg à Hay. Est chagrin que Goderich ne puisse exaucer sa pétition et ne peut s'empêcher de penser qu'on commet un injustice à l'égard de ses enfants en lui retenant la rémunération pour l'argent qu'il a dépensé au service de l'Etat à une époque où cet argent lui aurait rapporté trois fois l'étendue de terre (800 acres) qu'il devait recevoir comme les autres officiers à demi-solde, et cela dans un endroit plus convenable que toutes celles qu'il peut maintenant avoir l'espoir de recevoir. Si Baynes, l'adjudant général, vivait encore il aurait pu faire sa preuve. Au Canada il n'aura aucune difficulté à prouver quel nombre d'hommes il a levé. S'il ne peut obtenir la terre qui lui a été promise, il prouvera au moins la justice de sa réclamation. Croit qu'il a été maltraité et réitère le motif de sa réclamation. 515

Sous pli. Copie de lettre de présentation de Nichol à Kempt en faveur de Roxburgh. 518

Notes sur la deuxième demande faite par Roxburgh et dont le ton, y est-il dit, n'est pas de bon goût, d'autres officiers aussi bien que lui ayant levé des hommes. 520

15 avril, Whitehall. Lack à Hay. Les produits des Etats-Unis ne peuvent être déchargés et déposés à terre pour traverser le canal Welland sans payer les droits à moins qu'ils ne soient à destination d'un port d'entrepôt. Mais comme les droits sur tous les principaux articles de production américaine arrivant au Canada sont enlevés, il n'y a aucune nécessité de nommer Port-Dalhousie ou le port à l'entrée sud du canal des ports d'entrepôt pour ce transit. 4

15 avril, Londres, H.-C. Pétition des magistrats, des grand et petit jurys et des propriétaires fonciers du district de London demandant une concession pour une école à London, le petit collège étant sans doute avantageux au district Home et à la ville d'York, mais non aux familles des pétitionnaires. Fait remarquer combien il en coûte peu pour vivre à la campagne, etc., comme raisons d'établir des écoles de district. 105

18 avril, India Board. Grant à Hay. La demande contenue dans la lettre ci-jointe peut-elle être accordée si l'on considère la profession et l'objet de celui qui la fait. Page 5

— avril, London, H.-C. Les syndics de la Congrégation presbytérienne dans les townships de London et Westminster. Ils ont demandé un ministre de l'Eglise établie d'Ecosse et demandent de l'aide pour entretenir leur ministre d'une manière convenable à la dignité de sa charge sacrée. 324

10 mai, Bureau des Colonies. Mémoire sur le cas de Donald Cameron. 116

13 mai, Londres. Hume à Goderich. A reçu du Canada une pétition que George Ryerson est venu supporter au nom des pétitionnaires. Envoie une copie de la pétition et l'autorisation de Ryerson. Est surpris que le cabinet britannique tienne une province dans un état d'irritation au sujet de questions qui devraient être réglées depuis longtemps. Sa plainte personnelle contre Murray qu'il n'a pas fait ce qu'il a promis. 299

14 mai, Londres. Hume à Goderich. Ira voir Sa Seigneurie en compagnie de Ryerson le 17. 301

21 mai, York. Mudge à Dunn.

1831.

23 mai, York. Dunn à Stewart. Toutes deux contenues dans la lettre de Stewart à Hay du 29 juillet 1831.

23 mai, York. Dunn à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 3 septembre 1831.

25 mai, Trewhitt House. Smart à———. Son beau-frère, le colonel Light, se propose de s'établir dans le Haut-Canada. Demande lettre de présentation de façon à ce qu'il puisse obtenir tout emploi local qui pourra devenir vacant. Ses services et les blessures qu'il a reçues en combattant. Page 653

5 juin, Londres. George Ryerson à Goderich. Expose le dégoût éprouvé par la population du Haut-Canada pour une église ayant des privilèges particuliers, ceux même qui concèdent le droit reconnaissent que c'est inopportun. Donne au long les motifs de plainte contre les réclamations de l'Eglise d'Angleterre ou l'Eglise épiscopalienne comme on l'appelle dans le Haut-Canada. 568

6 juin, Londres. Fyler au même. Demande une lettre de recommandation au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada en faveur du colonel Light. 289

13 juin, Londres. George Ryerson au même. Répète ce qu'il a dit au sujet de la charte du collège du Roi. 582

Sous pli. Extrait du journal de l'Assemblée du Haut-Canada au sujet de l'éducation. 591

15 juin, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie ne peuvent admettre la réclamation à la demi-solde des officiers du département des Sauvages qui ont servi durant la récente guerre; cependant, ils sont disposés à admettre que la réclamation du capitaine Wilson mérite leur considération spéciale, mais ils ne croient pas qu'il serait opportun de lui accorder du secours à même le revenu britannique. Quelle pension Goderich recommanderait-il? Quand cela sera connu Leurs Seigneuries étudieront l'à-propos de soumettre un mandat pour une pension à même les revenus du Canada. 44

18 juin, Stewartstown Pétition de Madame Boyd demandant avis sur la manière pour elle d'obtenir la possession de terres concédées à son mari défunt sur le lac du Riz. 93

30 juin. Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie réfèrent à la lettre du 20 novembre 1829 (*Voir* Q—191-2, p. 229), laquelle limite la dépense à £20,000 et désirent qu'on ne dépasse point ce montant. 46

30 juin, York. Dunn à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.

2 juillet, York. Mackenzie au Sous-Secrétaire pour les Colonies. Contient pétition de John Morrison et recommande sa demande. 330

2 juillet, Thorah. John Morrison. Pétition en son nom et au nom de ses frères Daniel et John pour une concession de terres. Expose les circonstances dans lesquelles ils ont immigré au Canada et la promesse qui leur a été faite d'une concession. Rappelle la mort de son frère au cours de l'expédition en Afrique, il n'était pas marié et avait droit à une concession de 1,200 acres qui ne lui a jamais été donnée. Envoie listes des documents qui accompagnent la pétition. 326

2 juillet, St. Jame's. Sir Herbert Taylor à Hay. Envoie la pétition de John Gavin à laquelle on devra répondre. 670

2 juillet, York. Peter Robinson à Hay. Envoie relevés des ventes des réserves du clergé du 1er janvier au 30 juin 1831. 538

Sous pli. Relevés. 539

11 juillet, York. Pétition de Bayly, chirurgien réformé de la milice de Kent-Est, pour une concession de terres conformément à la promesse faite au régiment avant qu'il se rende en Irlande. 95

12 juillet, Londres. George Ryerson à Goderich. Son intérêt à la population sauvage. Le succès des missionnaires parmi eux. A amené Peter Jones, chef de guerre des Mississaugas, qui a été extrêmement utile comme missionnaire chrétien. Il vient par le désir de ses frères pour parler au Roi, pour

1831. apporter des présents à la Reine et pour obtenir des fonds de la charité afin de soutenir les écoles sauvages et pour continuer le travail de perfectionnement. Envoie copies des documents reçus par Jones, l'informant comment procéder, et demande la permission de présenter Jones à Sa Seigneurie. Page 630

Sous pli. Lettre de Colborne présentant Jones. 633

Lettre des chefs de la tribu Aizance du lac Huron "A nos pères et frères d'au delà les grandes mers", donnant leur histoire et recommandant Peter Jones. 634

Autorisation des Mississaugas à Peter Jones de les représenter auprès de leurs pères et frères d'au delà les grandes mers. 637

14 juillet, Robert Taylor à Howick. Les raisons qui l'ont porté à se rendre au Canada. Son inclination et ses études le portaient vers l'église, sa pratique comme professeur classique et de sciences l'inclinent vers la vie collégiale. Espère avoir une situation dans le nouveau collège. Donne une liste de ceux qui peuvent témoigner en sa faveur. S'il recevait lettres à Colborne ou Aylmer il mettrait de suite son projet à exécution. 671

14 juillet, Londres. Crooks à Hay. Envoie documents imprimés concernant les communications au Canada ainsi que documents par "Alpha" au sujet des rapports entre les deux provinces. 148

Sommaire des opérations pour les améliorations du Saint-Laurent depuis le lac Saint-Louis jusqu'au lac Saint-François. 149

Procès-verbaux d'un comité nommé à Brockville le 10 novembre 1830 au sujet de la navigation du Saint-Laurent, ainsi que rapports, etc. 152

Rapport du comité spécial au sujet de l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent. 178

Rapport détaillé de la levée hydrographique du Saint-Laurent, depuis le lac Saint-Louis jusqu'au lac Saint-François, par Alex. Stevenson et André Trudeau. 196

Relations politiques et commerciales entre les deux provinces du Canada par "Alpha" (première lettre). 230

Continuation. 235

Conclusion. 241

Le Courier sur communication à l'intérieur; York, 1er mai 1830, signé "Agricola". 249

15 juillet, Londres. Crooks à Goderich. Renouvelle sa demande pour demi-solde et répond aux objections soulevées qu'il la reçoive. 260

16 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent la proposition de Colborne que l'on achète au Canada le tabac à l'usage des sauvages, et que le montant épargné soit appliqué à encourager les mesures prises afin de civiliser et rendre meilleures les habitudes des tribus sauvages. 48

20 juillet, Londres. George Ryerson à Goderich. Se défend contre l'accusation que la jalousie motive l'opposition à ce que le collège du Roi reste à la charge de l'Eglise épiscopalienne et que l'on dote un autre collège pour l'accommodation des autres dénominations religieuses. 639

20 juillet, York. Colborne à Stewart. Contenue dans la lettre de Stewart à Hay du 13 octobre 1831.

20 juillet, Londres. Peter Jones, chef sauvage et missionnaire. Mémoire des sociétés Dorcas des femmes sauvages chrétiennes. Leurs emplois. Présents envoyés au Roi et à la Reine. 304

23 juillet, Londres. Crooks à Hay. La détresse de ceux qui dans le Haut-Canada ont souffert des pertes durant la guerre avec les Etats-Unis est la raison pour laquelle il attire de nouveau l'attention sur leur cause. Ne désire point prévoir l'effet de laisser sans secours une si grande proportion des habitants du Haut-Canada. Il a été l'un de ceux qui ont le plus souffert, et comme il s'attendait d'être remboursé il a fait des dettes pour des améliorations et il ne peut en différer plus longtemps le paiement. Il a

1831.

souffert en même temps que des centaines d'autres personnes, et si l'on applique la condition de faire payer au Haut-Canada sa part afin qu'un règlement en soit fait il devra y retourner pour prendre des arrangements pour y mettre sa famille à l'abri. Le paiement de la somme de £57,412.10 ch. permettrait à ceux qui ont souffert de faire face à leurs engagements ou de prendre un arrangement avec leurs créanciers jusqu'à ce que la province n'ait plus d'embarras financiers. Comment l'on pourrait faire face aux débentures pour le paiement des pertes. Page 262

26 juillet, Londres. Peter Jones, chef sauvage et missionnaire, à Goderich. Fait rapport sur l'état des sauvages chrétiens du Haut-Canada. 306

Rend compte du nombre des sauvages qui reçoivent l'instruction religieuse des méthodistes. Une note dit: "Ce rapport ne comprend que ceux qui ont été baptisés et non ceux qui en outre assistent souvent aux instructions des missionnaires". 312

29 juillet, Trésorerie. Stewart à Hay. Transmet lettres et documents y contenus du receveur général du Haut-Canada au sujet du montant dépensé pour les réparations du palais du gouvernement afin d'avoir l'opinion de Goderich. 49

Sous pli. Dunn à Stewart. Les circonstances dans lesquelles l'on a fait des réparations à l'hôtel du gouvernement. Il est suggéré que l'on en transfère la dépense à 14 George III avant que le revenu ne soit finalement placé à la disposition de la législature. 50

Mudge à Dunn. Le coût des réparations à l'hôtel du gouvernement pourrait être transféré à 14 George III avant que le revenu ne soit finalement placé à la disposition de la législature, la Trésorerie devant être consultée à ce sujet. Comment on a d'abord payé les réparations. 52

29 juillet, Port-Talbot. Talbot à Goderich. Envoie copie de lettre à Colborne en réponse à une accusation que ses colons n'ont pas demandé des lettres patentes. Comment il a accepté les fonctions de surveiller l'établissement et les difficultés qu'il a éprouvées pendant quelques années. Le mauvais effet du système des honoraires. Lorsqu'il s'est établi, la partie qu'il a demandée, maintenant l'établissement Talbot, était si éloignée qu'il n'y avait aucun solliciteur; maintenant il y a peu de campagnes en Europe qui présentent une apparence plus animée. On ne lui a point donné l'aide d'un commis, et le soutien qu'il a été pour les émigrants dans le besoin a diminué ses propres ressources particulières. Espère que son exposé de la situation l'empêchera d'être censuré. 674

Sous pli. Talbot à Colborne. Il ne délivre point de lettres patentes pour les terres, il donne aux colons des certificats qu'ils ont droit à des titres, mais il ne peut les forcer à se rendre à York pour les compléter. Il publiera cependant une circulaire enjoignant aux colons d'obtenir leurs lettres patentes. La difficulté d'obtenir l'honoraire en numéraire, le commerce se faisant par échange, bien qu'une grande amélioration se soit produite. Mais les immigrants d'Europe ne possèdent point les deniers qu'il faut pour les honoraires, car ils dépensent leur argent pour leurs frais de traversée et de voyage à l'intérieur; s'il leur en reste ils en ont besoin pour s'acheter des provisions. On ne peut s'attendre que de nouveaux colons aient quelque excédent dont ils puissent disposer avant cinq ou six ans. Les résultats seront très pernicieux si l'on délivre des lettres patentes avant que les obligations d'établissement soient fidèlement remplies et que l'occupant ne soit devenu un colon réel. Ne recommanderait point de donner à aucun colon, même eut-il l'argent nécessaire pour payer les honoraires des lettres patentes avant qu'il ait demeuré cinq années sur sa terre. Il a été le premier à exiger les obligations d'établissement et sa conduite a été jugée tyrannique, maintenant les colons sont très reconnaissants. Si l'on fait des recherches l'on trouvera que des concessions ont été faites et des lettres patentes délivrées il y a 30 et 40 ans, sur lesquelles il n'a pas été payé d'honoraires, le nombre

1831.

des titres non obtenus excédant de beaucoup celui qui est de lui (Talbot) d'après le rapport de Richards. Page 680

Bathurst au président Smith. Qu'il ne doit pas être imposé de restrictions sur la classe de colons choisie par Talbot autres que celles connues dans les différents actes du Parlement. 685

2 août, Londres. Galt à Hay. Est informé que si le secrétaire des Colonies devait autoriser le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à tirer sur le Trésor aussitôt qu'il aurait reçu la quittance des réclamants l'on pourrait régler d'une manière satisfaisante tout ce qui a rapport aux pertes. Les balances à la disposition du receveur spécial s'élèvent à environ £3,000. 293

2 août, Londres. Lord Howe à Hay. Demande le nom de l'auteur d'une lettre venant du Bureau des Colonies. 302

3 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie croient qu'on n'a pas besoin pour le Haut-Canada de la valeur du numéraire en cuivre de £50,000 recommandée par Colborne, et ont donné instruction d'en envoyer pour une valeur de £5,000. Il devra être fait rapport combien il en faut de plus, s'il y a lieu. 54

6 août, York. Etat de la province. Procès-verbaux des 18 assemblées des townships dans le district de Howe, du 16 juillet au 6 août, les deux jours compris. 416

10 août, York. Mackenzie à Goderich. Envoie copie du procès-verbal des assemblées tenues dans la ville et le township de York. Aussi attestation des officiers de 17 autres assemblées de townships; procès-verbaux d'autres assemblées de ville. Des copies de ces procès-verbaux ont été envoyées au lieutenant-gouverneur. L'on est à faire signer les originaux. 343

Sous pli. Copie des procès-verbaux à York, y compris la pétition. 346

Rapports d'autres assemblées de ville. 361

13 août, York. Mackenzie au Sous-Secrétaire des Colonies. Envoie pétition de John McRae, un vieillard et infirme de Thorah. 333

Sous pli. Pétition de John McRae pour une concession de terres, l'ayant demandée précédemment, alors que sa demande a été refusée par le gouvernement, qui a allégué ne pouvoir faire la concession. 334

Copie de la première pétition. 335

Mudge à McRae. D'après ses instructions le lieutenant-gouverneur ne peut faire de concessions qu'aux officiers de l'armée régulière, mais s'il désire s'établir le commissaire des terres de la Couronne lui donnera toute l'aide en son pouvoir. 338

Minutes du Conseil exécutif à l'effet que comme le pétitionnaire ne tombe point dans la catégorie des personnes qui ont droit à des terres, sa demande ne peut être recommandée. 339

McRae à sir James McIntosh. Lui rappelle leur passé d'étudiant et lui demande d'intervenir afin de lui obtenir la terre qu'il a demandée. 340

16 août, York. McMahon à Mackenzie. A reçu en même temps que les pétitions une lettre qui a été soumise au lieutenant-gouverneur. 414

16 août, York. Le même au même. Le lieutenant-gouverneur accuse réception de la lettre et des dépêches. 415

19 août, York. Mackenzie à Goderich. Rapporte qu'il a adopté une résolution remerciant le gouvernement pour la mesure de réforme parlementaire et pour avoir passé l'acte concernant les mariages. 341

19 août, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie approuvent la recommandation de Goderich qu'il soit donné à Wilson une pension de £100 qui sera payée à même les fonds à la disposition de Sa Majesté dans le Haut-Canada. 55

20 août, York. Mackenzie à Goderich. Différents townships (énumérés) ont tenu des assemblées et approuvé la résolution communiquée dans la lettre d'hier. 342

22 août, Londres. Nimmo à ———. Demande des renseignements au sujet du canal Welland. 475

1831.

29 août, York. McMahon à Mackenzie. Le lieutenant-gouverneur a reçu les pétitions transmises le 17 et le 18 courant. Page 430

Autres procès-verbaux, pétitions, etc. 431 à 449

Voir aussi 451 à 474

31 août, Londres. Crooks à Hay. Demande que les lettres et documents soient soumis à Goderich. Comment le Bureau de la Guerre pourrait mettre son nom sur la liste de demi-solde. 266

Sous pli. Ordres généraux par Harvey, donnant avis que l'aile gauche sous les ordres de Crooks sera attachée au 49e régiment. 267

Ordre général concernant l'arrangement des troupes pour l'attaque du fort George. 268

Lukin à Crooks. La liste des officiers ayant droit à la demi-solde a été reçu du Bureau des Colonies. Comme son nom n'y a pas été inclus, le secrétaire de la Guerre ne peut autoriser qu'on lui paie demi-solde. 269

31 août, Londres. Galt à Hay. Il ne peut s'objecter à ce qu'on adhère à l'arrangement conclu avec Bathurst, bien que les conditions mises étaient pénibles. Demande une entrevue pour Crooks et lui-même. 295

1er septembre, Londres. Le même au même. Expose comment il comprend l'arrangement pour le paiement des pertes et explique comment s'est produit le malentendu de la dépêche de Bathurst. 296

1er septembre. Londres. Crooks au même. Explique comment il a rempli les fonctions de capitaine après qu'il eût été nommé major de la milice. 270

Sous pli. Commission de colonel à James Crook. 273

3 septembre, Trésorerie. Stewart à Hay. Aucune réponse n'ayant été faite à la lettre écrite à Maitland conformément à la minute de la Trésorerie concernant la réclamation de Dunn d'avoir rémunération pour services supplémentaires, il est demandé à Goderich d'obtenir des renseignements à ce sujet et de donner son opinion à la Trésorerie. 56

Sous pli. Dunn à Stewart. La balance en sa possession applicable au secours de ceux qui ont souffert durant la dernière guerre est de £737.4.9. courant. Attire l'attention sur sa réclamation pour rémunération de services supplémentaires rendus en payant les réclamants par suite de pertes éprouvées durant la dernière guerre. 57

Minute de la Trésorerie concernant la réclamation de Dunn. 59

Maitland à Harrison. Transmet la demande de Dunn pour rémunération additionnelle. Les fonctions remplies ont nécessité beaucoup de travail et de responsabilité. 61

Dunn au Lieutenant-Gouverneur. Demande rémunération additionnelle et expose la nature des fonctions pour lesquelles cette rémunération est demandée. 62

7 septembre, Londres. Crooks à Hay. Conteste l'exactitude de l'interprétation donnée par Goderich à la dépêche de Bathurst concernant le paiement des pertes par suite de la guerre. Prie que Sa Seigneurie tienne compte du principe de l'arrangement et lui permette de porter à Colborne des instructions à l'effet de l'autoriser à faire des arrangements pour la somme entière due par la province. L'état de dénûment de ceux qui ont souffert de la guerre. 274

7 septembre, Londres. Crooks à Hay. A écrit mercredi expliquant les remarques de Maitland sur la deuxième pétition pour demi-solde, et il espère que sa lettre a été soumise à Goderich. Offre de porter les dépêches. 278

15 septembre, Amirauté. Elliot à Hay. Le lieutenant Cheeseman Moe, M. R., a-t-il doit de recevoir sa demi-solde pendant qu'il remplit une charge temporaire dans le Haut-Canada ? 1

16 septembre, York. Mackenzie à Goderich. Les remerciements des différentes assemblées de townships ont été votés au ministère pour avoir présenté la mesure de réforme parlementaire et passé l'acte concernant les mariages. Un vote

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831.

semblable a été passé à Hamilton, mais près d'un tiers de l'assemblée désapprouvait la chose. Page 429

16 septembre. York. Mackenzie à Goderich. Contient des rapports d'assemblées publiques aux différents townships (énumérés) dont copies ont été remises au lieutenant-gouverneur. 428

21 septembre, Liverpool. Burgess au Secrétaire des Colonies. Demande le paiement d'arrérages qui lui sont dus, car il s'est rendu à Liverpool faisant une dépense considérable pour cela, après avoir subi des privations dans les déserts du Canada pendant cinq années. Il a été obligé de vendre différents articles par suite des constructions, et le traitement qu'il a reçu pour avoir agi comme un honnête homme. Accuse By d'avoir fait de fausses représentations sur son compte, parce qu'il n'a pas voulu être partie pour tromper le gouvernement. 97

26 septembre, Woolwich. Orton à Goderich. Le remercie de sa réponse courtoise. Si cela avait été au pouvoir de Sa Seigneurie il est certain qu'il aurait accordé ce qu'il désire. Le lieutenant-gouverneur a reconnu ses services. Sa Seigneurie pourrait lui donner un témoignage semblable. La conduite qu'il entend tenir. 476

26 septembre, Gardes à cheval. FitzRoy Somerset à Hay. A reçu lettre désirant qu'on l'informe si Bayly, un chirurgien réformé de la milice de Kent-Est, doit être considéré comme officier de ligne et ayant droit aux avantages de cette charge. Lord Hill ne croit pas que Bayly puisse profiter des arrangements faits pour le bénéfice d'officiers d'une autre division, mais comme il est désirable d'avoir des colons de cette respectabilité apparente, il suggère qu'on lui donne une concession de terre inférieure à celle donnée à un officier de ligne. 2

27 septembre, Artillerie. Cowper à Hay. Kempt a reçu lettre. Mémoire sur le cas de Burgess mis sous pli. 11

Sous pli. Mémoire sur le cas de Burgess qui accuse By d'irrégularités dans la conduite des constructions sur le canal Rideau. 12

27 septembre. Cause entre Monk et Powell lue à la cour d'appel. 495

27 septembre, Londres. George Ryerson à Goderich. Le courage nécessaire pour défendre les changements dans le gouvernement du Haut-Canada; quiconque le fait s'expose aux attaques des journaux. Envoie un journal comme spécimen du style de ces attaques. 646

Sous pli. Numéro du *Courier* du 20 août 1831. Contenant le rapport que le ministère ne changera pas l'application des réserves du clergé, sauf pour donner une part à l'Église d'Ecosse. 649

4 octobre, Ely Lodge. Ely à Goderich. Transmet pétition du lieutenant Duffield; la convenance de sa conduite et son excellente réputation. 285

4 octobre, Sligo. Le shérif Powell à Goderich. Demande une autre extension de son congé jusqu'à l'ouverture de la navigation du Saint-Laurent à raison de sa santé délicate, qui l'a empêché de faire des arrangements pour ses affaires privées. La dépense qu'il lui faut encourir pour vivre loin de chez lui convaincra Sa Seigneurie que la nécessité seule le porte à demander cette prolongation de congé. 483

13 octobre, Trésorerie. Stewart à Hay. Les lords de la Trésorerie renvoient à leur lettre du 31 août 1827, laquelle ne contenait aucune autorisation de demander des frais pour percevoir les paiements à faire par la Compagnie du Canada. Ne peut approuver les £200 par année portés à ce compte. Le revenu officiel de Dunn est de £700, ce qui, ajouté au £200 additionnels de la liste civile, fait £900 par année. Si Goderich croit ce montant insuffisant, les lords de la Trésorerie sont prêts à examiner toute proposition qu'il pourra faire.

Sous pli. Colborne à Stewart. L'insuffisance des appointements de Dunn par suite des réductions. 68

Dunn à Stewart. Le bureau de l'auditeur a reçu instruction de refuser les £200 par année pour la perception des versements de la Compagnie

1831.

du Canada. En 1827, on lui a accordé de demander pour l'agence la même allocation que demandait M. W. D. Adams. Les réductions dans son revenu et ses pertes par suite de faux, etc. L'augmentation de la garantie qu'il a été obligé de donner. Page 69

Les Auditeurs à la Trésorerie. Remarques au sujet de la réclamation faite par Dunn pour le paiement de £200 par année pour percevoir les versements de la Compagnie du Canada. Ils n'ont aucune autorisation pour ce paiement. 72

Minutes de la Trésorerie au sujet de la réclamation de Dunn. 75

17 octobre, Artillerie. Butler à Hay. Rapporte que les magistrats de Kingston sont à tracer des chemins sur les réserves de la Couronne destinées à des travaux de défense. Aucune exemption n'est prescrite dans le statut. Demande qu'on change la loi de façon à protéger cette propriété. 14

20 octobre, Londres. Harly à Bigg. Fait rapport qu'Innes, l'assureur de ses marchandises transportées par le *Strath Isla*, a suspendu ses paiements. 108

5 novembre, New-York. Anonyme à Howick. Expose qu'il est l'auteur d'une lettre en opposition au gouvernement de Sa Majesté dans le Haut-Canada qu'il est important pour Sa Seigneurie de lire. 78

Sous pli. Lettre signée " Un franc tenancier du comté de York". Aux cultivateurs habitant dans le comté d'York qui se sont rangés au soutien de Mackenzie dans sa campagne d'abus du gouvernement; défense de Colborne, le lieutenant-gouverneur, en opposition à Mackenzie. 79

16 novembre, Hallowell. Richards au Secrétaire des Colonies. Le remercie d'avoir soumis sa pétition au roi. 521

Sous pli. Copie de pétition. 522

28 novembre, York. Le juge en chef Powell. Pétition se plaignant de la conduite du Conseil législatif et demandant une enquête. 484

Sous pli. Rapports d'un comité du Conseil législatif nommé pour rechercher les précédents dans une cause de privilège. Le comité a découvert que le Conseil législatif a et exerce des pouvoirs et privilèges d'une nature la plus étendue. 487

Powell, président, est opposé à l'adoption du rapport. 494

Liste des points contestés par le juge en chef Powell en qualité de président du Conseil législatif en 1822 et 1823. 502

14 décembre, York. Cameron à Goderich. Contient lettre en date du 17 novembre 1830, qui ne lui est parvenue qu'une année après avoir été écrite, ayant été envoyée à Thorah. Il y a un arrêté du conseil en date du 26 novembre 1830, lequel est en opposition directe à la lettre de Son Excellence. Il n'a reçu cet arrêté qu'hier. Enverra bientôt documents, etc., pour montrer que la ligne de conduite suivie par le Conseil à son égard n'est pas juste. 145

Sous pli. Mudge à Cameron. Les pétitions concernant le township de Thorah ont été soumises au Conseil exécutif. Les colons ont reçu l'assurance que ce n'est pas l'intention de troubler aucun de ceux qui ont fait des améliorations, mais les demandes de renseignements ont pour but de permettre à Colborne d'autoriser le commissaire des terres de la Couronne à placer des colons sur tous les lots vacants. 147

décembre, York. Strachan à Goderich. Envoie pétition concernant le collège du Roi. Il a été proposé des changements, mais le gouvernement de Sa Majesté n'a fait aucune communication directe au président et au conseil du collège. La responsabilité de ceux qui ont empêché le collège d'ouvrir ses portes. Est prêt à proposer des modifications à la charte. 656

Sous pli. Mémoire sur l'université du collège du roi donnant un compte rendu chronologique de sa fondation et de ses progrès, réponse aux objections de l'Assemblée quant à sa constitution. Se plaint du retard apporté à l'ouverture du collège, ce qui prive d'éducation un bon

DOC. DE LA SESSION No 8c

1831. nombre de jeunes gens. Comparaison avec ce qui a été fait à New-York. Statuts de collèges, etc., dans le Haut-Canada. Page 659

19 décembre, Ramsey. Pétition de James Doherty. A perdu la vue et sa propriété a été incendiée pendant qu'il était à l'hôpital; son titre à cette terre a été détruit. Demande du secours. Page 279

Sous pli. Certificat en faveur de Doherty. 281

McMahon à Doherty. Le lieutenant-gouverneur n'a pas de fonds à même lequel lui venir en aide; quant à la perte du titre on peut en obtenir une copie authentique en payant les honoraires. 283

21 décembre, Londres. Harly à Bigg. Envoie extrait de lettre du capitaine Bonyman du *Strath Isla*, qui a été obligé de revenir à Plymouth. 109

Sous pli. Bonyman à Hamilton & Lamber (extrait). Fait rapport des avaries au *Strath Isla* ramené à Plymouth. 110

23 décembre, India Board. Grant à Hay. Soumet pétition pour examen. 6

29 décembre, Londres. Hamilton et Lamber à Mayer. Demande la valeur des marchandises expédiées par lui par le *Strath Isla*, afin de régler le montant des avaries communes sur la propriété, laquelle doit contribuer suivant sa valeur. 303

Pas de date. J. Brown, loyaliste et membre de la Chambre d'Assemblée. A moins que Colborne ne soit blâmé et qu'on lui fasse changer sa politique, le Haut-Canada deviendra plus mécontent que le Bas-Canada; dans cette dernière province c'est une faction française, dans la première ce sera les anciens habitants loyaux. 99

Le révérend J. W. Campion à Goderich. Rapporte les efforts qu'il a faits pour obtenir des immigrants pour le Canada. Les privations auxquelles il a été exposé. La perte d'une grande partie de son revenu, lequel par suite de la rigueur du temps est réduit à quelques louis. Son remplaçant dans la mission reçoit les £20 que l'évêque doit accorder aux prêtres, et comme le montant total est limité, plus le nombre de prêtres est grand, plus faible est la somme accordée à chacun; elle est trop minime pour payer les dépenses d'un missionnaire dans le Haut-Canada. Demande que l'on prenne en considération les dépenses qu'il doit faire, et si l'évêque lui permet de demeurer, il peut beaucoup pour l'immigration. 137

Le même au même. Son objet étant de prélever des fonds pour construire des églises dans le district de Niagara, ce qui est impossible par la pauvreté en Irlande, il demande qu'on l'aide. 139

Sous pli. Circulaire concernant la construction d'églises dans le district de Niagara, avec autorisation et liste des souscripteurs. 141

Liste des lettres de Galt et dans quelles séries elles sont inscrites. 298

Evans à Hay. Désire savoir quand Richard Manley est mort, quelle propriété il a laissée et à qui il doit s'adresser pour avoir des renseignements. Ne sait pas s'il est mort intestat ou non. 284

Demande de renseignements faite par M. V. Lee au sujet de Richard Manley, qui s'était établi dans le Haut-Canada et qui est mort, dit-on, intestat. 313

Pétition des habitants du Haut-Canada contre une église établie, demandant que les ministres de toutes les religions chrétiennes soient supportées par la population au milieu de laquelle ils exercent leur ministère; que l'on abolisse toute distinction politique due à la foi religieuse; que l'on enlève à tous les ministres du culte les charges donnant de l'influence politique; que le clergé de toutes les religions chrétiennes obtienne la jouissance de droits et privilèges égaux, en particulier du droit de célébrer les mariages; que la charte du collège du Roi soit modifiée de façon à exclure toute distinction et préférence propres à une secte, et que les produits des ventes des réserves du clergé soient destinés à l'éducation et aux améliorations intérieures. 546